



HAL
open science

L'ouléma, le chrétien et le soldat

François Zabbal

► **To cite this version:**

François Zabbal. L'ouléma, le chrétien et le soldat. Géographie. Université Sorbonne Nouvelle - Paris III, 1985. Français. NNT: . tel-01024232

HAL Id: tel-01024232

<https://theses.hal.science/tel-01024232>

Submitted on 18 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

T. 1063
(4)

**L' OULÉMA
LE CHRÉTIEN
ET LE SOLDAT**

françois
zabbal

Tome I

THESE pour le DOCTORAT d'ETAT

sous la direction de

M. le professeur André MIQUEL

UNIVERSITE DE PARIS III

1988



TP 1085 [28]
BIBLIOTHEQUE
URBAMA
LA 365

MAGT 1063

I

L' OULÉMA LE CHRÉTIEN ET LE SOLDAT

françois
zabba l

inv. C
81.063
ex. 1

Ros



L'OULEMA, LE CHRETIEN
ET LE SOLDAT

Thèse pour un doctorat
d'Etat
Sous la direction de
Monsieur le Professeur
André Miquel .
Université de Paris-III

NOTE SUR LA TRANSLITTERATION

.	ء	h	ه
,	ع	h̄	ه̄
d	د	k	ك
dh	ذ	q	ق
gh	ج	w	و
		y	ي

la voyelle longue est marquée par
l'accent circonflexe .

L'objet de cette étude est l'espace de la Syrie centrale . De toutes les entités politiques et culturelles auxquelles l'époque moderne a donné naissance dans la Syrie géographique, cet espace est le moins assuré et son histoire la moins fondée au regard des idéologies établies . Ainsi, il existe des histoires de la province de Damas, d'Alep, du Liban et de Palestine dont les limites géographiques changent selon qu'il s'agit de l'époque mamelouque ou de l'époque ottomane . Les Etats du XXe siècle ont également fourni à l'historiographie les limites de son sujet que les idéologies nationalistes n'ont pas toujours adoptées . Toutes ces histoires ont pour elles la consécration d'un pouvoir ancien ou nouveau bien que leurs fondations soient demeurées fragiles . La Syrie était condamnée par sa géographie à rester morcelée en unités administratives et politiques changeantes et aucun pouvoir n'entreprit son unification à partir d'un centre . L'histoire d'une Syrie une et homogène est née à l'extérieur, chez Ibrahim Pasha l'Egyptien et chez les Européens, c'est-à-dire dans le regard conquérant d'un pouvoir qui surplombait les forces locales et leur histoire particulière . Aussi ne pouvait-elle refondre le passé dans un moule unique et élever les entités autonomes au rang de parties d'un tout .

Parmi toutes les Syries (1) que l'histoire a connues, le Liban présente une exception. Le processus de fondation de l'entité libanaise s'est accompagné de la constitution d'un discours particulier ayant pour objet un territoire dont l'essence est restée la même malgré les fluctuations politiques et les changements de frontières. Le Liban est le seul à avoir pensé ses origines en les ancrant dans l'histoire d'un sol et d'un peuplement. Que celle-ci ait opéré une translation dans l'espace importe peu. Plus encore, c'est là son trait essentiel : penser la terre d'origine comme retour au moment où celle-ci changeait (2). Mais le discours libanais s'est forgé au point de rencontre d'une multitude de récits et dans une réaction de repli dont il porte encore les stigmates. Il a pris forme avec l'extinction d'un récit dont l'horizon était la Syrie centrale.

Cette Syrie-là n'a jamais existé à proprement parler. Elle est demeurée pendant près d'un demi-siècle à l'état de possibilité. Ses limites étaient, au sud Acre et sa plaine, à l'est Damas et le Hauran et au nord Tripoli et Baalbek (3). Comparée au reste de la Syrie, elle présente les contrastes les plus violents et les conditions d'un peuplement hétéroclite. Le massif montagneux qui s'étend en deux vagues parallèles jusqu'aux limites du désert accule la grande métropole de Damas à la défensive. Alep et Hama dispose du recul de la plaine pour refouler les populations hétérodoxes et rebelles dans leurs réduits montagneux de l'ouest. Damas est par contre dans la situation inverse ; aucune force n'y est parvenue à étendre son hégémonie au-delà de la chaîne de l'Anti-Liban. Les trouées naturelles qui donnent accès aux contreforts montagneux n'ont favorisé que des expéditions punitives sans lendemain. La ville ne pouvait imposer sa loi sur des districts inaccessibles. Le pouvoir étranger préférerait également contourner l'obstacle et se poster aux abords des

(1) R.Thoumin, Géographie humaine de la Syrie centrale, p.172

(2) Voir infra

(3) Les limites adoptées ici sont différentes de celles de Thoumin (ib., p.1). Au sud, il s'arrête au cours inférieur du Litani, et exclut à l'est le Hauran.

montagnes plutôt que d'entreprendre une conquête aléatoire . La maîtrise des voies de communication qui cernaient la Syrie centrale de toutes parts suffisait à contenir les forces locales . Le long de la côte, les villes du littoral qui surveillaient la montagne sont demeurées impuissantes face aux communautés protégées par le relief . Aucune ne put rayonner et étendre ses réseaux hors du territoire exigü qui lui était laissé.

De l'intérieur, l'unification était impossible . Elle se heurtait au grand nombre de communautés, toutes hétérodoxes, qui avaient choisi la montagne pour refuge (1) . Le relief lui-même faisait obstacle aux communications et aux mouvements d'expansion d'une région à l'autre le long de la même chaîne de montagne . Dans certaines régions, les hauts plateaux ont offert des voies naturelles au déplacement des groupes humains ; mais ailleurs les failles géologiques ont imposé le détour par la côte et arrêté les mouvements migratoires . Chaque communauté a donc protégé ses frontières et maintenu sa cohésion interne face aux empiètements des autres communautés et la montagne est restée divisée .

La Syrie centrale a pourtant connu une existence furtive dans une série d'écrits de la fin du XVIIIe siècle . Une dynastie de clercs religieux et de scribes de l'administration a dessiné les contours d'un espace dont la caractéristique principale était qu'il ne possédait aucun centre géographique . Dans le triangle formé par Tripoli, Damas et Acre, aucun point ne surplombe le paysage accidenté, et tous les lieux sont interchangeables à la condition d'être situés sur un réseau unique de relations de pouvoir . Ce réseau s'est constitué par la rencontre d'une migration massive de Chrétiens vers les régions côtières et d'un pouvoir rebelle né sur les franges de la Syrie centrale . Son histoire est liée à l'essor et au déclin de la ville d'Acre qui réussit par moments à étendre son autorité sur l'ensemble de la Syrie centrale . Mais elle ne se confond ni avec un centre politique ni avec un projet d'autonomie comme il y en a eu tant à cette période . Après la chute d'Acre (1832), le réseau s'est maintenu, couvrant encore plus d'espace qu'auparavant parce qu'il ne tenait pas ses fonde-

(1) X. de Planhol, Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam, pp.95-98

ments d'une conjoncture locale . Il avait investi tous les interstices de l'espace et s'était greffé sur tous les corps communautaires . Plus encore : il avait relié la campagne à la ville sans passer par des rapports de domination ; il faisait tomber ainsi les antagonismes anciens fondés sur le cloisonnement . Mais sa situation demeurait marginale par rapport au corps social ; de là sa mobilité et également sa faiblesse . Il était condamné à l'extériorité, qu'il s'agît de la campagne où il s'incrétait ou des bourgs et des villes dans lesquels il s'implantait . Ce statut particulier autorisait une saisie de l'espace et de l'ordre social d'un point de vue général dépouillé des particularités régionales et communautaires .

Le nouveau discours a pris forme au début du XIXe siècle . Toute une génération de scribes chrétiens employés dans l'administration ottomane et dans celle de l'émirat du Shûf y a contribué , et, fait remarquable, plusieurs sont demeurés anonymes (1) comme pour prouver que dire le vrai n'était plus fondé sur les généalogies . Le récit des scribes se démarquait des autres récits dont la vérité était soutenue par la rigueur des filiations . Mais son existence fut aussi éphémère que l'espace qui lui avait donné naissance, et dès le milieu du siècle il fut rejeté dans l'ombre .

(1) Pour ne citer que les plus célèbres : Michel de Damas, Târîkh hawâdith ash-Shâm wâ Lubnân (La Syrie et le Liban, 1782-1841), Beyrouth 1912 ; Mudhakkarât târîkhiyyâ, Harissa (Liban), s.d. ; Hisr-ul Lithâm an nakabât ash-Shâm, Le Caire 1895 ; Kitâb al-ahzân fî târîkh ash-Shâm wa jabal Lubnân, A.U.B.ms . Il faut y ajouter le grand nombre de récits signés ou non qui ont fourni la matière à des ouvrages ou en ont emprunté des éléments . La reproduction des manuscrits et leur circulation intense au sein de la classe des clercs et des scribes ont créé un réseau d'écritures dont la production est en quelque sorte collective . L'attribution d'un ouvrage à un auteur devient de ce fait toute relative, et le classement de quelques récits dans l'historiographie libanaise officielle ne résiste pas à la critique .

Il connut toutefois une nouvelle carrière, souterraine cette fois, lorsque l'idée de Syrie fut développée et soutenue par un projet politique étranger, seul capable de penser l'espace comme un tout. Il adopta alors la forme de l'archive et de l'ethnographie dont l'apogée fut l'immense travail d'enquête mené autour de la remarquable revue des Jésuites de Beyrouth, al-Mashriq (1). Dans la même voie, H. Lammens a été à sa manière l'héritier des scribes chrétiens. Le "devenir" syrien qu'il traçait (2) reconduisait l'image que ces derniers avaient formée de la Syrie centrale. Son objet était bien la Syrie géographique mais il était constitué en réalité du recouplement des récits chrétiens du début du XIXe siècle (3).

L'histoire rejette dans l'ombre les récits inachevés ou bien elle les réduit à n'être que l'esquisse de ceux qui ont acquis l'autorité du réel. Il s'agit ici de suivre différents discours au moment où les modifications de l'espace, les schismes chrétiens et les changements de la topographie urbaine les rendent possibles. Le récit dont il sera question est au point de rencontre de trois notions, celles du rebelle, de l'hérétique et du séditieux. Celles-ci subirent de profondes transformations au cours des XVIIIe et XIXe siècles et laissèrent place à une image du Chrétien extérieur à l'ordre social et rebelle à l'autorité et à la loi. C'est ce passage

-
- (1) En plus de la publication de textes manuscrits trouvés dans des bibliothèques privées ou publiques, les collaborateurs de la revue menèrent des recherches dans toutes les directions, linguistiques, littéraires, sociologiques, religieuses, etc. Il furent les modestes artisans d'une vision sociale et historique qui s'est éteinte avec la constitution des nouveaux Etats indépendants.
 - (2) Dans la Syrie, Beyrouth 1921. C'est également la Syrie qui est au centre de ses recherches sur les Omeyyades.
 - (3) Voir en particulier le chapitre XIV sur l'avènement des Shihâb et le chapitre XV intitulé "l'hégémonie d'Acres et le Liban (1750-1804)". Il est remarquable que le matériau utilisé par Lammens est constitué par les récits chrétiens dont celui de Michel de Damas et qu'il adopte le même découpage chronologique et spatial.

d'une perception de l'ordre social et de l'espace à une autre qui fait l'objet des trois études qui suivent . Le récit des scribes chrétiens y est saisi au moment où il est éclipsé par l'apparition d'une historiographie libanaise fondée sur la clôture d'un espace et la constitution d'un territoire autonome . Ce qui est tenté ici c'est de retrouver dans le foisonnement des discours du XIXe siècle non pas un objet vierge de toute interprétation déformante mais un regard porté sur l'évènement qui est le produit d'une histoire et d'une géographie . Ce regard fut refoulé autant que les faits qu'il commentait, en particulier le massacre des Chrétiens de Damas en 1860 qui demeurera pour l'historiographie moderne un accident passager et inexplicable au regard de la guerre civile qui secouait le Liban au même moment .

*

première partie

TURCS

ET

REBELLES

CH. 1 - FORTERESSES ET REBELLES

Le régime que les Ottomans mirent en place en Syrie était inspiré de deux principes fondamentaux : la domination de la race conquérante et le respect des droits des sujets . Tout en conservant un grand nombre de coutumes locales et en restaurant certaines qui furent délaissées par les Mamelouques, les Turcs exportèrent les principales institutions qu'ils avaient créées et qui avaient fait leur force lors de leur expansion fulgurante en direction de l'Europe . Le pouvoir ottoman était fondé sur la domination exclusive d'un groupe ethnique étranger dont la communauté d'origine et d'intérêts avec les Turcs de la métropole devait assurer des liens indissolubles et une fidélité sans faille à l'empire . En même temps, le souci de prémunir les sujets de l'oppression des gouverneurs était présent dans l'orientation du pouvoir central (1)

(1) Gibb et Bowen, Islamic Society and the West, v.1, p.200. Les coutumes des provinces conquises étaient maintenues à l'exception de celles qui étaient en contradiction avec le corps de lois ottoman . H.Inalcik, The Ottoman Empire . The Classical Age, 1300-1600, p.72

Dans l'administration des provinces deux dimensions étaient déterminantes : la première politique et la deuxième spatiale . La première appartenait à un modèle fondé sur la colonisation des contrées étrangères ; modèle qui était le propre des grands empires de l'Antiquité . Le deuxième avait rapport au contrôle de l'espace et s'appuyait sur une répartition des forces armées aux points-clés d'un territoire . Tous deux impliquaient l'installation de fortes garnisons dans les villes et l'implantation de colonies de peuplement dans la campagne (1). La nature du système était militaire et les Turcs ne l'ont jamais pensé autrement même lorsque les provinces conquises étaient auparavant sous domination musulmane .

1. Les colonies militaires.

Le gros du contingent étranger expédié dans les nouveaux territoires était formé des Janissaires qui avaient leur quartier général dans les villes . Ils avaient leurs propres chefs qui relevaient directement d'Istanbul et disposaient d'une grande autonomie vis-à-vis des gouverneurs de province auxquels ils servaient cependant de force d'appoint dans des expéditions militaires déterminées . Les villes dont ils assuraient l'ordre et la sécurité fonctionnaient comme des bases d'appui pour le contrôle de la campagne environnante . A la cavalerie

(1) Omer L. Barkan a montré à la suite de Fuat Köprülü que la colonisation des contrées occupées a été l'agent principal de la conquête ottomane . Elle fut pratiquée systématiquement dans la Turquie d'Europe et visait à contrôler les zones à forte densité chrétienne à partir des villes et des positions stratégiques . La colonisation n'était pas seulement militaire, des nomades (Yürük et Tatar), des paysans et des artisans étaient installés dans les nouvelles provinces , et le recours à la déportation renforçait l'implantation musulmane . Voir O. Barkan, Les déportations comme méthode de peuplement et de colonisation dans l'empire ottoman, pp. 6, 20-22 ; id., Research on the Ottoman fiscal survey, dans M. A. Cook, Studies in the Economic History of the Middle East, pp. 170-1. Voir la carte du peuplement turc dans Les Balkans dans F. Braudel, La Méditerranée et le monde méditerranéen, v. 2, pp. 12-13

féodale était assignée la tâche de tenir le territoire en profondeur . Des domaines étaient octroyés aux militaires qui avaient participé à des campagnes et s'étaient distingués par des faits d'armes, et les revenus en étaient laissés à ces derniers en contrepartie des tâches militaires qui leur étaient demandées à l'intérieur ou à l'extérieur de la province (1) . Ainsi, la domination de la caste militaire turque devait s'étendre en théorie à la ville et à la campagne et assurer à la fois la permanence de l'occupation ottomane et le prélèvement régulier des impôts et des taxes dûs par les sujets .

-
- (1) Les études consacrées au corps des Janissaires et à la cavalerie féodale sont nombreuses . Voir pour l'organisation des différents corps de troupes Gibb et Bowen, Islamic Society, v.1, pp.45-70, et Appendice A, pp.314-328 . Pour la Syrie, U. Heyd, Ottoman Documents on Palestine ; A. Rafeq, The Local Forces in Syria in the eighteenth and nineteenth centuries, dans Parry et Yapp, War, Technology and Society in the Middle East, pp.277-307 . La cavalerie féodale (sîpâhî) était divisée en trois catégories correspondant au montant des revenus des fiefs octroyés . Ceux-ci étaient appelés tî-mâr lorsque le revenu était en-deçà de 19.999 aspres, zi'âmet pour un revenu de 20.000 à 99.999 aspres et khâss pour un revenu dépassant 100.000 aspres . Le revenu était calculé de façon à permettre au bénéficiaire d'entretenir un certain nombre de cavaliers qui lui étaient directement attachés mais qu'il devait emmener avec lui au cours des campagnes militaires . Il était alors tenu de subvenir à leur équipement et leur solde . Les fiefs étaient octroyés à vie et avaient un caractère héréditaire . Pour ne pas dégarnir entièrement la campagne, la mobilisation ne concernait qu'une partie de la cavalerie féodale .

Tout en garantissant la suprématie de la race conquérante, le système ottoman de la colonisation et du peuplement des contrées conquises assurait la réalisation de deux objectifs dont l'un consistait à décharger le trésor central du poids financier d'une armée maintenue en permanence sur le pied de guerre et l'autre à maintenir un équilibre entre les différents corps chargés de tenir les provinces périphériques. Mais ce système dont les signes de faiblesse étaient manifestes en Syrie dès le début de la conquête devait subir deux échecs ; d'une part, il lui fut impossible de maintenir le cloisonnement entre la caste dirigeante et les sujets, et d'autre part, il ne put empêcher le développement de tendances autonomistes qui menaçaient l'hégémonie du pouvoir central. Ce sont là les deux principales préoccupations qui se dégagent des firmans adressés aux autorités de Palestine au XVI^e siècle (1).

Les Turcs ont implanté dans les provinces conquises un appareil qui n'était pas lui-même unifié et dont le fonctionnement impliquait une parcellisation toujours plus grande. La querelle des historiens au sujet de la centralisation et de la décentralisation de la bureaucratie ottomane (2) semble à cet égard faussée par l'importance excessive accordée au centre de l'empire et plus particulièrement au sommet de l'administration civile et militaire. En effet, les tentatives périodiques de renforcer le pouvoir central ne différaient pas de la logique profonde du système. Qu'il s'agît de l'administration financière ou de l'organisation militaire, celui-ci fonctionnait par l'assignation d'un revenu et d'une fonction à une force, entraînant un morcellement infini de l'appareil turc. Sur toute l'étendue du territoire de l'empire, la race conquérante turque assurait sa domination et sa reproduction par le prélèvement d'un surplus de toutes les catégories de

(1) Traduits par U. Heyd dans Ottoman Documents.

(2) Ce thème est soutenu par celui du déclin et de la décadence de l'empire. Tous deux quident l'analyse des différentes tentatives de restaurer le pouvoir central, celles des grands vizirs de la dynastie des Köprülü ou de Sélim III et Mahmoud II.

sujets . En tout point où il y avait production ou circulation une part était prélevée au profit de la caste militaire dont les éléments étaient répartis aux points névralgiques d'un territoire mais jamais en profondeur . Chaque source de revenu était assignée à une force et chaque force assurait elle-même la perception de son revenu . Ainsi la multiplication de rapports parcellaires de domination soutenait l'expansion du pouvoir turc au sein de l'espace intérieur par le biais de détachements militaires, sans que cet espace fût saturé . Toute production de richesse autorisait l'installation d'une force et sa fixation non pas sur le corps social producteur mais sur ses marges, là où il était le plus vulnérable, sur les routes et les voies de circulation et d'échange (1) . De là, l'économie de type militaire du pouvoir turc . La domination de la caste dominante et sa reproduction étaient assurées par le prélèvement du tribut et ce dernier ne pouvait se réaliser que par la force armée . Or la grandeur de cette force était elle-même déterminée par le montant du tribut qu'elle avait pour tâche de percevoir, et par conséquent par le volume du surplus produit par le district ou le fief qu'elle contrôlait . La conquête de l'espace intérieur était donc entièrement dépendante du succès de la domination turque dans les zones déjà tenues . Mais ce même mécanisme qui portait en avant les groupes détachés de la caste dominante fournissait à ceux-ci les moyens de leur autonomie et mettait en danger la progression du pouvoir turc et son hégémonie . Le contrôle exercé par le pouvoir central en était réduit à limiter l'extension en puissance d'une force en maintenant le niveau de revenu qui lui était réservé et en la doublant d'une nouvelle force chargée de la surveiller . Ainsi la centralisation lorsqu'elle était poursuivie ne pouvait qu'entraîner un morcellement de plus en plus grand de la caste dominante .

(1) L'installation d'une garnison dans une position nouvelle exigeait la constitution de nouveaux fiefs . L'un des moyens utilisés était de détacher des domaines d'un fief (khâss) qui rapportait un montant supérieur à celui qui était fixé à l'origine et qui était enregistré dans le cadastre . Cette opération (ifrâz) qui permettait de créer de nouveaux fiefs était un moyen de réduire la puissance des militaires déjà installés . Voir U. Heyd, Documents, p.104 et n.4 ; Gibb et Bowen, Islamic Society, v.1, p.49

En Syrie, les colonies militaires faillirent dès le début à leur mission . Qu'elles aient été fixées dans les villes ou dans les forteresses qui s'échelonnaient le long des voies stratégiques, elles délaissèrent les tâches qui leur incombait . Les troupes assignées à des postes éloignés des agglomérations urbaines s'abstenaient d'y résider et celles qui étaient envoyées dans les villes enfrenaient les règlements de leurs corps .

L'échec du pouvoir turc fut le plus grand à la campagne . A l'inverse des Balkans où des populations turques, nomades et sédentaires, furent installées de manière à encadrer les populations locales, la Syrie ne reçut pas de colonies paysannes et les fiefs militaires octroyés à des Turcs ne donnèrent pas naissance à une aristocratie rurale . Le nombre de détenteurs de fiefs connut lui-même une chute remarquable entre le début de la conquête de la Syrie et la fin du XVII^e siècle (1) . En arrachant des domaines à leurs détenteurs, le pouvoir central répliquait au problème qu'il dut affronter dès les premières décennies, celui de l'absentéisme . La cavalerie féodale et les garnisons des forts refusaient dans leur grande majorité de résider aux lieux qui leur étaient fixés . Même les capitales de districts (sanjaq) étaient délaissées au profit de grandes métropoles comme Damas

(1) Les provinces de Damas, Alep et Tripoli auraient eu 5500 détenteurs de fiefs sous Suleymân le Magnifique . A la fin du XVI^e siècle leur nombre s'élevait à 8263 selon Ayn-i Alî . Mais un siècle plus tard, il était tombé à 3500 et la Syrie ne pouvait fournir à l'empire que 1400 cavaliers pour participer à ses campagnes militaires en Europe . Dans la province de Damas (qui comprenait la Palestine), les détenteurs de fiefs étaient au nombre de 996 au XVI^e siècle répartis dans tous les districts à raison de 5 à 10 détenteurs de zi'âmet et d'une centaine de détenteurs de tîmâr pour chacun . Comme moins du tiers résidait à proximité de leur domaine la présence turque dans la campagne semble avoir été au départ extrêmement faible . Voir A. Rafeq, Local forces, p. 282 ; U. Heyd, Documents, pp. 73, 73 n. 2, 75 n. 3, 5, 6 ; 67 n. 3, 68 n. 4

qui offraient des sources de revenu supplémentaires . Les soldats des garnisons et les détenteurs de fiefs dont certains n'avaient jamais mis les pieds hors des villes occupaient dans celles-ci des postes de collecteurs d'impôt, d'administrateurs de biens-fonds (waqf), etc.(1) .

Les Janissaires se comportèrent de la même manière . Ils étaient tenus de loger dans leurs barraquements et de ne pas se mélanger avec la population locale . Or très tôt ils logèrent en ville et exercèrent différents métiers tels l'artisanat et le commerce , ou bien ils se mirent au service de notables du pays . Leur solde payée en argent leur permettait de s'adonner à des opérations lucratives : prêts d'argent aux paysans à des taux usuraires, commerce des chevaux, avances d'argent contre du blé et de la soie, vente de provisions aux pèlerins à des prix exorbitants, etc. (2) . Cette déintégration du corps de Janissaires eut pour effet direct l'indiscipline totale de ses membres. Ceux-ci refusèrent de remplir les tâches militaires qui leur étaient demandées . Ils devaient en temps de guerre rejoindre les troupes qui combattaient sur les frontières de l'empire . Mais ils préféraient demeurer sur place sous des prétextes quelconques ou bien verser une compensation monétaire pour leur refus de servir (3) .

L'évolution la plus lourde de conséquences fut l'entrée des autochtones dans le corps des Janissaires . Malgré les interdictions répétées du gouvernement d'Istanbul, le cloisonnement de la caste militaire ne put se maintenir, et le même mouvement qui poussait les Janissaires à enfreindre les règles ségrégatives qui faisaient la force de leur corps amena les Arabes à solliciter des charges militaires (4). Celles-ci n'é-

(1) Voir firmans dans ce sens dans U. Heyd, Documents, pp. 108-9, 109 n.3, 67-8

(2) *Ib.*, p. 69, 69 n.3 ; Bakhit, Damascus, pp. 104-6

(3) Heyd, *ib.*, pp. 73 n.3, 75 ; Bakhit, *ib.*, p. 102

(4) Heyd, *ib.*, pp. 68-9 ; Rafeq, Local forces, p. 280

taient pas seulement lucratives, elles procuraient prestige et puissance et ouvraient aux notables locaux l'accès de la caste dominante. La participation de ceux-ci aux fonctions administratives et les alliances familiales qu'ils nouèrent avec les chefs des Janissaires achevèrent la fusion entre les éléments hétérogènes en une seule classe.

La décadence du corps des Janissaires a précédé la conquête de la Syrie et de l'Egypte et en quelques décennies les troupes envoyées en Syrie entraient en rébellion ouverte avec le pouvoir central. La solution trouvée par la Porte ottomane consista à envoyer des troupes impériales chargées de rétablir l'équilibre des forces et de faire échec aux tendances autonomistes (1). Ce fut là une constante de la politique d'Istanbul. Elle aboutissait en fait au maintien du morcellement des différentes forces et à l'aggravation de leurs rivalités. Le pouvoir central en sortait plus affaibli, et cela malgré la tendance à constituer des domaines de plus en plus étendus qui étaient directement rattachés à la Porte. A l'origine même, il n'existait aucun noyau étatique qui aurait permis d'unifier la caste militaire en pays conquis. Les domaines impériaux et les biens-fonds dont les revenus étaient réservés à des grands de la Porte ou du Sérail tenaient lieu de fiefs personnels et non de propriétés de l'Etat. Ils furent totalement négligés par les gouverneurs de provinces qui s'inquiétaient plus des revenus de leurs fiefs que de ceux du Sultan (2).

-
- (1) En 1656, les Janissaires de Damas appuyèrent le pasha rebelle d'Alep et la Porte expédia de nouvelles troupes les Kapi Kulus (Qabîqûl en arabe), qui les remplacèrent dans la citadelle et aux portes de la ville. Rafeq, Local forces, pp.278-9
 - (2) C'est plutôt comme grand propriétaire que le Sultan intervient à plusieurs reprises pour réclamer l'envoi des impôts dûs par ses propres domaines. Doc. de 1567 et 1574, dans U. Heyd, Documents, pp.118-9

2. Les militaires, les notables et les oulémas.

Le morcellement des forces qui était propre au mécanisme du pouvoir ottoman a produit la seule tactique possible, celle du maintien de l'équilibre entre les éléments de la caste dominante (1). Pour beaucoup d'auteurs, cette dernière appartient au concept d'autorité propre au pouvoir turc et elle est liée à l'idée de justice qui guidait leurs relations avec les sujets de l'empire. La pratique politique des Ottomans aurait été guidée par deux préoccupations : assurer dans chaque province la prédominance des éléments d'origine turque et maintenir un équilibre entre ceux-ci. Ce système assurait de ce fait la justice aux sujets, ici la population arabe, qui devaient être ménagés et ne pas subir des impôts excessifs. Différents moyens et procédures, tels les requêtes, garantissaient les sujets contre les excès des gouverneurs et des militaires. Les extorsions et les abus ne devaient pas dépasser certaines limites au-delà desquelles elles étaient tenues pour tyranniques. Ce système ne se serait effondré que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1).

(1) Voir par exemple Gibb et Bowen, Islamic Society, pp.200-16. Les auteurs insistent à juste titre sur le fait que l'administration ottomane n'était pas une tyrannie capricieuse et irresponsable. Les gouverneurs ne pouvaient se livrer impunément à des actes d'oppression sur les sujets. Mais ce que les auteurs rapportent à la pensée politique ottomane (l'équilibrage des forces) est plutôt une réponse à la désintégration de la caste militaire. D'autre part, leur approche de la société ottomane du XVIII^e siècle est demeurée synchronique et bien qu'elle ait eu le mérite de mettre en avant le fonctionnement du pouvoir ottoman elle ne pouvait saisir la montée des pouvoirs locaux et l'évolution de la société au cours des deux premiers siècles de l'occupation ottomane de la Syrie. Il faut ajouter qu'ils ne disposaient pas de l'éclairage nouveau apporté par les recherches récentes menées sur les archives turques.

La politique d'équilibrage des forces a bien été la principale tactique qui s'imposait aux Ottomans, mais celle-ci n'a pas empêché une modification profonde de la situation des différents éléments de la caste dominante, et leur intégration aux couches supérieures de la société urbaine. Les mesures adoptées successivement par le pouvoir central étaient des réponses ponctuelles à des déséquilibres qui ouvraient la voie à des rébellions ou à des actes d'autonomie de la part des gouverneurs de province. Elles ne pouvaient freiner le processus qui allait amener un changement de la topographie des pouvoirs urbains. Les forces destinées à se contrebalancer échappaient en grande partie au pouvoir central, une fois leur installation faite.

Dans les villes syriennes, l'équilibre était maintenu aux plans militaire et administratif. Trois groupes armés se disputaient l'espace urbain : les deux corps de Janissaires dont l'un s'était incrusté dans la population (les Yerliyyâ) et l'autre tenait la citadelle et les portes de la ville (les Qabîqûl), et les troupes recrutées par le gouverneur. Alors que les premiers devinrent rapidement des milices urbaines intégrées au corps social, les deux autres demeurèrent étrangers à la ville (1). Tous échappèrent petit à petit au contrôle d'Istanbul qui ne disposa plus que du pouvoir de nommer les commandants des troupes. La situation s'aggrava encore plus lorsque la garnison de la citadelle et les troupes du gouverneur furent entièrement composées de groupes ethniques non turcs. Le pouvoir central en était réduit à soutenir tantôt l'une tantôt l'autre force maintenant ainsi une rivalité permanente des groupes militaires. Toute l'histoire du XVIII^e siècle est marquée par les luttes sanglantes des différentes milices, luttes qui aboutirent au déclin puis à la chute des troupes chargées de la garde de la citadelle. Celles-ci avaient été le principal obstacle à l'extension du pouvoir du gouverneur, tout

(1) Il est ici question de Damas. A Alep, les Janissaires avaient maintenu leur caractère étranger mais cela n'avait pas évité l'éclatement de conflits avec le corps des ashrâf qui défendait la population locale. Voir Rafeq, Local forces, p.280

en lui apportant leur soutien dans les opérations menées contre les milices urbaines . Elles occupaient une position stratégique dans le coin nord-ouest de la ville de Damas . La citadelle qui faisait face au sérail situé à l'extérieur de l'enceinte faisait partie intégrante des défenses de la ville et s'ouvrait directement à l'intérieur de cette dernière . Territoire du Sultan, elle était interdite au gouverneur et pouvait mettre en cause son autorité .

Sur le plan administratif, le pouvoir du gouverneur était également contrebalancé par deux représentants du pouvoir central, le juge suprême de la ville (1) et le trésorier de la province (2) . Le premier, de rite hanéfite, coiffait l'organisation judiciaire locale; mais ses fonctions ne se réduisaient pas au règlement des affaires légales, il avait un droit de regard sur l'administration . Au XVIIe siècle, il occupait une place importante dans l'édifice ottoman par la surveillance qu'il exerçait sur les actes des gouverneurs . Un grand nombre de firmans concernant des questions non judiciaires lui étaient adressés et il avait pour tâche de veiller à leur application . De même le contrôle de la légalité des mesures prises par les gouverneurs et du respect des droits des sujets était de son ressort (3) . Les juges étaient de ce fait le principal recours des sujets contre les exactions des gouverneurs . Ils expédiaient les requêtes adressées au Sultan et continuèrent de le faire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle malgré la diminution de leurs pouvoirs .

La fonction de trésorier s'est adaptée en partie aux divisions administratives de la Syrie . Un seul trésorier supervisait au début les

(1) Qâdî al-qudât . Voir Gibb et Bowen, Islamic Society, v.2, pp.121-133

(2) Defterdar

(3) U. Heyd, Documents, pp.19

affaires fiscales de toute la Syrie ; par la suite un autre fut nommé pour la province de Damas et fut indépendant de son collègue d'Alep (1) . Il faisait partie intrinsèque de la caste militaire à la fois par ses origines (2) et par les moyens dont il disposait . Il avait en effet le droit de lever une troupe particulière (3) et pouvait prétendre à un rôle équivalent à celui du gouverneur lorsque l'engagement de mercenaires fut largement pratiqué dans l'empire . Mais l'administration fiscale que dirigeait le trésorier ne constitua jamais un organisme autonome et institutionnel intégré à l'appareil central . Ce fut d'ailleurs le cas de toutes les sections de l'administration provinciale qui furent investies petit à petit par les autochtones . Aussi la fonction de trésorier, à l'exemple de celle du juge, allait-elle subir une éclipse, et l'éclat soudain que lui donnèrent quelques tenants du titre au XVIIIe siècle ne doit pas faire illusion quant à son poids réel parmi les autres pouvoirs urbains (4) .

Les mesures successives adontées par le gouvernement central dans les provinces de l'empire étaient guidées par la crainte de voir les gouverneurs acquérir une grande autonomie . En plus du renforcement des autres fractions de la caste militaire, Istanbul s'attaqua aux sources de revenus du gouverneur et des autres militaires . Progressivement et sous des prétextes divers dont le refus de rejoindre l'armée en campagne, des fiefs militaires étaient retirés de leurs bénéficiaires et rattachés aux domaines de l'Etat . La même politique fut suivie avec les fiefs devenus vacants pour cause de décès . Mais la main-

(1) Ib., p.42 . Sur le defterdar de Damas voir Bakhit, Damascus, pp.143-7 ; Rafeq, The Province of Damascus, pp.14-19

(2) La parenté entre les fonctions militaires et celle de trésorier apparaît dans la biographie de plusieurs trésoriers de Damas . Voir Murâdî, Silk al-Durar fî A'yan al-qarn al-hâdî 'ashar, v.3, pp.211, 279, v.4, pp.7-8, 38

(3) Le domaine qui lui était attribué lui permettait d'entretenir 20 à 25 cavaliers ; Gibb et Bowen ; Islamic Society, v.1, p.203

(4) C'est surtout Fathî al-Daftarî qui donna le plus d'éclat à la fonction (1735-46) ; voir Murâdî, Silk al-Durar, v.3, p.279

mise de l'Etat sur la plupart des fiefs, tout en unifiant le statut fiscal des terres, ne profita pas à une administration centralisée. Elle provoqua au contraire une généralisation du système de l'affermage propre à certains domaines (mîrî et waqf) et favorisa la naissance d'une caste dominante issue des provinces conquises. Au début, les collecteurs et les fermiers de l'impôt (muhasil et multazim) étaient des officiers ou d'anciens trésoriers qui appartenaient à la race conquérante ; mais ceux-ci furent progressivement remplacés par des notables locaux qui dominèrent totalement le monde de la campagne. Avec l'établissement de l'affermage à vie en 1692 (1), la situation de ces derniers fut consolidée et elle permit l'instauration de dynasties familiales suffisamment puissantes pour obtenir le gouvernement de plusieurs provinces.

Cette nouvelle couche de notables doit être distinguée de celle qui s'est constituée dans les villes (2). Sa puissance n'a pas été le produit d'un accroissement de richesse ; au contraire, c'est l'exercice de fonctions militaro-administratives dans des zones marginales peu contrôlées par le pouvoir turc des villes qui a favorisé la constitution de fortunes immenses. Les gouverneurs arabes (3) qui furent nommés par le pouvoir central étaient issus de la campagne et avaient dû leur promotion à la prise en charge de fonctions à caractère militaire. L'intégration de l'ethnie turque à la société locale avait ouvert la carrière administrative et militaire aux éléments arabes sans pour autant effacer la distinction entre la couche dominante et les sujets. Cette distinction était maintenue également d'une autre manière : les gouverneurs même arabes venaient de l'extérieur de la ville.

(1) Voir sur les mâlikâne, Gibb et Bowen, *ib.*, v.1, pp.255-6

(2) Le terme arabe a'yan prête à confusion. Il ne désigne pas une couche précise et on ne peut le rapporter à une catégorie socio-économique. D'où le peu de précision de la notion de notables par laquelle il est traduit.

(3) Awlâd al-'arab ; ainsi furent-ils désignés par les chroniqueurs du XVIIIe siècle.

Qu'il s'agisse de la famille 'Azm ou de Dâhir al- Umar, leur ascension a débuté dans des zones de contact entre nomades et sédentaires où le pouvoir turc s'avérait impuissant à refouler les incursions des bédouins et à prélever l'impôt. Les Azm s'imposèrent à Ma'arrat al-Nu'mân puis à Hama avant d'accéder au titre d'officiers de même rang que des Turcs (1). De son côté, Dâhir al- Umar réussit par la force à s'affirmer comme le seul collecteur d'impôt du district de Safad. D'autres chefs féodaux connurent une carrière similaire sans pour autant parvenir au rang de gouverneur officiel faisant partie de l'appareil ottoman. En dépit des différences dues à la situation géographique et historique de chaque district, un processus identique a poussé les chefs féodaux à étendre leurs domaines et à s'imposer comme les seules autorités face au pouvoir turc. Pour être reconnu par ce dernier il fallait s'imposer par la force tout en assurant des rentrées régulières de l'impôt. Dès lors, la guerre ouverte entre les chefs de districts voisins devenait inévitable. Aussi l'histoire du XVIII^e siècle est-elle remplie des luttes incessantes entre les chefs féodaux dont l'objectif était d'annexer des territoires et, tout en se portant garant de l'impôt, d'acquérir une reconnaissance officielle de la part du pouvoir turc. Cette évolution eut pour conséquence majeure de faire apparaître des pouvoirs héréditaires dont très peu cependant réussirent à se perpétuer (2). Le pouvoir turc en fut réduit à user de tactiques nouvelles consistant à empêcher la constitution de puissantes alliances et à collaborer avec les uns en vue de réduire les autres. Les rebelles de la veille devenaient des forces d'appoint indispensables pour le maintien d'un contrôle minimal de régions qui échappaient de plus en plus au gouvernement ottoman. Ils étaient d'ailleurs désireux d'acquérir une légitimité qui était l'assurance d'une jouissance permanente du territoire qui leur avait été laissé.

(1) Sur l'origine des Azm, voir Rafeq, The Province of Damascus, pp.85-94 ; sur le gouvernement du plus célèbre d'entre eux, S. Shamir, As'ad Pasha al-'Azm and Ottoman rule in Damascus (1743-58), BSOAS XXVI (1963), pp.1 à 28

(2) Les Shihâh du Shûf réussirent à s'imposer le plus longtemps. Ils étaient distancés par les Harfûsh de Baalbek qui régnèrent pendant plus de trois siècles mais qui ne purent forger un émirat puissant.

Le recul de la caste turque est également perceptible dans les villes . L'intégration du corps des Janissaires à la population locale n'avait pas effacé la distinction entre les gouvernants et les sujets mais elle en avait transformé les termes . La ligne de partage passait désormais à la fois au sein de la population et de la milice urbaine . Alors que les commandants de troupes (les âghâs) s'unifiaient avec les notables et les oulémas de haut rang pour former une seule catégorie qui tenait la ville, l'ensemble des Janissaires forma petit à petit une milice de quartier liée à la population . Au sommet de l'échelle sociale, les alliances familiales formèrent un tissu serré reliant les différents éléments de la hiérarchie urbaine. Leur point d'appui était constitué des fonctions militaro-administratives et des fonctions religieuses, mais avec le temps l'importance respective de chacune des deux s'est inversée . Au cours des premières décennies qui ont suivi la conquête de la Syrie, l'accès des Arabes aux corps de troupes turcs représentait une promotion indéniable du fait de leur participation à la caste dominante . Mais l'évolution de l'appareil militaire dans le sens d'une plus grande autonomie et ses tendances à la rébellion l'ont placé en état de suspicion permanente . La fonction militaro-administrative devint dangereuse malgré les privilèges qui lui étaient traditionnellement attachés . Tout membre de l'appareil administratif risquait désormais l'expropriation et l'exécution, derniers recours d'un pouvoir qui ne pouvait contrôler l'accumulation illégale de richesse . En contrepartie, la fonction religieuse présentait l'avantage de la pérennité . L'administration des mosquées, des écoles et des biens-fonds et la constitution de biens-fonds à caractère religieux assurait la succession héréditaire de la fonction et de la richesse et l'immunité de celle-ci . Aussi y eut-il une tendance générale chez les membres de l'administration à acquérir des fonctions religieuses et à privilégier celles-ci aux postes militaires . La carrière de l'ouléma devenait le modèle principal de promotion sociale dans la société urbaine . Les fils et petit-fils de Janissaires délaissaient le métier des armes pour celui d'enseignant ou d'administrateur de biens-fonds religieux et ceux qui restaient dans l'administration

se paraient des atours de la culture religieuse . Pas un grand de Damas qui n'ait ouvert sa maison aux oulémas ou suivi l'enseignement que ceux-ci dispensaient dans les mosquées (1) . Le XVIII^e siècle est l'époque où le majlis (2) de l'homme religieux rivalise avec celui du gouverneur et où ce dernier est jugé pour les relations qu'il entretient avec lui (3) .

Le prestige des oulémas et la place qu'ils s'arrogèrent dans la hiérarchie sociale fut confortée par l'extension de leur pouvoir . Ils eurent en effet accès à des fonctions qui leur étaient étrangères auparavant . Ils acquirent des domaines à l'extérieur de Damas devenant ainsi des collecteurs d'impôt (4) . L'immunité judiciaire dont ils bénéficiaient leur permettait d'accumuler richesse et puissance au détriment de la caste militaire exposée aux expropriations . Toutefois l'assise principale de leur pouvoir fut semble-t-il la conquête des pratiques judiciaires . Le système de la jurisprudence islamique autorisait un dédoublement des pouvoirs juridiques . En effet, si la sentence était le fait du juge, la consultation juridique faisait appel aux oulémas spécialisés en jurisprudence (fiqh) . Il leur était toujours possible d'empiéter sur les prérogatives des juges en traitant directement les conflits par la procédure de l'arbitrage d'autant que le recours au tribunal était coûteux . D'autre part, l'appareil judiciaire lui-même échappait en grande partie au pouvoir turc . Des dynasties d'oulémas détenaient tous les postes dont celui de nâ'ib, juge d'un rang inférieur à celui de qâdî mais disposant de l'avantage d'être nommé pour plus d'un an .

(1) Les ascendants militaires directs ou indirects d'un grand nombre d'oulémas ressortent des biographies établies par Murâdî dans Silk al-Durar ; mais plus remarquable est l'intérêt porté par les militaires à la culture religieuse . Voir par exemple, *ib.*, v.1, pp.274-5, v.2, p.199, v.2, p.42

(2) Synonyme de dîwân utilisé plutôt pour le sérail.

(3) Par ex. Ibn al-Qâri, dans Wulât Dimashq, éd. Munajjid, p.78

(4) Murâdî, Silk, v.1, p.205, v.3, p.207

Cependant la nouvelle couche sociale formée de la fusion de l'ancienne caste dominante et des éléments de la population urbaine devenait vulnérable à mesure qu'elle accédait à une plus grande autonomie . Les Janissaires ne pouvaient constituer un instrument de gouvernement et, vu l'incapacité d'Istanbul d'expédier des troupes fraîches, les différents gouverneurs étaient réduits à faire appel à toute sorte de populations guerrières qui sillonnaient l'empire . Des mercenaires kurdes, mossouliens, maghrébins et albanais se virent confier des tâches de plus en plus importantes jusqu'au moment où la Porte engagée dans des guerres aux frontières de l'empire leur laissa le gouvernement des provinces .

3. Les routes et les forts .

La Syrie centrale et méridionale est cernée par le désert à l'est et par la mer à l'ouest . Sur toute la longueur de ces deux frontières naturelles, point d'ennemi extérieur qui menace les terres et exige de grandes concentrations de troupes . La route militaire qui menait au front persan passait au nord par Alep qui était le lieu de rassemblement des armées impériales . Les troupes appelées d'Egypte ne faisaient que traverser rapidement la Syrie et n'y stationnaient jamais . C'est donc une stratégie basée sur l'usage de la force minimale qui fut appliquée sur l'étendue du territoire syrien . Elle était toute entière tournée vers l'ennemi intérieur, le rebelle, dont la figure a subi une lente évolution .

La maîtrise turque de l'espace intérieur était d'essence militaire en ce sens qu'elle était cantonnée dans la protection d'espaces restreints . Le reste était le domaine des rebelles, et lorsque ces derniers menaçaient l'espace turc, des campagnes militaires extrêmement meurtrières les refoulaient dans leurs réduit sans pour autant les amener à une soumission totale . Cependant l'évolution des rébellions a forcé le pouvoir turc à modifier la carte de ses implantations militaires en vue de verrouiller les régions de troubles et d'empêcher leurs débordements . Entre le XVI^e siècle et le début du XIX^e, le pouvoir turc est parvenu par des ajustements successifs à serrer au plus près les

espaces de rébellion . A chaque fois qu'il a été menacé une réplique a été tôt ou tard trouvée : construction de forteresses, création d'un nouveau pashalik, déplacement du siège du gouvernement, etc.

La première stratégie ottomane fut celle des forteresses . Elle eut pour répondant une rébellion elle-même fondée sur les forteresses (1) . Mais celles que les Turcs occupaient ou construisaient étaient alignées ; elles n'encadraient pas un territoire à investir ou à dominer comme le ferait le château d'un seigneur féodal . Elles s'égrenaient le long des principales voies de communication qu'elles étaient censées protéger . La principale ligne de défense était en Syrie centrale la route nord-sud empruntée par les caravanes de la Mecque et de l'Egypte . Au XVI^e siècle, la route des pèlerins était déviée vers la Palestine et recoupait en partie celle qui menait au Caire (2) . Par la suite, elle s'en sépara et maintint en ligne droite la direction du sud, passant ainsi à l'est du Jourdain au coeur des territoires de nomades . Sa défense était alors assurée non seulement par la construction de forteresses mais également par l'association de nombreuses tribus à la protection des caravanes . La Palestine est cependant demeurée une zone d'intense circulation alors que plus au nord le massif montagneux oblige à un détour à l'est du mont Hermon . Il existait bien une série de forts, le long du littoral de Haïfa à Tripoli (3), mais les accidents du relief rendaient difficile le mouvement régulier des hommes et des marchandises dans l'étroite plaine côtière . Ces forts tournés vers la mer infestée de corsaires étaient impuissants face aux populations turbulentes de la montagne et les expéditions militaires étaient toujours menées à partir de Damas .

-
- (1) Celle de l'émir Fakhr al-Dîn ; voir infra,
(2) Elle passait à l'ouest de la mer Morte, puis virait vers l'est à partir de Jérusalem et rejoignait Aqaba. U. Heyd, Documents, p.76 (firman du 27 décembre 1614)
(3) C'étaient du nord au sud : Alexandrette, Tripoli, Beyrouth, Saïda, Acre, Haïfa, Jaffa, Ascalon, Gaza, Khân Yûnis et al- Arîsh ; U. Heyd, *ib.*, pp.90, 185-6, 190 ; Bakhit, Damascus, pp.94-5

Faisaient partie du système des forts les villes de grande et moyenne importance qui étaient d'importantes réserves de troupes . En Syrie centrale deux villes seulement, Damas et Tripoli, pouvaient abriter des troupes nombreuses et tenir les districts avoisinants . A la limite méridionale de la chaîne de montagne, Safad qui occupait une position stratégique n'était que le siège d'un Bey, ce qui l'empêchait d'intercepter les mouvements de rébellion à cause de la faiblesse des forces qui lui étaient attachés . De là l'incapacité du pouvoir turc à combler la brèche qui fait communiquer le Shûf et le sud de la Bekaa avec la Palestine du nord et l'est du Jourdain .

En Palestine, le pouvoir turc s'est heurté à la géographie particulière de la région et à l'hétérogénéité de la population . Ici, les nomades cohabitaient avec les sédentaires et entretenaient avec eux des relations antagonistes ou des rapports d'alliance . La stratégie visant à protéger les voies de circulation et les zones agricoles s'avéra rapidement inadéquate .

La préoccupation majeure des autorités turques a été moins la réduction définitive des troubles provoqués par les nomades que la sécurité assurée à la circulation marchande et humaine à travers la Palestine . Même les efforts visant à installer des paysans sur des terres délaissées relevaient d'une police des routes plutôt que d'une politique systématique de peuplement . Ce n'est pas la sécurité qui est la condition indispensable à la régularité de la production, mais à l'inverse, c'est l'implantation paysanne qui doit assurer la sécurité des routes (1) . Les transferts de population participaient de la stratégie générale des forteresses dont ils étaient le complément indispensable . Ils palliaient à la désertion des forteresses

(1) A Naqûrâ, l'installation de paysans visait à améliorer la sécurité de la passe en bordure de la mer, et le firman n'évoque que cet objectif . De même pour Sa'sa'où le transfert est imposé par la force . Doc. des 5 août 1577 et 4 octobre 1581, dans U. Heyd, *ib.*, pp.100-1

par les troupes et garantissaient une occupation permanente du sol grâce aux exemptions fiscales dont bénéficiaient les colons . Le projet de construction d'un nouveau fort prévoit toujours l'implantation de colonies paysannes et si, à l'inverse, le fort provoque une plus grande prospérité, celle-ci a pour conséquence directe de renforcer la sécurité des routes (1) . Mais les forteresses, tout en s'appuyant sur les zones agricoles, sont mises en rapport à la fois avec une voie de communication et un territoire rebelle (2) . Le pouvoir turc ne gagne pas des espaces mais des franges soutenues par des routes . Intégrées à ces franges, les domaines impériaux et les biens-fonds étaient particulièrement visés par les Bédouins et les Druzes (3) . Sans faire partie de la machine militaire des forteresses, ils étaient englobés dans son espace . La situation des autres domaines agricoles situés sur les voies de passage stratégique était identique (4) . Ainsi une partie de la paysannerie avait droit à un traitement moins sévère que celle qui résidait dans les zones difficiles d'accès . Mais elle restait moins favorisée que la population des villes qui était elle particulièrement choyée par le pouvoir turc .

L'ensemble constitué des forteresses et des colonies paysannes ne pouvait suffire à assurer des zones de sécurité . La faiblesse numérique des garnisons (5) était aggravée d'une part par l'absentéisme des gardes et d'autre part par la multitude des tâches qui leur étaient confiées (6) . Les places fortes qui s'échelonnaient sur les principales voies

-
- (1) Ex. de Arîsh, Jinnîn et Uyûn al-Tujjâr (1559, 1564, 1581) ; *ib.*, pp.103,104,112 .
 - (2) Ra's al-Ayn est "on the border of (territory infested by) Beduins" (*ib.*, p.106) ; Uyûn al-Tujjâr est "a meeting-place of rebellious Beduins" (p.111) ; Jérusalem et Hébron "on the frontier of Arabia" (p.76) .
 - (3) *ib.*, pp.83,84 .
 - (4) Lorsque Tarabay du sanjaq de Lajjûn est réinstallé contre la promesse de ramener les paysans, le firman met en rapport le retour des paysans avec la protection de la zone qui s'étend de Qâqûn à Quneytra, c'est-à-dire sur la route Damas-Le Caire ; *ib.*, p.53 .
 - (5) *ib.*, app.III, pp.190-191 ; registre du 16 mars 1660 . A cette date, il n'y avait que 1049 soldats dans les forts des provinces de Damas et Jérusalem .
 - (6) Protection des routes et des forteresses, approvisionnement de la caravane de retour de La Mecque, participation aux campagnes hors de Syrie .

de communication n'étaient souvent que des caravansérails fortifiés . Leur garnison qui ne dépassait pas la quarantaine de soldats chacune ne pouvait même pas assurer la sécurité des routes, encore moins maintenir l'ordre dans la campagne voisine . L'organisation d'une expédition pour débloquer la route tenue par les Bédouins mettait en danger le fort et risquait de faire perdre un abri sûr aux voyageurs (1) . Les forts ne servaient donc que de haltes sur le parcours de caravanes munies elles-mêmes d'une protection propre . Toutefois une force d'appoint était indispensable et c'est pourquoi le pouvoir turc fut amené à confier la protection de sections de la route à des tribus installées sur son parcours (2) . Il s'exposait par là à voir apparaître de fortes coalitions capables d'imposer leurs lois et de menacer les lignes de défense fragiles tenues par des garnisons impuissantes . De plus le choix stratégique des voies de communication et des plaines laissait aux populations rebelles les positions géographiques inexpugnables . C'est de là que le pouvoir turc fut menacé au long de quatre siècles d'occupation ottomane de la Syrie .

4. Les rebelles et les hérétiques .

Le dispositif spatial mis sur pied par les Turcs visait à contenir les tribus nomades qui menaçaient les zones de production . Ceux-ci sont traités de sauvages (3) qu'il faut réduire par tous les moyens disponibles . Ils sont désignés comme les principaux agents des désordres qui règnent dans les cam-

(1) *Ib.*, p.106 . Un firman (4 juin 1571) fixe comme priorité la protection du fort et non la défense des terres agricoles .

(2) Par exemple les Tarabay de Lajjûn qui quoique turbulents continuent d'être nommés à la tête du district . *Ib.*, pp.53 n.2, 67 n.15, 109-110

(3) *Ib.*, p.96

pagnes et aux abords des villes . Ils sont nettement distingués des paysans soit par le vocabulaire (1) soit par les mesures qui sont prises à l'encontre de chacun des deux groupes . Là où des insurrections impliquent une population paysanne, Istanbul s'interroge sur les causes qui ont poussé ceux-ci à se soulever et ordonne une enquête (2) . Dans le discours des Turcs, il apparaît bien que les paysans ne peuvent être rebelles par nature . Il y a parmi eux des Musulmans inoffensifs et s'ils refusent de verser l'impôt, la faute en incombe aux intendants des domaines et aux collecteurs d'impôt . Aussi lorsqu'un gouverneur suggère de brûler et de détruire pour l'exemple quelques villages, la Porte préfère amener les paysans à la soumission et ne faire tomber la punition que sur les individus qui récidivent (3) . Mais cette attitude ne donnait lieu qu'à une tactique visant à refouler les nomades des régions agricoles constituant des fiefs ou des domaines impériaux . Or il existait entre les sédentaires et les nomades des relations qui n'étaient pas dues uniquement à la rivalité traditionnelle de deux formes de groupements humains . Les deux étaient partagés par les mêmes clans qaysite et yéménite (4) dont les luttes interminables mobilisaient toute la population y compris celle des villes .

La répression des Bédouins se heurtait à deux difficultés . La première tenait à l'ouverture de l'espace en Palestine et dans le reste de la Syrie . A aucun moment la ligne de défense qui traversait la Transjordanie du nord au sud ne sera suffisamment étanche pour empêcher la pénétration bédouine . Plus au nord, la trouée naturelle de Homs à Baalbek ouvrait la plaine de la Bekaa et le versant est du Mont-Liban aux incursions des nomades . Toutefois le danger le plus grand était représenté par les alliances nouées

(1) Les premiers sont désignés comme des "Arabes" (*evlâd-i Arab*, *ib.*, p.48) et les autres des *re'âyâ* (*ib.*, p.49) c'est-à-dire des sujets imposables (*ib.*, p.49 n.4)

(2) "But the rebellion and insurrection of so many villagers is not without reason" ; tr. par Heyd, *ib.*, p.93

(3) Doc. du 4 mars 1577, *ib.*, pp.92-3

(4) Voir liste dans Bakhit, *Damascus*, p.166 n.11

entre ces derniers et les populations sédentaires . A cela le pouvoir turc répliqua par quatre procédés qui visaient tous à réduire le danger représenté par les Bédouins . Ils consistaient à

- 1° interdire les échanges entre ceux-ci et les populations sédentaires . L'objectif était à la fois militaire et économique . Les seules sources d'approvisionnement en armes des nomades étaient les villes . Ordre fut donné d'arrêter les ventes d'armes qui leur étaient destinées (1) . Au plan commercial, le pouvoir turc eut l'illusion qu'il pouvait contrôler les échanges commerciaux entre les sédentaires et les nomades et par conséquent faire pression sur ces derniers (2) .
- 2° mettre fin à la connivence qui existait entre les sédentaires et les nomades et qui profitait à ces derniers . Toutes les expéditions militaires organisées contre les Bédouins échouaient parce que ceux-ci en étaient mis au courant lors des préparatifs qui les précédaient (3) .
- 3° séduire les Bédouins pour mieux les tenir . Ce procédé qui conforta l'impression de la duplicité des Turcs avait deux volets . Le premier consistait à confirmer une tribu dans un territoire et à lui reconnaître le droit de lever une taxe sur le passage des caravanes, et le second à attirer les chefs de tribus par la promesse de présents pour les saisir et les exécuter (4) . Ce stratagème dicté par la faiblesse des troupes face à un adversaire jouant de la mobilité et usant de l'étendue de l'espace fut constamment utilisé par les Turcs en dépit de ses défauts évidents .
- 4° repousser les Bédouins loin des voies de communication et régions agricoles . Quelques expéditions militaires avaient pour but d'éloigner ceux-ci des abords des villes ou des routes (5) . Mais pour être efficaces, il fallait qu'elles soient suivies d'une occupation permanente des territoires libérés . L'absence d'une poli-

(1) *Ib.*, pp. 83, 9

(2) *Ib.*, pp. 93-4

(3) *Ib.*, pp. 93-4

(4) *Ib.*, pp. 67 n. 15, 94, 96

(5) *Ib.*, pp. 67 n. 15, 97 n. 3

tique de colonisation sédentérisation fut avec l'ouverture de l'espace le handicap majeur du pouvoir turc dans sa lutte contre les Bédouins .

L'infériorité des troupes turques imposa à celles-ci deux tactiques complémentaires, celle des alliances et celle de la capture . La première devait permettre de stabiliser la carte des tribus et d'assurer un minimum de sécurité en confiant des régions à certaines tribus et en jouant des rivalités qui les opposaient à d'autres . La deuxième demeurait l'unique procédé militaire quelque peu efficace . Soit en attirant les chefs, soit en attaquant par surprise une tribu, il s'agissait de porter un coup le plus rapide et le fort possible . Ce procédé qui s'apparentait au rapt fut le seul dont usèrent les Janissaires de Damas attirés par le butin qu'ils enlevaient des campements de Bédouins .

La stratégie utilisée à l'encontre des nomades était vouée à l'échec dans la mesure où elle ne tenait pas compte de l'existence des clans qui partageaient toutes les fractions de la population . Malgré des batailles sanglantes qui eurent lieu dans plusieurs régions (1), aucune politique n'est dégagée par le pouvoir turc (2) . Lorsque l'un des clans fait appel aux Bédouins du même parti, ce sont ces derniers qui sont désignés comme les principaux auteurs de troubles . Ce traitement différent ne profita **pourtant pas à tous** les sédentaires . Les populations hétérodoxes réfugiées dans les montagnes sont constamment désignées comme des rebelles dangereux . Les Druzes et à un degré moindre les Chiites furent associés au danger bédouin sans que la solidarité qui les liaient aux clans gaysite et yéménite fût soulignée . Leurs croyances hérétiques les rejetaient dans l'illégalisme et leur attiraient les imprécations des oulémas (3) . Ainsi les

(1) *Ib.*, pp. 83, 86, 89

(2) Aucune connotation particulière ne marquait les partisans de l'une ou l'autre fraction . Il est seulement rappelé que leurs luttes sont illégales . *Ib.*, p. 83

(3) *Muhibbî, Khulâsat al-athar fî a'yan al-garn al-hâdî 'ashar*, v. 3, pp. 266-9

connotations religieuses qui recoupaient une répartition géographique des communautés empêchaient de prévoir les alliances qui risquaient de se nouer entre des populations hétérodoxes et des Musulmans sunnites . Plus tard, une fois la rébellion de Fakhr al-Dîn réprimée, le pouvoir turc sut tenir compte des rivalités de clans et en user à son avantage . L'association entre hérétiques et rebelles allait en être modifiée(1) et les campagnes militaires rendues plus efficaces par une meilleure connaissance des clans . Au lieu d'attaques massives entraînant la dévastation de dizaines de villages comme ce fut le cas au XVI^e siècle (2), des tactiques plus souples furent appliquées avec un meilleur résultat . A long terme, les Druzes qui étaient des rebelles qu'il fallait réduire à tout prix (3) devinrent les forces de réserve des gouverneurs de Saïda et de Damas .

(1) Voir infra, ch.3

(2) Sur les différentes expéditions contre le Shûf, voir Bakhit, Damascus, pp.164-66 . En 1582, une action est menée contre les Chiites et les Druzes; U.Heyd, *ib.*, p.88 n.3

(3) Firman de 1565 ; Bakhit, *ib.*, p.165

CH.2 - LES TEXTILES ET LES ROUTES DE COMMERCE

La Syrie et l'Égypte ont été depuis l'Antiquité des voies principales du commerce lointain . Mais la route continentale située plus au nord pouvait l'emporter par moments sans arrêter toutefois l'afflux des marchandises qui contournaient la péninsule arabe . A partir du XIII^e siècle, la fondation de l'empire mongol profita à l'Anatolie, "the highway for east-west trade"(1), et permit le développement d'une série de villes . Le commerce chrétien continuait cependant à fréquenter les côtes de Syrie, où Chypre et le royaume de la petite Arménie, "deux sentinelles aux avant-postes de la Chrétienté"(2), attiraient le commerce asiatique . Une grande partie en convergeait vers Famagouste . Les caravanes chargées d'épices venaient à Beyrouth et à Tripoli où les navires emportaient également le coton et d'autres produits de Syrie (3) .

(1) H. Inalcik, The Ottoman Empire, p.121

(2) W. Heyd, Histoire du commerce du Levant, v.2, pp.1,31

(3) Ibid., p.8

Avec l'effondrement de l'empire Ilkhanide (1256-1349), le centre de gravité se déplaça vers l'ouest, et Brousse devint le principal centre de commerce du Levant. Même après l'occupation de Constantinople par les Turcs, elle continua pour un siècle encore à être le principal centre d'approvisionnement de l'empire. Elle avait pour rivale Alep vers laquelle convergeaient les caravanes venues de Perse (1). La conquête ottomane de la Syrie et de l'Égypte fut d'une grande conséquence pour le commerce asiatique. L'empire formait désormais un bloc continental dans lequel les voies de commerce étaient protégées même lorsque, comme dans la mer Rouge, elles sont maritimes. Mais le résultat le plus important fut qu'avec Alep et Alexandrie, les Turcs captèrent toutes les voies du commerce de la soie et une partie du commerce des épices (2), "créant ainsi, au long du XVI^e siècle, une sorte de déviation au détriment d'Istanbul et de l'espace ottoman qui bascule vers le sud" (3). Les échanges entre la Syrie et l'Égypte d'une part et Istanbul atteignirent des proportions remarquables. Les deux provinces vassales envoyaient à la capitale le tiers des rentrées totales de l'empire. La moitié du trafic se faisait à travers la Méditerranée orientale malgré la menace des corsaires chrétiens postés à Rhodes et à Chypre (4). Il profita au port naturel de Damas sur la côte syrienne, c'est-à-dire Beyrouth dont ce fut l'unique période d'essor avant l'éclipse de près de deux siècles qu'il connut.

-
- (1) H. Inalcik, The Ottoman Empire, pp.121,125 ; id., The Ottoman economic mind and aspects of the Ottoman economy, dans M.A.Cook, Studies in the Economic History of the Middle East, pp.207-9
- (2) Ibid., p.211
- (3) F. Braudel, Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme, v.3, p.405. Voir son analyse de "l'économie-monde" turque, pp.402-419.
- (4) Inalcik, The Ottoman Empire, pp.127-8

1. Le grand commerce.

1. Les épices et la soie.

La découverte du cap de Bonne Espérance n'a pas mis fin en une fois au commerce asiatique qui transitait par le Proche-Orient, et lorsque les épices furent entièrement déviées par les nouvelles voies maritimes, d'autres produits prirent la relève dans les échanges entre l'Occident et l'Orient .

Ce n'est que vers 1630 que le commerce des épices qui empruntait le golfe Persique et la mer Rouge cessa de parvenir à l'Europe par la Syrie et l'Egypte . Pour cela, il fallut un contrôle total des mouvements maritimes dans l'océan Indien . Ainsi les Vénitiens continuèrent-ils au long du XVI^e siècle de s'approvisionner en épices en plusieurs points de l'empire ottoman (1) . En 1582, les achats d'épices par les Européens à Brousse étaient quatre fois plus élevés qu'en 1483 (2). Cependant, dès la fin du siècle la soie commençait à prendre une place grandissante dans les échanges à cause de la demande des manufactures européennes . Celle qui était la plus recherchée provenait de la rive sud-est de la mer Caspienne . Elle empruntait la route continentale qui passait soit par Erzurum soit par Karmanshah, Bagdad et Alep et qui n'était pas affectée les menées des Portugais, des Hollandais et des Anglais en Asie . Les pays de la Méditerranée occidentale continuèrent donc à fréquenter les ports de l'empire ottoman à la recherche des épices et de la soie de Perse . L'Angleterre entrée tardivement

-
- (1) Pour les exemples de chargements d'épices par les Vénitiens, voir F. Braudel, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, pp.511-13 . Les raisons du maintien des anciennes voies du commerce asiatique sont multiples : coût excessif des transports par le cap de Bonne Espérance, perte de navires, piraterie dans l'océan Indien, etc., voir ibid., pp.494-5, 515
- (2) H. Inalcik, The Ottoman Empire, p.127

dans le commerce du Proche-Orient (1) importait de son côté uniquement de la soie qu'elle échangeait contre ses lainages qui faisaient la concurrence à ceux de Venise . En 1620, tous ses besoins en soie étaient couverts par les achats faits à Smyrne et à Alep et la majeure partie des chargements effectués par la Levant Company créée en 1581 était constituée de soie de Perse (2).

Alep fut le grand marché de la soie malgré les interruptions fréquentes de la route de l'Est à la suite des guerres turco-persanes . Dès que les hostilités s'arrêtaient, les Vénitiens y trouvaient de nouveau des quantités abondantes de soie et de produits persans et indiens qui venaient par Bassorah (Basrâ) . Au début du XVII^e siècle, Alep était encore la plus grande place de commerce du Levant . Mais la poursuite de la guerre entre les Turcs et le shah Abbas (1589-1628) ruina le commerce d'Alep et provoqua un déplacement de la route de la soie vers le nord . Smyrne reprit la place qu'elle avait perdue . Les marchands arméniens qui convoyaient les marchandises de la Perse vers Alep se dirigèrent désormais vers la côte occidentale de l'Asie mineure . Quand la paix se rétablit, les échanges entre la Mésopotamie et le nord syrien ne reprirent pas malgré les efforts des gouverneurs de Bagdad pour les favoriser . Le Shah s'y opposa, et les Hollandais et les Anglais détournèrent une partie du commerce vers l'océan Indien (3) . Alep perdit par conséquent de l'intérêt pour le commerce européen et en particulier pour le commerce français qui devenait prépondérant . En Syrie même, elle fut progressivement supplantée par

-
- (1) La France combattit le commerce anglais et le força à utiliser son pavillon . Ce n'est qu'en juin 1580 qu'un traité de commerce fut signé entre l'Angleterre et la Porte ottomane . J.C.Hurewitz, Diplomacy in the Near and the Middle East, v.1, pp.5-6,7-8
 - (2) R.Davis, English Imports from the Middle East, dans M.A.Cook, Economic History, pp.194,196 ; A.Wood, The Levant Company, p.24
 - (3) P.Masson, Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle, pp.370,372-3 . Les marchands étaient arméniens, persans ou tartars; voir F.Braudel, La Méditerranée, pp.511,512 . Les Anglais étaient moins touchés que les autres par les interruptions des envois de soie ; R.Davis, English Imports, p.197

Saïda qui devint la troisième échelle par ordre d'importance après Smyrne et Alexandrie . Alep qui était la quatrième vers 1670 fut dépassée par Constantinople au début du XVIIIe siècle (1) .

La soie persane avait accordé un léger sursis au commerce lointain . En réalité celui-ci était bel et bien moribond malgré la persistance d'un grand trafic caravanier à travers l'Asie . Avec la fin du commerce des épices s'ouvrait une nouvelle ère marquée par la prépondérance des textiles . La soie, puis le coton et de nouveau la soie furent les deux principaux articles d'exportation de l'empire ottoman vers l'Europe au cours des trois siècles suivants . Par palliers successifs les échanges subirent une profonde transformation et une accélération de plus en plus forte avant d'aboutir à l'intégration de l'économie intérieure de l'empire à l'économie mondiale . La première période s'achève en gros vers 1670, date à laquelle les achats de coton l'emportent sur ceux de la soie . Pendant un siècle, le coton garde l'avantage puis il s'effondre dans les années quatre-vingts . La troisième période est celle de la soie ; elle commence dans les années trente du XIXe siècle et s'achève à la première guerre mondiale . Malgré l'apparente uniformité des deux articles, leur nature change au cours des trois siècles, mais la tendance des achats est la même pour les deux : la demande concerne au début le produit fini, puis le produit semi-fini et enfin le produit brut . Cependant la soie est différente du coton . Ce dernier était acheté en toile en filé ou en coton brut , alors que les cocons ne pouvaient être transportés tels quels et ce n'est qu'au XIXe siècle qu'on trouva le moyen de leur conserver leur qualité durant le voyage en mer .

La prédominance des textiles dans les achats de l'Europe était la conséquence des changements intervenus dans la production manufacturière . Elle modifiait les rapports qui existaient entre l'Europe et le Moyen-Orient . Les produits de l'Asie ne faisaient que circuler et provoquer un mouvement d'argent en sens inverse . D'autre part, l'échange des textiles se fai-

(1) P. Masson, Histoire du commerce, XVIIe, p.374

sait à l'avantage du Proche-Orient dont la production manufacturière était supérieure à l'exception de la fabrication des draps . A partir du début du XVII^e siècle, les choses changent et la demande de matières premières s'accroît progressivement . L'empire ottoman qui avait le privilège d'avoir hérité d'anciennes techniques de production et de culture (1) et de terrains propices aux trois grands textiles du Moyen-Age, le lin, le coton et la soie, sera sollicité de plus en plus par une industrie en expansion . Aussi par trois fois, la culture reçut une impulsion de l'extérieur : au XVI^e siècle, au Liban; au XVIII^e au nord de la Palestine ; au XIX^e siècle au Liban et dans toute la Syrie . On ne sait quelle part les manufactures de l'empire ont eue dans les deux premiers essors mais il est certain que les régions concernées ont bénéficié d'entrées monétaires importantes de provenance européenne et qu'une grande partie de leur production a été acheminée vers l'ouest (2) . Le fait a profité à des zones réduites qui échappaient souvent au contrôle du pouvoir central . Là se sont constitués des pouvoirs et se sont déroulées des luttes dont l'enjeu était la main-mise sur les régions productives ou sur les voies d'écoulement des produits .

La soie de Syrie, sans supplanter totalement celle de Perse, fut recherchée par les pays européens en même temps que la laine et le coton . Au

(1) En Syrie, le coton s'était développé au VIII^e siècle dans trois régions : au nord-est dans la région d'Alep et de Hama, dans la dépression du Ghawr près du lac de Tibériade et dans la plaine littorale autour de Laodicée, d'Acre et d'Ascalon . La soie, plus ancienne, s'était fixée dans les zones tempérées formées des montagnes libanaise et alaouite. Voir M. Lombard, Les Textiles dans le monde musulman, pp.39 et svtes et 79 et svtes. La laine, abondante en Syrie, était de moindre qualité que celle d'Anatolie dont les poils de chèvre d'Angora était particulièrement recherchés .

(2) F. Braudel, Civilisation matérielle, v.3, p.407

début du XVII^e siècle, elle était emportée en Syrie, alors qu'à Smyrne celle de Perse était toujours achetée (1). La France en achetait à Tripoli et Saïda et en 1670 la soie formait les deux tiers des chargements français de la deuxième ville (2). Mais quinze ans plus tard, elle était délaissée au profit des autres articles d'importation. La soie locale avait augmenté de prix et les plantations de mûriers d'Italie et de France avaient commencé à fournir une production abondante et de meilleure qualité (2). A la fin du siècle, les achats reprurent mais ils gardèrent un niveau faible et leur accroissement resta modeste par rapport à la consommation grandissante de soie par les manufactures européennes. Au cours du XVIII^e siècle, la France importait en moyenne pour une valeur d'un à deux millions de livres de soie du Levant alors que le Piémont lui en fournissait pour 18 millions de livres et le royaume de Naples pour plus de 14 (3). L'Angleterre de son côté variait ses sources d'approvisionnement. Elle se fournissait dans le golfe persique mais les guerres l'obligeaient à recourir à la soie de Brousse et de Syrie. Parallèlement elle en importait du Bengale et à partir de 1752 de Chine (4).

TABLEAU I

Angleterre : importations de soie (en milliers de livres de 24 onces)				
	Levant	Inde, Chine	Autre (Italie)	Total
1663, 1669	264	1	101	366
1721	240	84	315	639
1741	145	116	294	555
1761	113	73	658	844

- (1) Masson, Histoire du commerce, XVII^e, pp.370-2
 (2) Bonnacorse, Saïda 1^{er} février 1670, dans A. Ismaïl, Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban, v.1, p.10 ; voir également, L. Bergasse, Histoire du commerce de Marseille (dir. par G. Rambert), t.4, p.49
 (3) Masson, Histoire du commerce, XVII^e, p.445 ; "Mémoire concernant le commerce qui se fait à Seide", Lempereur, Saïda 22 février 1685, dans Ismaïl, Documents, v.1, p.16 ; Mémoire du Sieur Desquesier des Tourres, 20 février 1691, ibid., v.1, p.23
 (4) R. Davis, English Imports, pp.196-8

La production croissante de l'Italie et sa proximité ne furent pas les seules raisons de la stagnation des envois de soie de Syrie. Celle-ci, tant admirée au début du XVIIe siècle, n'était plus destinée qu'à la fabrication d'étoffes de faible qualité (1). Les négociants considéraient que les grèges étaient mal tirées des cocons et qu'elles étaient mélangées de soies inférieures. En vue d'améliorer la production, des ouvriers de Provence et du Languedoc se rendirent en Morée et à Smyrne et enseignèrent les techniques d'élevage des vers à soie (2). En Syrie, la qualité des soies était différente d'une région à l'autre et il en existait d'excellentes mais leur prix était sans doute trop élevé pour faire l'objet d'un commerce avec l'Europe (3).

2. La structure de l'échange.

Au XVIIe siècle, le commerce français du Levant avait été surtout un "commerce d'importation" (4), le changement qui s'opéra au XVIIIe siècle était double : il concernait à la fois le volume des marchandises et les structures de l'échange. De plus, l'organisation du commerce subit également une transformation profonde dans le sens d'un contrôle plus grand par l'Etat français de ses négociants et marchands du Levant.

A la fin du XVIIe siècle, la valeur des importations de Marseille en provenance du Levant était comprise entre six et huit millions de livres par an, dépassant rarement les dix millions. Dès le premier quart du XVIIIe siècle, les échanges s'ampli-

(1) Ibid., p.198

(2) Masson, Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle, p.445-6.

(3) Sur les soies de Syrie, voir Mémoires du chevalier d'Arvieux, v.1, pp.333,335. L'hypothèse d'un recul des techniques de production n'est pas à rejeter.

(4) Masson, Histoire du commerce, XVIIIe, p.409

fièrent . De 1715 à 1720, la moyenne annuelle des échanges, exportations et importations comprises, atteignit 25 à 30 millions de livres (1) . Après la crise de commerce due à la peste qui sévit à Marseille entre 1720 et 1722, la reprise fut rapide et la moyenne annuelle des importations s'éleva à 13,5 millions de livres entre 1723 et 1729 ; mais elle retomba à 11,2 millions entre 1730 et 1736 (2) . Après cette date, la demande de matières premières s'accrut et les exportations connurent une progression notable . Entre 1737 et 1743, la moyenne des importations s'éleva à 15.177.000 livres alors que les exportations vers le Levant atteignait et dépassait quelques fois cette valeur (3) . Par la suite les guerres qui eurent pour théâtre l'Europe perturbèrent sérieusement le commerce mais lorsqu'il reprit dans les années soixante la moyenne des importations était de 24 millions et celle des exportations de 20 . A la fin de l'Ancien Régime la première moyenne était encore montée et elle s'élevait à 34 millions ; mais la vente de produits français à la Turquie avait baissé à cause de la concurrence allemande et autrichienne (4) .

La nature des marchandises échangées éclaire encore plus les grands traits de l'évolution du commerce du Levant . En premier, les matières premières qui étaient achetées auparavant en petites quantités occupèrent désormais une place grandissante dans les importations européennes . D'autre part, l'Europe se mit à fournir aux contrées de l'empire ottoman les denrées coloniales qu'elle en achetait jusqu'au XVe siècle .

La demande croissante de matières premières était la conséquence du développement des industries européennes . Des trois textiles que l'Europe achetait le coton fut de plus en plus demandé . Mais c'était là surtout l'affaire de la France qui ne possédait pas comme l'Angleterre une colonie qui produisait le coton . Entre 1700 et 1788, ses importations

-
- (1) Ibid., p.410
(2) Ibid., p.411
(3) Ibid., p.412
(4) Ibid., p.412 n.1

passèrent de 760.000 kgs à 4.046.000 kgs de coton .
Les autres textiles connurent une augmentation rela-
tivement plus faible .

TABLEAU II

Importations françaises de textiles du Levant (en livres)				
	1700	%	1788	%
Coton	1.400.000	35	14.000.000	60
Laine	1.464.000	36,9	6.234.000	27
Soie	1.100.000	27,7	2.750.000	13
Total des importations (moyennes)				
	1717-20		1786-89	
Matièresières	13.500.000	75	30.200.000	82
Objets fabr.	1.500.000		2.450.000	
Drogueries	480.000		1.800.000	
Denrées alim.	2.600.000		2.000.000	
	<u>18.000.000</u>		<u>36.450.000</u>	

Tiré de Masson, *ibid.*, p.432

En réalité, la proportion de matières premières est plus importante qu'elle ne paraît dans le tableau . Les deux derniers articles comprenaient des matières qui étaient utilisées dans les manufactures (1) .

Pour l'industrie cotonnière française, le Levant demeura une source importante même après que

(1) Ainsi les drogueries comprenaient des matières tinctoriales et les denrées alimentaires, le blé destiné aux amidonneries de Marseille et l'huile aux savonneries . Masson, *ibid.*, pp.451,455

les envois des Antilles et du Brésil aient augmenté (1). Au moment où elle se développait furent prises des mesures visant à protéger non seulement le tissage mais également le filage des cotons . Le coton brut fut par conséquent exempté de droits d'entrée et les filés interdits dans le royaume . Aussi l'importation de coton brut uniquement s'élevait en 1788 à 11.600.000 livres, c'est-à-dire à 48 % de la valeur des textiles et à 30 % de l'ensemble des achats français . De même les toiles peintes furent interdites en 1759 et les soieries d'Orient ne furent plus demandées (2) .

Pour l'exportation, la grande nouveauté du XVIIIe siècle a été la fourniture des denrées coloniales à l'empire ottoman par l'Europe . Celles-ci parvenaient aux grands centres de l'empire soit par la Méditerranée occidentale soit par la mer Rouge et dans les deux cas les produits de l'ancien commerce asiatique étaient désormais entre les mains des Européens . Mais les articles d'exportation qui eurent un grand avenir par la suite étaient les produits textiles . Bien avant la production de masse du XIXe siècle, les pays occidentaux ont enquêté sur les techniques de production de l'empire ottoman et sur la forme des tissus, leurs dessins, leurs usages et leur façon, dans le but de les imiter et de créer un marché aux textiles européens . Il y a bien eu une progression dans l'exportation des tissus européens, mais celle-ci n'était importante que par comparaison avec les envois du siècle précédent (3); en réalité, elle couvrait une partie minime des besoins de l'empire ottoman . Toutefois les quelques percées qui eurent lieu hors du domaine traditionnel du drap préparaient la conquête du marché intérieur ottoman qui commença au début du XIXe siècle.

(1) Ibid., p.435

(2) Ibid., p.434

(3) Les draps français passèrent de dix mille pièces en moyenne en 1700 à 85 mille vers 1770, ce qui représentait une part infime de ce qu'il produisait un centre manufacturier comme Damas . Masson, *ibid.*, pp.476-80

Elles montraient que les manufactures européennes commençaient à résoudre un certain nombre de problèmes qui faisaient obstacle à la diffusion des textiles européens même réduite ; problèmes techniques de filage et de teinture (1), problèmes commerciaux d'adaptation aux goûts (2), et de compétitivité en face des produits des manufactures ottomanes (3) . En plus des draps dont

-
- (1) "On ne pourra jamais en France filler les cotons de la manière qu'on le fait en ce pays-cy, en les rendant aussy blancs, aussy doux, aussy moelleux", écrivait un consul français (Lempereur, Seyde mai 1692, Ismaïl, Documents, v.1, p.27) . La plus grande difficulté était la maîtrise des techniques de teinture minérale dans lesquelles l'Orient était supérieur jusqu'au XVIIIe siècle (voir M. Lombard, Les Textiles, pp.143 et svtes) . Beaucoup de lettres de négociants européens réclamaient l'amélioration des couleurs . Il y avait "trop de vert et de soupe de vin" dans les draps français . Même difficulté pour le rouge et le bleu . (voir extraits de lettres dans Mantran, La vie quotidienne à l'époque de Soliman le Magnifique, pp. 180-1) . Le bleu détint avec la pluie (Mémoire pour le commerce de Seyde, 19 juillet 1728, dans Ismaïl, Documents, v.1, p.240) . On chercha à connaître les secrets des teinturiers du Levant en particulier celui du rouge (la garance) qu'on maîtrisa vers 1756 . Voir Masson, Histoire du commerce, XVIIIe, pp. 438-9, 450 .
- (2) La dimension des tissus était importante puisqu'elle est mentionnée partout dans la correspondance des négociants et des consuls . Il y eut un réel effort imiter en tous points les produits locaux . Masson, ibid., pp.493-95 . Sur les textiles d'Alep et la difficulté de les imiter, Baron de Tott, Mémoires, v.4, pp.146-7
- (3) "Quant aux étoffes du pays on ne peut songer à les imiter avec avantage, ayant la soie sur place et les ouvriers à meilleur marché"; Villeneuve, 3 septembre 1733, cité dans Masson, ibid., p.492 . Même idée chez Lempereur, mai 1692, Ismaïl, Documents, v.1, p.27 .

Le Proche-Orient était friand depuis le Moyen-Age (1), l'industrie européenne parvenait à placer d'autres produits textiles en petites quantités (2). Elle ouvrait ainsi la voie que la mécanisation de la fin du siècle allait élargir au détriment des manufactures ottomanes.

3. Les Echelles de Syrie.

Si les grands traits de la structure de l'échange entre l'empire ottoman et l'Europe obéissent au schéma tracé plus haut, les relations commerciales de l'Europe avec la Syrie présentent quelques particularités dues à une situation géographique et politique spécifique. En premier, la Syrie centrale et méridionale était un domaine français par excellence, et plus précisément le domaine du commerce marseillais. Or, si la balance commerciale de l'Europe avec la totalité de l'empire s'équilibre progressivement au détriment du second, Marseille reste déficitaire en Syrie au long du XVIII^e siècle. Ses achats l'emportaient sur les ventes parce que les régions productrices de matières premières étaient éloignées des centres de redistribution. Sur la côte syrienne, il n'existait pas de grande place de marché comparable à celle de Smyrne ou Constantinople qui avaient un accès direct à la mer. Les grandes villes étaient des villes de l'intérieur qui drainaient les produits du grand commerce et ceux des campagnes environnantes. La principale voie du commerce ottoman, celle qui reliait le Hedjaz à Damas et Alep, passait loin du littoral et n'empruntait plus la route maritime de Beyrouth à Smyrne et

(1) W. Heyd, Histoire du commerce du Levant, v.2, pp.11,441

(2) Les Italiens avaient réussi à occuper une petite frange du marché grâce à leurs soieries et Lyon commença à expédier les siennes en quantités très faibles à partir de 1727. Masson, Histoire du commerce, XVIII^e, pp.493-5

Istanbul . Les autres voies, celle de Bagdad et d'Égypte, rejoignaient directement la grande métropole du centre syrien, Damas (1) . Les produits européens ne pouvaient donc bénéficier d'un réseau de commerce local pour être diffusés . Par contre, les zones productrices de matières textiles étaient proches de la mer, parfois à quelques kilomètres d'un port de mouillage où il était aisé de venir les chercher sans risquer sa vie et sa fortune dans les petites caravanes qui sillonnaient la campagne . De ce point de vue Alep différait de Damas en ce qu'elle était à la fois un centre d'achat et de vente . Sa campagne produisait des matières premières et son commerce communiquait avec plusieurs districts, de l'est anatolien à la Mésopotamie . Aussi les négociants européens continuèrent-ils à fréquenter la ville malgré la baisse des échanges au XVIIIe siècle, tandis qu'il leur était difficile d'établir des relations commerciales avec Damas à partir de la côte (2) . Mais l'éloignement des régions de culture des textiles par rapport au grand centre manufacturier de la Syrie centrale n'était pas sans avantage pour les Européens puisqu'il leur permettait de créer leur propre circuit de commerce et d'emporter les matières premières à des conditions avantageuses . A trois reprises au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, des régions côtières de la Syrie se sont tournées vers la mer délaissant l'intérieur qui leur profitait moins au plan monétaire .

-
- (1) L'interruption de la voie maritime était due aux activités des corsaires chrétiens, maltais, provençaux et grecs par la suite, qui pourchassaient les navires turcs jusqu'aux abords des ports . Mais les transports par mer en direction de l'Égypte devinrent plus fréquents dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle .
- (2) Vers 1660, Damas se fournissait en produits européens à Alep et non à Saïda pourtant plus proche. Mémoires du chevalier d'Arvieux, v.1, p.465 . En quatre ans, aucune caravane ne se rendit à Saïda; Bonnacorse, Saïda 1er février 1670, dans Ismaïl, Documents, v.1, p.10

La Syrie centrale a bénéficié d'un apport constant de numéraire au cours des XVIIe et XVIIIe siècle . Au XVIIe, les navires qui mouillaient à Beyrouth et Saïda transportaient de grandes quantités d'argent et au siècle suivant les achats de coton nécessitèrent de nouveau de gros envois de numéraires (1) . Dans les périodes d'intense activité commerciale, le déficit de Marseille atteignait trois millions de livres en moyenne par an parce que les produits importés à Saïda ne pouvaient être écoulés facilement vers l'intérieur (2) . A Alep par contre les produits exportés par Marseille parvenaient à équilibrer les achats faits sur place (voir tableau III) . Dans les années 1750 à 1754 au cours desquelles la situation politique perturba le moins le commerce et la production, la Syrie centrale et méridionale achetait pour 57400 livres de textiles français contre 1130500 vendus à Alep, soit deux fois plus . Durant le dernier quart du XVIIIe siècle la situation politique provoqua une chute de la production et la diminution conséquente des achats mais non celle des ventes .

-
- (1) Le commerce de Saïda se faisait pour une bonne part avec l'argent comptant . Au début les réaux d'Espagne étaient très recherchés puis ils furent remplacés par plusieurs monnaies : ducats à l'effigie du duc de Lorraine, pataques à celle de l'empereur, etc. Voir un extrait d'un "Mémoire pour justifier la nécessité du commerce des piastres en Levant", (sans date) dans Ismaïl, Histoire du Liban du XVIIe siècle à nos jours, v.1, p.144 n.311 ; un rapport toscan, ibid., p.148 ; Mémoires du chevalier d'Arvieux, v.1, p.465 ; "Mémoire" de Lempereur, 22 juin 1685, Ismaïl, Documents, v.1, p.18 et Bonnacorse, 1er février 1670, ibid., p.8 ; Masson, Histoire du commerce, XVIIe, p.371 ; id., Histoire du commerce, XVIIIe, p.506 . Mais les échanges des piastres sévillanes mexicaines et autres était profitable aux négociants européens . R.Paris, Histoire du commerce de Marseille, (dir.G.Rambert), t.5, p.417
- (2) Ibid., p.406

TABLEAU III

Principaux articles d'achat et de vente de la Syrie méridionale (en livres) (a)

	1700-2	%	1750-4	%	1786-9	%
<u>Achats:</u>						
Coton filé	745000	51,5	1305000	35,2	421000	30
Coton brut	95000	6,5	1134000	30,6	69000	5
Soie	437000	30,2	1012000	27,3	578000	41,3
Tissus	-		40000	1	73000	
Galles	33000	2,3	43000		47000	
Alizari	-		-		93000	
<u>Ventes :</u>						
Draps			567000	67	353000	42
Textiles			7000		105000	12
Colorants			120000	14	88000	10,6
Sucre			68000		104000	

(a) R.Paris, Commerce de Marseille, p.407 n.1

Principaux articles d'achat et de vente d'Alep (b)

	1700-2	%	1750-4	%	1785-9	%
<u>Achats :</u>						
Soie	298000		48000		223000	
Coton	56000	59,3	92500	14,6	339000	20
Laine	131000		164000		140000	
Toiles	85000	10,4	1326000	64	1696000	48,2
Galles	107000	13	335000	16	733000	20,8
Cire, drogues	86000	10,5	56000	2,7	46000	1,3
Cuivres	-		-		232000	6,6
<u>Ventes :</u>						
Draps			1123000	47,5	698000	32,7
Textiles			7500		154000	7,2
Colorants			638000	27	745000	35
Sucre			154000	6,5	139000	6,5
Autres			135000	5,7	223000	10,5

(b) R.Paris, ibid., p.416

Les trois aspects principaux du commerce marseillais en Syrie centrale sont :

- 1°. La prédominance des achats sur les ventes . Par comparaison avec Alep, la Syrie centrale consommait moins de marchandises européennes . Il est possible toutefois que Damas ait continué à en recevoir par les caravanes du nord (1). En outre un changement notable quoique de portée réduite est constitué par les ventes de textiles autres que les draps .
- 2°. Dans les sorties des Echelles, les textiles dominent bien plus qu'à Alep . Ils passent de 86 % en 1700 à 90 % en 1750 et leur volume augmente dans des proportions énormes .
- 3°. Les achats de coton et de soie augmentent, mais la part de chaque produit change . De 6% en 1700, le coton brut passe à 30% en 1750 et se rapproche du coton filé . Son effondrement en 1786 est dû au recul de la production sous Ahmad al-Jazzâr le gouverneur d'Acre .

Le recentrement du commerce européen de la région d'Alep vers la Syrie centrale et littorale eut des répercussions économiques directes perceptibles dans la réanimation de ports qui avaient été désertés au cours des siècles précédents . Certes, l'ampleur des nouveaux flux de commerce ne peut se mesurer à l'activité économique des deux grandes villes syriennes qui disposaient de centres manufacturiers et de circuits commerciaux anciens et étendus . Mais le négoce français allait perturber les échanges internes à cause de la masse monétaire qu'il jetait sur le marché . Il eut également un effet déterminant sur les pouvoirs locaux qui étaient intéressés de manière ou d'autre par l'accroissement de la production et des échanges .

(1) Deux négociants français résidant à Saïda voulaient fonder en 1729 un comptoir à Damas mais la Chambre de commerce de Marseille s'y opposa . Masson, Histoire du commerce, XVIIIe, p.517

Les consulats et la Nation française

Les négociants européens eurent plusieurs résidences en Syrie, mais alors qu'à Alep leur présence fut permanente malgré une baisse d'effectifs à certaines périodes, ils déménagèrent constamment le long de la côte au cours des deux siècles. A l'exception d'Alep, il n'y eut aucune colonie de marchands dans l'intérieur syrien (1). Le choix du lieu de résidence était directement lié au commerce ; toutefois les conditions politiques et matérielles les forçaient souvent à se déplacer vers un port plus accueillant. Tout l'arrière-pays immédiat était à des degrés divers producteur de matières textiles ; la montagne de Tripoli à Saïda fournissait différentes qualités de soies, et plus au sud, c'était le domaine du coton. Mais seul Tripoli était l'aboutissement d'un trafic caravanier régulier du fait de sa situation géographique qui le mettait en rapport avec la plaine de Homs et plus loin Alep. La facilité des communications avait poussé les négociants européens à s'y installer au cours du XVI^e siècle, et de là ils drainaient la soie persane qui parvenait à Alep et la soie libanaise produite en proximité. Mais les exactions répétées du gouverneur Yûsuf Sayfâ les obligèrent à quitter la ville en 1612 (2) et à établir une communication directe avec Alep à partir d'Alexandrette. Malgré les inconvénients de cette nouvelle voie (3), elle fut utilisée au cours

-
- (1) Au XVI^e, les Vénitiens étaient installés à Damas. F. Braudel, La Méditerranée, t.1, p.508
- (2) Masson, Histoire du commerce, XVII^e, p.381
- (3) Le port d'Alexandrette était insalubre et la route infestée de brigands. Les Européens devaient organiser leur propre escorte et se groupaient à vingt-cinq ou trente pour entreprendre le voyage. L'avantage était que le trajet ne durait que 22 heures et aussi sans doute qu'il n'y avait pas de droit à payer comme à Tripoli. A. Pouillet, Nouvelles relations du Levant, v.2, pp.500, 513 ; A. Rabbath, Documents inédits pour servir à l'histoire du Christianisme en Orient, v.1, p.37 ; G. Goyau, Un précurseur : François Picquet, p.55

du XVII^e siècle et Tripoli soigneusement évitée . Mais la soie du district voisin échappait ainsi au commerce français et des négociants vinrent s'installer dans la ville et en 1680 un vice-consulat fut créé pour défendre les intérêts français (1) .

Le seul point de la côte où les Français purent se maintenir après la chute de Fakhr al-Dîn était Saïda . Beyrouth qui avait connu un grand essor au temps de l'émir avait été délaissé par les négociants . Un missionnaire qui le traversa en 1652 le dit ruiné (2) , mais dix ans plus tard le chevalier d'Arvieux y trouve quatre ou cinq marchands français qui commerçaient uniquement avec la soie et en achetaient pour quatre cents mille écus par an . En fait ils représentaient des maisons installées à Saïda pour le compte desquelles ils travaillaient et les soies y étaient expédiées pour être embarquées dans des navires à destination de Marseille (3) . Mais durant le dernier quart du siècle, les soies du Kasrawân n'étaient plus demandées et les négociants cessèrent de se rendre à Beyrouth (4) .

Saïda était en relation avec deux régions productrices de textiles, le Shûf qui fournissait la soie et le nord de la Palestine où était planté le coton . L'installation des Français y fut la plus longue et stable . La diminution des achats de soie ne l'affecta pas, l'activité des marchands s'étant reportée sur les cotons bruts et filés . A Saïda, ils avaient accès aux marchés locaux et à une grande gamme de produits . Aussi, la colonie française y était la plus nombreuse en Syrie (5) et son organisation en

(1) Masson, Histoire du commerce, XVII^e, pp.381-2

(2) A. Rabbath, Documents, v.1, p.43

(3) Mémoires, v.2, pp.344-5

(4) Lempereur, "Mémoire..", 22 juin 1685, dans Ismaïl, Documents, v.1, p.16 ; Desguesier des Tourres 20 février 1691, ibid., p.23

(5) A Alep, les marchands français étaient au nombre de 40 en 1630 et 16 seulement en 1692 . A Saïda, il y avait 14 maisons en 1670 et 18 en 1713 . Entre 1685, et 1719, sur 1473 qui passèrent de Marseille dans le Levant, 86 s'établirent à Alep et 175 à Saïda . Masson, Histoire du commerce, XVII^e, pp.378-9, 383-4.

"Nation" renforça sa position commerciale et financière .

La transformation la plus importante qui advint dans le commerce français à la fin du XVIIe siècle fut le contrôle de plus en plus grand de l'Etat français sur l'activité des marchands et des consuls et l'établissement d'une juridiction propre aux Echelles. On a souvent insisté sur les droits exorbitants concédés par le gouvernement ottoman aux puissances européennes dans le cadre de ce qu'on nommait les Capitulations, et on n'a pas vu (1) que celles-ci s'étaient accompagnées d'un long effort du gouvernement français visant non seulement à défendre les intérêts commerciaux de ses nationaux mais surtout à régler leur vie dans les Echelles . Parallèlement aux stipulations ajoutées à des périodes différentes et qui toutes précisaient les anciennes ou octroyaient de nouveaux privilèges, la liberté individuelle des marchands français était limitée par un "régime à la fois despotique et libéral" (2) .

L'une des principales motivations qui a poussé les pouvoirs politiques et économiques français à établir une juridiction propre aux Echelles était la situation financière désastreuse dans laquelle se trouvait le commerce français . Toutes les Nations étaient couvertes au XVIIe siècle de dettes exorbitantes . Sous des prétextes quelconques, les pashas prélevaient des négociants étrangers des droits extraordinaires et ceux-ci devaient recourir aux usuriers juifs pour réunir la somme (3) . Dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, la situation fut jugée d'une gravité telle qu'une série de mesures fut prise par le

(1) Sauf des juristes du XIXe siècle ; voir Féraud-Giraud, De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie, Paris 1859 ; J.B. De Gabrielli, De la juridiction française dans les Echelles du Levant, discours prononcé le 3 novembre 1858 à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale d'Aix, Aix 1858 .

(2) De Gabrielli, *ibid.*, p.34

(3) Sur les "avanies" voir infra

gouvernement du Roi et la Chambre de commerce de Marseille . Celles-ci visaient à mettre fin à l'ancien statut des consuls et à l'anarchie qui régnait dans les colonies de marchands . La vénalité de la charge de consul avait transformé celle-ci en fonction héréditaire et le consul qui se livrait au commerce ne défendait plus les intérêts de ses nationaux et entraînait quelques fois en connivence avec le pasha (1). Colbert puis Pontchartrain mirent les consuls sous le contrôle de la Chambre de commerce de Marseille et en firent de véritables fonctionnaires avec un salaire fixe . Le droit de 2% que ceux-ci percevaient auparavant pour leur compte revenait désormais à la Chambre de commerce (2) .

L'un des plus grands maux des Echelles était le grand nombre d'aventuriers de tout genre qui venaient faire fortune et pratiquaient la fraude, la contrebande, etc. . Ils faisaient retomber sur l'ensemble de la Nation les exactions financières des pashas qui les considéraient solidaires de l'action de leurs nationaux, des missionnaires et même des corsaires (3) . Les ordonnances du 21 octobre 1685 et

-
- (1) Voir sur ce sujet l'excellente étude de R. Paris, Histoire du commerce de Marseille, et en particulier la 3^{ème} partie : les marchands marseillais aux Echelles. Pour la biographie des consuls voir Les Consulats du Levant, t. III, Alep, Saïda, Tripoli de Syrie, Nancy 1902 . Celle de Picquet (Alep, 1652-61) a fait l'objet d'un livre : G. Goyau, Un précurseur : François Picquet . Le consulat avait trois propriétaires qui ne résidaient pas à Alep et Picquet racheta l'une des parts ; *ibid.*, p. 22. Les circonscriptions consulaires n'étaient pas délimitées et des disputes éclataient au sujet des revenus d'une zone mitoyenne, par exemple Beyrouth disputée par Alep et Saïda ; *ibid.*, pp. 88-92 . Au Caire, deux familles marseillaises se disputaient le consulat ; R. Paris, *ibid.*, p. 207
- (2) R. Paris, *ibid.*, pp. 210 et svtes
- (3) Il y eut même des Français qui passèrent chez les Kurdes et rançonnaient les caravanes entre Alep et Alexandrette ; *ibid.*, p. 240 . Sur la situation inconfortable des négociants français lorsque des corsaires croisent au large, Mémoires du chevalier d'Arvieux, pp. 282-90

du 3 novembre 1700 réglementaient les départs des Français désireux de négocier dans le Levant . Ils devaient se munir d'un certificat de résidence délivré par la Chambre de commerce de Marseille et verser une caution sur laquelle la Chambre se remboursait en cas de fautes entraînant des avanies ou d'une banqueroute qui risquait de peser sur toute la Nation . D'autres ordonnances fixaient le temps de résidence dans les Echelles à dix ans et interdisaient aux négociants de se marier sur place ou d'amener leur femme avec eux . On cherchait ainsi à empêcher la fixation d'individus dans le Levant et la constitution de groupes d'intérêt opposés au commerce français (1). C'est à ces conditions seulement que les consuls pouvaient rendre applicables les articles des Capitulations qui prémunissaient les négociants contre les avanies collectives .

Les Capitulations accordaient aux Européens des privilèges commerciaux et fiscaux (2) qui n'avaient en fin de compte qu'une portée limitée . Bien plus lourd de conséquence était l'abandon par le gouvernement ottoman des principaux attributs de la souveraineté territoriale . En matière de police et de justice criminelle, les Européens ont arraché concession sur concession et constitué un espace d'extra-territorialité (3) qui fut bien avant l'intervention directe de l'Occident dans les affaires intérieures de l'empire un abcès dans le corps social . L'histoire de cet espace est celle d'un pouvoir qui se constitue en souveraineté territoriale et qui déborde lentement vers l'espace ottoman . Pourtant l'octroi de privi-

(1) Masson, Histoire du commerce, XVIIIe, pp.150-7

(2) La douane était de 3% ad valorem à l'entrée et à la sortie des marchandises . A cela s'ajoutaient divers droits dont le droit de pesée et d'enregistrement et le droit versé aux portes des villes . Les articles qui entraient dans l'empire versaient entre 4 et 15% et ceux qui sortaient entre 9 et 25% . R.Paris, Histoire du commerce de Marseille, pp.344-5

(3) "...une sorte d'extra-territorialité qui permet aux consuls d'exercer sans contestation sur leurs nationaux des pouvoirs fort étendus pour le jugement des différends civils, comme pour la police, les punitions des délits et la poursuite des crimes" Féraud-Giraud, La juridiction, p.7

lèges juridiques à l'intérieur d'un espace fermé n'était pas nouveau en Orient (1) ; de plus, il était compatible avec le système ottoman qui était fondé sur la multiplicité des petits pouvoirs et des espaces autonomes . Il est d'ailleurs remarquable que le processus de réorganisation des colonies franques qui commença à la fin du XVIIe siècle ait coïncidé avec la conquête par les pouvoirs locaux d'espaces arrachés au gouvernement central et le renforcement du cloisonnement communautaire (2) . Chez les Français existait un souci identique de regroupement spatial ; la Chambre de commerce de Marseille interdit aux ressortissants français de loger en dehors du Khan qui leur était réservé (3) . A l'intérieur de l'espace français, le consul devint tout puissant par la grâce des Capitulations et des règlements spéciaux édictés en France . Il serait faux de croire qu'il a suffi que les capitulations soient signées pour que s'organise un pouvoir territorial autonome . La clause la plus favorable aux pouvoirs juridictionnels des consuls était déjà présente dans les premiers traités signés entre la France et la Porte (1535,1604) et elle n'avait engendré aucune autorité spécifique ; au contraire, la vénalité des offices avait fait des consuls des privilégiés semblables à tant d'autres de l'empire ottoman . Le pouvoir des consuls ne s'est donc pas constitué dans un espace concédé par le pouvoir ottoman, il a lui-même construit son territoire en fixant les individus, en réglant leur conduite et leurs mouvements et en soumettant leurs relations à la société environnante à l'intérêt collectif de la Nation . Par la suite, l'espace s'est étendu et a inclus des catégories de la population ottomane,

-
- (1) Avant l'occupation ottomane les Vénitiens disposaient de logements séparés, fondachi ; ceux-ci sont attestés à Alep, Damas, Tripoli et Alexandrie . Ils avaient leur propre police et "la coutume était de (les) enfermer sous clef dans leur fondachi pendant la nuit". W.Heyd, Histoire du commerce du Levant, v.2, p.462 ; de Gabrielli, La juridiction, p.15
- (2) Voir infra p.

et au moment où il diffusait dans le corps social ottoman il perdait le caractère étanche de ses frontières .

A l'origine, les premières capitulations assuraient aux Européens une autonomie judiciaire pour les affaires concernant des résidents d'une même nationalité . Les officiers de la Porte laissaient aux consuls et ambassadeurs le soin de régler le différend sans intervenir . La formulation, générale dans les premiers textes (1), fut précisée au début du XVIIe siècle en même temps que des articles figurant dans les nouveaux traités accordaient aux consuls des droits plus étendus (2) . Les nouvelles stipulations étaient lourdes de conséquence ; dès le traité de 1604, le gouvernement ottoman reconnaissait aux agents diplomatiques français le pouvoir de juger en matière criminelle (3). Ce pouvoir, restreint aux crimes commis par un étranger sur des individus de même nationalité, était en soi exorbitant . Il signifiait l'abandon par l'Etat ottoman de sa souveraineté absolue en matière d'ordre, de police et de criminalité . D'autres clauses du traité de 1740 édictaient l'inviolabilité du domicile des Français et l'obligation pour les officiers ottomans de juger les affaires qui impliquaient un Français et un sujet du Sultan en présence d'un agent diplomatique français. Mais dans la pratique le ressortissant européen jouissait d'une immunité totale vis-à-vis du pouvoir turc . "L'usage permet à notre consul de réclamer toujours la faculté d'instruire lui-même contre un inculpé français, quelle que soit la nationalité des personnes lésées .

-
- (1) Traité de 1535, art.5 ; traité de 1569, art.12; traité de 1581, art.17 . Il est fait mention de "débat ou différend" entre les Français . Féraud-Giraud, La juridiction, p.85
 - (2) Les changements introduits à partir de 1604 furent tous repris dans le traité de 1740 qui resta en vigueur au XIXe siècle .
 - (3) L'art.15 du traité de 1740 précisait : "S'il arrivait quelque meurtre ou quelque autre désordre entre les Français, leurs Ambassadeurs et leurs Consuls en décideront selon leurs us et coutumes, sans qu'aucun de nos officiers puisse les inquiéter à cet égard". D'autres articles traitaient du même problème . Voir Féraud-Giraud, *ibid.*, pp.34-40

Théoriquement, c'est une faveur qu'il sollicite, mais comme on ne l'a jamais refusée, elle s'est transformée en un droit qu'on n'oserait plus contester "(1).

Les concessions obtenues des Turcs ne prirent sens qu'à partir du moment où les consuls furent munis d'une juridiction complète dont ils pouvaient user dans leurs circonscriptions. Plusieurs édits et arrêtés du Conseil d'Etat précisèrent les pouvoirs étendus du consul en matière de pénalité. Une assemblée des notables de la Nation participait aux décisions prises contre les délinquants et les contrevenants qui mettaient en péril les intérêts du commerce. Une juridiction spéciale fut établie pour les consulats. Elle conciliait la matière des différents traités signés avec la Porte avec la législation française (2), et fixait la procédure à suivre pour l'instruction et le jugement des crimes et des délits. Elle avait pour but de faciliter les procédures et de les rendre plus rapides. Le consul connaissait en première instance les contestations de quelque nature qu'elles soient et prononçait le jugement avec l'assistance de deux notables de la Nation (3).

(1) De Gabrielli, La juridiction, p.26

(2) Elle fut définitivement établie par l'édit de juin 1778. Mais la procédure maintenait des formalités qui avaient disparu des lois françaises, en particulier celles de l'information, du recolement et de la confrontation rendues nécessaires par l'impossibilité de faire comparaître les témoins, la procédure étant renvoyée au tribunal de l'Amirauté. A la Révolution française la législation des Echelles fut suspendue et les consuls n'avaient plus aucun contrôle sur leurs ressortissants. A la suite des nombreuses plaintes de l'ambassade, la loi de 1836 rétablissait le tribunal consulaire. Voir Féraud-Giraud, La juridiction, pp.217-79 ; De Gabrielli, La juridiction, pp.31-48 ; Rapport présenté à la Chambre des députés, session 1834, A.E. série Mémoires et Documents, n°32 (texte imprimé, s.d. tiré du Journal Officiel).

(3) En matière de simple police, le consul prononçait définitivement, sinon le tribunal consulaire expédiait le prévenu avec les procès-verbaux au procureur général près la Cour d'Aix. Féraud-Giraud, La juridiction, pp.339,345,353.

Le pouvoir judiciaire des consuls s'étendit également dans une autre direction qui ne pouvait laisser indifférent le gouvernement de la Porte . Les sujets ottomans qui étaient rattachés aux consulats à titre divers étaient soumis en partie à la réglementation des Echelles . Le point est assez obscur quant aux procédures qui étaient utilisées dans leur cas (1); mais ce qui est certain c'est que les privilèges dont ils bénéficiaient aux plans financier et judiciaire devaient l'emporter sur les désavantages . De toute manière il leur était aisé d'échapper à des poursuites que les consuls auraient engagé contre eux . Le privilège fiscal fut le plus contesté par le gouvernement ottoman et aussi le plus durable et le moins réglementé . Le traité de 1535 avait accordé aux négociants français de ne pas versé l'impôt de capitation dû par les non-Musulmans, l'article 43 du traité de 1740 étendait les privilèges et immunités fiscales aux protégés des consulats . En théorie, ceux-ci étaient employés comme traducteurs et devaient être au service des agences diplomatiques ; mais dans la pratique la catégorie des "barataires" (porteurs de bérat ou titre de protection) se gonfla d'un nombre incroyable d'individus qui n'avaient rien à voir avec les consulats . Le titre de protection devint monnayable, les protégés le revendaient à prix fort et les agents diplomatiques eux-mêmes en faisaient commerce . Il se vendait à la fin du XVIIIe siècle à 2500 et 4000 piastres et rapportait certaines fois près d'un demi-million de piastres à l'ambassade (2) . Malgré les protestations de la Porte l'octroi de titres de protection ne connut aucune limitation, mais les privilèges douaniers dont jouissaient les barataires constituèrent pour le commerce français un danger tel que des restrictions furent imposées au début du XIXe siècle . Le titre devait être donferé à vie à la condition que la résidence du protégé demeure fixe (3).

-
- (1) Féraud-Giraud écrit que l'édit de 1778 leur était appliqué ; ce qui ne paraît pas possible en matière de pénalité . La juridiction, p.294
 - (2) Francis Rey, La protection diplomatique et consulaire dans les Echelles du Levant et de Barbarie, pp.260-3
 - (3) Ibid., p.262

Mais plus que l'immunité fiscale, les privilèges juridiques assurés aux protégés eurent des conséquences décisives sur les rapports entre l'espace consulaire et le pouvoir ottoman. Sur le plan commercial, les barataires détournaient à leur profit les exemptions auxquelles ils avaient droit. Certes, les titres de protection favorisaient un mercantilisme actif qui se dégagait des entraves du système des douanes et des droits. Mais la protection juridique avait une portée plus grande pour l'avenir. En voulant assurer la défense de leurs protégés, les consuls suspendaient en fait l'action de la justice ottomane. Mais les barataires, ne pouvant être rattachés à une législation européenne qui ne disposait d'aucun moyen d'exécution, se retrouvaient en marge de la légalité. La recherche des privilèges judiciaires et fiscaux était générale dans la société ottomane (1) et il était normal que ceux qui pouvaient le plus difficilement en bénéficier, c'est-à-dire les non-Musulmans, choisissent une voie qui s'offrait à eux pour en acquérir. Or ces privilèges n'étaient pas le produit de l'ordre social ottoman et ne consacraient pas un statut hiérarchique. Ils étaient le signe d'une appartenance à un espace et à un pouvoir étrangers qui devaient se doter au XIXe siècle d'une institution établie au sein même de la société ottomane, celle des tribunaux mixtes (2) dont l'origine était le pouvoir judiciaire reconnu aux consuls au début du XVIIIe siècle.

En Syrie, la protection ne fut jamais aussi étendue que dans les provinces occidentales de l'empire. Alors que dans l'archipel grec la France avait treize consuls français sur 21, en Syrie il n'y eut qu'un seul consul choisi parmi les sujets ottomans, Abû Nawfal al-Khâzin (3).

(1) Il existait deux catégories de privilégiés : les grands dignitaires de l'Etat et les membres de la caste militaire d'un côté, de l'autre les membres des institutions religieuses et des familles qui avaient rendu des services à l'Etat. O.L.Barkan, Research on the Ottoman fiscal survey, dans M.A.Cook, Economic History, p.166

(2) Voir infra

(3) F.Rey, La protection, p.244

II. Le pouvoir, la production et les circuits marchands.

Partout où des flux de marchandises circulaient des forces locales ou turques se postaient sur leur parcours ou cherchaient à les capter pour en tirer bénéfice. Deux comportements totalement différents ont alterné au cours de l'histoire ottomane. L'un qui attirait la circulation commerciale quitte à la dévier de sa route normale et qui la favorisait pour augmenter son flux et accroître la richesse; l'autre qui imposait lourdement tous les échanges jusqu'à les tarir et les faire fuir. On aura reconnu dans le second, l'attitude de la plupart des pashas turcs qui ont gouverné la Syrie et dont l'histoire a retenu qu'ils étaient pressés de faire fortune par tous les moyens avant la fin du terme annuel de leur mandat. Si le fait est établi dans leur cas, par contre tous les chefs locaux n'ont pas adopté le premier comportement, et dans le cas de la Syrie centrale l'explication de ce fait ne peut être trouvée dans les incursions répétées des nomades. A l'inverse une constante paraît assurée : à l'origine de la montée de certains chefs locaux il y eut toujours l'accroissement d'un flux de commerce et l'augmentation de la production agricole. A chaque fois le surplus monétaire était à l'origine du surgissement d'un pouvoir fort qui disposait de rentrées suffisantes pour engager des troupes et entreprendre la conquête de districts voisins. Entre 1600 et 1840 deux émirs et un sheykh réussirent une expansion au détriment du pouvoir turc et des chefs féodaux voisins, Fakhar al-Dîn, Dâhir al-Umar et Bashîr II. A l'arrière plan il y avait à chaque fois une production agricole abondante et une demande croissante de l'étranger (1).

(1) Il est étonnant qu'on n'ait retenu du XVIII^e siècle que le rétrécissement des surfaces agricoles en Syrie surtout aux abords du désert et l'extension du nomadisme dans des zones sédentaires. Or à la même époque le nord de la Palestine où circulaient les bédouins connaissait une reprise économique remarquable grâce au coton. L'extension des surfaces cultivées ne fait pas de doute.

1. Les circuits marchands .

La route des grandes caravanes entourait la Syrie centrale de toutes parts mais ne la traversait en aucun point . La caravane de La Mecque, la caravane d'Egypte et celle plus modeste de Tripoli à Homs s'écartaient de la masse montagneuse formée par le Liban et l'Anti-Liban . Depuis le dépérissement de Beyrouth et le contrôle de la mer par les Francs, les caravanes qui gagnaient la côte étaient réduites . Peu de marchandises apportées par voie de mer s'écoulaient vers le marché de Damas . Celui-ci restait inaccessible aux Européens par Saïda ; toutefois quelques chargements étaient envoyés par petits convois de mulets que des gens du pays menaient jusqu'à Damas . A la fin du XVIIe siècle quelques balles de draps et de cochenille représentaient toutes les expéditions vers l'intérieur (1) . Cependant, par Beyrouth et Saïda un trafic régulier était maintenu avec Damas dont l'ampleur n'est pas connue . Il consistait en riz venu d'Egypte par la mer et en soies achetées dans la montagne . Des caravanes venaient au moment des récoltes emporter la quantité de soie nécessaire aux manufactures de Damas . Elles empruntaient la route de Damas à Beyrouth qui était dotée de plusieurs caravansérails qui s'égrenaient sur le trajet à un jour de route l'un de l'autre (2) . On ne sait en quel lieu se tenait le marché saisonnier de la soie, mais il semble bien qu'un peut partout des foires régulières se tenaient et étaient l'occasion d'échanges avec les marchands venus de districts lointains . Pour le coton, le marché d'approvisionnement de Damas était Safad, au nord de la Palestine (3) .

-
- (1) "Mémoire et instruction" de Desguesier des Tourres, 20 février 1691, dans Ismaïl, Documents, v.1, pp.22-23 ; Mémoires du chevalier d'Arvieux, v.3, pp.345-6. D'Arvieux faisait vendre par un muletier deux ou trois charges de marchandises à Damas .
- (2) D'Arvieux, ibid., v.2, p.343 ; Desguesier, ibid., p.23
- (3) Le consul Aram, Saïda, 30 janvier 1742, dans Ismaïl, Documents, v.2, p.75

Les voies de communication entre les régions étaient souvent interrompues par l'insécurité qui régnait ; . Le grand obstacle était en réalité la multiplicité des pouvoirs ; une caravane qui se rendait de Saïda à Damas traversait des territoires nombreux et quasi autonomes . La responsabilité du pillage se perdait en l'absence d'un pouvoir fort qui pouvait répondre de la sécurité . Entre les villes de la côte et Damas se dressait une population hostile toujours prête à se rebeller, et aucune escorte n'était suffisante pour repousser les attaques ; cependant la population des villes avaient pour moyen de dissuasion le pouvoir de fermer les marchés des céréales à la montagne . Cette situation soulignait l'isolement des villes côtières coinées sur une étroite bande de littoral entre la mer et la montagne . Les Musulmans sunnites des villes étaient entourés de populations hétérodoxes, chiites, druzes et maronites tenues pour rebelles . Entre les villes côtières, le littoral n'était pas praticable pour des raisons géographiques et de sécurité . Restait la mer, voie préférée malgré les corsaires qui guettaient non loin des ports l'approche de navires . Toute une flottille de barques et de petits navires reliait les ports entre eux de Tripoli à Acre et Jaffa . Elle servait aux transports de marchandises, de troupes ou de simples individus . Les Français l'empruntèrent pour acheminer le coton et la soie de Beyrouth et de Palestine . Ou bien leurs propres navires pratiquaient le cabotage en faisant escale dans tous les ports où les produits étaient stockés . Comme le certificat de navigation devait être signé par le consul et le droit de 2% perçu à Saïda, c'est là qu'on se chargeait de l'emballage et qu'on stockait la marchandise avant son expédition .

Les négociants français ne pouvaient bénéficier des circuits marchands traditionnels qui travaillaient au profit de centres de production . Deux voies s'offraient à eux : attirer le producteur vers le marché des villes côtières et se rendre soi-même sur les lieux de production . Les seuls marchés qu'ils fréquentèrent étaient les marchés des villes et les foires et marchés de la campagne furent évités parce que les opérations qui y étaient effectuées leur étaient sans doute défavorables . Leur puissance monétaire suffisait

à attirer les petits producteurs des villages avoisinants . A Saïda, le marché du coton se tenait tous les lundis et mardis de la semaine . Les femmes s'y rendaient avec le coton qu'elles avaient filé et dont elles ne portaient qu'un ou deux rotl à la fois (1) . Tous les achats se faisaient en argent comptant dont de grandes sommes étaient mobilisées à cet effet ; mais dans la campagne où se portaient les négociants français le troc compensait en partie le versement monétaire (2) . Les seuls paysans qui se présentaient collectivement sur le marché étaient ceux du village chiite d'Ansâr. Ils produisaient les meilleurs filés et les portaient en commun à Saïda où des Ansaris avaient des boutiques hors du marché du coton (3) . Partout ailleurs, les Français préféraient se rendre directement chez le paysan lorsqu'ils le pouvaient . Mais si la soie et le coton en laine étaient présentés à la vente à une période de l'année, la livraison des cotons filés s'étirait au long de l'hiver selon un rythme hebdomadaire résultant du travail à domicile . Dans ce cas il était moins coûteux d'attendre la venue des femmes aux marchés des agglomérations ; mais cela nécessitait un réseau souple et mobile qui réussisse à capter les flux mineurs aux endroits favorables . Aussi l'établissement français commercial de Saïda se doubla d'une série de petits comptoirs échelonnés sur la côte . En Palestine, les centres de marché étaient situés à l'intérieur, loin de la côte . Tous les ports qui avaient été jadis florissants s'étaient transformés en monceaux de ruines . Le poids économique s'était déplacé vers la plaine qui s'allonge jusqu'au lac de Tibériade et les collines qui la bordent au nord (Safad) et au sud . Cependant Acre et Jaffa prirent de l'importance pour le commerce français . Le coton en laine, les cendres du désert et les toiles de Naplouse et de Jérusalem

-
- (1) Mémoire des Sieurs de la Nation de Seyde, 30 juillet 1729, dans Ismaïl, Documents, v.1, p.249 ; d'Arvieux, Mémoires, v.1, p.323
 - (2) Mémoire du négoce, Estelle, 2 juin 1712, Ismaïl, Documents, v.1, p.113
 - (3) Extrait d'une lettre du consul et des députés de l'échelle, 20 septembre 1729, ibid., v.1, p.266

y parvenaient et étaient embarqués à destination de Saïda . Les cendres étaient recueillies dans le désert par les bédouins et acheminés jusqu'à Acre . Jaffa, point de la côte le plus proche de Jérusalem, accueillait les toiles jusqu'au moment où leur importation fut interdite par la France . Des Français étaient détachés par les établissements de Saïda pour négocier directement les achats avec les marchands à Acre et Jaffa ; quelques-uns résidaient même à Rame (Râmâ) qui était le grand marché du coton du nord de la Palestine (1) . Tyr présentait également de l'intérêt pour le commerce des filés produits par l'arrière-pays chiite (2) .

On a souvent souligné l'essor exceptionnel d'Acre au tournant des XVIIe et XVIIIe siècle, ainsi que le destin étonnant de cette ville qui devint dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle le centre politique de la Syrie méridionale . C'est en réalité tous les petits ports situés au sud de Beyrouth qui ont bénéficié qui ont profité de la prospérité due à l'apport monétaire étranger . Beyrouth, Tyr, Acre et Jaffa commencèrent à renaître, entraînant dans leur mouvement un recentrement de la Syrie centrale vers son littoral . Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, Damas continue de peser grâce à sa richesse humaine et matérielle et aux caravanes qui la desservent, dans la vie économique de cette partie de la Syrie . Mais la pression du désert et la baisse des échanges lui fit perdre sa place de capitale au profit d'Acre dont le poids humain n'était pourtant en aucune manière équivalent au sien .

Le commerce européen avait réussi à dévier une partie du commerce vers la côte . Il attira également une population d'intermédiaires qui se chargea des contacts entre les régions de culture et les ports de chargement .

-
- (1) Des Hollandais et des Anglais s'étaient installés à Rame où parvenaient les toiles de Ludd . Mémoire de Lempereur, 22 juin 1685; Isamîl, Documents, v.1, p.18; Mémoires du chevalier d'Arvieux, v.1, pp.334-5
 - (2) Ibid., p. 248 . Un Français était installé à Tyr vers 1660 .

2. Un capitalisme marchand.

Dans tous les échanges l'intermédiaire est nécessaire . Les textes de l'époque l'appelaient censal . Dans les provinces occidentales de l'empire, des Arméniens, des Juifs, des Turcs et des Grecs jouaient le rôle d'intermédiaires à l'achat et à la vente des produits . La fonction n'était pas réservée aux échanges avec des étrangers . Dans les Khans des villes et les foires des villages, l'intermédiaire était celui qui arrangeait la vente et prélevait un droit de courtage des deux partenaires . A Saïda, il avait droit à 1% de la valeur des marchés qui s'effectuaient dans le Khan(1). Ils étaient juifs, chrétiens ou musulmans et un texte évoque la présence de "Maures" parmi eux (2) .

Les premiers intermédiaires entre le commerce européen et l'empire ottoman étaient les Juifs qui jouaient dans la Méditerranée un rôle équivalent à celui des Arméniens dans les relations de l'empire avec l'est . Les groupes qui avaient émigré en Asie mineure et dans les villes de Syrie avaient maintenu un réseau de contacts avec le sud de l'Europe (3) . De Marseille et Livourne, ils commerçaient avec les ports de la Méditerranée orientale et menaçaient les intérêts des négociants français . Chassés de Marseille par l'ordonnance du 2 mai 1682, beaucoup se rendirent dans les Echelles du Levant, Alep, Salonique et Smyrne . Un rapport de la Chambre de commerce de Marseille exprimait en 1711 l'avis "que le commerce que les Juifs résidents à Alep et dans les autres échelles, et qui s'y sont multipliés depuis quelques années, font à Venise, Livourne et

(1) Mémoires du chevalier d'Arvieux, v.1, p.342

(2) Mémoire du 30 juillet 1729, Ismaïl, Documents, v.1, p.249 ; Mémoire d'Estelle du 24 février 1719, ibid., p.195

(3) Sur les Juifs de Palestine et de Syrie au XVIe siècle, voir Bernard Lewis, Notes and Documents from the Turkish Archives, Oriental Notes and Studies, Jérusalem 1952 . Les registres ottomans les groupaient suivant leur origine.

autres pays d'Italie, gaste non seulement le commerce des Français, mais encore celui des autres nations établies dans les échelles ; que ces Juifs très tous de mauvaise foi, et qui ne font d'ailleurs aucune dépense, sont plus ingénieux à frauder que mils autres, soit à l'égard des marchandises, soit à l'égard des droits, etc."(1)

Le rapport conclut par la recommandation de retirer la protection française aux Juifs. Ceux-ci paraissaient d'autant dangereux qu'ils avaient accaparé les douanes partout dans l'empire ottoman (2). La protection ne leur fut pas retirée bien qu'elle leur permettait de commercer avantageusement avec les produits européens pour lesquels ils ne payaient que 3% alors que les négociants européens versaient 15% de la valeur (3).

La situation différait quelque peu à Saïda et en Palestine. Les négociants français ne se plaignaient d'une concurrence des Juifs dans le commerce avec l'Europe, mais uniquement des hausses de prix que ceux-ci provoquaient en opérant pour le compte des maisons françaises. Les intermédiaires chrétiens et musulmans n'étaient pas non plus innocents. Les négociants français leur avançaient des sommes importantes et les chargeaient d'effectuer des achats de soie et de coton dans la campagne environnante ; ce dont ils profitaient pour provoquer des hausses de prix (4). Lorsque la Porte intervint dans le commerce du coton, le commerce français chercha à se prémunir contre les manoeuvres des intermédiaires et des règlements internes furent adoptés ; ils interdisaient aux négociants d'avancer l'argent pour les achats ; ce qui retirait aux intermédiaires la possibilité de trafi-

(1) F.Rey, La protection, p.233-4

(2) A.Pouillet, Relations du Levant, v.1, p.75 ; R.Paris, Histoire du commerce, p.341

(3) F.Rey, La protection, pp.231,238-9. En Egypte, les fermiers de la douane refusèrent de leur reconnaître la protection française parce qu'elle faisait tomber les droits de douane de 10 à 3 %.

(4) Poullard, 13 octobre 1716, Ismaïl, Documents, v.1, p.175

quer pour leur propre compte (1) . Pourtant cette catégorie d'intermédiaires devait contrôler progressivement au cours du XVIIIe siècle une grande partie des échanges entre l'intérieur et la côte et entre la Syrie centrale et l'Egypte .

Cette nouvelle classe n'est connue qu'au stade où elle a pris une forme achevée après le milieu du XVIIIe siècle . Sur son origine et sa constitution, très peu d'éléments subsistent ; mais ce qui est certain est qu'elle était formée de Grecs-Catholiques qui fuyaient les villes à la suite de la vague de persécutions déclenchée par l'Eglise grecque après la scission de 1724 (2) . Cette même communauté qui contrôla une grande partie du trafic des villes côtières échelonnées entre Beyrouth et Jaffa connut une ascension fulgurante en Egypte où elle arracha aux Juifs le monopole des douanes et accapara le commerce maritime entre l'Egypte et la Syrie (3) . Les Grecs-Catholiques d'Egyte étaient originaires de Syrie et avaient en majorité après le schisme . Toutefois le mouvement migratoire des populations obéit toujours à des régularités quelque complexes qu'elles soient et, à défaut de données et de séries démographiques complètes, il reste légitime d'avancer quelques hypothèses motivées par des indices épars .

Le mouvement des populations chrétiennes de Syrie paraît être plus général et plus ancien que ne le laisse croire le développement de la ville d'Acre . Dans la montagne libanaise et le long de la côte libanaise un double mouvement de l'intérieur vers les régions montagneuses et littorales et du nord vers le sud a poussé des Maronites et des Grecs melkites à occuper de nouvelles terres et à fonder des villages et des bourgs (4) . A Saïda une autorisation fut accordée

-
- (1) Extraits des Registres de la Chancellerie de Seyde, réunion du 24 décembre 1740, Ismaïl, Documents, v.2, p.67
 - (2) Voir infra
 - (3) Voir A.Raymond, Artisans et commerçants au Caire au XVIIIe siècle, v.2, pp.486-92
 - (4) Voir infra

en 1686 à l'évêque grec lui permettant de convier des Chrétiens d'autres districts à venir s'installer dans la ville . De fait, des familles de Tripoli et de Damas gagnèrent Saïda durant les décades suivantes, bien avant que la scission de la communauté grecque ait été consommée (1) . Parallèlement, d'autres migrations aboutissaient à la création de nouveaux villages tels Zahlé et Zûq Mkâyil dans la montagne libanaise . S'agit-il d'un même phénomène qui a pour origine la pression grandissante exercée sur les Catholiques dans les villes de l'intérieur et à Tripoli ? Sans vouloir le réduire à des causes purement économiques, il paraît lié de façon ou d'autre au recentrement de l'activité productive et commerciale en Syrie centrale et à l'impulsion donnée à l'agriculture par la demande croissante de produits du sol .

Le peuplement des villes côtières s'est réalisé par vagues successives, la plus forte ayant été déclenchée par la scission de 1724 . Leur origine urbaine les a poussés à s'engager dans les deux activités pratiquées par les citoyens, l'artisanat et le commerce (2) . Dans les villes de la côte, ils bénéficièrent d'un avantage dont ils ne disposaient pas ailleurs . Ici, point de corporations qui limitent le nombre de commerçants et déterminent les produits et les régions dans lesquelles ils sont spécialisés . La mobilité des hommes et l'absence d'entraves produisent une mobilité du capital qui s'investit là où il y a profit et entre en concurrence avec les circuits traditionnels du commerce . En quelques décennies, les Grecs-Catholiques arrachèrent le commerce et les finances à tous leurs concurrents . Malgré les bouleversements politiques qui affectèrent la Syrie centrale à la fin du XVIIIe siècle, ils dominèrent la province de Saïda

-
- (1) C'est ce qu'avance C.al-Bâshâ, Histoire de la communauté melkite, v.1, p.120 n1 . Il se base sur des actes de donations faits à Saïda en 1708 et 1713 et sur des récits et documents ecclésiastiques . Voir également I.al-Ma lûf, Dawânî al-Qutûf fî Târîkh banî Ma^clûf, pp.125-30 . Ce dernier situe en 1720 un afflux de Chrétiens vers Nazareth .
- (2) I.al-^cAwrâ, Suleyman Pasha, pp.169, 439, 397

et Acre pendant près d'un demi-siècle (1740-1831) . Leur puissance économique est perceptible du fait qu'ils contrôlèrent une grande partie du commerce maritime entre la Syrie et l'Égypte, ce qui supposait un important capital marchand .

Les avances monétaires des négociants français ont dû permettre une première accumulation de capital, mais très vite les commissionnaires juifs ou chrétiens travaillèrent pour leur compte et menacèrent sérieusement le commerce français . Celui-ci dut s'organiser à partir de 1740 pour empêcher les hausses artificielles de prix du coton et le détournement des circuits de commerce vers l'intérieur . Il n'était plus seul sur le marché des filés ; Damas et Alep en réclamaient de grandes quantités et des marchands venaient à Safad et Beyrouth en acheter(1). Des Chrétiens se chargeaient d'acheter le coton filé dans les villages chiites proches de Saïda et de les convoier aux points d'arrivée des caravanes de l'intérieur (2) . De nouveaux règlements édictés par les autorités ottomanes avaient interdit aux négociants français les achats directs dans les villages et cela pour éviter la contrebande . Les censeurs devenaient donc les seuls intermédiaires capables de sillonner les villages pour acheter le coton et la soie et le livrer aux négociants français (3) . Un dernier coup fut porté au commerce français lorsque le coton en laine fut monopolisé par l'intendant tout-puissant du shaykh Dâhir al-Umar, le grec-catholique Ibrâhîm al-Sabbâgh (4).

(1) Entre 1740 et 1752, plusieurs règlements furent établis par l'assemblée de la nation en vue d'arrêter les manoeuvres des censeurs . De plus il semble bien qu'à la même époque la production manufacturière de Damas et Alep ait connu un essor remarquable . Extrait des registres de Seyde, assemblées des 24 décembre 1740, 11 janvier 1751 et 4 août 1752; dépêche du Sieur Aram du 30 janvier 1742, dans *Ismaïl, Documents*, v.2, pp.67,75,82,93-4

(2) Mémoire du 5 septembre 1753 et lettre des négociants du 23 mai 1753, *ibid.*, v.2, pp.113,121

(3) Le premier règlement date de 1729, *ibid.*, pp.243-5

(4) Dépêche du chevalier de Taulès du 28 juin 1772, *ibid.*, p.236

La situation de la nouvelle classe de marchands chrétiens fut consolidée par l'accession de plusieurs membres de la communauté grecque-catholique à d'importants postes de l'administration de la province . Par contre les Juifs signalés par les consuls français furent éclipsés quoique leur présence dans la province ait été nombreuse et ancienne . Safad était au XVIe siècle la première ville juive de Syrie et Palestine, et dans son district des colonies de paysans s'étaient installés (1) . Comme la ville avait été jusqu'au début du XVIIIe siècle le centre administratif et la principale place de marché du nord de la Palestine, elle aurait dû favoriser plus particulièrement les Juifs . Or ceux-ci ne paraissent pas avoir joué un rôle déterminant dans la montée d'Acre et ce n'est qu'après 1770 qu'une famille juive monopolisa l'administration financière de la province . Elle avait des ramifications à Damas et dans les deux villes jouait le rôle de banquier des pashas à qui elle prêtait des sommes allant jusqu'à un quart de million de piastres (2) . Leur place dans le commerce semble avoir été suffisamment réduite pour n'avoir pas été signalée par les chroniqueurs chrétiens du début du XIXe siècle (3) .

-
- (1) B.Lewis, Notes and Documents, pp.5-7 . Un projet de les déporter à Chypre après la conquête de l'île ne connut pas de suite ; ibid., p.29 . Egalement, U.Heyd, Documents, pp.121-123 : documents des 26 août 1564 et 28 septembre 1577 qui évoquent l'achat de maisons par des Juifs et un afflux incessant de ces derniers . Sur le projet d'implanter des Juifs à Tibériade pour en faire un centre manufacturier capable de rivaliser avec Venise ; A.Galanté, Sixième recueil de documents concernant les Juifs de Turquie, pp.5-9
- (2) I.al-'Awrà, Suleyman Pasha, p.344
- (3) Les Chrétiens ont pu disposer d'un réseau plus dense et plus étendu . Il faudrait éclairer l'activité commerciale de Safad à la fin du XVIIe siècle et les raisons de son déclin .

3. Le contrôle des flux de commerce.

Le commerce européen a eu à souffrir dans l'empire ottoman d'extorsions continuelles de la part des gouverneurs de province . Ces extorsions (avaries) étaient devenues régulières au point qu'elles étaient tenues pour un droit acquis par les pouvoirs locaux, et le commerce européen devait les faire entrer dans le débit de sa balance commerciale . Le recours à Constantinople et l'évocation des traités signés avec la Porte ne parvenaient pas à juguler l'extension inouïe des prélèvements illégaux .

Tout était prétexte à des avaries qui retombaient sur l'ensemble de la Nation : l'attaque de bateaux par des corsaires chrétiens, l'action des missionnaires, les opérations de fraude et de contrebande menées par un négociant, etc. Il y eut même un pasha qui prétextait à Alep de ce que des bêtes de somme avaient été surchargées de marchandises pour imposer l'ensemble de la Nation française (1) . Les besoins financiers des fonctionnaires ottomans ne connaissaient pas de limites . Du haut au bas de l'échelle administrative, tous exigeaient des présents (donatives) à de multiples occasions . La première audience de l'ambassadeur Villeneuve en 1747 lui coûta soixante-dix mille livres de présents offerts au grand Vizir . Le renouvellement des capitulations exigeait la présentation de cadeaux à plusieurs fonctionnaires (2) . Dans les Echelles la situation n'était pas meilleure . Le pasha de Saïda avait droit aux présents aux fêtes ou à l'occasion de son retour d'une excursion d'une semaine hors de la ville (3) . Il y eut même des émirs du Shûf qui réclamèrent le même genre d'honneurs lors d'une visite rendue à Saïda (4) .

(1) A. Poullet, Nouvelles relations du Levant, v.2, pp.476-7;

(2) R. Paris, Histoire du commerce, p.295

(3) *Ib.*, p.302

(4) Aram, Saïda le 30 janvier 1742, Ismaïl, Documents, v.1, p.73 . Il offre une montre en or et des draps . En 1766, l'émir Mansûr réclame un cheval "pour l'effet sur le pays" ; Clairambault, 15 mai 1766, *ib.*, p.138

Comme les présents étaient faits par les consuls, c'était la Chambre de commerce de Marseille qui en supportait les frais. Elle tenta d'en contrôler le montant en fixant un plafond ajusté à l'importance de chacun des consulats et au milieu du XVIII^e siècle, une ordonnance définit la quantité et la nature des cadeaux (1). Mais aucune régularité ne pouvait être imposée aux exigences des pashas. Cependant les pertes les plus lourdes pour le commerce étaient représentées par la conjonction des avanies et des emprunts à taux usuraires. Une enquête commandée par Colbert en 1669 révélait que "le total des dettes de la nation française à cette date ressort à 1360000 livres dont 90000 pour le Caire et 600000 pour Seyde. On aura une idée de l'importance de ces chiffres en les rapprochant des revenus nets du Trésor royal qui ne dépassait pas guère, en 1662, 32 millions"(2).

Plusieurs mesures furent adoptées pour assainir les finances des Echelles et rembourser les dettes contractées auprès de financiers du pays, mais jusqu'à la fin du XVIII^e siècle la situation demeura préoccupante et le commerce croulait sous les dettes (3).

Il est surprenant que les historiens de l'économie ottomane n'aient relevé ce fait qu'en rapport avec l'état de corruption de l'administration ottomane. Or non seulement il est à intégrer à la balance du commerce entre l'empire ottoman et l'Europe, mais ses effets sont à chercher à des niveaux multiples de la réalité sociale et économique. Un effet, et non des moindres, fut la double extension des prélèvements illégaux : les catégories qui en bénéficièrent devinrent plus nombreuses et celles qui en furent les victimes également ; et cela lorsque les Chrétiens convertis au Catholicisme subirent collectivement les exactions des autorités ottomanes (4).

(1) R. Paris, *ib.*, p.300

(2) *ib.*, p.311

(3) Parmi les mesures prises : l'imposition d'une taxe sur le commerce (cottimo) affectée au remboursement des dettes, l'interdiction de contracter des emprunts, etc. En 1776, la dette s'élevait à 1104027 livres.

(4) *ib.*, pp.312-7

Voir infra

La régularité des prélèvements est due sans doute à l'effondrement des ressources monétaires de la caste dirigeante de l'empire . Leur ampleur en faisait une source de revenus qui par plusieurs moyens dont l'expropriation retournaient au trésor impérial . Pour un pasha qui ne disposait pas des finances de sa province, c'était là l'unique moyen d'amasser fortune au moment où une partie des domaines qui étaient alloués à son poste (son khâss) étaient rattachés à ceux du Sultan .

Les avanies révèlent un procédé régulier du pouvoir ottoman qui consiste à capter les flux de marchandises aux points de passage inévitables de celles-ci . Qu'une ancienne route de commerce reprenne essor ou qu'une nouvelle apparaisse, et tôt ou tard le pouvoir turc se fixe à son embouchure, un port ou une ville, ou encore un défilé . Et cette fixation peut être légale ou "sauvage" comme celle de Jazzâr à Acre et Beyrouth . Elle vise au prélèvement de droits de passage et au contrôle de la richesse à l'extérieur des zones productives . Ces dernières étaient soumises à l'impôt foncier que percevaient les chefs féodaux et qui était marqué par une certaine stabilité malgré l'accroissement de la production . En taxant le commerce le pouvoir turc compensait le retard mis à adapter l'impôt au surplus de richesse produit dans les zones qu'il ne pouvait directement contrôler . Il lui était plus économique, militairement et financièrement, de contrôler les voies de passage et les routes de commerce . La même stratégie militaire qui avait donné naissance aux forteresses et aux lignes de défense soutenait les pratiques financières et économiques du pouvoir turc en Syrie . Toutefois la lenteur à réagir aux transformations économiques et commerciales comportait le danger de laisser se développer une puissance locale qu'il devenait difficile de réduire .

L'administration financière d'une province échappait au pasha ; une partie en était aux mains du trésorier (daftardâr) et l'autre était laissée à des fermiers de l'impôt ou des taxes . C'était le cas par exemple des droits de douane . Le gouverneur n'en recevait aucune part et voyait une source importante de revenus lui échapper . En cas de relâchement du contrôle d'Istanbul, il prélevait directement sous forme d'avanies ou de prêts non remboursés

les sommes qui lui convenaient ; sinon, d'autres moyens plus discrets s'offraient à lui, telle la monopolisation d'un produit . Mais le risque était grand de voir le commerce se déplacer vers d'autres centres plus cléments . Sur le littoral syrien, le fractionnement du territoire en un grand nombre d'unités administratives rendait aléatoire le contrôle du commerce par un pasha , et cela tant qu'il n'avait pas fait main basse sur tous les ports de mouillage . Ainsi, le gouverneur de Tripoli, Ibn Sayfâ avait provoqué au début du XVIIe siècle le départ de tous les négociants français et le boycottage du port par les navires français (1) . Le commerce avait été dévié vers deux ports de remplacement, Beyrouth et Alexandrette . A Saïda, l'attitude des autorités turques avaient été favorable au commerce français à la fin du XVIIe siècle . Cependant, avant 1660, date à laquelle la ville fut élevée au rang de siège d'un pashalik, un officier turc Sa'ïd Hasan âghâ avait provoqué par ses demandes excessives le départ des négociants qui s'installèrent à Acre . Ses successeurs leur redonnèrent confiance et le chevalier d'Arvieux qui résida dans la ville durant cette période jugeait le droit de douane raisonnable (2) . Par la suite, avec l'accroissement du commerce, des taxes supplémentaires vinrent s'ajouter à celles payées traditionnellement par le commerce français . Parallèlement les avanies du pasha se succédaient au point que le consul Bonnacorse décida de se retirer après avoir subi de lourdes pertes, la Nation ayant contracté 27 mille piastres de dettes à un taux de 36% (3) .

Dans un "Mémoire" du 17 juin 1702 (4), les pratiques douanières de Saïda étaient dénoncées à l'ambassadeur . Leur énumération jette la lumière sur

(1) La condamnation à mort de marins français en 1622 avait provoqué une réaction très vive du gouvernement et une ordonnance du 26 avril 1624 interdit aux négociants de se rendre à Tripoli par terre ou par mer . Texte cité dans Ismaïl, Histoire du Liban, v.1, p.126

(2) Mémoires, v.1, pp.261-9

(3) Bonnacorse, 1er février 1670, Ismaïl, Documents, v.1, p.9

(4) Mémoire des abus qui se sont glissés depuis huit à neuf ans dans l'Eschelle de Seyde et ses dépendances; ibid., v.1, pp.29-34

la progression des charges imposées aux négociants français . La douane du port fut augmentée : au lieu des 3% prélevés par le douanier sur la base d'une estimation fixe du prix des balles de draps, il exigeait d'être payé en draps . Les marchandises qui transitaient d'un port à l'autre devaient verser le droit de douane à deux reprises . Les pèlerins chrétiens qui passaient par le port de Saïda étaient imposés, de même les provisions achetées par les navires . Une taxe fut perçue des mulétiers qui portaient en ville des marchandises destinées aux Français, et tout produit versait un droit à l'entrée et à la sortie du khan des Francs . Ainsi hommes et marchandises étaient soumis à un contrôle financier pesant . Celui-ci n'était pas le fait exclusif du gouverneur ; tous concouraient au prélèvement d'un surplus monétaire des flux qui traversaient la ville, les douaniers et les fermiers des marchés et des différentes taxes . La circulation était captée aux points d'entrée et de sortie des marchandises ; c'est-à dire aux seuls endroits que pouvait atteindre un pouvoir fixé dans les villes .

Le commerce français trouva rapidement la réplique aux nouvelles mesures en déviant une partie de ses transactions vers d'autres ports de la côte ou en achetant les produits directement aux paysans . Le deuxième procédé était particulièrement néfaste au fisc . Les négociants effectuaient leurs achats par anticipation au cours de tournées dans les villages . Ils y gagnaient de deux façons . D'une part, les prix étaient fixés avant que la forte demande des centres manufacturiers de l'intérieur ne les affecte , et d'autre part, l'opération de vente réalisée loin des villes n'était pas soumise à un droit de marché et les produits qui entraient en ville étaient exemptés de droits parce qu'ils étaient déjà français . Les intérêts de la douane étaient directement touchés par ce procédé ; aussi, lorsque les revenus tombèrent, le fermier de la douane sollicita un ordre de la Porte qui établissait un nouveau droit sur les cotons et fixait son mode de perception (1) . Pour plus de sûreté, la taxe devait être

(1) Traduction d'un commandement adressé aux pashas et cadis de Seyde, en date de 10 Djamad al-Akhir 1141 (8 janvier 1729) ; dans Ismaïl, Documents, v.2, pp.243-5

perçue des vendeurs de coton en laine et de coton filé. Les négociants ne pouvaient embarquer leurs achats qu'après présentation d'un document délivré par le receveur du droit (teskéré). L'ordre d'Istanbul évoquait la contrebande à laquelle se livraient ces derniers et il les accusait d'empêcher les paysans de porter le coton aux marchés des villes. En quelques mois, tout le marché du coton fut perturbé. Le receveur se rendit dans les marchés de l'intérieur tels ceux du district de Rame et provoqua le retrait des femmes qui apportaient les filés. Pour empêcher la contrebande, il préféra par la suite s'installer à Jaffa pour y attendre les balles à l'embarquement, et s'y faire payer les droits par les Français au cas où ceux-ci n'étaient pas en possession de reçus. En réalité le nouveau droit était impraticable parce qu'il impliquait des opérations fastidieuses de pesée des petites quantités apportées par chaque femme. De plus, il était prétexte à des exactions nombreuses dont les vendeurs étaient les victimes de choix. Ceux-ci répliquèrent en haussant leurs prix et en vendant leurs produits aux intermédiaires qui se rendaient dans les villages. Les pertes de la douane étaient de ce fait plus graves qu'auparavant et le receveur dut se résoudre à entrer en pourparlers avec les négociants français et un arrangement fut trouvé au terme duquel ceux-ci prenaient en charge le nouveau droit et obtenaient en contrepartie une réduction de 25% de son montant (1). Un mois plus tard le nouveau pasha Suleymân al-Azm rejetait l'arrangement qui avait été pourtant approuvé par la Porte. Comme il faisait acheter pour son propre compte les cotons au bazar, ses intérêts s'en étaient trouvés lésés (2).

Le nouveau droit imposé sur les cotons avait eu un précédent à Tripoli où les vendeurs de soie

(1) Mémoire des Sieurs de la Nation de Seyde au marquis de Villeneuve, 30 juillet 1729 ; Ismaïl, Documents, v.1, pp.246-52

(2) Lemaire, Saïda, 17 septembre 1729, *ib.*, v.1, p.254

avaient été chargés d'une taxe que le commerce français avait pris à son compte . Deux raisons paraissent avoir dicté cette attitude aux Français . L'interdiction qui leur avait été faite de se rendre eux-mêmes dans les campagnes avait mis tout le marché du coton et de la soie entre les mains des censaux ; ce qui avait occasionné des frais supplémentaires, des retards et des risques de perdre soit l'argent soit la marchandise . D'autre part, la fraude avait été rendu possible en raison de l'absence d'un contrôle direct des achats ; les filés étaient vendus mouillés pour obtenir un plus grand poids (1) .

Un nouveau règlement émis neuf mois plus tard à Istanbul réitérait les interdictions signifiées aux négociants français (2) . Il forçait ceux-ci à faire leurs achats au bazar de la ville et interdisait les avances d'argent aux paysans . La Porte préservait de cette façon les intérêts directs des fermiers de la douane (3) ; mais ceux-ci ne coïncidaient pas avec ceux des gouverneurs de Saïda qui ne pouvaient tirer profit de l'accroissement des droits . La voie qui s'offrait à eux était celle du monopole . Quelques uns avaient fait acheter les produits demandés par les négociants français en vue de les leur imposer au prix qu'ils leur fixaient (4) . Cette pratique, difficile à généraliser à Saïda, connut au fur et à mesure une ampleur telle qu'elle perturba profondément le commerce.

A partir des années trente, une série d'évènements porta atteinte aux réseaux marchands qui s'étaient établis autour des régions productrices de coton . Si l'éclairage porté par les documents consulaires français demeure lacunaire, quelques éléments permettent de tracer les épisodes de la lutte pour le contrôle du coton . Car il semble bien que les troubles que connaît la Syrie centrale à partir de 1730 est en rapport avec le textile dont la demande s'est accrue . L'évènement décisif du deuxième quart du siècle fut

(1) C'est ce que révèle un règlement du 4 août 1752 adopté par la Nation de Seyde . *Ismaïl, ib., v.2, p.94*

(2) *Ib., v.1, pp.265-7*

(3) Trois fonctionnaires résidant à Istanbul avaient affermé la douane ; *ib., v.1, p.243*

(4) Par exemple, l'huile ; Estelle, 15 avril 1711, *ib., p.93*

la montée d'un chef local Dâhir al-Umar, qui réussit à occuper la plaine entre Acre et le lac de Tibériade et à mettre sous sa dépendance la région productrice de coton. Il rendait précaire l'approvisionnement en matières premières de plusieurs centres manufacturiers dont Damas. En plus de la demande croissante de la France, la reprise que connut la production d'étoffes rendait vital la main-mise sur la plaine d'Acre (1). Les batailles qui opposèrent le gouverneur de Damas Suleymân al-Azm et Dâhir al-Umar entre 1737 et 1744 ont eu sans doute pour enjeu le commerce et la production du coton. Suleymân dont le neveu a gouverné Saïda au cours de la même période était doublement intéressé par, ce qui se passait dans le district de Safad. La montagne était également touchée par les changements politiques qui se produisaient au sud. Elle était l'un des principaux partenaires de l'échange puisqu'elle produisait les filés les plus recherchés par les négociants français. De plus des centres de tissage s'étaient créés au milieu des zones de filage, profitant ainsi de l'absence de douanes (2).

A Saïda, les achats de coton subirent une chute en 1742. Une grande partie du coton était déviée vers Damas et l'Egypte. La venue des marchands de Damas a enlevé une partie du coton aux autres marchés et les fileuses se sont abstenues d'en acheter à un prix élevé (3). Mais cette situation fut de courte durée puisque la production reprit dans les années suivantes; cependant les districts chiites et druzes de la montagne en furent perturbés (4). Un intense trafic de cotons filés prit naissance le long de la côte. Il n'était plus réservé au commerce français et était le fait de Chrétiens qui effectuaient le passage entre les districts chiites et druzes qui

-
- (1) Lane, 12 novembre 1742, Ismaïl, *Documents*, v.2, p.75
(2) Barjâ est signalé comme un important centre de tissage dans le Shûf; Mémoire du 5 septembre 1753, *ibid.*, v.2, p.113
(3) *ib.*, v.2, p.75
(4) En 1743, les shaykhs métoualis (chiites) ne purent verser l'impôt; Lane, 20 août 1743, *ib.*, v.2, p.77

s'étaient dressés l'un contre l'autre (1) . Plus que jamais la grande crainte des négociants français était de voir le trafic leur échapper . Ils adoptèrent une série de règlements internes qui étaient dirigés surtout contre les censaux auxquels ils avaient recours dans leurs transactions (2) . Mais la déviation du commerce avait également d'autres causes . Les exactions répétées du gouverneur de Saïda avaient provoqué des départs dans la population et beaucoup s'étaient installés à Beyrouth . L'émir du Shûf qui était en possession du port s'évertuait à attirer le commerce chez lui et lui présentait tous les avantages . En 1753, un long débat secoua la colonie française de Saïda sur le point de savoir s'il fallait ouvrir des filiales à leurs maisons à Beyrouth . Ceux qui y étaient opposés craignaient de se retrouver en présence d'un autre Dâhir qui aurait soumis leurs activités à ses propres intérêts (3) . Mais le plus grand risque était pour eux que la vente des filés soit organisée par les gens du pays qui feraient eux-mêmes les amas de filés pour les revendre ensuite, ou bien les employer dans les manufactures (4) . Ils avaient l'illusion qu'ils avaient à Saïda une position établie et des réseaux d'approvisionnement réguliers alors que les deux ports situés au nord et au sud de Saïda étaient aux mains de chefs locaux décidés de contrôler toutes les sources de richesse de leur province .

Les pashas turcs se contentaient à prélever une part de la richesse produite à l'intérieur aux points de sortie des marchandises, quitte à tarir le commerce et à provoquer sa fuite . Jusqu'au début du XIXe siècle les forces qui contrôlaient les régions productrices demeuraient passives devant l'intensification des échanges, mais à partir du milieu du siècle,

(1) Lettre des négociants du 23 mai 1753, ib.v.2,p.121

(2) Extraits des registres, assemblée de la Nation, 11 janvier 1751, 4 août 1752, 23 février 1753, ib.v.2, pp.81-2,91-99,100

(3) Compte-rendu de la séance du 14 juillet 1753, lettres de Verrayon des 7 août et 20 août 1753, ib.pp.102-103, 105, 108-109

(4) Mémoire du 5 septembre 1753, ib.pp.112-3

la production et le commerce de leur principal produit sont en leur possession. Devant leur puissance redoutable, le pouvoir turc n'aura de cesse qu'il ait occupé tous les ports et une grande partie des régions de production. Cette tâche Jazza Pasha la mena à bien durant la première partie de son gouvernement au cours de laquelle il rétablit les communications avec l'intérieur. Mais il devait en la suite rétablir pour son compte la politique des monopoles qu'il éleva à son degré extrême (1). Son successeur Suleymân Pasha suivit la même voie en achetant lui-même le coton en laine pour le revendre aux négociants français au prix qu'il fixait (2).

4. Le contrôle des zones de production.

La montée des chefs locaux est liée à la richesse du sol et au niveau de la production agricole ; mais les deux facteurs ne constituaient pas seuls le fondement d'un pouvoir puissant. La géographie et les rapports des groupes tribaux et communautaires ont joué un rôle aussi important dans l'apparition de pouvoirs autonomes orientés vers la conquête de territoires nouveaux.

Les deux seuls produits qui ont forgé la richesse et la puissance d'un chef local ont été le coton et la soie. Les régions productrices de blé comme le Hauran et la Bekaa étaient soit soumises à la ville, soit disputées par plusieurs forces. Dans ces deux cas les déprédations des nomades et les rivalités des groupes n'expliquent pas seuls la faiblesse des pouvoirs locaux. La plaine d'Acre était également parcourue en permanence par les bédouins qui enlevaient les récoltes ou détruisaient les cultures, pourtant

(1) Voir Extrait des registres, assemblée du 26 juillet 1782, Ismaïl, Documents, v.2, pp.391-4

(2) Taitbout, Seyde le 5 Floréal an XIV (25 avril 1806), ib., v.3, pp.37-8

Dâhir al-Umar réussit à réduire toutes les forces rivales et à soumettre tout le nord de la Palestine . A l'opposé des émirs du Shûf, il ne disposait pas d'un territoire difficile d'accès où ne pouvaient s'aventurer les armées ottomanes . Mais les deux régions qui produisaient le coton et la soie avaient pour point commun de lier le paysan à la terre par des travaux intenses qui l'occupaient au long de l'année . Le textile était d'autre part facile à commercialiser et il faisait l'objet d'une demande constante de la part de plusieurs provinces de l'empire et de pays européens . Les rentrées monétaires qu'il autorisait étaient déterminantes pour la constitution d'une puissance militaire dans la mesure où il fallait garder sur pied des troupes et les payer en espèces . Fakhr al-Dîn, Dâhir al-Umar et Bashîr Shihâb ont construit leur pouvoir sur une production extensive du coton et de la soie .

L'attitude commune aux trois chefs féodaux fut de favoriser dans une certaine mesure la production et d'assurer la commercialisation des produits de leur territoire . L'émir Fakhr al-Dîn avait entrepris de grands travaux en vue de favoriser l'extension du mûrier . Après avoir occupé Tripoli, il fit planter des milliers de plants sur les côtes qui bordent la ville ainsi que dans les autres régions de la montagne (1) . De même, Dâhir al-Umar encouragea la culture du coton en avançant des prêts aux paysans (2) . Quant à l'émir Bashîr, la pression fiscale des pashas le força à charger le paysan d'impôts très lourds, mais la lutte qu'il mena contre la féodalité profita aux paysans et la production de la soie s'accrut sous l'effet de la demande des manufactures égyptiennes de Muḥammad Alî . D'autre part le besoin de numéraire avait poussé les trois chefs locaux à accorder des facilités au commerce extérieur . Celui qui appliqua la politique la plus

(1) Dueyhî, Annales, ed. Fahd, p.496 ; Ismaïl, Histoire du Liban, v.1, p.132

(2) M. Sabbâgh, Târîkh al-shaykh Zâhir al-'Umar al-Zaydânî, ed. C. al-Bâshâ (Dâhir al-Umar), p.55-6 . Sabbâgh rapporte que Dâhir interdisait aux gouverneurs de districts de prélever plus que le montant de l'impôt . Lui-même ne prenait que le cinquième de la récolte au lieu du quart .

cohérente dans ce sens fut Fakhr al-Dîn qui accueillit chez lui les Toscans et établit des relations régulières avec Florence où il se rendit en 1613 (1) . Il favorisa par tous les moyens l'installation du commerce européen à Saïda en abaissant les droits de douane et en autorisant la circulation à l'intérieur des régions qu'il contrôlait (2) . Son attitude contrastait avec celle de son rival, le pasha de Tripoli, Yûsuf Ibn Sayfâ, qui fit fuir les négociants à Alexandrette et Saïda .

Au XVIII^e siècle, le comportement des chefs locaux à l'égard du commerce européen était plus ambigu . D'une part, ceux-ci cherchaient à attirer les négociants européens, mais dès qu'ils occupaient une situation de monopole ils les pressuraient par des moyens moins brutaux il est vrai que ceux des pashas . Pour cela, l'accès d'un port était vital dans la mesure où la zone de production s'ouvrait ainsi sur la mer et que le transit des marchandises n'était pas intercepté par le pouvoir turc . Sur la côte de la Syrie centrale, les deux ports de Tripoli et Saïda étaient les seuls à être tenus fermement par des pashas . A Acre, un officier délégué par le gouverneur de Safad ou par celui de Saïda contrôlait l'embarquement des marchandises effectué par les négociants français (3) . Beyrouth échappait en grande partie au pouvoir turc (4), et Tyr était un village en ruine qui ne convenait pas à l'installation d'une force militaire permanente . A partir de 1740 un même mouvement poussa les chefs féodaux à investir les ports de la côte et à s'assurer un débouché direct sur la mer . Dâhir al-Umar occupa Acre après avoir chassé l'officier turc qui y résidait (5), les Chiites prirent en affermage le port

-
- (1) A. as-Safadî, Le Liban à l'époque de Fakhr al-Dîn II, ed. Rustum et Boustany, pp.17 et svtes
 - (2) A. Ismaïl, Histoire du Liban, v.1, pp.124-5
 - (3) Estelle, Mémoire du 2 juin 1712, Ismaïl, Documents, v.1, p.110 ; c'est un agha, ib., p.118
 - (4) Beyrouth était tenue par l'émir du Shûf dans la première moitié du XVIII^e siècle, mais un agha turc percevait les droits de douane ; Ismaïl, ib., v.2, p.165
 - (5) Sabbâgh, Dâhir al-Umar, p.43 . Il avance la date de 1733, mais le fait est plus tardif et se situe après 1742 . Voir Rafeq, Damascus, p.128

de Tyr (1) et les émirs du Shûf consolidèrent leur emprise sur Beyrouth . Au début le commerce français n'eut pas à souffrir des changements qui étaient intervenus, les émirs et les shaykhs ne recourant pas aux extorsions à la manière des pashas turcs . Par contre, ils provoquèrent une hausse des prix, et un détournement des circuits commerciaux . Dans le cas de Dâhir al- Umar, l'aboutissement de cette politique fut l'établissement du monopole de la vente de coton en laine . C'était là une tendance générale qui avait commencé avec les pashas mais que le contrôle des régions productrices rendait plus efficace . Les gouverneurs de la famille Azm de Damas suivirent la même voie en accaprant le blé du Hauran et en fixant son prix de vente (2) . L'émir du Shûf devait au contraire offrir toutes les facilités au commerce pour parvenir à déplacer les négociants européens de Saïda à Beyrouth . Il commença par assurer la sécurité à tous les convois de marchandises et d'argent qui parcouraient la montagne (3) . Profitant des exactions qui pesaient lourdement sur le commerce français à Saïda, il tenta de ranimer celui de Beyrouth qui attirait les filés de coton de l'arrière-pays de Saïda et Tyr . Les Français furent tentés de suivre le mouvement mais ils risquaient de se retrouver sans recours possible sous la coupe de l'émir . De fait, l'émir Mansûr établit en 1767 une ferme des produits européens au profit d'un marchand de Livourne installé à Beyrouth . L'affaire échoua en raison de l'opposition des négociants français qui arrêtèrent toutes leurs commandes (4) . Cette tentative d'instaurer un monopole visait à créer des revenus supplémentaires pour pallier aux dépenses excessives de l'émir .

-
- (1) Clairambault, 1er octobre 1763, Ismaïl, Documents, v.2, p.133 .
(2) Rafeq, Damascus, pp.95, 119-120
(3) Aram, 30 janvier 1742, Ismaïl, Documents, v.2, p.72. Shaykh Alî Jumblât protégeait également le commerce français ; Clairambault, 23 avril 1767, ib., v.2, p.151
(4) Clairambault, 20 janvier 1767 ; copie de l'accord entre l'émir Mansour et Mondaini ; lettre de l'émir Mansour au consul, s.d. ; ib., v.2, pp.141-148

C'est à la même époque que surgirent du sein des zones de production et des forces féodales divisées et faibles des familles dominantes qui s'élevèrent au-dessus de leurs rivaux et concentrèrent la richesse et le pouvoir entre leurs mains. De petits fermiers de l'impôt à l'origine, ils devinrent en quelques décennies des chefs puissants capables de tirer de leurs districts des sommes plus importantes que l'impôt qu'ils devaient verser chaque année au pasha de Saïda (1). Dâhir al-Umar à Safad et Acre, Nâsîf Nassâr dans les districts chiites et les émirs Haydar et Mulhim du Shûf commencèrent par consolider leurs pouvoirs dans leur propre espace géographique et communautaire. Ils devinrent ainsi les seuls interlocuteurs des pashas pour les questions d'impôts. Parallèlement, l'expansion interne s'accompagna d'une autre externe dirigée vers les régions voisines. Si le moteur de cette double expansion nous échappe en grande partie (2), quelques traits en sont communs aux trois puissances féodales. L'objectif est toujours d'annexer de nouvelles zones de production en vue d'affermir des districts en pleine expansion économique et commerciale. Les revenus qui étaient impartis aux émirs Shihâb et aux shaykhs chiites une fois défalqué l'impôt dû aux gouverneurs ottomans ne paraissent pas avoir suffi à leurs dépenses. A plusieurs reprises, le tribut ne fut pas versé alors que la production se maintenait à un niveau élevé (3). La politique d'expansion qui les pousse vers l'extérieur de leur territoire aurait été donc motivée par la recherche de surplus monétaires pour consolider leur ascension interne. Le mouvement était dirigé

-
- (1) L'émir du Shûf versait 150 bourses par an, l'un des shaykh chiite 85 pour Bilâd Bishârâ et la plaine de Tyr et trois autres 58 ; Poullard, 21 mars 1717, Ismaïl, Documents, v.1, p.179
 - (2) Il s'agit d'un mouvement général dans l'empire ottoman ; voir H. Inalcik, Centralization and decentralization in Ottoman administration, dans Naff et Owen, Studies in Eighteenth century Islamic History, pp.27-52
 - (3) En 1711, l'émir Haydar devait quatre années d'arriérés bien qu'il ait perçu l'impôt de la population. De nouveau, en 1743, les Chiites refusent de verser l'impôt et en 1745, l'émir Mulhim les imite. Estelle, 20 janvier 1711, Ismaïl, Documents, v.1, p.89 ; Lane, 20 août 1743; Parry, 22 octobre 1745, ib.v.2, pp.77-78

soit en direction de l'intérieur syrien, soit vers les régions contigües . Dâhir al- Umar s'avança vers le Hauran et Naplouse et entra en conflit avec les gouverneurs de Damas qui affermaient ces districts . Les Chiites tentèrent une percée vers Marjeyoun (Marj uyûn), et les Druzes commencèrent leur expansion en direction de la Bekaa (1) . Parallèlement, chacun des trois chefs féodaux tentait d'arracher des villages ou des districts à ses voisins . Les régions chiites riches par leur production d'huile, de tabac et de coton filé suscitaient la convoitise des Druzes et de Dâhir al- Umar . Les luttes dont l'arrière-pays de Saïdâ et Tyr fut le théâtre entre 1740 et 1770 visaient au contrôle de nouveaux districts par le système de l'affermage et à la main-mise sur des régions de production et des voies de communication .

(1) Voir infra

CH.3 - L'ESPACE REBELLE

Le dispositif militaire mis sur pied par les Ottomans en Syrie connut des modifications successives au cours des trois premiers siècles . Le déclenchement de rébellions de grande envergure faisait voler en éclats des lignes de défense tout juste suffisantes à contenir de petits chefs féodaux . Mais tôt ou tard le pouvoir central parvenait à rétablir son contrôle de l'espace et à instaurer de nouvelles lignes destinées à combler les brèches anciennes . Toutefois les ajustements auxquels il procédait étaient des réponses ponctuelles et tardives qui avaient l'inconvénient d'ouvrir de nouveaux espaces de rébellion . Que surgisse une guerre aux frontières de l'empire et tout le système s'effondre faute de troupes suffisantes . De fait, l'apogée des pouvoirs rebelles a toujours correspondu à des périodes de guerre qui détournaient l'attention de la Porte de l'administration des provinces .

A l'origine des mouvements de rébellion il y a eu un phénomène de grande conséquence pour la domination turque : l'ouverture du métier d'armes à de larges catégories de la population . L'essence du pouvoir ottoman était la domination de la caste militaire, son principe le monopole du port d'armes et de

leur usage . Or dès la deuxième moitié du XVI^e siècle la diffusion des armes à feu se faisait à grande échelle en Syrie . Parallèlement des masses nombreuses de soldats d'origine paysanne se mirent à circuler dans les provinces de l'empire, mettant ainsi fin au monopole du métier d'armes .

La contrebande des armes à feu provoqua le premier déséquilibre grave dans les rapports entre la caste militaire et les sujets . Les seuls autorisés à porter des mousquets étaient les Janissaires et les détenteurs de fiefs (1) . Or non seulement les mousquets se répandent dans toute la Syrie, mais une partie en est de fabrication européenne et a une plus longue portée que ceux des troupes gouvernementales . Les rebelles qui en détenaient s'assuraient ainsi un avantage certain sur le champ de bataille (2) . Les sources d'approvisionnement étaient en réalité très variées . Les autorités turques jouaient un rôle important dans le trafic d'armes . Elles vendaient le blé aux Européens et achetaient en contrepartie des armes qu'elles passaient aux insurgés, réalisant ainsi d'énormes profits (3) . Les Janissaires et les détenteurs de fiefs revendaient également leurs armes et les navires en provenance d'Istanbul et d'autres ports n'hésitaient pas à en livrer à la population locale bravant ainsi toutes les interdictions (4) . Les mesures préconisées par la Porte s'avéraient insuffisantes à arrêter la diffusion des armes à feu . Des milliers de mousquets avaient été acquis par des populations rebelles et même dans les villes des sujets en possédaient illégalement (5) . Les ports de la

(1) Firman de mai-juin 1571 ; U.Heyd, Documents, p.80

(2) En 1565, les Druzes eurent la supériorité dans la bataille qui les opposa aux troupes turques ; *ib.*, p.94 ; Bakhit, Damascus, p.165

(3) U.Heyd, *ib.*, pp.79,80,83

(4) *ib.*, pp.79,81 n.1, 82 n.2

(5) Des paysans en possédaient, de même des Juifs à Safad ; *ib.*, pp.79,80 n.3

côte syrienne étaient difficiles à contrôler d'autant que les autorités étaient de connivence avec les trafiquants (1). Restait au pouvoir turc la solution de désarmer par la force les populations. Mais là aussi la mesure était aléatoire et coûteuse. Alors que près de sept mille mousquets étaient signalés chez les Druzes en 1581, l'expédition qui fut menée contre eux et les Chiïtes l'année suivante ne réussit à en saisir que 620 (2). De leur côté les Bédouins qui en avaient acquis par le port d'Acre demeuraient insaisissables. La Porte devait désormais compter avec des populations dont l'armement équivalait au sien. Le monopole des armes qu'elle ne réussit jamais plus à faire respecter (3) lui aurait permis de réduire à peu de coût les foyers d'insurrection ; au lieu de quoi, les expéditions exigeaient des troupes nombreuses appelées parfois de provinces voisines.

La large diffusion des armes à feu fut favorisée par une série de rébellions dont la plus importante, celle du prince Bayezid en 1559, ouvrit le métier des armes à des catégories qui en étaient interdites par leur statut de sujets (*ra'âyâ*). Le mouvement *jelâlî* (4) et les différents troubles qui sévirent en Anatolie orientale au cours du XVI^e siècle provoquèrent la fuite des paysans et leur engagement dans les mouvements de banditisme et de rébellion. Une masse mouvante d'individus exercés à la pratique des armes et aussi redoutables avec leurs mousquets que les Janissaires s'était constituée et se trouvait prête à servir en qualité de soldat. Le pouvoir central fut lui-même acculé à en engager au cours des guerres qu'il eut à mener sur ses frontières. Il leur accordait par là un statut légal de troupes auxiliaires après avoir échoué à mettre fin aux désordres

(1) *Ib.*, pp. 80, 83

(2) *Ib.*, pp. 88, 88 n.3. De nouveau en 1585, des milliers de mousquets auraient été saisis ; H. Inalcik, The socio-political effects of the diffusion of fire-arms in the Middle East, dans Parry et Yapp (ed.), War, technology and society in the Middle East, p. 202

(3) Le monopole est rappelé à plusieurs reprises ; *kânûn-nâme* de 1524 et *firman* de 1607 ; Inalcik, *ib.*, pp. 196, 197

(4) Commencé au début du XVI^e siècle, il connut son apogée avec la révolte du chef kurd *Jânbulâd* et fut noyé dans le sang en 1608. S. J. Shaw, History of the Ottoman empire and modern Turkey, v. 1, pp. 86, 188

qu'ils suscitaient . Mais le retour à la paix les laissait sans emploi et les poussait à se mettre au service de gouverneurs désireux d'augmenter leur puissance . Ainsi tout le système de limitation et de contrôle des corps militaires était réduit à néant . Les nouvelles catégories engagées dans le métier des armes allaient constituer une réserve de mercenaires prêts à rejoindre les rangs des gouverneurs rebelles ou non . Le commerce libre des armes avait fourni aux populations conquises les moyens de résister aux troupes turques mais les révoltes ne pouvaient aboutir à la conquête de territoires voisins . Par contre, la circulation libre des hommes d'armes allait permettre à des chefs puissants et riches de constituer des principautés étendues . Les mercenaires étaient en effet nécessaires à tout pouvoir qui cherchait à s'élever au-dessus des querelles de clans . Il était un puissant facteur d'unification parce qu'il était étranger aux lois arabes de la guerre .

1. L'espace ouvert : la révolte de Fakhr al-Dîn .

1. La diffusion des rébellions .

Le premier choc que subit le dispositif militaire ottoman en Syrie centrale eut lieu au début du XVII^e siècle à la suite de la conquête par l'émir Fakhr al-Dîn (1590-1635) de vastes territoires de la province de Damas . L'acension de l'émir, due à une conjoncture difficile pour le pouvoir central, a pris de court les gouverneurs des provinces et provoqué le démantèlement du système mis en place au moment de la conquête . Le dispositif ottoman laissait une grande marge de manoeuvre aux chefs locaux et de ce point de vue Fakhr al-Dîn n'a fait que pousser jusqu'au bout l'avantage qui s'offrait à lui . Toutefois l'extension démesurée de son pouvoir territorial ne pouvait être due qu'à des facteurs extérieurs . Le premier était l'engagement des troupes gouvernementales dans une guerre interminable avec la Perse .

L'organisation d'une expédition d'envergure contre l'émir rendait inévitable de dégarnir d'autres provinces ; aussi, après une première campagne menée en 1614 par des chefs d'armée pris de toute l'Anatolie (1), les Ottomans remirent d'année en année l'attaque décisive qui devait mettre fin au règne de l'émir . Plus encore, ils furent contraints de composer avec lui contribuant ainsi à son expansion territoriale . Au plus fort de la lutte et alors que l'émir avait été réduit à l'exil ils entrèrent en accouplements avec son frère et finirent par le reconduire dans le gouvernement de son district (2). Ils lui cédèrent enfin des territoires de plus en plus grands et eurent recours à ses troupes pour réduire le gouverneur de Tripoli, Yûsuf Sayfâ .

La rébellion de Fakhr al-Dîn ne fut pas isolée . Elle était le produit d'une réaction en chaîne qui parcourut plusieurs provinces de l'empire et en particulier l'Anatolie . Le tournant décisif en fut la constitution de puissances autonomes grâce au recrutement d'un grand nombre de ces militaires d'origine paysanne appelés sogmân . Celui qui inaugura ce nouveau degré dans la rébellion fut le gouverneur de Kilis, le kurde Alî Jâmbulâd qui parvint grâce au millier de soldats qu'il avait recrutés à occuper la ville d'Alep (3) . Fakhr al-Dîn est à cet égard le continuateur de Jâmbulâd . Comme lui, il a fondé son pouvoir sur les sogmân qui ont constitué le noyau de son armée . Ceux-ci se déversaient en grand nombre en Syrie et se mettaient au service de tous les pashas . Mais pour un chef féodal tel Fakhr al-Dîn ils ne représentaient pas seulement un apport numérique . Outre leurs qualités militaires ils formaient un corps étranger des nombreuses servitudes qui pesaient sur les troupes recrutées dans

(1) Ils étaient accompagnés de deux mille Janissaires d'Istanbul . A. Safadî, Le Liban à l'époque de Fakhr al-Dîn, ed. Rustom et Bustany, p.12 ; Doueyhî, Annales, ed. Fahd, pp.464-5

(2) Safadî, ib., pp.43,68 et svtes

(3) Le rapport entre les deux rébellions est généralement ignoré par les historiens de Fakhr al-Dîn à l'exception de P. Carali . Voir son ouvrage 'Alî Bâshâ Junblât, wâlî Halab, Beyrouth 1939

la population locale . Au cours du XVI^e siècle les attaques menées par les chefs féodaux étaient de deux ordres : c'était soit des conflits de clans soit des razzias sur des domaines appartenant ou non à des Turcs (1) . Dans les deux cas il s'agissait d'opérations rapides qui n'entraînaient pas une occupation du sol . Les sogmân avaient par contre le caractère d'une armée de métier . Ils étaient répartis dans les différents districts tenus par Fakhr al-Dîn et ils pouvaient être mobilisés en permanence . Ils se portaient en n'importe quel point du territoire et restaient en campagne pendant de longues périodes, alors que les autres troupes retournaient chez elles rapidement . Ils semblent avoir été supérieur au combat par rapport aux Arabes et ils résistaient aux assauts même lorsqu'ils étaient inférieurs en nombre (2) . Aussi furent-ils particulièrement choyés par l'émir . Celui-ci leur distribuait des sommes supplémentaires à l'occasion des batailles . Il leur versait les soldes régulièrement et avant son départ pour Florence il prit soin les payer largement pour les garder à son service (3) .

De petit chef local de même rang que les Tarabay de Lajjûn et les Harfûsh de Baalbek, l'émir put s'élever au niveau d'un pasha turc grâce à une armée permanente . Il disposait d'une assise économique plus importante que celle de ses voisins . Les rentrées monétaires du commerce de la soie l'autorisaient à engager à une large échelle des mercenaires qui se faisaient payer en espèces . D'autre part, les sogmân représentaient plus qu'un appoint militaire . Ils faisaient communiquer les rébellions d'Anatolie avec celles de Syrie et transformaient ces dernières en un projet d'autonomie que les contacts pris avec l'étranger concrét-

-
- (1) Les troupes mobilisées étaient en général peu nombreuses . A l'exception d'une opération menée en 1573 par deux émirs Shihâb (Wâdî al-Taym) et Furaykh (Ajlûn) avec près de sept mille hommes . La Porte fut surtout préoccupée d'en connaître les causes . U. Heyd, Documents, pp. 84-85
- (2) Safadî, Fakhr al-Dîn, p. 129
- (3) Tb., p. 12

tisaient (1) . Entre l'Anatolie orientale et la Syrie centrale, la ville d'Alep occupait une place stratégique et représentait un verrou qui interceptait les bandes armées qui se déplaçaient du nord au sud . L'occupation de la ville par Jânbulâd mit en communication les deux zones et entraîna les chefs féodaux de la Syrie dans une opposition ouverte au pouvoir turc des villes . Du coup Istanbul était coupé de la province à l'exception de la voie de mer . Il ne lui restait que deux positions fortes, Tripoli et Damas . Il perdit la première et la seconde fut sérieusement menacée (2) . En un an Jânbulâd avait réussi à rallier plusieurs chefs de tribu et à les rassembler sous sa bannière . Fakhr al-Dîn qui n'était en 1605 qu'un gouverneur de district chargé d'assurer la sécurité des routes contre les Bédouins (3) devint un an plus tard le plus puissant allié de Jânbulâd et participa à ses campagnes contre Damas et Tripoli (4) . La Porte ottomane demeura impuissante pendant deux ans, ses meilleures troupes étant immobilisées en Hongrie . La Syrie échappa en totalité à son contrôle (5) et ce n'est qu'en 1607 qu'une armée nombreuse se dirigea vers Alep . La bataille eut lieu en octobre dans les environs de Kilis ; elle scella la défaite de Janbulâd et fut suivie d'une répression féroce contre les sogmân (6) . Les Ottomans mettaient ainsi fin à une rébellion d'autant dangereuse qu'elle régnait sur une province stratégique située sur le front persan . Fakhr al-Dîn bé-

-
- (1) Jânbulâd fut le premier à avoir des relations avec la Toscane . Une mission envoyée par le Grand-Duc signa en 1607 un traité sur le modèle des Capitulations . P.Carali, Jânbulâd, pp.47-53
 - (2) Ib., p.24
 - (3) Firman du 2 mars 1605 adressé à Fakhr al-Dîn, Beg du sanjaq de Safad et à Ahmad Beg Tarabay. Heyd, Documents, p.53
 - (4) L'information n'est pas sûre . Elle provient de Muhibbî, Khulâsat, v.3, pp.136-7 . L'attaque de Damas n'est pas mentionnée dans une lettre d'Istanbul adressée au Grand-Duc de Toscane le 29 septembre 1606 ; P.Carali, ib., pp.24-25 .
 - (5) "D'Adana à Gaza" ; Muhibbî, ib., v.3, p.138 . Mais Muhibbî exagère sans doute .
 - (6) Récit contemporain du 6 décembre 1607 dans Carali, ib., pp.68-71



néfécia par contre de plus longs délais . La Syrie centrale ne menaçait pas sérieusement les défenses de l'empire et le pouvoir turc pouvait s'accomoder d'une rébellion qui présentait toutes les apparences de la légalité . En effet Fakhr al-Dîn s'est fait constamment octroyer de nouveaux territoires par la Porte, en soudoyant au besoin de hauts fonctionnaires d'Istanbul (1) .

2. Les forteresses et les alliances tribales.

L'émir Fakhr al-Dîn est avant tout un émir arabe promu au rang de membre de l'appareil ottoman . Ni un chef communautaire, ni un précurseur de l'indépendance libanaise (2) . S'il faut lui trouver

-
- (1) Il avait de plus des correspondants à Istanbul et Damas qui se chargeaient de suivre ses intérêts . Safadî, Fakhr al-Dîn, pp.120,122,137,...
 - (2) L'historiographie libanaise le tient pour le premier émir libanais, mais Druzes et Maronites se le disputent . C'est toutefois le récit libanais (chrétien puisqu'il n'y en a pas d'autre) qui a forgé sa légende en fusionnant les thèmes majeurs de l'histoire libanaise : la terre refuge, la nation chrétienne et le destin commercial (voir par exemple A. Ismaïl, Histoire du Liban, t.1) . La légende est tardive et a dû se constituer au début du XIXe siècle . Chez Dueyhî (Annales, p.505), le bilan du règne de l'émir retient la protection des Chrétiens (mais est-ce Dueyhî qui a écrit cette remarque . Elle se trouve en marge de la page dans le manuscrit selon l'éditeur ; p.504 n.1) . Cette idée a été constante chez les missionnaires latins qui ont reçu un excellent accueil chez l'émir et ont prétendu par la suite qu'ils l'avaient converti au Christianisme . Shidiâq qui écrit au milieu du XIXe siècle la renforce en plaçant l'émir enfant sous la garde des shaykhs maronites de la famille Khâzin et en affirmant que son intendant Hâj Kîwân était maronite (Chroniques des notables du Mont-Liban, v.1, p.238) ce qui n'est confirmé ni par Safadî ni par Dueyhî . Le récit de Shidiâq établi à partir de ceux de Dueyhî et de Muhibbî est d'ailleurs intéressant pour les modifications qu'il introduit.

une filiation, c'est sans doute dans l'histoire de Dâhir al-Umar qu'il faut la chercher et non dans la lignée des émirs Shihâb . Tous deux ont bâti leur pouvoir sur la conjonction de forces mercenaires et d'alliances tribales . Leur expansion fulgurante a bénéficié d'un recul des Turcs mais elle n'a pu unifier les territoires conquis . Au contraire, à mesure que leur pouvoir s'étendait, les divisions s'amplifiaient à l'intérieur du clan dominant, les stratégies familiales ne servant à rien (1) . Le seul facteur d'unification résidait dans l'usage d'une force extérieure, c'est-à-dire extra-territoriale, celle des mercenaires et des forteresses.

La légende veut que la famille Ma'ân ait débuté sa carrière officielle dans le Shûf que le sultan Sélim aurait octroyé à un émir Qorqmâs en 1516 (2) . Des Ma'ân aux Shihâb la continuité s'impose puisque le siège de l'émirat n'a pas varié au cours de plus de trois siècles . Mais le gouvernement des Ma'ân sur le Shûf n'est nullement établi pour le XVI^e siècle (3), encore moins le centrément de leur action sur cette partie de la montagne . Lorsque l'émir Fakhr al-Dîn entreprit son expansion territoriale sa base d'appui était située plus au sud, dans la zone qui s'étend des anciens châteaux croisés à Safad (4) . C'est à partir de cette dernière ville qu'il entretient des relations intenses avec les tribus arabes du nord de la Palestine, de l'est du Jourdain et du Hauran . En délaissant Safad au profit d'un chef local, le pouvoir turc laissait les populations de la montagne communiquer avec celles de la plaine . Il perdait le contrôle sur un carrefour stratégique qui

-
- (1) Fakhr al-Dîn établit des alliances familiales avec les Sayfâ de Tripoli et les Harfûsh de Baalbek
 - (2) Le fait est rapporté par Dueyhî, Annales, p.394; mais il n'est pas signalé dans les sources contemporaines . Bakhit, Damascus, p.18
 - (3) Les Ma'ân sont mentionnés dans les registres ottomans comme des fermiers de l'impôt de niveau modeste (Bakhit, ib., p.164 ; doc. de 1530 et 1543) . Les mesures prises contre des Druzes au cours des années suivantes concernent d'autres familles (ib., p.166) ce qui laisse supposer qu'elles étaient alors plus puissantes que les Ma'ân.
 - (4) C'est là que Fakhr al-Dîn place ses troupes ; Safadî, Fakhr al-Dîn, p.12

tenait les accès des régions montagneuses . En s'y installant, Fakhr al-Dîn disposait de deux avantages : le réduit montagneux lui offrait une protection assurée et la plaine palestinienne une ouverture sur plusieurs régions . De là deux aspects à son action, la reconstruction de forteresses et l'établissement d'alliances avec les tribus arabes . Il comptait sur la fidélité des sogmân et la solidarité des clans .

L'émir a constamment misé sur les forteresses . Lorsqu'en 1613 il est obligé de s'enfuir devant les troupes turques, il place ses hommes dans les deux forteresses qu'il occupe, les fournit abondamment en armes, provisions et argent et leur recommande de ne livrer en aucun cas ces positions . Ils doivent y rester même si lui-même est pris par les Turcs . "Gardez vos forteresses et vos lois", leur dit-il . Dans les lettres qu'il envoya de son exil florentin, la même recommandation fut réitérée, accompagnée d'une autre qui lui faisait écho, celle de garder le pain et le sel (1) . Au code propre au corps militaire s'ajoutait le rappel des règles de solidarité (2) . Mais les gardes des forteresses devaient surtout maintenir l'union au sein de leur groupe et résister à toutes les tentations de livrer les places fortes . Au moment où la campagne est déclenchée contre le Shûf, deux forteresses sont restées entre les mains des Ma'n, celles de Bâniyâs et de Shqîf (3) . La première menaçait directement la route qui menait de Damas au Hauran et au nord de la Palestine (4) . La deuxième située au coeur du pays chiite ne protégeait nullement l'accès au Shûf mais dominait le croisement de routes qui mènent à la Bekaa, à la mer et

(1) Safadî, *ib.*, pp.13,62

(2) Le code propre aux sogmân apparaît dans la forme particulière de partage du butin ; *ib.*, p.152 .

(3) Ancien château de Beaufort . Mille hommes avaient été placés dans la première et cinq cents dans la deuxième ; *ib.*, p.12

(4) Les gouverneurs de Damas ne devaient jamais plus tolérer qu'un émir s'installe à Bâniyâs . Au XVIII^e siècle, deux tentatives de restaurer le château furent immédiatement réprimées . Haydar al-Shahâbî, Le Liban à l'époque des émirs Chéhab, ed. Rustum et Bustany, v.1, pp.53,66-7 .

au nord de la Palestine . Par la suite, l'émir poursuivit systématiquement la conquête des forts qu'ils fussent tenus par des troupes ottomanes (1) ou non . La plupart dataient de l'époque des Croisades et constituaient une ligne de défense en forme d'arc de cercle autour du massif montagneux .

En 1615, les Turcs choisirent de négocier la remise des forts par les Ma'n plutôt que de tenter de les prendre par la force . Ceux-ci exigeaient en contrepartie l'octroi des districts de Safad et Saïda, le premier à l'émir Yûnis, frère de Fakhr al-Dîn et le deuxième à l'émir 'Alî son fils , et ils promettaient de verser 50000 piastres en sus de l'impôt annuel (2) . Après de longues tractations menées avec le grand vizir posté à Alep, les deux partis parvinrent à un compromis au terme duquel les Ma'n devaient remettre les châteaux en échange des deux districts . Les sogmân quittèrent les lieux de mauvaise grâce et des maçons venus de Damas démantelèrent les fortifications (3) .

Le retour des Ma'n à la légalité allait leur ouvrir la voie de l'expansion territoriale . Celle-ci s'orienta au début en direction des districts septentrionaux de la montagne . Là elle affronte les visées du gouverneur de Tripoli, Yûsuf Sayfâ, qui avait annexé le Kasrawân . Après des batailles engagées avec ce dernier et les chefs des districts montagneux, les émirs Ma'n placèrent sous leur autorité toute la région s'étendant du Kasrawân à Safad . Ils procédèrent à un nouveau partage des territoires au profit de leurs alliés du clan gaysite (4) . De retour d'exil, Fakhr al-Dîn reprit l'avancée vers le nord et tenta de détruire définitivement la puissance des Sayfâ en profi-

(1) Il prit le château et le fort de Jbayl (Byblos) et détruisit le premier . Ib., pp.74,78-9

(2) Ib., p.43

(3) Les émirs Ma'n aurait émis des réserves contre la livraison des forts . Safadî juge sévèrement cet acte . Ib., pp.47,49-50

(4) Ib., p.53

tant de sa disgrâce à Istanbul . Mais après avoir occupé le Akkâr et saccagé les domaines des Sayfâ, il dut se replier parce que la Porte rétablit de nouveau Yûsuf Pasha à Tripoli (1) . Fakhr al-Dîn se retourna alors vers l'intérieur syrien .

De la région côtière il tirait sa fortune qui lui permettait de faire taire les grands de la Porte mais le terrain dans lequel il se mouvait avec la plus grande facilité était celui des tribus arabes de l'intérieur . Au cours de la révolte de Jânbulâd, il avait déjà manifesté sa solidarité avec les Harfûsh de Baalbek et les Shihâb de Hasbaya (2) . Plus tard il avait engagé ses troupes dans le Hauran à l'appel des Arabes et il s'était mis à la tête d'une coalition de forces venues de différentes tribus (3) . Après 1620 il revint à son premier théâtre d'opération, c'est-à-dire les régions en bordure du désert . Il réclama le district de 'Ajlûn et l'obtint en 1622 en même temps que la charge d'assurer l'approvisionnement de la caravane de la Mecque (4) . Au cours des années suivantes il entreprit d'intervenir dans les conflits qui avaient pour théâtre la Palestine et la Bekaa, soutenant une tribu contre l'autre, offrant le service de ses troupes et parvenant en fin de compte à s'imposer comme l'unique intermédiaire entre les tribus et le pouvoir ottoman (5) . Au plus fort de sa puissance il était parvenu à étendre son influence sur l'ensemble de la Syrie et à être seul responsable des rentrées de l'impôt dans les campagnes (6) .

-
- (1) Yûsuf Pasha disposait de puissants soutiens à Istanbul au point qu'il refusa toujours de remettre la ville de Tripoli ; *ib.*, pp.73,91-2
 - (2) *ib.*, p.7
 - (3) *ib.*, pp.10-12
 - (4) Il aurait obtenu 'Ajlûn en 1622, année où il accompagna la caravane des provisions (*jardâ*) ; *ib.*, pp.118-9
 - (5) Il prêta 400 *sogmân* à un émir, soutint le frère de Yûsuf Sayfâ contre ce dernier, etc. ; *ib.*, p.125
 - (6) La Porte lui aurait accordé le titre de "Sultân al-barr" (*Safadî*, *ib.*, p.242) . Dans le vocabulaire de l'époque, *al-barr* signifie désert et cela rend bien compte du fait que l'émir était le chef suprême des tribus arabes . *Safadî* ajoute "le gouverneur de l'Arabistan" (*mutawalliyan 'alâ dayrat 'arab bistân*) .

L'expansion territoriale de Fakhr al-Dîn ne s'est pas réalisée au détriment du pouvoir tribal mais bien au contraire en s'appuyant sur celui-ci. Les victoires qu'il emportait aboutissaient à une redistribution des territoires au profit de chefs alliés et non pas l'éviction définitive de ces derniers en vue de les remplacer par des hommes de son propre clan. Jouant avec dextérité des rivalités au sein d'une tribu ou d'une famille, il a créé un tissu de solidarités extrêmement étendu mais pour le maîtriser il le maintenait dans un état d'instabilité permanente, faisant et défaisant les alliances. Sa supériorité, il la tenait de cette armée de mercenaires mobile et étrangère aux luttes de clans. Placées dans des châteaux aux quatre coins de la Syrie, ses troupes ont tenu en respect les chefs féodaux sans investir leur siège. L'émir lui-même, toujours en mouvement, n'a jamais gouverné à partir d'un centre (1). A mesure qu'il élargissait son domaine, il se libérait des pesanteurs régionales en réunissant sous sa bannière des troupes issues de sectes différentes (2). En même temps il cherchait à transformer son image dans le sens de l'orthodoxie musulmane en réclamant la direction de la caravane de La Mecque (3).

Le processus d'unification des tribus mené par l'émir passait d'une part par le maintien d'une guerre permanente et d'autre part par la médiation du pouvoir ottoman. Les batailles qu'il provoquait appartenaient aux formes de la guerre tribale. Elles allaient de la destruction des cultures à la prise de butin. On a généralement relevé les efforts de l'émir

-
- (1) L'émir a reconstruit son palais à Dayr al-Qamar après son retour de Florence mais il résidait à Beyrouth quand il n'était pas en tournée. *Ib.*, p.116
 - (2) Safadî gomme le caractère hérétique des populations qui ont soutenu l'émir. S'il évoque les religieux druzes (uqqâl), il ne mentionne pas le nom de la secte et préfère écrire "les habitants du Shûf, du Gharb, etc.". Pour les Chiites, il remplace la connotation schismatique par une autre tribale : "Banî sunnî wa Banî mettwâlî"; *ib.*, pp.92,137,131
 - (3) *Ib.*, pp.128-130

en vue de favoriser la culture et d'augmenter les surfaces agricoles . Le fait se vérifie dans les zones de production intensive où le paysan est occupé en permanence aux travaux de la terre (1) et qu'il espérait rattacher à ses propres domaines . Ailleurs les expéditions de pillage étaient régulières et elles constituaient une source de revenu pour l'émir et un agent de mobilisation pour les troupes qui étaient appelées à y participer (2) . Ainsi, tout en aidant le commerce et la production, Fakhr al-Dîn exacerbait les guerres de clan pour en tirer avantage et entraîner des tribus entières dans son sillage .

Le pouvoir turc jouait un rôle déterminant dans le maintien de l'instabilité et le renforcement de la puissance de l'émir . Celui-ci représentait un mal nécessaire au moment où le sérail impérial était secoué par des luttes incessantes . Les changements fréquents de personnel avaient pour effet le maintien de gouverneurs insoumis dans les provinces (3) . Fakhr al-Dîn savait tirer profit de ces désordres, mais la Porte n'y perdait pas grand chose en fin de compte . D'un côté, l'émir assurait le maintien de l'ordre dans des provinces où régnaient de tout temps des tribus turbulentes, et il provoquait d'autre part une augmentation sensible des impôts . En entrant en compétition avec d'autres émirs au sujet de l'affermage de districts, il poussait à des surenchères sur le montant de celui-ci (4) et déclenchait une lutte acharnée qui profitait

-
- (1) L'impôt était prélevé au moment des récoltes et il était réduit en période de sécheresse (ib., pp.71,72 115). En 1618, l'émir attaqua les shaykhs chiites et détruisit leurs maisons mais il chercha à ramener les paysans à la terre (ib., pp.71-72)
 - (2) En 1623, il appela tous les habitants de la montagne à participer au pillage de la Bekaa ; ib., p.119 . D'autres exemples pp.10,139,140,147
 - (3) Assassinat du sultan, révolte des Janissaires, etc. Safadî ne manque pas de relever tous ces faits en les rapportant au changement fréquent de vizir ; ib., p.128
 - (4) Tous les districts font l'objet de marchandages non seulement sur le montant de l'impôt mais également sur celui des présents ; ib., pp.43,119,138 . L'émir soudoyait les grands d'Istanbul et le pasha de Damas.

toujours au trésor ottoman . Toutefois les conquêtes de l'émir n'étaient pas sans inquiéter la Porte ottomane . Lorsqu'il fut saisi, la principale accusation à laquelle il eut à faire face était d'avoir construit des forteresses . Istanbul fut particulièrement sensible à celles qui furent construites à l'est d'Alep sans doute parce qu'elles contrôlaient le passage de l'Asie mineure à la Syrie du nord (1) . Elles surveillaient également la ville d'Alep, de même que les châteaux de Bâniyâs et Qab Eliâs interceptaient les voies de communications entre Damas et les deux plaines du Hauran et de la Bekaa (2) . Les deux grands centres du pouvoir turc de Syrie étaient ainsi directement menacés et il était normal qu'une fois les guerres frontalières terminées le pouvoir turc entreprit une expédition militaire qui aboutit à la défaite de Fakhr al-Dîn et à son exécution (3) .

Après avoir mis fin à la rébellion de l'émir, les Turcs adoptèrent des mesures sans modifier la distribution des tribus dans l'espace de la Syrie centrale . Celle qui eut des conséquences décisives pour l'avenir de la montagne fut la création en 1660 d'un pashalik à Saïda . Auparavant un officier y résidait à la tête de troupes peu nombreuses mais la présence d'un pasha indépendant de celui de Damas signifiait une surveillance plus étroite de la montagne . Désormais, celle-ci était prise dans un triangle formé de Damas, Tripoli et Saïda dont la pression convergente devait produire une transformation des forces féodales .

-
- (1) *Ib.*, p.243 . Muhibbî évoque le château de Beaufort à la fin de la biographie de Fakhr al-Dîn (*Khulâsat*, v.3, p.269), signe que la construction des forteresses par l'émir a le plus marqué les contemporains .
 - (2) Il pouvait ainsi accaparer le blé et provoquer une pénurie à Damas . *Safadî*, *ib.*, p.244
 - (3) Au premier assaut des troupes ottomanes, les *soqmân* s'éparpillèrent et Fakhr al-Dîn dut se réfugier dans une grotte près de Jizzîn où il fut capturé et pris à Istanbul ; *ib.*, pp.247-8 .

II. La dernière rébellion : Dâhir al-'Umar .

La deuxième grande rébellion que connut la Syrie ottomane eut lieu un siècle plus tard sur les marges méridionales du dispositif triangulaire établi par les Ottomans . Celui-ci était parfaitement adapté à la tâche de surveillance des voies de communication qui cernaient de toutes parts la montagne libanaise, mais il laissait sur ses flancs des zones sur lesquelles les forces turques n'avaient aucune prise. Sur tout le territoire palestinien il n'existait de concentration de troupes qu'à Jérusalem . Le nord de la Palestine où vies nomade et sédentaire s'interpénétraient ne constituait pas un danger bien grave pour le pouvoir ottoman . Il suffisait au pasha de Damas d'une expédition militaire annuelle, celle de la perception de l'impôt qui précédait le départ de la caravane de La Mecque (la dawra), pour rétablir un ordre précaire et prélever le tribut . Les troubles dûs aux luttes entre les tribus ne nécessitaient pas le stationnement de troupes d'autant que les Turcs maîtrisaient la situation par le jeu des nominations alternées de chefs rivaux et par l'attribution de tâches aux tribus nomades.

Les transformations qui advinrent dans la production agricole, transformations consécutives à la demande croissante de coton, provoquèrent ce surplus de richesse sans lequel aucun pouvoir ne peut s'élever au-dessus des contraintes de la vie paysanne. Ce fut de nouveau le district de Safad qui servit de point de départ à une rébellion bien plus radicale que celle de Fakhr al-Dîn mais qui présente avec elle un grand nombre de traits communs . Dans les deux cas l'affermage de l'impôt était l'occasion d'une extension du territoire et le recrutement de mercenaires le facteur d'unification des forces tribales . La forteresse fut également un lieu de résistance et le point de concentration de troupes étrangères au pays et dominant celui-ci . Cependant s'il y a cette fois aussi une diffusion des rébellions d'une province à l'autre de l'empire, elle se produit entre l'Egypte et la Palestine et ne parvient pas à franchir la ligne qui relie Saïda à Damas . Non pas que Saïda ait constitué un obstacle insurmontable mais le Shûf lui-même a résisté à la tentation de se révolter et a formé une barrière entre les districts chiites et le nord.

1. Alliances tribales et morcellement interne.

L'histoire des origines et des débuts de Dâhir al-'Umar al-Zaydânî (1) est obscure comme le sont les débuts de toute force apparue dans la campagne à l'écart des systèmes d'écriture. Les récits qui ont relaté son ascension sont tardifs et étrangers au monde dans lequel Dâhir a vécu avant son installation à Acre. Il était par conséquent normal que sa légende fût forgée au moment de son apogée. Mais malgré des erreurs historiques flagrantes (2), le récit biographique comporte quelques traits remarquables qui éclairent en partie le mécanisme du pouvoir au sein de la société arabe.

Une première constatation s'impose : la famille de Dâhir al-'Umar n'est pas issue de l'une des grandes tribus qui étaient implantées depuis plusieurs décennies en Palestine (3). Seuls son frère et ses fils ont participé à son entreprise ; et c'est là la preuve que Dâhir n'était sans doute pas originaire du district de Safad et que son père (4) ou lui-même y étaient venus les premiers. Si le fait se vérifiait, il expliquerait d'une certaine façon le processus qui a permis à Dâhir de s'imposer aux fractions multiples qui se partageaient la région. En effet, il fallait se trouver en marge des clans pour ne pas être entièrement assimilé à l'une des tribus et se voir imposer des solidarités et des antagonismes irrépressibles. La région dans laquelle Dâhir débuta était elle-même cernée par des fiefs traditionnellement tenus par des familles qui jouissaient du prestige de l'ancienneté et des relations d'alliance.

-
- (1) Sa biographie a été établie par un grec-catholique de Saint-Jean d'Acre à la fin du siècle, c'est-à-dire bien après sa mort. Mîkhâ'îl al-Sabbâgh, Târîkh al-shaykh Dhâhir al-Umar al-Zaydânî, ed. C. al-Bâshâ, Harissa 1935. De même Abbûd al-Sabbâgh, al-Rawd al-zâhir fî akhbâr Dhâhir, B.N.ms, F.A.4610. Les chroniques contemporaines ont toutes relaté son action sans s'étendre sur son passé.
 - (2) Même chez M. Sabbâgh et encore plus chez le chroniqueur du Liban Haydar al-Shihâbî.
 - (3) Il est rattaché à la famille Zaydân (Murâdî, Silk, v.3, p.184). Il est remarquable qu'il n'existe aucune trace de sa généalogie alors que les tribus ne manquaient jamais d'en forger.
 - (4) 'Umar b. Abî Zaydân ; Haydar, Liban, v.1, p.6

Dâhir al-Umar surgit brusquement sur la scène historique dans les années trente du XVIII^e siècle . Des étapes de son ascension il ne demeure que quelques éléments dont certains sont en rapport avec les chefs de tribus de Palestine . Les événements qui eurent lieu au début du siècle ont sans doute créé une situation favorable au renforcement d'une famille moins riche et puissante que les tribus qui l'entouraient . Les nomades s'étaient considérablement renforcés et s'attaquaient partout aux caravanes et aux zones de culture . Ils sévissaient dans le Hauran, au nord de la Palestine et tout le long de la route de la Mecque. La caravane des pèlerins avait été attaquée à plusieurs reprises et les gouverneurs de Damas avaient mené des expéditions pour les refouler hors du Hauran et des haltes des caravanes (1) . L'un d'entre eux, Ismâ'îl al-Azm (2), entreprit de rétablir l'ordre de façon durable par une redistribution des tribus dans les territoires de la province . Ce procédé exploitait les antagonismes tribaux . Il consistait à assigner à des clans rivaux des territoire contigus de sorte que tous deux s'équilibraient et empêchaient tout débordement vers des régions voisines . La zone qui s'étendait du Hauran au lac de Hûleh et à Naplouse était la plus sensible parce qu'elle commandait le passage de Damas vers le centre de la Palestine . La perception de l'impôt et la sécurité de toute la province en dépendaient . Deux tribus furent placées, l'une dans le Hauran et l'autre à proximité du lac de Hûleh (3) de manière à ce que celle-ci fasse écran à la première et l'empêche de communiquer avec Naplouse, Safad et les districts chiites . Mais cet agencement échoua à cause de la puissance du chef de tribu Rashîd al-Jabr (4) qui parvint à rallier les

(1) Ibn Jum a, dans Wulât Dimashq, ed. Munajjid, pp.51, 53, 58-9, 60

(2) Il s'agit du premier gouverneur de la famille 'Azm et de son premier mandat : 1725-30

(3) Les chefs en étaient respectivement Rashîd al-Nu'aym et Rashîd al-Jabr ; Rafeq, Pashalik, p.102

(4) Il s'était allié à la puissante tribu des Saqr ; M. al-Sabbâgh, Dâhir p.25

tribus du nord de la Palestine . Ismâ'îl Pasha choisit alors de le refouler par la force vers le district d'Hébron . Il aurait alors nommé Dâhir al- Umar à Safad (1) . Ainsi celui-ci aurait bénéficié de l'appui momentané du gouverneur de Damas et du vide créé par le déplacement de la plus puissante tribu de la région.

Un autre facteur a pu favoriser l'ascension de Dâhir : la situation géographique du district . Dâhir a commencé sa carrière de fermier de l'impôt dans le village de Tibériade (2), c'est-à-dire dans une zone parcourue par les tribus nomades et bordée au sud par des districts tenus par de puissants chefs féodaux, tel celui de Naplouse . En se déplaçant vers l'ouest en direction de Safad puis d'Acre, il se mouvait dans un espace situé sur les marges des deux pashaliks de Saïda et de Damas . A moins d'une concertation entre les deux gouverneurs, il disposait d'une grande marge de manoeuvre . Le dispositif militaire ottoman et les implantations des forces féodales lui laissaient un espace ouvert à la condition qu'il s'en tienne aux frontières que celles-ci protégeaient . De fait Dâhir devait s'arrêter aux limites des districts chiïtes au nord et à celles de Naplouse au sud . A l'est toute avancée aurait provoqué une réaction très vive du gouverneur de Damas .

Au cours de la première phase de son expansion territoriale, celle qui précéda son installation à Acre, Dâhir consolida son pouvoir par une lutte constante contre les gouverneurs de Saïda et de Damas et contre les tribus et chefs féodaux rivaux . A l'égard des forces arabes il devait user du système d'alliances traditionnelles et jouer des antagonismes à son profit . Il eut pour allié au début la tribu des

-
- (1) Rafeq, *ib.*, p.102 . Pour Haydar et Murâdî, Dâhir aurait hérité du district de Safad de son père ; *Liban*, v.1, pp.6,8 ; *Silk*, v.3, p.184
- (2) M.al-Sabbâgh, *Dâhir*, p.33 . Haydar prétend au contraire qu'il avait commencé à Safad mais son récit n'est pas innocent . Il avance que c'est l'émir Bashîr Shihâb qui avait nommé le père de Dâhir à Safad, montrant ainsi que le fils était redevable de sa puissance à l'émir du Shûf .

Saqr qui participa avec lui à plusieurs opérations à l'intérieur du district de Safad et contre les positions de la famille Mâdî de Naplouse . Mais ses alliances étaient dénouées sitôt qu'il avait remporté une victoire . En réalité son action divergeait par sa forme et ses objectifs de celle des tribus . Elle visait à une conquête progressive de régions productrices et ne s'arrêtait pas à la prise de butin . Entre Nazareth et Safad, Tibériade et Acre, c'est la plaine du coton qui tombait petit à petit sous le pouvoir de Dâhir . Les déprédations des nomades et les ravages qu'ils provoquaient dans l'agriculture rendaient précaire toute alliance avec eux (1) . La voie suivie par Dâhir consistait à annexer légalement des terres de manière à devenir l'unique fermier de l'impôt de tout le district . Mais il ne mettait pas fin au pouvoir des chefs de village et à l'existence des clans . Il représentait en fait un pôle de regroupement des différentes forces tout en restant, grâce à la mobilité de ses alliances, extérieur aux clivages qui partageaient les différents groupes (2) .

La conquête territoriale ne s'appuyait pas sur une unification des forces féodales . Au contraire, plus Dâhir élargit son domaine, plus son pouvoir paraît miné . Le processus déjà perceptible chez Fakhr al-Dîn apparaît ici en toute clarté . Les dissensions internes étaient inhérentes à cette forme de pouvoir . Elles surgirent au sein du groupe familial qui entourait Dâhir . Son frère et par la suite son fils firent sécession . Tous deux eurent recours à la force et à l'appui des Saqr . Le premier fut tué (3) . et le second ne cessa de créer des troubles dans le territoire tenu par son père . Tous les fils de Dâhir défendaient chacun à sa manière la même position . Ils réclamaient l'octroi de villages (4) et contribuaient ainsi à un

(1) M. al-Sabbagh, *ib.*, pp.35,46

(2) L'affiliation de Dâhir au clan yéménite n'est pas certaine et la confusion est maintenue chez les chroniqueurs . Ainsi Haydar le considère au début comme qaysite (*Liban, ib.*, v.1, p.6) puis il souligne les étroites relations qu'il entretenait avec les partisans yéménites de la région de Safad .

(3) Al-Sabbagh, *ib.*, pp.67-72

(4) Shafâ 'Umrû pour 'Uthmân et Dayr Hannâ pour 'Alî ; *ib.*, pp.72-3,87 et suivantes.

morcellement du territoire . Les luttes qui opposèrent Dâhir à son fils Uthmân furent d'une gravité exceptionnelle et défrayèrent les chroniques de l'époque . Même Volney s'en fera l'écho (1) . Uthmân n'hésita pas à engager des forces extérieures contre son père et à mener des batailles rangées en vue d'obtenir des fiefs . Il dut se réfugier chez l'émir Shihâb et se réconcilia avec son père grâce à l'intercession des chefs de la montagne (2) .

Pour maintenir son pouvoir au-dessus des clans et le préserver d'une désintégration certaine, Dâhir devait s'appuyer sur une force étrangère et se libérer des contraintes territoriales . Les mercenaires et les forteresses étaient les seuls instruments d'unification possible pour maintenir sa domination .

2. Acre, la ville-forteresse .

De Tibériade à Safad et Acre, la progression de Dâhir semble obéir à un impératif économique . Safad était le grand marché du coton du nord de la Palestine et Acre était à sa manière une succursale du commerce français . Dâhir tenait ainsi non seulement les régions productrices de la matière première mais également deux principaux points d'écoulement de celle-ci, l'un tourné vers les centres manufacturiers locaux, l'autre vers l'étranger . Mais l'occupation des deux villes faisait également d'un autre processus, militaire cette fois, celui de la consolidation de l'espace conquis . Tibériade commandait l'entrée nord-est de la Palestine, Acre l'entrée nord-ouest . D'autres forts occupés par Dâhir protégeaient l'espace intérieur contre les incursions des nomades et des voisins du sud . Par la suite Jaffa tomba aux mains de Dâhir et la bande côtière passa sous son contrôle .

(1) Volney, Voyage en Egypte et en Syrie, p.250 . Haydar, Liban, v.1, p.68

(2) Ib., v.1, p.68 . En réalité il s'est réfugié en 1766 chez le chef chiite Nâsîf al-Nassâr qui était à l'époque en conflit avec Dâhir ; CTairambault, 23 avril et 20 septembre 1767, Ā. Ismaïl, Documents, v.2, pp.149, 155 .

A Tibériade, Dâhir entreprit dès avant 1730 la construction d'un fort . Sans doute n'innovait-il pas par rapport aux autres chefs féodaux de Palestine . Certains châteaux, tel celui de Sannûr près de Naplouse, étaient réputés pour leurs défenses solides . Mais seul Dâhir poursuivit systématiquement la construction de forts sur l'ensemble de son territoire . Celui de Tibériade allait provoquer une réplique immédiate du gouverneur de Saïda Suleymân al-Azm . En 1730 eut lieu le premier siège du château qui se termina par le retrait du pasha bien qu'il ait été soutenu par son frère qui occupait à l'époque le poste de gouverneur de Damas (1) . La lutte contre Dâhir fut d'ailleurs le fait des 'Azm exclusivement et les gouverneurs turcs qui les remplacèrent ne prirent jamais la peine d'attaquer Dâhir dans son réduit (2) . Entre 1730 et 1743, Suleymân Pasha fit à trois reprises le siège du fort de Tibériade toujours sans succès . Les deux dernières attaques qui se succédèrent à un an d'intervalle avaient été réclamées par Istanbul et une troupe imposante avait été réunie (3) . La mort de Suleymân Pasha en pleine campagne (4) mit fin aux tentatives de réduire la puissance de Dâhir . Il put désormais se consacrer sans trop de crainte à l'extension de son territoire . Le successeur de Suleymân, son neveu As'ad Pasha (1743-57) s'abstint de toute action contre lui . Les tâches du gouverneur de Damas étaient trop lourdes et ses forces trop faibles pour qu'il osât s'attaquer à des forteresses qui avaient été progressivement renforcées . Une tentative de reprendre Jaffa eut lieu en 1761 mais Dâhir reprit la ville quelques mois plus tard . Pour briser sa puissance des troupes impériales étaient nécessaires .

(1) Rafeq, Pashalik, pp.108-9

(2) Rafeq explique le fait par la méconnaissance qu'avaient les pashas turcs du milieu arabe (ib., p.129). Il faut ajouter que la longévité du gouvernement des 'Azm avait créé des intérêts économiques et financiers que menaçait Dâhir . Voir Budayrî, Hawâdith Dimashq al-yawmiyyâ, p.126

(3) Des canons et des sapeurs avaient été envoyés exprès de Constantinople . Rafeq, ib., p.157

(4) Selon Breyk il aurait été empoisonné ; Târîkh Dimashq (Histoire de Damas), p.11

Dâhir al-'Umar devint invulnérable lorsqu'il s'installa à Acre et fit reconstruire les enceintes et renforcer les défenses de la ville . Il prit la région d'Acre en affermage en 1746 (1) après avoir chassé l'officier qui y était nommé par le gouverneur de Saïda . Le petit hameau que décrivaient les voyageurs au début du siècle allait se transformer en quelques décennies en un centre commercial florissant qui éclipsa tous les ports de la côte . Après la mort de Dâhir, Acre devint le pôle économique et politique de la Syrie centrale et le resta jusqu'à sa destruction en 1831 par les armées égyptiennes . Son statut particulier s'était esquissé sous Dâhir . Il était caractérisé par trois traits : sa nature militaire, la prédominance des Chrétiens et des Juifs et l'extra-territorialité .

Les murailles et les tours d'Acre furent aménagées par étapes au cours du siècle qui a suivi l'installation de Dâhir dans la ville (2) . L'importance que prit celle-ci sur le plan militaire jette la lumière sur les transformations subies par les dispositifs spatiaux en Syrie . Alors que l'effort des Turcs s'était porté jusque là sur la défense de la route du pèlerinage de la Mecque et sur la surveillance des foyers de rébellion de la montagne libanaise, Acre inaugurait une nouvelle ligne de défense, celle du littoral . Toutefois, celle-ci n'était pas orientée exclusivement vers la mer ; elle exerçait un contrôle sur l'arrière-pays et interceptait les communications entre plusieurs régions . Acre était au centre du nouveau dispositif parce que d'une part elle formait écran entre la montagne au nord et la Palestine au sud et que d'autre part elle disposait d'une voie d'accès vers l'est et d'une autre vers le sud . Ainsi Acre et Jaffa avaient une double fonction : contenir les districts intérieurs de Palestine (Naplouse, Jérusalem, etc.) et faciliter

(1) Rafeq, Pashalik, p. 195

(2) Sur les étapes de la construction des murailles, voir A. Rustum, Notes on Akka, pp. 5-35 . Dâhir avait fait commencé les travaux dès 1749, comme l'indique une inscription relevée par Rustum (ib., p. 14).

ou non les relations avec l'Égypte selon que celui qui y régnait était un ennemi ou un allié . Les deux villes commandaient également les voies de commerce de la Palestine avec l'ouest . Que Saïda et Beyrouth tombent entre les mains d'Acre et ce sont tous les échanges maritimes de la Syrie centrale et méridionale qui sont tenus par un seul pouvoir .

En se déplaçant vers Acre, Dâhir s'éloignait de la région où sa puissance s'était forgée . Tout en maintenant des alliances avec les shaykhs des différents districts par un nombre incroyable de mariages (1), il engagea des troupes mercenaires parmi les Maghrébins qui affluaient vers la Syrie (2) . Celles-ci commandées par Ahmad Dankizlî demeurèrent à son service jusqu'à la défaite de Dâhir . Leur tâche principale fut d'assurer la défense des châteaux . Ils étaient postés à Acre et Jaffa, et Ahmad Dankizlî fut nommé à Saïda lorsque les hommes de Dâhir s'emparèrent de la ville (3) . Leur cavalerie participait également aux expéditions mais elle ne semble pas avoir été aussi redoutable que celle qui était réunie dans le pays de Safad . Le fils de Dâhir, 'Alî, formait avec ses hommes la section la plus combattive de l'armée (4) . Ses faits d'armes connus dans toute la Syrie relevaient de la forme bédouine de la guerre . La cavalerie y était prédominante, elle était extrêmement mobile et procédait par des attaques-éclair qui prenaient l'ennemi par surprise . Mais elle demeurait impuissante contre les places fortes . Ainsi le château de Sâûr résista aux troupes de Dâhir tandis que la bataille pour la prise de Saïda eut lieu à l'extérieur de la ville (5) .

(1) Haydar, Liban, v.1, p.78

(2) Les gouverneurs de Damas en avaient à leur service ; Rafeq, Pashalik, pp.38-41 . L'émir Yûsuf Shihâb en eut également pendant une courte période ; Haydar, v.1, pp.94,104

(3) Les sources ne permettent pas de préciser la date à laquelle les Maghrébins ont été recrutés .

(4) Volney, Voyage, pp.255,265 , Haydar fait l'éloge du courage des hommes de Dâhir ; ib., v.1, p.79

(5) Dragon, 9 novembre 1771 ; Ismaïl, Documents, v.2, p.196

Dâhir alliait donc deux formes de guerres correspondant chacune aux troupes d'origine différente qu'il avait réunies sous son commandement . Il tenait sa supériorité par rapport aux forces qu'il combattait de ce mélange de deux tactiques . La cavalerie arabe parfaitement adaptée au terrain l'emportait sur les troupes des gouverneurs turcs en plaine . De leur côté les mercenaires pouvaient tenir dans une guerre de position . Lorsqu'il s'agissait de faire le siège d'une place forte, seules des troupes professionnelles restaient des mois en campagne . Les hommes rassemblés par les alliés de Dâhir ne demeuraient sur place que deux ou trois jours et retournaient dans leur foyer quand le siège se prolongeait . Ils ne pouvaient non plus participer à des expéditions éloignées de leur pays d'origine (1) .

La protection des châteaux n'était pas une tâche ardue compte tenu de l'armement des forces en présence et des troupes que pouvaient mobiliser les opposants de Dâhir . Les chefs féodaux de Palestine étaient trop désunis pour oser mener une attaque frontale contre lui et seul le pasha de Damas était à même de rassembler une armée nombreuse . Encore fallait-il qu'il réussisse à la financer et soutenir un long siège . L'expérience malheureuse de Suleymân al-Azm avait découragé ses successeurs et la tâche de réduire Dâhir revenait en définitive à Istanbul . Pour forcer ses défenses d'Acre, il fallait en effet une armée munie du matériel de siège . Non pas que les murailles fussent inexpugnables (2), mais aucun pasha ne pouvait s'aventurer dans pareille entreprise alors qu'il était nommé pour un an et qu'il avait d'autres tâches à remplir . D'ailleurs lorsque la Porte se décida à agir la puissance militaire de Dâhir s'effondra d'un coup .

-
- (1) Les "Mutualis"(Chiites) "ne sont cependant que des paysans armés qui ne peuvent abandonner leurs terres pour longtemps" . Jugement similaire sur les Druzes, chacun n'ayant qu'une provision de bouche de quatre ou cinq jours . Le chevalier de Taulès, 2 juin 1772, Ismaïl, Documents, v.2, pp.225,226
- (2) "Quatre pièces de campagne renverseraient en deux volées et les murs et les mauvais canons" d'Acre ; Volney, Voyage, p.251

Les troupes mercenaires étaient l'élément le moins sûr de l'entourage de Dâhir . Comme Fakhr al-Dîn qui avait misé sur leur fidélité, Dâhir eut à pâtir du lâchage des Maghrébins au moment le plus crucial de son conflit avec la Porte . Pour les contemporains il a été victime d'une trahison (1) . En réalité ce terme (2) fut appliqué par les chroniqueurs à un grand nombre d'individus . Il ne s'agissait pas là d'une innovation . Pour les Turcs le soulèvement d'un chef arabe était taxé de rébellion (3), tandis que celle d'un membre de la caste militaire était tenue pour une trahison . En Syrie, le dernier quart du XVIII^e siècle fut marqué par la figure du traître, fugure parfaitement matérialisée par Ahmad Pasha al-Jazzâr dont la vie a été une longue suite de trahisons . Il avait été précédé par un autre grand traître, Muhammad Abû-l Dhahab (4) . Tous avaient pour trait commun de s'être retournés contre leur maître . Ils étaient pour la plupart des esclaves qui étaient engagés dans le métier des armes et avaient profité de leur avancement et de la faiblesse momentanée de leur maître pour le renverser ou l'attaquer . Que leur acte ait été concerté avec le pouvoir ottoman importait peu pour les contemporains comme si la fidélité qui était due au maître passait avant la légitimité de son pouvoir . Au moment où une nouvelle caste militaire remplaçait en Syrie les gouverneurs turcs, on pensait son origine comme le produit immoral d'une rupture . Devait en résulter l'illégalité absolue telle qu'elle apparaissait chez Jazzâr .

(1) M. al-Sabbâgh, Dâhir, p.146 ; Lettre du père Debbas, 22 juin 1775, dans Sabbâgh, p.170 ; R. Karâmeh, Ha-wâdith Lubnân wa Sûriyyâ, p.17

(2) khâ'in, traître . Karâmeh utilise dasîsa, intrigue.

(3) 'âsî, rebelle

(4) Voir plus bas .

3. Les Chrétiens et la montagne libanaise .

Dâhir a doté Acre de l'un des attributs du pouvoir musulman par la nomination d'un juge et d'un mufti (1) . Il faisait acte de souveraineté en s'appropriant un droit réservé au sultan et plaçait l'exercice de la justice dans une dépendance totale vis-à-vis du pouvoir militaire . L'inféodation des pratiques judiciaires allait marquer d'un trait particulier le développement d'Acre . Aucune force autonome ne pouvait s'y constituer en l'absence d'organismes urbains tels les corporations (2) . Les réseaux qui s'étaient créés dans les villes de Syrie et qui reliaient celles-ci n'avaient aucun répondant à Acre . De même le pouvoir ottoman ne détenait-il aucun position dans la ville et toutes les affaires judiciaires et administratives étaient traitées directement au sérail du gouverneur . La conséquence en fut l'apparition d'une nouvelle classe entièrement subordonnée aux militaires et jouissant d'une indépendance totale par rapport à l'appareil administratif ottoman . Les scribes qui se mirent au service de Dâhir et de ses successeurs étaient tous chrétiens ou juifs . Ils n'étaient pas issus de la même filière que leurs confrères des bureaux attachés au sérail des gouverneurs turcs . Mais une fois leur position acquise, ils assurèrent eux-mêmes leur succession parmi leurs proches ou les membres de leur communauté .

Plus que les Juifs qui étaient pourtant solidement implantés à Safad, les Chrétiens s'imposèrent dans l'administration d'Acre et des districts avoisinants. Sur leur ascension fulgurante il n'est possible que d'émettre quelques hypothèses .

(1) M.al-Sabbâgh, Dâhir, pp.51, 57 . Le muftî était de la famille Abd al-Ghaffâr et l'auteur a étudié chez lui (sans doute la grammaire et l'écriture comme il était de tradition chez les Chrétiens).

(2) Chez I.al-'Awrà qui décrit minutieusement la vie quotidienne d'Acre sous Suleymân Pasha (Târîkh wilâyat Suleymân Bâshâ al-'âdil, Saïda, 1936) aucune forme d'organisation urbaine n'est signalée . La population qui afflua vers la ville s'est certainement regroupée suivant une même appartenance mais le poids des militaires a dû empêcher toute organisation autonome .

L'engagement de Chrétiens pour des tâches administratives n'était pas particulier à Acre . Il s'agit au contraire d'un phénomène général propre au XVIII^e siècle . Les 'Azm de Damas, l'émir du Shûf et les shaykhs chiites de Jaba' Amil se trouvèrent dans l'obligation de recourir au service de Chrétiens . Or ce phénomène coïncidait avec l'extension du pouvoir de ces gouverneurs et l'augmentation des charges qui en découlaient . Tous étaient passés du rang de petits fermiers de l'impôt à celui de chefs de districts ou de province . Les tâches administratives en étaient plus lourdes et la tenue de registres réguliers rendue nécessaire . Ainsi l'écrit devenait-il objet d'appropriation au même titre que les autres pratiques . Il occupait une position stratégique dans la société ottomane et il allait de soi que la conquête de l'autonomie par les chefs féodaux passe par la mise sur pied d'une administration indépendante . A Acre elle fut soumise par la suite au contrôle de la Porte tandis qu'au Liban elle donna naissance à un appareil qui étendit ses ramifications dans toute la montagne . Le recrutement des nouveaux scribes ne pouvaient se faire chez les Musulmans . La carrière plus avantageuse et plus sûre des oulémas les attiraient davantage (1) . Restaient alors les Chrétiens et les Juifs . Les premiers surtout disposaient d'un enseignement dispensé par les institutions religieuses . Celles-ci commençaient en effet à porter leurs efforts sur la création d'écoles, et ce à la suite des réformes déclenchées par l'action des missionnaires latins (2) .

La position des Chrétiens se trouva renforcée par un mouvement d'exode des villes de Damas et d'Alep vers les régions côtières et du nord de celles-ci vers les ports de Saïda, Sour et Acre (3) .

(1) L'enseignement religieux musulman ouvrait l'accès à toute une gamme de fonctions dans l'appareil ottoman ou dans les institutions privées (biens-fonds, écoles, ...) . Les scribes musulmans suivaient en partie la même filière . Ils "montaient" à Istanbul où ils obtenaient des postes et des propriétés (mâlikâné) .

(2) Voir infra, 2^eème partie

(3) D'autres seraient venus de Chypre ; Volney, Voyage, p.252

Alors que les Juifs ne formaient qu'une poignée d'individus liés par des relations familiales (1), les Chrétiens avaient l'avantage du nombre et de la richesse. De plus ils bénéficiaient d'un réseau marchand et communautaire qui s'étendait à tous les ports de la côte de Beyrouth à Jaffa et aux gros bourgs de l'arrière-pays : Nazareth, Dayr al-Qamar, Zahlé, etc. (2). En quelques années ils réussirent à accumuler une richesse telle qu'elle suscita la convoitise des Musulmans et plus encore de la caste militaire (3). Acre et les autres ports qui en dépendaient assuraient aux marchands une grande liberté de commerce que les Chrétiens eurent vite fait d'exploiter en contrôlant le cabotage entre les villes côtières et entre la Syrie et l'Égypte. Ceux-ci bénéficiaient également d'une liberté religieuse que les protestations des Musulmans ne réussirent jamais à limiter même après la mort de Dâhir (4).

Les scribes chrétiens furent les promoteurs de l'essor de la communauté chrétienne et les garants de sa liberté et de sa sécurité. Le premier, dont le nom devint une vraie légende, était l'intendant de Dâhir, Ibrâhîm as-Sabbâgh (5). Son pouvoir paraissait immense et on lui attribuait l'élaboration de la poli-

(1) Voir sur la famille Shéhâdé, infra

(2) Les relations des Chrétiens d'Acre et de Jaffa étaient avec le Shûf et non pas Jérusalem ou les autres villes de Palestine, comme cela apparaît de la correspondance publiée par C. al-Bâshâ à la fin du livre de M. as-Sabbâgh, pp. 168-181. De même lorsque la ville d'Acre fut attaquée en 1775, les Chrétiens s'enfuirent vers les districts chiites et druzes (ib., pp. 171, 174, 175) ou bien à Safad (p. 175).

(3) Signe de leur richesse : les habits en soie et l'ornement de leurs montures. Les Chrétiens ont vu tous leurs biens précieux pillés dans le Khan des Francs où ils les avaient déposés en 1775 (ib., pp. 171, 174, 175). Jazzâr fit rechercher pendant plusieurs années les biens de la famille Sabbâgh. Voir R. Karâmeh, *Hawâdith*, pp. 61-2

(4) M. as-Sabbâgh, ib., pp. 135, 175

(5) Voir le portrait que fait de lui Volney, *Voyage*, pp. 264. Mais sans doute s'est-il laissé influencer par les négociants français de Saïda qui avaient à se plaindre de Sabbâgh.

tique suivie par Dâhir les dernières années de son règne. Les négociants français l'accusaient d'avoir pratiqué à une large échelle le monopole du coton et d'avoir porté tort au commerce français (1). Ce qui demeure certain c'est que les trente années de gouvernement de Dâhir sur la province d'Acre furent marquées par une formidable accumulation de capital à laquelle Sabbâgh a dû contribuer grandement, les fils de Dâhir étant occupés plutôt à dissiper la fortune paternelle (2). Sur la machine administrative présidée par Sabbâgh, peu d'informations subsistent. On sait seulement que son fils Yûsuf le secondait et qu'il avait été chargé de tenir les registres de Jaffa. D'autres enfants avaient été préparés aux tâches administratives puisqu'ils furent réclamés plus tard par Jazzâr. Il avait également des employés qui demeurèrent en poste par la suite (3). Haydar écrit (4) qu'il avait entre les mains toutes les finances de Dâhir et qu'il contrôlait à la fois les rentrées du trésor et les dépenses de la maison de Dâhir et des troupes mercenaires. Ce qui signifie que toutes les affaires administratives étaient traitées dans un même bureau. La description du fonctionnement du sérail d'Acre à la fin du siècle et au début du XIXe siècle révèle au contraire une séparation du bureau des finances et du bureau de la correspondance (5). La différence provient sans doute du fait que l'intendance de Dâhir était encore embryonnaire et que ses relations avec la Porte étaient réduites au versement de l'impôt et à un échange limité de lettres.

-
- (1) Au cours de la bataille qui opposa les troupes ottomanes à celles de Dâhir près de Saïda, les Français exprimaient leurs préférences pour les premiers. Dragon, 31 mai 1771; Ismaïl, Documents, v.2, p.176
 - (2) Tous soulignent l'immense fortune de Sabbâgh et... son avarice sordide. On la confondait quelques fois avec celle de Dâhir. Haydar, Liban, v.1, p.71; An., Târîkh, St.S.ms 266, fol.167; Volney, Voyage, p.264; Chevalier de Taulès, 2 juin 1772; Ismaïl, ib., v.2, p.227
 - (3) Les Sakrûj. Haydar, Histoire de Jazzâr, p.77
 - (4) Haydar, Liban, v.1, p.68: "kânâ mutasallim zimâma amrihi wa jamî'u amwâlihi wa îrâdâtuhu tahta yadihi"
 - (5) I.al-'Awra, Suleymân Pasha.

La reconstruction d'Acre avait ouvert aux Chrétiens la voie du littoral palestinien ; mais en retour, Dâhir basé à Acre modifiait sa perspective. Sans cesser la lutte contre ses rivaux palestiniens, son rayon d'action s'était sensiblement déplacé vers le nord . Lorsque la conjoncture le lui permit il entreprit la conquête des villes côtières de Sour et Saïda et eut à un moment des visées sur Beyrouth . Avait-il un plan de conquête comme le pensait un consul français (1) ? Tout porte à le croire . Ses campagnes militaires ne relevaient pas seulement d'une habileté tactique, elles préparaient l'effondrement de tout le dispositif militaire ottoman destiné à contrôler la montagne et à provoquer en conséquence un basculement des alliances en sa faveur . Prendre Saïda aux Turcs permettait à Dâhir de placer les Chiites et les Druzes dans son giron . Ses relations avec les premiers s'étaient améliorées après une longue période d'hostilité . L'appui que reçut Dâhir des mamelouques d'Egypte les poussa à s'engager sans réserve dans l'alliance dirigée par Acre (2) . Ils servirent alors de forces d'appoint aux troupes de Dâhir lors de l'attaque de Saïda .

Avec les Druzes, l'alliance était par contre difficile à nouer . L'émirat du Shûf ne formait pas un front homogène face au pouvoir turc et aux chefs des autres régions . Dâhir y avait des alliés et des ennemis mais il pouvait espérer qu'après le départ des Turcs de Saïda un émir qui lui était favorable y serait nommé (3) . C'était compter sans le chef druze le plus puissant 'Alî Jumblât dont la politique consistait à demeurer dans la légalité ottomane et à soutenir les troupes turques dans leurs luttes contre les rebelles .

-
- (1) Dragon, 9 novembre 1771 ; Ismaïl, Documents, v.2, p.189
(2) Dâhir avait arraché aux Chiites deux villages (al-Bassâ et Yârûn); Sabbâgh, Dâhir, p.38 . Des médiations avaient été faites en 1767 pour réconcilier Dâhir avec le chef chiite Nâsîf al-Nassâr ; Clairambault, 23 avril 1767 ; Ismaïl, ib., v.2, p.151 . Les Chiites devaient tôt ou tard se rallier à Dâhir parce qu'ils étaient en hostilité ouverte avec tous les pashas de Saïda .
(3) Il s'agit de l'émir Mansûr ; Haydar, Liban, v.1, p.85 ; Dragon, 23 décembre 1771 ; Ismaïl, ib., v.2, p.199

Aussi lorsque Dâhir commença la conquête de la bande côtière les Druzes se mobilisèrent contre lui et participèrent à la bataille menée par les troupes turques. La défaite des Ottomans et la lenteur qu'ils mirent à agir de nouveau contre Dâhir permirent un rapprochement entre ce dernier et l'émir Yûsuf. L'occasion en fut l'occupation de Beyrouth par Jazzâr en 1773.

4. Les Mamelouques, les Russes et les Turcs .

En 1771, Dâhir entra en rébellion ouverte contre les Turcs. Deux événements contribuèrent à l'effondrement des positions militaires ottomanes : la guerre menée par les Russes et la campagne militaire des Mamelouques en Syrie .

La prise de pouvoir du mamelouque 'Alî Bey au Caire fut le début d'une nouvelle ère marquée par les visées égyptiennes en Syrie . Au cours du demi-siècle qui suivit les interventions directes ou indirectes des pashas d'Egypte dans les affaires de Syrie furent constantes et elles préparèrent l'occupation de 1831 . La première expédition menée par Abû-l Dhahab en 1771 (1) ne rencontra aucune résistance majeure avant d'arriver aux portes de Damas . Celle d'Ibrâhîm Pasha en 1831 s'avança jusqu'à Damas pendant qu'une partie des troupes faisait le siège d'Acre . C'est que la ville fortifiée ne pouvait faire obstacle à l'incursion d'armées venues du sud, l'arrière-pays étant sans défense pour qui voulait l'occuper sans s'attarder au pied des forteresses . La légende d'Acre née à la suite du siège de Bonaparte ne doit pas être prise au sérieux . La ville a servi plus à protéger le pasha qui y résidait qu'à protéger l'accès de l'arrière-pays. Toutefois, elle a été avec Dâhir la clé de la Syrie parce qu'elle a assuré au pasha allié du Caire un soutien soit direct par l'envoi de troupes soit indirect en contrôlant l'accès nord de la plaine d'Acre .

(1) Le commandant des troupes de 'Alî Bey . Il retourna en Palestine quatre ans plus tard sous prétexte de réduire la rébellion de Dâhir .

Dâhir profita de la venue des troupes égyptiennes pour réaliser ses propres desseins . La défaite des Turcs devant Damas lui laissait le champ libre à Saïda gouvernée à l'époque par le fils du pasha de Damas . La ville fut occupée le 23 octobre 1771 et Dâhir y nomma Dankizlî comme gouverneur (1) . Mais entre avril et octobre 1771, la situation demeura confuse à Saïda à cause des évènements qui se déroulaient dans le Shûf . Abû-l Dhahab s'était retiré de la ville de Damas dix jours seulement après l'avoir occupée (2) et 'Uthmân Pasha y était retourné à la tête d'une armée de trente à quarante mille hommes (3) . L'émir Mansûr sur qui Dâhir comptait fut mis en minorité et son neveu Yûsuf fut élu avec l'appui de 'Alî Jumblât . Le parti des Ottomans l'emportait et la montagne allait faciliter le passage des troupes turques qui se dirigeaient vers Saïda (4) . Même si la menace ne fut jamais sérieuse au cours des quatre années suivantes, Dâhir avait perdu un allié stratégique . La montagne lui aurait offert une base d'appui inexpugnable ; au lieu de quoi, il allait après la prise de Saïda s'immobiliser sur la plaine côtière (5) .

La guerre russo-turque retarda la mise sur pied d'une attaque d'envergure . Parallèlement, Dâhir reçut un soutien direct de Alî Bey qui envoya troupes et navires aider à la conquête de nouveaux territoires . Mais l'évènement qui eut un écho considérable dans toute la Syrie fut l'intervention de l'es-

-
- (1) Récit de la bataille dans Dragon, 9 novembre 1771; Ismaïl, Documents, v.2, pp.189-97
 - (2) Son retrait provoqua l'étonnement et plusieurs explications furent avancées ; voir Rafeq, Pashalik, pp.271-77
 - (3) Dragon, 31 mai 1771; Ismaïl, ib., v.2, p.174 . Abû-l Dhahab en avait autant mais , les troupes manquaient de provisions de bouche pour faire campagne . Une partie seulement participa à la bataille de Saïda.
 - (4) Taulès, 2 juin 1772; Ismaïl, v.2, pp.223,228
 - (5) Dâhir aurait eu des visées sur d'autres districts, Damas, Tripoli et Jérusalem ; Taulès, Bulletin du mois de novembre 1773 ; Ismaïl, v.2, p.314 .

cadre russe à Beyrouth . Du point du vue militaire, elle ne modifiait pas l'équilibre des forces d'autant que les équipages étaient formés en grande partie de corsaires grecs engagés par les Russes (1) . L'impact fut tout autre . Des Chrétiens intervenaient militairement contre l'empire ottoman à l'appel de Musulmans et cela ne pouvait qu'aggraver la situation de Dâhir qui continuait pourtant à clamer sa soumission au Sultân . Dans les rangs de Dâhir lui-même le recours à l'escadre russe était justifié par la situation créée dans l'empire ottoman . Pour Ibrâhîm as-Sabbâgh, celui-ci n'existait plus, "il n'y avait dans le monde qu'une seule nation, la Russie, comme un Dieu seul dans le ciel"(2) . C'était exprimer au-delà de toute prudence la volonté d'une autonomie totale . Les promesses des Russes y étaient sans doute pour quelque chose mais plus encore la défaite des Turcs et la sécession de l'Égypte avec Alî Bey . Toujours est-il que Dâhir montra de plus en plus d'intransigeance dans ses négociations que la Porte engagea avec lui (3) . Celle-ci usant d'un stratagème éprouvé voulait maintenir le statu quo le temps d'arriver à une paix avec les Russes . Lorsqu'en 1775 le moment fut propice à l'envoi d'une flotte, les négociations reprirent alors que les Turcs étaient à Acre (4) . Mais Dâhir et Ibrâhîm as-Sabbâgh rejetèrent tout compromis et décidèrent de résister aux Turcs . La défection des Maghrébins et l'assassinat de Dâhir par l'un d'entre eux mirent fin d'un coup à une rébellion qui avait duré plus de trente ans .

Tous les récits accablent Sabbâgh et le rendent responsable de la chute de Dâhir . Il est de fait que les trois années qui ont précédé la mort de ce dernier ont vu s'éloigner de lui ses fils et s'amplifier les divisions dans ses propres rangs (5) ; ce que Volney attribue à la politique menée par Sabbâgh

-
- (1) Taulès, Bulletin joint à la lettre du 28 juin 1772; Ismaïl, Documents, v.2, p.244 . L'escadre avait été armée par le comte Orlov qui percevait le tiers des prises (du même, 28 juin, ib., v.2, p.237). En fait les corsaires étaient partie dans la guerre menée par les Russes .
 - (2) Taulès, 16 août 1773, ib., v.2, p.307
 - (3) Ibid.
 - (4) C'est Dankizlî qui négocia avec le commandant de la flotte . Les chroniqueurs croient à une trahison du fait qu'il préconisait la cessation des combats ; R. Karâmeh, Hawâdith, p.47 ; Haydar, Liban, v.1, p.113.
 - (5) Taulès, 26 août 1773; Ismaïl, v.2, p.309

qui avait accaparé toutes les finances et dictait à Dâhir toutes les décisions à prendre (1) . Au moment du siège d'Acres par les troupes turques, Dâhir n'avait que les mercenaires maghrébins sur qui compter. Le refus de négocier est de ce fait étonnant ; plus encore si un accommodement monétaire avait été réellement discuté (2) . Mais que Sabbâgh ait préconisé la résistance ou non, celle-ci était l'aboutissement des actes qui avaient précédé . La rébellion s'était engagée dès 1771 dans une voie qui ne pouvait mener qu'à une déclaration d'indépendance . De plus, à la différence du mouvement wahhabite qui apparut trois décennies plus tard, elle ne se réclamait pas de l'Islam et ne contestait pas la légitimité du Sultan. Elle se plaçait à l'extérieur de la légalité ottomane, cette même légalité qui fit sans doute peur à Abû-l Dhahab et le fit fuir de Damas . Que chose pareille ait été possible dans des sociétés où les rébellions se limitaient à la lutte contre l'impôt et au banditisme tient au statut particulier d'Acres et au pouvoir qui s'y est formé . En acquérant une extraterritorialité celui-ci soutenait une perception nouvelle de l'empire et de la société et se cherchait de nouveaux fondements . Il devait donner naissance à une série d'écrits, ceux des scribes chrétiens, qui étaient traversés par le problème de ce qui change et de ce qui est différent .

Cependant à mesure qu'il s'éloignait de ses origines, le pouvoir de Dâhir devenait plus vulnérable . Le dispositif des forteresses était entièrement aux mains de militaires étrangers et il s'était coupé de l'arrière-pays . Après la mort de Dâhir de nouveaux militaires l'investirent d'un coup achevant ainsi le processus engagé par celui-ci .

(1) Volney, Voyage, p.261

(2) Haydar l'évoque seulement dans son Histoire de Jaz-zâr, p.68 . Repris par Volney, p.262 . Sabbâgh aurait rejeté l'accommodement par avarice .

III. L'espace fermé : la naissance du Liban.

Le dispositif triangulaire formé de Tripoli, Damas et Saïda répondait à un impératif militaire : contenir les populations de la montagne pour empêcher la réédition de l'aventure de Fakhr al-Dîn qui avait menacé sérieusement la domination turque en Syrie. De manière générale cette tâche fut remplie avec des moyens limités bien que la révolte de Dâhir ait sérieusement menacé de faire basculer toute la montagne dans le camp des rebelles . Certes, le gouverneur de Saïda n'a jamais disposé de forces suffisantes pour entreprendre des incursions dans la montagne . En fait de représailles il se contentait de ravager avec ses troupes la partie accessible du territoire du Shûf, détruisant les plantations et pillant les récoltes . Pour les opérations d'envergure il faisait appel au pasha de Damas qui pouvait mobiliser des troupes nombreuses . Ou bien il jouait des rivalités entre les différents clans dont l'un lui ouvrait l'accès des hauts plateaux et se joignait à ses troupes pour l'emporter sur son rival . Ce fut surtout ce procédé dont les pashas de Saïda usèrent à perfection . L'exploitation des luttes de clans et des conflits communautaires leur permit de prévenir toute alliance entre les différentes fractions de la population . Ainsi le rôle militaire de Saïda était largement dépassé par celui de surveillance et d'exacerbation des conflits internes . Le pasha gérait les guerres intestines plus qu'il ne les réprimait . L'arme la plus efficace qu'il détenait était la nomination de l'émir du Shûf et des autres chefs de districts .

Le massif montagneux était tenu de trois côtés de sorte que toute expansion territoriale était contenue . Il était de plus partagé entre les trois pashaliks ; ce qui était un avantage pour les Turcs mais présentait l'inconvénient de créer des disputes entre des pashas rivaux . La partie nord de la montagne était jusqu'à Nahr Ibrâhîm sous la dépendance du pasha de Tripoli . La plaine centrale de la Békaa et les districts de Hasbaya et Rashaya relevaient de Damas . Comme les deux derniers étaient gouvernés par des émirs Shihâb parents de ceux du Shûf, les tentatives d'unifier les deux régions sous un pouvoir unique se heurtaient aux prérogatives du pasha de Damas . De même, toute

poussée en direction de Jbayl attirait la réplique du pasha de Tripoli . En outre, la population de la montagne était hétérogène et chaque communauté faisait obstacle à l'expansion de la communauté voisine. La frontière la plus étanche était celle qui séparait les districts druzes des districts chiïtes . Au nord des Chiïtes également défendaient la frontière du pashalik de Tripoli . Ils coupaient en deux le peuplement maronite réparti entre Bécharré (Tripoli) et le Kesrawân (Saïda) .

Le principal effet de ces pressions conjuguées fut de n'autoriser qu'une expansion intérieure des groupements et des forces . Du point de vue de l'occupation du sol, l'intensité du peuplement de la montagne a été amplement décrite par les voyageurs et les historiens (1) . Mais le phénomène est également perceptible dans l'évolution des différentes forces . Les luttes fratricides et les guerres intestines qu'a connues la montagne au XVIII^e siècle étaient la conséquence de l'exiguïté du sol . Alors que pour la paysannerie celle-ci pouvait pousser à une colonisation des terres en friche et à une exploitation intensive du sol, pour la couche des shaykhs et des émirs elle signifiait un morcellement de la propriété et du pouvoir . Ainsi, au moment où le système de l'affermage (*iltizâm*) de l'impôt foncier évoluait dans le sens d'une extension des pouvoirs des chefs de village et de leur consécration par les autorités turques, l'alternative qui s'offrait aux shaykhs était soit l'exploitation féroce du paysan au risque de le faire fuir, soit l'annexion de territoires voisins . La deuxième solution n'impliquait pas nécessairement l'élimination définitive des chefs rivaux . Elle pouvait au contraire aboutir à leur maintien dans une situation de dépendance plus ou moins étroite . C'est ainsi qu'à l'époque où Dâhir al-'Umar s'imposait aux shaykhs de Safad, le chiïte Nâsîf al-Nassâr et le druze 'Alî Jumblât se dotaient du titre de shaykh al-mashâyikh (2) . Toutefois, sous un dénomination iden-

(1) Pour les Maronites, voir infra

(2) "Grand Chek des Mutualis", Clairambault, 23 avril 1767; Ismaïl, Documents, v.2, p.149 . Sur la position des Jumablât voir plus loin .

tique, les relations qui se forgeaient entre l'un des chefs féodaux et les autres différaient suivant la nature du sol, le type de paysannerie et les structures sociales et communautaires. Elles dépendaient en fin de compte du surplus agricole qu'il était possible d'extraire sans nuire à la production. En effet, si le régime de l'affermage levait tout obstacle à l'asservissement du paysan par le chef féodal, les conditions géographiques et sociales imposaient à ce dernier des limites au-delà desquelles tout prélèvement supplémentaire provoquait la désertion des villages (1).

Au XVIII^e siècle, la transformation de l'affermage en jouissance à vie des revenus d'un domaine n'a pas créé une propriété stable du sol, elle a au contraire donné lieu à des luttes dont l'enjeu était d'affermage des domaines plus étendus. Le pouvoir turc n'était pas étranger à ces luttes intestines du fait qu'il les polarisait autour de la fonction de chef de district, seule fonction qu'il reconnaissait officiellement et qui donnait droit à un soutien militaire et politique.

De toutes les parties de la montagne, l'émirat du Shûf présente un caractère particulier. Son histoire diffère de celle des autres districts parce qu'il est parvenu à constituer une entité territoriale unifiée dont l'expansion ne se produisait pas par élargissement des alliances comme ce fut le cas de Fakhr al-Dîn et de Dâhir. De plus, à l'opposé de ces deux derniers les émirs Shihâb n'ont jamais été des rebelles mais ils ont été les artisans d'une autonomie bien plus dangereuse et intolérable pour le pour turc.

(1) Ce fut le cas du district de Baalbek tenu par les Harfûsh.

1. Les émirs Shihâb et les shaykhs druzes.

L'émirat du Shûf est à l'origine de l'entité libanaise telle qu'elle fut pensée au XIXe siècle. Pour l'historiographie naissante la continuité entre le gouvernement des Ma'n et celui des Shihâb s'imposait, et une fois que le nom "Liban" fut appliqué à toute la montagne (1), il était normal qu'il ait été lié à la légitimité de l'émirat et à ses origines. Pourtant le mot ne fut rattaché à l'émirat qu'au début du XIXe siècle (2) et c'est ce procès de nomination qui est remarquable dans la mesure où nommer est un acte de pouvoir.

La montagne était divisée en régions administratives restées constantes à peu de choses près au cours de l'occupation ottomane (3). Mais si les désignations géographiques étaient communément admises chez les Turcs et dans la population, d'autres noms à caractère plus général étaient d'usage courant. Ils pouvaient désigner simplement la communauté qui s'était établie dans une région ou bien évoquer une appartenance particulière. Ainsi la partie de la montagne occupée par les Druzes était connue du nom de la secte (4), alors que les districts chiites étaient regroupés sous l'appellation de Jabal 'Amil et la montagne des cèdres sous celle de Liban (5). L'adoption de cette dernière par l'émirat du Shûf a donc été l'a-

-
- (1) A l'exception des districts chiites au sud.
 - (2) Voir Iliya Harik, Politics and change in a traditional society : Lebanon, 1711-1845, Princeton 1968. pp.13-17. Selon l'auteur, la première utilisation du nom pour désigner l'émirat date du début du XIXe siècle, et la première fois que toutes les communautés se désignent comme populations du Mont-Liban d'un document de 1840 (ib., pp.16,17).
 - (3) Voir M. Bakhit, Damascus, pp.68-79 et T. Shidiâq, Chronique, v.1, pp.19-29.
 - (4) Jabal al-Drûz, la montagne des Druzes.
 - (5) L'expression Jabal 'Amil a laissé la place à Bilâd Bishârâ. Tous deux relèveraient d'ancêtres qui se seraient installés. Voir M. J. Al-Safâ, Târîkh Jabal 'Amil. Beyrouth, 1981, pp.24-28.

boutissement d'un processus dont les étapes sont repérables . L'appellation "Mont-Liban" par laquelle les Maronites de Bécharré (1) désignaient leur territoire a annexé la partie méridionale de la montagne lorsque le peuplement maronite s'est généralisé à tous les districts inclus dans l'émirat . La lente migration des Maronites vers le sud a été la condition d'une unification fondée sur un tissu humain homogène, mais celle-ci ne pouvait suffire à la formation d'une entité territoriale spécifique . Pour cela il a fallu la fusion d'un réseau institutionnel maronite avec le pôle formé par l'émirat (2) . Ce dernier a subi au XVIIIe siècle une transformation radicale non seulement dans ses frontières mais également dans sa structure interne . Après avoir suivi une évolution

-
- (1) La montagne des cèdres . Elle relevait de Tripoli .
(2) Sur l'évolution des Maronites, voir infra, 2ème partie, chapitre 3 . Ce qui précède implique qu'il n'y a d'histoire du Liban que chrétienne . Ce qui ne signifie pas que l'histoire du Liban se confond avec celle de la communauté maronite . Par chrétienne, il faut entendre la nature des institutions qui ont couvert le territoire et créé une nouvelle forme de pouvoir et la place nouvelle de l'entité géographique libanaise dans son environnement spacial . Le deuxième aspect a été mis en relief pour des raisons historiques évidentes . Ce qui au XIXe siècle rendait le Liban intolérable, se perpétue actuellement sous des formes différentes; non pas parce qu'il a été une création de l'étranger (ce qui est faux) mais parce que l'accession au pouvoir du non-Musulman (dhimmi) est inadmissible autant pour l'Islam ottoman que pour le nationalisme arabe . Les seuls qui auraient pu se réclamer du Liban sont les Druzes . Or ils ne le font pas, soit qu'ils évoquent un patrimoine communautaire soit qu'ils font appel à une appartenance arabe (en réalité arabiste) . Dans les deux cas, ce n'est plus du Liban qu'ils parlent . Cette position, outre qu'elle ne trompe personne a ses origines dans la recherche d'une légalité musulmane par les Druzes à partir du XVIIIe siècle .

similaire à celle des autres districts, il a dévié de la voie dans laquelle ces derniers se sont engagés .

Les premiers pas des Shihâb sont obscurcis à souhait par la légende adoptée et peut-être retravaillée par les chroniqueurs . Car tout dans le règne des premiers Shihâb relève de la fiction (1), c'est-à-dire de l'art savant de la généalogie . Les récits sont de grandes compilations (2) dont l'intérêt réside non pas dans les faits historiques mais dans la trame qui articule des éléments divers pour forger l'histoire d'une origine et d'une légitimité . Il fallait en effet justifier la succession des Ma'n par les Shihâb et fonder le pouvoir de ces derniers . A la mort du dernier Ma'n, l'émir Bashîr Shihâb le remplaça sur la base de trois éléments différents : la règle de succession, le choix des notables du Shûf et la confirmation de l'autorité turque . L'application de la première règle est aléatoire dans la mesure où la parenté entre les Ma'n et les Shihâb appartient à la troisième catégorie de successibilité connue chez les Arabes : Bashîr était le fils du fils de la soeur d'un Ma'n (3) . Mais le droit à la succession n'est nullement évoqué par les deux instances qui nomment ou reconnaissent l'émir . Les notables du Shûf aurait accordé leur appui à l'émir parce qu'il faisait partie du clan des qaysites auquel eux-mêmes appartenaient (4) . Les autorités turques auraient confirmé leur choix par la suite . Mais à la mort de l'émir Ma'n le pasha de Saïda avait envoyé trois re-

-
- (1) Les deux grands récits sont ceux de Haydar et de Shidiâq . Beaucoup d'erreurs dans les faits et les dates peuvent être corrigées par une confrontation avec les archives consulaires françaises de Saïda et les chroniques de Damas . Les récits ne deviennent relativement fiables que pour la deuxième moitié du XVIIIe siècle .
 - (2) Le style et le vocabulaire changent d'une partie à l'autre . Les chroniqueurs ont copié diverses sources, y compris des documents officiels souvent sans refondre l'ensemble ce qui présente un grand avantage pour l'étude des étapes du récit .
 - (3) Haydar, Liban, v.1, p.3 . La catégorie en question est celle des dhawû-l rahm . Voir J. Cuisenier, Economie et parenté, Mouton 1975, pp.300-2
 - (4) Haydar, v.1, p.3

présentants officiels mettre la main sur les biens de l'émir (1) . Ainsi la nomination aurait été une affaire interne en dépit d'une tentative faite par le pouvoir turc dans le but d'imposer sa volonté . Les successeurs de Bashîr (2) mettront par la suite un terme à la participation des notables au processus électoral en instaurant la règle de l'hérédité (3) . L'émirat du Shûf acquérait par là une autonomie totale par rapport aux différents chefs de clans . L'élément principal de la légitimité de l'émir se trouvait mis en place . La théorie du gouvernement de la montagne devait y adjoindre le principe de la désignation d'un émira l'exclusion de tout autre et celui d'un musulman sunnite et non d'un druze . Mais ces principes ne paraissaient pas établis au tout début du règne des Shihâb puisque dans un cas au moins le pasha de Saïda nomma un shaykh druze à la place d'un émir Shihâb (4) .

Le centre du gouvernement était Dayr al-Qamar en plein pays druze . . Les Shihâb qui s'y installèrent s'éloignaient de la branche aînée de la famille qui gouvernait depuis des siècles les deux districts de Hasbaya et Rashaya (Wâdî al-Taym) . Désormais l'acquisition de terrains nouveaux devait se faire au sein du territoire concédé par les Turcs ou bien dans les districts avoisinants . Au début du XVIIIe siècle, le pouvoir de l'émir était réduit à la montagne druze et les prétentions territoriales rapportées par les chroniques n'ont pour fonction que de fonder sur le droit les velléités tardives d'annexer

-
- (1) Le muftî, le qâdî (juge) et le naqîb al-ashraf de Saïda ; Haydar, ib., v.1, p.3 .
 - (2) connu sous le nom de Bashîr 1er
 - (3) L'émir Haydar (1705-30) désigna lui-même son fils pour lui succéder ; Haydar, v.1, p.28
 - (4) Il s'agit du shaykh Mahmûd Abû Harmûsh . A cette occasion, le pasha envoya le juge et le muftî de Beyrouth superviser l'élection d'un émire du clan des Yéménites, preuve qu'à cette date (1711), le droit des Shihâb n'était pas reconnu et que les autorités turques ne reconnaissaient pas le choix des notables . Estelle, 23 mai 1711; Ismaïl, Documents, v.1, p.96

les districts voisins . En l'occurrence il s'agit des régions chiites et du pays de Safad qui auraient été hérités des Ma'n et perdus par les Shihâb (1) . Cependant l'évènement qui eut des répercussions importantes sur les rapports entre la montagne druze et les autres régions se produisit à l'intérieur de cette montagne . La bataille qui vit s'affronter les partisans des clans qaysite et yéménite mit fin à la présence des seconds dans le territoire de l'émirat .

La rivalité des deux clans ^{mobilisait} toute la population de la montagne, communautés et sectes confondues . Sa diffusion à toute la Syrie centrale avait en outre l'effet de créer des solidarités et des antagonismes qui débordaient les frontières communautaires . Chez les Turcs, l'impuissance du début avait cédé la place à un recours systématique à ces clivages dans le but d'affaiblir les chefs qui constituaient une menace pour eux . Après la mort de Fakhr al-Dîn, l'alternance des gouverneurs qaysites et yéménites freinait la puissance des émirs Ma'n (2) . Avec les Shihâb le même procédé fut utilisé et lorsque l'émir Haydar refusa de verser l'impôt durant quatre années consécutives, le pasha de Saïda l'expulsa de Dayr al-Qamar et nomma à sa place un autre émir (3) . Ce dernier incapable de percevoir l'impôt fut remplacé par shaykh Abû Harmûsh qui était du parti des Yéménites (4) . Mais pour gouverner il fallait être à la tête d'un clan ou d'une famille puissante ; aussi après toutes ces hésitations le pasha décida de faire appel aux émirs 'Alam al-Dîn pour nommer l'un d'entre eux au gouvernement du Shûf . Ceux-ci étaient réfugiés dans les environs de Damas . Ils se

(1) Haydar, Liban, v.1, pp.5,6

(2) Sidiâq, Chronique, v.1, pp.296 et svtes

(3) Estelle, 20 janvier 1711 ; Ismaïl, Documents, v.1, p. pp.89-90 . Haydar avait pourtant perçu l'impôt . Dans Haydar (pp.9-10), la raison est plus honorable : l'émir aurait été trahi par Abû Harmûsh qu'il avait nommé sur les districts chiites et contre lequel il avait pris des mesures parce qu'il les exploitait.

(4) Contrairement à ce qu'écrit Haydar, c'est le pasha qui a attaqué Dayr al-Qamar et a fait fuir l'émir . D'autre part, il paraît improbable que Abû Harmûsh ait été nommé pasha à deux queues . De plus, il n'est resté à Dayr al-Qamar que deux mois . Estelle, 15 avril et 23 mai 1711 ; Ismaïl, Documents, v.1, pp.91-2, 94

rendirent avec trois cents hommes dans la montagne . Le pasha avait dépêché des troupes peu nombreuses qui accompagnaient les dignitaires de Beyrouth . La cérémonie d'investiture devait se faire à 'Ayn Dârâ, mais au bout de trois jours l'émir Haydar qui avait rallié des troupes du parti qaysite encercla la ville et exigea le retrait des Turcs . Ce qu'on lui accorda . Il fondit alors sur les hommes du parti yéménite et les massacra . Il put alors retourner à Dayr al-Qamar bien que le pasha furieux ait refusé de le reconnaître .

Tel qu'il est rapporté par la chronique l'épisode est un haut fait d'armes où la bravoure l'a remporté sur la trahison . Mais la victoire de l'émir Haydar a surtout bénéficié d'une série d'erreurs commises par le pasha . L'expulsion de Haydar avait été facile et le pasha en avait profité pour effectuer des représailles dans la montagne . Ses troupes saccagèrent des plantations de mûriers et détruisirent le village de Ghazîr dans le Kasrawân parce que ses shaykhs Hubaysh avaient accueilli l'émir (1) . Une grande partie de la population avait fui et la récolte de la soie s'était trouvée compromise . Haydar pouvait alors rallier les mécontents du parti qaysite qui voyaient les troupes turques pénétrer en profondeur dans leur fief . Il put rassembler quatre mille hommes dont 2500 lui furent prêtés par l'émir Harfûsh de Baalbek (2) . Il devenait alors facile d'attaquer quelques centaines d'hommes qui s'étaient imprudemment rassemblés dans un lieu éloigné de tout secours . Le pasha resté à Beyrouth ne disposait certainement pas de troupes suffisantes pour avancer dans la montagne (3) . Il ne lui restait qu'à accepter le fait accompli .

-
- (1) Selon Estelle, Ghazîr avait refusé de verser 500 écus d'impôt ; 15 avril 1711 ; Ismaïl, ib., v.1, p.91. Voir également Haydar, Liban, v.1, pp.10-11
 - (2) Le récit de Haydar met en valeur le parti qaysite . La cérémonie d'investiture n'y ait pas mentionnée et sept émirs auraient été tués . La montagne avait été encerclée au préalable par les troupes des pashas de Damas et de Saïda . Liban, v.1, pp.13-14
 - (3) En attaquant Dayr al-Qamar, il n'avait que huit cents hommes mais il ne rencontra aucune résistance. Estelle, 20 janvier 1711 ; Ismaïl, Documents, v.1, p.90

La bataille de 'Ayn Dârâ eut des effets déterminants sur la situation des différentes forces de la montagne et sur le rapport de celle-ci avec les autres districts . Elle a été considérée comme le moment fondateur des droits définitifs de chaque shaykh sur un domaine et comme la consécration de l'autorité de l'émir . Le Liban "féodal" a trouvé ici son origine, tout au moins d'après l'historiographie . Après la bataille, l'émir aurait procédé à une redistribution des domaines au profit de ses alliés et à l'émission des titres de shaykh et d'émir (1) . Par cet acte de souveraineté, l'émir se dotait du pouvoir absolu de nommer un shaykh ou de le démettre . Il est vrai que celui-ci jouissait de son domaine comme d'une propriété héréditaire, mais c'était en vertu d'un pacte historique implicite que la bataille avait noué . Le shaykh devenait un percepteur de l'impôt pour le compte de l'émir qui avait un droit de regard sur son domaine (2) . Cette théorie et le récit lui-même avaient une fonction précise, celle de justifier l'annexion des terres des chefs féodaux par l'émir . Ils ne peuvent être que le produit d'une époque tardive, plus précisément du règne de l'émir Bashîr II (3) .

Un autre effet de la bataille fut de rendre plus difficiles les alliances entre la montagne druze et les zones méridionales . Les districts chiïtes qui s'y trouvaient étaient yéménites et faisaient obstacle à toute poussée de l'émirat vers le sud . En même temps le conflit des clans reporté vers l'extérieur profitait au pouvoir turc qui l'encourageait pour mieux affaiblir les forces en présence .

(1) Haydar, Liban, v.1, p.14 . Les seuls à porter le titre d'émir étaient les Shihâb, Arslân et Abillama

(2) Ils étaient appelés mugâta'jî, de iqtâ' dans lequel on a cru voir un fief à la manière du moyen-âge européen . Ils prélevaient l'impôt, administraient la justice dans leur propre domaine et menaient leurs hommes à la guerre . Voir I. Harik, Politics and Change, pp.61-4

(3) Sans doute de la dernière partie de son règne .

2. L'expansion territoriale .

La propriété héréditaire des domaines devait rapidement entraîner leur morcellement et par conséquent l'affaiblissement des familles dominantes . Plusieurs solutions s'offraient à celles-ci : soit la conquête de nouveaux terrains, soit la liquidation physique d'une partie des héritiers . Au début du XVIIIe siècle, les possibilités d'expansion interne étaient encore possibles, le peuplement n'ayant pas encore saturé l'espace de la montagne . Au-delà des frontières de l'émirat, Jbayl et la Bekaa étaient également accessibles à la condition d'obtenir le consentement des pashas de Tripoli et de Damas . C'est surtout la Bekaa qui attira par sa richesse les chefs de la montagne . Pour les émirs Abillama il suffisait de redescendre vers la plaine à partir du Matn . Aussi c'est sur une colline du versant est du Mont-Liban que vinrent s'installer des métayers des émirs . Ils y formèrent une colonie fortement protégée qui devait donner naissance à la ville de Zahlé . Au centre de la plaine, les domaines appartenaient à Damas et ce n'est qu'au prix de luttes sanglantes que les shaykhs et les émirs, en particulier les Talhûq et les Shihâb, acquérèrent des terres . La partie sud-ouest de la Bekaa était plus facile à tenir pour les Jumblât . Quant à Jbayl et Battroun, le premier à les affermer fut l'émir Yûsuf en 1763, et là encore il fallut user de la force pour refouler les Hamâdé .

Toutes ces poussées en direction du nord et de l'est, sans oublier les tentatives infructueuses vers le sud, commencèrent avec l'émir Mulhim (1) et continuèrent au long du XVIIIe siècle . Le phénomène commun à toute la campagne syrienne prenait ici une forme particulière . Ce n'était pas l'émir du Shûf qui menait une politique d'annexion à son seul profit . Des émirs et des shaykh y participaient pour leur propre compte et leur action combinait la colonisation paysanne à

(1) Haydar, Liban, v.1, p.28

l'intervention armée . L'annexion était donc de nature différente de l'affermage de domaines nouveaux avec maintien des shaykhs qui s'y trouvaient (1). Si elle n'était pas centralisée entre les mains d'un seul homme, elle portait en elle les germes d'unification grâce au peuplement paysan qu'elle soutenait . Le fait qu'elle était menée par tous les chefs féodaux met à jour l'impasse dans laquelle se trouvait la fonction d'émir de la montagne .

Le problème majeur de la montagne était l'exiguïté de son sol . Toutefois, celle-ci n'est jamais absolue . Elle dépend toujours de la nature du pouvoir . Pour que le sol devînt exigü il fallait qu'il y eût une demande croissante des shaykhs et que celle-ci se soit heurtée à l'impossibilité d'extraire un surplus de richesse du paysan . De fait la quête de ressources nouvelles semble avoir été générale dans la montagne au début du XVIIIe siècle . Le phénomène est mis en évidence par les luttes qui s'engagèrent dès la mort de Mulhim entre les différents héritiers . Le morcellement de la propriété par les lois de succession avait fait fondre les revenus au bout de trois générations de gouverneurs . La perception de l'impôt laissait à l'émir une somme modeste en comparaison des besoins grandissants (1) . Très vite il ne parvint plus à verser le tribut (mîrî) au gouverneur et, il lui fut impossible d'obtenir des shaykhs des sommes supplémentaires (2) .

Après la mort de Mulhim, le titre de gouverneur de la montagne fut l'enjeu d'une lutte de plus en plus féroce entre les émirs Shihâb . Ceux de Hasbaya et Rashaya s'engagèrent également dans la même voie . L'exercice du pouvoir devenait le seul moyen d'enrichissement, mais il comportait pour l'émir le risque d'un déficit important à cause des dépenses

-
- (1) La montagne versait vers 1710 150 bourses au pasha de Saïda . L'émir en recevait autant mais devait laisser 50 bourses aux shaykhs . A partir de 1715 le revenu ne suffit plus . Poullard, 21 mars 1717; Ismaïl, ib., v.1, p.179 . Clairambault, 29 septembre 1767 ; ib., v.2, p.159 . Haydar, ib., v.1, pp.41-42
- (2) Jusqu'en 1767, le tribut et le revenu n'avaient pas changé . A cette date, les shaykhs proposent de se départir des 50 bourses et d'augmenter le revenu de l'émir pour mettre fin aux troubles et garder Mansûr. Clairambault, 27 octobre 1767 ; Ismaïl, ib., v.2, p.159

qu'il était tenu de faire . On verra même un émir renoncer à son droit légitime au poste de gouverneur pour cette raison (1) . Lorsque l'émir Mansûr démissionna au profit de son neveu Yûsuf il déclara "que leur famille, étant considérablement accrûe, il ne pouvait contenter la cupidité des jeunes émirs dont les grandes dépenses faisaient le mobile de la discorde entre eux" (2) . Pourtant les propriétés des Shihâb s'étaient étendues en direction des districts septentrionaux de la montagne . Soit par expropriation de shaykhs, soit par achat de terrains, ils s'étaient implantés dans le Shahhâr, Beyrouth et sa plaine, et le Kasrawân, suivant une progression qui contournait les fiefs des shaykhs et émirs puissants . Mansûr avait même tenté d'accaparer le commerce français de Beyrouth en 1766 (3) .

Les pressions internes de la famille Shihâb mirent l'émir sous la dépendance des principaux chefs de la montagne et du pasha de Saïda . L'obstacle que constituait le front des notables de la montagne ne fonctionnait que dans les questions d'impôt . Tous se retrouvaient dans une même position quand il s'agissait de résister à des demandes supplémentaires de l'émir . Mais les shaykhs étaient eux-mêmes divisés suivant un nouveau clivage qui opposait les Yazbakîs aux Jumblâtis .

L'apparition du nouveau partage de la population de la montagne est daté du milieu du XVIII^e siècle (4) . On a cru y voir un prolongement de l'ancien clivage entre Qaysites et Yéménites mais tout porte à croire qu'il a été le produit de la situation particulière de la montagne . S'il rappelle le mécanisme général de division de la population, y compris dans un même village (5), il n'en est pas moins entièrement centré autour du pouvoir de l'émir.

(1) L'émir Qâsim de Hasbaya ; Haydar, Liban, v.1, p.50

(2) Dragon, 20 août 1771; Ismaïl, Documents, v.2, p.188 .
Même idée dans Haydar, ib., v.1, p.51

(3) Clairambault, 20 janvier 1767 ; Ismaïl, ib., v.1, pp.141-3 . Et lettres de l'émir Mansûr, pp.144-8

(4) Haydar, Liban, v.1, p.49

(5) Shâkir al-Khûrî, Majma' al-masrârât, pp.8-10

Lorsque les rivalités s'exacerbent entre les émirs, le soutien d'un clan est décisif pour sa nomination comme gouverneur . En retour, être l'allié de l'émir offre des avantages substantiels tels l'octroi de nouveaux domaines ou l'aide fournie dans la lutte contre des shaykhs rivaux (1) . Aussi, malgré la règle de succession héréditaire, l'émirat dépendit à partir de 1759 (2) de l'équilibre de forces entre les deux clans de la montagne . Le plus fort parvenait à imposer l'émir de son choix, sans que son appui soit pour autant définitif (3) . Le maintien sous tutelle de l'émir passait par l'exacerbation des rivalités entre les différents prétendants au gouvernement de la montagne . Mais il mettait à nu l'impasse dans laquelle se trouvaient les shaykhs druzes . En dépit de leur puissance ils ne pouvaient prétendre remplacer les émirs Shihâb et devaient se contenter du second rôle . De là le conflit qui ira s'aggravant entre les shaykhs les plus puissants et les émirs Shihâb .

Chez les shaykhs les règles de succession jouaient également dans le sens d'un morcellement de la propriété et du pouvoir . De même que les émirs Shihâb, ils eurent recours à l'annexion de domaines étrangers et à l'élimination des héritiers rivaux . Mais en même temps, ils suivirent une autre voie dans le partage de l'héritage, maintenant l'unité et la concentration de la propriété (4) . Celle-ci allait permettre à quelques familles d'accroître leur pouvoir au point de contrebalancer celui de l'émir . Celle des Jumblât s'affirma dès les années soixante comme la première puissance druze . Elle devint la rivale des Shihâb sans qu'elle ait la possibilité de les remplacer . Il en résulta une bipolarité du système sur fond du clivage entre Yazbakîs et Jumblâtis .

-
- (1) Voir I. Harik, Politics and Change, pp. 69-71
 - (2) Date à laquelle les deux fils de Muḥim furent nommés au même moment .
 - (3) L'émir Mansûr était appuyé par les Jumblât mais il perdit par la suite leur soutien . De même son frère Aḥmad perdit l'appui des Imâd, chefs du clan yazbakî . Haydar, Liban, v.1, pp. 59 et svtes.
 - (4) Pour I. Harik, les propriétés de tous les shaykhs se sont morcelées (pp. 67-8) . Le fait est loin d'être prouvé pour les Druzes, du moins pour certains tels les Jumblât . Au milieu du XIXe siècle, Sa'îd détenait des propriétés immenses après avoir dépouillé son frère aîné Na'mân et ses autres frères et soeurs.

Au moment où s'affirmait la puissance des chefs de clan druzes, un changement important s'opérait dans l'attitude de ces derniers vis-à-vis des autorités turques. Alors que partout ailleurs dans les districts voisins la montée des notables les avait fait basculer dans la rébellion, les chefs druzes et en particulier Jumblât s'engagèrent dans la voie de la légalité ottomane. Toutes les fois que les émirs étaient tentés de se rebeller, les Druzes les rappelaient à l'ordre en les forçant à verser les arriérés de l'impôt ou à s'engager auprès des forces ottomanes (1). Cette attitude devait pousser les Druzes à se prétendre musulmans, ce qui effaçait d'un coup l'accusation d'être des hérétiques et des rebelles. Elle devait se traduire sur le plan extérieur par un soutien militaire actif accordé aux pashas turcs dans leurs luttes contre les rebelles des autres districts. Les premières interventions des Druzes eurent lieu contre les districts chiites (2). En 1743, une attaque d'envergure fut menée à la demande d'Istanbul contre les shaykhs chiites qui avaient refusé de verser le tribut au pasha de Saïda. Sulaymân Pasha avait demandé l'appui des troupes de la montagne et était parvenu avec leur aide à écraser la résistance des shaykhs réfugiés dans leurs châteaux (3). Le comportement des chefs de la montagne ne leur était certes pas particulier (4), il devint cependant une politique régulière à partir de 1771 lorsque la rébellion de Dâhir prit des proportions alarmantes. Jumblât qui pouvait mobiliser à lui seul des milliers d'hommes participa à la défense de Saïda et réussit à renverser l'émir Mansûr qui était acquis aux rebelles (5). Il mettra

-
- (1) Le consul français de Saïda écrivait à propos de 'Alî Jumblât : "Il ne veut pas qu'on entreprenne les Druzes comme rebelles". Clairambault, 27 octobre 1767 ; Ismaïl, Documents, v.2, p.159. Dâhir ne s'y trompait pas : il voulait détruire la puissance de Jumblât pour obtenir une alliance avec l'émir. Dragon, 23 décembre 1771 ; ib., v.2, p.199
 - (2) Haydar les fait commencer en 1698 ; Liban, v.1, p.5
 - (3) Ib., pp.31-2 ; Lane, 20 août 1743, Ismaïl, v.2, p.77. Haydar prétend que l'émir Mulhim avait lui-même organisé la campagne militaire.
 - (4) Par exemple, les Chiites aidèrent Jazzâr en 1776 dans l'attaque qu'il mena contre Alî Dâhir qui avait été leur allié. M. as-Sabbâgh, Dâhir, p.179.
 - (5) Dragon, 11 juin 1771 ; Ismaïl, ib., v.2, pp.177 et svtes.

par la suite toutes ses forces militaires au service des pashas et ses successeurs feront de même que ce soit avec l'accord de l'émir ou contre lui . C'est ainsi que les Druzes devinrent au XIXe siècle une force d'appoint essentielle aux Ottomans . Ils combattirent dans leur rang contre des pashas ou des populations rebelles allant jusqu'à participer volontairement à la guerre de Crimée .

L'aspiration des chefs druzes à la légalité ne s'est pas faite d'un coup . Ses débuts ont cōncidé avec l'apparition d'une première réaction concertée des Druzes autour de leur chef religieux (1) . Celle-ci eut lieu en 1763 alors que l'émir Mansûr avait accaparé tout seul le pouvoir et avait mis la main sur les biens de son neveu l'émir Yûsuf, fils de Mulhim . 'Alî Jumblât tenta alors de faire nommer ce dernier par le pasha de Damas . Après s'être mis d'accord avec les Nakad, il se concerta avec le chef de la communauté druze (shaykh al-'aql) en vue de renverser Mansûr . Le chef religieux fit alors une propagande active par le biais des lieux de culte (2) . Le pacte noué au début entre les deux shaykhs fut généralisé à toute la montagne (3) . Toute la campagne fut placée sous le signe du secret, et ce n'est qu'après la diffusion du mot d'ordre de Jumblât que le chef religieux vint signifier à l'émir Yûsuf l'appui unanime de la population à sa candidature .

L'épisode ne confirme pas seulement la puissance croissante de Jumblât et sa qualité de "faiseur d'émir" (4) . Il met à jour le rapport ambigu qui s'est créé entre la fonction de gouverneur de la montagne et la position de force des shaykhs druzes . La première est inaccessible pour les seconds, mais tout en leur étant soumise elle leur échappe . En accédant au siège du gouvernement par la force d'un clan, l'émir acquiert malgré sa faiblesse

-
- (1) C'est du moins la première qu'enregistre Haydar; Liban, v.1, p.61
 - (2) Khalwat, pl. khalwât .
 - (3) Le Shûf et le Gharb sont nommément cités ; ib., p.61
 - (4) Un an plus tard Jumblât fit de nouveau une tentative de renverser Mansûr . Il avança de l'argent à son frère Yûnus pour couvrir les frais de sa campagne. ib., p.63

une mobilité ; de sorte qu'il est à la fois partie dans les rivalités de clan et extérieur à celles-ci. Face à cela, les shaykhs druzes tentaient de rétablir l'équilibre des forces en dépassant provisoirement la guerre des clans (1) .

Le revers de cette dépendance des émirs Shihâb fut de rechercher ailleurs la force nécessaire pour s'imposer contre la volonté des shaykhs réunis . A partir de 1771, les émirs s'appuyèrent sur la force militaire prêtée par les pashas pour se faire nommer gouverneurs . Le problème le plus grave de l'émirat trouvait ici sa solution : le gouverneur de la montagne disposait d'une force autonome . Mais outre que celle-ci n'était pas permanente, son coût était élevé parce que l'émir tombait sous sa dépendance . Plus tard, l'émir Bashîr II réussit à forger sa propre armée et se dégager de l'emprise des pashas de Saïda .

(1) Le rapprochement de 'Alî Jumblât et des religieux druzes est confirmé par le témoignage du consul de France à Saïda qui le qualifie de "Chef des Spirituels". Invité par le consul, il refusa de se mettre à table, "parce qu'il est de la classe des spirituels qui ne se nourrissent et ne s'habillent que du provenu de l'héritage de leurs pères et du fruit de leurs épargnes" . Clairambault, 23 avril 1767; Ismaïl, Documents, v.2, p.152

CH.4. L'ESPACE ILLÉGAL

La mort de Dâhir al-Umar marque un tournant dans l'histoire de la Syrie centrale. L'écrasement de la rébellion ouvrit la voie à un aménagement nouveau de l'espace qui permit de renforcer l'emprise du pouvoir militaire sur les foyers de troubles. Toutefois la Porte ottomane n'allait pas tirer profit de la nouvelle situation. La caste militaire non-turque investit l'espace rendu libre par la disparition de Dâhir et élargit pour son compte le territoire hérité du rebelle. Ainsi Acre devenait le centre incontesté de la Syrie centrale, scellant par sa puissance le déclin de Damas. Ce déclin était à la fois politique et commercial. La grande voie du pèlerinage musulman qui faisait de Damas le grand entrepôt de la Syrie connaissait un recul que le mouvement wahhabite allait aggraver.

Au XVIII^e siècle, la plaine d'Acre avait animé les échanges est-ouest; mais ceux-ci n'étaient pas suffisamment amples pour évincer les circuits nord-sud qui passaient en bordure du désert. Avec l'accroissement de la production de soie dans le Mont-Liban, l'axe principal du commerce s'orienta vers la mer. Désormais les régions côtières l'emportaient sur l'intérieur syrien et la richesse produite pou-

vait y soutenir des pouvoirs puissants . Le Liban fut le premier à bénéficier des changements intervenus au tournant des deux siècles . Après une période où il était resté dans l'ombre d'Acre, il s'imposa comme une puissance autonome capable d'influer sur la marche des événements . Aussi l'histoire du demi-siècle qui a précédé la destruction d'Acre par les armées égyptiennes est-elle en premier celle d'Acre et du Liban .

I. Acre : le militaire et le Chrétien .

Entre 1775 et 1831, trois pashas se succédèrent à Acre : Ahmad Pasha al-Jazzâr (1775-1805), Sulaymân Pasha (1805-1819) et Abdallah Pasha (1819-1831) . D'une certaine manière ils perpétuaient le gouvernement de Dâhir non seulement par le choix de leur résidence mais également par les pratiques financières et administratives et la politique régionale qu'ils menèrent . Mais ils différaient de Dâhir sur un point essentiel : ils faisaient partie d'une caste militaire totalement étrangère à l'arrière-pays . Cependant là encore, les dernières années de Dâhir avaient préfiguré le détachement total entre Acre et le pays de Safad .

En construisant Acre, Dâhir avait donné vie à un système qui allait croître tout seul en quelque sorte . Avec des styles différents, chacun des trois pashas ajouta une nouvelle pièce à l'édifice construit par Dâhir . Tous les ports de la côte tombèrent en leur pouvoir . Tripoli même qui avait toujours été sous l'influence de Damas s'aligna sur Acre avec Mustafa Barbar . En Palestine, les visées sur le district de Naplouse ne devaient pas cesser et des relations régulières s'établirent avec Jérusalem . Cependant, la grande nouveauté fut le contrôle intermittent de Damas par Acre . Jazzâr et Sulaymân y furent nommés et Abdallah tenta de prendre la ville par la force . Dans tous ces cas, il s'agissait d'annexer Damas et de s'y établir .

En tenant la côte et quelques fois Damas, les gouverneurs d'Acre étaient en état de pallier à l'éloignement de la ville par rapport à la montagne libanaise . Ainsi les ports de Sour, Saïda et Beyrouth devinrent autant de bases d'appui à des interventions militaires contre les districts chiites et druzes . Par conséquent aucune rébellion ne pouvait s'y développer au point de menacer les positions des pashas dans les villes . Au contraire, l'écrasement des Chiites et l'affaiblissement de l'émir Shihâb permirent une intervention régulière et directe dans les affaires de la montagne . Petit à petit les troupes libanaises furent appelées à devenir les auxiliaires des pashas dans leurs campagnes en Palestine ou ailleurs .

Istanbul y gagnait, bien qu'elle n'ait en rien contribué à la prise de pouvoir de la nouvelle caste . Celle-ci s'était imposée par un coup de force en occupant les positions de Dâhir dans un moment de confusion . On ne songea jamais sérieusement à la déloger et elle assura elle-même la succession de ses membres . Ce fut donc un règne quasi-illégal que celui de ces esclaves d'esclaves qui avaient chacun pour maître son prédécesseur .

1. La figure du despotisme .

Si le despotisme est l'exercice du pouvoir sans loi ni frein autre que le caprice de celui qui l'exerce, alors Jazzâr est la figure parfaite du despote. Volney qui parcourut le pays du vivant du pasha trouva en lui quelques traits du despote (1); mais les Syriens étaient munis d'une autre grille pour le juger .

(1) Voyage, pp.287-8 . En 1784, date du voyage de Volney Jazzâr n'avait pas encore manifesté les excès qui s'attachèrent à son nom . Le consul français de Saïda devait le décrire de la manière suivante : "C'est un mélange de folie et de raison, de bonté et de cruauté, de lâcheté et de bravoure auquel on ne comprend rien " . Cité dans E.Lockroy, Ahmed le Boucher, La Syrie et l'Egypte au XVIIIe siècle, p.139

Pour eux également, les actes de Jazzâr n'obéissaient à aucune règle et enfreignaient les lois les plus sacrées . L'irrégularité de sa conduite était chose stupéfiante (1) ; tantôt il se conformait aux préceptes de la religion (2) tantôt il se transformait en bête sauvage qui fondait sur les habitants d'une ville sans prétexte aucun (3) . L'image du monstre qui s'imposait montrait bien combien impensable était pour les contemporains la personne du pasha . Les catégories qui servaient à penser en Islam le tyran semblaient insuffisantes . Jazzâr outrepassait les formes connues de l'injustice (zulm) en rejetant les lois naturelles (4) . Dans sa carrière deux phases sont distinguées ; un tournant se produisit lorsqu'il découvrit ses esclaves dans son propre harem . Il les passa tous au fil de l'épée ainsi que ses femmes et commença à agir de manière totalement irraisonnée (5) . Mais ses premiers actes présageaient déjà l'évolution de son caractère. Ils étaient tous marqués par l'esprit de trahison (6) . Ce trait du comportement était central dans le jugement que portait la caste militaire sur ses membres . Il apparaît dans tous les moments de la vie de Jazzâr ainsi que dans l'attitude des officiers d'Acre . Cette trahison rompait le pacte d'amitié qui liait entre eux les membres de la caste militaire (7), pacte qui était plus fort que la parenté parce qu'il était né d'une communauté de sort entre des individus apatrides . L'esclave passait avant le fils ou le neveu et les remplaçait dans la succession des charges (8) .

-
- (1) Haydar, Târîkh Ahmad Bâshâ al-Jazzâr, ed. Shiblî et Khalîfê, 1955, p.85. Le livre est attribué par les éditeurs à Haydar qui aurait craint de le signer (pp.12-15).
 - (2) *ib.*, p.109. Il arrête de boire, fait les cinq ablutions quotidiennes et ne pratique plus la pédérastie.
 - (3) *ib.*, p.112
 - (4) *ib.*, p.95 : "dâsa kulla l-sharâyi wa tawttâ al-nawâmîs"
 - (5) *ib.*, p.95
 - (6) *ib.*, pp.37,38,54,74-75,75-76
 - (7) *ib.*, p.39 : "wa baynahumâ uhûd qadîma", "lisababi l-sadâqati wa l- uhûd"
 - (8) Jazzâr accueillit Sulaymân bien que celui-ci se soit enfui et il l'appelle "mon fils" et pleure . Voir l. al-^cAwrâ, Sulaymân, p.15 . Sulaymân préparera Abdallah Pasha à le succéder et non son neveu, *ib.*, pp.253 et svtes.

L'accusation de trahison relève du code propre à la caste militaire . Dans celui qui définit le rapport entre gouvernants et gouvernés, l'injustice est l'accusation la plus grave . Cependant elle possède des degrés différents de gravité suivant la manière dont elle s'applique . L'un des crimes qui pouvait entraîner la révocation d'un gouverneur était d'accaparer les principaux moyens de subsistance et en particulier le blé . En matière de pénalité, les catégories jouissant de privilèges, notables ou oulémas, ne pouvaient être traînées en justice sans ordre d'Istanbul . Or Jazzâr viola à Damas toutes les règles de la société ottomane . Au niveau économique, il poussa à l'extrême la pratique du monopole . Des gouverneurs de Damas avaient accaparé auparavant des produits tels le blé ou la viande . Jazzâr le fit ouvertement pour une série de marchandises et étendit le monopole à la vente (1) . Il força les habitants de Damas à accepter des monnaies au taux qu'il fixait et à acheter des produits qu'il convoyait d'Acre (2) . Au plan pénal, il appliqua en réalité sa propre loi, c'est-à-dire l'expropriation et le meurtre . Les familles les plus riches et les plus prestigieuses de la ville furent attaquées sans égard pour leur rang . Il leur extorqua de l'argent et fit assassiner des notables et le mufti . Ce dernier acte frappa le plus l'imagination de l'époque (3) . Pour la première fois un dignitaire religieux était exécuté comme un homme du commun . C'étaient les lois les plus sacrées qui étaient transgressées et il était normal que ses actes aient été comparés à ceux des mages (4) .

(1) Al-Qârî, p.85 ; Michel de Damas, p.4 . Ce dernier avance que Jazzâr avait été déposé en 1786 parce qu'il avait fait construire des entrepôts de blé dans le Hauran pour affamer Damas .

(2) Ib., p.6

(3) 'Alî Pasha al-'Azm fils de Muhammad gouverneur de Damas fut empoisonné (ib., p.7) et 'Abd al-Rahmân al-Murâdî emmuré vivant (ib., pp.12-13) . Un envoyé spécial de la Porte vint enquêter sur la mort de ce dernier .

(4) Al-Qârî, p.89 . Image satanique dans l'al-'Awrà, Sulaymân, p.54

L'aspect le plus irrationnel de son action fut l'exécution de dizaines de personnes prises au hasard dans la population civile et dans son entourage . Damas reçut sa part des fureurs sanguinaires de Jazzâr, mais Acre ne fut pas en reste . Toutes les catégories de la population subirent ses sautes d'humeur . Le muftî, l'imâm et le chef du port furent exécutés . Un jour il faisait emprisonner tous les employés de l'administration, un autre les fonctionnaires des tribunaux ou bien des artisans et des commerçants pêchés au hasard . Puis il se mit à faire des exécutions massives à l'extérieur des murailles (1) .

Pour les contemporains Jazzâr était le démon en personne et lorsqu'il mourut on fêta sa mort dans toute la Syrie . On écrivit des poèmes qui rattachaient son nom à toutes les catastrophes naturelles qu'avait connues le pays (2) . La terreur avait été telle que personne n'avait osé entrer dans sa chambre pour constater sa mort (3) . Damas que tenait une poignée de Kurdes envoyés par Jazzâr attendit de s'assurer de la nouvelle avant d'attaquer ses hommes dont certains étaient des tortionnaires notoires (4) . La ville avait su pourtant résister à des dizaines de pashas qui avaient commis moins d'exactions .

Dans le personnage de Jazzâr, la Syrie découvrait une face insondable du pouvoir . Quelque chose qu'on ne pouvait rapporter à la figure du rebelle (al-âsî) et qui dépassait non seulement les catégories du politique et de la loi mais également l'ordre de la nature . L'homme était certainement atteint de

-
- (1) Pour Damas, voir le récit de Michel de Damas, p.7 . Celui-ci précise "ceci a certainement eu lieu", relatant le témoignage d'un Chrétien qui avait été forcé d'étrangler vingt personnes sur soixante tuées en une nuit . Egalement, al-Qârî, p.88 . Pour Acre, Haydar, Jazzâr, pp.112-3, 166-7. Al-'Awrâ, ib., pp.16-7
 - (2) Ib., pp.169-70
 - (3) I. al- Awrâ, ib., p.18 . Plus loin : "...Le sol de Damas, ses murs et ses arbres, sans compter ses habitants tremblaient de peur des injustices (mazâlim) de Jazzâr" ; p.114 .
 - (4) Ib., pp.16-20 . Récit sur la manière dont un Kurde apprit la nouvelle .

folie (1) mais qu'un pasha fou ait tenu le pouvoir aussi longtemps sans que la Porte agisse contre lui ou que la population se soulève est l'indice d'un ébranlement profond des assises du pouvoir. En effet, il faut noter ici que le gouvernement ottoman a renouvelé pour une troisième fois le mandat de Jazzâr sur Damas, et ce, un an avant sa mort. Elle aurait même guetté les nouvelles de sa maladie sans oser rien entreprendre avant son décès (2). Comme si sa puissance n'avait pas de limites. D'avoir tenu tête à Bonaparte et écrasé la mutinerie de ses troupes le rendaient invincible à l'intérieur de sa forteresse et redoutable à l'extérieur. La terreur qu'il faisait régner provenait plus de cette forme innommable du pouvoir que du poids effectif de ses troupes.

Les excès de Jazzâr n'eurent pas de suite. Ses successeurs adoptèrent une attitude plus égale dans leurs rapports avec leurs sujets au point que Sulaymân Pasha devint réputé pour son équité (3). Mais ils étaient d'une certaine manière ses héritiers. Il avait fondé par la violence une dynastie qui avait ses propres lois de succession. Une fois installée et reconnue par la Porte il lui suffisait de jouir de sa puissance et de sa richesse. Elle tirait sa force de la grande famille de militaires qui étaient liés par une solidarité propre, différente de celle des Turcs. Sous Sulaymân, tous les gouverneurs de districts étaient d'anciens esclaves de Jazzâr. Celui-ci les avait amenés avec lui et leur avait distribué des fonctions officielles dans son gouvernement. C'est lui qui leur donnait un nom et leur procurait un titre de pasha de la Porte (4). Quoiqu'ils aient fait il les accueillait de nouveau chez lui (5). Sulaymân

-
- (1) Taulès qui le rencontra à Saïda en 1773 rapporte qu'il tenait des propos bizarres et buvait beaucoup ; 30 novembre 1773, Ismaïl, Documents, v.2, pp.317-8. Pendant que les Russes l'encerclaient à Beyrouth, il envoyait à ceux-ci des provisions contre des caisses d'alcool ; Taulès, 16 août 1773, ib., p.305
- (2) Haydar, Jazzâr, p.172
- (3) Il avait pour surnom, le juste, al-'âdil.
- (4) 'Awrà, Sulaymân, p.14 n.1
- (5) ib., p.23

se comporta de la même manière en gardant en poste ceux qui avaient servi Jazzâr avec lui, preuve qu'il ne craignait pas leur rivalité . Leur esprit de corps était puissant ; quand ils étaient chassés pour trahison, ils erraient de pays en pays et retournaient finalement à Acre se mettre au service de leur compagnon d'armes .

2. Soldats et scribes .

Acre était né du déplacement d'une force aux limites de l'espace qui l'avait vu naître . Celle-ci se rendit plus vulnérable en cherchant à s'extraire du corps social . Avec Jazzâr Acre accentua son statut extra-territorial grâce à un apport massif d'étrangers . A la différence des troupes que recrutaient pashas et chefs féodaux, les Albanais (1) furent importés par milliers et formèrent la majorité des troupes d'Acre . Jazzâr s'assurait par là d'une fidélité à toute épreuve (2) et constituait la plus forte concentration de troupes permanentes et homogènes que la Syrie ait connue sous les Ottomans . Acre et Jaffa devenaient par conséquent de grandes garnisons étrangères au pays et greffées sur lui . Elles lui appliquèrent petit à petit leur loi, brutale et violente au début, régulière et ordonnée ensuite . Les pratiques militaires ne pouvaient suffire à assurer les rentrées au trésor d'Acre ; il y fallait des techniques administratives et un savoir des tribus et des clans . Ce fut là l'apport principal des scribes chrétiens et juifs qui contrôlèrent les bureaux d'Acre durant près d'un siècle . Ils furent le trait d'union entre le gouvernement de Dâhir et celui de Jazzâr et assurèrent une continuité sous les pashas successifs .

(1) Ou Arnauts (Arnâ'ût dans les textes arabes)

(2) Jazzâr était bosniaque et avait grande confiance dans les Albanais qu'il faisait amener par des navires vénitiens et ragusains . Mais il avait engagé également des Maghrébins . Arazy, 2 juin 1784, 21 juillet 1784 ; Ismaïl, Documents, v.2, pp.419,425 .

De même que la caste militaire, les scribes ont assuré eux-mêmes leur succession par l'apprentissage du métier à leurs enfants et parents. Il en résulta une fusion étroite des scribes dans l'appareil militaire. Dans tous les districts où des officiers étaient nommés, il leur était adjoint un clerc qui relevait des bureaux d'Acre et devait y porter régulièrement ses registres (1). Le contrôle financier des perceptions maintenait l'unité de l'appareil administratif ; mais celui-ci était autonome par rapport à Istanbul, même après la vérification des comptes effectuée à la mort de Jazzâr. Jusqu'à 1805, la province d'Acre versait à la Porte une somme forfaitaire (2) qui représentait une partie infime du revenu net. L'état des registres fit apparaître plusieurs points : 1° Il n'existait pas de copies des registres et Acre n'avait jamais été soumise à un contrôle financier basé sur une connaissance détaillée des ressources locales, 2° Un grand nombre de taxes illégales avait été imposé aux paysans, et l'impôt foncier (*mîrî*) tel qu'il était prélevé s'élevait à des proportions extraordinaires. Il avait été établi au moment où la production agricole était en pleine croissance. L'exode consécutif aux exactions de Jazzâr avait fait peser sur les paysans restants le poids de l'impôt dû par les terres laissées en friche. 3° Tout avait été enregistré par Jazzâr, y compris les impôts illégaux. Par contre les certificats de paiement n'étaient pas toujours délivrés (3). Ainsi l'administration financière d'Acre fonctionnait-elle selon ses propres normes. Elle fondait par l'écrit son pouvoir autonome.

Après la vérification des registres, la Porte s'en fit faire de nouveaux qui furent dûment re-

(1) 'Awrâ, *Sulaymân*, pp.165-7

(2) Dans *Ismaïl, Documents*, v.2, pp.325-7, figure un "Etat des revenus du miry du Pashalik de Seyde" relevé par le consul français sans doute en 1773. Le décompte des recettes et des dépenses ne laisse au pasha que 50000 piastres !

(3) Pour *Bashîr II*, voir *Haydar, Liban*, v.2, p.432

copiés à Istanbul . Cependant, tout l'appareil financier et administratif demeura entre les mains des scribes juifs et chrétiens, et aucun trésorier turc ne fut nommé à Acre dans le but de contrôler de près les revenus et les dépenses de la province .

En créant un appareil administratif sous l'impulsion des militaires, les scribes produisirent un discours nouveau qui eut des ramifications dans toute la Syrie centrale . Ce discours avait sans doute des origines lointaines qu'il faut chercher dans les transformations introduites dans les Eglises orientales par le mouvement de réforme (1) . Il est né d'un mouvement de distanciation des communautés chrétiennes par rapport à elles-mêmes, mouvement qui prit encore plus d'ampleur avec l'exode des Chrétiens en direction de la province d'Acre et leur intégration au nouveau dispositif militaire et administratif . La position qu'ils acquirent leur fit jeter un regard quasi anthropologique sur l'ordre social et le réel . Non pas en raison de l'antagonisme séculaire entre la ville et la campagne, mais parce que le pouvoir qui prenait forme à Acre devait s'appuyer sur des techniques de domination et un savoir des populations et de leurs formes de regroupement . Ce savoir, Dâhir le pratiquait d'instinct puisqu'il était issu de ce même milieu qu'il entendait contrôler . C'est pourquoi il apparut plus tard lorsque, la flambée de violence provoquée par Jazzâr retombée, Acre perfectionna son système de gouvernement et sut allier la force armée aux pressions économiques et financières . Avec Sulaymân, les techniques d'administration atteignirent un haut degré de régularité (2) ; cependant Jazzâr lui-même avait évolué au cours de sa carrière . Au lieu de l'usage systématique de la force qui lui coûtait en hommes et en argent, il usa progressivement d'autres stratagèmes comme d'affamer la montagne libanaise ou de provoquer des dissensions dans la population .

(1) Voir la 2ème partie

(2) Bel exemple de règlement de conflits dans 'Awrâ, à propos de Naplouse . pp.303-16

Le regard porté par les scribes sur le réel est un regard étonné qui redécouvre indéfiniment la différence et instaure l'évènement dans une totale autonomie par rapport à l'ordre des choses et des hommes . Alors que les lettrés musulmans de Damas rapportaient les faits qu'ils notaient, que ce soit un tremblement de terre ou l'arrivée d'un pasha, à un ordre social et divin, l'écrit chrétien (1) était marqué au XVIIIe siècle par une césure profonde qui faisait que l'évènement était retenu pour lui-même et parce qu'il était du différent (2) . Avec Acre, l'ordre social est perçu à partir d'un centre de pouvoir extérieur au corps social qu'il domine . Ce qui deviendra par la suite une critique de la "féodalité" libanaise est déjà esquissé dans le récit qui raconte la puissance d'Acre . La ville, en contact avec les districts chiites et palestiniens, avait commencé avec Jazzâr à décimer les shaykhs ou à réduire leur pouvoir . Sulaymân Pasha rétablit ces derniers tout en surveillant leur administration . Ce fut l'occasion pour 'Awrà de s'intéresser de près à l'ordre qui règne dans la campagne . Il découvrit alors un monde étrange dans lequel les paysans étaient réduits par leurs shaykhs à l'état d'esclaves (3) . Son étonnement est encore plus grand face aux antagonismes de clans qu'il décrit minutieusement mais dont il souligne l'irrationalité (4) . Deux aspects le choquent profondément: la soumission aveugle des individus aux chefs de clans et l'existence même de ces clans qui opposent des individus de même origine (5) .

-
- (1) Au XVIIIe siècle, il s'agit uniquement de clercs religieux comme Breyk, R. Karâmé, H. al-Munayyir, etc.
 - (2) L'attention prêtée à tout changement est telle que Breyk affirma que Cyrille Tànâs était le premier patriarche arabe ; Histoire de Damas, p.3 . Voir les faits divers qu'il note, pp.10-11,22-23
 - (3) Sulaymân, pp.303-16 . "Ahwâluhum gharîbat"
 - (4) Ib., p.305 . "Wa lâ yaltaffû ilâ sharî'atin wa la ilâ nâmûsin"
 - (5) Ib., p.305. Le terme utilisé pour les clans, ahzâb, est le même que dans les chroniques libanaises .

Dans le moment où le récit du scribe réfléchit sur ce qui est différent dans l'ordre du social, il fonde une perception inédite de l'espace. Le corps militaire dont il faisait partie a petit à petit diffusé au point de couvrir au début du XIXe siècle l'ensemble de la Syrie. De Lattaquié au nord à Gaza au sud, dans les villes comme dans les principaux fiefs de l'arrière-pays (1), des scribes chrétiens tiennent les registres de l'impôt et rédigent des billets destinés ou non au siège du pashalik. A partir d'Acre, l'écrit diffusait dans toutes les directions. La correspondance officielle - ordres de la Porte, communications des gouverneurs, etc. - y était enregistrée et des copies en étaient faites pour être expédiées aux différents districts (2). Les documents ne dormaient plus dans les archives du sérail et du tribunal. Acre intensifiait la circulation de l'écrit et jouait le rôle de centre de diffusion et de réception des nouvelles. Celles-ci lui parvenaient des districts et également d'Istanbul et du Caire (3). La perception de l'espace syrien devenait possible ; de même les rapports de force à l'intérieur de l'empire à l'heure où la puissance de Muhammad Alî s'affirmait. Mais cet espace des scribes ne formait aucune unité territoriale. Il était par essence ouvert ; cependant ses contours étaient déterminés par les limites de l'influence plus ou moins directe d'Acre. Au nord, Alep était ignoré ; au sud, Jérusalem exclue. Acre, Damas et le Liban furent les trois pôles de la pensée géographique des scribes (4).
Le nouveau pouvoir qui s'est formé à Acre a libéré le scribe de l'emprise des chefs de

-
- (1) *Ib.*, pp. 165-7. L'énumération des scribes est un véritable étalage de la puissance qu'ils constituent. D'après leur nom, ils étaient tous chrétiens.
 - (2) 'Awra lui-même a travaillé avec son père dans les bureaux de la correspondance. Il mentionne plusieurs fois avoir eu accès aux documents. Cependant chez Haydar, ils sont souvent reproduits tels quels.
 - (3) Dès la première décennie du XIXe siècle, Le Caire s'intéresse aux pashaliks de Damas et d'Acre. Voir A. Rustum, *Al-Mahfûzât al-malakiyyat al-masriyyat*, Beyrouth 1940, volume 1.
 - (4) Les chroniques comme celle de Michel de Damas et le texte anonyme *Mudhakkarât târîkhiyyat* distinguent Damas du reste formé d'Acre et du Liban ou du Liban tout seul.

districts, shaykhs et émirs, en le rattachant au réseau qui s'est développé avec l'appareil militaire . De simple intendant des domaines, il est devenu le secrétaire tout puissant qui traçait la politique intérieure et menait les tractations avec Acre (1) . Dans la plupart des districts il tenait son poste du gouvernement du pashalik, dans d'autres comme au Liban il avait été pris par l'émir ou le shaykh à son service . Il tirait sa puissance du fait qu'il s'était rendu indispensable à ses maîtres . Mais là résidait aussi sa vulnérabilité .

Tous les récits se font l'écho de la peur qui saisit en permanence le scribe . Qu'il soit accusé de trahison par son maître ou bien qu'il tombe entre les mains des ennemis de ce dernier et il est exécuté . Sa situation est résumée dans la carrière du Juif Hâyîm Fârhî qui a servi successivement les trois pashas d'Acre . Jazzâr l'avait nommé au poste qu'avait occupé Ibrâhîm as-Sabbâgh lui-même exécuté par le commandant de la flotte turque après la prise d'Acre . Lorsqu'il commença à s'en prendre aux employés de son administration, Hâyîm subit périodiquement ses fureurs . Il était jeté dans un cachot où il moisissait quelque temps, puis on lui coupait tantôt l'oreille, tantôt le nez ; et c'est ainsi que, borgne et portant les stigmates de la violence du pasha, il s'asseillait devant lui avec ses registres et continuait à diriger l'administration . D'autres n'eurent pas l'heur de rester vivants (2) . Hâyîm fut lui-même exécuté par 'Abdallah Pasha qui lui devait pourtant son poste (3) . Car tel était son pouvoir que le scribe pouvait faire des pashas et des émirs, démettre des gouverneurs,

-
- (1) L'émir Shihâb avait en outre deux envoyés permanents à Acre sous Sulaymân Pâsha . 'Awrâ, p.166
 - (2) La liste des victimes de Jazzâr est très longue . On trouve l'histoire de quelques scribes qui furent exécutés dans Haydar, Jazzâr (pp.76,77,85,101,etc.). Certains eurent la prudence de s'enfuir (pp.90,91). Sur Hâyîm, le portrait le plus détaillé est fait par 'Awrâ tout au long du livre .
 - (3) Sur le rôle de Hâyîm dans la nomination de 'Abdallah, 'Awrâ, Sulaymân, pp.253 . Il fut exécuté en 1831 (Haydar, Liban, v.3, p.861) de sorte que sa vie se confond avec celle d'Acre .

dicter enfin sa politique au pasha, sans pour autant jouir d'une immunité (1) . Son statut équivalait à celui de l'esclave membre de la caste militaire . Il en avait les avantages et en supportait les risques . Il recevait une part de la redistribution de la richesse au sein de la caste dominante (2) . L'accession d'un membre de celle-ci profitait à tous ceux qui avaient été ses compagnons à un moment de sa carrière (3) . Le sort du scribe était donc lié à celui de son maître et il tirait sa puissance de la sienne . Cependant la grande différence entre les deux provenait de ce que le premier détenait une arme bien plus redoutable que la force militaire, l'usage de la parole et de l'écriture . Cet usage faisait accéder le scribe à la science de l'Etat (4) et lui permettait d'obtenir pour son maître les postes et les faveurs qu'il réclamait d'Istanbul (5) . De fait, la puissance de l'écrit était due à ce trait ancien qui l'avait fait frapper de suspicion au début de l'Islam, la falsification (6) . Car le scribe est avant tout un faussaire qui manie des écritures indéchiffrables par d'autres que lui, qui passe d'une écriture à une autre (7) et qui influe sur les événements par l'écrit . Par l'intrigue, il reste le maître du jeu que ce soit à l'intérieur du sérail ou dans les rapports entre le pasha et Istanbul .

-
- (1) Sous Suleymân, Hâyîm manqua d'être tué à deux reprises par des officiers . 'Awrà, pp.344-51
 - (2) Les revenus des scribes d'Acre indiquent qu'ils sont partie prenante de la caste militaire ; ib., pp.371-2.
 - (3) Voir la rencontre entre Sulaymân et Hannâ al-'Awrà, ib., pp.116-7 . Sulaymân plaça tous ses anciens compagnons à des postes élevés dans la province d'Acre.
 - (4) "Umûr al-dawlatjiyya" ; ib., p.92
 - (5) Hâyîm parvint à régler plusieurs affaires épineuses avec Istanbul . Par ex., pp.231 et svtes
 - (6) Elle était le fait des mawâlî, et des Juifs et Chrétiens en général, ceux-ci ayant déformé les Ecritures.
 - (7) Ib., p.378

II. Le Liban : le nom et le territoire .

1. L'armée dans la campagne .

L'hégémonie d'Acre fut assurée par une armée constamment en campagne . Celle-ci était répartie dans les ports de la côte et intervenait à partir de là en profondeur . Pour la première fois dans l'histoire de la Syrie ottomane, les troupes parcouraient régulièrement la campagne . De plus, Acre avait le pouvoir d'agir seule sans attendre la venue de corps d'armée de l'extérieur de la province . Pendant un demi-siècle, elle ne connut que le risque de mutinerie d'officiers qui occupaient des forteresses (1) . C'est que non seulement ses troupes étaient en nombre suffisant mais leur répartition sur le territoire interdisait une nouvelle union des rebelles . Chaque population se trouvait confrontée toute seule à des troupes qui campaient à proximité . Et dans le cas où ces dernières étaient peu nombreuses, l'armée cantonnée à Acre pouvait les appuyer rapidement . Pour cela, il fallait lui assurer une grande mobilité ou bien des voies de communication rapides et sûres . Jazzâr usa en permanence du transport des troupes par mer entre Saïda et Beyrouth . C'était en effet la seule partie du littoral qu'il ne contrôlait pas et où les embusquades étaient fréquentes (2) . Dâhir avait également recouru aux navires lors de l'attaque de Saïda . Pour sa part, Sulaymân Pasha entreprit des travaux sur la route littorale dans le but d'améliorer les communications entre Acre et Sour d'une part et Saïda et Beyrouth d'autre part (3) . Ainsi la montagne devenait-elle accessible en plus d'un point à partir du littoral .

(1) Avec Jazzâr (Haydar, Jazzâr, pp.92-5) et Suleymân (al-'Awrâ, pp.377 et svtes)

(2) Haydar, Liban, pp.118-9

(3) À Nâqûrâ et Dâmûr respectivement . Dans le premier il fit élargir la route le long de la falaise et dans le second il fit construire un pont ('Awrâ, pp.202,208)

Cependant Acre ne se contentait pas de surveiller l'arrière-pays et d'intervenir au besoin . La défaite des rebelles allait être scellée par une occupation de leurs territoires . La disparition de Dâhîr et la mort de son fils Alî avaient achevé de livrer tout le pays de Safad à la soldatesque amenée par Jazzâr . Les alliés chiites de Dâhir subirent également une répression féroce et Tes shaykhs durent s'enfuir en 1781 dans le nord à Akkâr (1) . Leurs districts furent soumis au gouvernement direct des officiers de Jazzâr qui s'installèrent dans les places fortes de l'intérieur . A la mort du pasha, ils retournèrent et demandèrent de Sulaymân la restitution de leurs domaines . Mais une petite partie leur fut rendue, tout le reste demeurant aux mains d'un officier nommé par le pasha (2) . Les rentrées de l'impôt étaient enregistrées à Acre et on laissait aux shaykhs la jouissance de petits domaines à l'exclusion des grands villages (3) . Ainsi la politique des pashas consistait à éliminer totalement les chefs féodaux et à les faire remplacer par des commandants de troupes . Ils s'assuraient par là de la totalité des revenus . Au bénéfice financier s'ajoutait un avantage militaire ; les paysans devenaient plus soumis en l'absence des chefs .

Le système d'administration imposé dans le pays de Safad et dans celui des Chiites fait apparaître la politique qui fut constante chez les pashas d'Acre . S'ils l'avaient pu, ils auraient évincé sur toute l'étendue de la province les shaykhs et les émirs et auraient instauré un mode direct de perception de l'impôt . Tel que l'exprimait 'Awrâ, les chefs des districts étaient inutiles et nuisibles (4) . C'est donc avec des styles différents la même politique qu'appliquèrent les trois pashas d'Acre . Là où

(1) Arazy, 2 octobre 1781 ; Ismaïl, v.2, pp.384-6 ; Haydar, Liban, v.1, p.137

(2) Ib., v.2, pp.412-3 . Les domaines concédés étaient situés dans un district, Iqlîm al-Shûmâr ; 'Awrâ, Sulaymân, pp.43-4

(3) Sarafand, Ansâr et Mays ; ib., p.46

(4) Ib., pp.36-7 . La brutalité de l'exploitation exercée par les shaykhs chiites est confirmée par Arazy, le consul français ; 2 octobre, Ismaïl, v.2, p.386 . Les paysans étaient réduits à l'état de serfs .

les troupes pouvaient manoeuvrer, des agents directs furent nommés ; ailleurs des chefs locaux étaient choisis en fonction de leur docilité . Pour la montagne druze, la deuxième solution s'imposa à cause de son accès difficile . Cependant les terrains situés à proximité de Saïda lui furent arrachés et ils furent soumis à l'administration directe des bureaux d'Acre (1). Cette politique était dictée par l'énorme besoin d'argent des pashas . Ils devaient payer les troupes nombreuses qu'ils recrutaient, financer les expéditions militaires et entreprendre des travaux d'infrastructure . L'autonomie dont ils disposaient vis-à-vis d'Istanbul et le contrôle sévère de leurs officiers assuraient une accumulation formidable de la richesse par la centralisation extrême des rentrées du trésor. Ce que n'avait jamais pu réaliser la caste turque, cette nouvelle caste d'origine s'en parvenait . Son autonomie et sa reproduction résultaient d'une extraction directe de la richesse sans que soit entamée son unité. Plus encore , le surplus de richesse qui était la condition et le but de sa domination produisait un plus de pouvoir . De là le mouvement d'expansion continuelle interne et externe de la nouvelle caste . A l'extérieur des frontières du pashalik, elle ne cessa d'empiéter sur le territoire des autres pashas . A l'intérieur, elle était avide de nouvelles ressources que lui fournissaient l'annexion, les impôts exorbitants et les mesures fiscales et économiques .

En dépit de ses excès, Jazzâr paraît être le fondateur de cette nouvelle forme du pouvoir, et la violence qu'il privilégia semble avoir été nécessaire à l'accumulation première et à l'instauration de l'Etat militaire . Les pratiques de son gouvernement n'étaient pas dénuées de logique . Les ex-

(1) Les districts de Jezzîn, Jabal Rîhân et Iqlîm al-Kharrûb avaient été arrachés aux Jumblât par Jazzâr . Sulaymân les leur avait restitués et Abdallah Pasha les reprit . C'étaient 70 à 80 villages qu'ils perdaient ainsi qu'un revenu de 200.000 piastres. Le troisième district était à majorité musulmane (sunnite) ce qui justifiait la main-mise du pasha d'Acre . Martin, Journal n°2 (29 janvier au 3 février 1821) ; Ismaïl, Documents, v.3, p.146 et Martin, 5 février 1821, ib., pp.141-3 . Egalement Haydar, Liban, v.3, p.676

propriations, les corvées des paysans, et l'approvisionnement des troupes par la population fournissaient à peu de frais l'infrastructure de l'appareil militaire (1) . Sulaymân Pasha arrêta ses pratiques parce qu'elles avaient entraîné une baisse des ressources causée par l'exode des paysans . De plus, Jazzâr avait fait le gros du travail en détruisant toute résistance et il pouvait désormais jouir de la sécurité en administrant son bien et en le faisant fructifier par des mesures favorables à la production et au commerce (2) .

La recherche de ressources nouvelles était un puissant moteur de l'expansion territoriale. Celle-ci allait s'effectuer dans plusieurs directions et mener les troupes d'Acre très loin en profondeur de la Syrie centrale . Partout, excepté au sud, la province était bordée par les pashaliks de Damas et de Tripoli . En Palestine, les troupes d'Acre agissaient directement contre les districts relevant de Damas (3) . Dans la Bekaa et au nord de la province, le territoire de l'émir formait une zone tampon . Ce fut donc en connivence avec les troupes de la montagne que les pashas d'Acre étendirent les frontières de leur gouvernement . Ils tiraient profit des visées territoriales de la montagne sur la Bekaa et Jbayl puisque l'augmentation des revenus de l'émir Shihâb fournissait des recettes supplémentaires au trésor d'Acre . Ainsi, lorsque l'émirat du Shuf prenait en affermage des districts relevant d'autres pashaliks, c'était d'une certaine manière Acre elle-même qui gagnait de nouveaux domaines . Souvent d'ailleurs ses troupes combattaient aux côtés de celles de l'émir (4) . En contrepartie ces dernières s'engagèrent

-
- (1) Sur les corvées, voir Awrà, Sulaymân, pp.35-6 . Sur les exactions des troupes ; ib., p.57
- (2) L'une des plus remarquables était la modification de l'impôt sur les loyers qui tuait le commerce, le kâdfk ou gedik en turc (Gibb et Bowen, Islamic Society, v.1, p.282) ; Awrà, ib., pp.325-7
- (3) Haydar, Liban, v.1, pp.132-3
- (4) Ib., pp.125, 148

de plus en plus dans les campagnes militaires menées par le pasha d'Acre .

A la différence des autres districts qui relevaient d'Acre, la montagne était dans une situation privilégiée . Les troupes ne pouvaient la tenir longtemps parce qu'elles ne pouvaient protéger ses voies de communication avec le littoral . De plus, le siège de l'émir, Dayr al-Qamar, était devenu avec le temps décentré par rapport au territoire qu'il administrait . L'investir n'entraînait pas la soumission de toute la montagne au pasha d'Acre . Par conséquent la tactique utilisée par Jazzâr consista à s'appuyer sur les forces intérieures pour parvenir à un contrôle plus ou moins étroit de l'émir . La vieille méthode ottomane, coûteuse et inefficace, était révolue . Jusque-là en effet, le pasha intervenait militairement lorsque le tribut n'était pas versé et il arrivait qu'il attende quatre ans avant que des troupes soient rassemblées en nombre suffisant . Celles-ci marchaient alors sur le Shûf, saccageaient et brûlaient tout, puis se retiraient après avoir prélevé le montant réclamé . Ce procédé coûteux pour les Turcs et pour la population, Jazzâr le remplaça par un autre plus efficace et plus rentable . Il parvint en quelques années à faire passer l'impôt prélevé de la montagne de 150 bourses annuelles à plus d'un million de piastres (1) . A la longue, ce qui s'était réalisé en une bataille dans les districts chiïtes, c'est-à-dire l'éviction des shaykhs, devait se produire lentement dans la montagne . La situation particulière de celle-ci fit que la pression externe contribua au bouleversement de sa structure sociale et politique . Lorsque les shaykhs chiïtes retournèrent sur leur territoire ils restaurèrent le système de servage ; dans la montagne la chose fut impossible .

(1) 1 bourse = 500 piastres . En 1790, l'émir Yûsuf proposa de verser 1.200 bourses . Plus tard, il éleva le montant à 150 bourses par mois (900.000 piastres) . L'émir renchérit avec 250 bourses (un million et demi de piastres) . Les fils de l'émir Yûsuf prélevèrent le mîrî trois fois en 1799 et trois fois et demi l'année suivante . Haydar, Liban ; v.1, pp.150, 159, 203, 206 .

Pendant vingt-cinq ans la pression militaire d'Acre joua un rôle déterminant dans l'évolution de l'émirat (1). Elle affecta à la fois l'équilibre des forces intérieures et celui des entités territoriales, c'est-à-dire des trois grands pôles formés de Damas, d'Acre et du Liban.

Jazzâr fut l'artisan d'un politique visant à soutenir les prétentions d'émirs ambitieux et résolus. Deux d'entre eux furent pour un temps ses instruments privilégiés : les émirs Yûsuf et Bashîr. Le premier fut désigné par une assemblée des notables de la montagne, le second reçut l'investiture à Acre des mains du pasha. Tous deux s'appuyèrent par moments sur une force d'emprunt qui leur permit de liquider leurs rivaux et d'occuper leur place. Ceux qui les remplacèrent (2) ne firent pas autre chose. Le gouverneur était nommé par le pasha qui le faisait placer par ses troupes à Dayr al-Qamar. L'émir échappait de cette manière au pouvoir des grands shaykhs et aux rivalités de clan et le problème que lui posait l'absence d'une force autonome trouvait ici une solution provisoire. Mais celle-ci comportait une série de dangers.

Si l'émir du Shûf n'a jamais pu s'entourer d'une armée, c'est que ses ressources monétaires ne suffisaient pas au financement de mercenaires (3). Or, entre 1775 et la fin du siècle, celles-ci ne cessèrent de chuter. A preuve la recherche désespérée de revenus supplémentaires et de districts à affermer chez l'émir Yûsuf (4). Car toute expédition militaire et toute mobilisation des forces de la montagne exigeaient de l'argent (5). Les troupes empruntées à Jazzâr pesaient d'un poids plus grand encore et les émirs Shihâb s'en trouvèrent très vite prisonniers. Le pasha les ravitaillait à partir des villes mais elles exigeaient d'être payées à la fin des expéditions et comme l'émir ne pouvait le faire elles se servaient

(1) S'il fallait établir une périodisation qui tiendrait compte de l'évolution du pouvoir dans la montagne, le règne de Yûsuf inclurait une partie de celui de Bashîr II.

(2) Yûsuf et Bashîr régnèrent de manière intermittente.

(3) Yûsuf en engageait le temps d'une bataille. Haydar, Liban, v.1, pp.94,104

(4) Par exemple Jbayl ; mais le rapport était faible ; ib., v.1, p.64

(5) ib., pp.63,92

directement dans la population . A plusieurs reprises des régions entières furent ravagées par les troupes menées par l'émir . Le Shûf, le Matn et le Kasrawân subirent à tour de rôle le pillage et la destruction (1) . Mais même lorsque le butin était immense les mercenaires de Jazzâr exigeaient d'être payés , et il arriva que l'émir Bashîr n'ayant pu le faire, ils se saisirent une fois de lui et le prirent à Acre (2) . En plus du danger qu'il courait, l'émir subissait les répercussions négatives des déprédations causées par des troupes incontrôlables et turbulentes(3) . Il était tenu responsable de l'entrée d'une armée étrangère au coeur de la montagne, dans des régions qui n'avaient jamais subi le joug des Turcs (4) .

Pourtant l'émir ne pouvait se passer de l'instrument militaire . Les rivalités des cousins et les antagonismes des clans rendaient précaire le soutien que lui accordait une coalition de forces au début de son gouvernement . Cette situation était exploitée à merveille par Jazzâr . Il accueillait chez lui les candidats au gouvernement de la montagne, ou bien, il faisait résider à Acre l'émir déchu, le tenant en réserve pour faire pression sur le gouverneur qu'il avait lui-même en place . Un autre moyen était de garder dans les villes du pashalik une foule d'otages - des émirs, la famille du gouverneur, les intendants - jusqu'au versement des sommes dues au trésor et comme gage de soumission (5) . Au début, les émirs déchus de leur poste se réfugiaient dans les districts voisins qui relevaient de Tripoli ou de Damas ; et de là, ils préparaient leur retour en excitant la population contre son rival . Mais par la suite, Jazzâr n'hésita pas à lancer ses troupes au-delà des frontières de la province dans le but de capturer l'émir et de le ramener à Acre . La seule rébellion qu'il autorisait contre l'émir de la montagne était

(1) *Ib.*, v.1, pp.175, 200, 211

(2) *Ib.*, v.1, p.177 . Deux ans plus tard, il se méfia et dispersa les troupes au bon moment ; *ib.*, p.181

(3) Les troupes étaient hétérogènes et se querellaient en pleine bataille ou après celle-ci ; *ib.*, v.1, pp.166, 177 .

(4) Le pillage du Matn et du Kasrawân a paru inouï ; *ib.*, v.1, p.200

(5) *Ib.*, pp.159, 160, 167

celle qu'il accueillait et qu'il orientait au moment voulu . L'émir déchu ne pouvait rallier librement la population et les shaykhs qui le soutenaient, il était forcé soit de s'enfuir très loin (1) soit de revenir faire soumission à Acre .

L'émir était rendu vulnérable par les demandes monétaires exorbitantes de Jazzâr . Celui-ci laissait le gouvernement au plus offrant, provoquant constamment une surenchère telle qu'aucun émire ne pouvait remplir les promesses qu'il faisait . Par ce moyen, il tenait les émirs à sa merci et réalisait en même temps d'importants bénéfices . De son côté, le gouverneur était pris entre la crainte d'être écarté pour non paiement du montant requis et le danger d'un soulèvement au moment de la perception . La seule issue était pour lui d'avoir le parti le plus puissant et de rendre impossible son remplacement . En effet, Jazzâr avait beau démettre un gouverneur au gré de son humeur, si ce dernier ne bénéficiait d'aucun appui dans la population, il lui devenait difficile de remplir ses engagements . Ainsi Yûsuf fut chassé à plusieurs reprises de Dayr al-Qamar, mais il y retournait toujours à la suite d'un revirement de l'attitude du pasha . Ses remplaçants voyaient tous les shaykhs s'élever contre eux et refuser de verser leurs parts de l'impôt (2) . En 1789, Jazzâr crut trouver en Bashîr la personne qui allait remplacer Yûsuf et accomplir ses volontés . Celui-ci n'avait aucun allié dans la montagne (3) ; il dépendait donc entièrement des troupes d'Acre et c'est grâce à elles qu'il entendait s'installer à Dayr al-Qamar . Mais l'opposition unanime de la montagne força Jazzâr à le démettre . Il le nomma de nouveau un an plus tard, et cette fois, la population se souleva contre lui . Pendant plus de quatre ans, Bashîr ne trouva aucun parti pour l'appuyer . Il menait scrupuleusement la politique fiscale dictée par Jazzâr et dut faire front

-
- (1) Les émirs ne se réfugiaient plus dans le nord de la montagne . Ils allaient dans la région de Damas et dans le Hauran ; *ib.*, v.1, p.150
 - (2) Exemple de revirement de Jazzâr en 1784 dans Haydar, *ib.*, pp.138-9 et dans Ismaïl, Documents, dépêches d'Arazy des 8 mai, 20 septembre et 12 novembre ; v.2, pp.417-8, 426-30
 - (3) A l'exception de Qâsim Jumblât ; Haydar, *ib.*, v.1, p.159

à tous les shaykhs coalisés . A deux reprises, il essaya de pénétrer dans la montagne à partir de Beyrouth et de Saïda . Les troupes que dirigeait Bashîr furent défaites au pied de la montagne à l'est de Beyrouth (1) . Une deuxième fois l'attaque menée par Saïda aboutit au même résultat en dépit de la mobilisation de moyens énormes (2) . La montagne demeurait imprenable tant que l'émir n'avait pas gagné à son parti des shaykhs influents . Or cinq ans plus tard Bashîr était soutenu par une coalition capable de tenir tête à ses rivaux . De nouveaux intérêts s'étaient constitués à partir de son action, comme si le mouvement qu'il avait déclenché s'était transmis aux shaykhs et avait provoqué un déséquilibre des forces en présence . Ainsi, à la fin du siècle, Bashîr pouvait-il se targuer d'avoir à ses côtés les familles les plus puissantes de la montagne .

L'autre aspect, suffisamment connu, de la lutte entre les émirs est le recours à l'assassinat comme ultime moyen de faire cesser la surenchère provoquée par Jazzâr . L'élimination physique d'un frère ou d'un cousin qui intriguait pour être nommé gouverneur devint chose courante avec l'émir Yûsuf . Bashîr la pratiqua tout au long de sa carrière et il parvint petit à petit à écarter les rivaux potentiels de sa famille .

2. Les clans, les familles et les divisions régionales.

L'accroissement du montant de l'impôt mit fin à la répartition ancienne qui pesait modérément sur les shaykhs et les émirs . La fixation des parts que devait verser chacun devint une arme redoutable entre les mains de l'émir . Il favorisait ses alliés et prélevait de ses rivaux les sommes les plus élevées . A ce procédé s'ajoutait un autre qui consis-

(1) Haydar, v.1, pp.162-3

(2) Douze mille hommes selon Haydar, v.1, p.167

tait à faire participer les membres du clan allié au partage des domaines des opposants . L'émir y gagnait le soutien et la participation des shaykhs à ses combats, mais en contrepartie il s'engageait dans le cycle interminable des batailles et des rébellions . D'un autre côté, la pression fiscale et militaire allait remettre en cause l'organisation des clans et l'équilibre interne des familles de shaykhs et d'émirs .

La perception de l'impôt devint sous le gouvernement de Jazzâr une affaire d'ordre militaire. Elle nécessitait une expédition à laquelle participaient les troupes du pasha et celles que rassemblait l'émir . Ces dernières étaient composées des hommes attachés à son service et des alliés du moment . Cependant il arrivait que le prélèvement de l'impôt se faisait pacifiquement, mais il était toujours sélectif (1) . Il pesait plus lourd sur les émirs et les shaykhs qui s'étaient soulevés et sur des régions de la montagne dont la population s'était montrée hostile . Mais cette arme avait son revers . La perception était un prétexte pour soulever toute la montagne contre un émir indésirable et provoquer le rappel d'un autre (2) .

La forme la plus meurtrière de la lutte entre les émirs fut la pratique systématique de l'expropriation . Celle-ci mobilisait les deux clans de la montagne et, au sein de chaque clan, les familles et les branches rivales . Mais souvent l'émir n'arrivait pas à cette extrémité . Il se contentait d'attaquer ses opposants dans leurs biens et leur fortune, sans les pousser à s'enfuir . Lors de son retour dans la montagne après en avoir été chassé, il dirigeait les troupes vers les domaines de ses opposants et les laisser piller, saccager et incendier . Les représailles économiques étaient particulièrement sévères, puisque les maisons étaient détruites et les arbres

(1) Procédé utilisé par Bashîr en 1791 dans Munayyir, chronique sans titre, app. à Haydar, Jazzâr, p.421. Les percepteurs (*hawâliyyâ*) avaient des listes, et les personnes qui y figuraient versaient des sommes indéterminées . Un an auparavant, Bashîr avait fait retomber l'impôt sur toute la population parce qu'il n'avait aucun allié . Haydar, *Liban*, v.1, p.160

(2) Par exemple, Jumblât avait poussé la population à la révolte en 1780 (*hayyajû al-'ammâ*) ; ib., p.127

coupés (1) . En même temps, l'armée emportait un butin en guise paie . Mais une répression plus sévère passait par l'exil des shaykhs et des émirs du parti adverse, soit qu'ils fuient eux-mêmes dès que le nouveau gouverneur recevait l'investiture à Acre, soit qu'ils soient forcés à le faire . Leurs biens étaient alors confisqués et tous ceux qui étaient à leur service surchargés d'impôts . Mais ces expropriations étaient provisoires même si un partage s'ensuivait . Les shaykhs ne pouvaient vivre indéfiniment en exil et tôt ou tard ils faisaient leur soumission ou bien ils retournaient chez eux à la faveur d'un renversement de situation (2) .

Jusqu'à la mort de Jazzâr, la rivalité des émirs a nourri la guerre des clans et provoqué des dévastations dans toute la montagne . La nomination d'un nouveau gouverneur était toujours le signal de départ pour l'émir en place qui s'exilait avec une suite nombreuse d'émirs, de shaykhs et de serviteurs . Pourtant le cycle infernal entretenu par Jazzâr allait laisser place à un processus dont l'effet fut double : d'une part une concentration des domaines et du pouvoir, et d'autre part une bipolarisation de la montagne .

La redistribution des domaines d'un opposant entraîna petit à petit l'expropriation définitive . La main-mise sur les biens d'un notable mort sans héritier avait été jusque-là un moyen légal utilisé par les émirs Shihâb pour acquérir de nouvelles terres . L'ère de violence qui commençait dans la montagne ouvrit la voie à l'accaparement de biens par la force . Tout le clan de l'émir y participait, parce que la répartition profitait aussi bien aux émirs qu'aux shaykhs . Ces derniers étaient toujours prêts à seconder le gouverneur de la montagne dans ses actes de vengeance même lorsqu'ils

-
- (1) Par exemple, les propriétés des Abillama' en 1776 et celles des Jumblât en 1781 ; *ib.*, v.1, pp.119,130
(2) Les Nakad réintègrent leurs propriétés en 1779 bien qu'ils aient fomenté un complot contre Yûsuf ; *ib.* v.1, p.127

visaient des parents . Mais le moyen le plus sûr d'éviter la restitution des biens et de s'assurer une prééminence définitive au sein d'un clan ou d'une famille était encore l'assassinat des cousins et des membres de familles rivales . L'histoire a associé le nom de Bashîr II à cette pratique ; toutefois elle fut générale . Les émirs Shihâb de Hasbaya, Rashaya et du Shûf y eurent recours autant que les shaykhs druzes (1) . Bashîr en tira les fruits en dernier lrosqu'il élimina les derniers prétendants sérieux au gouvernement de la montagne . Pour les shaykhs druzes le bénéfice en était momentané . A long terme, le front qu'ils formaient auparavant face à l'émir allait se désintégrer, et chaque shaykh devenu isolé fut une proie facile pour l'émir .

Chacun des clans yazbakî et jumblâtî tirait sa force non seulement des deux grandes familles 'Imâd et Jumblât mais également des familles de moyenne importance qui régnaient dans le Shûf et les autres districts . Ce sont ces dernières qui furent progressivement éliminées de la scène politique au profit des premières . La concentration du pouvoir passait par une concentration des propriétés au sein d'une famille et par l'annexion des domaines des autres shaykhs . Les familles des shaykhs druzes connurent des luttes internes qui entraînèrent l'élimination d'une branche au profit d'une autre . Les Nakad de Dayr al-Qamar furent les premiers à s'affaiblir et à perdre la place qu'ils occupaient dans les conflits de la montagne . Les fils de Yûsuf Nakad assassinèrent leur cousin dans la prison de Dayr al-Qamar, et trois ans plus tard ils furent eux-mêmes exécutés dans le sérail de l'émir . Leurs enfants furent pris et tués , et leurs biens partagés entre l'émir Bashîr, son frère, les Jumblât et les 'Imâd (2) . D'autres familles subirent le même sort (3) .

(1) L'émir Yûsuf tuait de ses propres mains, alors que Bashîr préférait faire crever les yeux des émirs.

(2) Haydar, v.1, pp.183-4 ; Munayyir, p.488 . Pour Michel de Damas, la liquidation des Nakad par les Jumblât avait pour raison la prééminence qu'ils avaient acquise . La Syrie et le Liban, p.107

(3) Les 'Abdel Samad furent exterminés par Hasan Jumblât . Haydar, v.1, p.185

Les Jumblât également connurent les luttes sanglantes entre cousins (1) . Après la mort de 'Alî Jumblât, la famille n'avait plus de chef et ses membres étaient partagés dans la conduite à suivre vis-à-vis des émirs. Certains faisaient allégeance à Yûsuf et d'autres à Bashîr . Bashîr Jumblât qui allait devenir le chef du clan, ne commença à s'imposer qu'en 1795, au moment où le conflit entre les cousins était à son paroxysme (2) . Il fut le seul à bénéficier de l'affaiblissement des autres clans et devint le partenaire indispensable de l'émir Bashîr .

Pourtant la rivalité des shaykhs druzes n'était pas permanente et l'émir ne pouvait être assuré de l'attachement définitif d'un clan, vu les revirements fréquents de Jazzâr . Yûsuf qui avait reçu l'appui du clan yazbakî au début de sa carrière, fut soutenu par la suite par les Jumblât . Ceux-ci se détachèrent petit à petit de lui et joignirent les rangs de Bashîr Shihâb . A l'opposé, les 'Imâd lièrent leur sort à celui de l'émir Yûsuf et de ses fils . Ainsi, lorsque l'un des émirs était nommé gouverneur, les chefs de l'un des clans yazbaki ou jumblâtî était forcé à s'exiler . Mais au même moment la nécessité de faire front face aux exigences de Jazzâr et de consolider l'unité des chefs de la montagne n'était pas absente des préoccupations des gens de la montagne . Derrière les luttes de clans se profilait une attitude qui fut décisive pour l'histoire du Liban .

L'adoption d'une position unitaire n'était pas chose nouvelle dans l'histoire de la montagne . Lorsque le moment était crucial, les querelles étaient oubliées et une assemblée réunissant tous les émirs et les shaykhs adoptait une décision collective. C'est ainsi que le choix de Yûsuf comme émir se fit en 1771 au cours d'une assemblée qui fut tenue en présence des religieux ('uqqâl) druze (3) . Une autre fut réunie en 1792 dans le but d'établir une répartition équitable de l'impôt sur les différentes régions.

(1) Ib., v.1, pp.173,178

(2) D'après Haydar ; ib., p.178 . Il aurait connu alors une grande popularité dans le Shûf .

(3) Ib., p.88

Tous les émirs et les shaykhs y étaient présents, à l'exception des Jumblât qui étaient alors dans l'opposition (1). Les deux fils de l'émir Yûsuf qui avaient pris le pouvoir devaient faire face à une volonté unanime de s'opposer au nouveau cycle de vengeance qu'ils allaient déclencher. Les résolutions de l'assemblée ne furent jamais appliquées mais les gens de la montagne réagissaient collectivement à la perte de leur indépendance. Ils se réunirent une nouvelle fois en 1800 à l'occasion d'un nouvel impôt ; toujours sans résultat (2). Mais trois ans plus tard, un pacte était conclu en présence de l'émir Bashîr. L'assemblée était composée de tous les émirs, des shaykhs, des chefs religieux de toute la montagne (3). Bashîr proposa que tout le monde s'engagerait de réprimer tout acte qui risquait de provoquer des dissensions dans la montagne et qui serait contraire au bien commun (4). Le chef religieux des Druzes fit une déclaration dans le même sens et conclut par une mise en garde adressée à tous les religieux et shaykhs druzes (5). Son geste constituait la reconnaissance définitive par la communauté druze de l'émir Bashîr. Ainsi l'instance religieuse scellait l'alliance entre l'émirat et les shakhs après une longue période de troubles. Le seul point discordant dans cette séance était l'absence des 'Imâd qui s'étaient exilés. Le même chef druze avait tenté trois ans auparavant de les réconcilier avec Bashîr (6).

L'esprit d'unité exprimé par l'assemblée cache en réalité la scission profonde qui était intervenue dans la montagne au cours des décennies précédentes. Le pacte d'union était un pacte druze, même si des Chrétiens y avait participé. Il conviait la communauté à former un bloc unifié et cela ne pouvait

(1) *Ib.*, v.1, p.171

(2) *Munayyir*, pp.478-9. Il semble qu'il ne s'y trouvait aucun émir ou shaykh : "ba'ḍ 'uqqâl al-bilâd wa ajâwîd al-tawâ'if" ('uqqâl et évêques ?)

(3) *Ib.*, p.503. IT écrit : "tawâ'yif".

(4) "Wa tunâfî al-khayr al-'âm" (*ib.*). Même si l'expression n'est pas de l'émir, il est remarquable qu'elle ait fait partie du vocabulaire contemporain. Noter que *Munayyir* était un moine grec-catholique.

(5) *Ib.* "Jamî' al-'uqqâl wa l-mashâyikh al-juhhâl". La précision s'imposait puisqu'il existe des shaykh religieux.

(6) *Haydar, Liban*, v.2, p.403

signifier qu'un rétablissement de l'ancien état de choses où l'émir dépendait totalement de l'assemblée des shaykhs druzes . Eux seuls pouvaient décider du sort de l'émirat et les religieux druzes qui tentaient de ressouder la communauté voulaient freiner le processus d'auto-destruction qui s'était engagé . En face, le partenaire déjà présent mais silencieux était formé de la communauté chrétienne (1).

Jusqu'à 1820, les Chrétiens sont absents de la scène de l'émirat . Du moins en apparence . La grande majorité des émirs Shihâb s'était convertie au Christianisme ; de même une partie des émirs Abillama (2). De plus, chaque émir avait à son côté des intendants chrétiens qui participaient activement à l'établissement de sa politique . Mais l'émirat était l'affaire du Shûf en premier, et les Chrétiens n'y étaient pas représentés par des shaykhs . Même plus tard, la forme politique de leur intervention dans la vie de l'émirat devait être différente de celle de la communauté druze (3) . Cependant leur participation aux luttes des émirs fut constante ; et si elle n'apparaît pas dans le jeu des alliances, elle n'en est pas moins perceptible dans les tensions entre les différentes régions de la montagne .

Avec l'émir Yûsuf, le poids respectif des districts de la montagne (4) commença à changer . Le Shûf était toujours le siège de l'émirat et le centre de décision de la montagne, mais d'autres régions pesaient tout autant sur la situation de l'émir . La partie de la montagne située à l'est et au nord de Beyrouth ne détenait pas le pouvoir de nommer le gouverneur, mais elle parvenait à le renverser par une résistance passive ou une révolte armée . C'est dans cette région que les émirs Shihâb avaient acquis des propriétés (5) et d'où ils pouvaient intriguer contre

-
- (1) Le rôle des ʿuqqâl n'a jamais été éclairé . Ils apparaissent à des moments dans les chroniques comme une force autonome . Haydar, v.1, p.92 (ʿaskar al-ʿuqqâl) ; p.192 .
 - (2) Voir I. Harik, Politics and Change, pp.211-2
 - (3) Harik fait la différence entre autorité constituée et autorité déléguée (p.167), la première étant celle des shaykhs et émirs .
 - (4) Sont retenus ici : le Shûf, le Gharb, le Jurd, le Matn et le Kesrawân .
 - (5) Aux abords de la plaine de Beyrouth : Baabda, Hadeth, Kfarshîmâ, Wâdî Shahrûr, etc. ; Haydar, v.1, pp.80-81 ; De même dans le Gharb ; Haydar, Jazzâr, p.26

le gouverneur . C'est donc là que les représailles pouvaient s'exercer lorsque ce dernier rencontrait une opposition . Mais une autre raison rendait inévitable l'affrontement entre lui et les districts situés au nord du Shûf . A l'exception des émirs Abillama , les shaykhs druzes et chrétiens qui y possédaient des propriétés étaient d'un rang inférieur à ceux du Shûf et l'émir ne pouvaient s'appuyer uniquement sur eux . Il ménageait donc ses alliés du Shûf et faisait peser l'impôt plus fortement sur les autres .

Les trois régions qui subirent les attaques les plus violentes étaient le Gharb, le Matn et à un degré moindre le Kesrawân . Celles-ci furent l'oeuvre de Bashîr . Yûsuf s'en était pris à la plaine de Beyrouth, mais ses troupes furent dirigées uniquement sur les propriétés des Abillama qu'il voulait punir de leur position à son égard (1) . Au contraire, les expéditions menées par Bashîr ravageaient tout sur leur passage . A deux reprises, les attaques partirent de Beyrouth et les troupes parvenues aux premiers villages pillèrent et incendièrent les propriétés sans distinction (2) . La deuxième avait pour objectif de provoquer le plus de destructions possibles . Bashîr avait envoyé dans les villages des percepteurs et ceux-ci avaient été chassés . En représailles, il se dirigea vers Aley avec les troupes envoyées par Jazzâr, et laissa celles-ci piller les villages environnants . Un butin immense fut pris dans le village de 'Abadiyyeh et les marchandises cachées dans les couvents enlevées (3) . Bashîr ne s'arrêta pas là ; il fit tomber un impôt exceptionnel sur la population du Matn dont les émirs étaient à l'origine de la résistance du Gharb .

Plus au nord, l'émir Bashîr rencontrait une opposition plus dangereuse . Le district de Jbayl était devenu le fief de l'amir Yûsuf et après lui de ses deux fils . Bien qu'il ne relevât pas du pashalik

(1) Haydar, Liban, v.1, pp.119,131

(2) Îb., v.1, pp.162-3,175 ; Munayyir, pp.425,441-2 . Le Shûf fut attaqué deux fois sans succès .

de Saïda, il étendait considérablement les frontières de l'émirat . En effet, l'expulsion de Hamâdé de Jbayl mettait en communication les districts chrétiens du nord avec ceux du sud . La population homogène était désormais administrée par des émirs et des shaykhs chrétiens . Et alors qu'auparavant les notables chrétiens étaient restés à l'écart des luttes qui se déroulaient autour du gouvernement de la montagne, la présence d'opposants à Jbayl constitua un puissant facteur d'intégration des régions chrétiennes à la vie de l'émirat . Pendant près de quinze ans les émirs postés à Jbayl firent peser une menace sur le gouverneur de Dayr al-Qamar . De là ils préparaient leur retour en communiquant avec les mécontents et les alliés qui se tenaient prêts à les appuyer . Des trois districts qui les séparaient du Shûf, le Matn et le Gharb constituaient la zone principale de tension. Les émirs Abillama' et Shihâb y étaient fortement présents ainsi que des shaykhs druzes du parti yazbakî . Cependant le Kesrawân commençait également à jouer un rôle important dans la résistance à l'émir du Shûf . L'installation de Yûsuf et de ses fils à Jbayl leur permit de nouer avec les Khâzin des relations solides dans lesquelles l'intendant chrétien des émirs Jirjis Bâz joua un rôle déterminant (1) . Mais si le Kasrawân fut épargné des violences régulières de la troupe, il n'en subit pas moins les effets de la guerre des émirs . Il devint une voie de passage pour les armées d'Acre qui ravageaient le pays au cours de la poursuite des émirs qui fuyaient vers le nord (2) . En réalité toute la région située entre Beyrouth et Tripoli devint un champ manoeuvres pour les troupes . L'intégration des districts chrétiens à l'émirat fut militaire en premier; elle fut suivie d'une intégration administrative lorsque Bashîr élimina les fils de l'émir Yûsuf et

(1) Voir I. Harik, Politics and Change, ch.VII, the office of mudabbir.

(2) Haydar, Liban, v.1, pp.148,180 ; Munayyir, 414,452 . Les ravages les plus importants eurent lieu dans le Kasrawân en 1799 ; Haydar, p.200 ; Munayyir, p.474.

annexa leurs districts (1) . Jusque-là Jbayl constituait une menace pour l'émir Bashîr en dépit de la réconciliation qui avait eu lieu en 1800 entre lui et les fils de Yûsuf . Pour plus de précaution, il avait nommé son frère Hasan dans le Kasrawân et celui-ci avait travaillé à réduire la puissance économique des shaykhs Khâzin (2) .

L'attaque de la montagne par la plaine de Beyrouth modifiait profondément sa situation militaire et l'organisation de ses troupes. L'annexion de Beyrouth par le pasha d'Acre permettait, une fois la circulation maritime contrôlée, de faire le blocus de la montagne (3). Elle présentait également l'avantage de diviser ses forces et d'attaquer son point le plus faible . Que les troupes du pasha s'avancent vers le Shûf et aucun homme du Gharb ne se déplace ; de même, lorsque le Gharb fut attaqué, aucun secours ne parvint des autres districts (4) . Toutefois, seul le Shûf avait le pouvoir de se défendre lorsque les shaykhs étaient coalisés contre le nouveau gouverneur . La tenue au combat des troupes y était supérieure à celle des autres régions . La raison en était la présence des familles les plus riches et les puissantes de toute la montagne. Celles-ci avaient le plus grand nombre de cavaliers et d'hommes en armes . Leurs membres s'imposaient comme chefs de clan grâce à leurs exploits dans les batailles(5) . En comparaison avec les Shihâb et les autres clans de la montagne, ils détiennent dans les chroniques le record des actes de bravoure (6) . Mais le contraste le plus frappant entre eux et les chefs du Matn et du Gharb résidait dans leur capacité de coordonner les attaques et de maintenir l'unité de leurs rangs .

(1) Haydar, Liban, v.2, pp.514-5 ; Shidiâq, Chronique, v.2, p.389

(2) Il avait arraché aux Khâzin le droit de pesée de la soie . Michel de Damas, p.73 . Voir également, I. Harik, p.192

(3) Jazzâr essaya d'affamer la montagne en 1791, mais quelques quantités de blé arrivaient de Tripoli ; Haydar, Liban, v.1, p.169

(4) Munayyir, pp.430-1

(5) Ib. ; Haydar, v.1, pp.166-7

(6) Les Nakâd étaient les plus réputés pour leur bravoure . Munayyir, p.486 .

C'est que dans le Shûf, les chefs dirigeaient leurs troupes et résistaient avec elles, alors que dans la région qui surplombe Beyrouth, les montagnards combattaient en ordre dispersé et quittaient le champ de bataille dès que la pression se faisait forte (1). La différence de comportement entre les deux régions fait apparaître l'évolution des rapports entre les notables et leurs sujets. Dans le Gharb et le Matn, les soulèvements se produisaient à l'occasion du prélèvement de l'impôt, mais leur effet dépassait ceux d'une résistance traditionnelle à la fiscalité. Le système d'organisation de la montagne impliquait la relation exclusive du paysan au shaykh. Que les paysans se soulèvent et le shaykh ou l'émir est accusé d'être l'instigateur du mouvement. Or la dissociation entre les deux apparaît pour la première fois au cours de la dernière décennie du XVIII^e siècle. A deux reprises, les émirs Abillama' déclarèrent tout ignorer du soulèvement qui se produisait dans leurs propres terres. Bien entendu, il pouvait s'agir du stratagème utilisé par d'autres chefs lorsqu'ils voulaient se réserver une voie de sortie en cas d'échec (2). Mais en 1800 l'attitude des émirs avait une portée plus grande. Le soulèvement avait pour origine un nouvel impôt que les fils des émirs Yûsuf avaient décidé de prélever. Il prit naissance dans le Matn (3). Les paysans (4) se réunirent à Hammânâ pour empêcher par la force la perception. Jîrjis Bâz convoqua alors des émirs Abillama', et il les accusa d'avoir fomenté la réunion. Ceux-ci nièrent et proposèrent d'évacuer avec leur famille le Matn et de laisser les troupes sévir. Ils prirent leur famille et leurs biens et s'éloignèrent de leurs domaines. Ainsi, en retirant leur protection aux paysans, ils les laissaient seuls face aux troupes du gouverneur. Cette attitude était plus qu'une répu-

-
- (1) Haydar, Liban, v.1, p.210. La différence qu'il établit entre les gens du Shûf et ceux du Matn est éclairante. Selon lui, ces derniers n'avaient pas de chefs qui les encourageaient et leur faisaient peur.
- (2) Les gouverneurs de la montagne ne s'y trompaient pas; ils sévissaient toujours contre les chefs.
- (3) Voir Haydar, v.206 et Munayyir, 479-80
- (4) Al-'ammâ; chez Munayyir. Mais il s'agit de tous ceux qui ne portent pas de titres de shaykh, émir. Le récit de Haydar passe sous silence ce passage.

gnance à punir soi-même ses sujets (1) . Elle signifiait d'une part que les émirs avaient perdu le contrôle sur eux et d'autre part qu'ils acceptaient de dénouer les liens qui faisaient leur force, tout en assurant la protection de leurs paysans . Enfin, en s'écartant de leur terre et de leurs sujets, ils reconnaissaient en quelque sorte que le gouverneur de la montagne avait sur ces derniers une autorité directe .

Le soulèvement du Matn fit un pas de plus lorsqu'il réclama le retour de l'émir Bashîr . Des billets furent expédiés dans toute la montagne de sorte que le mouvement s'amplifia entraînant les émirs dans son sillage (2) . Bashîr reprit le pouvoir avec un soutien unanime en apparence . En réalité, la montagne était scindée en deux . L'impôt et les combats contre les troupes d'Acre avaient achevé de déséquilibrer la montagne . Le Shûf qui décidait seul de l'émirat subissait la concurrence du Matn . C'est là que toutes les assemblées furent tenues et les pactes conclus . Toutefois, avec le Matn, les Chrétiens apparaissaient sur les champs de bataille. En 1791, ils étaient presque seuls à faire face à l'émir Bashîr (3) . Près de dix ans plus tard, il était possible de faire le décompte de leur force et de les distinguer des Druzes (4) .

-
- (1) Exemple du refus de mettre à mort un criminel par shaykh Nakad . Il ne pouvait se résoudre à tuer un de ses sujets . I. Harik, Politics and Change, p.44
 - (2) Munayyir précise que le Shûf ne participa pas au mouvement ; p.480 . Pour le Shûf il utilise alternativement "armée des Druzes", "armée de la montagne"; pp.430,431 . Chez Haydar, les districts sont mentionnés : "habitants du Shûf, du Matn, etc."
 - (3) Munayyir, p.425
 - (4) Taitbout (Réponses aux questions posées par le Ministère; Ismaïl, Documents, v.3, pp.49-52) attribue aux Druzes une population de 20.000 hommes et des troupes de 6000 ; aux Maronites, respectivement 75 à 80 mille et 25 mille . Or, les consuls français de Saïda confondait au XVIII^e siècle les deux communautés . Pour Taulès, les Chrétiens "sont Druzes comme les premiers mais (...) n'en portent pas le nom" (Bulletin du 2 au 28 juin 1772, ib., v.2, p.251) . Arazy lui, percevait un antagonisme en 1781 entre "les Druzes Chrétiens et les Druzes Spirituels" (1er septembre 1781, ib., v.2, p.380) .

3. Les clans, les Chrétiens et le territoire.

La peste se déclara en Syrie à la fin de 1811 (1) . Elle toucha au début les villes, et commença à se répandre dans les campagnes . Sur la carte, elle occupait une vaste zone qui cernait la montagne de toutes parts . Sa progression correspondait aux voies de l'échange . Elle reproduisait l'espace du commerce et de la circulation des troupes : les villes côtières par la mer, et la bande de circulation des hommes et des marchandises de Saïda, Sour et Acre en direction de Damas en passant par le lac de Hôlâ et le Golan . Parmi les villes, Damas et Acre, centres de commerce et garnisons militaires, furent les plus atteints .

L'attaque de la montagne se fit en deux points : la plaine de Beyrouth et les environs de Saïda (2) . Au nord, tous les districts relevant de Tripoli furent atteints à l'exception de Jbayl et du Batrûn . La peste traçait les frontières d'un territoire .

L'émir organisa la défense aux abords des villes, sur les routes et dans les villages . La lutte contre l'épidémie était différente selon qu'il s'agissait de protéger les villages ou de réduire le mal une fois qu'il les avait atteints. Elle était menée de préférence aux entrées de la montagne . Beyrouth était le principal centre de diffusion de la maladie et le premier village atteint se trouvait à peu de distance de la ville (3) . On sortit les malades de leur maison et on les plaça sous des tentes à l'extérieur du village . Tous leurs proches durent les y rejoindre . Pour ceux qui devaient se rendre à Beyrouth pour leurs travaux, le retour dans la montagne fut interdit . Hommes et marchandises ne pouvaient quitter la ville par la voie de terre . Mais l'interdiction du mouvement ne s'appliquait pas à tout le monde . Un autre forme de circulation se fit

-
- (1) Ou en 1812 ; Michel de Damas, La Syrie et le Liban, p.35 . Voir Awrâ, Sulaymân, pp.181-6 . Le récit de Haydar a été adopté ; Liban, v.3, pp.590-1
(2) Selon un manuscrit du Saint-Sauveur, elle s'est déclarée en premier à Jebâc (St.S.843, sans pagin.)
(3) Burj al-Barâjneh, au sud-est de Beyrouth .

intense, celle des gardes (1) . L'émir les posta sur les routes, avec pour tâche de surveiller les entrées de la montagne . Pourtant la production n'en était pas pour autant arrêtée . Comme elle exigeait le maintien d'échanges même réduits avec Beyrouth, les travailleurs étaient enjoins de s'installer dans la plaine qui sépare celle-ci des premiers villages . La montagne créait par là sa propre quarantaine qu'elle surveillait .

Malgré toutes les précautions, la peste apparut au coeur de la montagne, dans la ville de Dayr al-Qamar (2) . On sortit tous ceux qui furent atteints ainsi que leurs parents et leurs voisins, et on les conduisit dans un village situé dans la vallée. Une trentaine de maisons leur furent accordées et on posta des gardes à l'entrée . Personne ne devait les approcher et lorsque de nouveaux malades étaient atteints ils rejoignaient les premiers . Dayr al-Qamar fut également encerclée par trois cents hommes qui en interdisaient l'entrée et la sortie . Il y eut parmi eux soixante-dix morts .

A la différence des pashas qui s'enfermaient ou au contraire ne prenaient aucune précaution, l'émir Bashîr défendit la montagne en maintenant une circulation réglée des hommes et des marchandises . Les émirs Shihâb s'étaient accoutumés à se réfugier dans les couvents, suivant en cela l'exemple des négociants européens qui s'enfermaient dans leur Khan. A Acre les Chrétiens imitèrent leur exemple en se cloîtrant dans leur maison et dans leur quartier . De chez eux, ils entendaient la nuit les convois funèbres transporter à l'extérieur de la ville des dizaines de victimes musulmanes (3) . Leur comportement qui était le produit d'une longue évolution n'était pas sans ressembler à celui de la montagne . Là on n'était pas soi-même en quarantaine ; on fermait les issues pour mieux permettre la circulation intérieure.

(1) Munâzir, nâtûr . Haydar, ib., v.3, p.590-1 ; St.S.ms 843

(2) Ib. Haydar n'en fait pas mention .

(3) 'Awrà, Sulaymân, pp.188-9 .

Mais le contrôle de l'épidémie passait par une surveillance des relations avec l'extérieur et des mouvements entre les villages . Il ne suffisait pas de garder les entrées de la montagne, la diffusion de la maladie à l'intérieur devait être jugulée . Pour cela, l'émir disposait de deux instruments : d'une part les gardes qui étaient postés sur les routes, d'autre part les autorités des villages . Le premier était un élément mobile qui relevait directement de l'émir ; le deuxième était l'intermédiaire entre celui-ci et la population . S'il manquait à son devoir, les hommes de l'émir prenaient la relève .

La même année, une affaire criminelle réédite la procédure utilisée lors de la peste en y ajoutant de nouveaux éléments . Le patriarche grec-catholique Aghanâtios fut assassiné par des Orthodoxes près du village de Baskintâ . Les meurtriers se réfugièrent à Tripoli où ils furent accueillis par leur communauté . Mais ils ne purent y demeurer longtemps et ils s'embarquèrent pour Chypre . A ce moment, l'émir dut subir les pressions du pasha d'Acre dont la plupart des scribes étaient grecs-catholiques(1) . Il commença par faire saisir des membres de la famille des meurtriers et il les fit torturer dans sa prison . Mais aucune sanction collective ne fut appliquée à leur village ou à leur communauté comme c'était le cas dans la ville de Damas . La poursuite devint personnalisée . L'émir mit en place une surveillance des côtes, de Beyrouth à Nahr al-Bâred . Les personnes qui en étaient chargées appartenaient à deux catégories ; d'une part les habitants (2), d'autre part les gardes . Pour ces derniers, le vocabulaire utilisé pour les désigner est différent de celui qui figurait dans le récit de la peste . Là, les mots avaient une acception précise (3) ; ici ils évoquent plutôt une fonction qui n'est attachée à aucun personnage déterminé (4) . Elle

(1) L'affaire a remué toute la communauté, et il était normal que les scribes d'Acre interviennent . 'Awrâ critique la passivité de l'émir . Ib., p.212 . Voir également Haydar, Liban, pp.585, 592

(2) Ahâlî al-bîlâd . Ib., p.592

(3) Le nâtûr était une sorte de garde-champêtre . Voir Shâkir al-Khûrî, Majma' al-masarrât, p.10

(4) 'uyûn, arsâd, rabbâtâ ; Haydar, p.592 . Dans une lettre du 12 juin 1813, l'évêque Mazlûm utilise rawâqîb . Dans 'Awrâ, p.218 (en app. de l'éditeur).

consistait à guetter, c'est-à-dire à observer et à rapporter . Ainsi la fonction de surveillance était-elle reprise par l'ensemble de la population . Ce fut d'ailleurs un simple villageois qui se saisit des fuyards et les livra à l'émir qui les fit pendre .

Dans l'opération de contrôle du territoire, le regard de l'émir était relayé par celui des habitants de la montagne sans que soient distingués les sujets des chefs de clan . L'information devait être rapportée au sérail parce que la justice de l'émir ne pouvait être suspendue par des solidarités de communauté ou de clan (1) . En même temps, la surveillance du territoire passait par la réduction des dangers venus de l'extérieur . L'entente qui régnait entre l'émir Bashîr et Sulaymân Pasha éloignait tout risque de contestation . De plus, l'émir avait été investi du gouvernement à vie de la montagne (2) . Il lui devenait possible de faire interdire par les pashas des provinces voisines l'activité de ceux qu'il poussait à l'exil . C'est ainsi que le dispositif qui encerclait la montagne de trois côtés avait abouti à une clôture du territoire par l'intérieur . Et pour que l'inversion de la stratégie ottomane et son appropriation par l'émir ait pu se réaliser, il a fallu neutraliser au préalable les interventions des pashas dans les luttes des fractions rivales de la montagne . Toutefois, la clôture du territoire n'était pas l'effet d'un renforcement et d'une protection des frontières . C'est au contraire en chaque point de l'espace contrôlé que l'élément étranger était isolé et repoussé . Le pouvoir territorial qui prenait naissance sous le nom de Liban ne s'est appuyé sur aucune forteresse comme le firent Fakhr al-Dîn et Dâhir al-'Umar . De même, les troupes mercenaires disparurent de la montagne . La longue histoire des places fortes s'achevait , et cela en dépit du renforcement d'Acre .

-
- (1) Il s'agit de la justice pénale . Les tribunaux religieux, ceux des villes et celui de Dayr al-Qamar réglait les affaires civiles et commerciales .
 - (2) En 1810 et 1820 . Les décrets dans Haydar, Liban, v.3, pp.552-4, 680-1

La défense du territoire passait par l'interdiction des clans . L'élimination des Yéménites en 1711 avait apporté à la montagne son unité, mais de nouveau l'antagonisme des clans yazbakî et jumblâtî avait ouvert la voie à des interventions extérieures . Or la victoire qu'avait remporté Bashîr était dans une grande mesure la victoire des Jumblât dont le chef était devenu aussi puissant que l'émir . Elle ne mettait pas fin au clan rival qui continuait à compter des partisans nombreux dans le Matn, le Gharb et le Jurd . 'Alî 'Imâd, toujours en exil, cherchait à communiquer avec la montagne, et attendait un moment favorable. Il s'était rendu en Egypte où il avait été accueilli auprès de Muhammad Alî . A deux reprises, il retourna à Damas pensant que la situation était propice à un soulèvement . La première fois, des contacts furent pris avec les Talhûq et les 'Abdel-Malek (1) . Le juge druze Sharaf al-Dîn (2) s'activait de son côté pour aider au retour de 'Alî 'Imâd. L'espoir de renverser à la fois l'émir et le shakh 'Alî Jumblât se fondait sur l'hostilité croissante qui se manifestait entre les deux personnages (3). Mais pour écarter l'émir, un Shihâb devait diriger la coalition, ou plutôt lui prêter son nom . Là, le parti yazbakî se heurtait à une difficulté insurmontable . Un émir Shihâb avait tenté quelque temps auparavant de rallier les opposants à Bashîr et son sort avait été réglé entre le pasha de Damas et celui d'Acre (4) . Les Shihâb qui furent sollicités par les coalisés prirent peur, et bien qu'ils aient accordé leur appui, ils refusèrent de signer un document (5).

(1) Ib., p.651

(2) Son père était juge du Shûf et avait eu un rôle actif durant les dernières années du règne de Yûsuf. Chassé par ce dernier, il était revenu en 1783 avec l'émir Ismâ'îl, oncle de Yûsuf . Yûsuf lui fit couper la langue et crever les yeux, et il le garda. Bashîr II le fit exécuter . Il était yazbakî et parent aux 'Abdel Malek . Ib., pp.139-40, 149-50, 650

(3) Shidiâq, Chronique, p.397

(4) Ib., pp.395-6 . Haydar passe sous silence le fait parce que l'émir en question se fit musulman pour pouvoir revendiquer le gouvernement. Le sujet était devenu tabou chez les émirs Shihâb .

(5) Shidiâq mena les négociations au nom des émirs; p.397

L'affaire échoua lorsque le complot fut découvert par Bashîr (1) . Le juge fut saisi et les shaykhs 'Abdel-Malek et Talhûq forcés de quitter la montagne (2) .

L'exil des shaykhs entraîna la confiscation de leurs propriétés . Cette procédure différait de celles qui avaient cours dans le passé en ce qu'elle n'impliquait ni un partage des biens entre les membres du clan vainqueur, ni une destruction des propriétés . En ce point de l'histoire, les récits de Haydar et de Shidiâq divergent de manière significative . Le premier était un émir attaché au service de Bashîr II ; les deuxième, l'un de ces intendants chrétiens qui servaient les Shihâb et jouaient un rôle déterminant dans la vie politique de la montagne (3) . Haydar dégage de l'épisode l'histoire de l'expulsion des shaykhs . Il en relate deux phases successives . La première a pour théâtre le Haut Matn et le Jurd (4) . Des querelles opposaient des familles au sein de trois villages . L'émir n'attendit pas que les shaykhs dont dépendaient les villages sévissent eux-mêmes . Il fit expulser lui-même les familles et détruisit leurs biens . Il considéra enfin que les 'Abdel-Malek étaient responsables des troubles et il prit la décision de suspendre leur relation à leur fief . Il agissait comme s'il les relevait d'une fonction administrative qu'il avait lui-même octroyé . Il attaquait ainsi leur statut de shaykh et le réduisait à celui de percepteur de l'impôt . Chez Haydar, l'affaire donne lieu à un rappel historique de l'origine des domaines et de l'acte originaire par lequel l'émir Haydar les aurait distribués aux différents clans . Ceux-ci auraient été des délégués (5) de l'émir . Ce rappel n'est pas innocent . En interprétant l'acte de 1711, le chroniqueur laissait entendre que le shaykh pouvait être remplacé au gré de l'émir

(1) Dans le récit l'écrit joue un rôle important . L'émir intercepte une missive . 'Imâd exige un document pour le présenter à Muḥammad 'Alî dont il attend un appui . Shidiâq, p.397

(2) *ib.*, p.398 ; Haydar, p.651

(3) Il participa à l'insurrection chrétienne . Voir plus loin .

(4) Haydar, p.641

(5) Wukalâ ; *ib.*

puisque'il avait pour unique fonction de percevoir l'impôt et qu'il échouait même à appliquer la justice dans son domaine . De plus, les shaykhs ne furent pas expulsés . Ils demeurèrent dans leurs propriétés et furent traités à l'égal "des autres habitants du pays"(1). Plus que l'exil, cette mesure attaquait le pouvoir des shaykhs parce qu'elle mettait en cause leur statut . Ce qui allait devenir dans le discours des années quarante "la fin de la féodalité " s'esquissait ici derrière la lutte des clans .

Un an plus tard, les shaykhs furent expulsés parce que, écrit Haydar, ils semaient la division et l'esprit partisan (2) . L'intrigue n'aurait pas eu pour objectif de renverser l'émir Bashîr . Elle visait uniquement Bashîr Jumblât qu'elle voulait faire remplacer par 'Alî 'Imâd . Des contacts effectués avec des Shihâb, rien n'est dit comme si le gouverneur de la montagne était étranger à la lutte des clans . L'alliance de l'émir avec shaykh Jumblât était éclipsée, et les deux clans mis en accusation pour l'effet néfaste qu'ils avaient sur l'unité de la montagne .

L'extinction des clans exigeait la neutralisation de l'espace extérieur . Or la voie dans laquelle s'engagea l'émir Bashîr dans la deuxième décade du XIXe siècle était dangereuse . Il poussa ses opposants à s'exiler et une cohorte de shaykhs et d'émirs quitta la montagne par vagues successives au cours des vingt années suivantes . Lorsque l'émir était suffisamment puissant et qu'il était assuré de l'appui des gouverneurs d'Acre et de Damas, les exilés étaient forcés de chercher refuge à l'extérieur de la Syrie centrale. 'Alî 'Imâd et d'autres le rejoignirent pendant l'occupation égyptienne (3) . Cependant l'existence d'un conflit entre les deux pashas permettait aux opposants de s'installer à Damas . De là ils attendaient le moment propice, c'est-à-dire le moment où une brèche appa-

(1) Ib.

(2) "Haythu yûrathu fî bilâdihi al-mukhâsamât wa-l ha-zâb wa tûladu l-baghdatu bayna-l jumblâtiyya wa-l yazbakiyya" ; ib., p. 651

(3) Ce fut là une politique que Muhammad 'Alî appliqua avec d'autres . Elle consistait à accueillir les rivaux d'un gouverneur de Syrie pour faire pression sur lui .

raissait dans l'entente formée entre l'émir Bashîr et le pasha d'Acre . Tant que Sulaymân Pasha était au pouvoir, Bashîr n'eut rien à craindre, et les shaykhs firent en vain le tour des villes à la recherche d'un appui . Toutes leurs tentatives de retourner à la montagne échouèrent et ils furent repoussés aux limites du pashalik de Damas (1) . La première année du gouvernement d'Abdallah Pasha se passa également sans histoire . Mais en 1820, les demandes excessives d'impôt provoquèrent la rupture entre l'émir et le pasha . Bashîr était pris de nouveau entre un soulèvement intérieur et une menace militaire extérieure.

Malgré les bons offices de l'un de ses envoyés, Butrus Karâmé, l'émir échoua à modérer les demandes d'Abdallah Pasha . Celui-ci envoya ses troupes aux abords de la montagne et donna l'ordre de saisir tous les habitants de la montagne qui se trouvaient à Beyrouth et à Saïda (2) . Il réédita la tactique de Jazzâr : faire le blocus de la montagne et accueillir les opposants de l'émir . Quinze mille hommes étaient tenus en réserve dans un village à proximité d'Acre . Des Chrétiens et des Druzes les rejoignirent au cours du mois de mars 1821 (3) . Mais l'armée yazbakite demeura en arrière, laissant les Albanais du pasha tenir les voies d'accès à la montagne . Abdallah Pasha ne faisait que brandir la menace sans chercher l'affrontement . Bashîr dut céder . Il s'engagea à verser deux mille bourses dans un délai de deux mois et commença à prélever la somme (4) . La perception provoqua immédiatement la révolte . La somme avait été répartie sur trois catégories . Un emprunt de 500 bourses était demandé à Jumblât . Un autre était fait auprès des commerçants et des gens riches (5) . La troisième

(1) *Ib.*, pp.654-5

(2) *Ib.*, p.656 ; Martin, 29 janvier 1821, *Ismaïl, Documents*, v.3, p.139

(3) Martin, 8 mars 1821, *ib.*, v.3, p.148 . Jumblât avait réuni trois mille hommes à Mukhtârâ; Martin, *Journal* n°3, *ib.*, v.3, p.150

(4) Haydar, *ib.*, p.657 . Selon le consul français, un million fut demandé, et Bashîr versa 360.000 piastres au début de mars . Dép. du 8 mars ; *ib.*, v.3, p.148

(5) Haydar, *ib.*, v.3, p.659 . Emprunt aux *bâzurgân* (pourvoyeur du textile ; Gibb et Bowen, *Islamic Society*, v.1, p.359) . Chez Shidiâq, *tujjâr, Chronique*, p.400

part retombait sur les Chrétiens de qui était demandé le versement du mîrî et du kharâj (1) une deuxième fois . Ce mode de répartition obéissait toujours à la règle qui consistait à ménager les domaines du clan allié et de faire peser la part la plus grande de l'impôt sur les districts dont les chefs pesaient peu sur le maintien de Bashîr au pouvoir .

Les Chrétiens refusèrent de payer l'impôt . L'entrée des shaykhs du parti yazbakî à Acre fut interprété comme l'indice de la disgrâce de Bashîr . La révolte éclata dans les districts chrétiens (2) . La population forma une "commune"(3) et commença par s'organiser par villages, chacun ayant à sa tête un délégué élu par les habitants (4) . Un chef fut nommé pour diriger les troupes : le shaykh Fadl al-Badawî al-Khâzin (5) . Aucun émir Shihâb ne figura dans l'organisation du mouvement . Quelques-uns accordèrent leur appui (6) ; mais le mouvement s'était organisé indépendamment des Shihâb . Sa légitimité, il la tirait de son mode d'organisation ; ce qui ressort de la distance qu'il maintint avec les émirs . De même qu'il recevait l'appui des Shihâb, il accordait la sienne d'égal à égal . Dix délégués chrétiens se rendirent chez les deux émirs qui furent désignés pour le gouvernement de la montagne et, tout en déclarant soumission, ils réclamèrent un acte par lequel ceux-ci promettaient qu'aucune somme supplémentaire ne serait exigée (7) . Le pasha lui-même se vit obligé de reconnaître l'armée chrétienne comme une force autonome . Le commandant des troupes du pasha nomma le shaykh Khâzin "général de tous les Chrétiens du Liban et de l'Anti-Liban" et engagea ses troupes à sa solde . 'Abdallah Pasha con-

-
- (1) L'impôt sur les terres et l'impôt prélevé des non-Musulmans
 - (2) Kasrawân, dans Shidiâq, p.401 . Mais le rassemblement d'Antélias regroupa des hommes de tous les districts à l'exception du Shûf et des régions avoisinantes .
 - (3) Shidiâq, pp.401,402 , 'âmiyya . Mot par lequel on a traduit la "Commune de Paris", par exemple .
 - (4) Wakîl, ib.
 - (5) Ib.; et Martin, Journal n°4 du 30 mars au 5 avril 1821 . Ismaïl, Documents, v.3, p.155
 - (6) Shidiâq, ib., p.401
 - (7) Martin, Journal n°4 .

firma le titre et accorda à 'Alî 'Imâd qui était revenu d'Égypte celui de shaykh de tous les shaykhs de la montagne (1) .

L'émir Bashîr se résolut à quitter la montagne en compagnie de Bashîr Jumblât . Il se rendit dans le Hauran par la route de la Bekaa . Sur son chemin, un grand rassemblement se tint au village de Ham-mânâ (2), en présence des émirs Abillama' et des chefs religieux druzes . Tous firent le serment qu'ils n'accepteraient d'autre gouverneur que Bashîr .

Les émirs Salmân et Hasanrencontrèrent autant de difficulté à percevoir l'impôt que l'émir Bashîr . Pressés par Abdallah Pasha, ils commencèrent par un recensement des Chrétiens (3) . L'objectif en était de faire retomber sur ces derniers la part la plus grande de l'impôt . Sur les 2200 bourses réclamées de la montagne, mille devaient en être perçus de Jbayl et les Chrétiens devaient verser en plus de leur part de l'impôt foncier près de 200 bourses comme taxe de capitation (4) . En dépit des promesses qu'il avait faites (5), le pasha réservait aux Chrétiens un traitement sévère alors qu'ils avaient contribué au renversement de Bashîr . Le recensement avait pour but de relever le montant de l'impôt ; mais en même temps, il accentuait la division de la montagne en établissant la communauté chrétienne comme une unité fiscale indépendante . Il appliquait à l'échelle d'un vaste territoire le traitement réservé aux Chrétiens dans les villes . Dans le Kasrawân, les rassemblements de Chrétiens reprirent de plus belle . Partout on annonçait qu'on résisterait à la perception de l'impôt (6) . Dans le Shûf, la confusion régnait également . Les shaykhs avaient refusé de reconnaître Alî Imâd comme

(1) Martin, Journal n°5, 7 avril au 13 mai 1821 ; ib., p.157

(2) Haydar, p.660 . Absent chez Shidiâq.

(3) Shidiâq, p.404 ; Haydar, p.670

(4) Shidiâq donne le chiffre de 200 bourses ; p.404 . Selon Haydar (p.670), la somme aurait été répartie de la manière suivante : Jbayl (1000), reste du mîrî (200), biens de Bashîr II et de ses partisans (560), dépenses des troupes (440) . Les domaines de B. Jumblât situés dans le Shûf lui furent retirés; Martin, 5 février, v.3, pp.142-3

(5) Il avait promis aux Chrétiens qu'ils ne verseraient désormais que les contributions d'usage . Lettre d'Abdallah Pasha aux Chrétiens de la Montagne, dans Martin, Journal n°4, p.154

(6) Martin, Journal n°5, p.159

leur chef suprême et ils réclamèrent que chaque famille fût reconnue indépendante (1) . Pour le pasha, la perception était mise en danger; aussi, lorsque Bashîr demanda l'autorisation de s'installer sur le territoire d'Acre, il la lui accorda pensant tenir un moyen de pression sur les émirs (2) .

Par un véritable coup de force, Bashîr renversa la situation et retourna à Dayr al-Qamar, acclamé par tous les shaykhs (3) . La réconciliation fut l'oeuvre du chef religieux des Druzes qui intercêda en faveur des émirs (4) et poussa les shaykhs druzes à faire leur soumission . Les chefs des quatre clans druzes qui avaient mené la résistance se rendirent à Jezzîn chez Bashîr et l'accompagnèrent à Dayr al-Qamar. Dans cette affaire, le grand perdant était sans nul doute le pasha d'Acre qui ne pouvait que confirmer le choix fait dans le Shûf sans espoir d'imposer ses propres conditions . De fait, les réunions qui eurent lieu furent conclues par des pactes qui mettaient fin à ses ingérences dans les affaires de la montagne. Tous s'engagèrent à rester unifiés pour le bien du pays et à se soumettre à celui qui serait élu comme gouverneur (5) . Trois catégories avaient fait le serment : les émirs et les shaykhs, les hommes religieux druzes et les gens du commun (6) . Un autre pacte aurait été conclu entre les shaykhs uniquement . Ces derniers auraient juré de demeurer toute leur vie au service de l'émir (7) .

Le mode de confirmation de Bashîr répète dans une grande mesure la procédure de 1803 . Toutefois l'appel à l'unité s'accompagne ici d'une affirma-

(1) Ib.

(2) Le retour de Bashîr avait également un motif financier . Il voulait se rapprocher de ses propriétés, et arrêter les dépenses dont une grande partie était couverte par Jumblât . Haydar, p.676; Shidiâq, p.146

(3) Shidiâq, p.405

(4) Ib.

(5) Ib., p.406 ; Haydar, pp.676-7

(6) Haydar : "uqqâl", "a'wâm" . Shidiâq : "jamîc wujûh manâsib al-bilâd wa akthar wujûh al-ra'âyâ" . Les termes "a'wâm" et "wujûh al-ra'âyâ" pourrait désigner des commerçants et des intendants chrétiens (de Dayr al-Qamar ?) . Noter l'association de wujûh et ra'âyâ qui sont incompatibles dans l'idéologie de l'époque .

(7) Chez Haydar, p.677 et non chez Shidiâq

tion d'indépendance à l'égard du gouverneur d'Acre . Le pacte annonçait que le gouverneur serait celui que les habitants de la montagne choisirait (ahâlî l-bilâd) (1) . Or tous les shaykhs qui figuraient dans les tractations appartenaient aux districts situés entre Jezzîn et le Matn . Et tous étaient druzes . L'unité de décision ne pouvait donc signifier qu'une réappropriation par les shaykhs druzes du pouvoir de choisir le gouverneur . Les chefs religieux druzes qui présidaient à l'accord (2) cherchaient à constituer un front unifié de la communauté . Or la traduction immédiate de ce front fut la participation unanime des shaykhs druzes à la répression de la commune de Lahfed . Pour les Druzes en effet, la désunion avait profité à un autre parti, celui des Chrétiens qui avaient surgi avec une armée autonome .

Au moment où le Shûf déterminaient le statut de l'émir, les Chrétiens réunis dans le nord définissaient les règles du gouvernement . D'après Haydar, ils avaient décrété que "tout gouverneur ne devait recevoir son autorité des mains de l'Etat"(3) . La version de Shidiâq est différente : "celui qui serait désigné comme gouverneur devait être de leur pays"(4) . Les deux hommes avaient participé aux événements, chacun dans l'un des partis antagonistes . Mais ils avaient écrit à des périodes différentes (5); de là une perception divergente . Chez Shidiâq, le caractère inouï de la revendication n'apparaît pas . Pour lui, la "commune" demandait simplement que le gouverneur du district ne soit pas un étranger, c'est-à-dire un Shihâb ; mais elle laissait à l'émir Bashîr

-
- (1) Haydar, p.676 . Shidiâq remplace l'expression par Jumhûr (p.405) qui est tout à fait différente .
 - (2) Haydar fait l'éloge de leur rôle (p.676) . Il donne la liste de tous les 'uqqâl présents .
 - (3) "Kulman yakûn hâkiman lâ yakûn hikmuhu min yadi l-dawla" ; p.685
 - (4) "...minha annâ l-ladhî yûlîhî 'alayhim yakûnu min bilâdihim" ; p.408
 - (5) Haydar avant les années quarante et Shidiâq dans Tes années cinquante .

le soin d'en choisir un . Au contraire, Haydar rapporte la condition exprimée par les Chrétiens en la qualifiant d'inconcevable (1) . Revendiquer un gouverneur qui ne fût pas investi par l'autorité légale allait à l'encontre des principes de la raison . L'indignation de Haydar s'explique dans la mesure où la position des Chrétiens les fondements du pouvoir et les bases de sa légitimité .

Lorsque l'émir Bashîr commença la perception de l'impôt, les Chrétiens se retrouvèrent isolés . La seule région où les rassemblements se maintenaient était le district de Jbayl, le plus éloigné des territoires de l'émir . Il y eut bien une résistance dans le Kasrawân mais elle fut sporadique, les habitants s'attaquant aux percepteurs ou aux troupes qui traversaient le pays . Dans le Matn, des contacts furent pris ; en vain . Un émir Shihâb envoya Shidiâq l'écrivain chez les shaykhs Talhûq leur demandant de se joindre au mouvement de résistance contre l'impôt . Ils répondirent qu'ils refusaient de joindre les rangs d'une "commune" composée de Chrétiens (2) .

Le soulèvement commença dans les districts du nord lorsque le fils de l'émir Bashîr s'y rendit pour percevoir l'impôt . Il avait été prélevé en partie du Kasrawân et les différents districts avaient versé le double du montant annuel (3) . A Jbayl, la résistance fut trop forte et l'émir Bashîr fit appel aux shaykhs druzes pour l'aider dans la tâche . L'expédition militaire qui fut organisée était composée de membres de tous les clans druzes et de quatre émirs Abillama^c (4) . Sur le champ de bataille, les troupes furent réparties en trois groupes: le premier composé du clan yazbakî, le deuxième de Jumblât et de ses hommes et le troisième de l'émir Bashîr . Des troupes maghrébines envoyées par le pasha d'Acre accompagnaient l'émir (5) .

(1) "Shrût lâ tutâbiqu l-ma'qûl"; p.685

(2) Sidiâq, p.408

(3) Haydar, p.684 . Le consul français parle du quadruple; 18 octobre 1821 ; Ismaïl, Documents, v.3, p.174

(4) Sidiâq, p.408 ; Haydar, pp.685,688 . Etaient présents les Jumblât, 'Imâd, Abû Nakad, Talhûq, 'Abdel-Malek, en plus des Abillama^c . Pour ces derniers les prénoms ne sont pas mentionnés et il n'est pas possible par conséquent de savoir s'ils comptaient des Chrétiens parmi eux .

(5) Haydar n'évoque pas leur présence mais une lettre de 'Abdallah Pasha en fait mention ; Haydar, p.690

L'émir Bashîr, parti avec un premier contingent, dut faire appel à de nouvelles troupes . Non qu'il se soit trouvé dans une situation désespérée mais la gravité de l'affaire commandait d'alterner la pression militaire et les négociations . L'émir désirait parvenir à un compromis . Il promit aux insurgés la clémence et se serait résolu à ne faire payer qu'un seul montant de l'impôt . Les paysans auraient alors attaqué alors que les tractations se poursuivaient . Bashîr avait donné à ses troupes l'ordre de ne pas tirer (1), mais lorsqu'elles furent attaquées, elles ripostèrent sans qu'il l'ait ordonné . Il se retira alors à 'Amshît et réclama des renforts . La deuxième bataille fut rapide . Les insurgés se dispersèrent sous le choc de la cavalerie et ils revinrent par la suite faire soumission à l'émir .

L'armée chrétienne était peu nombreuse . Elle était composée de groupes éparpillés soutenus par quelques cavaliers (2) . Elle ne reçut aucun secours des autres régions, à l'exception des gens du Kasrawân qui tentèrent en vain d'intercepter les troupes des shaykhs . Les Khâzin avaient refusé de se battre et du nord les paysans ne pouvaient escompter aucun appui . Face aux troupes de l'émir, ceux-ci n'avaient donc aucune chance de tenir ; ce qui rend le recours à une armée de coalition encore plus étonnant .

'Abdallah Pasha fut aussi intéressé à la répression de l'insurrection que l'émir . A l'issue de la bataille, il envoya une adresse à la population (3) . Dans celle-ci deux reproches . Le premier ne diffère pas de ceux qui sont adressés d'ordinaire aux rebelles . Ceux-ci ont osé se soulever alors qu'ils sont faibles . Ils ont outrepassé leur statut de sujet et il ne leur reste que le recours à la clémence du gouverneur . Mais dans le deuxième reproche, le

-
- (1) C'est Haydar qui insiste sur la clémence de l'émir ; pp.685-6
 - (2) Ib.,p.686 . Il y aurait eu du côté des insurgés 200 cavaliers et 300 piétons . 150 auraient été tués .
 - (3) Ib.p.691-2

caractère nouveau et inadmissible du rassemblement est souligné . Le texte oppose l'ordre social (1) dont l'émir a la garde à la forme d'organisation des paysans . Ceux-ci ont formé un regroupement unifié (2), alors que c'est à l'émir de leur fixer leur place et d'ordonner leurs affaires . Ainsi l'unité des paysans est-elle contraire à l'ordre légal . Elle les pousse à outrepasser leur statut de sujets ; fait qui est d'autant intolérable qu'ils prétendent être à même de former une troupe .(3) .

Les deux traits qui apparaissent dans le regroupement des Chrétiens étaient aux yeux du pouvoir légal l'organisation autonome de sujets du Sultan, et leur soulèvement armé . Le caractère chrétien du soulèvement n'était pas souligné (4) . Mais il s'inscrivait dans les événements de deux manières : l'organisation du soulèvement et la forme de la répression . Sur le premier point, le travail d'I. Harik a apporté des éléments nouveaux qui rompent avec une longue tradition d'interprétation des événements du Liban au XIXe siècle (5) . Ceux-ci ne se résument plus à un mouvement de centralisation qui devait passer par la destruction de la féodalité . Pour Harik, le mouvement paysan était porteur d'une nouvelle forme politique et d'un nouveau concept d'autorité . Tous deux s'étaient constitués au sein de l'Eglise maronite et avaient diffusé dans la population chrétienne par le biais de ordres monastiques . C'est ainsi que l'inspirateur et l'organisateur du mouvement de rébellion était l'évêque Yûsuf Iṣṭfân (6) et que le principe de l'élection de représentants était né au sein des couvents au cours du XVIIIe siècle (7) . De même, c'est dans le couvent de Mayfûq que se fit le grand rassemblement des Chrétiens de la région de Jbayl (8) .

-
- (1) En fait l'ordre hiérarchique ; "nizâm mahallâtikum wâ tartîb umûrikum". *ib.*, p.692
(2) "Jamhartum jumhûran wâhidan" ; *ib.*
(3) "Tajamhurakum ka'annakum 'askar" ; *ib.*
(4) L'adresse est libellée de la manière suivante : "A nos sujets, les habitants de Kasrawân et Jbayl , à la communauté (tâ'ifâ) des Hamâdé et aux Dhimmîs"
(5) Sur la commune de Lehfed, voir Politics and Change, pp.208-222
(6) Shidiâq, p.401
(7) Voir infra
(8) Martin, Journal n°5 ; Ismaïl, Documents, p.159

De son côté, la répression était dirigée contre les Chrétiens, comme il a été dit. Toutefois, elle n'était pas univoque. La participation des shaykhs lui donnait un sens supplémentaire, ceux-ci ayant participé aux représailles pour leur propre compte. En effet, alors que l'émir Bashîr résistait aux escarmouches de la troupe chrétienne, les shaykhs druzes appelés à l'aide s'attardèrent sur le chemin, le temps de mener de petites expéditions. Ils attaquèrent les villages de la plaine de Beyrouth et s'en prirent particulièrement aux maisons de quelques émirs Shihâb. Tout le long de la route, ils pillèrent des villages, et entre autres Zûq Musbeh et le couvent de Louayzé (1). La seule résistance qu'ils rencontrèrent était formée de petits attroupements qui se dispersaient aussitôt. Les shaykhs maronites n'osèrent pas se porter et restèrent sur les hauteurs. Ainsi, pour la première fois une troupe entièrement druze pénétrait en profondeur dans tout le territoire chrétien dans une expédition de représailles. Même si celle-ci était menée par l'émir Shihâb, elle plaçait face à face les shaykhs druzes et la population chrétienne. Quatre ans plus tard, la situation était inversée. Bashîr entra en conflit avec les principaux clans druzes, mena ses troupes composées en majorité de Chrétiens, contre les shaykhs Jumblât et 'Imâd (2). Mais les shaykhs n'étaient pas pour autant en situation de rébellion; c'était au contraire Bashîr qui glissait petit à petit dans l'illégalité.

Vers 1820, la légitimité de l'émirat semble sérieusement ébranlée. Sans que les causes en soient déterminées, le fait apparaît dans une série de manifestations remarquables (3). Au moment où l'agitation des yazbakî avait repris dans la montagne, l'émir Bashîr et le shaykh Jumblât se livrent à une véri-

(1) Détails dans Shidiâq, pp.409-10

(2) Haydar, v.3, pp.762-66. Voir l'intervention des uqqâl druzes avec Jumblât et Imâd.

(3) Relevé par I.Harik ; pp.222-228.

table surenchère à propos de leur appartenance à la religion musulmane . Le premier recommanda à tous les émirs émirs de camoufler leur foi chrétienne et d'observer en public les préceptes de la religion musulmane. De son côté, le shaykh fit construire dans son village une mosquée . A la même époque, un émir Shihâb du nom de Hasan s'était fait musulman à la suggestion de quelques Druzes (1) . Alî'Imâd réfugié à Damas songea le faire élire gouverneur de la montagne . Malgré l'obscurité de l'affaire, le fait certain est la légitimité du pouvoir des Shihâb était elle-même en question et que Jumblât se préparait à remplacer l'émir Bashîr en faisant ressortir la foi chrétienne de ce dernier . Preuve en est le comportement de shaykh Jumblât trois ans plus tard . Après la bataille de Damas, l'émir était en mauvaise posture et Mustafâ Pasha exigea de lui qu'il s'engageât à verser un million de piastres et qu'il laissât son fils en otage à Damas . Bashîr refusa et un autre émir fut nommé . Le shaykh Bashîr se proposa alors pour garantir l'exécution des conditions et il envoya son fils à Damas avec 250000 piastres en guise de premier versement (2) . C'était là agir en gouverneur effectif de la montagne. Cependant la contestation de l'émir, et de tous les Shihâb en réalité, ne correspondait pas seulement à une concurrence pour le poste de gouverneur . Elle mettait en cause l'ordre des hiérarchies qui fondait l'idée de l'émirat . Ainsi, par la base et le sommet, celui-ci était ébranlé . Mais alors que les Chrétiens y restaient attachés après 1840, les Druzes combattirent violemment tout retour au gouvernement des Shihâb .

-
- (1) Shidiâq, p.397 . "Le chek Béchir (...) accuse le prince Béchir d'être partisan des Chrétiens et même de l'être secrètement lui-même" . Martin, 5 août 1819; Ismaïl, Documents, v.3, pp.136-7
- (2) Shidiâq, p.422



T. 1063
(2)

**L' OULÉMA
LE CHRÉTIEN
ET LE SOLDAT**

françois
zabbal

Tome II

THESE pour le DOCTORAT d'ETAT

sous la direction de

M. le professeur André MIQUEL

UNIVERSITE DE PARIS III

MSH-TOURS



D 355 003757 0

TP 1985 [28]

BIBLIOTHEQUE
URBAMA
LA 365

L' OULÉMA MAG-T 1063
LE CHRÉTIEN II
ET LE SOLDAT

françois
zabba l



Tome II

THESE pour le DOCTORAT d'ETAT

sous la direction de

M. le professeur André MIQUEL

inv. C
81.063
ex. 1

UNIVERSITE DE PARIS III

1988

deuxième partie

LA TRANSFORMATION

DU CHRETIEN

CH.1 - LES "FRANCS" ET LES CHRÉTIENS

I. Des croisades aux missions .

Au début du XVII^e siècle, plusieurs ordres religieux lancèrent une vaste entreprise de missions permanentes dans le Levant . Celle-ci donna lieu à une multitude d'écrits qui paraissaient ranimer le vieux projet de croisade . A consulter les innombrables plans de reconquête de l'Orient qui forment une suite ininterrompue du XV^e au XX^e siècle (1), il

(1) Un diplomate roumain en a fait le relevé : T.G.Djuvara, Cent projets de partage de la Turquie . Paris 1914 . La continuité de l'action occidentale, telle qu'elle est décrite, est illusoire . C'est qu'en cinq siècles les limites territoriales, les intérêts économiques et stratégiques, ainsi que la vision européenne de l'Orient ont changé .

peut sembler en effet que l'esprit de croisade a soutenu toutes les entreprises de l'Occident dans le Levant . Ce serait toutefois une erreur de croire que les missionnaires latins ont poursuivi sous une nouvelle forme le vieux dessein de l'Occident (1) . A l'orée de l'époque moderne, si l'Europe continue de rêver de croisades et de retour en Terre Sainte, ce n'est là que rémanences d'images anciennes à un moment où les schémas géographiques, politiques et religieux subissent des changements profonds .

La carte de la Méditerranée et de l'Europe orientale s'était, depuis les Croisades, entièrement modifiée . De nouvelles frontières séparaient l'Islam de la Chrétienté . Le Turc, comme on dira maintenant, est aux portes des grandes villes, menaçant le coeur de l'Europe . Et les Puissances chrétiennes se doivent de parer au plus pressé . Unir les princes en lutte, armer des troupes, équiper des flottes pour arrêter l'avance irrésistible des Turcs par terre et par mer . Ce sont là tâches urgentes pour les hommes d'Eglise . A l'avant-garde de la lutte, les papes mobilisent, financent, réconcilient rois et empereurs, et ne se lassent d'établir plan sur plan dans une Europe de plus en plus affairée et indifférente à la menace musulmane (2) .

Durant les deux siècles de progression ottomane, on a en réalité plus rêvé de Constantinople que de Jérusalem . Après la chute de la ca-

(1) On les a qualifiés de "Croisés attardés" . J.M.Carré, Voyageurs et écrivains français en Egypte, Le Caire, 1956, v.1, p.1 .

(2) La peur du Turc n'a pas été générale . Seules les populations directement menacées par l'invasion ottomane l'ont éprouvée . En Europe, ce sont surtout les hommes d'Eglise qui l'ont propagée . "Les deux ailes marchantes de l'Eglise rénovée - jésuites et capucins - semblent avoir été aussi les ennemis les plus zélés de l'infidèle". J.Delumeau, La Peur en Occident, Le Livre de Poche, Paris 1980, p.352 . Voir également, *ib.*, pp.342-55 .

pitale byzantine en 1453, les Turcs ont poursuivi leur progression en Europe . Ils ont occupé la Grèce, les Balkans, puis la Hongrie, alors que dans le sud, ils annexaient la Syrie et l'Égypte (1516 et 1517).

La bataille de Lépante enflamme de nouveau l'imagination des Européens et donne le faux espoir d'une coalition active des États chrétiens . Les nouveaux projets de croisade qui sont élaborés tiennent en compte les changements survenus plus d'un siècle après la prise de Constantinople . Leur objectif premier est de refouler les Turcs d'Europe et de libérer les Chrétiens tombés sous leur joug . Ainsi Constantinople ne sera-t-elle plus que l'horizon dernier de la plupart des projets, seul point commun entre les différentes versions . Chaque plan de conquête prévoit à l'avance un partage des territoires favorable aux intérêts économiques et géographiques de la nation à laquelle appartient l'auteur . Les Vénitiens par exemple, craignent pour leur puissance commerciale et évaluent l'entreprise d'un point de vue méditerranéen . Dans un projet italien de 1572, sur les cinq objectifs énumérés, la Terre Sainte ne figure pas et Constantinople est placée en dernier (1) .

Deux facteurs ont déterminé les répliques européennes à l'extension de la domination ottomane : la menace musulmane en Europe et l'instauration de la paix en Méditerranée .

La défense de la Chrétienté incombe de plus en plus aux principautés d'Europe centrale à l'exclusion des autres pays. Même l'Allemagne est difficile à mobiliser malgré la proximité du front. La restitution des espaces

(1) "La prima e quelle di Barbaria dimandata alli Ministri del Serenissimo Re cattolico in Roma . La seconda e dell'Isola di Cipro desiderata come si puo credere dalla serenissima Signoria di Venetia . La terza e l'Impresa dell'Archipelago . La quarta della Morea, la quinta di Constantinopoli", cité dans Djuvara, Cent projets, p.115 . Ce sont dans l'ordre : la Barbarie, Chypre, l'Archipel, la Morée et Constantinople !

conquis par les Turcs ne sera jamais l'affaire des puissances maritimes, et par conséquent méditerranéennes. Commencée par l'Autriche et la Hongrie, elle sera poursuivie sans relâche par la Russie dans le cadre de sa percée vers les mers du Sud. La reconquête, dans ce cas, est essentiellement territoriale et ethnique. Elle demeure étrangère aux premiers projets militaires et religieux qui sont nés à l'ouest, mais elle intègre la dimension religieuse qu'elle ne pouvait ignorer. En effet, l'occupation ottomane avait réduit en esclavage des populations chrétiennes. Pour un moment, le Grec n'était plus le rival de Constantinople ou de Nicée qu'il fallait neutraliser. C'était un frère qu'il fallait secourir, et également un allié de l'intérieur, prêt à se soulever au premier signal. Beaucoup de projets où percent les désillusions et la méfiance, avaient misé sur les Chrétiens d'Orient. Allaient-ils se soulever ou attendraient-ils que les armées chrétiennes aient remporté des victoires pour participer aux combats (1) ? Au même moment, le regain d'intérêt pour les Eglises d'Orient avait poussé Rome à envoyer des missions d'enquête dans le but de restaurer l'unité entre les deux fractions de la Chrétienté (2). Mais l'espoir du début ne devait pas tarder à s'estomper et la Russie reprendra dans d'autres conditions, deux siècles plus tard la tâche de libérer les Orthodoxes.

Après la bataille de Lépante, la Méditerranée est devenue une mer relativement calme. Certes, une autre guerre s'y poursuit aux XVIIe et XVIIIe siècles, celle des corsaires. Mais la menace constituée par les incursions estivales de la flotte turque sur les côtes d'Europe méridionale a été définitivement écartée (3). D'autre part, la Méditerranée orientale sera sillonnée et contrôlée par les Européens. Des corsaires chrétiens cette fois (Chevaliers de Malte, Grecs de l'Archipel, etc.) guetteront les navires turcs pour les piller.

-
- (1) Projet de Bertrand de la Broquière, envoyé en Orient par le duc de Bourgogne. Le duc voulait marcher sur Constantinople en 1454, un an après la chute de la ville. Djuvara, *ibid.*, p.41. Projet italien de 1572, au lendemain de la bataille de Lépante, *id.*, p.43. Dans ce dernier projet le soulèvement des Chrétiens devait aider les troupes conquérantes, mais le doute plane quant à leurs intentions réelles. *Id.*, p.110.
- (2) Voir *infra* chapitre 3,
- (3) F. Braudel. La Méditerranée et le monde méditerranéen.

Braudel a longuement décrit ce tournant décisif de l'histoire moderne de la Méditerranée qui s'achève avec la pacification de la "mer intérieure". L'évolution politique des puissances chrétiennes avait contribué pour sa part à un changement des attitudes à l'égard des Turcs. Le front européen avait commencé à se lézarder, et, à la fin du XVI^e siècle, le processus s'accélère. La France, qui figure comme force principale dans tous les plans de conquête, est la première à "trahir" en établissant des relations diplomatiques avec Istanbul (1535). Elle est suivie par Venise (1573), un an après la mort du pape Pie V qui avait grandement contribué à l'organisation de la flotte chrétienne de Lépante. Ainsi, le projet religieux ne constituera-t-il jamais plus un ciment de l'intervention politique occidentale. Les puissances nationales mèneront désormais une politique dictée par leurs intérêts commerciaux, et chercheront à soumettre à ceux-ci le prosélytisme religieux.

Il y a concordance entre l'effondrement du rêve des hommes d'Eglise et la multiplication soudaine de l'activité missionnaire, comme si les missions étaient devenues un substitut aux croisades. Tous les ordres religieux envoient au début du XVII^e siècle des missionnaires chargés de fonder des stations permanentes dans les principales villes du Levant. Dans l'esprit de ces derniers, c'est le même vieux projet de conquête de l'Orient qui est poursuivi sans l'appui des princes d'Europe. Les écrits et la carrière de Joseph de Tremblay éclairent bien la transition du plan politique et militaire au plan religieux et pacifique (1). En dépit de quelques rappels tardifs, l'appui militaire que les missionnaires appelaient de leurs vœux sera définitivement écarté de la pensée missionnaire. En place de quoi, les marchands, nouvelle espèce promue au rang d'alliés de la foi, deviennent les pionniers qui ouvrent à la religion des contrées nouvelles. "En vérité, ce n'est point par le secours des armes et des soldats que nous avons franchi les murailles de la Chine fermées depuis tant de siècles; nous en sommes redevables à des Marchands Portugais, dont s'est servy la Providence, pour la propagation de la foy et du commerce"(2).

(1) Devant l'indifférence du roi de France à ses projets de croisade, Joseph de Tremblay se tourne vers les missions d'Orient. "A la fin du siècle, un autre capucin le P. Marc d'Ariano, reprendra avec plus de bonheur et sous une autre forme l'oeuvre militaire de son devancier". P. Hilaire de Barenton, La France catholique en Orient. Paris 1902. p.54. Voir Lettres et Documents du P. Joseph de Paris, publiés par M. de Vaumas. Lyon 1942.

(2) Joseph Besson, La Syrie Sainte. p.144.

La paix marchande qui s'est instaurée a fixé des limites à l'action religieuse . Alors que dans le nouveau monde les missionnaires ont reçu l'appui sans réserve des conquérants chrétiens, dans le Levant, la propagande religieuse a été freinée par les consuls qui défendaient les intérêts des négociants européens . Certains cependant ont activement participé à l'effort missionnaire, tel le consul Picquet à Alep . Dans l'ensemble, la France a entretenu des relations spéciales avec les entreprises religieuses dans le Levant, au point de créer ses propres missions, les Capucins et les Lazaristes . Ceux-ci marqueront d'un cachet particulier l'action française, et malgré les tentatives de suivre la même voie, les autres puissances européennes (Angleterre, Autriche et Russie) ne parviendront jamais à créer un lien aussi puissant et durable entre la diplomatie et la défense de la religion . La France demeurera le protecteur unique des Chrétiens d'Orient pendant plus de deux siècles, très souvent au prix de frictions avec Rome et les religieux latins qui ne se sont jamais résignés aux limitations imposées par la politique . Ces derniers se sont cependant confortés à l'idée que le Christianisme est capable de progresser par l'exemple et la vertu, et non par l'épée comme l'Islam .

II. Les Frontières des communautés .

1. L'Islam réfractaire .

En abordant l'Orient, les missionnaires latins découvrent un monde où coexistent les communautés religieuses dans un grand désordre : frontières perméables des croyances, versatilité des individus, emprunts religieux, au total, faiblesse de la foi partout . Et le constat englobe aussi bien les Musulmans (1) .

(1) "La Religion des Turcs est un mélange, un amas et un composé de toutes les Religions". Michel Febvre, Théâtre de la Turquie . p.1 . Qu'il s'agisse des Nusayrîs, des Druzes, des Maronites, des Grecs, ou des Juifs, les emprunts se font dans tous les sens . A Alep, "les Chrestiens judaïsent" . Les femmes maronites "sont semblables aux femmes Mahométanes qu'on bannit des Mosquées" . Les Nusayrîs ont "un Evangile" . Joseph Besson, la Syrie Sainte . pp.48, 118 et svtes, et p.190 .

La tâche fixée au début était ambitieuse . Elle consistait à gagner à la fois les Musulmans et les Chrétiens d'Orient . Mais très vite, une multitude d'obstacles a poussé les missions à réduire leurs objectifs premiers et à opérer un repli sur les Chrétiens uniquement . Ils continueront cependant à rédiger des bilans glorieux, très éloignés de la réalité, et destinés à une Europe friande de récits de conversion et de martyrs . L'optimisme y était de rigueur : il fallait susciter un soutien financier et politique sinon moral . Dans son Théâtre de la Turquie, Michel Febvre (1) veut faire connaître "la vérité touchant l'impuissance du Turc" pour que les peuples d'Europe perdent l'idée qu'ils en ont et "s'animent à la conquête de son païs plus facile qu'on ne se le peut imaginer, supposée l'union des Princes Chrestiens" . C'était là un voeu pieux qui ne pouvait ramener aucune ferveur . Le missionnaire de retour d'Orient était sans illusion, et lorsqu'il établit des "plans pour conquesrir l'Empire et le tenir"(2), il adresse en réalité un appel sans espoir au Roi de France qui s'était fait le grand défenseur du Catholicisme en Orient (3) . Sur place, les religieux latins ont vite déchanté, et dans leurs écrits l'accent triomphal côtoie le constat amer et les justifications souvent embarrassées de leur action . Il leur faut pourtant faire montre devant l'Europe de réussites égales à celles des autres missions dans le monde (4) .

Des illusions du début, il restera encore la trace cinquante ans après l'installation des premières missions, à l'heure où l'entreprise adopte progressivement une attitude défensive . Les tentatives de convertir des Musulmans ont toutes tourné court . L'effort aura duré au total moins de trente ans avant qu'une décision de Rome interdise formellement toute action dans ce sens . Il est resté de cette courte période des témoignages qui ont fourni la matière de longues dissertations au sujet de la conversion de tel ou tel prince (5) . Mais toutes les communautés musulmanes n'ont pas

-
- (1) Il s'agit du père Jean-Baptiste de Saint-Aignan qui a résidé à Alep au milieu du XVIIe siècle .
 - (2) Théâtre de la Turquie . pp.347-52 .
 - (3) Même appel à la France chez J.Besson, la Syrie Sainte. pp.199 et suivantes . "Mais ce soin de la Conversion de la Syrie appartient nommément à la France, qui ne doit pas oublier son ancienne conquête" . p.200 .
 - (4) "Sur quoy je diray que l'on a grand tort de croire, qu'on ne fait rien de considérable dans les Missions, où l'on ne baptise personne . N'est-ce rien faire, que de s'opposer au Schisme, à l'Hérésie, à la Religion mahométane, et d'arrêter le débordement de ce Torrent répandu dans tant de Provinces et de Royaumes" . J.Besson, *ibid.*, p.46 .
 - (5) Par exemple, l'émir Fakhr al-Dîn . Il aurait été converti par le père capucin Adrien de la Brosse . Louis de Gonzague, Les anciens missionnaires capucins. p.327 et n.2 .

été délaissées . Malgré les dangers d'une entreprise pareille, des contacts discrets ont été poursuivis avec des communautés musulmanes hétérodoxes en vue de les gagner au Christianisme . Les missionnaires ont contourné l'obstacle insurmontable de l'Islam des villes et se sont intéressés de près aux populations hérétiques des montagnes . Là le pouvoir turc ne pouvait interdire la propagande religieuse, et les missionnaires étaient à l'abri des persécutions . Ils ont ainsi par leurs contacts dessiné une carte des communautés musulmanes qui est demeurée stable jusqu'au XIXe siècle . Les hérésies ont été objet de curiosité et d'attention alors que la société musulmane des villes demeurée fermée et secrète (1) . Dans l'esprit des missionnaires, la haine que vouaient au conquérant turc les différentes populations ne pouvait que favoriser les contacts . Les différentes sectes accueilleraient toute aide qui les libèrerait de leur servitude . Musulmans et Chrétiens se trouvaient dans une situation identique . Dans le tableau que fait Michel Febvre des religions qui composent l'Empire ottoman, il consacre un chapitre spécial aux sectes qui ont en commun la haine du "Tyran qui les gouverne"(2) . L'énumération des infidèles rassemble dans une même suite les divisions religieuses et les divisions ethniques . Il y aurait 14 Sectes ou Nations, 7 infidèles et 7 chrétiennes (3) . Chrétiens et Musulmans non Turcs (par turcs on entendait également les Musulmans arabes des villes) sont étudiés dans un même groupe, en raison d'une certaine parenté qui les lie (4) .

Ce sont surtout les Nusayrîs et les Druzes qui paraissent accessibles à l'évangélisation . Le caractère ésotérique de leur doctrine et leur participation aux fêtes religieuses de leurs voisins chrétiens a fait croire que leur doctrine est en partie empruntée au Christianisme (5) . Ainsi les Druzes forment-

(1) Voir supra Première partie, chapitre ,

(2) Théâtre de la Turquie . ch.XXX, art.1, pp.345-46 .
"Des Sectes ou Nations en général ; pourquoi elles sont ennemis des Turcs et qu'elles ne peuvent cependant se révolter contre-eux" . J.Coppin, Le Bouclier de l'Europe . p.5 .

(3) Les Infidèles sont : Turcs ou Ottomans, Arabes, Courdes (Kurdes), Turcomans, Jezides (Yazîdîs ?), Druzes et Juifs !

(4) Les Coptes "ne méritent quasi pas le nom de Chrétiens" . M.Febvre, *ibid.*, p.496 . Ce qui les rapproche des autres sectes dont on ne sait pas si elles sont musulmanes ou simplement idolâtres .

(5) Les Nusayrîs "ont un Evangile qu'un vieillard leur lit, et croient, à ce qu'on dit, à la Sainte Trinité . Ils observent la Pasque, et quelques autres Festes des Chrestiens" . J.Besson, La Syrie Sainte . p.190 .

ils une secte particulièrement ouverte au prosélytisme chrétien parce qu'ils sont "sans aucun exercice de Religion ; d'autant qu'ils n'ont ny Eglises ny Mosquées pour y prier Dieu, et n'entrent jamais dans aucuns Temples "(1) . En raison de leur longue cohabitation avec les Maronites avec lesquels ils entretiennent d'excellentes relations, il a semblé que les Druzes pouvaient être gagnés doublement, par la religion et la politique . Ils ont eux-mêmes sans doute entretenu la confusion, principalement au sujet de leur origine franque . On ne sait comment est née la légende de leur ascendance croisée (2), le fait est que des voyageurs occidentaux continuent à recueillir au XVIIIe des récits druzes dans ce sens . Pour les missionnaires, le rapprochement que manifestaient les Druzes à l'égard du roi de France devait aider à leur conversion . Il est certain que beaucoup ont été baptisés, mais il n'y a certainement pas eu de conversion de masse . Les missionnaires eux-mêmes ne fournissent aucun chiffre et restent volontiers dans le vague (3) .

-
- (1) Les premiers missionnaires n'ont pu rien apprendre sur la religion des Druzes . "Ils se sont fabriqués une Religion toute particulière, où ils ont malheureusement confondu la Chrétienne et la Mahométane (...) ils vivent en très bonne intelligence avec les Chrétiens jusque là qu'ils vont à leurs Bap-têmes et à leurs enterrements" . J.Coppin, Le Bouclier de l'Europe . p.460 . L'adaptation des Druzes à la religion dominante quelle qu'elle soit est rapportée à une absence de croyance . "Le premier précepte est d'être Chrestien avec les Chrestiens, Juif avec les Juifs et Turc avec les Turcs" . J.Besson, La Syrie Sainte . p.194 . Ils fréquentent les mosquées quand ils sont en ville . Baron de Tott, Mémoires . t.IV,p.132 . Soit par leur origine, soit par leur contact, des éléments de Christianisme se seraient glissés dans leur doctrine . J.Besson, ibid.,195 . Baron de Tott, ibid.,p.136 . Puget de Saint Pierre, Histoire des Druzes .pp.103-105 .
- (2) Ils prétendent descendre du Comte de Dreux, et ont toujours été favorables au roi de France au point de promettre de soutenir les armées franques dans le cas où elles viendraient pour conquérir la Terre Sainte . Michel Febvre, Théâtre de la Turquie . p.374 . Lettres édifiantes et curieuses . Paris 1867. pp.7,8 . Puget de Saint Pierre détruit la légende mais affirme qu'ils avaient adpté le Christianisme . ibid.pp.2 et suivantes, et 104 .
- (3) Michel Febvre, ibid.,p.374 . Marcellin de Civezza, Histoire Universelle des Missions . t.3,p.29 .

Les religieux latins ont utilisé en pays d'Islam les mêmes méthodes qu'ailleurs dans le monde . La conversion de princes, de gouverneurs, ou de lettrés musulmans, devait dans leur esprit entraîner des adhésions en masse . Pour avoir accès aux demeures des gouverneurs et des hommes de religion, ils eurent recours aux connaissances techniques qui pouvaient susciter leur intérêt . Comme en Extrême-Orient, mais avec un succès moindre, le savoir mathématique, astrologique et médical fut mobilisé . Mais jamais ils n'accédèrent à une position équivalente à celle du jésuite Mario Ricci et de ses successeurs auprès de l'Empereur de Chine (1) . L'image qui fut le plus longtemps attachée à leur personnage fut celle de médecin (2) . Ils y trouvèrent un avantage certain du fait que la pratique de la médecine pouvait leur ouvrir toutes les portes . L'assistance corporelle ouvrait la voie à l'assistance spirituelle et à l'évangélisation des âmes (3) . La même idée a soutenu au XIXe siècle l'installation des Soeurs de la Charité qui devaient, par le biais des soins médicaux, présenter une image positive de la religion chrétienne et aider à l'élargissement de l'influence française dans un milieu hostile aux religieux latins (4) . Les bilans chiffrés des visites médicales faisaient croire à une extension réelle de l'aire française, de même que l'accueil que trouvaient les missionnaires auprès des gouverneurs confortait l'illusion d'une ouverture d'esprit à l'égard des doctrines religieuses .

-
- (1) Voir Jacques Gernet, Chine et Christianisme . Gallimard 1982 . Les Jésuites ont poussé très loin l'effort d'adaptation à la société et à la religion chinoises . Mario Ricci adopta le costume des lettrés, s'initia aux Classiques chinois et recourut à la conférence philosophiques en honneur sous les Ming, plutôt qu'à la prédication religieuse . pp.26-28 . Voir également Lettres édifiantes et curieuses de Chine . Garnier-Flammarion 1979 . Introduction par Isabelle et J.L. Vissière . pp.13-42, en particulier pp.15-16 .
- (2) "Tous nous reconnaissent pour des Européens, malgré notre costume arabe, et ils nous appelaient *hakim* (médecin)" . in R.P.Jullien, La Nouvelle Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895) . Tours 1898 . p.16 . Les missionnaires sont tenus par les Turcs pour des médecins habiles . Louis de Gonzague, Les anciens missionnaires capucins de Syrie... Collectanea Franciscana, (1) 1931 p.324 . Avant de partir pour le Levant, ils étudient les mathématiques et l'astronomie qui doit introduire la discussion théologique . M.Febvre , Théâtre de la Turquie . p.48 . Louis de Gonzague, ibid.,p.323 . A.Rabbath, Documents . v.1,p.5 .
- (3) A.Rabbath, ibid.,v.1,p.53 . Louis de Gonzague, ibid., p.325 . "In Bagdad, col pretesto di sovvenire coll'arte della medicina hanno battezzato (i cappuccini) molti fanciulli (musulmani) et ridotto alle fede molti eretici" . Id.,p.325 n.2 .
- (4) Voir infra

L'ambition première des missionnaires - convertir toutes les sectes - est manifeste par le choix de leurs lieux d'habitation . Dans les ports et les villes de l'intérieur, les étrangers étaient confinés dans des espaces réservés, de préférence les Khans, magasins de marchandises et lieux d'habitation . L'avantage en était de limiter les causes de frictions et d'assurer une meilleure défense des intérêts de la Nation . Les Capucins et les Jésuites choisirent au contraire de loger au milieu de la population musulmane pour être à même de lier des contacts quotidiens avec elle . A Alep, il n'y eut pas de difficultés au début, au point que l'impression prévalut que le Christianisme gagnerait rapidement du terrain (1) . Mais ils ne furent pas long à être confrontés à une hostilité généralisée de la part des oulémas et des gouverneurs . Les Jésuites qui étaient parvenus à louer une maison à un "Docteur de la Loy musulmane"(2), en furent expulsés et durent se réfugier dans le Khan français où logeait le Consul de France (3) . Ils étaient accusés d'avoir ouvert illégalement une chapelle et d'y avoir dit la messe (4) . La même accusation a été dirigée contre les Capucins en 1654 (5) . A cette date, l'intention de convertir des Musulmans a disparu des programmes des Missions du Levant, et la seule population visée par leur propagande est constituée des Chrétiens schismatiques et des Maronites (6) . C'est que le contrôle du pouvoir turc sur leurs activités s'est fait de plus en plus étroit, et même les contacts avec les Chrétiens ont été sévèrement sanctionnés soit par la prison soit par des amendes extrêmement lourdes (7) . L'action des autorités a visé à partir de cette date à maintenir les religieux latins dans les limites étroites de l'espace occupé par les ressortissants européens, mais malgré les firmans successifs les missionnaires parvinrent à déborder les frontières qui leur ont été fixées et à s'installer de manière définitive au sein de la population chrétienne.

(1) "Quant au peuple d'Halep, il est d'un beau naturel, et ne rebuterait pas, ce semble, l'Evangile, si la porte en estoit ouverte . Il aime les Francs et ne hait pas les Chrétiens" . J.Besson, La Syrie Sainte . p.96 .

(2) Id., p.31

(3) Id., pp.33 et 37

(4) Id., p.31

(5) Georges Goyau, Un précurseur, le consul Picquet . pp.68-69

(6) A.Rabbath, Documents . v.1, p.51

(7) Douze Maronites sont arrêtés et les Capucins doivent verser 1500 piastres au Pasha . Georges Goyau, ibid., pp.68-69

Au cours des premières années de leur séjour en Orient, les missionnaires latins ont bel et bien engagé des discussions théologiques avec les hommes de religion musulmans(1) . Ils ont pu visiter des "couvents" musulmans (zâwiya ?)(2), et rencontrer des oulémas de haut rang (3) Bien qu'aucune réaction ait été consignée dans les écrits de l'époque, les récits des missionnaires laissent supposer qu'ils ont été pris pour des mystiques en raison de la pauvreté de leurs vêtements (4) . Leur pouvoir médical a dû conforter cette idée puisqu'on avait souvent recours à eux comme à des magiciens (5) .

Les rencontres entre les religieux des deux communautés rivales ont été le point de départ d'un malentendu persistant dans les écrits des missionnaires . Il ne fait pas de doute que, pour les oulémas, il s'est agi uniquement de joutes rhétoriques à la manière de celles qui avaient cours dans leurs salons . Elles ne pouvaient dans leur esprit tirer à conséquence, chaque partenaire demeurant sur ses positions après avoir exposé ses arguments . Les missionnaires, quant à eux, en ont tiré des conclusions bien optimistes . Qu'il y ait eu dialogue signifiait déjà un grand pas fait dans la voie de la conversion . Les missionnaires marquèrent leur étonnement face à une ouverture si prometteuse qui contrastait avec l'idée qu'on se faisait en Europe de l'Islam (6) . Il leur parut que les oulémas tenaient

-
- (1) On en trouve une confirmation indirecte dans un rappel à l'ordre du sheykh Abd al-Ghanî al-Nâbulî : "Le Musulman ne doit pas interroger le Juif et le Chrétien sur leur croyance parce que Dieu nous en a informés par sa parole véridique..." . Kitâb al-Fath-il Rabbânî wal-Fayd-il Rahmânî . Imprimerie Catholique, Beyrouth . 1960 . p.130 . Le livre fut écrit en 1673 .
 - (2) A.Rabbath, Documents . v.1, p.47 (Relation de 1652) . et Georges Goyau, Un précurseur... . p.34
 - (3) Id., p.34 : "le grand schérif de la grande mosquée en personne"(lettre de Jean Chrysostome d'Angers du 12 novembre 1629) . Michel Febvre, Théâtre de la Turquie . Art.IV, pp.14-17 .
 - (4) P.Belon pénètre au Caire (milieu du XVIe) vêtu de la robe de bure des Franciscains, plus tolérée que celle des voyageurs . J.M.Carré, Voyageurs et écrivains français en Egypte . v.1, p.6 .
 - (5) Dans l'île de Scio, un prêtre est invité par un bey à venir dans sa galère et à apporter "le livre dont je me servais pour bénir l'eau, parce que, disait-il, la nuit ses esclaves voyaient des esprits qui les empêchaient de dormir" . Lettres édifiantes, ed.1845 .p.52 . Attitude similaire des paysans maronites qui demandent à un père missionnaire de bénir une cabane où ils élèvent des vers à soie . Lettres édifiantes ,ed.1838 . p.144b .
 - (6) "Il n'y a presque personne qui n'ait cette fausse persuasion, qu'il est défendu de parler aux Turcs de religion, et que les Missionnaires qui vivent dans leur Empire, ont la bouche fermée " . M.Nau, L'Etat présent de la Religion Mahométane . v.2, Avertissement .

le Christianisme en grande "estime" (1) et qu'ils se laissent facilement convaincre par sa doctrine. Tel a été l'optimisme que pour certains "le temps de la Moisson est venu"(2). Plusieurs ouvrages, manuscrits dans la plupart des cas, reprenaient les exposés faits par les missionnaires à leurs interlocuteurs musulmans. Il ne fait pas de doute qu'ils étaient destinés en premier aux religieux qui se préparaient à partir dans le Levant. Ils devaient également servir à mieux préparer les Chrétiens d'Orient qui affrontaient les arguments des oulémas sans préparation aucune. L'opuscule arabe de Michel Febvre est sans doute un modèle du genre (3). Construit en forme de questions et de réponses, il constitue un instrument indispensable aux missionnaires qui combattent dans le Levant une multitude d'hérésies et de schismes. Il reprend les arguments entendus sur place, ceux-là mêmes évoqués par le sheykh al-Nâbulî (4).

Les missionnaires constatèrent que les discussions avec les oulémas étaient sans suite; elles s'achevaient par une reconnaissance de la valeur de la religion chrétienne qui n'avait aucun effet pratique. Michel Febvre, qui relate avec le plus de détails ses conversations avec des religieux musulmans, affirme qu'il parvient à convaincre ses interlocuteurs de la divinité de Jésus-Christ, du mystère de la trinité et de l'incarnation du Verbe. À chaque fois pourtant, ceux-ci refusent de se convertir, alors qu'ils paraissent souscrire à tous ses arguments. L'un d'eux répond que Dieu l'a sans doute voulu tel qu'il est (musulman); et lui propose un marché: chacun prierait pour l'autre et ils assureraient mutuellement leur vie éternelle. Le père refuse les prières du Musulman. Estimez-vous si peu mes prières? Le père: "Ce seroit une prière et une demande inutiles, dans la certitude que j'ay d'estre dans la véritable religion"(5).

-
- (1) Il y en a "parmy ceux mesme qui devraient être en apparence les plus attachez à la Religion de Mahomet, qui honorent et qui estiment la Religion Chrestienne, tels sont les Chérifs et les Religieux". M. Febvre, Théâtre de la Turquie. p.14
 - (2) J. Besson, la Syrie Sainte. p.203
 - (3) Kitâb yashtamel ala ajwibat ahl-il Kanîsat... Imprimerie de la Congrégation pour la Propagation de la Foi 1680. Repris en français dans Théâtre de la Turquie, pp.54-57
 - (4) al-Fath al-Rabbânî, pp.129-130
 - (5) M. Febvre, *ibid.*, pp.14-17

Les missionnaires ont pris conscience qu'ils étaient en présence d'une attitude radicalement différente de la leur à l'égard de la religion et du salut éternel . Ce qu'ils avaient pris au début pour un respect de la religion chrétienne, s'est révélé être à la longue un obstacle infranchissable au travail de conversion . Sous couvert d'une grande piété, les Musulmans étaient en réalité indifférents à la recherche de la vraie croyance (1) . "Aucuns d'eux croient que l'on peut se sauver en toutes les religions, en faisant bien" (2) . Le Chrétien attaché aux devoirs de sa propre religion s'assure du salut éternel . Point n'est besoin donc de se convertir . L'argument eschatologique (3), la menace par les souffrances de l'au-delà ne peuvent avoir prise dans une société où la pluralité des croyances est admise . L'une des pièces maîtresses de la propagande religieuse chrétienne se heurtait à une vision de l'au-delà où toutes les croyances (celles des gens du Livre) avaient une place . Un Musulman raconte que les bons Chrétiens sont après la mort transportés par les anges dans les sépultures des Musulmans . Les mauvais Musulmans de leur côté sont privés de la leur et deviennent des âmes errantes dans l'attente du Jugement dernier . Elles peuvent être sauvées par les intercessions du Prophète , mais les théologiens sont partagés sur ce point (4) .

-
- (1) La piété des Musulmans a surpris, de même la tolérance qu'ils manifestent à l'égard des Chrétiens pieux . M.Nau, L'Etat présent de la Religion Mahométane . v.1, Avertissement . Lettres édifiantes et curieuses . ed.1845 .p.50 . Fourcade, Notions générales sur les missions , 1er février 1816 . A.E. Mémoires et Documents, n°35 .
 - (2) M.Febvre, Théâtre de la Turquie . p.7 . M.Nau, L'Etat présent .. v.2, p.14 .
 - (3) J.Delumeau, Le Christianisme va-t-il mourir ? Col. Pluriel 1977 , p.87 . Sur les "peurs eschatologiques" voir du même, La Peur en Occident , ch.VI .
 - (4) M.Febvre, Théâtre de la Turquie .p.7 . Ils "disent que cette éternité de supplices n'est pas pour les Mahométans impies, que Mahomet a obtenu grâce pour ceux de sa secte, et qu'après quelques années ou quelques siècles de damnation il les retirera de l'enfer bien noirs et brûlés, et que les aïans purifiés dans sa fontaine, il les fera entrer dans le paradis " .M.Nau, ibid., v.1, p.87 . Dans la version rapporté par Febvre, le lieu de l'attente est l'espace sépulchral . Sa topographie reproduit l'organisation hiérarchique des communautés . Le Chrétien est un quasi-Musulman ; pour s'accomplir il doit auparavant séjourner dans la sépulture d'un Musulman . (Voir le point de vue orthodoxe dans al-Nâbulsî, alFath-ul Rabbânî..., pp.121-124)

Une autre difficulté à la propagande des missionnaires résidait dans les limites auxquelles ils étaient tenus dans leurs prédications et leurs écrits . La plus grande prudence devait être observée dans les discussions religieuses, même lorsqu'elles s'engageaient avec des Chrétiens ; toute attaque contre l'Islam était passible de mort, et le risque d'une dénonciation pesait lourd sur l'action missionnaire (1) . Les Musulmans par contre avaient tout le loisir d'attaquer les principaux dogmes du Christianisme (2) . Or convertir signifiait non seulement défendre sa propre croyance mais également et surtout attaquer les fondements de la croyance adverse pour en démontrer la fausseté . L'interdit imposé par l'Islam jouait en sa faveur de deux manières : il établissait une frontière infranchissable et en même temps il provoquait une lente hémorragie dans les communautés chrétiennes . Ces dernières devenaient elles-mêmes incapables de séparer le vrai du faux (3), et de résister à l'assaut de l'Islam . Pire encore, elles contribuaient activement à sa victoire en reprenant à leur compte des doctrines hérétiques . Elles étaient dans une grande mesure complice de l'Islam, d'autant qu'elles appartenaient au même fond religieux qui avait éloigné l'Orient de l'Occident . L'Islam n'était en réalité qu'un mélange de plusieurs religions, et en particulier un assemblage d'éléments puisés dans les premières hérésies chrétiennes (4), et dans celles plus récentes qui sont apparues en Europe (5) . C'était donc une seule et unique religion qu'il fallait combattre en Orient, l'athéisme (6) ; cela, par un rétablissement des frontières entre la vraie et la fausse religion .

(1) M.Fevre, *ibid.*, art.XI, pp.42-44 . J.Besson, *ibid.*, v.1, p.196 . M.Nau, *ibid.*, v.2, Avertissement .

(2) M.Fevre, *ibid.*, p.23

(3) "d'autant que celui qui croit de la sorte que vous dites, n'a point de Foy, veu qu'il donne le droit au mensonge aussi bien qu'à la vérité (...). Sachez donc une fois que la vérité est une ..." . *Id.*, p.493

(4) "...avec les Sabelliens il nia le Mystère de la Trinité . Avec les Macédoniens la Divinité du Saint Esprit . Avec Nestor elle de Jésus Christ . Avec les Nicolaïtes il approuva la Polygamie (...). Avec les Juifs il admit la circoncision, l'abstinence de la chair de porc (...)" . *Id.*, pp.1-2 .

(5) *Id.*, p.24

(6) "J'agrée entièrement la parole d'un homme apostolique, qui nous assure, après avoir visité tous les peuples de l'Orient, que sa plus grande Secte, c'est l'Athéisme". J.Besson, La Syrie Sainte . p.187

2. Rénégats et apostats .

La tâche de conforter et de soutenir les Chrétiens d'Orient sera vite devenue la seule occupation des missionnaires . Dès le milieu du XVII^e siècle, s'est estompé le rêve de convertir les Musulmans, et avec lui, l'intérêt pour l'Islam et les communautés musulmanes . En Europe cependant, se poursuit "en dehors de l'idéologie chrétienne" (1) le travail des érudits et des savants . Mais sur place, les missionnaires suivent un tracé invisible qui contourne les places fortes musulmanes . Sur le plan théorique, les religieux latins se sont reportés sur le Christianisme d'Orient : c'est l'époque où s'accumule un savoir énorme sur les Eglises orientales et où des manuscrits de plus en plus nombreux sont achetés par Rome .

De ce repli sur les Chrétiens résultera un réorientation sensible de l'action missionnaire, dont les effets seront décisifs sur l'évolution des Eglises d'Orient . Deux phases peuvent être distinguées , sans que cela implique un ordre chronologique strict . Il s'agit plutôt des dominantes de deux périodes . Les missionnaires ont tenté au début d'empêcher que l'Islam gagne du terrain : c'était là une tâche de préservation et de protection qui ne pouvait s'accomplir qu'en séparant les communautés chrétienne et musulmane . Parallèlement ils cherchèrent à consolider le Christianisme d'Orient : travail de réforme qui devait déboucher sur l'apparition de nouvelles communautés séparées de l'Eglise mère . Créer une barrière étanche qui arrache les Chrétiens d'Orient à l'influence néfaste de l'Islam, et combattre chez ceux-là les croyances schismatiques et hérétiques : ce furent là deux aspects d'un même projet qui revient avec insistance dans le travail des missionnaires (2) .

Il importe ici de souligner que le travail des Missions et les effets directs ou indirects provoqués par celles-ci ne relèvent pas uniquement d'une histoire doctrinaire ou ecclésiastique, non plus d'une histoire autonome des communautés chrétiennes, qui serait indifférente aux rapports de ces dernières avec leur environnement social . La réforme des Eglises d'Orient, dont les missionnaires latins ont été en grande partie responsables, a eu des effets déterminants sur les rapports entre les communautés religieuses, sur l'image du Chrétien et sur le statut de celui-ci . L'impact des Missions a été ainsi à la fois intérieur et extérieur, par le biais d'un travail sur les limites des communautés, dont il faut se demander s'il n'a pas

(1) M. Rodinson, La fascination de l'Islam . Maspero 1980 . p.68

(2) Sur le regroupement confessionnel dans les villes, voir infra, ch.3,

contribué d'une certaine manière à modifier l'image de soi des Musulmans .

Une deuxième remarque reste à faire sur l'efficacité des missionnaires latins . A l'exception du Liban, ils n'ont jamais disposé d'institutions puissantes, tels les séminaires et les écoles, pour diffuser leur enseignement et leur influence . Leur nombre, qui ne dépassait pas quelques dizaines pour toute la Syrie, n'était pas suffisant pour transformer les pratiques religieuses et sociales des populations chrétiennes . Toutefois, s'il faut tenir en compte leurs orientations et les tactiques, telles qu'elles sont exprimées dans leurs écrits, c'est parce qu'en épousant les contours de la réalité, ils parviennent d'une part à s'adapter, d'autre part à déclencher des bouleversements au sein des Eglises ; bouleversements qui consacrent de manière imprévue le projet initial de séparer la vraie croyance de la fausse, non plus par l'interdiction des contacts mais par une transformation du Chrétien lui-même . Ce ne sont donc pas les missionnaires qui ont élevé une barrière entre les confessions; celle-ci s'est installée lentement à la suite d'une longue évolution dont le ferment se trouvait dans la prédication des religieux latins .

Au XVII^e siècle, tous les voyageurs et religieux occidentaux constatent le fait : la Turquie est pleine de rénégats et l'apostasie est chose courante sur tous les points de l'Empire . En plus de l'apport massif de sang chrétien provenant de pays conquis en Europe, il y avait la menace quotidienne de l'Islam contre les derniers réduits du Christianisme oriental .

Le grand scandale fut la réduction de Chrétiens à l'esclavage . De la mer Noire et de la Méditerranée, des milliers d'esclaves chrétiens continuaient d'affluer vers les villes turques . Beaucoup étaient employés sur les galères et risquaient d'être perdus à jamais . Il fallait soit les racheter, soit les regagner à la foi et les empêcher de désespérer . Des missionnaires se chargèrent de parcourir les ports de la Méditerranée orientale pour visiter les galères . Ils mettaient parfois à contribution la Nation française d'une Echelle pour réunir le montant d'une rançon (1) . Ou bien ils catéchisaient et confessaient dans les vaisseaux (2) .

Un autre espèce, dangereuse celle-ci, était formée des rénégats dont plusieurs furent célèbres en Europe grâce aux hautes fonctions qu'ils occupèrent dans l'Etat turc . Ils étaient irrécupérables et souvent plus dangereux que les Musulmans . La suspicion qui pesait

(1) Dans le port de Saïda, vers 1650 . J.Besson, La Syrie Sainte . pp.145-146

(2) Ibid., p.179

sur eux ne les poussait-elle pas à des actes fanatiques (1) ?

Mais la vraie vocation des missionnaires était de sauver les "restes précieux du Christianisme" (2) qui étaient menacés de disparition lente . A peine arrivés à Alep, les Jésuites parlent de la hantise des apostats et de la peur qu'ont les familles chrétiennes de voir leurs enfants se faire musulmans (3) . Seules les Missions auraient arrêté le mal en donnant aux Chrétiens les moyens de résister . L'Islam qui avait usé au début de la force pour soumettre et convertir des populations entières (4), se servait maintenant d'arguments logiques en apparence pour ébranler la foi des Chrétiens (5) . Contre eux, les missionnaires offraient des écrits et un appareil rhétorique, destinés à pallier la grande ignorance qui régnait en Orient . De fait, l'apostasie n'était que le signe le plus tangible de la chute des Chrétiens et la conséquence inévitable de la diffusion des hérésies . Si elle était tellement répandue, la cause en était d'une part, l'impéritie des religieux orientaux (6), d'autre part, le voisinage dangereux des Musulmans (7) . Pour empêcher le Chrétien de sombrer, il fallait extirper les hérésies qui contaminent sa croyance, et le prémunir de "la contagion du schisme (...) et du libertinage"(8) . La conversation avec les Musulmans était de ce point de vue aussi dangereuse que la participation à leurs fêtes et cérémonies (9) .

L'obstacle rencontré par le missionnaire dans la conversion du Musulman résidait dans l'indifférence de ce dernier à l'égard de la voie accédant au salut de l'âme . Cette même indifférence, le missionnaire la retrouve chez le Chrétien qui ne sait plus distinguer l'hérésie de la vraie religion et qui est prêt à tout moment à renier sa foi . Il lui faudra donc porter l'offensive(10) au sein des communautés chrétiennes pour parer au danger de l'infidélité sous ses trois formes : le Schisme, le Judaïsme et l'Islam .

(1) A.Poullet, Nouvelles Relations ..., v.1, p.75 .
Histoire véritable de quatre Pères Capucins cruel-
lement tyrannisez et mis à mort . Lyon 1613, p.6

(2) Lettres édifiantes . ed.1838, p.223A .

(3) Ibid., 251B . A.Rabbath, Documents, v.1, 54 . Besson,
Syrie Sainte, p.46

(4) M.Febvre, Théâtre de la Turquie, p.2

(5) C'est surtout le mystère de la trinité qui est utilisé
contre les Chrétiens . J.Besson, ibid., p.121 . Al-
Nâbulsî, al-Fath al-Rabbânî . p.129 . M.Febvre, Kitâh.
pp.9, 11-12 . L'argument contre la croix jette le
trouble parmi les Chrétiens . Id., Théâtre de la Tur-
quie . p.23

(6) J.Besson, ibid., p.47 (7) Id. p.117 (8) Lettres
édifiantes ed.1838 . p.214A . (9) R.P.Julien, La nouvelle
mission . p.261 .

(10) M.Febvre, Kitâh . p.7

3. Les nouveaux martyrs .

Les missionnaires ont emprunté au Christianisme primitif l'image des martyrs de la foi . Les Chrétiens d'Orient, soumis à la loi turque, ne pouvaient être que des populations opprimées, vivant dans la peur et sous la menace, et subissant le joug des vainqueurs et le caprice de Pashas féroces . L'image du martyr chrétien en pays d'Islam avait deux destinations, l'une européenne, l'autre locale .

Il fallait, en premier, intéresser l'Europe au sort de Chrétiens négligés, qui avaient besoin de l'aide de leurs frères en religion . Il fallait également justifier l'envoi de religieux, provoquer de nouvelles vocations et susciter l'appui financier des princes chrétiens . De là le lyrisme des missionnaires qui cherchent à compenser par des récits émouvants les maigres résultats obtenus en comparaison avec les Missions prestigieuses du reste du monde . L'image du martyr est présente dans l'idée même du voyage . La traversée par mer est assimilée à une épreuve (1) . La vie dans des contrées lointaines au milieu de populations hérétiques est un modèle d'abnégation et de souffrance . On insiste sur la pauvreté, le jeûne volontaire, l'épuisement jusqu'à la mort . On dramatise à l'excès les dangers affrontés, l'oppression et les épidémies . L'emphase des récits doit cacher qu'on ne risque pas la mort de la main des Turcs .

A l'exception des Capucins, aucun ordre religieux ne pouvait se prévaloir d'un martyrologe glorieux (2) . Les Jésuites, en particulier, font pâle figure devant leurs confrères . Leurs Lettres édifiantes et curieuses, dont plusieurs sont réécrites et non datées (3), mettent l'accent sur des souffrances, tout en gommant les détails, c'est-à-dire la liberté souvent très grande dont ils jouissaient . Les titres des cha-

(1) J. Besson, la Syrie Sainte . p.10 . L'image du martyr dans la relation du P. Gilbert Rigault de l'arrestation de Saint-Aignan en 1654, alors qu'il est libéré contre une somme d'argent . Dans G. Goyau, Un précurseur ..., p.70 .

(2) Celui des Capucins est lui-même confus . Un petit opuscule de 1613 (Histoire véritable ... Lyon) évoque l'exécution de quatre Capucins à Damas, alors qu'il n'y en avait aucun à cette date en Syrie ! Dans La France catholique en Orient de Hilaire de Barenton, douze auraient péri avant 1638 (p.96) . Dans Capucins missionnaires, le bilan est de trois en 1645 pour la Syrie (p.III) . Il n'y en aura plus jusqu'en 1840 (le père Thomas à Damas) . Quelques récits hauts en couleur se perpétuent dans des ouvrages populaires comme l'Histoire générale des missions du Baron Heuron . v.I, pp.607-608 .

(3) Lettres curieuses . ed.1838 . pp.143, 180, 192B, 232, 244, 254, 259B .

pitres sont à eux seuls évocateurs : "Emprisonnement des missionnaires..."(p.190A), "Histoire des différentes persécutions..."(p.192B), etc... On y trouve moins de détails exotiques que dans les lettres de Perse ou d'Extrême-Orient.

Les Chrétiens d'Orient ont repris à leur compte les thèmes de la souffrance et de l'oppression . Ils ont compris quels avantages ils pouvaient en tirer auprès des nations chrétiennes d'Europe . Témoin en est les longues litanies dont étaient remplies les lettres qu'ils adressaient au roi de France et au Pape; elles s'achevaient toujours par une demande d'aide financière (1) . Des envoyés de plus en plus nombreux, latins au début, et puis orientaux, se rendront en Europe pour faire des quêtes au profit des Eglises d'Orient . Rome essaiera d'y mettre bon ordre, sans toujours réussir .

Les missionnaires entendaient également que leurs frères d'Orient prennent à la lettre le martyre pour la foi . L'idée n'en est jamais présentée comme un modèle de comportement à généraliser à tous les individus . Elle apparaît toujours dans le cas d'un délit à la suite duquel un Chrétien est mis par les autorités devant l'alternative de se faire musulman ou de mourir . Un exemple éclairant est relaté par un père jésuite de Damas . Des Chrétiens avaient été arrêtés par le Pasha de Damas au cours d'une opération militaire dans le Shûf . Ils sont menacés de mort à moins qu'ils ne se convertissent à l'Islam . "Au premier bruit de cette nouvelle, le père Blein courut à la prison pour les fortifier et les disposer au martyre, si Dieu leur faisait la grâce de verser leur sang pour une si bonne cause . Il les trouva déterminés à souffrir tous les supplices du monde, plutôt que de manquer à leur foi . Tous se confessèrent au père et se disposèrent à mourir pour Jésus-Christ ; mais pendant qu'ils n'attendaient plus que l'arrêt de leur mort, les catholiques entreprirent de les racheter et de les sauver "(2) . Il y aurait à parier que les prisonniers n'attendaient que leur rachat...Ce qui s'oppose ici, ce n'est pas une position intransigeante et une autre indifférente aux choses de la religion . Le malentendu, s'il y en a, provient d'une différence de sensibilité religieuse . Le Chrétien sait qu'il n'est pas menacé dans sa foi, mais que le délit est l'occasion d'une imposition monétaire d'autant plus élevée que la sentence est lourde (la prison ou la mort) . L'alternative était dans la réalité : se faire musulman ou payer . C'est ainsi que même les missionnaires ont dû s'accomoder de ce qu'on a appelé les "avanies" (3) .

(1) Un exemple entre autres : la lettre du Patriarche jacobite Pierre au roi de France, par laquelle il réclame une aide financière (ihsân) . En arabe, dans A.Rabbath, Documents, v.1, pp.106-107 .

(2) Lettres édifiantes . ed.1838 . pp.229-230

(3) "Au reste, le genre de persécutions que les Turcs exercent sur les Chrétiens, n'est pas tant les tourmens et la mort que les peines pécuniaires qu'on appelle avanies " . Ibid., lettre du P.Rousset, 15 septembre 1750 . p.252B

C'est donc à l'occasion d'affaires judiciaires, et en particulier pénales, que le missionnaire intervient et tente de bouleverser la règle agréée tacitement par les deux partenaires. En poussant le Chrétien à braver les autorités turques, il vise non seulement à arrêter le mécanisme de l'apostasie, mais plus encore à briser par la gravité de la mort la coexistence des confessions. Le martyr avait valeur d'exemple, il rétablissait le sens de la relation du Turc au Chrétien : la persécution religieuse. Il démontrait qu'on risquait plus à vouloir échapper à la justice turque en reniant sa foi. Pour les Chrétiens, l'apostasie a été au contraire une porte de secours individuelle, toutes les fois qu'ils se trouvaient aux prises avec les autorités turques, ou bien avec la justice privée communautaire (1).

Les Turcs de leur côté s'empressaient toujours d'accepter un arrangement monétaire. Ils réagissaient modérément lorsqu'il y avait une provocation délibérée (2), souvent sur les injonctions des autorités judiciaires. C'est surtout au moment où un apostat voulait retourner à sa religion première qu'ils étaient mis à l'épreuve ; souvent ils laissent faire bien que la loi musulmane l'interdise. Ils n'agissent avec vigueur que si l'affaire est publique et qu'elle est source de désordres (3). Mais par la suite, ils ont été amenés à contrôler avec plus d'attention les reconversions d'anciens chrétiens, au point que la liberté de conscience religieuse deviendra à l'époque des réformes une réclamation constante des consuls européens.

-
- (1) "La législation turque encourageait l'apostasie en la rendant lucrative". Bernard de Vaulx, L'éveil missionnaire de la France au Levant. ch.5 de l'Histoire Universelle des Missions Catholiques, dir. par S. Delacroix. Paris 1957. p.90. Dans le projet de conquête de l'empire ottoman, M. Febvre propose d'user du même procédé, mais en sens contraire. Il suffirait selon lui d'imposer lourdement les Musulmans et les Schismatiques pour les amener à adhérer au Catholicisme. Théâtre de la Turquie. p.350
- (2) Chevalier d'Arvieux, Mémoires. v.1, pp.58-59. Un Arménien devenu musulman décide de retourner à sa confession d'origine. Selon l'une des versions, il aurait décidé de mourir chrétien ; selon l'autre, le prêtre, pour l'éprouver, aurait exigé qu'il renie l'Islam sur le lieu où il s'était converti, c'est-à-dire chez le juge. Ce dernier le croit fou et le fait emprisonner. Un incident identique est rapporté dans Michaud et Poujoulat, Correspondance. v.1, pp.221-222. Les prêtres grecs poussent l'homme au martyr. Les autorités ne le condamnent qu'après qu'il a blasphémé à plusieurs reprises. En 1847, à Alep, c'est la population qui se saisit elle-même de l'apostat et le conduit chez le juge. L'atmosphère avait totalement changé. Diaire de Na'ûm Bakhkhâsh, dans Taoutel, Contribution à l'Histoire d'Alep. v.3, p.130

(3)

Au lieu de provoquer une exacerbation des sentiments religieux et une montée des tensions entre les confessions musulmane et chrétienne, les missionnaires ne réussirent qu'à déclencher un mécanisme propre au système ottoman . Pour les Turcs, l'individu était défini par la place qu'il occupait au sein de sa communauté ; sa croyance se résumait à la conformité de ses actes aux règles édictées par la communauté . Toute effraction, qu'elle soit dénoncée par les autorités - li i ou par les autorités religieuses, était l'occasion d'une imposition monétaire . Dans une première étape, l'action des missionnaires fut le prétexte à des avanies de plus en plus importantes , et sans qu'il soit possible de faire le bilan des ponctions monétaires des XVIIe et XVIIIe siècles, les chiffres relevés dans les différents documents indiquent un accroissement progressif de celles-ci . Ainsi ce qui était une procédure individuelle, commune aux membres des différentes confessions, est-il devenu une imposition quasi régulière qui frappait fortement les communautés chrétiennes . Les gouverneurs qui étaient à l'affût de toutes les occasions susceptibles de produire des rentrées exceptionnelles dans leurs caisses, trouvèrent une aubaine inespérée dans la propagande des missionnaires . Aucune idée de persécution religieuse ne soutenait ces procédures parce que seuls étaient impliqués des secteurs limités du pouvoir turc . Un changement s'opéra lorsque les autorités religieuses grecques (melkites) sollicitèrent de plus en plus fréquemment l'intervention du pouvoir pour remettre de l'ordre au sein de leur communauté et restreindre les interventions des religieux latins . C'est alors que devait commencer un cycle de persécutions religieuses provoquées par les autorités chrétiennes, et entretenues par le pouvoir turc qui en tirait des bénéfices financiers importants . Un martyre différent de celui désiré par les missionnaires commençait pour les Chrétiens d'Orient . Ses effets furent décisifs pour les communautés de Syrie, tant au niveau économique, que sociologique et géographique : appauvrissement, exode vers des régions sûres, soutien financier et moral de l'Europe .

Les missionnaires étaient le trait d'union entre les communautés chrétiennes et les négociants européens . En poussant ces derniers à une solidarité financière active avec les Chrétiens, ils devaient faire entre des groupes de plus en plus larges dans l'engrenage des "avanies" et donner naissance à une association dangereuse entre les "francs" et les Chrétiens d'Orient .

III. Les erreurs et les abus des Schismatiques

Dans les hérésies d'Orient, les missionnaires reconnaissaient des degrés de gravité qui permettaient de différencier les communautés et justifiaient l'effort de gagner certaines d'entre elles à la vraie religion. Le jugement porté sur les croyances des Chrétiens ne se fondait pas uniquement sur le dogme, il mêlait l'histoire à l'observation contemporaine. En déroulait un tableau éloigné des partages doctrinaux qui auraient jeté l'exclusive sur les Eglises les plus éloignées du Catholicisme, telles les premières "hérésies" du Christianisme, le monothélisme et le monophysisme. Les communautés participaient toutes des mêmes pratiques schismatiques et hérétiques. Les Maronites occupaient cependant une place à part dans cet ensemble. Ils incarnaient à l'état pur l'image mille fois reprise du Christianisme primitif qui a résisté, dans la pureté de la doctrine, à tous les assauts adverses (1). Mais malgré la doctrine de "la perpétuelle orthodoxie des Maronites" (2), répétée inlassablement comme un dogme, la description des moeurs religieuses du Mont-Liban reproduisait des formes d'erreur qui ne se distinguaient pas de celles qui sévissaient dans les autres communautés.

Avec les Grecs-Orthodoxes (melkites), l'écart était moindre du point de vue doctrinal qu'avec les autres communautés. Mais l'ancienne prévention née au moment des Croisades pouvait renaître à tout moment. Elle semblait disparue après les contacts entrepris aux siècles précédents pour restaurer l'union entre les deux Eglises. Sur place pourtant, les missionnaires découvrent chez les Grecs un amalgame de croyances et de pratiques religieuses qui n'autorisent aucune indulgence spéciale. Ils ont autant que d'autres sombré dans l'erreur et les superstitions (3). Ainsi le partage entre les hérésies et l'orthodoxie ne pouvait recouper les divisions anciennes des Eglises

-
- (1) Les Maronites "conservent tous la Foy depuis des siècles de la corruption des Nations Schismatiques qui les assiègent, et dont ils n'ont jamais voulu suivre le mauvais exemple dans l'effort de la persécution". J. Besson, Syrie Sainte, p. 90
 - (2) Voir chap. 3, l. 2.
 - (3) Pour M. Febvre, les Grecs sont "la source et la pépinière de toutes les hérésies, schismes et erreurs du Levant", mais aussi leurs erreurs ne sont "pas considérables en comparaison des autres Schismatiques" ; p. 400

d'Orient, melkite d'une part, jacobite, nestorienne d'autre part; il devait s'établir sur de nouvelles frontières qui traverseraient les communautés de l'intérieur. La voie dans laquelle s'engagèrent les missionnaires ne correspondait en rien à leurs premiers projets. Ils se laissèrent entraîner par leur intransigeance et par la résistance qu'ils rencontrèrent à pousser les tensions au sein des communautés jusqu'à leur éclatement. Ils purent ainsi matérialiser leur intention initiale d'établir une frontière entre la vraie et la fausse croyance; mais celle-ci n'allait pas séparer les Chrétiens des Musulmans, mais les "Schismatiques" des Catholiques (Uniates).

L'historiographie religieuse a relaté l'épisode des nouveaux schismes et l'activité missionnaire dans une perspective apologétique. Elle s'est arrêtée aux grands moments de l'histoire doctrinale, celle qui sépare l'époque obscure des hérésies et des erreurs, de la clarté de la vérité. Le point de vue catholique n'a vu dans les schismes qu'une réforme des Eglises d'Orient qui étaient tombées au cours des siècles dans une léthargie mortelle et qui s'étaient par un processus normal de décadence éloignées de l'Eglise des origines. Les erreurs étaient attribués à l'ignorance à laquelle il était possible de remédier par la prédication et l'instruction. L'histoire missionnaire s'est placée ainsi sous le signe de la pédagogie; elle aurait arraché les communautés chrétiennes à l'obscurantisme dans lequel elles avaient été tenues par l'Islam et le clergé local. Histoire de l'erreur et non de la différence, elle n'a vu dans les croyances, les pratiques et les institutions du Christianisme oriental que des écarts faciles à corriger.

Entre les deux Eglises d'Orient et d'Occident la polémique s'était figée en quelques points de doctrine: le filioque (1), l'autorité du Pape, le mariage des prêtres, le pain azyme, etc. Mais depuis le XI^e siècle, date du schisme, l'Occident n'avait cessé d'innover. De la réforme de l'institution ecclésiastique, à l'invention du Purgatoire et des nouvelles techniques de confession, la distance avait doublé entre les deux Eglises; et les missionnaires n'apportaient pas uniquement des querelles anciennes. Tous les aspects de la vie sociale et religieuse des Chrétiens d'Orient est passée au crible de leur critique: le mariage des prêtres, l'interdit de mariage, le statut de la femme, etc. Etaient visés non seulement le contenu des croyances, mais l'organisation sociale des communautés et leurs rapports à l'appareil ecclésiastique, en un mot la structure du religieux et du social.

Dans quelle mesure les Missions latines ont-elles réussi à transformer les Eglises d'Orient, et quels ont été les effets imprévus de leur action? Autant de questions dont la portée est grande, car toute

(1) "Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils"

modification des pratiques religieuses implique un changement plus ou moins important des pratiques sociales. A l'inverse, l'apport religieux étranger peut se résorber dans les pratiques locales s'il ne s'appuie sur un changement dans l'organisation sociale du religieux.

Le bilan positif du travail des Missions qui fut établi à la fin du XIXe siècle met en valeur la création de nouvelles institutions, tels les séminaires de Rome et du Levant, les écoles, etc., et met au crédit de celles-ci la renaissance des Eglises orientales. L'explication, reprise d'ailleurs en Syrie, relève de l'histoire pédagogique évoquée plus haut. Elle laisse dans l'ombre les conditions qui ont rendu possible l'insertion d'organismes d'enseignement religieux ou non au sein des structures ecclésiastique et sociale. En d'autres termes, les institutions créées par les missionnaires et par Rome seraient venues se surajouter à un mouvement local né d'une conjoncture historique précise, celle de la fin du XVIIe siècle où les communautés chrétiennes furent profondément ébranlées dans leur organisation sociale et religieuse.

1. Le mirage des conversions (1)

Au début de leur installation en Orient, les religieux latins ont été généralement bien accueillis par le clergé. On leur a ouvert les portes des églises et des maisons épiscopales. Ils ont prêché, confessé et dit la messe au côté des prêtres orientaux. Quelques-uns ont enseigné dans les maisons épiscopales (2) et sont devenus les confesseurs d'évêques ou de patriarches (3). L'accord des autorités ecclésiastiques leur était généralement acquis, et dans l'ensemble leur liberté de manœuvre était grande.

De cette période désordonnée où les missionnaires découvraient les sectes orientales se dégage une orientation, dominante au début et relayée par la suite par une approche mieux organisée des problèmes de conversion. La préférence avait été donnée à la conversion des chefs d'Eglise dont le critère principal était la reconnaissance de l'autorité supérieure du Pape.

(1) "Le mirage vers lequel se sont laissés entraîner les divers missionnaires qui ont passé sur la terre d'Orient". Hilaire de Barenton, La France catholique en Orient. p.109

(2) Les Capucins ont prêché dans les églises des Nestoriens "à la condition qu'ils ne parleront pas de matières controversées". M.Febvre, Théâtre de la Turquie. p.465. Dans les églises grecques et maronites : Lettres édifiantes. ed.1845, p.59. Hilaire de Barenton, ibid., p.105. Louis de Gonzague, Les anciens missionnaires capucins. p.181. A.Rabbath, Documents. v.1, pp.55 et 69. Quelques fois, ils obtiennent une autorisation écrite. H. de Barenton, ibid., p.105.

(3) A.Rabbath, Documents. V.1, pp.96,97.

Cette tactique se justifie par la faiblesse des effectifs et le privilège accordé à la position doctrinale . Les contacts entrepris avec le sommet des hiérarchies devaient assurer automatiquement le basculement d'une communauté dans le Catholicisme . Il suffisait pour cela d'obtenir une profession de foi signée d'un évêque schismatique, par laquelle il reconnaissait l'autorité de Rome et souscrivait aux principaux points de doctrine . Pour chaque communauté avait été élaborée une profession de foi spécifique dans laquelle figuraient en premier les questions controversées, suivies d'autres plus récentes, telles le Purgatoire . Les Latins pensaient renouer par là le dialogue interrompu quelques siècles auparavant, comme si l'écart entre les Eglises d'Orient et d'Occident s'était figé dans les actes des conciles, et qu'il fallait faire franchir au clergé oriental les étapes parcourues depuis les dates de la rupture . C'est pourquoi les relations faites par les missionnaires, ainsi que l'historiographie des "Uniates", ont célébré dans les scissions du XVIIIe siècle les retrouvailles entre les deux Eglises après un long temps mort au cours duquel les Orientaux avaient sombré dans l'erreur . L'histoire des Eglises d'Orient, ses traditions et ses pratiques spécifiques n'étaient plus que superstitions dont une part provenait de l'influence musulmane . Pourtant les missionnaires ont rencontré des résistances qui, souvent, ne passaient pas par les querelles dogmatiques ; résistances tenaces communes aux Maronites, aux "Schismatiques" et aux Uniates, et qui sont l'indice d'une sensibilité religieuse totalement étrangère à celle de l'Occident . Mais elles furent réduites hypocritement à une querelle des rites, c'est-à-dire, croyait-on, des formes cérémoniales et des moeurs .

Les missionnaires se sont rapidement heurtés à l'inconsistance des conversions . Les prélats s'empressaient souvent de déclarer leur adhésion au dogme de l'autorité du Pape (1), et laissaient quelques fois les missionnaires adresser en leur nom une profession de foi, ou bien l'écrivaient sous leur dictée (2) . Ces textes furent de peu de conséquence . Des évêques qui en signaient, n'hésitaient pas à interdire aux religions latins de prêcher à leurs paroissiens . Leur empressement à le faire n'était pas exempt de calcul, et les missionnaires en étaient

(1) A en croire les missionnaires, les conversions étaient rapides et nombreuses . Besson, La Syrie Sainte . pp.48, 50 . A peine arrivés à Alep, les Capucins auraient converti 160 à 200 Nestoriens . G.Goyau, Un précurseur... p.32

conscients . L'appui de Rome, et par conséquent de la France, pouvait aider le prélat qui aspirait à un siège patriarcal ou plus simplement espérait une aide financière . Mais cela n'était pas sans conséquence . En prenant à la lettre les déclarations des évêques, les religieux latins s'engagèrent dans une voie dangereuse . Ils se laissèrent entraîner dans des luttes dont ils ne maîtrisaient pas les implications, soutenant des évêques intéressés ou participant à des querelles de fractions . Leur jeu n'était sans doute pas toujours innocent . Mais, sans vouloir mettre en doute la réalité des conversions, (1), il paraît certain qu'elles ont été, sincères ou non, sans grand effet du point de vue de l'influence catholique . Les revirements étaient fréquents et remettaient en cause tous les acquits difficilement obtenus (2) . Pour pallier à cette difficulté, les missionnaires exigèrent par la suite que la profession de foi fût déclarée en public (3), ou bien ils envoyèrent à Rome des membres du clergé oriental pour parfaire leur formation et les gagner de manière définitive au Catholicisme . Là encore, le résultat était loin d'être assuré ; de retour chez eux, ils risquaient d'être rejetés ou forcés à l'exil par la communauté à laquelle ils appartenaient (4) .

Quoique formelle, la conversion d'un évêque était une couverture nécessaire pour le travail de prédication des missionnaires . Elle garantissait les Chrétiens qui répondaient à l'appel de ces derniers contre les actions des autorités ecclésiastiques . Mais elle pouvait être un prétexte utilisé par un rival pour revendiquer le siège épiscopal ; de sorte que les querelles de deux partis à la suite de l'adhésion au Catholicisme d'un évêque cachait la plupart du temps une compétition dont le mobile était l'accès à des sièges et le moteur l'argent . C'était en effet autour des différentes fonctions ecclésiastiques que s'engageaient des luttes qui mobilisaient le clergé et les fidèles et entraînaient des divisions au sein de la communauté . La confirmation d'un prélat à un poste devait être consacrée par un firman de la Sublime Porte, obtenu normalement grâce au Patriarcat de Constantinople . Les missionnaires latins ont usé de l'appui de la diplomatie française au profit de certains évêques ,

-
- (1) C'est là un sujet inépuisable pour les historiens des Eglises orientales qui continuent à rechercher les preuves de la conversion de tel ou tel évêque .
 - (2) "Les mêmes sièges épiscopaux, les divers sièges patriarcaux eux-mêmes présentaient partout des successions d'évêques tantôt en communion, tantôt en rupture plus ou moins déclarée avec Rome" . H.de Barenton, La France catholique en Orient . p.105 . Voir également M.Febvre, Théâtre de la Turquie . pp.454-56 ; A.Rabbath, Documents, v.1, pp.94-102 .
 - (3) H.de Barenton, ibid., p.108
 - (4) Besson, La Syrie Sainte .pp.50-51 . A.Rabbath, Documents . v.1,pp.55, 109

et sont devenus un intermédiaire régulier et puissant entre le clergé de Syrie et les autorités d'Istanbul (1) . Les dons et les aumônes qu'ils recevaient d'Europe leur permettaient de faire pencher les décisions de celles-ci en leur faveur (2) . C'est ainsi que se constitua au cours du XVIIe siècle, un réseau efficace partant des missionnaires et des consuls et aboutissant à l'Ambassade de France à Constantinople par le biais de Rome et Paris . Encore fallait-il que le consul fasse sienne la tâche des missionnaires . C'est ce qui se produisit avec quelques-uns, tels Picquet et le Chevalier d'Arvieux à Alep . Cette forme d'action dans laquelle s'étaient engagés les religieux latins ne pouvait qu'exacerber les luttes de fractions traditionnelles en offrant des prétextes à l'annulation de nominations d'évêques ou de patriarches et des occasions de prélèvements financiers nouveaux pour l'appareil administratif et judiciaire ottomans .

La forme des conflits, leur enjeu et le mode d'intervention des missionnaires devaient préfigurer le type de scission qui allait se produire dans les Eglises d'Orient à partir de la fin du XVIIe siècle . Tous les "schismes" ont en effet éclaté à l'occasion de l'élection d'un patriarche ou d'un évêque . Ils ont été l'étape finale d'une longue suite d'évènements qui obéissaient au même mécanisme : un candidat qualifié de catholique est soutenu par les missionnaires et par une partie de la communauté .

Deux facteurs ont contribué à maintenir les divisions cycliques au sein des Eglises : l'autonomie relative des gouverneurs turcs qui ignoraient les firmans contre une compensation monétaire, et la rivalité des groupes nationaux et régionaux au sein d'une même Eglise . Cependant une réaction soutenue s'est progressivement élaborée à Constantinople à l'instigation du Patriarcat oecuménique qui exigea que des mesures fussent prises contre les Missions par les autorités ottomanes . Pour celles-ci il s'agissait de mettre fin à des désordres de plus en plus graves qui secouaient les communautés chrétiennes de Syrie

2. Le rite, la langue et l'imprimerie .

Le respect des rites orientaux proclamé par Rome était rien moins qu'ambigu . D'un côté, il signifiait le maintien d'un certain nombre de pratiques tenues pour secondaires au regard du dogme ; et par

(1) Pour assurer la nomination de l'évêque de Jérusalem en remplacement du Patriarche jacobite André, des Capucins et des Jésuites se rendirent à Constantinople et à Rome, là pour obtenir un firman, ici le Pallium . A.Rabhath, Documents . v.1, p.97

(2) Ibid. pp.98,99 . Ce sont 450 écus qui sont réunis par les Jésuites dans la même affaire du Patriarche jacobite .

conséquent il contribuait à rassurer le clergé oriental parce qu'il concordait avec la reconnaissance mutuelle des différences confessionnelles qui est à la base de la coexistence des Eglises d'Orient sous les Ottomans . De l'autre, il appelait de manière implicite à des changements dans la mesure où la frontière entre le rite d'une part, l'hérésie, le schisme et les superstitions d'autre part, n'était pas clairement définie . Rome n'a d'ailleurs pas été toujours respectueuse du principe du maintien des rites orientaux, et elle a toujours cherché à modeler progressivement les Eglises d'Orient sur celle d'Occident . L'intransigeance des Ordres latins révèle combien peu ils s'accommodaient des limitations imposées à leur entreprise de réforme . Le respect des rites était une arme tactique qui devait mener à plus ou moins long terme à la latinisation totale de toutes les communautés chrétiennes d'Orient . Les pères capucins ont été les plus résolus à poursuivre cet objectif (1) . Deux moyens ont été utilisés : le premier visait à constituer un noyau de communauté latine, le deuxième à introduire des changements une fois la place investie . Dans le premier cas, l'inconvénient majeur était d'arracher des individus à leur communauté, et d'attirer sur eux les rigueurs du clergé et des autorités turques . La deuxième solution présentait l'avantage de susciter le moins de résistances de la part des fidèles qui trouvaient dans l'activité des missionnaires une aide supplémentaire morale et matérielle (soins médicaux, etc.) .

En réalité, le maintien du rite présentait un avantage certain ; mais il risquait de limiter la portée des changements que voulaient introduire les missionnaires . Les Chrétiens d'Orient ne pouvaient comprendre les raisons pour lesquelles on les poussait à changer de pratiques et à en adopter de nouvelles . La distribution des individus dans des communautés religieuses différentes et autonomes faisait partie du système social dans son ensemble . Les particularités des rites étaient devenues indissociables des moeurs et des groupes ethniques et régionaux . Plus encore, la différenciation plutôt que l'unification dans une croyance commune en Jésus-Christ était le principe d'organisation des relations entre les communautés . Elle était l'expression du caractère propre de chacune des communautés où histoire, moeurs et rites se trouvaient mêlés . Mais ce cloisonnement des groupes autorisait des formes réglées et intenses d'échange que les schismes ne pourront jamais arrêter . De là l'étonnement des Orientaux qui objectaient aux missionnaires de ne pas se contenter de prêcher auprès des "Francs" (2) . Selon eux chaque communauté accède au salut éternel à la condition de respecter les pratiques établies de son Eglise (3) . Chacune avait ses saints et ses fêtes par-

(1) M. Fehvre exprimait bien ce point de vue : il fallait dans une première étape laisser aux différentes sectes leur Eglise, l'objectif final étant de les rassembler toutes dans la confession romaine, parce que la différence de religion fait la ruine des Etats . Théâtre

ticuliers qui étaient célébrés par les autres communautés . La polémique entre les Eglises s'était figée depuis longtemps en une rhétorique qui ne visait nullement au prosélytisme ; et lorsque des individus changeaient de confession la raison en était toujours d'ordre privé et judiciaire (divorce, héritage, etc.) .

Le clergé oriental ressentit l'action des missionnaires comme une atteinte à l'intégrité et à l'ordre communautaires . Ce fut là en quelque sorte la réaction de l'appareil ecclésiastique, plus précisément des chefs des Eglises . Le petit clergé craignait surtout pour ses intérêts financiers, puisque les services religieux étaient monnayés et que les religieux latins les offraient sans contrepartie (2) . La résistance de la population fut de son côté plus sourde et durable, et elle se perpétua au sein des nouvelles communautés formées à la suite des scissions des Eglises orientales .

En réponse à la méfiance des différentes Eglises, les missionnaires ont adapté leur tactique . Là où des groupes étaient éloignés de leur évêché, ou délaissés par le clergé, ils poussaient l'avantage au point d'imposer une latinisation totale (3) . Ailleurs, ils s'accommodaient du rite oriental et ménageaient le clergé et les fidèles, sans négliger les occasions de modifier dans leur sens les particularités du rite religieux . A la longue cependant, ils durent se plier devant le refus du clergé jaloux de ses prérogatives, et devant l'attachement du peuple à des pratiques ancrées dans son histoire .

-
- (1) La participation aux cérémonies religieuses des autres communautés n'a jamais fait problème en Orient, même pour les Maronites . Le Patriarche Dueyhî s'insurgea contre les missionnaires qui n'acceptaient pas que les prêtres maronites officient dans leurs églises . Ils mentionnent les églises d'Orient où toutes les communautés officiaient ensemble . Lettre du 20 mars 1701, dans Fahd, Jacob Aouad . Appendice, pp.138-139
 - (2) On accusait les missionnaires de retirer aux prêtres leurs ressources . A.Rabbath, Documents . v.1, p.70 . H. de Barenton, La France catholique . p.158 .
 - (3) Ce fut le cas des Nestoriens d'Alep qui n'avaient pas d'Eglise, les Arméniens d'Alep et de Damas, et les Maronites de Palestine (début du XVIIIe siècle) . Le Patriarche Duayhî se plaignit à maintes reprises de ce que les missionnaires arrachaient à son Eglise les Maronites de Jérusalem, Nazareth, et Larnaca . Ceux-ci avaient cessé de verser la dîme et ne respectaient plus le calendrier du jeûne oriental . Le Patriarche les avait frappés d'interdit mais les pères de Terre Sainte les poussèrent à défier son autorité . Lettre du 20 mars 1700, dans Fahd, Jacob Aouad, pp.137-139, et lettre de 1703, ibid., pp.232-234 . De même, plainte contre les Capucins de Patriarche maronite Joseph, du 1er mai 1648, ibid., pp.230-231 .

Le tableau du Christianisme oriental établi par les missionnaires donne la mesure de ce qui dans leur esprit éloignait les communautés d'Orient de la vraie religion. Les descriptions englobaient tous les aspects de la vie religieuse et sociale, de la pratique de la confession au voile des femmes chrétiennes. Les questions relatives au dogme étaient noyées dans la critique des mœurs pour former un ensemble qui faisait fonction de programme de réforme (1). Mais l'ampleur de celui-ci contrastait avec les moyens qui furent mis en oeuvre par les différentes Missions. Au moins révèle-t-il les orientations majeures de la première étape qui s'achève avec les scissions des Eglises d'Orient.

La comparaison entre l'approche des premiers missionnaires et celle de leurs successeurs du XIXe siècle fait apparaître une omission de taille dans les premiers récits. A l'exception de la simonie et du mariage des prêtres, les critiques ont laissé dans l'ombre le fonctionnement de l'appareil ecclésiastique. Les pouvoirs administratifs et judiciaires exercés par le clergé, la tenue des conciles, le mode d'élection des prélats, en un mot l'Eglise en tant qu'institution était négligée par les religieux latins. De même la formation du clergé oriental était-elle absente du travail des Missions qui en laissaient le soin aux séminaires orientaux de Rome. La réticence à charger ce clergé d'une part de l'entreprise de réforme est sans doute une constante de l'action missionnaire dans le monde (2). On se rendra compte plus tard que la christianisation (et la latinisation) ne pouvaient passer que par le renforcement du clergé autochtone et par l'intégration de l'apport extérieur aux traditions culturelles du pays (3); les missions étaient transitoires, "seul le clergé indigène est stable" (4).

D'un missionnaire à l'autre, le diagnostic des maux dont souffraient les Eglises d'Orient est différent. Chez tous cependant, deux catégories sont distinguées: les erreurs et les abus. La première désigne les différends concernant le dogme; la deuxième réunit l'ensemble des pratiques religieuses dont l'exer-

(1) La hiérarchie des questions controversées est remarquable. Dans le livre de M. Febvre (Kitâb...), la réponse aux schismatiques est développée en 31 chapitres (3e partie, pp. 88 et svtes). Le dogme est traité dans les chapitres 1, et 5 à 19; mais en 3 (calendrier des fêtes), 4 (messe quotidienne) sont insérées des questions relatives au rite.

(2) Pour le Mexique, voir Delacroix, Histoire Universelle des Missions Catholiques. ch. IX. L'expansion missionnaire du Portugal et de l'Espagne aux XVe et XVIe siècles, par R. Ricard. p. 247

(3) Ibid., Introduction de J. Daniélou, p. 21

(4) "...il n'importe pas moins de préparer dans les contrées que le missionnaire veut régénérer un clergé instruit, vertueux et dévoué. Pour que la religion soit vraiment naturalisée chez un peuple..." Jullien, La nouvelle mission..., p. 133

cice est entaché d'influences étrangères . Toutes deux sont vouées au changement, la première par l'adoption des positions de l'Église romaine par le clergé, la deuxième par une transformation des pratiques du clergé et des laïcs . Dans la liste la plus complète des abus (1), il apparaît clairement que la critique des missionnaires porte sur la perception différente du pur et de l'impur chez les Chrétiens d'Orient . Ce qui était visé c'était l'organisation de l'espace du sacré , fondement des pratiques religieuses . Là où les missionnaires voyaient une décadence des formes originelles (2), il y avait une autre perception du sacré . L'approche des saints sacrements en était modifiée . Les pratiques de purifications étaient physiques et sociales, elles se rapportaient au corps et aux lieux .

La communion n'était pas préparée par la confession et la pénitence . Dans certaines communautés, le bain la précédait (3) ; dans d'autres elle était elle-même un rite de purification . Une longue liste d'interdits frappait le chrétien qui approchait la table sainte : les jeunes mariées ne pouvaient communier pendant la première année de noce (4), les femmes "durant le temps qu'elles ont leurs mois" (5), ainsi que celui qui a une plaie purulente . Durant le grand carême, la communion était refusée aux laïcs, seuls les prêtres y avaient droit (6) . Les femmes étaient sujettes à plus d'empêchements que les hommes, en raison de leur impureté physique fréquente . Elles ne pouvaient sortir de chez elles durant les quarante premiers jours qui suivaient l'accouchement, et ne pouvaient non plus se présenter au soleil . Les plats qu'elles préparaient devenaient immondes, et les prêtres menaçaient d'excommunication ceux qui en mangeaient (7). Elles se voilaient partout, y compris chez les Maronites (8) .

L'église ne devait pas être souillée par la présence de personnes impures . Ne pouvaient y pénétrer les vierges et les nouvelles mariées (8); les autres ne fréquentaient l'église que trois ou quatre fois l'an . Chez les Maronites , les femmes ne devaient jamais entrer à l'église (9) .

-
- (1) M.Febvre, Théâtre de la Turquie . art.VIII à XV .
(2) "Les Sacremens sont presque tous corrompus et alterez"
Ibid.p.433
(3) Chez les Arméniens . Ibid.p.425
(4) Ibid.p.425
(5) Ibid.p.426
(6) Ibid.p.428
(7) Ibid.p.430
(8) M.Febvre, Kitâb .pp.233-35 . Besson, La Syrie Sainte.
p.114
(9) Besson, ibid.,p.122

Les missionnaires retrouvaient en Orient des pratiques juives (1) différentes selon eux du vrai Christianisme pour qui la purification passe par la confession et la pénitence, c'est-à-dire par la pratique de l'aveu et de la contrition. Les Chrétiens n'avaient fait qu'emprunter à d'autres communautés, y compris les interdits alimentaires, le statut de la femme, etc. Réformer les abus paraissait possible grâce à l'instruction et à la prédication. Mais alors que les missionnaires accordaient une grande importance aux sacrements, les Chrétiens d'Orient étaient attachés à des pratiques qui paraissaient secondaires. Par exemple, l'adoption du calendrier grégorien par les Maronites en 1606 choqua profondément les autres communautés (2). C'est que le calendrier était lié à la détermination des périodes de carême qui étaient scrupuleusement observés en Orient. D'autres pratiques paraissaient hors de portée de l'action des missionnaires parce qu'elles touchaient à la structure sociale, tel est l'interdit de mariage fondé sur la structure de parenté. Même lorsque les règles occidentales étaient adoptées officiellement par l'une des Eglises, leur application était rendue impossible par la pratique courante des dispenses (3).

Quel fut l'impact du travail missionnaire, quels thèmes de leur prédication furent accueillis favorablement, en quel points se firent les résistances les plus tenaces ? Il est certain que ni la politique résolument catholique des Maronites, ni la formation des Eglises uniates ne mirent fin à l'opposition du clergé et de la population à une grande part des mesures que voulaient introduire les missionnaires. De 1606 à 1858, le refus du calendrier grégorien ne varia pas de même la résistance à une latinisation que Rome cherchait toujours à imposer quand le moment lui paraissait favorable.

C'est par le contact direct avec la population que les missionnaires voulaient introduire le Catholicisme ; mais le clergé ne fut pas pour autant négligé. Par l'instruction, la prédication et la confession, les couches les plus larges devaient être atteintes. L'instrument par excellence en fut la langue et l'écrit.

(1) M. Fevre, Théâtre de la Turquie . pp.429, 430 . Id., Kitâb . p.274 . Besson, La Syrie Sainte . p.48

(2) P. Dib, Histoire de l'Eglise Maronite . v.1, p.142 . Dueyhî, Annales . ed.1976 . p.458 . M. Fevre, Théâtre de la Turquie . p.467

(3) Voir infra,

Dans son Théâtre de la Turquie, Michel Febvre avait lié le succès du Catholicisme en Orient à l'élimination des rites orientaux et à l'imposition de deux langues officielles : l'arabe et la turque (1). Malgré le côté utopique des projets du père capucin, la proposition éclaire un aspect important de l'activité missionnaire : l'unification des communautés par la langue. Dans une grande mesure, la langue arabe qui l'emporta sur la turque pour des raisons évidentes, fut un puissant facteur d'unification et de latinisation des Eglises d'Orient.

Chaque communauté possédait sa langue liturgique propre : le syriaque, le grec, l'arménien et le copte. Excepté l'arménien, ces langues étaient devenues des langues de clercs, et l'arabe l'idiome commun de toutes les confessions de Syrie. Ce dernier ne devait pas éliminer totalement les autres langues; au contraire, elles connurent un renouveau après une période de décadence où l'enseignement avait dans son ensemble périclité. Les premiers missionnaires se mirent à enseigner plusieurs langues : l'arabe, le syriaque, le grec et l'arménien (2). L'imprimerie que projetait d'installer au Liban le père Joseph du Tremblay devait comprendre des caractères arabe, persan, turc et syriaque (3). Seul l'arabe devait demeurer; alors que les autres langues furent progressivement remplacées par l'italien et le français, malgré la résistance des différentes Eglises (4); celles-ci devaient se charger elles-mêmes de leur enseignement. L'arabe n'était pas destiné à remplacer les langues liturgiques; il occupait un autre espace, religieux et social à la fois, qui devait modifier profondément le rapport de communautés à l'écrit, et celui des fidèles au clergé et aux pratiques religieuses. Deux conséquences dont il n'est possible d'évoquer que les grands traits :

1°. L'arabe devenait le support d'un nouveau discours religieux qui touchait toutes les communautés et brisait le cloisonnement qui protégeait le dogme et les pratiques de chacune d'entre elles. Toutes allaient être l'objet de polémiques enrichies par un apport rhétorique occidental considérable. Les innovations introduites pouvaient diffuser par la base après s'être acclimatées dans l'une des communautés (5)

(1) Ibid., p.351

(2) A.Rabbath, Documents . v.1, pp.51, 53

(3) H.de Barenton . La France catholique en Orient .p.120

(4) Les pères Carmes enseignent l'italien dès le milieu du XVIIe . A.Rabbath, ibid., v.1, p. 434 . Dueyhî protesta contre l'élimination du syriaque de l'enseignement des Maronites à Damas . Lettre de 1703 . dans Fahd, Jacob Aouad .p.233

(5) A Alep, les changements introduits par les Maronites provoquèrent une longue polémique avec les autres communautés . M.Febvre, Théâtre de la Turquie . pp.469 et suivantes .

2°. Par la prédication en arabe, toutes les questions relatives au dogme, au rituel, aux différences entre les Eglises, allaient être diffusées de manière très large parmi les fidèles des différentes communautés. L'arabe parlé utilisé dans les prédication et les livres de controverse, devait contribuer à rendre accessibles les questions réservées jusque là au clergé.

Dans leur grande majorité, les missionnaires apprirent l'arabe en vue de le parler et l'écrire. Chez les seuls Capucins, 35 pères au moins laissèrent des écrits dans cette langue (1). L'étude s'est faite sur place, auprès de maîtres du pays, chrétiens ou musulmans (2). C'était là la première activité à laquelle était tenu le missionnaire qui arrivait en Syrie (3). Il lui fallait en moyenne trois ans pour parvenir à maîtriser suffisamment l'arabe pour pouvoir prêcher (4). Cet effort qui se faisait en marge des études orientales entreprises par les universités européennes, n'eut pas de suite. Dès le milieu du XVIIIe siècle, les missionnaires ne considéraient plus comme une priorité d'apprendre l'arabe (5).

L'objectif des missionnaires était double : rédiger des ouvrages en arabe, et prêcher et confesser dans cette langue. Leur maîtrise insuffisante de celle-ci ne les a pas empêchés d'entreprendre un important travail de traduction et de composition de textes. Sur un ensemble de 70 textes, manuscrits et imprimés sauvés du couvent des Capucins d'Alep, la ma-

(1) Louis de Gonzague, Les anciens missionnaires capucins de Syrie. Collectanea Franciscana. 1931 (1), pp.335-6

(2) Ibid., p.342

(3) G. Goyau, Un précurseur... p.34

(4) L. de Gonzague, ibid., p.345. Les missionnaires eurent recours au Thesaurus linguae arabica (latin-arabe) en 4 volumes de Giggeus (1632). Ibid., p.348

(5) Un missel roman qui date de la fin du XVIIIe siècle est en texte arabe avec caractères latins. Ibid.; p.467 n.2. Jusque là l'activité des missionnaires est intense. Les jésuites ont grandement contribué à la rédaction d'ouvrages. Au XVIIe siècle, les pères Nau, Queyrot et Clisson. Lettres édifiantes. ed.1838. p.227A. Au XVIIIe siècle, le père Fromage aurait écrit plus de 40 ouvrages. Jullien, La nou- mission. p.3, n.1. Contesté par le moine B. Karamé, (Evènements du Liban de 1745 à 1800. p.11) qui en attribue la paternité à un moine de l'ordre basilien, Abdallah Zâkher.

porité est constituée de traductions d'ouvrages occidentaux . C'est que les missionnaires étaient pressés d'avoir les instruments indispensables à leur prédication et que la composition d'ouvrages originaux exigeait un long travail (1) . Mais la destination des écrits exigeait de les adapter ou d'en écrire de nouveaux qui remplaceraient ceux qui circulaient en Orient ou combleraient le vide qui existait dans certains domaines . L'apport spécifique des missionnaires devait se faire dans deux principaux types d'ouvrages : l'écriture sainte et les écrits de controverse (2) . La deuxième catégorie devait apparemment servir à diffuser largement l'argumentation catholique contre les Elises schismatiques . Elle présentait les points de controverse qui étaient exposés dans la prédication des missionnaires (3) . La première relevait d'un effort de correction et d'unification des textes utilisés lors des offices religieux . La dimension linguistique de ce travail était primordiale (4), dans la mesure où la lecture de ces écrits permettait d'atteindre les fidèles de toutes les communautés . Les missionnaires devaient mettre à la disposition du clergé oriental des traductions des Evangiles et de la Bible en langue arabe

(1) Ibid., p.325

(2) L.de Gonzague distingue cinq types de manuscrits : 1. L'écriture Sainte, 2. Les livres de spiritualité, 3. de pastorale, 4. de controverse, et 5. de linguistique . Ibid., p.466 . Les livres de spiritualité étaient pour la plupart des traductions , tels "Le guide des pecheurs" de Louis de Grenade, traduit vers 1635 , "L'imitation de Jésus-Christ" en transcription arabo-latine de 1734 . Des catéchismes, des sermonnaires et des traités de théologie morale furent également traduits . Mais beaucoup furent le produit de l'expérience des missionnaires: "Motifs de servir Dieu" du P.Accurse (1665), un recueil de sermons et de conférences du P.Dorothee Vincent (début XVIIIe) . L.de Gonzague, *ibid.*, 1932 (2), pp.35-71 . Voir également Traité inédit sur la présence de Dieu, composé en arabe par un ancien missionnaire capucin d'Alep et traduit en français par L.de Gonzague . (Brindisi) Assisi 1935 .

(3) L.de Gonzague, Les anciens missionnaires... (2) 1932, pp.179 et suivantes . Plusieurs réfutations des Orthodoxes, dont une datée de 1640 (P.Bonaventure de Lude), un Catéchisme de Controverses, et une réfutation du Coran .

(4) Plusieurs dictionnaires furent utilisés par les missionnaires : arabo-italien, franco-arabe (copie de 1703), et un "Droqman arabo-français"(environ 1740) . Il n'existait pas de grammaires, mais des dialogues arabes étaient transcrits avec leur équivalent français . Les dialogues imaginaires se déroulaient entre un chrétien latin et un sheykh musulman, ou entre un prêtre et deux Chrétiens, etc. Un choix considérable de proverbes arabes avec traduction correspondante devait aider le missionnaire à manier la langue . L.de Gonzague, *ibid.*, pp.195-197

qui précédèrent les impressions faites à Rome (1) .

Les religieux latins dépensèrent un effort considérable à la rédaction de manuscrits . Ceux-ci présentaient deux avantages . La cherté des imprimés ne permettait pas de commander un grand nombre d'ouvrages à Rome (2) . D'autre part, le manuscrit suscitait moins d'oppositions de la part du clergé oriental qui taxait les livres imprimés de "francs" et les faisait aisément saisir par les autorités (3) . La méfiance à l'égard des livres étrangers était également contournée par le recours aux copistes du pays . Les missionnaires se contentaient alors de corriger les manuscrits en usage dans les Eglises pour les rendre conformes au dogme catholique (4) .

L'opposition des Eglises orientales aux livres imprimés provenait d'une peur de voir des écrits non contrôlés par elles répandus parmi le clergé et les fidèles (5) . Le Patriarcat maronite lui-même s'opposa longtemps au cours du XVIIIe siècle à la diffusion de livres imprimés, commandés à Rome par les Moines Libanais (6) . Il y percevait, à juste titre, une menace à son pouvoir . De son côté, la Congrégation pour la Propagation de la Foi usa de tous les moyens pour garder le monopole de l'impression d'ouvrages en caractère arabe . Elle fit échouer le projet du père Joseph du Tremblay de créer une imprimerie dans le Mont-Liban . Et ce n'est qu'au moment où elle s'assura du droit de regard sur les livres que les premières presses furent installées dans les couvents catholiques . Mais le formidable instrument constitué par l'imprimerie fut lent à s'imposer . Les manuscrits continuèrent à être transcrits jusqu'au milieu du XIXe siècle . Sans doute étaient-ils moins chers en raison de l'extension à une très large échelle du travail de copiste principalement dans les couvents . Plus que l'imprimé, c'est donc la diffusion de nouveaux écrits sous l'impulsion des missionnaires qui modifia en premier la fonction et la place de l'écrit au sein des communautés chrétiennes . La relève devait être prise par plusieurs générations de religieux d'Orient qui poursuivirent le travail commencé par les missionnaires .

-
- (1) Ibid.(1) 1931, p.487 . Plusieurs pères travaillèrent à Alep à la traduction de la Bible , traduction qui dut être utilisée par l'édition arabe que la Propagande publiait à Rome en 1671 .
 - (2) Ibid.,p.464-65
 - (3) Ibid.,p.466 . "On compose des livres en langue de ce pays qu'on débite écrits à la main, et en cela mieux venus, car les imprimés passent pour francs, et de là, leur sont suspects" . Rabhath, Documents .v.1,p.51
 - (4) Rabhath, ibid.,p.401 . M.Febvre, Théâtre de la Turquie . p.454
 - (5) Cependant le patriarcat grec de Constantinople fit venir d'Angleterre des livres "en grec littéral et vulgaire pleins d'hérésies et de venin contre l'église romaine" . Césy au Roi, 7 septembre 1627 . cité dans Lettres et Documents du P.Joseph de Paris . p.96 n.127
 - (6) Fahd, Histoire de l'Ordre des Moines Libanais . Lettre du supérieur de l'Ordre, 3 novembre 1737 . t.2,pp.116 125

3. Confession et Pénitence .

Des deux activités des missionnaires, l'enseignement et la prédication, la deuxième paraît avoir occupé le plus gros de leur temps . Elle se faisait partout, à l'église, dans les villages, dans les maisons et même dans la rue . Son but était de mieux préparer les fidèles à l'approche des saints sacrements . Le soin des religieux latins portait principalement sur la confession comme préparation indispensable à la communion . Leur refus d'accorder le sacrement de l'eucharistie avant une préparation qu'ils voulaient longue éclaira la différence entre les pratiques orientales et celles d'Occident . Pour l'Eglise orientale, la communion se suffisait à elle-même ; elle n'était pas la conclusion d'une longue épreuve où le repentir jouait un rôle principal (1) . Elle pouvait se passer totalement de confession (2), parce qu'elle occupait une place équivalente aux autres pratiques de purification . Le jeûne, l'abstinence et le respect scrupuleux des temps de carême semblent avoir formé l'essentiel des pratiques religieuses en Orient .

Il existait toutefois une forme de confession collective . Elle était réduite à sa plus simple expression et consistait à réciter une formule générale : "j'ay peché par les yeux, par la bouche, par les mains et j'ay offensé Dieu, Dimanche, Lundy, Mardy, (...), et en pensées, en paroles et en oeuvres"(3) . A la suite de quoi le prêtre accordait l'absolution et la communion . Il s'agissait là de tous les "péchés légers" que l'Eglise n'avait pas à connaître et qui devaient demeurer dans l'intimité des foyers . Ils relevaient de l'espace familial fermé à toute intervention extérieure . Non seulement il n'était pas nécessaire d'avouer ces péchés, mais on se devait de les cacher au prêtre parce qu'ils risquaient d'être révélés (4) . Par contre, l'Eglise orientale se saisissait des péchés graves, c'est-à-dire en réalité des péchés "publics" qui provoquaient un désordre grave au sein de la communauté . Le péché ne se rapportait donc pas à une intention qu'il fallait examiner pour fixer la nature de la punition et provoquer le repentir . Il devait entraîner une pénitence publique qui rétablisse l'équilibre perturbé . Ainsi l'Eglise orientale rendait-elle publique l'oppresse du pénitent en imposant des punitions qui pouvaient être connues de tous :

-
- (1) "Ils regardent la communion comme une bonne oeuvre qui ne demande rien autre chose que de communier" .
Lettres édifiantes . ed.1838, pp.234B-235A . M.Febvre,
Théâtre de la Turquie . p.421
- (2) Dandini, Voyage du Mont-Liban . p.122
- (3) M.Febvre, ibid., p.434 . Dandini, ibid., p.110
- (4) M.Febvre, ibid., p.403 . A.Rabbath, Documents .v.1, p.411

on lui interdisait l'église pendant une longue période (un an et plus), on lui imposait de manger maigre, on lui refusait la communion, ou bien encore il devait verser une aumône (1). La punition était infamante, elle fonctionnait comme une marque publique d'exclusion. Pour les missionnaires, le moment important résidait dans l'examen de conscience qui nécessitait des techniques d'interrogation dont étaient incapables les prêtres d'Orient (2). Ceux-ci sont ignorants, "incapables d'interroger et d'examiner les pénitents, ne pouvant pas discerner ce qui est péché mortel et ce qui n'est que véniel" (3). A la limite l'absolution peut être accordée à distance à un homme qui est à l'article de la mort, puisque sa vie est connue et qu'il suffit au curé d'imaginer ce qu'il lui dira (4). La confession n'était pas liée au repentir.

A quelles conditions pouvaient réussir les missionnaires dans la diffusion de techniques d'interrogation du moi sans un support institutionnel ? Il n'est pas certain que leur activité débordante ait porté des fruits. Ils ont établi des bilans comptables impressionnants des confessions qu'ils faisaient dans les villes et les campagnes (5). Des centaines de Chrétiens qui n'avaient jamais été confessés ont été écoutés par eux. Ils prenaient soin de préparer les esprits par une longue prédication et attendaient plusieurs jours avant de confesser et de faire communier (6). Ils profitaient des moments où la population terrorisée par la peste demandait leur secours médical et moral (7).

Il y eut sans doute une grande affluence de pénitents chez les missionnaires. Ceux-ci l'expliquent par le fait que les curés de paroisse étaient mariés, et occupés de ce fait à faire vivre leur famille ; ils ne pouvaient donc pas faire des visites aux fidèles ni prendre le temps de les instruire (8). Une autre raison tient au fait que les missionnaires étant étrangers, il était plus facile de leur confier ses fautes qu'au curé qui pouvait les révéler (9).

(1) M.Febvre, Kitâb . pp.219-221

(2) Lettres édifiantes . ed.1838 pp.229B,234B

(3) Dandini, Voyage . p.122 .

(4) M.Febvre, Théâtre de la Turquie . p.403

(5) Lettres édifiantes . p.181

(6) Ibid.,p.183

(7) Ibid.,p.224B

(8) Ibid.,p.225B

(9) Plusieurs cas de dénonciations relatés dans M.Febvre, Théâtre de la Turquie . pp.435-37

Toutefois les préventions des Chrétiens d'Orient contre la confession individuelle étaient très grandes, et il y eut des réactions très vives à l'encontre des missionnaires. La plus forte et la plus claire vint du clergé qui voyait dans l'activité des missionnaires un empiètement sur leur propre domaine. Il les accusait de lui arracher une partie de ses ressources, ou bien de pousser les fidèles à se passer de ses services religieux. Mais cette réaction concerne tout le travail des missionnaires, surtout lorsque ceux-ci mettaient en cause l'autorité du clergé en le dénigrant, comme ce fut le cas pour les Maronites (1). Une résistance plus profonde et durable à la confession individuelle apparaît dans l'accusation d'impudeur adressée aux religieux latins. Le clergé oriental trouvait immoral qu'un prêtre confesse des femmes alors qu'il n'est pas marié (2). Le même jugement fut porté sur les visites à domicile, tenues pour un viol de l'intimité familiale (3).

Il est difficile de mesurer l'extension des formes occidentales de confession et de pénitence. Des différents récits, il ressort que c'est à Alep qu'elles s'implantèrent en premier (4). Le Mont-Liban suivit au XVIII^e siècle, lorsque les ordres monastiques libanais commencèrent les "missions de l'intérieur" (5). Ce sont eux qui installèrent les premiers confessionnaux vers 1737 (6). Mais il n'est pas assuré que les pratiques adoptées aient dépassé l'aspect rituel caractéristique des pratiques religieuses en Orient. Le projet initial des missionnaires de rendre régulière la confession et la communion n'a jamais été atteint (8).

-
- (1) Le clergé maronite, pourtant acquis à Rome, a toujours refusé aux Latins le droit de confesser leurs fidèles, et une autorisation expresse du Patriarche était nécessaire. A. Rabbath, Documents .v.1, p.69. H. de Barenton, La France catholique . p.157. En 1831, un curé maronite demande à ses paroissiens de ne pas ses confesser aux Jésuites. Jullien, La nouvelle mission . p.25
 - (2) M. Fevre, Kitâb . pp.194-195 . Dans l'Eglise grecque, "si la prêtresse meurt, le prêtre doit se faire religieux (= entrer dans un ordre) ou bien ne plus entendre la confession des femmes" . M. Fevre, Théâtre de la Turquie . p.509
 - (3) M. Fevre, Kitâb .pp.199-201
 - (4) Lettres édifiantes . ed.1838 .p.229B .
 - (5) Ibid. p.183
 - (6) Lettre du supérieur de l'Ordre, 6 novembre 1737 . dans Fahd, Histoire de l'Ordre des Moines Libanais . v.2, p.124
 - (7) Ils voulaient atteindre un rythme mensuel . Lettres édifiantes . p.223A

Le témoignage d'un instituteur d'Alep jette une lumière sur la confession individuelle telle qu'elle était pratiquée par les Catholiques au milieu du XIXe siècle (1). L'instituteur a scrupuleusement noté dans son diaire les jours où il s'est confessé et a communiqué, ainsi que les jeûnes qu'il a observés (2). Il se confesse en moyenne trois fois l'an, généralement avant Pâques et Noël et, au milieu de l'été, le jour de sa fête. Mais il ne semble qu'il ait suivi une règle précise. L'un des raisons en est qu'il ne suivait pas un même calendrier tout au long de l'année. Bien qu'il fût syrien catholique, il jeûnait tantôt avec les Orientaux, tantôt avec les Occidentaux. De même suivait-il l'office chez les uns ou les autres (3). La confusion des deux calendriers était d'ailleurs courante dans les communautés catholiques qui demeuraient attachées à l'ancien malgré les rappels de la hiérarchie. La confession se faisait toujours durant le grand carême et un peu avant Noël ou le Nouvel An. Elle ne devait pas être correctement préparée puisque des missionnaires jugèrent bon de simuler devant les fidèles une confession type; ce qui provoqua une réprobation générale de la part de la communauté (4). A cette date, il existait des directeurs spirituels qui confessaient régulièrement les mêmes personnes (5). Mais de même que le curé avait son propre fief dont il tirait ses ressources, ces confesseurs s'étaient formés un clientèle. En 1849, fut annoncé dans les églises que les prêtres devaient écouter tout le monde sans distinction (6).

Il faut réduire la portée de ces informations, en soulignant qu'elles concernent une ville où le travail missionnaire datait de plus de deux siècles.

-
- (1) Le diaire de Na^cûm-Bakhhâsh, dans Taoutel, Contribution à l'histoire d'Alep. v.3.
 - (2) Les mots confession et communion sont écrits en lettres inversées ! La confession était-elle honteuse ?
 - (3) Il fête par exemple l'Assomption avec les Orthodoxes parce qu'il a jeûné avec eux (août 1841). Ibid., p.38. Egalement, pp.33,43,44, etc.
 - (4) Ibid., p.110
 - (5) Liste des membres d'une association laïque d'Alep avec, en face de chaque nom, le confesseur régulier, dans Taoutel, Contribution... v.2, pp.54-67. Elle date de 1848
 - (6) Diaire de N. Bakhhâsh, *ibid.*, v.3, p.135

IV. Marchands et Missionnaires (1)

Les missionnaires ont suivi les marchands . Ils ont emprunté les mêmes routes qui menaient du littoral aux deux grandes villes de l'intérieur syrien, Alep et Damas . Lorsqu'ils ont poussé plus loin vers la Mésopotamie et la Perse, ce furent encore des caravanes de marchands, unique moyen de circulation, qui les y ont portés . Moins vulnérables parce que pauvres, ils ont pu cependant pénétrer plus avant dans des contrées que les Européens n'avaient pas encore visitées . Parfois ils se déguisaient pour circuler sans encombre dans les villages perdus aux abords du désert (2) . Ils ont de ce fait précédé les grands voyageurs de l'époque de la "géographie sacrée"; mais leur regard était différent , ils ne recherchaient pas alors les traces de l'Antiquité, mais les vestiges du Christianisme primitif . Toutefois, leur inspiration était tout aussi ancienne . La Syrie avait le privilège de la proximité de la Terre Sainte (3) .

Leur sort était lié à celui des marchands à l'époque où ceux-ci formaient des corps organisés sous l'autorité d'un consul . Celui-ci leur ménageait son soutien ou bien leur imposait des restrictions quand leur zèle provoquait des avanies . Il leur fallait alors se replier sur la communauté européenne qui était la justification légale de leur présence dans l'empire ottoman . D'une manière générale, l'action missionnaire a dû une grande part de son efficacité au prestige des légations diplomatiques, et toutes les fois qu'elle a dépassé les limites des circonscriptions consulaires, elle s'est trouvée en butte à l'hostilité des autorités ottomanes . C'est ainsi qu'après une période d'expansion quelque peu désordonnée, les missionnaires concentrèrent leurs permanences dans des zones relativement sûres comme le Liban .

1. Une capitale missionnaire du Levant : Alep (4)

Après les Croisades, seuls les Franciscains purent maintenir une mission permanente à Jérusalem, d'où ils gardèrent des contacts sporadiques avec les Maronites du Liban (5) . A partir de 1578, Rome envoya plusieurs délégations de pères jésuites au Liban et en Palestine . Ce fut à l'initiative de l'une d'entre elles, celle de

-
- (1) "Je soutiens cette vérité, qu'il y a quelque étroite liaison entre les Marchands et les Missionnaires" .
J. Besson, La Syrie Sainte . p.143
- (2) Lettres édifiantes . ed.1838 . pp.145B,148A
- (3) La Syrie "n'est pas la 'Terre Sainte', sans doute, mais elle l'avoisine de si près !" . Capucins missionnaires . p.3 . Le traité VIII de La Syrie Sainte de J. Besson s'intitule : "Huit raisons qui doivent animer les Missionnaires à l'entière conversion de la Syrie".

J.Dandini, que se réunit le synode maronite de 1596 .

La grande époque des missions permanentes se situe entre 1625 et 1750 ; elle est suivie d'une période de déclin qui s'achève avec la reprise des années quarante du XIXe siècle . Au cours de la première période, la carte des missions recoupe en grande partie celle du commerce européen . La raison en est multiple . Les grandes places de commerce attiraient des colonies européennes riches et puissantes, capables d'assurer leur protection par des versements appropriés . Elles offraient d'autre part un champ de travail aux missionnaires en raison de l'afflux de populations diverses . Toutefois, les revirements dans l'attitude des autorités pouvaient provoquer un départ des commerçants et des missionnaires à la fois . Au XVIIe siècle, Alep fut la grande métropole du commerce de Syrie qui regroupait des minorités venues de partout, de l'Est anatolien, du nord de la Mésopotamie, du Mont-Liban, etc. A suivre l'implantation de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins, il apparaît bien qu'Alep était le centre d'où les missionnaires rayonnaient dans les mêmes directions que les voies d'échange . La Custodie d'Alep (1) contrôlait les missions de Babylone ou Bagdad, Ninive, Ispahan, le Grand-Caire, et l'Ethiopie . Les missions de Syrie, Saïda, Beyrouth, Tripoli, Mont-Liban, Damas et Chypre, relevaient de la Custodie de Palestine (2) . Ce regroupement géographique étonnant était sans doute un legs des Franciscains qui partaient de Jérusalem pour visiter Damas, Tripoli et le Mont-Liban .

C'est à Alep également que les Jésuites et les Carmes s'installèrent en premier (3) . De là, ils poussèrent vers les Echelles de la côte et le pays des Maronites . Mais les conditions politiques conséquentes à l'action de l'émir Fakhr al-Dîn rendait difficile le renforcement des missions . Les Capucins durent quitter Saïda après la chute de l'émir . A Beyrouth, la situation était également précaire . Alep, "la ville de Lyon en Syrie" (4), demeura jusqu'au début du XVIIIe siècle la station la plus sûre et la plus fertile des missionnaires . Ils y rencontraient toutes les confessions chrétiennes d'Orient, les Jacobites, les Nestoriens, les Arméniens, les Maronites et les Grecs . En comparaison, Damas fut un milieu peu propice aux Latins qui s'y aventuraient sans protection consulaire .

(1) Elle relevait de la Province de Touraine . H.de Barenton, La France catholique en Orient . p.94 . Elle passa en 1753 à la Province de Lille en raison du manque de personnel . Louis de Gonzague, Les anciens missionnaires, (1) 1931, p.334 n.1

(2) Elle était contrôlée par la Province de Bretagne . H.de Barenton, *ibid.*, p.93

(3) R.Ristelhuer, Les traditions françaises, pp.92,93

(4) A.Rabbath, Documents . v.1, p.41

Les villes côtières, au contraire d'Alep, acquièrent de l'importance à cause des régions avoisinantes. Tripoli, Beyrouth et Saïda se situent au pied de la chaîne montagneuse qui accueille des villages maronites et grecs-orthodoxes. A l'époque où les missionnaires s'implantèrent en Syrie, les Maronites avaient commencé leur lent mouvement vers le Kasrawân et le Shûf. En quelques décennies, le peuplement du Kasrawân allait devenir en majorité maronite. Mais en 1625, date où s'ouvrent les premières résidences des Latins, les contacts entrepris avec les Maronites pouvaient se faire à partir des Echelles de la côte. Tripoli était la ville la plus proche du centre religieux des Maronites, mais la situation politique de la ville avait fait préférer les ports contrôlés par l'émir Fakhr al-Dîn (1). Par la suite, les missionnaires, tout en gardant des missions permanentes dans les Echelles, entreprirent de s'installer dans la montagne. Le choix du lieu se fit de manière progressive. La région proche de Tripoli était à la merci des gouverneurs du Pashalik, tandis que les districts méridionaux présentaient l'avantage de relever de chefs féodaux soumis à l'émir du Shûf. Ce fut donc dans la région la moins sujette aux incursions des armées turques que les résidences furent ouvertes. La pointe la plus méridionale de l'aire des Missions fut le village de Abey, au sud-est de Beyrouth, en pleine région druze. Elle n'eut aucune suite dans les districts avoisinants. C'est au cœur du Kasrawân, dans ce qui devenait le pays des Maronites, que les missionnaires choisirent d'ouvrir des permanences. Ils y étaient à l'abri des avanies et tout proches des populations qu'ils voulaient catéchiser. Ce fut là que les missionnaires résistèrent dans les périodes de reflux et ce fut de là qu'ils rayonnèrent dans le reste de la Syrie au XIXe siècle. La priorité accordée aux Maronites et à la montagne du Liban na paraît pas présente dans les premiers projets des missionnaires. Les traces d'un intérêt grandissant se situent dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. A la même époque se forge la légende d'un prince maronite totalement indépendant de la Porte, Abû Nawfal al-Khâzen (2).

(1) Les Capucins s'implantèrent de la manière suivante : Saïda, 1625 ; Beyrouth, 1626 ; Alep, 1626 ; Le Caire, 1626 ; Kasrawân, 1628 ; Tripoli, 1629 ; Chypre, 1632 ; Damas, 1637 ; Abey, 1645 ; Gharîr-Kasrawân, 1683 ; Salîmâ-Matn, 1710 ; Ba abdât-Matn, 1893. H. de Barenton, La France catholique .p.96. Capucins missionnaires . pp.4,5 .

(2) A. Rabbath, Documents . v.1, p.70

Par une lettre du 28 avril 1649, la communauté maronite était placée sous la protection et "la sauvegarde spéciale" de Louis XIV (1). Les missionnaires n'étaient pas étrangers à cette décision ; ils pensaient que la France avait une vocation particulière qu'elle avait héritée des Croisades. Elle se devait de défendre le Christianisme en Syrie. Les démarches qu'effectuèrent les religieux français auprès de la Cour du roi se firent plus précises dans les années cinquante. Elles visaient à assurer au sheykh maronite Abû Nawfal un soutien financier qui lui permette de garder la ferme de l'impôt du district de Kasrawân. Le capucin Sylvestre de Saint-Aïonan se rendit à Paris dans ce but (2). Les Jésuites de leur côté étaient redevables au sheykh d'avoir ouvert une résidence à Antûrâ (3). A Rome, la Congrégation de la Propagande contribua à répandre la légende du Prince des Maronites "protecteur puissant et (le) défenseur zélé de la Foi dans tout l'Orient sans l'appui duquel la Religion Chrétienne serait anéantie dans tout ce vaste Païs" (4). Cette campagne, jointe à l'intérêt que portaient les négociants français à la soie du Kasrawân, devait aboutir à la nomination d'Abû Nawfal comme consul de France à Beyrouth (5).

La rencontre entre l'action des missionnaires et la protection de la France ne pouvait donner naissance à un projet politique. Celui-ci ne devait se matérialiser qu'au XIXe siècle. Lorsque le commerce français délaissa Beyrouth pour se concentrer à Saïda et Tripoli, les consuls se trouvèrent de la région centrale où le peuplement maronite était dense et majoritaire. Ils continuèrent à la demande de Rome de veiller à la situation des Maronites et surtout d'intervenir dans les affaires du clergé lorsque des dissensions éclataient au sein de celui-ci. La France devait jouer un rôle important dans l'application des décisions de Rome qui rencontraient une résistance de la part du clergé maronite. Elle eut recours pour cela à l'autorité de l'émir du Shûf avec qui elle établit des relations régulières fondées sur le commerce.

-
- (1) I. de Testa, Recueil de traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères. Paris 1866 .v.3, pp.140-141. R. Ristelhuer, Les Traditions françaises, pp.130-131.
 - (2) G. Goyau, Un précurseur ... pp.90-92.
 - (3) Lettres édifiantes. ed.1838. p.244A
 - (4) Mémoires du Chevalier d'Arvieux ;v.2, p.359. Voir le récit truculent qu'il fait des manœuvres des missionnaires. Selon lui, Abû Nawfal était une créature des missionnaires. Ils entretenaient en son nom une correspondance avec Rome "sans qu'il le sût, ni qu'il en reçût les réponses. Ceux qui les écrivaient les recevoient, et lui en faisoient telle part qu'ils jugeoient à propos". Ibid.p.361
 - (5) R. Ristelhuer, Les Traditions françaises. p.157

2. Les "Francs" ou les partisans du Pape.

Le zèle des missionnaires a rendu de plus en plus précaire l'activité des marchands européens, et plus particulièrement français, à Alep. C'est dans cette ville en effet qu'éclatèrent à la fin du XVII^e siècle les conflits qui furent déterminants pour l'avenir des Eglises de Syrie. C'est de là que devaient se propager les mouvements de réforme qui eurent pour effet de provoquer des scissions au sein des communautés chrétiennes. L'occasion en était toujours la nomination d'un nouvel évêque ou d'un nouveau patriarche qui provoquait des dissensions et suscitait plus d'une candidature. Tous les schismes qui prirent place au tournant du siècle avaient pour cause la conquête du sommet de la hiérarchie ecclésiastique, et Alep en fut le terrain privilégié, même lorsque le siège patriarcal n'y était pas fixé. La ville avait connu pendant près d'un demi-siècle une activité culturelle intense suscitée par des polémiques interminables et la diffusion très large de textes manuscrits. Cette effervescence allait de manière ou d'autre influencer sur les différentes Eglises. Ainsi les Jacobites, les Orthodoxes et même les Maronites furent tributaires d'Alep pour les transformations qui eurent lieu dans leur appareil ecclésiastique et leur communauté.

La progression du catholicisme à Alep a bénéficié de l'appui vigoureux de quelques consuls, en particulier de François Picquet et du chevalier d'Arvieux. Tous deux entraînent la Nation française et l'ambassade de Constantinople dans une politique de soutien actif à l'action des missionnaires latins. Le premier fit venir l'évêque jacobite André qui s'était réfugié dans le Mont-Liban après avoir été chassé d'Alep (1). Celui-ci fut nommé patriarche grâce à l'appui du successeur de Picquet, le consul Baron, et il resta en poste pendant vingt ans. Avant sa mort, il choisit

(1) Relation véritable de la promotion du Patriarche Pierre à la dignité du patriarcat des Syriens de la haute et basse Syrie en la place du patriarche André (extrait des Minutes de la Chancellerie du Consulat de France à Alep), 29 décembre 1683 ; dans A. Rabbath, Documents, v.1, pp.90-102

lui-même son successeur en la personne de l'évêque de Jérusalem, gagné au catholicisme par les missionnaires de cette ville . Mais comme il était malade, le rival du patriarche André réussit à se faire nommer au siège d'Alep . Capucins et Jésuites intervinrent à Constantinople où ils purent obtenir grâce à l'ambassade de France un firman de confirmation de l'évêque de Jérusalem Pierre . La guerre des décrets commença à coup de contributions monétaires importantes . Le chevalier d'Arvieux parvint à enrayer les effets du firman favorable à Abdel Masîh en faisant émettre par le tribunal d'Alep un jugement confirmant le patriarche Pierre . Ce dernier ne fut plus contesté sérieusement au cours de sa longue carrière . Mais le processus déclenché par les missionnaires et les consuls français impliquait un appui constant . Le soutien financier que ceux-ci avaient fourni devint régulier et important (1) . Et lorsqu'en 1700 l'affaire rebondit, tous les partis étaient pris dans l'engrenage . A cette date, le patriarche fut violemment combattu . L'atmosphère commençait à changer à Constantinople . La Porte continuait de fournir des firmans et des contre-firmans mais une attitude résolument opposée aux missionnaires se dessinait . En 1689, les Jésuites avaient obtenu un firman les autorisant à prêcher librement les Chrétiens d'Orient sans que les patriarches les en empêchent (2) . Sept ans plus tard, la Porte se ravisa . Elle décréta l'interdiction à tous les missionnaires de se mettre en relations avec les fidèles des différentes Eglises (3) . Ce firman qui ne fut jamais révoqué mais seulement suspendu par moments, était le signal d'un changement radical de position . Certes, les décrets en faveur de prélats catholiques continuèrent d'être émis, mais la tendance générale qui prévalut fut de reconnaître les patriarches que la hiérarchie de Constantinople soutenait . D'autre part,

-
- (1) Le coût des firmans et les différentes dépenses ont été consignées scrupuleusement . Ont contribué les missionnaires et le consulat . Le jésuite Nau essaya d'obtenir que la gratification du roi de France se transforme en pension annuelle . Lettre du 30 septembre 1680 ; *ib.*, p.105 . Egalement, lettre du P. Aganatios Pierre au Roi de France du 30 décembre 1683, *ib.*, pp.106-7 .
- (2) Texte du firman du 13 juillet 1689 ; *ib.*, pp.123-4
- (3) De Bonnac, ambassadeur, février 1724 ; *ib.*, p.562.

le sentiment d'un danger était manifeste par l'insistance à interdire la propagande religieuse des Latins et à les confiner dans l'octroi de services religieux aux négociants européens .

Le patriarche Pierre avait dû quitter à deux reprises son poste, mais en 1700 il recourut à l'appui diplomatique de l'empereur d'Autriche et put récupérer son poste avec un firman signé du Sultan, du grand Vizir et du plus haut chef religieux d'Istanbul (1) . Il n'en subit pas moins les persécutions des autorités d'Alep . Le juge le fit arrêter avec son archevêque, son neveu, quatre prêtres et cinq notables de la communauté . Les Jacobites avaient obtenu en 1700 un décret dirigé à la fois contre le patriarche et les missionnaires, et c'est dans ce sens que le juge sévit . Il fit annoncer dans toute la ville que les missionnaires qui seraient surpris dans le quartier chrétien subiraient le même sort que le patriarche . Le consul de France dut demander aux religieux latins de cesser leurs activités, le recours au pasha n'ayant rien donné . Le patriarche et les prêtres furent envoyés en exil à Adana . Ils étaient enchaînés et marchaient à pied . Le patriarche mourut trois jours après son arrivée, en raison de son grand âge (2) . Cette affaire qui bouleversa les esprits (3) était un avertissement à tous les prélats qui oseraient se déclarer catholiques . Cependant elle ne mit pas fin à la propagande missionnaire ni à la sécession d'une partie du clergé oriental ; mais elle marquait un tournant dans les rapports des différents partis ; et ce, à deux niveaux . D'une part les hiérarchies traditionnelles allaient être confortées dans leur position par le soutien de l'Etat ottoman ; et d'autre part, les missionnaires se mirent de plus en plus avant entraînant dans leur sillage le parti catholique qui s'était formé .

(1) Lettre d'un missionnaire d'Alep du 3 septembre 1701, *ib.*, pp.109-110 .

(2) Le retournement de situation était dû à l'attaque menée par "le grand moufti de Constantinople" (shaykh al-Islâm) qui profita de l'absence de l'ambassadeur de France . J.P.Blanc, Alep, 5 septembre 1701, *ib.* v.1, pp.111-2 .

(3) Le patriarche melkite Cyrille revenait en 1716 sur l'affaire pour justifier la prudence dont il faisait montre . Lettre à Clément X, 20 août 1716, A.Rustum, L'Eglise d'Antioche, v.3, pp.121-2

La conséquence immédiate du conflit a été de pousser les agents diplomatiques français à plus de prudence . Le commerce français risquait de subir les conséquences de l'imprudance des missionnaires, et la pression des négociants se faisait sentir sur le consul français d'Alep . La relation entre ceux-ci et les religieux latins n'avait pas été toujours amicale (1) . Une grande partie des contributions financières que faisaient tomber sur eux les pasha était due à des querelles provoquées par les missionnaires . En 1710, le conflit éclata au grand jour . Rome avait poursuivi ses tentatives d'arracher des prélats aux Eglises d'Orient . Elle voulut faire nommer l'évêque de Ninive Isac, patriarche des Jacobites . L'ambassadeur de France Ferriol s'y opposa de crainte de provoquer de nouveau des représailles (2) . Mais Rome eut recours au gouvernement du roi et l'année suivante, Ferriol travaillait activement à la nomination de l'évêque (3) . Pourtant la position des diplomates français divergeait progressivement de celle des religieux latins . Il devenait difficile d'obtenir de la Porte d'atténuer les mesures prises à l'encontre de prélats rebelles et des missionnaires . Ces derniers refusaient de ralentir leurs activités ; au contraire, ils encourageaient leurs partisans et exigeaient pour eux l'appui diplomatique . Aussi, tout le commerce français se souleva en 1710 et fit une campagne contre eux . L'ambassadeur de France, le marquis de Bonnac, se rangea de l'avis des négociants et réclama le respect des traités par les missionnaires (4) . Le diplo-

(1) Vers 1625, ils étaient déjà opposés à l'installation des Jésuites à Alep . G.Goyau, Un précurseur, pp.37-8

(2) Dépêche du 28 mars 1704 ; A.Rabbath; Documents, v.1, p.117 . Et celle du 24 novembre , ib., p.118

(3) Ib., p.120

(4) H.de Barenton, La France catholique, p.197 . Il cite une lettre de 1710 tirée des Archives provinciales des Capucins : "Ils (les commerçants français) disaient tantôt qu'ils n'avaient que trop de prêtres pour leur dire la messe, tantôt qu'ils donneraient toutes nos églises pour un quart de piastre ; ils allèrent jusqu'à dire qu'ils souhaiteraient de bon coeur que les missions et les missionnaires fussent au diable", ib., pp.193-4

mate se trouvait pris entre les recommandations de son ministère et les intérêts commerciaux de la France qui étaient menacés. Dans les années vingt, il dut intervenir de nouveau à la demande de Paris, mais ses intercessions auprès des autorités turques restèrent vaines. Celles-ci étaient décidées à mettre fin aux troubles créés par les missionnaires. Il est vrai qu'elles accordèrent par la suite des firmans en faveur de prélats catholiques, mais outre que ceux-ci étaient annulés aussitôt par des décrets contraires, elles suivirent une ligne de conduite constante qui consistait à renforcer la hiérarchie officielle des Eglises d'Orient.

Le tournant du début siècle a apporté avec lui un élément nouveau : le rejet dans l'illégalisme de tous ceux qui se déclaraient catholiques. Les nouveaux schismes qui allaient bouleverser les communautés chrétiennes étaient marqués dès leur naissance par un acte illégal. Leur point de départ était une nomination contestée ou une charge ecclésiastique ravie de justesse par un prélat catholique ; et tout au long de leur histoire ils aspirèrent à une reconnaissance officielle de leur statut par les autorités ottomanes. Mais bien que celles-ci la leur accordèrent par moments, les nouvelles Eglises catholiques d'Orient gardèrent de leur origine cette empreinte qui devait bouleverser l'image du Chrétien dans la pensée musulmane.

Au moment où l'action des missionnaires aboutit à des scissions au sein des Eglises d'Orient, les chrétiens qui adhèrent au catholicisme sont accusés de constituer un "parti franc". La solidarité qu'avait créée les religieux latins entre les Européens et les Chrétiens d'Orient avait eu une conséquence financière déterminante. Les négociants contribuaient au règlement des impositions extraordinaires qui retombaient sur les communautés chrétiennes ; ce qui ouvrait la voie à un cycle ininterrompu de taxation du Chrétien par les pashas. Ceux-ci savaient en effet pouvoir tirer des sommes considérables des prélats qui recouraient à l'aide étrangère. Ils en firent un système régulier, et comme avec le schisme des communautés étaient appelées à contribuer au versement, le Chrétien était imposé autrement qu'en payant la taxe de capitation (jizya) due par les non-Musulmans. C'était là une manière de le pénaliser et de marquer son exclusion de son groupe social et de l'ordre communautaire.

Dans la société musulmane, le statut du Chrétien était fondé sur une série d'obligations dont le versement d'une taxe spéciale . Celle-ci était centrale dans l'image juridique du Chrétien . Elle rappelait son statut inférieur dans la hiérarchie ; mais en retour elle lui garantissait dans le cas où il s'en acquittait la jouissance de ses biens et la protection de sa vie . Or l'accusation de "francs" le rejetait à l'extérieur de l'ordre social en faisant de lui un étranger qu'il était légitime d'imposer sans limitation aucune . Plus encore, son adhésion au catholicisme entraînait son exclusion de l'ordre religieux puisque sa nouvelle foi n'appartenait pas à la nomenclature des confessions reconnues par le pouvoir turc . L'accusation de shaykh al-Islâm portait que le patriarche Pierre "faisait profession de la religion du Pape" et qu'il poussait ses gens à "faire un parti contre l'Etat"(1). Chaque chrétien qui devenait catholique était un franc, c'est-à-dire un étranger . Il s'excluait de l'ordre hiérarchique qu'il appartienne ou non à une Eglise .

CH. 2. LE CHRÉTIEN PROSCRIT

De la série des schismes qui ébranlèrent les Eglises d'Orient, celui qui donna naissance à la communauté "grecque-catholique" (1) se dégage des autres par son ampleur et ses effets sur l'histoire de la Syrie. L'importance des populations mobilisées, la longueur du conflit (plus d'un siècle) et le bouleversement du peuplement et de la structure sociale, autorisent l'étude privilégiée de son histoire, au détriment de celle des autres communautés chrétiennes (2).

-
- (1) On l'appellera également "melkite" comme l'Eglise mère dont elle est issue. Pour les contemporains, ses membres seront désignés par "catholiques" par opposition aux "rûm" pour les Orthodoxes.
- (2) La communauté arménienne d'Alep mérite sans doute une mention spéciale. Mais le schisme qui a divisé les Arméniens n'a pas eu en Syrie centrale d'effets majeurs.

I. L'ÉGLISE GRECQUE DE SYRIE .

1. La réunification des patriarchats orthodoxes.

L'Église d'Orient s'était depuis le IV^e siècle distinguée de celle d'Occident par l'institution des patriarches, hiérarchie supérieure aux évêques et métropolitains . Au Concile de Constantinople (381), quatre unités régionales furent établies en patriarchats relativement autonomes (Constantinople, Alexandrie, Jérusalem et Antioche), au sein desquels l'autorité du patriarche était exercée sans interférence extérieure . Le patriarche oecuménique résidant à Constantinople jouissait d'une prééminence de rang par rapport aux trois autres prélats .

La conquête musulmane avait, pendant des siècles, séparé les Chrétiens de Syrie, de Palestine et d'Égypte de leurs autres correligionnaires . L'occupation ottomane devait au contraire réunifier de nouveau sous un même gouvernement l'ensemble des Orthodoxes (à l'exception de ceux de Russie) . Les communautés grecques-orthodoxes (melkites) qui avaient vécu depuis le VII^e siècle sous domination musulmane et qui avaient lentement périclité, se trouvaient ainsi directement reliée au centre actif de l'Orthodoxie .

Les relations entre les différents patriarchats ne s'étaient jamais réellement interrompues; mais ce que la domination ottomane provoqua, ce fut une modification profonde des relations hiérarchiques au sein de l'Église et une transformation de l'organisation communautaire . Le système ottoman allait favoriser la domination progressive du patriarchat de Constantinople, par suite de l'intégration de l'Église aux structures administratives ottomanes . Après la chute de Constantinople et l'occupation des Balkans, Mehemet I^{er} avait placé tous les Orthodoxes sous l'autorité du patriarche oecuménique . Le système ottoman privilégiait en effet la centralisation des communautés chrétiennes pour ce qui était de l'organisation administrative . Ainsi les Orthodoxes relevaient-ils du patriarche de Constantinople, alors que toutes les

autres communautés chrétiennes étaient regroupées sous l'autorité du patriarche arménien qui devenait ainsi le chef administratif des Chrétiens schismatiques (1) .

Ce système allait modifier non seulement les rapports des autorités avec les communautés, mais également l'organisation interne de celles-ci . Plutôt que de traiter directement avec leurs sujets non-musulmans (dhimmîs), les Ottomans aimaient mieux agir par l'intermédiaire des chefs des communautés. Contre une reconnaissance officielle qui en faisait des fonctionnaires au même titre que ceux de l'administration, les prélats exerçaient des pouvoirs judiciaires et administratifs au sein de leur communauté et se portaient garants de la discipline de leurs fidèles .

Nous ignorons tout du processus d'ajustement des appareils ecclésiastiques de Syrie aux nouvelles tâches qui leur furent imparties . Mais il est certain qu'à cet égard le patriarcat de Constantinople avait pris une grande avance et disposait d'atouts considérables sur les autres patriarchats . Les relations entretenues au cours des XIV^e et XV^e siècles entre les Chrétiens et les Turcs d'Asie Mineure, le système de recrutement des Janissaires et la supériorité numérique des Chrétiens, avaient assuré aux Orthodoxes de la capitale des avantages que l'élimination du "bâtinisme" et le retour à une stricte orthodoxie n'avaient pas entièrement mis en cause . C'est donc, fort de pratiques longuement éprouvées et d'un poids démographique certain en regard des communautés chrétiennes exsangues de Syrie, que le patriarcat de Constantinople fut poussé à intervenir dans les affaires du patriarcat d'Antioche .

(1) Voir Gibb et Bowen, Islamic Society, v.2, pp.214-6, 221 .

Les documents disponibles sont trop succincts pour permettre de suivre l'évolution de ce dernier au cours des deux premiers siècles de la domination ottomane . Toutefois, le grossissement inévitable dans les écrits des clercs de certains traits de la vie de l'Eglise - les nominations des patriarches et les conflits qu'elles provoquent - fournit des informations précieuses sur quelques aspects du fonctionnement de l'appareil ecclésiastique . La forme des conflits et leur caractère répétitif laissent entrevoir un dysfonctionnement chronique des institutions, malgré des tentatives de redressement et de réforme . Celles-ci semblent avoir été travaillées par une série de facteurs dont le résultat fut une double domination : l'Eglise de Syrie fut de plus en plus exposée à l'intervention du patriarcat oecuménique et des pouvoirs ottomans ; parallèlement elle fut envahie par les laïcs qui la soumièrent à des règles de fonctionnement étrangères aux anciens canons .

Ainsi, la centralisation qu'aurait dû provoquer le système administratif communautaire fut mise en échec selon un processus comparable à certains égards à celui qui se produisit dans l'administration civile et militaire ottomane . La raison en est que les conditions institutionnelles d'une centralisation étaient absentes : application de règles autonomes de formation et d'organisation du clergé et autonomie juridictionnelle et administrative de l'appareil . De fait, le contrôle de Constantinople opérait principalement de l'extérieur, au moment de la confirmation d'un patriarche à son siège . Mais même tardive, cette intervention était souvent à l'origine de dissensions et de troubles nouveaux . En effet, loin d'avoir été une juridiction de dernier appel, le patriarcat oecuménique n'était que l'un des recours possibles au moment des conflits, égal en cela aux autres secteurs de l'administration ottomane . Et au lieu de trancher un différend, il l'exacerbait ou le prolongeait, parce qu'il offrait aux solliciteurs une voie d'accès non exclusive aux instances décisives de la Sublime Porte . Les pouvoirs locaux (gouverneurs, juges, etc.) pouvaient contrebalancer les pressions en jouant de leur influence auprès des grands fonctionnaires de Constantinople, ou bien plus simplement, en refusant l'application de décisions auxquelles ils étaient opposés .

La seule forme de centralisme que rendait possible pareil système était celle où les hautes fonctions ecclésiastiques étaient envahies par les Grecs (Hellènes) étrangers au patriarcat . Ce fut le cas de Jérusalem où les moines du mont Athos qui était la pépinière des évêques et des patriarches contrôlèrent très tôt les principales fonctions de la hiérarchie . De même, lorsque le schisme grec-catholique éclata en Syrie, des moines hellènes furent imposés directement par Constantinople, et ce, pendant plus d'un siècle et demi .

La désagrégation du corps ecclésiastique avait pour origine la dépendance accrue de ce dernier à l'égard des centres de pouvoir constitués par les autorités ottomanes et les laïcs chrétiens. De sorte que la confirmation du patriarche dans ses fonctions était devenue plus déterminante que le choix fait par les évêques. A celle-là contribuaient activement les laïcs dont l'influence sur les autorités fut assurée à partir d'un moment par les membres chrétiens de l'administration. Ainsi, l'imbrication des fonctions religieuses et des tâches administratives a-t-elle eu pour effet d'effacer les frontières entre le clergé et les laïcs, et entre l'Eglise et le pouvoir.

D'autre part, alors que l'évêché s'enracinait dans la ville et le groupe communautaire, le patriarcat, instance unifiante en théorie, échouait dans la tâche de soumettre à son autorité l'ensemble de son domaine. Et si la géographie apparaît ici comme un obstacle insurmontable qui empêchait l'intégration des différents secteurs de l'Eglise, c'est que le patriarcat n'était pas l'émanation d'un appareil unifié et hiérarchisé. Il n'occupait en réalité aucun espace institutionnel. Ce qui le condamnait à être ballotté entre des pôles géographiques rivaux.

2. Le clergé et les laïcs.

En 1628, se tenait à Râs-Ba'albak, au nord-est de Baalbek, un Concile réunissant tous les évêques d'Antioche (1). Il devait régler l'épineuse question de la présence de deux patriarches en poste au même moment. A cette occasion, une série de résolutions fut adoptées dont une partie visait à rétablir les procédures régulières de nomination du patriarche. Les interventions abusives des laïcs y étaient dénoncées, de même l'excès contraire, le choix d'un candidat fait sans leur concours.

Un juste milieu devait être trouvé dans le but d'écartier tout motif de dissensions. Les laïcs n'étaient pas seuls tenus responsables de ce qui s'était produit dans le passé. De façon générale, c'était le non respect des canons (al-nâmûs, sing.) de l'Eglise qui avait mené à l'adoption de mauvaises "habitudes" par les Chrétiens. Le concile préconisait donc le retour aux anciens principes et rappelait par deux fois (art.2 et 3) que l'accord du peuple était nécessaire au moment de la nomination du nouveau patriarche. Cet accord devait être le fruit de consultations (mashûra) dont la forme n'était cependant pas précisée. Pourtant son importance semblait grande puisque le défaut de concertation était désigné comme unique source de conflits (art.3). Une précision

(1) A.Rustum, L'Eglise d'Antioche. t.3, pp.40-43

éclaire cette difficulté : si l'affaire concerne le peuple, précisait le concile (art.4), il faut suivre l'avis de la majorité . Auparavant avait été refusée toute participation aux prêtres - entendre le bas clergé - et au commun, c'est-à-dire au peuple (1) . C'est donc à une catégorie précise de la société des laïcs qu'était reconnu, sans l'avouer explicitement, un droit de participation à une décision capitale de la vie de l'Eglise ; les notables de la communauté , porteurs exclusifs de l'avis de la majorité, étaient en droit d'exprimer leur choix, et sans doute de l'imposer, puisque rien n'était dit de l'éventualité d'une divergence entre eux et les évêques . Ce point laissé en suspens éclaire toute l'ambiguïté du rappel des canons de l'Eglise ; il ouvre un brèche dans l'ensemble des procédures et met en péril la règle et la cohésion institutionnelles .

Les résolutions du concile dessinent un schéma conflictuel dont la scène est l'Eglise mais qui a son origine dans le monde des laïcs, sans que cela signifie une séparation étanche entre les deux . En effet, c'est d'une concertation préalable que dépend l'instauration d'une entente au sein de la communauté, tâche qui préoccupe d'autant l'Eglise qu'elle en subit le contre-coup . Les événements dramatiques qui jalonnent son passé récent appartiennent à une histoire laïque qu'il faut juguler plutôt qu'éliminer . Et malgré la référence religieuse traditionnelle à la paix de Jésus-Christ ("le Patriarche est le successeur de Jésus, et Jésus le symbole de la paix", art.3), le vocabulaire d'emprunt trahit l'absence d'une histoire proprement ecclésiastique . Les termes utilisés pour décrire les conflits qui déchiraient la communauté à l'occasion de la nomination du patriarche appartiennent au lexique des désordres urbains (2) . On les retrouve dans les chroniques du XVIIIe siècle, celles des Musulmans et des Chrétiens . Ils servirent également à penser le schisme de 1724 qui avait pourtant bouleversé la vie religieuse de la communauté .

Il s'agit là de bien plus qu'une ré-inscription dans un registre politique d'une histoire d'essence religieuse . Si l'Eglise ne puise pas dans le riche langage des hérésies et des schismes, si familier à l'Orient, c'est que l'évènement religieux a perdu à la fois son autonomie et sa symbolique .

(1) al-ʿawâm et al-ṣawâm, d'où ʿammî, au sens de laïc, dans le lexique chrétien moderne . Mais ici les deux termes ont la connotation de bas peuple, glèbe (ʿammâ), propre au vocabulaire de l'époque .

(2) "inshiqâqât, shurûr, fitan"(art.3)

Les correspondances lexicales ne suffisent pas à éclairer les rapports entre l'appareil ecclésiastique et l'organisation communautaire . Elles révèlent seulement la prégnance d'un modèle discursif qui s'impose comme système explicatif de toutes les divisions qui secouent la communauté, celles-ci réduites à un affrontement entre les chefs de l'Eglise et les notables d'une part et le bas clergé et la plèbe d'autre part . Mais cette identification des fonctions ecclésiastiques aux hiérarchies sociales ne reflète pas les transformations intervenues dans les rapports entre le clergé et les laïcs et dans la forme de l'organisation communautaire . Plusieurs indices autorisent l'hypothèse d'une évolution commencée avec la conquête ottomane, même si les Eglises d'Orient n'ont jamais connu de séparation entre le pouvoir religieux et le pouvoir temporel . Cette évolution est la conséquence d'une série de phénomènes :

- 1°. Le système ottoman privilégiait la prise en charge d'un certain nombre de fonctions judiciaires et administratives par les communautés . La multiplication et l'extension de ces fonctions devaient en faire l'enjeu principal qui cristallisait les rivalités au sein de la communauté et provoquait une distribution nouvelle des hiérarchies et des fonctions .
- 2°. L'accroissement du pouvoir des notables et des oulémas musulmans et du contrôle qu'ils exerçaient sur la cité devait avoir des répercussions sur la topographie de la ville et sur l'organisation interne des communautés non-musulmanes .
- 3°. Des fonctions qui n'étaient pas exercées de manière exclusive sur les membres d'une même communauté le seront progressivement . En contrepartie de nouvelles voies s'offraient aux hiérarchies sociales .

Un étude de l'Eglise d'Antioche devrait donc tenir compte à la fois de l'évolution interne des communautés chrétiennes et des changements intervenus dans les formes de pouvoir dans les villes . Mais seul un tableau approximatif peut être établi en raison des grandes lacunes de la documentation (1) .

(1) Les sources écrites sont rares pour les XVIe et XVIIe siècles . Le fait serait dû à l'incendie des archives du patriarcat d'Antioche à Damas en 1860 (Rustum, L'Eglise d'Antioche .v.3,p.17) . Une autre hypothèse serait la rareté de l'écrit non religieux chez les clercs . Breyk, dont la chronique des patriarches est la principale référence, ne semble pas avoir disposé d'un matériel abondant bien qu'il ait servi au siège patriarcal de Damas . al-Haqâ'iq al-wad'iyâ fî Târîkh al-Kanîsat al-Intâkiyya al-Urthudhuksiyya.

Les dynasties de prêtres . Il n'existait aucune formation propre au clergé séculier ; celui-ci était issu du peuple et se contentait de principes rudimentaires . Le choix du curé était effectué directement par les fidèles qui proposaient à l'évêque de l'ordonner (1) . L'assentiment de la communauté était consigné dans un document (sakk) que devait porter le postulant . Ce document témoignait de ses qualités et de sa foi et assurait que les fidèles lui garantissaient pour l'avenir un revenu convenable . En réalité, la communauté entérinait un mode de passation de la charge fondé sur deux principes : la hiérarchie sociale et l'hérédité . C'est en effet au sein des familles notables que se transmettait la prêtrise . Il faut entendre par là les familles qui assumaient dans les villages et les quartiers des villes quelques tâches administratives et sociales . Souvent la fonction cléricale était jalousement gardée au sein d'une même lignée, celle-ci assurant l'apprentissage des pratiques religieuses nécessaires qui devaient se résumer à lire et écrire et à dire la messe (2) . Le clergé des campagnes était totalement coupé des villes , et par conséquent du siège de l'évêché . Il vivait en autarcie et tirait ses ressources de la communauté . Lorsque des villages étaient créés par des immigrants c'étaient eux-mêmes qui se dotaient d'un lieu de culte collectif . Comme ils étaient liés par des liens de parenté, ils constituaient un bien-fonds et un des leurs se faisait prêtre et officiait dans une modeste construction paysanne à laquelle était adjoint un lopin de terre (3) . La fonction cléricale émanait donc de la petite communauté qui gardait en propriété l'église, le terrain et même le missel (4) . La caution de l'évêque venait de surcroît sans perturber l'enracinement du religieux dans la famille .

La fixation du curé à son église avait revêtu un caractère officiel (5) . Au moment de l'ordi-

(1) La description qui suit reprend l'exposé de C.al-Bâshâ, Histoire de la communauté melkite . v., pp.33 et suivantes et A.Rustum, L'Eglise d'Antioche . v.3, pp.62-65

(2) Les missionnaires ont souligné l'ignorance du clergé . M.Febvre, Théâtre de la Turquie, pp.403 et svtes ; Relation de la Compagnie de Jésus, A.Rabbath, v.1, p.62. Le Concile de 1628 se plaignit de ce qu'étaient nommés prêtres des personnes analphabètes, sur la base de leur appartenance à des familles réputées . art.8

(3) I. al-Ma'îûf, Dawânî l-gutûf fî târîkh Banî Ma'îûf . Il cite (pp.216-17) un acte officiel datant de 1782 qui révèle que l'église d'un village du Haut Matn était la propriété collective de plusieurs familles . L'accord qui se fit entre elles fut cautionné par l'émir et non par l'évêque .

(4) Ibid.

(5) Pourtant le Concile de 1628 dénonça la mobilité des prêtres, chose qui paraissait anormale . Les prêtres, ajoutait le Concile, étaient ordonnés sans l'accord de la population, et ils quittaient leur église pour officier dans une autre .

nation, l'évêque lui remettait un "staticon" qui mentionnait l'église et l'y rattachait de manière permanente. Il ne pouvait en être écarté sauf à utiliser une procédure exceptionnelle dans les cas graves, encore fallait-il l'accord des principaux de la communauté (1). L'acte de l'évêque était la confirmation d'un choix local; consécration rituelle, elle n'était suivie d'aucune ingérence, d'aucun contrôle des pratiques religieuses, celles-ci fixées depuis la nuit des temps. Ce qui unifiait la vie religieuse des communautés se résume à quelques moments : la fixation du calendrier des fêtes et des jeûnes, la distribution de l'huile sainte et la perception de la dîme (2). Pour le reste, la population participait, avec son curé, aux croyances que les missionnaires dénoncèrent violemment comme superstitions empruntées aux Musulmans. Les incantations, les amulettes et les cryptogrammes étaient le fait des curés eux-mêmes (3).

Le clergé régulier. Dans la tradition de l'Eglise orientale, les prélats devaient être recrutés dans le clergé régulier. Ils étaient comme les moines tenus à la règle du célibat. Mais en Syrie, à la différence de la Grèce et de l'Egypte, la tradition monastique s'était singulièrement affaiblie et les couvents de Saydnâyâ et de Balamand, ce dernier restauré au début du XVII^e, ne pouvaient jouer un rôle comparable à ceux du mont Athos, du mont Sinaï et de la vallée de Natrûn. Il existait bien quelques couvents en particulier dans le Mont-Liban (4), mais ils tenaient plutôt de l'ermitage et leur diffusion était liée à l'implantation récente de communautés chrétiennes. Quelques évêques de Reyrouth en étaient issus (5). Mais dans l'ensemble, les moines destinés à occuper de hautes fonctions ecclésiastiques venaient des cloîtres des évêchés. Ils étaient attachés au service des prélats et ne relevaient d'aucun ordre religieux. Aucun organisme éducatif ne sélectionnait les sujets aptes aux fonctions ecclésiastiques. L'évêque effectuait lui-même son choix, sans doute dans son entourage immédiat, ou bien, au gré de ses tournées, dans les milieux proches des églises. Il prenait le postulant à son service personnel et le revêtait de l'habit de moine. Celui-ci avait le loisir de partir tant qu'il n'avait pas été ordonné prêtre, dans le cas contraire, il était nommé diacre d'évêque ou de couvent, et puis recevait l'ordination. Aucune activité pastorale ne lui incombait; il devait seulement remplir des tâches administratives et gérer les biens du diocèse.

(1) al-Râshâ, Histoire de la communauté melkite. v.1, p.35

(2) Les seules tournées effectuées par le patriarche avaient lieu à l'occasion de la perception de la dîme après la fête de Pâques. Mais le calendrier des fêtes et des jeûnes était le plus grand facteur d'unification des rythmes et temps religieux. Qu'une modification soit introduite et c'est l'ordre du monde qui était bouleversé. Dueyhî s'est fait l'écho d'une rumeur d'empoisonnement d'Aftîmios III (1635) parce qu'il avait voulu se conformer au calendrier grégorien.

Les moines de diocèse étaient bien placés pour remplacer à sa mort l'évêque sortant. Celui-ci prenait soin de préparer son remplacement en se faisant entourer de proches parents. Et si la succession héréditaire ne s'est jamais instaurée comme chez les Nestoriens (1) et les Maronites, des tendances très fortes à la passation d'oncle à neveu se sont fait jour jusques très avant dans le XVIIIe siècle (2). Le cas extrême fut celui de Cyrille III (1694-1720) qui occupa le siège patriarcal après son grand père, et ce, malgré son jeune âge (3). Cette tendance ne semble pas avoir été mise en échec par une règle institutionnelle; ce sont plutôt les rivalités régionales et les dissensions au sein des communautés urbaines qui ont interdit l'accaparement par une même famille des hautes fonctions ecclésiastiques.

Peu d'informations subsistent sur l'origine des prélats, le milieu social dont ils sont issus et les régularités qui se sont mises en place en marge des canons et de la tradition. Il est certain que la campagne a fourni aux sièges épiscopaux quelques uns de leurs membres, de même les familles de notables (4). D'autre part, l'accès aux sièges épiscopaux était extrêmement onéreux; il fallait verser de l'argent au patriarche pour obtenir son agrément au choix de la communauté, au gouverneur pour la confirmation officielle et au juge pour l'enregistrement (5). Dans certains cas, l'accord de la communauté se faisait sur le candidat qui garantissait le versement des arriérés de l'impôt (6). Il fallait donc être riche ou bien jouir du soutien financier des notables pour briguer la charge d'évêque ou de patriarche. En retour l'exercice de celle-ci pouvait être lucratif, puisque nombre de services religieux était monnayé (7). Qu'il s'agisse de baptêmes, de mariages enfrenant l'interdit ou de messes funéraires, les fidèles versaient aux prêtres ou aux évêques des sommes tarifées selon leur niveau social (8). Une autre source importante de revenu consistait dans la part prélevée par le clergé lors de la

(1) M. Febvre, Théâtre de la Turquie. p.463

(2) Le premier patriarche grec-catholique voulut avant sa mort assurer l'élection de son neveu; mais Rome s'y opposa. Sylvestre (grec-orthodoxe) fit de même en 1765. Breik, Histoire de Damas. p.77

(3) Macarios III (1648-1672) était veuf et avait quatre enfants, dont le père de Cyrille, Bôlus qui était diacre. Le fait est suffisamment exceptionnel pour que le chroniqueur fournisse d'amples détails. Breik, al-Haqâ'iq. p.59. Nash'at al-Tâ'ifat, p.97

(4) On "monte" du Hauran ou du Qalamûn à Damas, d'Amiûn à Tripoli; processus comparable à celui de la promotion des Musulmans à travers la fonction d'ouléma.

(5) Cyrille III réclama 2500 piastres pour la nomination d'un évêque à Alep. Nash'at. Le concile de 1628 révèle qu'à tous les niveaux les nominations se produisent contre argent, même lorsqu'il s'agit de l'ordination d'un prêtre. art.7. A. Rustum, L'Eglise d'Antioche. v.3, p.41

perception des impôts . C'était là le moyen pour les patriarches à qui on avait avancé l'argent nécessaire à leur nomination d'éponger leurs dettes . Mais il semble que l'Eglise soit entrée dans un cycle infernal et que la plupart des sièges étaient plongés dans un endettement chronique qui pesait lourdement sur l'ensemble de la communauté (1) . Les rivalités internes ont-elles fait monter les enchères et ouvert la voie à un prélèvement régulier de la part du pouvoir ottoman ? Toujours est-il qu'un grand nombre de patriarches durent effectuer des séjours dans les provinces de Turquie d'Europe pour collecter des aumônes et solliciter des dons des princes chrétiens (2) . Au XVIII^e siècle, la situation allait empirer avec la guerre des firmans que se firent les patriarches orthodoxes et catholiques .

La nomination d'un évêque ne pouvait laisser indifférent les familles dominantes de la communauté chrétienne . Pour le gouverneur ou le juge turcs, c'est le métropolitite qui était le garant de la bonne application des mesures financières . Il représentait la communauté au tribunal de la ville et sa signature engageait celle-ci (3) . Les notables prenaient donc un soin particulier au choix de l'évêque et ils proposaient eux-mêmes leur candidat au patriarche . C'est du moins le cas pour le XVIII^e siècle (4) . Les laïcs avaient les moyens de refuser un évêque qu'on leur imposait ou de rendre impossible son séjour dans la ville ; mais leur choix pouvait se porter sur un moine étranger à la province (5) et rien n'indique qu'une famille ait réussi à s'imposer de manière permanente sur un siège épiscopal .

La forme de pouvoir exercée par les évêques et les notables demeure obscure . Si le poids des laïcs se faisait sentir dans la vie de l'appareil clérical, par contre l'évêque parvenait souvent à tenir tête à l'ensemble de la communauté grâce à l'appui des autorités turques . Aussi le siège épiscopal était-il

(1) Même le patriarcat oecuménique était endetté au XVII^e siècle . M.Febvre, Théâtre de la Turquie . pp.403-404
Dénonciation de la simonie dans la profession de foi du patriarche d'Antioche Michel VI (1577-1581) . A. Rustum, L'Eglise d'Antioche . v.3, pp.28-29

(2) Breyk, Haqâ'iq, p.56

(3) Acte du tribunal de Tripoli, registre n°7, 1151/1738. dans K.Ziadé, L'image traditionnelle de la société urbaine . Tripoli 1983 . p.128

(4) Pour les XVI^e et XVII^e siècles les informations se réduisent souvent au nom de l'évêque . Voir Cyrille Charon, Les évêques du siège de Tyr, al-Mashriq, (10) 1907, pp.347-355 et 401-407 ; id., Les évêques d'Alep . al-Mashriq, (11) 1908, pp.536-545 . C.al-Bâshâ, Les évêques de Baalbek . al-Mashriq, (12) 1909, pp.408-419

(5) Anon., Nash'at . pp.98-99

L'enjeu d'une lutte acharnée qui mobilisait les laïcs et provoquait une division de ceux-ci en clans adverses, chacun essayant de placer son candidat à l'évêché. L'une des lignes de partage avait pour origine l'appartenance régionale des différents groupes (1), mais au sein d'une même ville des partis se formaient et engageaient une lutte meurtrière et longue. Dans sa forme extrême le conflit entraînait la constitution de deux groupes rivaux, chacun ayant sa propre église et son évêque (2). Ces dissensions qui secouaient périodiquement les communautés chrétiennes de Syrie ne sont connues que par les écrits de clercs religieux attentifs à l'histoire de l'Eglise ; mais le vocabulaire dont ils usaient trahit l'existence d'une situation chronique de division et également la parenté entre ces dissensions et celles que connurent les villes de Syrie (3). Le mot-clé en est fitnat, mot intraduisible (4) dont la connotation morale implique qu'elle ne se rapporte à rien d'autre qu'à elle-même, c'est-à-dire qu'elle est par essence ce qui s'oppose à la réalisation de l'unité à laquelle aspire la communauté. Mal absolu qui met en cause l'intégrité du groupe et attire sur lui la menace extérieure, elle prend racine dans la formation de partis (5) qui ne recourent pas les divisions hiérarchiques existantes. Ce ne sont plus le peuple et le bas clergé qui s'opposent aux notables et aux chefs de l'Eglise, mais deux groupes qui ne devraient jamais s'affronter parce qu'ils sont issus d'une communauté qui est une dans son principe. La base de ces regroupements antagonistes et les bénéfices qu'ils recherchaient n'apparaissent pas dans les écrits ; mais la perturbation de l'ordre unitaire est désigné comme la source des malheurs qui retombent sur la communauté et qui sont toujours d'ordre financier.

(1) Voir infra, p.

(2) Ce fut le cas au moment du conflit entre les deux patriarches Joachim et Makârios vers 1550 et leurs successeurs. Breyk, Haqa'iq. pp.51,53

(3) La possibilité d'une histoire "laïque" de la communauté chrétienne à cette époque paraît douteuse.

(4) A la fois "séduction, émeute, troubles, désordres", "folie, démence" et "égarement" (Dictionnaire de Kasimirski. II,540A. A partir du XIX^e siècle, le mot désigne la guerre civile communautaire, tout en gardant le sens d'égarement et de folie. fitna dans Haqa'iq. pp.53,56,59,64

(5) Hiqb. Dans Haqa'iq. pp.51,53,60,61 ; et Nash'at. pp.99,100

L'accord unanime des laïcs au sujet d'un évêque était en définitive la seule garantie pour le maintien de l'unité . Ils avaient le pouvoir d'élever un moine à la dignité de patriarche ou d'écarter le tenant du siège . La richesse des notables et les liens qu'ils gardaient avec les autorités turques de la ville étaient déterminants au moment de la nomination d'un prélat (1) . Le souci d'avoir la haute main sur les affaires ecclésiastiques pouvait les pousser à faire nommer un successeur par le patriarche mourant . Ils parvenaient toujours à écarter le chef d'Eglise qui gênait leurs intérêts en ayant recours aux autorités judiciaires ou administratives turques . Celui-ci était expulsé de la ville ou bien mis en prison ou encore exécuté (2) .

L'intervention des laïcs n'était pas régie par une règle qui en limitait les formes . Au contraire, une concertation préalable à la nomination d'un évêque était nécessaire . Elle fut rappelée par le concile de 1628 sans que la forme en fut fixée, ce qui laissait libre cours à un contrôle par les notables de toute la procédure .

Le diacre et le procureur . Ce qui fut violemment dénoncé ce fut une autre forme d'ingérence des laïcs ; celle-ci consistait à empiéter sur les prérogatives du clergé et à le dépouiller de son pouvoir de décision . Elle était le fait d'un personnage dont l'origine est sans doute civile (3) mais qui s'apparente d'une certaine manière au diacre, le procureur (*wakîl*) du patriarche . La fonction de procureur connut une large diffusion et évolua au XVIIIe siècle au sein des ordres monastiques où elle fut au centre de la procédure électorale et de l'application de règles institutionnelles (4) .

-
- (1) C'est l'argent qui décidait en dernier lieu d'une nomination . Par exemple, Athanase III (1611-19) fut élu après qu'il eut promis de verser une part des dettes de la communauté . Il fut jeté en prison lorsqu'il s'en abstint . Breyk, *Hagâ'iq* . p.55 . Voir également, Doueyhî, *Annales* . p.549
 - (2) Les Damascènes oblièrent Dorosâos V (1604-1611) à faire passer un laïc par tous les échelons ecclésiastiques en une seule fois et à le nommer comme successeur . Breyk, *Hagâ'iq* . p.54 . Un autre fut impliqué dans une affaire de moeurs devant le juge musulman . *ibid.*, p.52 . Voir également Athanase III et son frère Cyrille exécuté par Fakhr al-Dîn . *Ibid.*, pp.55-56
 - (3) L'administration turque connut plusieurs formes d'intendant et de procureur, *kâkhiya*, *kat-khûdâ* et *wakîl al-kharj* (agent des dépenses) . Seul le dernier est un mot arabe et fut adopté dans l'Eglise d'Antioche .
 - (4) Voir infra, p.

Le titre de diacre était porté par deux personnages différents . L'un, le diacre de couvent ou d'évêque, devait mettre l'habit et servir l'évêque auquel il était personnellement attaché . Il demeurait célibataire s'il voulait passer au rang de diacre d'évangile et être ordonné prêtre . L'autre, le diacre d'église, était un laïc qui exerçait un métier, commerce ou artisanat, et qui n'était tenu à aucune tâche particulière . On lui supposait des qualités chrétiennes dont il faut croire qu'elles étaient d'abord sociales puisque c'étaient les personnes les plus influentes de la communauté qui avaient droit au titre (1) . Celui-ci ne faisait donc que sanctionner les hiérarchies sociales et relever leur prestige par une connotation religieuse (2) .

La fin du XVIIe siècle paraît avoir été un tournant dans l'histoire du diacre laïc . Il perdit de son ancienne importance ou bien le titre ne fut plus recherché du fait de l'accès des Chrétiens à des fonctions administratives qui leur apportaient rang et honneur . Parallèlement, le procureur augmentait en puissance et étendait ses prérogatives aux affaires qui concernaient l'Eglise et la communauté . Il est peu probable qu'il y ait eu une filiation du diacre laïc au procureur quoique tous deux aient été la forme par laquelle l'Eglise reconnaissait le rôle joué par les laïcs dans les affaires ecclésiastiques . Le procureur était autrement dangereux pour l'autonomie de l'appareil ecclésiastique parce qu'il portait à son plus haut degré la tendance à annexer par les laïcs le domaine réservé jusque là au clergé .

Breyk affirma que la fonction de procureur datait de 1724 (3) . Il la rangea parmi les innovations qui avaient eu des répercussions négatives sur la communauté . En réalité, elle existait déjà au début du XVIIe siècle et fut dénoncée avec autant de vigueur par le clergé de l'époque .

(1) al-Bâshâ, La communauté melkite . v.1, pp.31-32 ; Rustum, L'Eglise d'Antioche . v.3, p.63

(2) al-Bâshâ (ibid., p.31) établit un parallèle intéressant entre le diacre des Melkites et celui des Maronites qui était appelé shidiâq . Le titre était également octroyé par le patriarche aux chefs de village sans qu'il impliquât une fonction religieuse . Lorsque des Chrétiens ont eu accès à des charges et des fonctions reconnues par les autorités turques, ils se sont désintéressés des titres ayant une connotation purement religieuse . C'est en effet à partir du XVIIe siècle que des Maronites furent nommés "sheykh" par l'émir de la montagne .

(3) Breyk, Histoire de Damas . p.73

Tout porte à croire que le procureur remplaçait le patriarche lorsque celui-ci était absent de Damas ; mais ses fonctions n'étaient pas précises . Comme les prélats possédaient des biens en propriété qu'ils pouvaient léguer à leur famille, le procureur a pu être au départ une sorte d'intendant chargé de gérer les affaires personnelles du patriarche . Toujours est-il que l'image qu'en donnait le concile de 1628 est celle d'un laïc qui intervenait dans les affaires religieuses . Son pouvoir était tel qu'il s'opposait au clergé lui-même et allait à l'encontre des décisions de l'archiprêtre . Son rôle fut dénoncé par le concile dans le cadre de sa critique de l'extension de la vénalité dont le procureur était un rouage important . C'était lui qui prenait l'argent en contrepartie de certains services religieux, dont le sacrement de mariage accordé malgré les interdits (1) .

Au XVIIIe siècle les fonctions du procureur avaient subi des transformations . Elles s'étaient étendues à toutes les affaires administratives de la communauté . Une tentative avait eu lieu au début du siècle visant à organiser la fonction et à la maintenir hors du cadre ecclésiastique (2) ; mais elle n'eut pas de suite . Le premier procureur dont le nom est connu (3) fut nommé par la communauté lorsque le siège patriarcal se trouva vacant en raison des absences répétées du patriarche Sylvestre . Il était chargé au début d'administrer les affaires de l'évêché de Damas, mais progressivement il devint l'unique intermédiaire entre la communauté et le pouvoir turc . Toutes les fois que des impôts étaient prélevés, il lui revenait d'en faire la collecte . Il empiétait de ce fait sur les prérogatives des chefs de quartiers qui constituaient auparavant la seule hiérarchie civile chrétienne .

Cette concentration des pouvoirs religieux et administratif entre les mains d'un seul homme ne pouvait être que l'effet d'un processus d'intégration des différents secteurs de la communauté en un tout, et ce à la fois au niveau de l'impôt et de l'occupation

(1) art.20, Rustum, L'Eglise d'Antioche . v.3, p.43

(2) Cyrille III (1694-1720) nomma douze procureurs laïcs choisis parmi les notables . Rustum, *ibid.*, p.111 . Mais ce n'est qu'au XIXe siècle que s'instaura le conseil communautaire tel qu'il existe de nos jours dans les pays du Moyen-Orient .

(3) Mîkhâ'îl Tûmâ , dans Breyk, Histoire de Damas .p.73

de l'espace . Il devait se poursuivre au cours des deux siècles suivants et exacerber la crise de l'appareil clérical .

A Damas, le procureur du patriarche Mî-khâ'îl Tûmâ régna pendant une trentaine d'années avant d'être démis en 1761 à la demande de la communauté qui l'accusa au gouverneur d'abus de pouvoir . On lui reprocha également d'avoir introduit des droits nouveaux au profit des chefs de quartier sur toutes les cérémonies qui avaient lieu, tels le baptême ou le mariage . Le gouverneur nomma lui-même son remplaçant, Jiryis al-Halabî (Georges l'Alépin) . A partir de cette date, tous les procureurs furent choisis par le Pasha (1) . Ainsi Tûmâ réintégra son poste l'année suivante, mais il mourut dans des circonstances étranges et ses biens et sa maison furent saisis par les autorités (2) . Georges l'Alépin fut nommé de nouveau et demeura en fonction jusqu'à sa mort en 1767 . Un autre lui succéda jusqu'en 1779 date à laquelle le gouverneur le démit, à la grande satisfaction de la population chrétienne (3) . Celle-ci avait réclamé à plusieurs reprises l'élimination du poste et le retour à l'ancienne tradition où seuls les chefs de quartier avaient à voir avec les habitants . La richesse subite des procureurs ainsi que les plaintes des habitants montrent que le poste était l'occasion d'une exploitation féroce et d'extorsions illégales . Le pouvoir turc y trouvait également son intérêt puisqu'il refusa pendant longtemps de l'éliminer . D'autre part, la communauté était tenue de verser au pasha des sommes importantes au moment de la nomination d'un nouveau procureur comme s'il s'agissait d'un dignitaire ecclésiastique (4) .

Le procureur laïc avait usurpé des fonctions exercées d'ordinaire par le patriarche ou l'évêque . C'est là l'indice que les communautés chrétiennes étaient parvenues à un point de leur évolution où l'appareil clérical n'était plus adapté aux tâches de plus en plus grandes qui lui incombait . Ce processus est intimement lié à celui fondamental du regroupement confessionnel .

(1) Breyk, *ibid.*, p.73

(2) *Id.*, p.74

(3) *Id.*, pp.109-110

(4) *Id.*, pp.73,92 . En 1767, ils versent la somme importante de 30 bourses (= 15000 piastres) . p.92

Le regroupement confessionnel . Au XIXe siècle, le quartier chrétien se découpait avec netteté dans la partie nord-est de la ville de Damas, à l'intérieur des vieilles enceintes . Il jouxtait le quartier juif au sud , et les habitations musulmanes qui l'avoisinaient étaient pratiquement collées à celles des Chrétiens au point que l'incendie qui fut déclenché en 1860 menaçait un grand nombre d'entre elles (1) . Mais les Chrétiens ne logeaient pas exclusivement dans un seul quartier . Environ deux cents maisons se trouvaient soit sur les limites de la zone chrétienne, soit dispersées au milieu des logements musulmans . Certaines avaient pour propriétaires des Musulmans (2) .

A l'intérieur du quartier chrétien, une autre forme de regroupement séparait cette fois les Chrétiens eux-mêmes suivant un clivage récent entre les Melkites catholiques et orthodoxes (3) . Il était la conséquence du schisme de 1724 et présentait un exemple de regroupement exceptionnel par sa rapidité et par le volume de transactions d'achats et de ventes qu'il a impliqués . Un phénomène identique se produisit dans le faubourg méridional de Damas, le Mîdân, où les Chrétiens, mélangés aux Musulmans en 1860, constituèrent petit à petit une unité d'habitation homogène (4) . Le phénomène de regroupement confessionnel n'a donc cessé de se poursuivre jusqu'au XXe siècle, tout en subissant une accélération remarquable dans le cas des Catholiques et des Orthodoxes . Ses étapes et son mécanisme sont difficiles à retracer pour les quatre siècles d'histoire ottomanes ; mais les recherches dans les archives des tribunaux ont apporté la preuve certaine d'un premier état où la mixité des habitations était chose courante, sinon majoritaire .

(1) Anon., Kitâh al-Ahzân fî Târîkh wâqî'at al-Shâm . fols.75-76

(2) Ibid., fol.78 . 268 maisons étaient entourées d'habitations musulmanes . Chiffre proche des 200 maisons "adjacent to or among Moslem houses", dans le rapport du pasteur Graham . Annexe à Lord Dufferin, 23 septembre 1860 . FO 198/28 . p.145 . Le chiffre retenu pour les maisons du quartier s'élève à 1200 à 1300 . Ibid., p.145 . Dans Kitâh, 1208 (fol.78), à propos desquelles il est précisé que chacune comprenait quinze logements . La commission d'enquête sur les massacres fixa le total des maisons à 1410 comprenant chacune deux ou trois familles . A.E. série Mémoires et Documents, n°122 . Procès-verbaux, 32e séance, annexe 3 . Libre évaluation des pertes subies par les Chrétiens de Damas .

(3) Les chroniqueurs évoquent un "quartier grec-orthodoxe" (hârat al-Rûm) . Michel de Damas, Hawâdith al-Shâm, p.41 . Kitâh, fol.72

(4) Abdel Nour, Introduction à l'histoire urbaine . p.179

Au début de la période ottomane, il n'existait pas de "ghetto confessionnel" (1), mais d'autres formes de regroupement prédominaient sur la base de l'appartenance ethnique ou régionale. Ainsi les Kurdes et les Turkmènes avaient-ils leur propre quartier à Damas, et si les Chrétiens n'étaient pas regroupés dans un même quartier, les Maronites avaient-ils du moins leur rue (2). Jusqu'au XVIII^e siècle, les archives des tribunaux des villes syriennes révèlent une cohabitation des Chrétiens, des Musulmans et des Juifs dans plusieurs quartiers; mais tout porte à croire que le stade final tel qu'il apparaît au XIX^e siècle a été l'aboutissement d'un processus extrêmement long (3). Dans la campagne, il semble avoir débuté dès le début de l'occupation ottomane (4).

Dans deux districts du gouvernorat de Damas dont le relevé de la population est fourni par Bakhît, un même mouvement a mené à une concentration des Chrétiens dans un nombre réduit de villages où leur nombre a augmenté sensiblement.

La répartition de la population du district de Zabadân, situé à l'ouest de Damas, se présentait de la manière suivante (5):

-
- (1) Pour les Xe-XIII^e siècles, S.D.Goitein a montré à partir des documents de la Guénizah du Caire qu'à Fustât, les maisons des Juifs et des Chrétiens étaient bordées de maisons musulmanes. Voir, *id.*, An Islamic City in the light of the Geniza Documents, dans Middle Eastern Cities, ed. par I.Lapidus. pp.80-86. et I.Lapidus, Muslim Cities and Islamic Societies, *ibid.*, voir pp.61 et suivantes.
 - (2) M.A.Bakhît, The Ottoman Province of Damascus in the Sixteenth Century. p.50
 - (3) Voir Abdel Nour, Introduction. pp162,170-180. L'auteur parle à juste titre d'"un processus historique lent, très lent même" (p.176), mais il n'est pas vain de rechercher des continuités (p.170) à condition de ne pas s'en tenir aux notions "d'identification, de solidarité et d'entraide"(p.180). Jusqu'à présent, les recherches n'autorisent pas l'étude de régularités, parce que, s'agissant de phénomènes de longue durée, le corpus choisi doit s'échelonner sur plusieurs siècles sur la base de sondages faits sur des registres distants de plusieurs décades. D'autre part, seule la constitution de séries permet de restituer les étapes de l'habitat communautaire et l'évolution de la topographie urbaine.
 - (4) L'existence de disparités importantes entre les conditions des villes et celles de la campagne n'empêche pas d'établir un parallèle sur la base de données plus claires.
 - (5) Bakhît, Damascus. p.41

Registre	Année	villages	Musulmans			Chrétiens	
			fam.	célib.	Imâm	fam.	célib.
T.D.430	ca 1523	21	673	60	18	181	12
T.D.401	1543	24	829	87	14	200	10
T.D.263	1548	14	847	179	15	226	6
T.D.474	1569	22	817	147	6	122	38

Malheureusement, Bakhît ne fournit pas le détail de la population des villages, et il n'est pas possible de savoir dans combien de villages se trouvaient des Chrétiens (1). Cependant, le relevé de la population d'un village du district de Zabadânî, Kfar 'Amir donne une idée de la concentration des Chrétiens (2) :

	Musulmans			Chrétiens	
	fam.	célib.	Imâm	fam.	célib.
T.D.430	192	17	4	50	1
T.D.401	178	38	2	52	3
T.D.263	306	-	-	77	-
T.D.474	157	50	-	71	26

Le seul village de Kfar 'Amir vit au cours d'un demi-siècle sa population constituer 27%, 26%, 34% puis 58% de l'ensemble des Chrétiens du district. Progression remarquable qui s'accompagne d'une augmentation des Chrétiens à l'intérieur du village ; ils passent de 20% en 1523 à 32% en 1569 (3).

Dans le district de Baalbek, un processus identique eut lieu. Population (4) :

T.D.430	1523	34	1241	243	36	239	33
T.D.383	1530	38	3007	218	21	601	2
T.D.401	1543	37	2334	351	33	396	26

- (1) Bakhît est seulement préoccupé de confirmer une croissance suivie d'une décroissance de la population ; conclusion qui n'est pas pertinente si elle ne fait pas entrer en compte le phénomène de l'exode et des mouvements de population ainsi que la situation géographique des villages.
- (2) Ibn Mahâsin, al-Manazil al-Mahâsiniyyah fi al-Rihlah al-Tarâbulsiyyah. ed. par Bakhît. p.32 n.4 (la note est de Bakhît).
- (3) Certes, la période de cinquante ans est trop courte pour autoriser des conclusions définitives. Et le processus n'a peut-être pas été linéaire.
- (4) Bakhît, Damascus. p.56

La composition du village de Ras Baalbek, au nord-est de Baalbek subit au cours de la même période l'évolution suivante (1) :

	Chrétiens		Musulmans	
	familles célibataires		fam.	célib.
T.D.430	69	13	-	-
T.D.383	200	-	4	-
T.D.401	151	12	5	1

Au départ, le village était entièrement chrétien, puis quelques familles musulmanes vinrent s'y installer. Mais la comparaison avec le nombre de Chrétiens du district montre que la proportion est passée de 29% à 33% puis 38% du total (2). La croissance de la population de deux fois et demi en sept ans n'a pu se faire que par un apport massif de l'extérieur au détriment d'autres villages ou districts. L'une des raisons en est l'emplacement favorable du village situé en retrait de la plaine et à l'écart des voies de passage des nomades et des troupes. Les autres villages à population chrétienne étaient également à mi-hauteur des chaînes de montagnes qui bordent la plaine.

Dans le cas des villes, une hypothèse peut être avancée pour expliquer le regroupement et le cloisonnement confessionnel.

Le système administratif ottoman était fondé sur une organisation complexe des groupes urbains dont l'effet était de multiplier les rapports des individus aux différentes autorités. Le Chrétien était en serré dans trois réseaux différents, celui de sa communauté, de son quartier et de la corporation à laquelle il appartient. A la fin du processus de regroupement, les trois réseaux étaient superposés de sorte qu'une hiérarchie entièrement chrétienne contrôlait à la fois la communauté et le quartier et que les Chrétiens étaient sortis du système corporatif. La tendance à l'homogénéisation du quartier répondait au problème suscité par l'écart entre les mini-pouvoirs urbains et ceux des hiérarchies communautaires.

(1) Ibn Mahâsin, *al-Manâzil*. p.50 n.2

(2) Comme les villages ne sont pas tous les mêmes dans les trois registres, Bakhît établit un tableau (*Damascus*, p.56) pour 28 villages qui figurent en même temps. On constate alors qu'il y a environ 250 familles chrétiennes dans un ou plusieurs villages qui ne figurent pas parmi les 28, soit qu'il y ait eu un exode important, soit que les registres 430 et 401 n'en aient pas tenu compte.

La communauté était l'une des formes d'organisation qui déterminait la place de l'individu dans la ville. Les autorités turques reconnaissaient l'existence de groupes confessionnels pour la question de l'impôt. Certains droits, tels l'impôt de capitation et l'impôt sur la production du vin étaient prélevés par les chefs des communautés non-musulmanes. Mais d'autres étaient perçus par les chefs de quartier (1). Or ceux-ci étaient chrétiens ou musulmans et le pouvoir qu'ils exerçaient s'étendait, en plus de la perception de certains impôts, au maintien de l'ordre. Un grand nombre de corporations professionnelles était mixte et il n'était pas rare que le chef en fut chrétien (2). Ainsi qu'il s'agisse du chef de quartier ou du chef de corporation, la mixité des groupes sur lesquels ils exerçaient un pouvoir pouvait être source de conflits dans le cas où le pouvoir turc ne limitait pas leurs prérogatives et ne contrôlait pas leur activité. De fait, l'affaiblissement du pouvoir central et l'extension du pouvoir des notables et des oulémas dans les domaines de l'impôt, de la justice et de l'ordre (3) ouvrit la voie à un renforcement des petites hiérarchies urbaines.

Lorsque la répartition de l'impôt sur les habitants n'est pas effectuée par l'autorité turque mais par les chefs de communauté ou de quartier, la fixation inégale des parts se fait au profit de la communauté dont les membres sont les intermédiaires reconnus par le pouvoir. A Tripoli par exemple, l'impôt sur le vin pesait sur les Juifs et les Chrétiens, mais ces derniers étaient chargés de sa perception (4). Sur trois mille piastres dûs au trésor, les Juifs n'en versaient que 60 vers 1670. Les Chrétiens voulurent augmenter cette part de dix piastres parce qu'ils n'avaient pu rassembler la somme dans sa to-

(1) Au XVII^e siècle, l'évêque était le collecteur de l'impôt communautaire. Mémoires du chevalier d'Arvieux, v.1, p.302 (il s'agit de Saïda où il a résidé en 1659).

(2) D'après Doueyhî, le chef de toutes les corporations de Tripoli (shekh al-mashâyekh) était en 1652 un chrétien. Annales, pp.534-35. Toujours à Tripoli, les chefs des corporations des changeurs, des tisserands, des teinturiers, des bijoutiers, des couturiers, ..., étaient chrétiens (début XVIII^e). Par contre, il existait deux corporations de maçons en 1685, l'une chrétienne, l'autre musulmane. K.Ziadé, L'image traditionnelle de la société urbaine, pp.87,135 (d'après les registres du tribunal de Tripoli).

(3) Voir infra.

(4) K.Ziadé, *ibid.*, p.95 (registre 2, 1667-79)

talité mais le juge l'interdit . En 1738, la situation des Juifs avait empiré ; les Chrétiens percevaient eux-mêmes un grand nombre d'impôts pour le compte des autorités . En plus du droit sur la fabrication du vin, c'étaient le mîrî et l'impôt sur les maisons (saliyân) . Cette fois-ci, les Juifs ne réclament plus une juste répartition, mais la séparation définitive de l'impôt et de sa perception . Ils demandent à constituer un groupe séparé (firqat wâhidat bi-iiyyâhum) et avoir des relations directes avec l'autorité . Le juge répondit à leurs vœux et fit signer à l'évêque Nicolas la promesse qu'aucun Chrétien ne réclamerait dorénavant quoi que ce soit des Juifs . Chaque communauté verserait son dû séparément (1) . A l'inverse, dans les quartiers où le chef était chrétien ou juif, un musulman pouvait refuser de verser sa part de l'impôt en arguant de sa qualité religieuse . Dans le quartier à prédominance juive de Tripoli, un shérif, sayyid Muhammad Jalabî, refusa de verser au chef de quartier Ta part qui lui était échue (2) . Cinquante ans plus tard, son fils fit de même lorsque le cas fut porté de nouveau devant le tribunal par les Juifs (3) .

Les exemples ci-dessus, s'ils ne présentent pas des cas de déplacement, indiquent bien la tendance au regroupement confessionnel dans le but d'échapper à l'emprise d'une communauté adverse . La revendication de l'autonomie administrative est une étape dans la voie du cloisonnement spatial qui permet d'échapper au pouvoir des chefs de quartier de confession différente . Ceux-ci, du fait de leur lien avec les notables de la communauté majoritaire aggravaient l'inégalité au détriment des minoritaires . Par la suite, le regroupement confessionnel permit une exploitation plus féroce des couches pauvres par les notables dont beaucoup, y compris des Chrétiens, furent exemptés d'impôt (harâ'atîl, porteur d'un hêrat) .

Un autre facteur a dû jouer : le contrôle de la vie des habitants du quartier . L'une des tâches des chefs de quartier était le maintien de l'ordre ; mais la notion d'ordre a rapport avec la morale et les mœurs et l'accroissement du pouvoir des oulémas dont quelques-uns furent des chefs de quartier a dû influencer sur la vie quotidienne dans le sens d'un plus grand respect des con-

(1) K.Ziadé, *ibid.*, p.128 (registre 7, 1738/9-1151 H)

(2) *Id.*, p.129 (registre 2, 1667-1679/1078-1090)

(3) *Id.*, p.154 (registre 7 ca 1740)

duites orthodoxes (1) . Ce contrôle les Grecs-Orthodoxes l'exercèrent sur les Catholiques après le schisme, et ils dénoncèrent aux autorités toutes les activités illégales, tels les chapelles et les offices clandestins, la fréquentation de l'église latine, etc.

En ce qui concerne les corporations, un exemple tardif associe le refus de se soumettre à l'organisation dominée par les Musulmans et le transfert des métiers dans l'espace protégé du quartier chrétien . Les artisans chrétiens ourdisseurs de la soie avaient profité du régime égyptien pour quitter la rue réservée à la corporation dans le quartier de Qaymariyeh (2) .

Ainsi, plutôt qu'un réflexe de solidarité religieuse et de protection, le regroupement confessionnel a été la réponse aux déséquilibres créés par l'annexion de pratiques fiscales, judiciaires et policières par les petites hiérarchies . La restriction de l'aire du pouvoir turc avait libéré le processus de différenciation illimité des groupes . Chacun de ceux-ci devenait, la "minorité" d'un autre, les Chrétiens pour les Musulmans, les Juifs pour les Chrétiens, les Maronites pour les Melkites (à Alep), et les Catholiques pour les Orthodoxes .

3. Le morcellement du patriarcat .

Le patriarcat d'Antioche souffrait des distances et des lenteurs des communications . Son domaine couvrait la Syrie centrale et septentrionale, ainsi que le district d'Erzeroum (3) . Son siège, fixé à Damas depuis la destruction d'Antioche, dominait un pays divisé en plusieurs pashaliks autonomes .

Le concile de 1628 avait désigné deux grands maux qui perturbaient la procédure de nomination d'un nouveau patriarche : la précipitation des uns à être nommés et la lenteur des autres à remplir leur devoir religieux . A la mort du patriarche sortant, il y

-
- (1) C'est là un aspect difficile à mesurer . Dans K.Ziadé (ibid., pp.92-93), deux cas relatifs à la morale publique : le premier pour location à des Francs d'une maison dont les fenêtres surplombent un harem voisin (ca 1685), le deuxième pour prostitution (ca 1740) . Le chef de police avait procédé à l'arrestation ; la femme fut chassée de la ville et tout le quartier fut imposé pour la somme de deux cents piastres .
- (2) Wood, 13 juillet 1842 . FO 618/1 ; et "Requête des ouvriers à Monsieur le Consul", annexe au 29 décembre 1846 . A.E.CC, Damas 2
- (3) Au sud, l'évêché d'Acre fut l'objet de contestation entre les patriarcats d'Antioche et de Jérusalem . Pour le nombre des évêchés, Rustum, L'Eglise d'Antioche. v.3, p.60

avait toujours un évêque qui précédait ses confrères à Damas et qui ravissait le siège alors que les autres prélats "paresseux" mesuraient de loin "la fatigue et les tracasseries" inévitables et demeuraient sur place (1). Non seulement les canons n'étaient plus observés, mais la nomination se faisait en pratique par ordre du gouverneur, au choix des laïcs et sans que la participation du clergé de l'épiscopat fût assurée. Le concile rétablit la règle des trois mois d'attente nécessaires pour que les autres prélats aient le temps de se rendre à Damas. La nomination devait être faite en deux étapes; trois évêques étaient choisis par les chefs d'Eglise avec l'accord du peuple (shah^{ab}), puis un tirage au sort (qar^{at}) les départageait (2).

Les recommandations du concile demeurèrent théoriques et les chances d'un prélat ou d'un moine à accéder au siège patriarcal reposent sur sa célérité et plus fréquemment sur la proximité de son lieu de résidence par rapport à Damas. De plus l'instance suprême qui devait contrôler la procédure et s'assurer du respect des canons dans tout le fonctionnement de l'appareil ecclésiastique était le synode, mais la réunion de celui-ci devenait aléatoire une fois les prélats mis devant le fait accompli. Les conditions légales d'une nomination demeuraient elles-mêmes obscures; elles laissaient libre cours à des interprétations opposées, en particulier celle qui autorisait la nomination par trois évêques uniquement (3). En pratique, Damas qui pouvait réunir les trois évêques de sa circonscription, ceux du Hauran, de Zabadânî et de Saydnâyâ, put se passer de l'accord des autres diocèses et désigner seule le patriarche. Pour cela, il lui fallait agir rapidement et faire enregistrer au plus tôt la procédure au tribunal de la ville.

Toutefois, le privilège de Damas était fragile. La consécration définitive du patriarche choisissait le fait d'Istanbul où l'argument monétaire était décisif, ce qui ouvrait la voie à des contestations régulières au point que tout au long du XVII^e siècle, la nomination de deux patriarches au même moment était devenue chose courante.

(1) Art. 6, Rustum, *ibid.*, p. 40

(2) Art. 2, *ibid.*

(3) L'art. 1 dénonçait cette procédure mais ne fixait pas un nombre minimal pour garantir la légalité de la nomination.

La longue crise du patriarcat d'Antioche était dans une grande mesure l'expression des rivalités régionales . Le poids démographique et financier de chacune des communautés chrétiennes des villes a pesé sur les déchirements internes de l'appareil ecclésiastique . Plus encore, la sujétion totale de celui-ci à l'autorité turque a aggravé les antagonismes à une époque où les gouverneurs des différentes provinces syriennes se rendaient autonomes du pouvoir central . Le firman applicable à Damas devenait inopérant à Alep, ou bien il lui était opposé un autre firman tout aussi légal . Aucune instance ne constituait un dernier recours dans la nomination d'un patriarche ; la Porte et le patriarcat oecuménique pratiquaient à volonté les décrets contradictoires . Le synode de son côté ne fut jamais l'institution suprême et permanente du clergé syrien parce que l'appareil clérical se confondait avec le monde des laïcs . Le patriarcat ne pouvait qu'être vulnérable et se ressentir des changements dans la carte des pouvoirs régionaux .

Les péripéties des conflits qui secouèrent les communautés chrétiennes suivent à la perfection les oscillations des centres de pouvoir . Et celles-ci ont à voir avec les mouvements de population et le poids économique des communautés chrétiennes . La montée en puissance d'un gouverneur ajoutée à la présence d'une forte minorité chrétienne s'est répercutée directement sur l'unité du patriarcat .

Quelques données récentes sur la répartition des Chrétiens dans les grandes villes de Syrie au premier siècle de l'occupation ottomane offrent un point de comparaison avec les siècles ultérieurs :

	ALEP		DAMAS		TRIPOLI		BEYROUTH	
	familles	célib	fam.	célib.	fam.	célib.	fam.	célib.
1545			546	31(a)	316	65(b)	66	- (c)
1570			1021	164(a)	402	-(b)		
1585	309	15(e)						
1597			798	264(d)				
1623					432	-(b)		

(a) Bakhîtt, Damascus . p.49

(b) Sâhilî, dans Abdel Nour, Introduction .p.310

(c) Bakhîtt, ibid., p.80

(d) Sâhilî, dans Abdel Nour, ibid., p.73

(e) ibid., p.66

Il n'existait aucune famille chrétienne dans la ville de Saïda (1) .

Bien que le tableau ne présente pas de données pour une même année et pour toutes les villes, il est possible d'extrapoler pour Damas et Tripoli une moyenne qui correspondrait à l'année 1585 et de ne retenir aucune variation pour Beyrouth en raison de son poids faible dans l'ensemble . La répartition de la population chrétienne dans les villes s'établirait comme suit : Damas, 50 p.100; Tripoli et Alep, environ 22 p.100; Beyrouth, 4 p.100 . Cependant, le poids relatif de la communauté chrétienne au sein d'une même ville rectifie l'impression que donnerait la proportion de chaque ville . En effet, alors qu'à Alep les Chrétiens représentaient 3 p.100 de l'ensemble de la population en 1585, et à Damas 6 et 10 p.100 en 1545 et 1597 respectivement, ils passent à Tripoli de 17 à 31 p.100; ce qui explique en partie l'accès de Chrétiens à de hautes fonctions dans l'administration .

Le XVII^e siècle connut une modification profonde de la carte des communautés chrétiennes . L'essor économique de la métropole du nord devait attirer une population nombreuse, en particulier les Chrétiens des régions situées au nord d'Alep . L'afflux le plus important était constitué d'Arméniens attirés par le commerce qu'entretenait la ville avec l'Anatolie et la Perse . Mais il n'est pas à exclure que d'autres communautés chrétiennes, tels les Grecs melkites, vinrent s'installer en Syrie . Les chiffres relevés par les missionnaires latins pour le milieu du XVII^e siècle, même s'ils ont été exagérés, n'ont aucune commune mesure avec les deux mille Chrétiens de 1585 . J.Besson estimait la population d'Alep à deux cents mille âmes, dont 40000 Chrétiens . Les Arméniens en constituaient la moitié, les Grecs 10000, et les Syriens (Jacobites), les Nestoriens et les Maronites 10000 (1) . Les Chrétiens étaient donc passés d'environ 3 p.100 à 20 p.100 de la population totale de la ville . Pour la période suivante, les estimations devaient se situer autour de ce pourcentage (2) . Parallèlement, Alep devenait la concentration majoritaire des Chrétiens de Syrie et les contemporains soutenaient qu'il s'y trouvait autant de

(1) Besson, La Syrie Sainte . v.1, p.42 ; A.Rabbath, Documents . v.1, p.54

(2) Pour la population d'Alep, voir Abdel Nour, Introduction . pp.66-72 . Elle se situait autour de 56 mille en 1585 (source : Sâhilî), 73 mille vers 1660 (source : d'Arvieux) et 100 mille vers 1750 (source : Russell) . Le dernier chiffre est une extrapolation à partir des 26 mille Chrétiens recensés par le fisc et qui sont supposés constituer le quart de l'agglomération .

Chrétiens que dans toutes les autres provinces réunies (1) .

D'autres mouvements migratoires, dont il est difficile de cerner la direction, ont abouti à un peuplement progressif des zones côtières par les Chrétiens . A Saïda, où aucun Chrétien n'habitait en 1543, un évêque melkite exerçait ses fonctions au début du XVII^e siècle (2) . Mais la communauté demeura réduite en nombre au cours du XVII^e et ce n'est que dans le dernier quart du siècle qu'un apport massif vint la renforcer (3) . Beyrouth connut une évolution identique (4), cependant que l'arrière-pays attirait des communautés melkites en grand nombre (5) . Le flux qui porta celles-ci était contemporain à celui qui mena les Maronites de leur montagne située à l'est de Tripoli vers le sud . Mais alors que ces derniers s'installaient au cours d'une première étape dans le Kasrawân, les Melkites occupèrent la zone médiane entre les peuplements maronite et druze . Ils venaient de la campagne voisine de Tripoli et fuyaient sans doute l'oppression conjuguée des Pashas de Tripoli et des gouverneurs de districts (6) .

Les bouleversements consécutifs à la conquête ottomane avaient provoqué des déplacements qui, de proche en proche, se sont communiqués à tout le monde de la campagne . A partir de traces écrites et de légendes familiales, I. al-Ma'îûf (7) avait décrit l'un des courants migratoires qui, par étapes, avait mené des familles du Hauran aux montagnes du Liban . Celles-ci avaient traversé l'Anti-Liban en se dirigeant au nord vers la région de Baalbek, puis elles étaient passées dans le district de Tripoli en empruntant la voie qui contourne la montagne des Cèdres par le nord . La route suivie est jalonnée de villages où la présence des Melkites était manifeste dès la fin du XVI^e siècle . De plus, le schéma d'I. al-Ma'îûf

(1) Nash'at . p.99

(2) Breyk, Haqâ'iq . p.55

(3) Mémoires du Ch.d'Arvieux . v.1, p.302 . La campagne avoisinante était déjà peuplée de Chrétiens au milieu du XVII^e siècle . Lettres édifiantes . ed.1838.p.240

(4) D'Arvieux, ibid., v.2, p.343 . Il y avait un évêque à Beyrouth au milieu du XVI^e s. Breyk, ibid., p.51

(5) Des couvents melkites sont signalés dans le Haut Matn au cours de la première moitié du XVII^e . Nash'at.p.96

(6) Au XVII^e siècle, un grand nombre d'évêques de Beyrouth était originaire des environs de Tripoli ; c'est là l'indice des liens qui rattachaient les communautés des deux régions . Nash'at.p.96

(7) Dawânî al-Qutûf fî Târîkh Banî Ma'îûf.

recoupe des indications éparses qui vont dans le même sens, telles l'accroissement subit de la population chrétienne du district de Baalbek au XVI^e siècle, accroissement qui ne s'explique que par un apport extérieur. De même, seuls des liens étroits et sans doute la présence d'une minorité originaire du Hauran, ont pu pousser la communauté de Tripoli à nommer patriarche un évêque originaire de cette région (1). Cependant, d'autres flux ont dû se superposer au premier. Au cours du XVIII^e siècle, les déplacements se sont également produits à partir des districts de Hama et Homs en direction des régions côtières et montagneuses. Ils ont dû suivre des voies régulières d'exode empruntées au cours des siècles précédents. Celles-ci étaient différentes des réseaux qui liaient les villes entre elles, en raison du cloisonnement relatif qui séparait la ville de la campagne. Les populations urbaines se déplaçaient d'une agglomération à l'autre, et l'attraction des places de commerce entraînait des mouvements importants, non seulement à l'intérieur de la Syrie mais également dans les autres provinces de l'Empire ottoman. C'est ainsi que des Grecs (Hellènes) s'installèrent dans différentes villes, et principalement dans les ports de la côte (2), et que des Chrétiens de Syrie créèrent de petites colonies marchandes en Egypte.

Le poids des communautés urbaines était déterminant en raison de l'accumulation de richesse qu'il supposait, mais la situation politique des provinces pouvait également être décisive. Dans la Syrie du XVII^e siècle où plusieurs gouverneurs se mirent en état de rébellion plus ou moins déclarée avec Istanbul, des zones entières échappèrent au cours de longues périodes au contrôle de la capitale ; et la communauté chrétienne en subit le contrecoup dans son instance supranationale qui coiffait l'appareil clérical, la patriarchat. Les scissions qui divisèrent le clergé melkite au cours des XVII^e et XVIII^e siècles sont toutes lisibles à travers les tensions géographiques, en particulier celles qui opposaient le nord et le sud. Alep devint en effet suffisamment puissante pour tenter de ravir le siège patriarcal à sa rivale du sud, et même après que le schisme grec-catholique eut provoqué la fuite d'une partie du clergé vers les montagnes du Liban, les mêmes tensions réapparurent au sein de la nouvelle communauté.

(1) Breyk, Haqâ'iq . p.55

(2) Ils avaient également un Khan à Damas au XVIII^e siècle.
Breyk, Histoire de Damas . p.29

Avant la nomination du premier patriarche alépin en 1648 (Makarios III), le choix fait par Damas avait été décisif, mais il n'était pas sans susciter des querelles qui débouchaient souvent sur une scission de la communauté en deux partis. La contestation provenait d'un évêque qui revendiquait le siège ou d'un patriarche qui en avait été chassé par la force ; mais l'appui d'une partie des fidèles était nécessaire pour justifier la légitimité de son titre. Il le trouvait à l'intérieur de Damas ou dans son pays d'origine (1). Mais le soutien d'une communauté nombreuse donnait plus de poids au procès qu'il intentait à Constantinople. A deux reprises, Alep fut sollicité et refoula le patriarche déchu hors de la ville (2). Les conflits qui avaient pris naissance à Damas laissaient indifférents les gens du nord.

La première scission qui prit appui sur un net partage géographique et politique partit de la ville de Tripoli à l'époque où celle-ci était aux mains des Sayfâ qui avaient acquis une large autonomie par rapport à Istanbul. Le patriarche Athanase III (1611-1619) avait été écarté et remplacé par l'évêque de Saïda. A sa mort, son frère Cyrille se fit nommer à Tripoli où il bénéficia du soutien de l'intendant du gouverneur qui était un Chrétien. Les évêques qui relevaient de la circonscription de Tripoli furent amenés de force pour confirmer le nouveau patriarche qui fit de la ville son lieu de résidence. Lorsque Sayfâ fut vaincu par Fakhr al-Dîn, Cyrille dut s'enfuir et se rendre à Constantinople. Il put obtenir un firman qui destituait son rival Aghanâtios. Ce dernier, pourchassé par les autorités turques, trouva refuge chez l'émir du Shûf, alors que partout en Syrie la communauté subissait des vexations pour son refus de se soumettre. A Alep, où Cyrille était retourné en premier avec des ordres lui conférant tous les pouvoirs, il s'en prit à l'évêque de la ville qui refusait de le reconnaître. Il le fit emprisonner et fouetter ainsi qu'une partie du clergé et des notables. Puis il se rendit à Damas où il proposa la tenue d'un concile qui devait partager entre les deux patriarches rivaux. Il se rétracta au dernier moment, mais Fakhr al-Dîn qui était alors en bons termes avec le Pasha de Damas, le fit amener enchaîné à Râs-Ra'athak où devait se tenir le concile. Le village, en-

(1) Yûâkîm IV (Joachim) et Makarios, évêque de Qârâ (au nord de Damas se disputèrent le siège pendant sept années, chacun officiant dans une église de Damas. Quelques années plus tard, Michel VI (1577-81), chassé de Damas, se rendit à Hama d'où il excommunia la communauté. Breyk, Haqâ'iq. pp.51,53

(2) Ibid., pp.53,56-57

tièrement melkite, échappait totalement au contrôle des autorités turques. Cyrille fut déchu de ses fonctions et exécuté par l'émir du Shûf (1).

Après cette date, le patriarcat connut une longue période de stabilité qui s'acheva avec la mort de Makarios qui occupa le siège pendant vingt quatre ans. Les conflits qui commencèrent en 1672 devaient aboutir un demi-siècle plus tard au partage définitif de la communauté en Catholiques et Orthodoxes. Mais les missionnaires latins n'étaient pas à l'origine des querelles qui secouèrent la communauté, ils ne firent qu'appuyer tantôt l'un tantôt l'autre patriarche sans que leur adhésion au catholicisme fût assuré.

Entre 1672 et 1720, date de la mort de Cyrille, petit-fils de Makarios, il y eut en permanence deux patriarches qui se partageaient le siège d'Antioche. L'un était campé à Damas et l'autre à Alep ; et ce, à la suite d'un accord tacite par lequel ils avaient convenus de délimiter chacun son fief et de s'en attribuer les revenus. Auparavant, les prélats rivaux cherchèrent par tous les moyens à s'arroger la fonction patriarcale. Ils se rendirent alternativement à Constantinople pour obtenir chacun un firman en sa faveur. L'évêque de Hama, qui fut le premier à contester la légalité de la nomination de Cyrille, déclara forfait après avoir dépensé des sommes énormes pour se faire confirmer. Il se retira à Lattaquié dont les revenus lui furent laissés en pleine jouissance (2). Quelques années plus tard, le conflit reprit avec un moine de Jérusalem qui réussit à se faire délivrer un hérat impérial et à le faire enregistrer au tribunal de Damas en l'absence de Cyrille. Ce coup de force qui s'était produit en marge de l'appareil cléricale fut revêtu des formes légales après que trois évêques convoqués à Damas confirmèrent le nouveau patriarche qui prit pour nom Athanase. De nouveau, le cycle des firmans et des contre-firmans reprit de plus belle jusqu'à ce qu'un accord intervint entre les deux qui octroyait à Athanase tout le nord de la Syrie et qui préservait le titre patriarcal à celui qui survivrait à son rival (3). L'évêque de Hama, Néophytos, signait dans sa retraite de Lattaquié, "l'ex-patriarche d'Antioche", de même Athanase conservait-il le titre tout en percevant la dîme des districts qui relevaient d'Alep. La fonction patriarcale était parvenue à un degré de décomposition tel qu'aucune instance ne pouvait rétablir son rôle d'unification et

(1) Ibid., p. 58

(2) Ibid., pp. 59-60

et de contrôle de l'appareil clérical . Chaque évêché renforçait son autonomie et réduisait ses liens avec le siège patriarcal . A Saïda, Aftîmios entraîna petit à petit en sécession et constituait son propre ordre monastique .

Ce fut sur ce fond de rivalités régionales que vint s'inscrire l'action des missionnaires latins . Qu'il s'agisse d'Athanase ou de Cyrille, chacun des deux patriarches s'appuya à un moment donné sur les religieux latins qui représentaient une force diplomatique non négligeable au moment de l'obtention d'un firman d'Istanbul . Mais les déchirements de la communauté chrétienne n'avaient rien à voir avec la lutte entre Catholiques et Orthodoxes . Ils avaient pour origine l'ancrage de plus en plus fort de l'appareil clérical dans la communauté des laïcs à la suite de l'extension des tâches administratives remplies par le clergé . La fragilité extrême du patriarcat était la conséquence de la perte totale de l'autonomie d'un appareil envahi par les laïcs et soumis à des intérêts antagonistes .

A Constantinople, le patriarcat oecuménique ne pouvait mettre fin au conflit tant qu'il ne disposait pas du droit exclusif de traiter les affaires du clergé des autres provinces de l'Empire (1) . Les plaideurs pouvaient avoir directement accès aux hauts fonctionnaires de la Porte , et obtenir à l'insu des autorités ecclésiastiques un firman en leur faveur . Pourtant, les trois patriarches de Constantinople, de Jérusalem et d'Alexandrie avaient, une fois auparavant, démis leur confrère d'Antioche (2) ; mais le fait ne s'était plus reproduit au cours du XVII^e siècle, et ce ne fut que lorsque le danger constitué par l'intervention missionnaire se précisa que le patriarcat de Constantinople agit directement en dépouillant définitivement le clergé d'Antioche du droit de choisir son patriarche .

Les autorités ecclésiastiques furent lentes à réagir à la menace latine . La confusion entretenue par la présence de deux patriarches laissait dans l'ombre l'action des missionnaires qui se faisait sentir également partout . De fait, l'Eglise melkite n'était pas insensible à quelques uns des thèmes de la

(1) Ce n'est qu'en 1855 qu'il l'obtint . Rustum, L'Eglise d'Antioche . v.3, p.14

(2) Il s'agit de Dursius IV(1541-43) . Ibid., v.3, p.21 . Date différente chez Breyk, Haqâ'iq . p.50

propagande missionnaire, surtout lorsqu'ils concernaient la moralité du clergé. La dénonciation de la simonie qui n'était pas nouvelle en Orient, fut reprise et elle fit l'objet d'un grand nombre d'articles dans les décisions du concile de 1628 (1). De même, le recours au pouvoir turc pour les affaires concernant le clergé était critiqué, mais sans que des mesures soient adoptées pour y mettre fin (2). Cependant, l'organisation interne de l'Eglise ne fut jamais l'objet d'un débat. Non seulement aucune réforme institutionnelle ne fut envisagée, mais également les canons et les règles restèrent lettre morte (3). Le patriarche Makarios (1648-1672) qui travailla le plus au rétablissement d'une vie religieuse régulière, ne modifia en rien le fonctionnement de l'appareil clérical. Par contre, il rétablit la hiérarchie des titres des chefs de l'Eglise en la fixant suivant l'échelle des fonctions et le poids respectif de chaque évêché. A chaque prélat était réservé un éloge spécial (madîh) qui n'est pas sans rappeler celui des oulémas (4).

La diffusion d'un certain nombre de pratiques latines dans le clergé d'Orient est certaine sans qu'on puisse toutefois en mesurer l'ampleur. Mais le même prélat qui adoptait des règles de jeûne occidentales s'avérait un opposant déterminé aux missionnaires latins. C'est ainsi que tour à tour Cyrille et Athanase furent accusés d'encourager les "francs" (5), bien qu'ils aient par ailleurs sévi contre leurs fidèles qui fréquentaient les missionnaires latins. L'Eglise d'Antioche était par sa nature perméable à toutes les influences et elle fut incapable d'organiser une réplique à la propagande missionnaire. Celle-ci vint de l'extérieur, en particulier de Jérusalem dont le clergé surveillait de près l'évolution qui se poursuivait au nord.

-
- (1) Sept articles sur vingt y étaient consacrés. Ils interdisaient le versement d'argent lors de la nomination du patriarche (art.6), de l'ordination (7), de la bénédiction d'un mariage illicite (9), du baptême (10), de la confession (17) et de la distribution des sacrements (20). Mis à part cinq articles qui traitaient des erreurs et des superstitions des croyants, la simonie était la préoccupation principale du concile, égal en cela au problème de la nomination du patriarche qui faisait l'objet de la réunion. Dans la profession de foi du patriarche Michel datée de mai 1585, la simonie était considérée comme le grand mal de l'Eglise. Rustum, l'Eglise d'Antioche. v.3, pp.28-29
- (2) Art.6. Ibid., p.40
- (3) Le fait est commun aux Eglises d'Orient. Voir Assemani, Les Quatre Patriarches d'Antioche. al-Mashriq, v.3-6, 1968
- (4) Rustum, ibid., p.60

Le clergé melkite eut recours à l'instrument utilisé par les missionnaires latins, c'est-à-dire les livres imprimés. La première presse fut installée en 1680 à Jérusalem par le patriarche Dositheos. Elle ne comprenait que des caractères grecs et n'imprima qu'un nombre restreint d'ouvrages (1). Pour les textes en arabe on eut recours aux imprimeries des principautés chrétiennes de la Turquie d'Europe. Les livres qui en sortirent étaient soit des livres de liturgie, soit des ouvrages de polémique contre l'Eglise romaine (2). Ils répondaient, de manière tardive, à un besoin du clergé grec; mais le fait que les ouvrages étaient des traductions à l'arabe montre combien l'impulsion était extérieure à la Syrie. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle qu'une vie intellectuelle intense prit naissance dans les couvents grecs-catholiques et produisit un nombre incalculable d'ouvrages, manuscrits ou imprimés, traduits ou composés sur place.

Sans doute n'est-ce pas dans les disputes théologiques qu'il faut chercher les causes profondes des scissions qui eurent lieu dans les Eglises d'Orient. La crise chronique du patriarcat en est la preuve éclatante. Elle est l'effet de l'inadaptation des structures cléricales aux tâches qui leur ont été imparties et également des bouleversements internes que connurent les communautés chrétiennes. Sur la vie de celles-ci, les chroniques demeurent discrètes, mais quelques indices laissent penser que la société chrétienne de Syrie avait connu très tôt un état d'instabilité permanente perceptible dans la crise que vivait cette institution fondamentale qu'est la famille. Sur plus de trois siècles, la même plainte se répète: trop de filles vieillissent sans se marier, et il y a trop

-
- (1) Rustum, *L'Eglise d'Antioche* .v.3, p.166. Trois ouvrages furent publiés du vivant de Dositheos: *Tomos Ktallages* (1692), *Tomos Agapes* (1698) et *Tomos Charas* (1705). Une *Histoire du Patriarcat de Jérusalem* de sa composition parut après sa mort en 1715.
- (2) "Le Livre des trois liturgies", imprimé à Bucarest en 1701; texte grec et arabe. Traduction de Malâtios Karmeh sous la supervision d'Athanase (patriarche d'Antioche). "Le livre du rocher du doute" (*sakhrat al-shakk*) d'Eliya Moniati était une réponse aux missionnaires francs. Deux moines grecs-catholiques écrivirent des opuscules contre ce livre. Rustum, *ibid.*, v.3, p.134.

de célibataires . La société chrétienne était parcourue par des individus sans attache aucune ; phénomène qui concernait à la fois les laïcs et le clergé .

Le problème de la famille s'exprime dans la question de la dot des filles . Les familles exigeaient un montant très élevé pour marier leurs filles et le fiancé avait beau économiser, on réclamait davantage . Les demandes exagérées étaient cause d'un célibat important chez les filles et les garçons . Les hommes vieillissaient sans pouvoir se marier et les filles "parvenaient à la position de femmes" sans même se fiancer (1) . En 1573, rapporte Breyk (2), un synode fut réuni à Damas à la suite d'un incident qui marqua particulièrement la communauté . Une jeune fille avait attendu longtemps sans pouvoir obtenir de son père qu'elle épouse son fiancé . Elle décida de se convertir à l'Islam et d'épouser un militaire . A la suite de quoi, le patriarche réunit les prêtres de l'évêché de Damas et la décision fut prise d'établir une échelle fixe des dots constituée de quatre degrés qui correspondaient à la fortune des familles (3) . Le concile de 1628 revint de nouveau sur la question; signe que la pratique n'avait pas changé . Il fit obligation de respecter la même échelle des dots et fixa la période des fiançailles à trois ans . Celle-ci traînait en longueur et étaient l'occasion pour les parents de la jeune fille de soutirer des cadeaux coûteux du fiancé (4) .

La grande proportion de célibataires est confirmée pour le XVI^e siècle par les registres ottomans . Pour les Chrétiens de Damas, elle se situe entre 3 et 4 p.100 de l'ensemble de la communauté, alors que chez les Musulmans elle n'atteint que 0,7 à 0,9 p.100 (5) . Le phénomène est d'autant remarquable qu'il révèle une différence d'attitude dans les deux communautés . L'hypothèse la plus plausible est qu'il y a eu de la part des Chrétiens une résistance à la loi sur l'héritage qui était appliquée . Le refus de marier les filles était sans doute dû à une réaction contre le morcellement du patrimoine .

(1) Concile de 1628, art.11 . Rustum, *ibid.*, p.41

(2) *Haqâ'iq* . p.52

(3) Le montant était de 10, 20, 30 et 40 piastres . *Ibid.*, p.52 . Le décret fut gravé sur une pierre dans l'église de Damas . La leçon de Breyk sert d'avertissement : le père dut verser sept mille piastres par ordre du tribunal, somme exorbitante pour l'époque .

(4) Art.11 . Rustum, *ibid.*, pp.41-42

(5) Le calcul a été établi à partir des tableaux de Bakhât . Voir *supra*, p.

Cette situation s'est maintenue dans la campagne jusqu'au XIXe siècle . Dans les villages isolés du Qalamûn au nord de Damas, les fiançailles duraient quatre ans et souvent six . Le fiancé devait entretemps monter la dot et ne pouvait se marier avant d'avoir atteint le montant requis . Au cours d'une tournée que le patriarche Mazloum fit dans quelques villages en 1851, il maria de force tous les fiancés ou bien fit doter les filles sur la caisse des pauvres (1) .

Le célibataire n'était que l'une des figures de l'individu démuné d'attaches sociales . L'Eglise avait elle aussi des membres qui erraient sans être fixés à un lieu . Le concile de 1628 rappelait que les moines et les prêtres avaient été établis dans des couvents et des églises qu'ils ne devaient pas quitter . "Les prêtres séculiers et réguliers parcouraient les villes et les villages, ils baptisaient les enfants, prenaient de l'argent, collectaient des aumônes pour un couvent ou une église" sans en avoir l'autorisation (2) . Si le religieux dérogeait aux règles de l'Eglise, c'est que comme le célibataire il ne parvenait pas à se fixer . Quelque chose dans l'organisation sociale des communautés chrétiennes poussait l'individu au dehors . Ce personnage errant pouvait à la limite prendre la figure de l'étranger . Les chroniques mettaient les Chrétiens en garde contre l'imposteur, laïc chrétien ou, pire, musulman, qui se faisait passer pour prêtre ou évêque dans le but de recueillir des aumônes (3) . Il représentait la face dangereuse du religieux qui quittait son couvent ou son église .

-
- (1) Ségur, octobre 1851 . A.E.CPC, Damas 1, fol.228-9 ; Thomas Mazloum, Documents inédits pour servir à l'histoire du Patriarcat d'Antioche . I. Maxime III Mazloum . Harissa 1926 .pp.82,85-87
- (2) Art.17,19 . Rustum, ibid.,v.3,pp.42643
- (3) Breyk, Haqâ'iq .pp.53-54 . Id.,Histoire de Damas.p.29

II. LE TERRITOIRE DU SCHISME .

L'historiographie catholique a pris l'année 1724 pour date officielle de naissance de la nouvelle communauté . Mais l'élection du premier patriarche des "Grecs-Catholiques"(ou Uniates) ne peut être retenue comme moment du partage définitif des Melkites en deux groupes antagonistes . De fait, par beaucoup d'aspects, la nouvelle scission qui prit place en 1724 ne faisait que prolonger celle qui opposa longtemps les deux patriarches Cyrille et Athanase . Ceux-ci se réclamaient d'une même légitimité ; de même le nouveau patriarche Sarâfîm Tâânâs (également Cyrille) revendiqua jusqu'à sa mort le titre de chef de l'Eglise melkite d'Antioche .

L'enfantement de la nouvelle communauté fut lent et difficile . Aux yeux des contemporains, la scission est apparue comme une querelle d'investiture ou bien comme la conséquence d'intrigues multiples . A aucun moment le projet de construire une communauté séparée ne prit naissance . Rome qui avait reçu auparavant un grand nombre de professions de foi adopta une attitude prudente et mit vingt ans pour accorder un soutien sans réserve à Cyrille Tâânâs . Elle avait été rendue méfiante par les déboires qu'elle avait eus avec les deux patriarches qui le précédèrent . (1) . Athanase et Cyrille avaient tous deux fait profession de leur attachement à Rome, mais dans la pratique leur comportement avait prêté à confusion (2) . Les missionnaires étaient partagés et leurs jugements contradictoires . Tantôt ils appuyaient Athanase et traitaient Cyrille de schismatique ; tantôt ils voyaient dans ce dernier un défenseur du Catholicisme (3) .

(1) Travaux du Consistoire du 3 février 1744 . Appendice à Breyk, Histoire de Damas . p.146 . Ce n'est qu'à cette date que Rome reçut de Cyrille Tâânâs une profession de foi qu'elle jugea satisfaisante .

(2) Lettres édifiantes . ed.1838 . pp.145B, 192B, 252A

Les Orthodoxes considéraient de leur côté que tous deux avaient favorisé l'activité des religieux latins et introduit la division et l'intrigue au sein de la communauté. Leur ambition les aurait poussés à s'appuyer sur les missionnaires en vue d'obtenir la confirmation de leur titre (1). En réalité, ils laissèrent volontiers le champ libre à la propagande catholique aussi longtemps qu'ils ne furent pas acculés par le patriarcat oecuménique à agir avec rigueur contre les Latins. Les temps avaient changé ; d'une part, les missionnaires exigeaient plus qu'une profession de foi catholique tenue secrète, et d'autre part, les autorités orthodoxes et turques d'Istanbul agissaient pour la première fois de concert pour mettre fin à l'extension du parti "franc". Dans une lettre à Clément XI (2), Cyrille exposait clairement le dilemme dans lequel il se trouvait. Il évoquait le sort du patriarche jacobite Pierre mort en exil et regrettait que le consul de France n'ait pas été de la trempe de Picquet. On ne pouvait plus se déclarer catholique sans encourir les sévices du pouvoir turc contre lesquels la protection française s'avérait impuissante. A la mort de Cyrille, Athanase fut acculé à prendre une position nette. Convoqué à Constantinople, il participa à un concile qui réclama de la Porte un firman contre les missionnaires et leurs partisans (3). De retour à Alep, il s'attaqua aux Catholiques, mais il revenait à son successeur Sylvestre qui était d'origine grecque de mener jusqu'au bout la politique répressive définie à Constantinople.

La communauté grecque-catholique mit un siècle pour obtenir la reconnaissance officielle de son autonomie et de ses hiérarchies propres. Au cours de cette période, les églises et les biens ecclésiastiques furent revendiqués par chacune des deux communautés et ils changèrent de mains à plusieurs reprises. Du vivant de Cyrille Tànàs, le siège patriarcal ne cessa d'être l'objet de contestations ; ce qui perpétuait l'illusion de l'unité de l'appareil cléri-

-
- (1) Breyk, Haqâ'iq . pp.61-62 . Athanase était accusé d'être franc . Nash'at . p.100 . "Les Jésuites l'aimaient beaucoup et croyaient qu'il était tout à fait catholique" (traduit par moi, F.Z.). Ms. St.S.266, fol.204
 - (2) Lettre du 26 août 1716 . Rustum, l'Eglise d'Antioche. v.3, pp.120-123 . Il prétendit que son grand-père Makarios était également en accord avec Rome, mais qu'il n'osait le déclarer de peur qu'on l'accusât d'être franc .
 - (3) Firman du 14 septembre 1722 . A.Rabbath, Documents. v.1, p.546 . Breyk, Haqâ'iq . p.62

cal . D'autre part, le partage de la communauté en deux groupes antagonistes ne se fit qu'avec une lenteur extrême et au prix de déchirements douloureux . Les liens familiaux et sociaux et l'unité des tâches administratives sur une base communautaire ont rendu difficile l'apparition d'une frontière étanche . De ce long processus il est resté un procès de légitimité et de persécution . Les deux Eglises se réclament d'un même héritage, et l'historiographie catholique revient sans cesse au dossier légal de l'élection du patriarche Cyrille Tànâs et met en avant l'image du martyr des Grecs-Catholiques .

Le schisme ne pouvait se consolider sans une base matérielle et territoriale jouissant de l'immunité par rapport aux autorités ottomanes . Parti de Damas dans une conjoncture exceptionnelle, il ne pouvait que répéter sans fin le processus antérieur de querelles autour du siège patriarcal . Ce fut donc par un double décentrement , géographique et institutionnel, qu'il prit corps dans une communauté dont les liens avec la société chrétienne étaient à la fois solides et extérieurs . Plutôt qu'une date, c'est un espace qui fut le point de départ du schisme . L'arrière-pays de Saïda avait l'avantage d'être à la fois proche de la ville et situé en dehors de sa juridiction . Lieu de refuge pour le clergé pourchassé par le pouvoir turc, il accueillait également les institutions et les investissements qui s'y développaient en toute liberté . L'oeuvre d'innovation et de fondation revient sans conteste à l'évêque de Saïda, Aftîmios (1643-1723).

Aftîmios (Mikhâ'îl Sayfî) était originaire de Damas . Il acquit sa formation au siège patriarcal où il servit successivement Makarios et Cyrille . C'est là qu'il entra en contact avec des missionnaires jésuites et capucins et fut gagné par leur prédication . Il fut nommé en 1682 métropolitain de Saïda et de Sour (Tyr) (1) .

(1) Al-Bâshâ, Histoire de la communauté melkite . v.1, pp.2 et suivantes . A.Rustum , L'Eglise d'Antioche . v.3, p.113 . A l'origine, l'archevêché avait son siège à Tyr, mais le port était à l'état de ruines.

L'archevêché s'étendait sur une vaste région limitée au nord par le fleuve Dâmûr, à l'est par la chaîne de l'Anti-Liban et au sud par les districts de Saint-Jean d'Acre et de Safad (1). Son territoire relevait des deux gouverneurs de Damas et de Saïda, mais une partie de la montagne était sous l'autorité de l'émir du Shûf. L'établissement récent d'un Pasha à Saïda faisait de la ville un centre indépendant du pouvoir de Damas ; ce qui devait grandement favoriser la non-application de mesures répressives à l'encontre des nouveaux Catholiques. De plus, la présence d'un consul et d'une communauté marchande français assurait une protection qui manquait aux Malkites de Damas.

Aftîmios entreprit de réorganiser son évêché. Après une période de déclin, l'activité commerciale de Saïda connaissait une reprise due à la demande française de coton. Elle provoqua ainsi un afflux de population, et Aftîmios lança avec l'accord des notables un appel aux Chrétiens des autres districts les conviant à venir s'installer dans la ville (2). En même temps, il commençait la rénovation de l'église et s'occupait de la formation du clergé (3). Mais l'action qui eut des conséquences décisives fut la création d'un nouvel ordre religieux, celui des Salvatoriens. Aftîmios choisit de construire le couvent du Saint-Sauveur dans le village de Mashmûsheh à peu de distance de Saïda. Il acheta le terrain en 1685 d'un chef féodal druze et le premier bâtiment fut achevé en 1711 (4). Le couvent fut le point de départ de toute l'entreprise d'innovation de l'appareil ecclésiastique melkite. Aftîmios s'était inspiré des ordres religieux latins et vouait les moines salvatoriens à une mission d'apostolat qui ne se limitait pas à son évêché. C'était là un changement d'importance par rapport à la tradition monastique orientale. L'emplacement du couvent avait d'autre

(1) Al-Bâshâ, *ibid.*, v.1, p.108

(2) L'appel est daté du 12 juin 1686. Al-Bâshâ, *ibid.*, v.1, p.118. Les familles qui s'installèrent à Saïda étaient originaires de Tripoli et Damas. *Ibid.*, p.120 n.1

(3) L'attestation du respect des règlements par le tribunal musulman est du 11 avril 1690. Reproduit dans al-Bâshâ, *ibid.*, p.123 face

(4) *Ibid.*, pp.220-225

part le double avantage d'être proche d'un centre urbain et d'échapper à la juridiction ottomane .

Le prosélytisme du métropolite de Saïda se manifesta dans deux dimensions de son activité , la propagande catholique qu'il entreprit et les empiètements qu'il fit sur le domaine d'autres évêques . Le 24 février 1701, il adressa à Rome la demande étonnante d'être reconnu comme "le représentant du Pape en Orient" pour les Melkites (1) . Il avait rédigé en 1683 une profession de foi catholique à la suggestion de son confesseur le père capucin Accursio (2) . Mais sa demande allait bien plus loin que ce qu'étaient accoutumés de faire les prélats de l'Eglise d'Orient . Ceux-ci accordaient leur adhésion formelle au Catholique dans l'espoir de bénéficier en retour d'un appui diplomatique . Aftîmios pour sa part ne brigait pas la fonction de patriarche, il se plaçait d'emblée en marge de la lutte pour le titre le plus élevé de la hiérarchie d'Antioche . D'autre part, il tirait sa légitimité de Rome exclusivement . Et plutôt que de participer de l'intérieur à la compétition qui opposait les évêques il se nommait chef d'une communauté nouvelle .

Aftîmios fit un pas de plus en essayant d'amener le patriarche Cyrille à ses positions . Il mit à contribution les missionnaires , mais ne réussit à obtenir qu'une lettre adressée à Rome qui ne contenait pas la formule agréée pour la profession de foi catholique (3) . En même temps, il entreprenait d'assurer l'indépendance totale de son diocèse par rapport au patriarcat . Il cessa de verser la dîme ecclésiastique, rompant ainsi le dernier lien qui le rattachait à l'Eglise d'Antioche (4) . Il chercha également à élargir son domaine en mettant Acre sous sa juridiction . L'évêque de Beyrouth

(1) La Congrégation de la Foi lui accorda en 1701 le titre pour sept années . Rustum . L'Eglise d'Antioche . v.3,p.116

(2) Ibid.,p.114

(3) 26 août 1716 . Ibid.,pp.120-123 . Le Pape réclama un acte de foi non équivoque (21 mai 1718) .

(4) Ibid.,p.125

étant décédé, il voulut annexer le diocèse en usant du soutien de l'émir du Shûf . Mais le patriarche Athanase nomma à Alep un évêque de son choix (1) .

A Saïda, Aftîmios mena une politique de latinisation qui n'eut pas toujours l'agrément de Rome ; et il eut à faire face à l'opposition des religieux latins que sa démarche gênait parce qu'elle portait atteinte aux règles de soumission à l'intérieur du clergé melkite (2) . Mais les attaques les plus violentes vinrent de la hiérarchie ecclésiastique ; et elles furent l'occasion d'une campagne systématique contre l'extension du Catholicisme et l'activité des missionnaires latins . Le patriarche de Jérusalem avait déjà réagi aux menées d'Aftîmios dans le district d'Acre, mais le procès du métropolitain de Saïda fut tenu à Constantinople en 1718 et décida de l'exclure définitivement de l'Eglise et de le dépouiller de toutes ses fonctions ecclésiastiques . La situation était jugée d'une gravité exceptionnelle et aucun compromis ne paraissait possible avec Aftîmios . Les résolutions en sept points (3) portaient contre lui deux types d'accusations . Le premier concernait le jeûne et l'interdit de mariage (4) , le deuxième, plus important, la politique d'autonomie et l'insoumission du métropolitain . Celui-ci était coupable d'avoir ordonné des prêtres étrangers à son diocèse et d'être devenu entièrement indépendant à l'intérieur de son domaine .

Les décisions de Constantinople ne furent pas appliquées de suite . Le patriarche Cyrille accorda à Aftîmios un délai de sept mois pour présenter sa soumission à l'Eglise , mais ce n'est qu'en 1720 qu'il se présenta à Damas où on lui conseilla de se réfugier dans la montagne libanaise . Il refusa de plier et retourna à Saïda, l'appui du gouverneur lui étant assuré (5) .

(1) Nash'at . p.101 .

(2) Al-Bâshâ, La Communauté melkite . v.1,p.470

(3) Ibid.,v.1,pp.412-425 . Rustum, l'Eglise d'Antioche. v.3,pp.128-130

(4) Il aurait autorisé le mariage au quatrième degré de parenté , et celui de deux soeurs avec deux frères . D'autre part, Athanase avait lui-même modifié les règles du jeûne . Nash'at . p.100

(5) Il s'agit de 'Uthmân Abî Tawq . Le père d'Aftîmios avait été à son service . Al-Bâshâ, La Communauté melkite . v.1,p.4

En 1722, Constantinople paraissait décidée à faire appliquer les résolutions prises deux ans plus tôt. Cyrille était mort et avait été remplacé par Athanase qui fut convoqué dans la capitale. Un concile fut tenu en présence des deux patriarches de Constantinople et d'Antioche et de douze évêques, avec une volonté évidente d'unanimité. La réunion traita du cas d'Aftîmios mais elle était surtout destinée à mettre un coup d'arrêt définitif à l'entreprise missionnaire (1). Le firman qui fut émis par la Porte interdisait aux religieux latins d'avoir "aucune communication avec les Grecs, sans égard aux raisons qu'ils pourraient alléguer, comme par exemple s'ils disaient que ces Chrétiens sont de leur religion depuis longtemps et autres semblables" (2). Ordre fut donné au gouverneur de Saïda d'exiler à Adana le métropolitain, son neveu, son frère, son cousin et quatre prêtres, qui formaient le noyau du clergé réfractaire. Un évêque grec se rendit à Saïda avec un ordre de la Porte autorisant la main-mise sur l'évêché et l'arrestation de tous ceux qui se déclaraient attachés à Rome. Une dernière tentative de conciliation fut effectuée auprès d'Aftîmios qui avait été jeté en prison mais elle demeura sans résultat. Les bonnes relations qu'entretenait l'évêque rebelle avec le Pasha le sauvèrent encore une fois. Après trois mois d'emprisonnement, il fut libéré contre rançon, mais craignant un renversement de situation à la suite de l'éloignement du gouverneur à la fin de 1722, il s'empressa de faire enregistrer au tribunal de la ville un jugement qui l'innocentait et décidait son relâchement (3).

L'affaire avait pris un tour diplomatique qui contribua à exacerber les passions et aboutit à un point de non retour. Tous les protagonistes

(1) Sur toutes les péripéties de l'affaire, voir al-Bâshâ, *ibid.*, v.1, pp.471-77. Rustum, L'Eglise d'Antioche. v.3, p.132.

(2) 14 septembre 1722, dans A.Rabbath, Documents. v.1; p.547

(3) Le marquis de Bonnac au Roi, dans A.Rabbath, *ibid.*, v.1, p.548. Rustum, L'Eglise d'Antioche. v.3, p.135

contribuèrent à l'échec d'une solution de compromis, à l'exception des agents diplomatiques français qui cherchaient à ramener le calme mais dont les efforts se heurtaient à l'ardeur des missionnaires latins et des nouveaux convertis. Ces derniers ne craignaient pas de braver les mesures de répression et de risquer leur situation et leurs biens alors que quelques années auparavant il suffisait de peu pour réduire les velléités d'insoumission.

L'ambassadeur de France, par souci de rétablir l'ordre et de préserver les acquits des capitulations, entreprit au lendemain du concile des démarches auprès de la Sublime Porte et des autorités ecclésiastiques grecques. Le Grand Vizir refusa d'atténuer les mesures parues dans le firman et manifesta son impatience devant les résistances rencontrées à Saïda. La seule solution qu'il voyait à la crise était d'interdire définitivement tout contact entre les Latins et les Syriens (1). L'ambassadeur de Bonnac se tourna alors vers les patriarches grecs. Il rencontra celui de Jérusalem et celui d'Antioche, desquels il tenta d'obtenir l'arrêt des poursuites contre Aftîmios (2). Athanase promit de rétablir la paix et l'union à la condition que chacun y mit du sien ; "si ceux qui faisaient profession de la religion romaine traitaient publiquement les autres d'hérétiques et de schismatiques, les Grecs ne manqueraient pas de rendre injure pour injure". L'esprit de conciliation du patriarche était manifeste, d'autant qu'il avait conscience que les querelles qui régnaient profitaient financièrement aux autorités turques. Les autres patriarches firent des réponses identiques et s'engagèrent à arrêter les poursuites "si les missionnaires s'abstiennent de toute déclamation injurieuse contre leurs personnes, leurs dignités et leurs rites". A la demande de l'ambassadeur de maintenir Aftîmios dans ses fonctions ou de lui permettre de choisir son successeur, Athanase accepta de lui laisser le siège de Saïda jusqu'à sa

-
- (1) A. Rabbath, Documents . v.1, p.548 . Le Grand Vizir était "furieux et menaçant" . Ibid., p.557
(2) Ibid., p.548 et lettre de Bonnac du 3 septembre 1723 . Ibid., p.552

mort (1) .

Toutes les tentatives des agents diplomatiques français de modérer les missionnaires latins furent vaines . Le firman arriva à Alep le 9 avril 1723 ; aussitôt le consul convoqua les religieux latins et leur conseilla la prudence . Mais ils répondirent qu'"ils ne sont pas venus en Orient pour s'enfermer dans leurs couvents et dire leur bréviaire"(2) . Leur activité ne faiblit pas . L'accès des maisons chrétiennes leur ayant été interdit, ils rencontrèrent les convertis dans les jardins provoquant ainsi la colère du Pasha (3) . Au cours de l'été ils s'en prirent violemment au patriarche Athanase qui était de retour, et l'un d'entre eux rédigea des billets dans lesquels le prélat était excommunié, ce qui mit celui-ci en fureur (4) . La rupture était définitive et rien ne pouvait rétablir l'entente . Athanase qui n'avait jamais pris de mesures répressives était acculé à se défendre et à obéir aux injonctions de Constantinople où les patriarches grecs s'impatientaient et étaient principalement animés contre les Melkites qui avaient adopté le Catholicisme (5) . L'espoir de voir le différend se résorber s'effondrait devant l'intransigeance des missionnaires à qui l'ambassadeur rappelait sèchement qu'ils étaient "seulement tolérés en Turquie"(6) . Le marquis de Bonnac refusa de soutenir la position des religieux latins et lorsque les ordres du Roi lui parvinrent de le faire, il mit en cause l'efficacité de toute intervention et fit valoir que la seule attitude était de laisser tomber dans l'oubli le firman comme en 1696 (7) . Pour cela il fallait la modération des missionnaires que Rome ne

(1) Ibid., p.553

(2) Mémoire du consul d'Alep du 23 décembre 1723 . Ibid., p.557 n.2

(3) Pèleran, consul d'Alep, 7 septembre 1723. Ibid., p.554

(4) Pèleran, 25 novembre 1723 . Ibid., 556 et 557 n.1 . Athanase déclara au consul "qu'il ne savait pas par quel droit les missionnaires voulaient s'ériger en juges de sa conduite, qu'il en avait rendu compte à la Sacrée-Congrégation"

(5) De Bonnac, 8 juin 1723 . Ibid., p.557

(6) De Bonnac, 12 octobre 1723 . Ibid., p.554

(7) De Bonnac, février 1724 . Ibid., 562

paraissait pas désireuse d'imposer en dépit des raisons invoquées par l'ambassadeur . Pour celui-ci, il aurait suffi de ménager le patriarche et de retenir l'ardeur des convertis pour gagner les prélats grecs (1) . L'insistance sur l'autorité supérieure de Rome avait provoqué inutilement la hiérarchie ecclésiastique alors qu'il fallait la gagner en premier (2) . Paris qui avait répondu positivement aux demandes de la Congrégation se rangea par la suite à l'avis de l'ambassadeur et du consul d'Alep (3) .

Deux événements successifs portèrent la tension à son comble et achevèrent de ruiner tout espoir de rétablir l'ordre au sein de la communauté melkite . Aftîmios mourut le 8 octobre 1723, et Athanase l'année suivante (4) . Auparavant, l'évêque rebelle avait au cours d'une tournée qui le mena à Baalbek et Damas, jeté le trouble dans les esprits selon les dires de l'ambassadeur de France (5) . Sa mort aurait pu contribuer à apaiser les passions mais celle d'Athanase fit rebondir l'affaire en provoquant une mobilisation des différentes fractions autour du problème de la succession .

A la mort d'Aftîmios, un concile réunit au couvent du Saint-Sauveur les prêtres qui s'étaient déclarés catholiques . Le choix du lieu où devait se décider le sort de l'évêché avait en soi une grande portée . Le couvent échappait à la juridiction territoriale de la ville . Il était un espace religieux distant du monde des laïcs et seul qualifié de nommer ses hiérarchies . Et bien que la part que prirent les laïcs à la nomination des prélats fut souvent grande, la réunion des disciples et héritiers du métropolitain de Saïda posait les jalons d'une ligne de conduite qui devait renforcer l'extériorité de l'appareil clérical .

Le concile proposa au neveu d'Aftîmios d'occuper le siège de l'évêché mais celui-ci refusa parce que les notables de la ville avaient engagé des

-
- (1) "Si quelques-uns des missionnaires d'Alep n'avaient pas poussé l'évêque Abraham à des indiscretions (...) et que ceux de Seyde et de Damas eussent su ménager le patriarche Athanase, et retenir l'évêque Eufthimios, nous n'en serions pas où nous sommes" . De Bonnac, 8 juin 1723 . Ibid., p.557
- (2) De Bonnac faisait la différence entre être soumis au Pape et être dominé par lui . Ibid., p.549 et 549 n.2. Voir également lettre du marquis de Bonnac datée de 1724 dans A.E.série Mémoires et Documents . N°47
- (3) De Morville, 17 mai 1724 . A.Rabbath, Documents.v.1, p.565
- (4) Ibid., p.559 et 566
- (5) Ibid., p.559

pour parler avec le patriarche Athanase pour obtenir sa consécration officielle (1) . Deux formes de légitimité qui se faisaient face , l'une respectueuse des hiérarchies existantes et l'autre fondée sur un acte de pouvoir . Aftîmios avait déjà ouvert la voie lorsqu'il avait demandé à Rome l'autorisation de préparer sa succession en élevant lui-même un prêtre au rang d'évêque (2) . Les participants au concile, préoccupés de l'avenir du couvent et de l'ordre religieux dont ils faisaient partie, désignèrent parmi eux un supérieur, le père Jibrâ'îl (Gabriel) Fînân . Pour le sacrer évêque, ils eurent recours à l'autorité de l'émir Haydar du Shûf qui enjoignit à deux évêques du Mont-Liban, un maronite et un arménien catholique, et à l'évêque grec de Beyrouth de le faire . Le prêtre fut nommé évêque de Bâniâs, désignation toute théorique puisqu'il demeura au couvent du Saint-Sauveur (3) . Il tenait sa légalité de l'extérieur de l'appareil clérical, c'est-à-dire de l'entité abstraite constituée de la communauté catholique orientale sans distinction de rite . Le premier acte du supérieur du couvent fut d'annoncer la nouvelle de sa nomination à Rome et d'informer la Congrégation que le nom du Pape serait désormais invoqué au cours de l'office . Le couvent devait poursuivre l'oeuvre de son fondateur et demeurer indépendant . Il était le refuge de tous les Catholiques de rite melkite (4) .

Après la mort du patriarche Cyrille Athanase s'était rendu une seule fois à Damas où il avait été mal reçu . Il dut se résoudre à rester à Alep et le siège patriarcal demeura vide jusqu'en 1724 (5) . Le terrain devenait libre à la propagande missionnaire et aux entreprises des Catholiques . Une autre circonstance joua en faveur de ces derniers; l'année où mourut Athanase, le gouverneur de Damas était l'ancien Pasha de Saïda, 'Uthmân Abû Tawq, qui avait déjà protégé Aftîmios . Ce fut en grande partie

-
- (1) Rustum, l'Eglise d'Antioche . v.3, p.138 . Selon une version, le neveu d'Aftîmios se serait rendu à Alep . Nash'at . p.101
 - (2) Al-Bâshâ, Communauté melkite . v.1, pp.471 et suivantes
 - (3) Rustum, l'Eglise d'Antioche . v.3, p.138 . Dans Haqâ'iq (pp.101-102), c'est Séraphim Tanâs qui aurait été sacré évêque par les trois prélats .
 - (4) Lettre du 2 mars 1724, dans al-Bâshâ, Communauté melkite . v.2, p.22
 - (5) Nash'at . p.103

grâce à son soutien que Séraphim Tànâs fut nommé patriarche par la communauté de Damas (1) .

L'élection de Séraphim fut en premier lieu un acte damasquin et laïc . La procédure précipitée accorda au nouveau patriarche les suffrages d'une grande partie de la communauté ; elle se ménagea dans une deuxième étape une forme légale qui était pour le moins ambiguë . La candidature de Séraphim fut soutenue par les principaux membres de la communauté melkite de Damas qui adressèrent une requête à Istanbul réclamant la confirmation de leur choix (2) . Le gouverneur aurait de son côté non seulement encouragé les partisans de Séraphim mais promis d'obtenir lui-même le firman impérial . Son éviction quelques mois plus tard fit perdre au nouveau patriarche un précieux soutien (3) .

Les autorités ecclésiastiques furent absentes de l'élection . Les membres du clergé qui signèrent la requête des habitants de Damas le firent au même titre que les laïcs . Il fallait toutefois au nouveau patriarche la consécration de son titre par trois évêques qu'il ne semblait pas pouvoir réunir dans le clergé melkite . Seul l'évêque de Saydnâyâ répondit à l'appel . Les deux autres étaient, l'un le supérieur du nouvel ordre religieux, l'autre un prêtre du même ordre qui fut sacré évêque sur le champ . Les prélats des Eglises maronite et arménienne confirmèrent la légalité de la procédure (4) . L'ambiguïté de celle-ci résidait dans le fait que Séraphim tout en manifestant le souci de respecter les formes régulières de l'élection enfreignait les canons en ayant recours à des prélats dont le titre n'était pas reconnu par ailleurs . La base juridique de son pouvoir était faible et c'est sans doute pour cette raison que Rome mit tellement de temps à le reconnaître . Ce ne fut pas le cas des missionnaires

(1) Les chroniqueurs orthodoxes le soulignent à l'envi. Nash'at .p.105 . Breyk, Haqâ'iq . p.63 . Id., Histoire de Damas .p.3

(2) Voir appendice 1 à Breyk, Histoire de Damas .pp.114-121 . Les signataires sont partagés en quatre groupes : le clergé, les notables de la communauté, les diacres (3), et les notables . La distinction de deux catégories de notables peut s'expliquer du fait que les premiers étaient sans doute les plus haut placés dans la communauté . Leur nombre (11), laisse penser qu'il pourrait s'agir du comité des laïcs formé de douze personnes mentionné plus haut.

(3) Nash'at.p.105

(4) Appendice 2 à Brek, Histoire de Damas.pp.122-123

qui s'engagèrent d'emblée dans la nouvelle bataille . Ils aidèrent Séraphim à trouver l'argent nécessaire à son élection (1) et s'activèrent pour rallier la communauté melkite au nouveau patriarche, principalement dans la ville d'Alep dont l'esprit de rivalité était à craindre .

Avant sa mort, Athanase avait désigné son successeur en la personne d'un moine cypriot qui était à son service, Sylvestre . Les Alépins avaient approuvé ce choix sans en calculer les conséquences (2) , et ils eurent tôt fait de lui retirer leur appui . Athanase mourut le 24 juillet 1724, moins de deux mois plus tard, le 20 septembre, Séraphim était sacré patriarche dans l'église grecque de Damas sous le nom de Cyrille comme pour affirmer la continuité de la tradition . Le dimanche suivant (3), un concile réuni à Constantinople désigna Sylvestre sans qu'il fût nommé par des évêques d'Antioche . Le patriarcat oecuménique ravissait au clergé local son droit d'élire le patriarche et manifestait sa méfiance à son égard en portant son choix sur un grec . Il escomptait par là mettre un terme aux troubles qui régnaient dans la communauté de Syrie, mais il ne fit qu'exaspérer les passions des différentes catégories de la population . Sylvestre avait pour lui le soutien des autorités ottomanes et de la hiérarchie religieuse, ainsi que l'appui des Melkites d'Alep , mais quelques mois plus tard il rencontra dans la ville une vive opposition .

Les missionnaires latins s'engagèrent entièrement du côté de Cyrille . A Alep, ils traitèrent Sylvestre d'hérétique et interdirent aux Melkites de le reconnaître pour patriarche (4) . Mais cette fois l'appui diplomatique de la France leur fit défaut d'autant que l'ambassade ne pouvait se fonder sur aucun acte légal pour défendre Cyrille . D'autre part, Sylvestre avait été rassurant en manifestant son intention de travailler à concilier les Grecs et les Latins (5) . La Sublime Porte entendait

-
- (1) Elle coûta 25 mille écus, dont dix mille empruntés d'un négociant français de Saïda . Pèleran, Alep le 5 avril 1725 . A.Rabbath, Documents.v.1,pp.573-4. D'Andrezei, ambassadeur de France, 6 mai 1725 . Ibid.p.575
 - (2) L'appui des Alépins est confirmé par différentes sources . A.Rabbath, ibid.,pp.570,573. Breyk, Ha-gâ'iq.p.63 . Id.,Histoire de Damas.p.4
 - (3) C'est Breyk qui le note . ibid.,p.4
 - (4) A.Rabbath,Documents.p.574
 - (5) Ibid.,p.575

pour sa part sévir durement à la fois contre les Catholiques et les missionnaires, et l'ambassadeur ne put plaider que la cause de ces derniers . Encore fallait-il "qu'ils se conduisent avec modération"(1).

Alors que Sylvestre était encore à Constantinople, des ordres impériaux furent expédiés à tous les gouverneurs de Syrie avec un envoyé spécial (qabûjî), et la répression s'abattit sur tous ceux qui s'étaient déclarés catholiques . Averti à temps, Cyrille s'enfuit de Damas et se réfugia dans la montagne libanaise (2) . Les trois supérieurs latins de Damas furent mis en prison pour quelques jours, sous l'accusation d'avoir favorisé l'élection de Cyrille (3) . Dans la même ville, des notables melkites ayant été arrêtés par l'envoyé de la Porte, leurs partisans les délivrèrent par la force , et l'activité des missionnaires latins reprit de plus belle grâce à la complicité des pouvoirs locaux (4) . Le gouverneur qui avait remplacé 'Uthmân Pasha était Suleymân al-'Azm, premier de la série de gouverneurs arabes qui furent nommés dans plusieurs provinces de Syrie . De ce fait, les ordres d'Istanbul ne pouvaient qu'être atténués à un moment où les pouvoirs locaux assuraient leur contrôle sur des secteurs étendus de l'administration (5) . Cyrille ne put retourner à Damas, mais Sylvestre ne réussit pas non plus à se faire accepter par la population .

(1) D'Andrezei, 6 mai 1725 . A.Rabbath, Documents.v.1, pp.575-6

(2) Selon le consul d'Alep, dans le Kasrawân .A.Rabbath, ibid.,p.574 . Dans Breyk, Histoire de Damas .p.5 et Hagâ'iq, p.64, à Dayr al-Qamar puis au couvent du Saint-Sauveur . Selon le moine catholique B.Karâmeh Cyrille dut quitter le Shûf et se réfugier dans le Kasrawân . Hawâdith Lubnân wa Sûriyyâ .pp.7-8

(3) A.Rabbath, Documents . v.1,p.577

(4) Ibid.,v.1,p.577 n.1

(5) Breyk écrit que Cyrille était le premier patriarche d'origine arabe ; ce qui est évidemment faux . A-t-il confondu avec Suleymân Pasha qui était lui le premier gouverneur arabe ? Histoire de Damas .p.3 .

III. L'ILLEGALISME CHRETIEN .

1. Géographie du schisme .

Si la carte de l'implantation catholique paraît clairement délimitée, les mécanismes du partage entre les deux confessions restent difficiles à appréhender . On ne sait en particulier si les mêmes groupes qui s'étaient opposés auparavant continuèrent leurs anciennes querelles autour des nouveaux prétendants au patriarcat (1) . Aussi le bilan du Catholicisme en Syrie est-il surtout géographique , et il relève plus du constat de fait que de la recherche des régularités sociales qui ont poussé des catégories déterminées plutôt que d'autres à adhérer à la nouvelle Eglise grecque-catholique .

La singularité du schisme réside dans le fait qu'il partit de la ville la moins préparée à le déclencher et à le soutenir . La propagande missionnaire n'avait pas à Damas l'ancienneté qui lui avait valu au nord d'instaurer dans les quatre communautés chrétiennes orientales une longue tradition d'accueil des idées latines (2) . La conjoncture de 1724 était en réalité pour beaucoup dans le coup de force de Cyrille et il ne fit jamais l'unanimité de la communauté chrétienne de la ville . Il ne parvint qu'une seule fois dans sa vie à se faire reconnaître par les autorités turques pour patriarche d'Antioche, et cela pour un mois seulement , à la suite de quoi des violences très graves furent commises par les deux fractions antagonistes (3) . Alep par contre pencha dans sa totalité du côté du schisme .

-
- (1) La liste des signataires de la pétition qui choisissait Cyrille comme patriarche autorise seulement une comparaison avec le XIXe siècle . Plusieurs noms qui y figurent sont ceux de familles orthodoxes . Mais aucune conclusion ne peut être tirée parce que le va-et-vient entre les deux communautés ne cessa pas au XVIIIe siècle
 - (2) Ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle que les missionnaires connurent quelque succès . Lettres édifiantes . ed.1838 . p.252A
 - (3) Breyk, Histoire de Damas .p.12 . Lettres édifiantes. pp.196B,252A

Alep manifesta son adhésion au Catholicisme de manière équivoque . Elle fut plus opposée à Sylvestre qu'attachée à Cyrille dont l'élection était purement damasquine . La longue lutte que les Alépins menèrent était en faveur de l'évêque qu'ils s'étaient choisis . Face à Sylvestre, la communauté maintint une unité indéfectible malgré les dures épreuves qu'elle subit . Pour les contemporains, il était acquis qu'Alep était entièrement catholique et qu'elle ne pouvait être soumise (1) . Constantinople devait soit réduire toute la communauté par la force soit composer avec elle . Elle eut recours le plus souvent à la première solution .

La politique des prélats grecs tenait de la conquête militaire . Tous les moyens étaient bons pour réduire les Alépins , l'emprisonnement, la bastonnade, l'exil ou l'extorsion d'argent . Mais rien n'y fit . Aucun prélat envoyé de Constantinople ne put demeurer longtemps dans la ville . La communauté d'Alep avait obtenu du vivant d'Athanase la nomination d'un évêque de son choix, Gerasimos (2) . Dès que Sylvestre fut sacré patriarche, il le fit arrêter et envoyer en exil (3), et nomma l'évêque de Hama Timothée pour le représenter jusqu'à son retour à Alep . Il entra dans la ville le 9 novembre 1725 . Le lendemain, il prononça une cinquantaine d'excommunications incluant quatre prêtres melkites et tous les religieux du couvent de Balamand près de Tripoli . Il menaça tous ceux qui accueilleraient des missionnaires ou feraient partie des confréries qu'ils avaient créées . Le diocèse de Damas en son entier fut englobé dans la condamnation (4) . Par delà la question de l'efficacité des mesures, il est remarquable que le moyen dont a usé dans son impatience le patriarche ait été justement l'excommunication que brandissaient les missionnaires dans leurs écrits et leurs prédica-

(1) Breyk, Haqâ'iq . p.63

(2) Athanase voulait l'envoyer à Damas, mais les Alépins s'y opposèrent . Nash'at .p.103

(3) Lettres édifiantes . ed.1838 .p.193A . Dans Nash'at, C'est Athanase qui l'aurait fait exiler (p.104)

(4) Pèlerin, consul d'Alep, 20 décembre 1725 . A.Rabbath, Documents . v.1, pp.586-7 . Breyk, Haqâ'iq .p.63

tions . Celle-ci ne laissait aux insoumis que l'alternative de la prison ou de la fuite ; et dans les deux cas elle heurtait de front l'ensemble de la communauté qui se trouvait acculée à être solidaire dans le malheur qui la frappait . Le peu de discernement du prélat grec (hellène), que celui-ci fut poussé ou non par le patriarcat de Constantinople, entraîna une rupture définitive entre les Alépins et l'Eglise orthodoxe . Sylvestre ne pouvait se maintenir sans l'usage constant de la force (1); or celle-ci était coûteuse et il ne pouvait en disposer en permanence . Il fut donc forcé de s'enfuir de la ville de façon humiliante (2) . A Constantinople, on se rendit compte de la difficulté à sévir de manière aveugle et le diocèse d'Alep fut annexé au patriarcat oecuménique(3).Un évêque grec, Grégoire, fut envoyé en 1727 et il occupa le siège épiscopal durant deux années au cours desquelles un arrangement fut établi contre argent au terme duquel il s'abstenait d'intervenir dans les affaires religieuses et civiles de la communauté . Il quitta par la suite la ville et les Alépins réussirent à faire nommer par la Porte un évêque catholique, Maximos Hakim (4) . La communauté chrétienne connut alors un répit de douze ans qui permit au Catholicisme de s'implanter fortement . Les troubles qui suivirent et qui ne cessèrent jamais tout à fait au cours du siècle, ne purent ébranler les solides fondations du catholicisme alépin . Les tentatives de reprendre en mains la communauté chrétienne ne pouvaient qu'échouer là où une majorité écrasante résistait à toutes les ingérences .

A Damas, la situation différait quelque peu de celle de la métropole du nord . La communauté

-
- (1) A la suite de l'arrestation du curé d'une communauté paysanne, il y eut un soulèvement dut se faire accompagner en permanence à l'église par huit ou dix jannissaires . A.Rabbath, Documents.v.1,p.587
 - (2) Plusieurs récits de sa fuite . Selon les Orthodoxes il a été menacé de mort . Breyk, Haqâ'iq.p.63 . Nash'at.p.108 . Voir également Breyk, Histoire de Damas.pp.5-6 ; de même l'appendice 4,p.131,"Plainte des habitants d'Alep"; Lettres édifiantes.p.193B
 - (3) Toutes les versions notent qu'il fut soudoyé . "Plainte des habitants d'Alep", ibid.,p.131. Breyk, Haqâ'iq.p.63 . Dans Nash'at, p.108, rien sur l'annexion; mais celle-ci est confirmée par les Lettres édifiantes.p.194A
 - (4) Gerasimos ne put reprendre le siège et il mourut dans un couvent de la montagne libanaise . B.Karâmeh, Hawâdith Lubnân wâ Sûriyya.pp.14-15

melkite était profondément divisée et à chaque retournement de situation en faveur de l'un ou l'autre patriarche, un parti prenait le dessus et se livrait à des exactions de tout genre sur le parti adverse . Mais de même qu'à Alep, Sylvestre ne put séjourner longtemps à Damas . Il s'y rendit une première fois en 1725, et y retourna de nouveau en 1731, le temps de désigner un procureur à la gestion du patriarcat (1). A chacune de ses visites le cycle de violences reprenait de plus belle, et Sylvestre se résignait à quitter la ville soit par lassitude soit en raison des pertes financières qu'il subissait . Les Catholiques connurent toutefois une période de répit jusqu'en 1745, date à laquelle le patriarche catholique Cyrille se fit reconnaître par les autorités ottomanes . Mais il n'osa pas se rendre à Damas et envoya un représentant qui n'eut le loisir d'occuper le patriarcat qu'un seul mois, Sylvestre s'étant procuré un firman en sa faveur aussitôt qu'il fut averti de ce qui se passait (2) . Ce dernier pourtant ne s'installa pas à Damas, et il continua jusqu'en 1754 à effectuer des tournées dans les principautés chrétiennes puis il passa les douze dernières années de sa vie dans la ville où il avait été nommé (3) . Sa longue absence profita aux missionnaires latins qui se chargèrent en l'absence du clergé melkite catholique des services religieux . Ils purent ainsi préserver un noyau de Catholiques et l'empêcher de passer dans sa totalité à l'Eglise orthodoxe . Mais les convertis étaient réduits à fréquenter l'église latine des pères de Terre Sainte, et ils vivaient dans la crainte d'être traînés au moindre prétexte devant le juge ou le gouverneur . Ils étaient exposés en permanence aux exactions du procureur laïc nommé par le patriarche ; celui-ci disposait de pouvoirs civils étendus et administrer la communauté en son entier (4). Ce fut là le grand handicap des Catholiques de Damas ; sans lieu de culte propre à eux, ni protection suffi-

-
- (1) Breyk, Histoire de Damas.p.8 . Id, Haqâ'iq .p.65
(2) Ibid.,pp.65-66 . Breyk, Histoire de Damas.pp.12-13.
Lettres édifiantes .p.196B, 252A
(3) Breyk, Haqâ'iq.p.67
(4) Lettres édifiantes .pp.195-6,251-3 . Les missionnaires prétendaient qu'il y avait neuf mille Catholiques à Damas, chiffre certainement excessif .
Ibid.,253A

sante, ils durent se soumettre à la loi de la communauté dont ils étaient issus et subir tous les inconvénients de la fréquentation clandestine ou non des missionnaires latins et des religieux catholiques envoyés de la montagne libanaise. Il faut attendre le régime égyptien d'Ibrâhîm Pasha pour voir déclarer ouvertement à Damas la foi catholique.

Dans les autres villes de Syrie, la position des Catholiques variait en fonction de plusieurs facteurs. Les ordres envoyés d'Istanbul étaient fermes et ils ne furent plus contradictoires comme auparavant, mais avec le relâchement du contrôle exercé par la Porte sur les gouverneurs des provinces, leur application était atténuée suivant les villes. Aussi la situation des Catholiques dépendait en premier du rapport de forces qui existait au sein de la communauté chrétienne et des liens que chacun des partis avait tissés avec l'administration. A Tripoli, la communauté chrétienne resta attachée dans sa totalité à l'Eglise orthodoxe, et les notables réprimèrent durement avec l'aide des autorités les tentatives de s'affranchir de la tutelle du clergé grec (1). Auparavant les missionnaires n'étaient jamais parvenus à convertir à la foi catholique des Chrétiens de Tripoli et la ville demeura pendant longtemps un fief orthodoxe. Plus au sud, les deux ports de Beyrouth et Saïda présentaient un cas différent en raison des changements de la situation politique et commerciale et de l'implantation des Melkites dans l'arrière-pays. Beyrouth demeura la propriété de l'émir du Shûf jusqu'à ce qu'elle lui fut arrachée par Ahmad Pasha al-Jazzâr ; de plus, le pouvoir turc ne pouvait s'exercer au-delà de la plaine côtière et la montagne constitua très vite le dernier refuge des Catholiques qui fuyaient les villes. Mais alors que la communauté chrétienne de Saïda suivait la voie tracée par Aftîmios (2), à Beyrouth l'adhésion au Catholicisme ne fut pas totale. De même, l'arrière-pays des deux villes présentait les mêmes caractéristiques. La rivière Dâmûr, à mi-chemin entre

(1) Il y aurait eu une seule famille catholique en 1745. Les hommes furent emprisonnés à la demande de l'intendant du Pasha qui était orthodoxe. B.Karâmeh, Hawâdith Lubnân, p.10. Les Orthodoxes menèrent en 1726 une expédition punitive contre des Catholiques qui s'étaient réfugiés dans la montagne. Fahd, L'Ordre des Moines, v.1, p.82

(2) L'évêque s'était opposé au début à Cyrille. B.Karâmeh, Hawâdith Lubnân, pp.7-8

Beyrouth et Saïda, constituait la limite septentrionale de l'implantation exclusivement catholique (1) . Au nord de cette ligne, les Melkites se sont partagés entre les deux confessions, et des heurts eurent lieu à propos de la propriété de certains couvents (2); mais dans l'ensemble les Catholiques bénéficièrent d'une paix relative qui profita au progrès de leurs institutions. Les conditions politiques favorables ainsi que la prospérité économique de la région qui s'étendait de Beyrouth à la plaine d'Acre permirent aux Catholiques de constituer la base d'appui à partir de laquelle leur Eglise rayonna dans les régions de Syrie qu'elle avait dû fuir .

2. Les persécutions fiscales .

Le partage de la communauté melkite fut lent et douloureux . Il se réalisa au prix de violences qui laissèrent des traces ineffaçables dans la mémoire des populations . Les Catholiques en particulier conservèrent de cette période de plus d'un siècle l'histoire d'un long martyre qui donna ses titres de gloire à la nouvelle Eglise et renforça le sentiment de sa différence . Par un détour inattendu, le martyre que les missionnaires prévoaient des mains des Musulmans, les Catholiques le subirent de la part de leurs coreligionnaires . Mais il prépara d'une certaine manière le deuxième martyre que subirent toutes les communautés chrétiennes au cours du XIXe siècle .

La persécution des Catholiques a mis en oeuvre des mécanismes anciens propres au pouvoir turc ; mais, par une évolution progressive liée à celle des pouvoirs locaux, elle prit une forme nouvelle qui eut un effet déterminant sur le statut du Chrétien et l'image qu'on s'en faisait . L'évolution des pratiques répressives affecta trois niveaux différents : les forces qui y participèrent, les moyens utilisés et le système de repérage et de contrôle des Catholiques .

(1) Al-Bâshâ, La Communauté Melkite.v.1,p.166 n.1 . Mais des Orthodoxes résidaient à Saïda vers 1820 . Al-'Awrâ, Târîkh Suleymân Bâshâ (Histoire de Suleyman Pasha), pp.431 et suivantes .

(2) B.Karâmeh, Hawâdith . pp.12,15

Les pratiques religieuses ne constituaient plus un ensemble homogène et nettement délimité depuis que des coutumes latines s'étaient infiltrées dans l'Eglise d'Orient . Les frontières étaient souvent brouillées entre les patriarches d'obédience latine et ceux qui se réclamaient des traditions orientales . Athanase avait déjà introduit des modifications dans l'exercice du jeûne, et les patriarches grecs les plus acharnés contre le Catholicisme s'étaient écartés de pratiques tenues pour essentielles par la population . Les Orthodoxes de Damas furent saisis d'une sainte horreur le jour de Noël 1766 à la vue des moines mangeant des viandes ; la fête en fut assombrie (1) . Le soupçon de latinité pouvait ainsi toucher tout le monde, y compris le patriarcat oecuménique . Pour les fidèles, il se résumait dans les "cinq choses", dont le filioque, symbole majeur de la différence entre les deux Eglises repérable au cours de l'office religieux (2) .

Le mécanisme de répression des Catholiques tirait son origine des pratiques judiciaires ottomanes dont le moteur était essentiellement monétaire . Deux transformations se firent jour :

1° La pénalisation des Catholiques donna naissance à une imposition illégale régulière qui se généralisa progressivement à toute la communauté chrétienne . De plus, les bénéficiaires de ces droits exceptionnels devinrent plus nombreux et des catégories nouvelles y étaient intéressées en conséquence de l'accroissement de pouvoir des notables et des oulémas .

2° L'appareil judiciaire et administratif fut poussé à intervenir régulièrement dans les affaires intérieures de la communauté chrétienne . Il fut sollicité par les patriarches orthodoxes à sévir contre les manquements à la discipline religieuse et, plus tard, à juger les Catholiques comme hérétiques .

Avec le schisme, de larges secteurs de la population melkite des villes fut lourdement grevée par le pouvoir ottoman . L'imposition exorbitante des nouveaux Catholiques a été l'instrument de choix des

(1) Breyk, Histoire de Damas .pp.84-85 . L'auteur rappelle l'interdit de la viande auquel étaient tenus les moines et s'indigne du comportement du patriarche Philimon.

Id., Haqâ'iq.p.67

(2) Ibid.,p.64

autorités ecclésiastiques grecques . C'était pour elles le meilleur moyen de ramener à l'Eglise orthodoxe les dissidents . Pourtant les procédures judiciaires et pénales auxquelles elles faisaient appel profitaient surtout aux différents secteurs de l'administration ottomane . Pour mettre en branle l'appareil judiciaire il fallait des injections répétées d'argent ou bien l'appât de sommes à gagner . De Constantinople à Alep et Damas, chaque étape impliquait des versements importants auxquels contribuait la communauté . Les deux firmans de 1723 et 1724 étaient en théorie toujours exécutoires, mais dans la pratique il était nécessaire de les réactiver, c'est-à-dire d'en faire émettre une copie par le tribunal de la ville et de le faire adopter de nouveau par le gouverneur après lui avoir désigné les cibles . En contrepartie, les Catholiques qui cherchaient à annuler les effets des décrets menaient de front deux procès, l'un à Constantinople, l'autre dans leur ville . Dans la capitale, leurs représentants restaient aux aguêts . Ils devaient faire antichambre chez les grands de l'Etat, les soudoyer et prévenir tout changement de personnel dans les services de la Sublime Porte . Sur place, les Catholiques avaient encore à faire enregistrer le bérat émis par Istanbul, engager des procès pour libérer l'église, obtenir le relâchement des prisonniers et payer le silence d'un évêque ou du patriarcat oecuménique . Les Alépins calculèrent qu'ils avaient versé entre 1725 et 1750 environ 210 mille piastres comme coût des différentes procédures (1) . De son côté, le patriarche grec était également mis à contribution ; ce fut l'une des raisons pour lesquelles Sylvestre s'absenta si longtemps (2) . Il disposait en effet de deux ressources possibles : les aumônes et les contributions des fidèles . Lorsqu'ils étaient à court d'argent, les patriarches reprenaient le chemin de la Turquie d'Europe tant de fois emprunté par leurs prédécesseurs et ils essayaient de susciter la générosité des princes chrétiens (3) . L'autre moyen consistait à pressurer la communauté chrétienne de Syrie . La dîme ecclésiastique fut augmentée par Sylvestre,

(1) "Plainte des Habitants d'Alep" . Appendice 4 à Breyk, Histoire de Damas, pp.127-142 . Un supplément daté de 1760 complète la liste des sommes versées dont le total atteint 322750 piastres . Le détail des procédures et les sommes versées à chaque instance sont établis de manière pointilleuse .

(2) Ibid., p.133. . Douze années d'affilée

(3) Breyk, Haqâ'iq, p.65

et des sommes importantes étaient réclamées des fidèles pour couvrir les frais du patriarcat . Ceux-ci étaient forcés de financer l'émission des décrets et leur enregistrement même lorsqu'ils n'étaient pas en leur faveur, et ce, dans l'espoir d'atténuer la rigueur des mesures prises à leur encontre (1) .

Deux aspects sont à distinguer dans les fonctions monétaires : le premier concerne le fonctionnement normal des instances décisives de l'appareil administratif ottoman, le deuxième relève d'un processus de pénalisation d'une partie plus ou moins importante de la communauté chrétienne . Les procédures déclenchées par les fractions antagonistes n'étaient pas nouvelles; mais elles subirent une transformation dans deux directions, la fréquence et l'extension .

Les différentes phases de la lutte entre Catholiques et Orthodoxes étaient autant d'occasions propices à des rentrées supplémentaires dans les caisses du trésor . Le recours toujours ouvert contre les décisions, ainsi que l'autonomie relative des pouvoirs locaux par rapport à la Porte, donnaient lieu à un cycle interminable de procès et de contre-procès dont la haute fréquence produisait une quasi régularité de l'imposition des communautés chrétiennes (2) . Les divers droits que versaient les Chrétiens s'élevaient ainsi à plusieurs multiples de l'impôt de capitation payé par les non-Musulmans (jizyâ) et leur régularité pouvait entraîner leur assimilation à ce dernier d'autant que la totalité de la communauté était grevée .

Les notables et les prêtres ont été les premiers à être touchés par les mesures répressives réclamées par les prélats grecs . A Alep où la communauté était solidaire, l'emprisonnement des notables avait l'avantage de fournir de plus grandes sommes au trésor (3) . Mais les frais des procès étaient supportés par toute la population chrétienne . Dans les autres villes de Syrie, les Catholiques seuls étaient mis à contribution et les droits exceptionnels qui retombaient sur eux fonctionnaient comme une pénali-

(1) En quelques mois Sylvestre avait soutiré 57500 piastres des Chrétiens d'Alep . "Plainte..." , dans Breyk, Histoire de Damas.p.130

(2) Vers 1750, cette fréquence était, selon Breyk, de deux ou trois impositions extraordinaires par an . Haqâ'iq.p.67

(3) Ils doivent verser 3500 piastres chacun pour obtenir leur libération . "Plainte..." , ibid.,p.130

sation de leurs conduites . Mais à la suite d'une "ruse" à laquelle eurent recours les Catholiques de Damas, ces derniers provoquèrent l'arrêt des exactions . Ils réussirent en 1751 à faire englober toute la communauté chrétienne, Orthodoxes et Catholiques confondus, dans toute mesure qui était prise à l'encontre des Chrétiens (1) . Pour cela ils avaient bénéficié d'un regain de faveur dû à la présence d'As'ad Pasha al-'Azîm à Damas, et à la grande audience dont jouissait l'ambassadeur de France à Istanbul . Toutefois, cette nouvelle pratique ne devait pas faire long feu, le patriarche Sylvestre ayant obtenu de nouveau des ordres de la Porte à la suite desquels les Catholiques furent jetés en prison et ils ne purent en sortir qu'après versement de vingt bourses (2) .

Les querelles des différents partis étaient ruineuses pour la communauté chrétienne et elles s'arrêtaient souvent faute d'argent . Toutefois, leur répétition avait déclenché un processus irrésistible de taxation . Ce qui était versé au moment des procès devint un impôt régulier qui vint s'ajouter à celui que payaient les Chrétiens . Breyk tenait les Catholiques pour responsables de ce fait, et, chose remarquable, son récit établit une concordance entre l'apparition du schisme et les innovations en matière fiscale dont il dit qu'elles devinrent une coutume pour les gouverneurs (3) . De plus les seules transformations d'importance qui affectèrent la communauté chrétienne se réduisaient pour le chroniqueur à l'apparition de taxes nouvelles, et alors qu'aucun terme à connotation religieuse ne figurait pour le schisme, les impôts sont qualifiés d'"hérésies". Mais ce n'étaient pas seulement les autorités ottomanes qui les instauraient, les notables de la communauté en étaient eux-mêmes responsables (4) et en particulier le procureur nommé par le patriarche pour la gestion de l'évêché de Damas (5) .

-
- (1) Breyk, Haqâ'iq.p.67 . L'initiative en serait venue des missionnaires . Lettres édifiantes.p.252B
 - (2) Trente autres bourses furent réclamées par la suite. Breyk, Histoire de Damas . p.19
 - (3) "dhâlika sârâ sunnatan Til-hukkâm". Id., Haqâ'iq.p.64
 - (4) Id., Histoire de Damas.p.15 . Il s'agit d'une redevance prélevée par le chef de police à l'occasion des mariages .
 - (5) Ibid.,p.73



Les autorités turques n'étaient pas seules à bénéficier des versements effectués par les Chrétiens . Les procès engagés par ces derniers étaient soutenus devant les pouvoirs locaux au grand complet ; le juge, le muftî et les principaux notables de la ville étaient présents aux séances et ils émettaient leur sentence en leur qualité de membres du conseil de la ville (dîwân) (1) . Leur appui pouvait être plus déterminant que celui des instances gouvernementales de la capitale dont il bloquait quelques fois les décrets (2) . Mais la contrepartie de ce soutien était de multiplier les bénéficiaires des querelles des Chrétiens . Les notables et les oulémas recevaient en effet une part des droits de procédure et en raison de leur répétition ceux-ci devenaient une véritable imposition régulière des Chrétiens qui profit de la hiérarchie musulmane . C'était là une innovation dangereuse qui dérogeait au système de taxation du non-Musulman et plaçait le Chrétien en position de dépendance directe par rapport aux notables musulmans . Alors que l'impôt de capitation était versé directement aux caisses de l'Etat, les droits nouveaux, bien plus élevés (3), ouvraient la voie à une taxation parallèle qui eut avec le temps force de loi (4) . D'autre part, le recours fréquent à la hiérarchie musulmane incitait celle-ci à participer au contrôle des conduites religieuses des Chrétiens .

Tant que les deux communautés antagonistes ne s'étaient pas clairement séparées, l'adhésion au Catholicisme demeurait difficile à repérer dans les villes où les Orthodoxes étaient majoritaires et puissants . Pour éviter les exactions de toutes sortes, les Catholiques se conformaient en apparence au comportement religieux des autres Melkites . De plus, l'unité administrative de la communauté chrétienne et le petit nombre de lieux de culte freinaient le processus de partage et le cloi-

(1) "Plainte des habitants d'Alep" . Breyk, Histoire de Damas, p.131

(2) Ibid., p.139

(3) Un impôt annuel aurait été institué sur le patriarcat . Breyk, Haqâ'iq, p.65

(4) Sans qu'on puisse en retracer l'histoire, il paraît certain que la taxation avait évolué au point d'atteindre des proportions alarmantes et de pousser les gouverneurs à réagir . Voir pour la Palestine, Asad Rustum, Al-Usûl al- Arabiyya li Târîkh Sûriya fî 'Ahd Muhammad Aî Bâshâ (A Corpus of Arabic Documents) . Doc.13 et 21, pp.43-45, 60-61

sonnement des deux communautés . L'aspiration des Catholiques à pratiquer séparément leur croyance se heurtait aux interdits imposés par la hiérarchie orthodoxe. La seule solution qui s'offrait à eux après la fuite de leurs prêtres était de fréquenter les missionnaires latins et leurs chapelles . Mais c'était là qu'ils étaient le plus vulnérable . En effet, les persécutions des Catholiques ne visaient jamais à extirper les erreurs de croyance et à traquer l'hérésie dans l'âme des fidèles ; elles étaient appliquées aux manifestations extérieures de la foi catholique . Pour les Orthodoxes, la sanction pénale devait provoquer le retour des dissidents à l'Eglise et à la communauté et elle eut souvent l'effet escompté (1) . Le mécanisme régulier en était l'arrestation des Catholiques, leur emprisonnement et leur relâchement après versement d'une somme d'argent . A Damas, ceux-ci étaient saisis au cours de l'office religieux dans la chapelle latine qui était l'unique lieu de culte qu'ils pouvaient fréquenter en l'absence d'une église qui leur était réservée . Ce procédé avait été utilisé en permanence au XVIIe siècle dans le but d'interdire les contacts entre les missionnaires et les Chrétiens d'Orient . Mais avec le schisme un pas de plus était fait . Il ne s'agissait plus seulement d'interdire aux Catholiques l'accès des chapelles latines, il fallait les obliger à recourir aux services du clergé orthodoxe, ce qui impliquait une surveillance étroite de leur vie surtout lorsque des prêtres catholiques retournaient clandestinement en ville et faisaient la messe dans des maisons privées . Le clergé orthodoxe était soucieux de préserver les rentrées importantes que lui procuraient les différents sacrements . Le caractère officiel de certains actes, tels le baptême et le mariage, rendait indispensable le recours au clergé officiellement reconnu par les autorités et il constituait un moyen de contrôle efficace de l'appartenance des individus à l'Eglise orthodoxe . Ainsi, la dimension sociale de certaines pratiques religieuses, jointe à la fusion étroite des tâches fiscales et des fonctions religieuses au sommet de la hiérarchie chrétienne, faisait des Catholiques la proie des exactions qui sanctionnaient un refus des règles communautaires plutôt qu'un système de croyance différent . Même après que

(1) Lettres édifiantes.p.252A

le schisme se fut enraciné dans les esprits, le clergé orthodoxe continuait de réclamer les redevances religieuses que les prêtres catholiques recueillaient de leurs fidèles (1) .

Au cours de la première phase du conflit, les Orthodoxes cherchèrent par tous les moyens à ramener les dissidents à leur communauté d'origine . Par la suite, lorsque la résistance parut insurmontable et coûteuse, leur objectif devint l'accaparement des biens ecclésiastiques ; mais il fallut plus d'un siècle de disputes interminables pour que les églises, les services religieux et les communautés soient définitivement séparées (2) . Le refus des autorités ottomanes de reconnaître officiellement la communauté grecque-catholique rendait précaire les possessions qu'elle avait acquises, principalement dans les villes .

Les mesures répressives réclamées par le clergé grec étaient sporadiques . L'effort financier qu'elles réclamaient ne pouvait être soutenu de manière permanente et après une période de violences extrêmes, un relâchement s'opérait et les Catholiques reprenaient de nouveau le chemin de la chapelle latine (3) . Mais plus la communauté catholique renforçait son existence propre et son autonomie, plus fort devenait l'acharnement des prélats grecs . L'emprisonnement et les bastonnades des premiers temps firent place à des exécutions capitales réclamées avec insistance par des patriarches dont le but n'était plus de ramener des fidèles égarés à leur église . Cette attitude nouvelle dont la première trace date de la fin du XVIIIe siècle était le fruit d'une évolution qui peut être éclairée en partie par la manière dont le schisme a été perçu par les contemporains .

(1) Texte d'un décret impérial (bérat de 1819) dans I. Al-Awrâ, Suleyman Pasha, p.432

(2) Les procès les plus retentissant eurent lieu à propos de la possession des églises de Saydnâyâ (1785), Saïda (1818-19) et Alep (à plusieurs reprises) . Michel de Damas, La Syrie et le Liban, pp.2-3 . Al-Awrâ, Suleymân Pasha, pp.431-54 . "Plainte des habitants d'Alep" . Breyk, Histoire de Damas, pp.135, 139-140. En 1843, le patriarche orthodoxe revendiqua la propriété de cinq églises utilisées par les Syriens catholiques . Devoizy, 2 avril 1843 . A.E.CPC, Damas 1

(3) Breyk, *ibid.*, p.19. *Id.*, Haqâ'iq, p.66

3. Francs, insoumis et hérétiques.

La naissance du schisme était attribuée par les Orthodoxes à l'action des Latins dont les effets ne sont relevés dans les chroniques que pour l'époque du conflit entre les patriarches Cyrille et Athanase . Ce fut à ce moment que le "mal" prit racine dans le pays (1) . Les missionnaires étaient des "francs" (franj) qui pratiquaient la ruse et l'intrigue (2), et leur action s'apparente dans les récits au rapt . Ils poussèrent les nouveaux convertis à entrer en possession des églises et arrachèrent à la communauté melkite des fidèles (3) . Ainsi le danger qu'ils constituaient était-il moins dans la diffusion de doctrines hérétiques que dans l'entreprise de destruction de la communauté dont ils étaient accusés .

La perception qui s'est forgée des premiers catholiques était elle-même marquée par l'absence de dénonciations dogmatiques . On chercherait en vain une connotation religieuse aux termes appliqués aux convertis . Tantôt ils étaient tenus pour des rebelles qui rejetaient l'autorité des chefs, tantôt ils étaient assimilés à une communauté (tâ'ifâ) identique à celle des Orthodoxes (4) . Dans les deux cas, ils agissaient par passion (hawâ) et esprit d'opposition (5) . Le vocabulaire utilisé à leur propos éclaire la parenté qui s'était établie dans le regard des contemporains entre le schisme et les désordres urbains . Le contexte s'y prêtait à merveille . Soit par une concordance dans le temps, soit par une relation de cause à effet, le schisme était lié d'une certaine manière à des catégories séditeuses .

(1) Breyk, Haqâ'iq.p.61

(2) Dasâ'is, plur. Ibid.,p.61 . Id.,Histoire de Damas. p.12 . Nash'at.pp.100,106

(3) Ikhtalâsû, ikhtilâs, voler . L'entrée de Cyrille Tanâs à l'église de Damas représentait le moment fort de la dépossession des Orthodoxes . Ceux-ci furent humiliés ; et la présence de missionnaires latins et de janissaires près de l'autel constituait un viol de l'endroit sacré . Breyk, Haqâ'iq. p.64 . Nash'at .pp.106-7

(4) Breyk, Histoire de Damas . p.6 (awlâd al-tâ'ifatayn)

(5) Ibid.,p.12

Le schisme avait coïncidé avec le gouvernement de Uthmân al-Tawq à Damas, période qui fut marquée par l'injustice et l'oppression. Le Pasha avait laissé libre cours aux exactions d'une milice (1). Le rapprochement, s'il ne mettait pas directement en cause les Catholiques, établissait toutefois un rapport de contextualité qui se retrouve dans un autre épisode, celui où à l'occasion du retour de Sylvestre en 1745, les voyous et la populace orthodoxe (2) se livrèrent à des agressions contre les Catholiques. Tous les conflits qui opposèrent le patriarche grec aux convertis donnèrent lieu à des désordres dont la responsabilité était partagée par les deux protagonistes. Leur forme n'était pas étrangère à celle des troubles causés par les différentes milices urbaines. Les querelles des Chrétiens avaient pour origine l'esprit d'insoumission qui régnait (3); caractère qui évoque l'irraison qui se saisit de la plèbe et la pousse à rejeter les chefs. Ceux-ci supportaient une grande part des torts. Par chefs, Breyk entendait à la fois les notables de la communauté et les supérieurs du clergé orthodoxe (4). Mais plutôt qu'un partage des responsabilités de la rupture, il y a dans le récit contemporain aux événements l'évocation de ce qui divise une communauté ou une société et provoque des séditions, le schisme n'étant que l'une d'entre elles. En effet, au sujet de l'apparition du Catholicisme et de son développement, il n'y a qu'un constat de fait: "ils étaient devenus catholiques", "le catholicisme se développait et grandissait petit à petit". Les définir se réduisait à souligner leur refus d'obéissance, comme si tout avait découlé du rapport conflictuel qui opposait les chefs à une fraction du peuple. La hiérarchie chrétienne était chargée de la responsabilité des scissions parce qu'elle n'avait pas su mener à bien les tâches administratives (5). Les mêmes

(1) Al-awâniyyâ . Breyk; Histoire de Damas . p.3

(2) Ibid., p.13

(3) Shawârîn al-ʿaks, aṣḥâb al-shûr al-maʿkûs . Ibid., p.6

(4) Ibid., pp.6, 79

(5) Qillat tadbîr al-ruʿasâʾ wa mulâfâtuḥum raʿâyâḥum .
Ibid., p.6

termes figurent à propos du schisme et des conflits qui opposaient la communauté orthodoxe à ses propres patriarches . L'oppression , la mauvaise administration et le délaissement du peuple étaient les maux qui avaient provoqué les déchirements au sein de la communauté chrétienne (1) . A cela s'ajoutaient les conflits entre les chefs, désaccords et inimitiés, qui ont aggravé la scission et empêché le retour des Catholiques quand il était encore possible (2) . Le patriarcat de Constantinople participe également de cette incapacité de gouverneur puisqu'il se laissa gagner par l'argent (3) .

Sur cette vision du schisme s'est greffée l'antagonisme entre le nord et le sud . Les mots les plus durs sont réservés aux Alépins qui n'étaient pourtant pas responsables de la nomination de Cyrille . Breyk les charge de tous les crimes . Ils auraient empoisonné le patriarche Athanase (4), acheté les gouvernants et soudoyé le patriarche de Constantinople . Il y a dans la réprobation de leurs actes, l'envie des habitants de Damas à l'égard de leurs riches rivaux du nord et également une insistance particulière sur le rôle de l'argent qui fait écho à la longue litanie des Alépins qui se réduit à un bilan comptable de leurs malheurs . De la scène où Cyrille Tanâs vole les vases sacrés de l'église de Damas (5) à la succession des taxes nouvelles qui pèsent sur l'ensemble de la communauté chrétienne, la perception du schisme passe par l'argent coupable de semer la discorde entre les chefs rapaces et le peuple chrétien insoumis .

Mais les Catholiques continuèrent d'être associés aux Francs . L'accusation, ancienne, prit avec le schisme une dimension nouvelle dans la mesure où ce n'étaient plus des individus qui étaient attirés par les missionnaires mais une communauté entière avec son clergé, son patriarche et ses sym-

(1) Ibid., pp.6,19

(2) A la suite d'un conflit avec les missionnaires des Catholiques étaient retournés à l'Eglise orthodoxe pour un court moment . Ibid., p.21

(3) Ibid., p.6 . Breyk, Haqâ'iq, p.63

(4) Vieille accusation : Makarios aurait été empoisonné par les gens du Mîdân, son petit-fils Cyrille par les missionnaires . Ibid., pp.59,62,67

(5) Nash'at, p.107

boles . Quoique issus du même corps social, les Catholiques devinrent progressivement un groupe étranger, extérieur, dans la mesure où son appareil clérical était hors de la ville, dans une zone qui échappait au pouvoir turc . Démunis de toute protection, ils étaient au moment des troubles qui secouaient la ville de Damas la cible des milices urbaines et de la plèbe (1) .

Après la tentative avortée de Cyrille de retourner à Damas en 1745, une longue accalmie s'instaura, favorisée par le repli des missionnaires latins, l'affaiblissement des Catholiques et l'appauvrissement de la communauté chrétienne . Toutefois, la coexistence entre les deux communautés étaient remise en cause chaque fois qu'un patriarche grec retournait en ville . En 1785, une affaire criminelle fut l'occasion d'un nouveau cycle de persécutions dont quelques traits donnent la mesure du changement qui advint dans les rapports entre la hiérarchie orthodoxe et les Catholiques .

Un prêtre orthodoxe avait été tué dans le village de Saydnâyâ . Les villageois catholiques en furent accusés auprès du gouverneur de Damas qui fit saisir trois prêtres et l'un des chefs de village catholique (2) . Les Catholiques de Damas s'abstinrent de toute intervention alors que le patriarche orthodoxe Daniel cherchait à leur faire payer la libération des prisonniers . Le mécanisme judiciaire n'avait pas varié ; l'accusation mettait en marche la machine du pouvoir en faisant miroiter la possibilité de gains financiers substantiels . La solidarité communautaire était suscitée quoique dans le cas présent l'accusation ne concernait pas les habitants de Damas . Les Catholiques ont eu beau s'esquiver, les autorités

-
- (1) Deux incidents sont signalés au cours desquels les Chrétiens, et les Catholiques plus particulièrement, furent pris à partie par la foule . Le premier eut lieu au cours d'une révolte de Damas contre le gouverneur Husayn Pasha al-Bustanjî, le 27 septembre 1738 (A.-K. Rafeq, The Pashalik of Damascus, pp.133-4). "On leur attribuait d'avoir attiré tant de malheurs sur la ville". La maison des missionnaires jésuites fut criblée de balles . Lettre du P. Gurynant, Damas le 4 novembre 1739 . Lettres édifiantes . p.1548 . En 1745, des Musulmans (zurbâwât, des voyous), de concert avec la plèbe orthodoxe (jahalat) attaquèrent des Catholiques . Breyk, Histoire de Damas, p.13
- (2) Le récit est pris de Michel de Damas, La Syrie et le Liban, pp.2-3

engagèrent directement leur responsabilité dans l'affaire . Les prisonniers étaient sortis tous les jours de leurs cachots et recevaient une bastonnade en présence des diacres du patriarche et de quelques laïcs orthodoxes . Mais l'intendant du Pasha (kâkhiyâ) mit fin aux séances de torture à la suite de l'effondrement de l'un des prêtres . Des pourparlers s'engagèrent alors avec les notables catholiques pour la libération des accusés et un accord se fit sur le versement de six mille piastres . De son côté le patriarche réussit à arracher la possession des quatre églises de Saydnâyâ, ce qui obligeait les villageois catholiques à faire la messe dans les maisons et à se rendre les jours de fête au village voisin de Ma'ra .

La procédure ne différait pas de celles qui avaient cours depuis le début du schisme . Elle faisait intervenir deux instances, le tribunal et le sérail ; le premier pour l'enregistrement de la propriété des églises, le deuxième pour pénaliser la communauté catholique . Mais le récit du chroniqueur fait la lumière sur un aspect nouveau, l'échange de paroles qui se produisit au cours des séances de bastonnades . Les Orthodoxes récusèrent qu'elles aient été prononcées et rejetèrent la responsabilité de tout le procès sur les paysans ; dénégations que Michel de Damas réfute longuement dans une note (1) . Le démenti prouve bien que les Orthodoxes cherchaient à sauver la coexistence entre les deux communautés et que le dialogue n'avait pas cessé entre ces dernières . De cette manière, ils se désolidarisaient de l'action de leur patriarche, personnage étranger dont la présence était momentanée dans la ville .

(1) Son argumentation est stupéfiante . Elle contraste avec les pratiques judiciaires fondées sur l'équilibre des dommages et des réparations . Elle recherche le vrai, c'est-à-dire le coupable, par une démonstration en deux parties . D'une part, celle-ci impute le crime aux Métoualis qui sont gens sans foi ni loi qui rôdent dans les zones inhabitées qui s'étendent jusqu'à Baalbek . D'autre part, elle établit la responsabilité des Orthodoxes dans les persécutions, les paysans n'ayant pas le pouvoir nécessaire pour engager les autorités à agir . La preuve est construite à partir d'un relevé des indices qui prennent sens d'eux-mêmes sans recours à des témoignages .

Ce qui retient l'attention c'est la scène du palais et les paroles qui y furent échangées. L'intendant du Pasha, un officier, fut pris de pitié pour les prêtres qu'on frappait devant lui. L'indignation dont il fit montre à l'encontre des représentants de la communauté orthodoxe qui, jouissant du spectacle, en redemandait davantage, désignait les limites de la brutalité qu'il exerçait : l'argent. Ni le crime commis, ni la légitimité supérieure des Orthodoxes ne le préoccupaient. La torture était le moyen d'augmenter les rentrées du trésor, alors que pour le patriarche, elle faisait partie de l'ensemble de moyens dont il usait pour affaiblir les Catholiques et les maintenir dans un état d'infériorité. Ce n'était pas la première fois que le conflit entraînait la torture ; la nouveauté résidait dans la justification de leurs demandes excessives par les Orthodoxes. A la question de l'officier : votre religion autorise-t-elle la torture de vos correligionnaires, ils répondirent que les prêtres ne faisaient pas partie de leur communauté et que, selon leur croyance, il était légitime de leur arracher l'argent et la vie (mâluhum wa damuhum halâl). A la suite de quoi, le militaire, furieux, les traita d'hérétiques (kufarâ') et les accusa de n'avoir pas de religion. Par la suite, les Orthodoxes nièrent que de telles paroles aient été prononcées, l'auteur du récit assurant le contraire. Sans doute n'étaient-ce là que paroles, et rien n'assure qu'elles aient été dites. Elles ne modifiaient d'aucune manière les procédés utilisés au cours des persécutions des Catholiques (1). Toutefois les paroles reflètent un état d'esprit nouveau en comparaison avec la manière dont le Catholique était perçu par Breyk. Qu'il ait été dit ou non que le meurtre des Catholiques était légal, il suffit que le chroniqueur l'ait rapporté. Il importe surtout que le fait ait laissé une trace insistante - elle réapparaît plus tard - qui ajoute un sens nouveau, redoutable, à un acte ancien. De l'orthodoxe

(1) Seule une étude des pratiques judiciaires du XVIII^e siècle permettra d'établir le sens de l'évolution des rapports entre les Orthodoxes et les Catholiques. Après Breyk, les Orthodoxes deviennent silencieux alors que les écrits des Catholiques fleurissent dans toute la Syrie.

Breyk au catholique Michel de Damas, la mort a acquis une nouvelle signification . Au début, elle n'était qu'un accident de parcours dans les pratiques pénales turques , dorénavant elle fut réclamée par ceux qui jugeaient les Catholiques comme des hérétiques qu'il fallait extirper du corps social . Un nouveau pas fut franchi lorsque les Musulmans cette fois prirent à leur compte l'accusation d'hérésie et l'étendirent progressivement à l'ensemble des Chrétiens . L'immunité dont jouissaient les Gens du Livre avait été pour la première fois levée par des Chrétiens à l'encontre de leurs correligionnaires .

A la veille de la révolution grecque et de l'exécution de plusieurs prélats, une nouvelle vague de répression s'abattit sur la communauté catholique de Syrie . Elle intervint à une période où les deux communautés vivaient dans une paix relative au point qu'elles se partageaient les églises dans quelques villes comme Saïda . De plus, si les Catholiques demeuraient faibles à Damas, leur puissance s'était sensiblement accrue dans la province de Saïda où ils contrôlaient l'administration et le commerce . Et comme les gouverneurs d'Acre avaient à plusieurs reprises annexé la province de Damas, la présence des Catholiques s'était renforcée par moments dans la ville .

Il revenait au patriarche grec Séraphim (1813-1823) de perturber la coexistence des communautés . Il proclama son intention de placer sous son autorité les Grecs-Catholiques et entreprit avec l'aide de deux évêques une campagne généralisée contre eux . Il s'était muni au préalable d'un firman (1) qui autorisait la main-mise sur les églises dites usurpées, défendait aux Melkites de suivre les Catholiques, interdisait la célébration des offices dans les maisons particulières, et soumettait les prêtres

(1) I.AI- 'Awrâ, Suleyman Pasha.p.431 . Il aurait été émis en 1234 (H.), c'est-à dire à la fin de 1818 . Mais C.al-Bâshâ, qui a édité le livre de 'Awrâ, conteste le fait et évoque un firman de l'année suivante, obtenu par le patriarche après le procès engagé à Acre contre les Catholiques . Il pourrait s'agir plutôt d'un bérat impérial dont la valeur exécutoire était moindre . Ibid.p.431 n.1 Ce que confirme indirectement 'Awrâ qui écrit (p.440) que le même décret avait été exhibé en 1226 H./1811

à son pouvoir (1) . Les persécutions commencèrent en 1817 à Alep où l'évêque orthodoxe Gerasimos voulut arracher aux Catholiques majoritaires leur église les obliger à lui verser toutes les redevances religieuses procurées par les baptêmes, les mariages et les enterrements . Il avait le soutien total du pouvoir turc et réussit à faire condamner à mort onze Catholiques (2) . L'année suivante l'offensive fut menée à Acre par l'évêque Zakaria, spécialement envoyé à cet effet par le patriarche Séraphim . Son objectif était de s'approprier l'église de Saïda qui avait été toujours tenue par les Catholiques . L'évêque se heurta aux puissants scribes de l'administration qui étaient presque tous catholiques . Le procès traîna en longueur et l'évêque quitta Acre sans avoir gain de cause (3) .

C'est à Damas que le patriarche prit sa revanche . Il mit en jugement la communauté catholique, réclamant leur soumission totale . Douze représentants de la communauté durent comparaître devant le gouverneur, le juge et les principaux notables musulmans et en présence du patriarche du patriarcat et d'un évêque (4) . Le gouverneur déclara que Séraphim était en possession d'un firman ordonnant la mort des Catholiques dans le cas où ils ne lui prêtaient pas obéissance . L'un des Catholiques, Mûsâ Kahîl demanda :

- Quelle religion est la plus noble, celle des Musulmans ou celle des Grecs ?
- Evidemment, la religion musulmane, répondit le gouverneur
- Mais, reprit Kahîl, puniriez-vous de mort les Chrétiens qui ne consentiraient pas à devenir musulmans ?

-
- (1) J.Charon, L'Eglise grecque melchite catholique. Echos d'Orient. 1903 (VI).p.116,200 . D'après Awrâ les églises devaient être restituées aux Orthodoxes et les redevances religieuses leur être données . Suleyman Pasha.p.432
- (2) J.Charon, ibid.,p.113 . M.Mishâqâ, Mashhad al- Ayân. p.76 . Michel de Damas, La Syrie et le Liban.p.39
- (3) Ibid.,p.39 . I.al- Awrâ, Suleyman Pasha.pp.431-55
- (4) Michel de Damas, ibid.,pp.39-40. Le dialogue qui suit est repris de J.Charon, L'Eglise grecque.p.200. L'auteur s'est basé sur le récit d'un Catholique nommé Wardeh qui se trouve confirmé selon lui par un procès-verbal conservé par Habîb Zayyât et qu'il a pu consulter . Il est daté du 5 Shawwâl 1235.p.202 n.2

- Non, dit le mufti, car notre prophète a déclaré que le Chrétien ne serait pas obligé de professer l'Islam, à moins qu'il n'y consente .
Le gouverneur saisit l'allusion et la séance fut levée. Au cours d'une nouvelle séance, les Catholiques exhibèrent les reçus des taxes pour montrer qu'ils étaient les sujets soumis du Sultan . Leur position se renforçait au fur et à mesure et les dignitaires musulmans étaient gagnés à leurs arguments (1) . A la sortie du tribunal, le patriarche qui était resté en retrait simula avec l'aide de ceux qui l'accompagnaient une agression au cours de laquelle ses habits furent déchirés et sa crosse cassée . Il porta immédiatement plainte et réussit à retourner la situation en sa faveur (2) . Le lendemain toute la population chrétienne s'était amassée aux abords du sérail dans l'attente du jugement que les Catholiques espéraient leur être favorable . Ceux qui étaient à l'intérieur furent saisis par les gardes et jetés en prison . Les troupes du Pasha s'attaquèrent au quartier et arrêtèrent tous ceux qui leur tombaient sous la main, catholiques, syriaques, maronites et même orthodoxes. Le lendemain quelques prisonniers furent battus en présence du patriarche ; les notables catholiques avaient de leur côté versé une rançon pour leur libération . Puis le gouverneur remit à Séraphim une pelisse d'honneur et celui-ci fit une procession triomphale dans le quartier chrétien (3) .

Six mois plus tard, quatre prêtre catholiques furent saisis par ordre du gouverneur et avec l'aide des Orthodoxes qui envahirent les maisons des Catholiques à la recherche de ceux qui s'y cachaient . Ils furent envoyés en exil dans l'île de Ruâd , mais on n'osa pas les convoier par la voie directe de Beyrouth de peur qu'ils ne fussent libérés dans la montagne libanaise . La route de Tripoli paraissait paraissait plus sûre mais c'était oublier la puissance des scribes catholiques d'Acre qui ob-

-
- (1) C'est la version de J.Charon et de Michel de Damas. Elle diffère de celle de M.Mishâqâ (Mashhad al-Ayân.p.77) qui rapporte que des Catholiques ont manifesté devant le patriarcat en criant des injures . Ni le procès ni la bastonnade ne sont évoqués .
- (2) Michel de Damas, La Syrie et le Liban.p.40
- (3) Ibid.,p.41 . J.Charon, L'Eglise grecque.p.203 .
400 Catholiques auraient été arrêtés .

tinrent d'Abdallah Pasha d'ordonner au gouverneur de Tripoli leur rappel .

Le procès et ses suites étaient le dernier épisode de la lutte entre les Catholiques et les Orthodoxes avant la reconnaissance officielle de l'Eglise grecque-catholique en 1833 . Celle-ci n'avait cessé de grandir et de consolider ses positions à partir des fiefs qu'elle s'était constituée dans le Shûf et la province de Saïda . La situation politique aidant, elle avait entrepris la reconquête des régions d'où elle avait été chassée et cela explique sans doute la violence de la réaction orthodoxe . Les Catholiques persécutés ou refoulés des villes de l'intérieur se présentaient maintenant comme une communauté forte et entreprenante, d'autant plus dangereuse qu'elle était une duplication de la communauté orthodoxe . En même temps elle était étrangère de la manière dont le pouvoir et les régions auxquels elle était associé paraissaient extérieurs et menaçants pour une ville comme Damas . Là les Orthodoxes pouvaient se venger des échecs subis dans le bastion du Catholicisme qu'étaient Saïda et Acre . En réclamant la mort des Catholiques, ils voulaient mettre fin à une menace - sans doute plus imaginaire que réelle .

Cette peur des Catholiques fut exprimée clairement lors de la campagne faite par les prélats grecs contre l'usage de l'habit religieux orthodoxes par le clergé grec-catholique . Elle eut lieu dans les années trente (1) et était motivée par la crainte de voir la population chrétienne confondre les prêtres des deux confessions . "Grâce à ces habits, le clergé (catholique) allait dans les villes et les villages, entrait dans les maisons des Orthodoxes et les trompait" dans le but de les attirer à leur croyance . "Dans peu de temps, il n'y aura sans doute plus personne en Syrie de notre communauté et de notre confession . Tous auront rejoint les étrangers, c'est-à-dire la confession des francs et leur parti (hizb)" (2) .

(1) Elle reprit en 1841 . Voir infra.

(2) Nubdhah fihû jarû bayna l-Rûm al-Kâthûlik wa l-Orthûdhûksiyyîn sanat 1837 (Aperçu de ce qui s'est passé entre les Catholiques et les Orthodoxes en 1837) . F. Syms. Or. 4705. fol. 3

CH.3. LE CHRÉTIEN ENRACINÉ

Les Maronites ont suivi une voie différente de celle des autres communautés chrétiennes d'Orient. Leur histoire a réuni dans une même vision un peuple et un territoire. A l'opposé, les Grecs-Catholiques se référaient à l'histoire ecclésiastique sans rapport avec celle d'un peuple. Ils se réclamaient de l'empire byzantin d'avant le grand schisme entre l'Orient et l'Occident, c'est-à-dire d'une tradition grecque incompatible avec le fait que le nouveau schisme de 1724 opposait des Arabes et des Grecs (1). Aussi leur migration vers les régions côtières de la Syrie centrale ne pouvait être pensée comme retour vers la terre d'origine. Pour eux, le patriarcat d'Antioche avait son

(1) Un travail serait à faire sur cette césure entre une origine reconnue et une appartenance ethnique qui prenait forme autour de l'expression "awlâd al-^lArab". Dueyhî fait commencer sa chronique avec la conquête arabe, mais une foule de compilations procède à un choix de séquences historiques différentes. Par ex., chroniques anonymes dans St.S., mss 266, fols.120-227; ms 275, fols 280-437 ; ms 1037 Tawârîkh mukhtasarât, de Jirjis Saab .

siège à Damas, référence et condition de leur légitimité ; mais il pouvait tout aussi bien être situé en n'importe quel lieu de la circonscription d'Antioche. C'est pourquoi le Liban ne pouvait être pensé comme terre de refuge par ceux-là qui y trouvèrent accueil . Le thème est maronite et prend sans doute racine dans une lointaine histoire marquée par les persécutions, qu'elles aient été le fait de Jacobites ou de Musulmans .

1. Les origines des Maronites .

1. Le retour dans le Kasrawân.

Avant la conquête ottomane, les Maronites étaient concentrés dans la montagne des Cèdres, une petite minorité se trouvant sous domination franque dans l'île de Chypre . L'arrivée des Ottomans en Syrie allait comme partout ailleurs affecter le peuplement de la montagne . Selon le patriarche Dueyhî, la migration des Maronites en direction du Kasrawân aurait alors commencé (1) . Sous les Mamelouques, le pays était habité par des tribus Turkmènes qui en gardaient la côte par crainte de débarquements des Francs (2) . Les Turcs chargèrent l'une d'entre elles de la perception de l'impôt . Mais les 'Assâf furent très vite éliminés et le Kasrawân subit pendant quelques décennies les incursions de ses voisins du nord et du sud (3) .

Plusieurs communautés auraient été attirées par le Kasrawân dans la première moitié du XVI^e siècle . Les Métoualis (Chiites) de Baalbek se seraient installées à Fârâyâ, Harâjel et Biq'âtâ ; les Sunnites de la Bekaa, à Faytrûn, Qulay'ât, 'Aramûn, Jdaydé et dans les plaines de 'Almâ et Fatqâ ; les Druzes dans le Matn et le Jurd ; et les Chrétiens à Ghazîr, Ballûnâ, Kfûr et 'Aramûn (4) . Tous les Chrétiens seraient venus du

(1) Annales, p.392

(2) On les appelait "les Turkmènes du Kasrawân" . S.Ibn Yahyâ, Târîkh Bayrût, ed.Hours et Salibi, Beyrouth 1969, p.29

(3) Sur l'histoire des 'Assâf, voir Dueyhî, Annales, p.450

(4) Ib.p.392

nord . Les deux grandes familles qui marquèrent l'histoire du Kasrawân, les Khâzin et les Hubaysh, auraient quitté à la même époque les villages de Jâj (district de Jbayl) et Yânûh pour se mettre au service des Assâf (1) . Ces derniers résidaient dans le village de Ghazîr où ils avaient construit un palais et les nombreuses familles chrétiennes qui émigrèrent se fixèrent dans des villages proches de la côte (2) .

La description de Dueyhî pourrait être la projection d'une situation tardive sur le XVI^e siècle. Mais elle rend compte à sa manière d'une évolution qui devait aboutir à un peuplement maronite dense de la région du Kasrawân . Les registres ottomans font apparaître effectivement la progression des Chrétiens au cours des vingt premières années d'occupation ottomane . Sur une trentaine de villages recensés, leur nombre double entre 1523 et 1543, alors que la population musulmane subit un léger tassement (3) . A la même période, le Matn situé au sud du Kasrawân ne comportait que deux familles chrétiennes (4) . Les déplacements rapportés par Dueyhî, même s'ils sont le produit d'un télescopage de la chronologie, rendent compte de deux traits essentiels de l'implantation maronite et chrétienne en général . Celle-ci était le fait de paysans; et elle n'a pu se faire sans une protection assurée par un pouvoir . Les premiers à avoir facilité la venue des Maronites, les Assâf, ont assuré la communication entre les districts de Bsharré et du Kasrawân en prenant en affermage Jbayl, Batrûn et le Kasrawân (5) . Avec Fakhr al-Dîn, les conditions de pareil déplacement étaient encore plus favorables . Son administration contrastait avec celle de Yûsuf Sayfâ de Tripoli qui imposait lourdement les Maronites (6) .

(1) Ib.

(2) Ib., pp. 394, 403 n

(3) Bakhit, Damascus, pp. 68-9 . Les Chrétiens passèrent de 198 familles et 21 célibataires en 1523 à 372 et 34 respectivement . Les Musulmans, de 391 et 37 à 377 et 65 .

(4) Ib., p. 70

(5) Bakhit a trouvé dans les registres un émir Mûsâ Bey qui était le fermier de l'impôt entre 1523 et 1548. Il pourrait s'agir d'un Assâf ; mais Mansûr qui lui succède et qui serait un Assâf selon Dueyhî (ib., p. 421) est mentionné dans un décret de 1574 comme un muqaddam druze . Damascus, pp. 178-9

(6) Par ex. en 1621, Sayfâ fait un dénombrement de tous les arbres même ceux qui ne portent pas encore, ce qui était contraire aux règles ottomanes . Dueyhî, p. 481

Il favorisa la production et laissa à l'un des Khâzin des pouvoirs étendus sur la région de Kasrawân (1).

Abû Nâdir al-Khâzin, dont le fils fut nommé consul de France à Beyrouth, était sans doute le premier d'une suite de familles maronites qui reçurent le titre de "shaykh" octroyé par un émir pour les services rendus sous son administration. En effet, les Maronites de Bêsharré avaient, avant leur déplacement vers le sud, des chefs locaux appelés mugaddam qui avaient la charge de percevoir l'impôt pour le compte du pasha de Tripoli. Ceux-ci n'étaient pas de toute clémence avec leurs correligionnaires et à leurs exactions répétées s'ajoutaient les pressions militaire et fiscale du pasha de Tripoli et des Métoualis de la région de Baalbek. Ainsi, l'exode vers le Kasrawân avait pour raison la recherche d'une protection puissante. Les zones où les Maronites s'installent en premier en sont témoin. Leurs villages étaient situés dans leur totalité entre la côte et les premiers plateaux de la montagne du Kasrawân. Plus haut, à Fârayyâ, Harâjil et Biq âtâ, les Métoualis étaient maîtres. C'est là que les rencontrera Burckhardt en 1810 lorsqu'il empruntera le même chemin des crêtes qu'ils ont toujours dominé et où se trouvent encore quelques îlots de peuplement. Ce chemin est celui des transhumances; il menait les pasteurs qu'étaient les Chiites d'un versant à l'autre de la montagne. Pour les Maronites c'était là le plus grand danger. Dans la montagne des Cèdres, le relief les protégeait du pasha de Tripoli, et non pas des incursions métoualis qui venaient de l'est. Aussi l'avantage du Kasrawân résidait dans le fait que la côte était exempte de troupes turques. Les plus proches étaient à Beyrouth et à Jbayl et elles ne suffisaient pas à mener toutes seules des expéditions militaires contre une montagne difficile d'accès.

Cependant, il faut se demander si le moteur de l'expansion maronite n'a pas été le rapport entre la structure de parenté et la forme de production. Le système de parenté en vigueur chez les Maronites était celui des bédouins (2). Il était incom-

(1) *Ib.*, p.478. Il aurait été nommé sur Jbayl

(2) Voir R. Cresswell, Parenté et propriété foncière dans la montagne libanaise, dans Études rurales, (40) 1970, pp.7-79

patible avec le mode de production paysan dans la mesure où, préconisant le mariage préférentiel avec la fille du frère du père, il entraîna un morcellement excessif de la terre. La persistance de ce système était due selon Cresswell à la nécessité de maintenir l'unité du clan et à renforcer par conséquent son pouvoir. Il devait avoir pour effet non pas un morcellement, puisque ce qui était en commun n'était pas la terre mais le produit, mais le départ d'une branche de la famille qui allait à la recherche de terres à défricher ou à exploiter. L'analyse de Cresswell, corroborée par l'étude d'un village du nord du Liban, remonte grâce au récit généalogique au début du XVIII^e siècle. Aucune raison ne s'oppose à son application aux deux siècles précédents (1). Il n'en reste pas moins que les conditions politiques ont dû être déterminantes car il fallait une certaine liberté de circulation la protection de chefs puissants pour que des groupes familiaux s'aventurent dans des terres en friche, domaines des nomades par excellence.

Le récit du curé de Harâjil (2) jette la lumière sur la progression du peuplement maronite aux dépens des Métoualis. Ceux-ci auraient acheté les terres du village au début de XVI^e siècle. Les Musulmans sunnites qui y habitaient les auraient vendues aux shaykhs Hamâdé de Jbayl qui firent appel à des familles métoualis de la région de Baalbek en vue de les exploiter (3). Le village s'agrandit rapidement et il contenait quelque temps après 370 maisons (4). Les impôts étaient versés au pasha de Damas qui envoyait des troupes les prélever. Les rapports du village avec les régions situées plus bas dans la montagne étaient conflictuels. Les Métoualis faisaient des incursions sur les terres de 'Ajaltûn, 'Ashqût et Ballûn sans que leurs habitants réagissent. Shaykh Abû Nâdir al-Khâzin

-
- (1) Cresswell va plus loin. Il rattache le système de parenté des Maronites à l'époque où ils ont adopté l'arabe ; p.67
 - (2) 'Awdat al-Nasârâ ilâ jurûd Kasrawân, ed.P.Carali, réédité en 1983 ?
 - (3) Ib.,p.19. Il utilise "Islâm" pour Sunnites, les autres étant des "Matâwilâ". C'est encore le cas au Liban de nos jours.
 - (4) Ib.,p.19

établit avec eux un premier contact qui ne donna aucun résultat (1) . Mais petit à petit des relations commerciales s'établirent et Abû Nâdir acquit quelques lopins de terres en co-exploitation . Il leur faisait des avances d'argent contre des terrains pris au-dessous de leur valeur . Il profita pour ce fait des difficultés qu'ils avaient avec le pasha de Damas ; mais lorsqu'il fit appel à des métayers sunnites de 'Ajaltûn, Faytrûn et Qulay'ât (2), il y eut des accrochages à la suite desquels ceux-ci retournèrent chez eux . Un paysan chrétien qui accepta de gérer les terrains d'Abû Nâdir fut tué . Ce dernier porta plainte auprès des autorités turques par l'intermédiaire des shaykhs druzes . La répression qui fut menée contre les Métoualis permit aux Chrétiens de progresser petit à petit vers le haut plateau par l'achat de terrains (3) . Le premier paysan chrétien qui accepta de s'installer à Harâjil fut engagé par Abû Nawfal, fils d'Abû Nâdir, en 1664 . Son père avait acheté le premier terrain en 1648 (4), et devant l'impossibilité de le faire exploiter par des paysans qu'il aurait amenés, il avait dû entrer en coopération avec les Métoualis . Par la suite, les Chrétiens se firent de plus en plus nombreux dans le village et leurs relations s'améliorèrent avec eux au point qu'ils furent autorisés en 1671 construire une église (5) .

L'auteur est discret sur le genre de pressions qui a conduit à une modification de l'attitude des Métoualis . Les représailles qu'il évoque après le meurtre du paysan chrétien sont trop importantes pour être la conséquence d'un crime . Il peut s'agir de la répression qui est retombée en 1660 sur tous les alliés de l'émir Ma'n, et en particulier les shaykhs Hamâdé (6) . De plus, les Métoualis de Harâjil n'étaient pas en odeur de sainteté chez les pashas de

(1) *Ib.*, p.11

(2) *Ib.*, p.16

(3) Il y eut une série d'arrestations ; *ib.*, p.17. La liste des familles qui habitèrent le village et la date de leur installation est présentée à part ; pp.28-30 . Il en ressort qu'elles venaient pour la plupart de villages moins élevés et d'autres venaient du nord .

(4) *Ib.*, pp.19-20

(5) *Ib.*, pp.20-21

(6) Dueyhî, Annales, pp.550-1

Damas . Au XVI^e siècle, le village avait été incendié par les troupes turques et les habitants dispersés et interdits de séjour pendant une longue période . Ceux-ci avaient tué une quinzaine de cavaliers venus percevoir l'impôt et une violente bataille s'en était suivie (1) . Vers 1660 l'accusation portée contre eux était également celle de rebelles . Pendant plus de vingt ans ils furent en conflit avec les autorités turques . Les districts de Jbayl, Batrûn et Bsharré furent le théâtre de combats violents et de destructions de propriétés (2) . Les Maronites du nord subirent les exactions et les impositions forcées des troupes du pasha et de celles des Hamâdé . Beaucoup émigrèrent dans le Kasrawân et le patriarche Dueyhî lui-même fut forcé de quitter sa résidence de Qannûbîn pour se réfugier chez l'émir Ma'n dans le Shûf (3) .

Au début du XVIII^e siècle, la situation des Chrétiens du Kasrawân allait se consolider par l'accession de leurs chefs à un statut nouveau . Ils furent désormais intégrés à l'émirat du Shûf à qui ils versaient les impôts mais dont ils tiraient leur force face aux Hamâdé de Jbayl . L'antagonisme qui régnait entre le Shûf et les districts chiites du sud se répercuta sur les frontières nord de l'émirat . La conquête et le défrichage de nouveaux terrains par les Chrétiens fut alors secondé par la force militaire des Shihâb . Le remplacement des Hamâdé à Jbayl par l'émir Yûsuf assura à la colonisation paysanne la protection et le cadre juridique nécessaires à son expansion .

L'expansion des Chrétiens n'était pas réservée au Kasrawân . Dans le Matn et le Shûf un mouvement similaire de colonisation se poursuivait, encouragé et protégé par les shaykhs druzes . Mais aucune région ne reçut autant de surcharge religieuse que le Kasrawân . Sans remplacer la "Vallée des Saints" où s'étaient réfugiés les Maronites, il a été pour ces

-
- (1) Zughayb, *Awdat al-Nasârâ*, pp.12-15 . L'incendie aurait eu lieu en 1557 . Mais l'auteur accorde un rôle dans l'histoire à Abû Nâdir qui a vécu sous Fakhr al-Dîn .
- (2) L'expédition la plus sévère contre les Hamâdé eut lieu en 1675 . Dueyhî, *Annales*, pp.560-1; également p.564
- (3) Dueyhî, *ib.*, p.571

derniers le territoire ancestral qu'il fallait récupérer . Toute leur poussée vers le sud a été faite sous le signe du retour (1) . Lorsque, avec Dueyhî, l'historiographie maronite prit forme, elle chercha dans le passé un fondement à ce thème en établissant la continuité historique des Mardaïtes connus sous les Omeyyades, aux Maronites de l'époque contemporaine . Chez Shidiâq, les Mardaïtes sont les ancêtres des émirs et des shaykhs du XIXe siècle (2) . A partir d'éléments épars, une légende fut construite dont l'idée centrale était la résistance aux invasions des peuples voisins . Du début de l'Islam, au XVIe siècle, en passant par les Croisades, les Maronites auraient lutté soit seuls soit de concert avec les Francs contre les Musulmans ou les Jacobites(3) .

La trace la plus ancienne de cette vision est consignée dans les poèmes d'un franciscain maronite Ibn al-Qilâ'î (1450-1516) (4) . Celui-ci avait été envoyé à Rome avec deux autres jeunes maronites, et après des études de théologie, il était retourné au Liban où il consacra le reste de sa vie à la lutte contre les Jacobites qui s'étaient installés dans la montagne. Ceux-ci avaient plusieurs centres à proximité des Maronites et, comme ils étaient de culture supérieure à ces derniers, leurs écrits se répandirent parmi eux et ils gagnèrent une partie de la population à leur foi (5) . Ibn al-Qilâ'î écrivit de nombreux poèmes destinés à répandre la croyance catholique . Le plus connu (6) était consacré au Mont-Liban et racontait l'histoire des Maronites comme celle d'une chute qui avait entraîné la défaite . Au début, la communauté était unie, la montagne pure . L'hérésie avait provoqué la division au sein du "Peuple de Mârûn", et deux partis en étaient nés (7) .

-
- (1) Voir par ex. Zughayb, 'Awdat, à propos de l'église de Harâhil ; p.19
 - (2) Chronique, v.1, pp.33-4 . Voir sur les Mardaïtes, H.Lammens, Etudes sur le règne de Moawiya 1er, Leipzig, 1908, pp.19-20
 - (3) Dueyhî, al-Sharh al-Mukhtasarfî asl al-Mawârinâ, ed. Fahd, 1974, pp.102-112 .
 - (4) Sur al-Qilâ'î (Barcleius), voir K.Salibi, Maronite Historians of Mediaeval Lebanon, pp.25 et svtes.
 - (5) Un muqaddam (Abd al-Mun'im) avait été converti par les Jacobites . Dueyhî, Annales, p.353
 - (6) Sous le titre de "Madîhat Jabal Lubnân", dans Ibn al-Qilâ'î, Zajaliyyât, ed. Butrus Jemayel, Beyrouth, 1982, pp.89-115
 - (7) Sur la chute, pp.94-95: vers 62-64 ; la division et les deux partis (gharadayn), p.95:64

De ce moment datait l'intervention du pouvoir musulman (1) et l'entrée des étrangers. La montagne qui ne contenait aucun étranger, "ni Musulman, ni Juif" (2), vit arriver les Turkmènes, les Kurdes, les Druzes et les Métoualis (3). A l'opposé, le repentir du patriarche en 1215 avait provoqué le départ de tous les hérétiques du Mont-Liban (4).

Les limites territoriales du peuple maronite étaient chez Qilâ'î, la rivière d'Antélias. Le Liban incluait donc le Kasrawân et le retour à ce district était inclus implicitement dans l'appel à l'unité du peuple et au rejet de l'hérésie. Mais cela n'implique nullement l'existence d'un projet d'expansion territoriale préparé à l'avance. Les mouvements migratoires des Maronites étaient dûs à une multitude de facteurs, dont la géographie et la sécurité. Le thème du retour dans le Kasrawân a été la manière dont les Maronites ont réfléchi sur leur histoire une fois l'installation commencée. Il a pris une forme élaborée au XIX^e siècle en glosant sur le texte de Qilâ'î et sur le commentaire qu'en avait fait Dueyhî (5). Cependant chez le premier apparaissait l'idée d'un peuplement maronite exclusif et d'une terre élue qui devait être purifiée de toute hérésie. Or l'implantation des Maronites dans le Kasrawân devait réaliser ce que Qilâ'î rapportait au passé, c'est-à-dire à l'époque qui avait précédé la chute. C'est que le déplacement vers le sud a dû être soutenu par une volonté de récupérer une terre tout en maintenant l'unité du peuple. Ainsi le curé de Harâjil se lamentait-il de ce qu'avait été ratée l'occasion d'évincer totalement les Métoualis ; et plus tard, les premières familles chrétiennes firent tout pour obtenir l'autorisation de construire l'église à l'endroit où une ancienne église aurait existé (6).

(1) Du sultan Barqûq ; ib., 95:65

(2) ib., 90:15

(3) ib., 96:80, 81

(4) ib., 99:109

(5) Voir par exemple, Mansûr al-Khûrî al-Hattûnî, Nubdhat târîkhiyyat fî l-muqâta'ati l-kasrawâniyyati, ed. 1983

(6) ^cAwdat, pp. 15, 20-21

La progression des Maronites ne s'arrêta pourtant pas au Kasrawân . Une très forte colonie s'installa à Alep au moment où la ville était en pleine expansion ; et les terres riches du Matn, du Shûf et de la Bekaa attirèrent également des paysans maronites . Mais là ils cohabitèrent avec les Druzes dans les mêmes villages et se mirent au service de leurs shaykhs . La volonté d'un peuplement exclusif était de ce fait étouffée . Elle allait reparaître pourtant dans des conditions particulières et nouvelles au cours de la première moitié du XIXe siècle . Mais à l'exception de quelques îlots (1), la mixité des villages demeura la base .

2. La perpétuelle orthodoxie des Maronites .

L'origine des Maronites a fait l'objet d'une longue et fastidieuse polémique qui a pris le départ après la visite des deux premières missions jésuites dans le Liban, celles de Raggio et Eliano (1578-79) et de Bruno et Eliano (1580-82) . Pendant plus de trois siècles la question de l'orthodoxie des Maronites a été au centre des débats entre ces derniers et les Catholiques d'Orient et d'Occident (2) . Eliano avait jeté la suspicion sur la nature de leur croyance et affirmé qu'il les avait ramenés au Catholicisme . Depuis, la discussion s'est poursuivie par intermittences après que les Jésuites se soient retirés du débat (3) . Elle reprit de plus belle il y a un siècle environ, sans qu'elle ait abouti à des conclusions définitives .

-
- (1) Dayr al-Qamar, Zahlé et Jezzîn . Les deux premiers ont réussi à se libérer des shaykhs Abû Nakad pour l'un, et des émirs Abillama pour l'autre .
 - (2) La position maronite a reçu sa première forme achevée avec Dueyhî (Al-Sharh al-Mukhtasar) . Depuis, elle a été développée par plusieurs auteurs : Joseph Debs, Perpétuelle orthodoxie des Maronites, Imprimerie d'Arras, 1896, trad. de Al-Jâmi' al-mufassal fî târîkh al-Mawârinâ al-mu'assal du même auteur (publié en 1905, réédité à Beyrouth en 1978) . Voir également P. Dib, Histoire de l'Eglise maronite, Beyrouth 1962, ch. 2 et 3 de la première partie . L'accusation n'a pas l'unité de position des Maronites . Voir plus bas .
 - (3) Ils suivaient sans doute les directives de Rome qui intervint à plusieurs reprises dans le débat .

L'accusation porte sur l'appartenance des Maronites soit à l'hérésie monophysite, soit à l'hérésie monothélite. Les Maronites avancent que lorsque le Concile de Chalcédoine (451) condamna la doctrine de l'archimandrite Eutychès, et que la Syrie se rallia de sa totalité à celle-ci, les moines du monastère de Saint Maron (1) déclarèrent leur attachement aux thèses du Concile qui rejetaient l'existence d'une seule nature en Jésus-Christ (2). De même rejettent-ils l'accusation d'avoir adhéré au monothélisme apparu au VII^e siècle. Celui-ci constituait une tentative de réconcilier l'empire avec le monophysisme par l'adoption d'une position médiane élaborée par le patriarche Serge et encouragée par l'empereur Héraclius (3). La nouvelle doctrine défendait l'idée que le Christ, au lieu de posséder deux facultés d'agir correspondant à ses deux natures, n'en possédait en réalité qu'une seule. L'Echtèse publiée en 638 remplaçait le terme "opération" (la faculté d'agir) par celui de volonté (4). Elle déplut tout autant aux Orthodoxes qu'aux Monophysites. A Constantinople, le Concile de 680-81 condamna la nouvelle hérésie et décréta l'existence de deux volontés divine et humaine dans le Christ. En Syrie, les Jacobites (monophysites) rejetèrent violemment le compromis. Leur opposition à l'empire demeura très vive et lorsque les Arabes arrivèrent, ils les accueillirent comme des libérateurs. La position des moines maronites au cours de cette période n'a pas laissé des traces. Mais des textes postérieurs (5) sont imprégnés de la doctrine monothélite. Aussi a-t-on avancé qu'ils

-
- (1) Peu de choses sont connues de Marûn. Il s'agirait d'un anachorète que Jean Chrysostome aurait connu vers 374. Théodoret, l'évêque de Cyr (423-458) lui a consacré une notice qui mentionne l'existence d'un monastère. Celui-ci eut par la suite un rayonnement considérable. Voir P. Dib, L'Eglise maronite, pp. 3-9.
 - (2) Sur la dimension politique et ethnique du conflit, voir G. Ostrogorsky, Histoire de l'Etat byzantin, Paris 1983, pp. 86 et svtes.
 - (3) *Ib.*, p. 138.
 - (4) Aussi parle-t-on de monoénergétisme et de monothélisme.
 - (5) Du XI^e siècle. Voir M. Hayek, Liturgie maronite, Mame, Paris 1964, pp. 19-20 ; P. Dib, L'Eglise maronite, pp. 21-7. L'argument des Maronites fait la différence entre monoénergétisme et monothélisme ; le deuxième apparut dans les années 634-38 et ne fut pas connu dans les provinces syriennes à cette époque par suite de la rupture des communications due à l'invasion arabe.

s'y étaient convertis dès le début de son apparition. La découverte d'un texte relatant des conférences contradictoires qui eurent lieu entre les Jacobites et les moines maronites entre 578 et 591 devait apporter la certitude de l'attachement de ces derniers au Concile de Chalcedoine, sans pour autant régler définitivement la question (1) .

L'accusation portée contre les Maronites prend une forme nouvelle dès lors qu'il s'agit de l'état de leurs croyances à l'époque où s'établissent les premiers contacts entre eux et Rome après la longue interruption qui avait suivi la dernière Croisade . Les textes qui tombèrent entre les mains des missionnaires latins révélèrent en effet le caractère monophysite de leur croyance . C'est dans ce contexte que s'engagea la polémique entre les Latins et les Maronites et que naquit la doctrine de la perpétuelle orthodoxie des Maronites. Le père de cette doctrine est le même Ibn al-Qilâ'î qui avait lutté contre les Jacobites après son retour de Rome (2) . Et c'est dans la voie qu'il avait ouverte que la littérature maronite s'engagea . Il s'agissait pour elle de démontrer par les textes et par la pratique que l'Eglise maronite avait été toujours attachée à Rome . Mais plus que la forme de l'argumentation qui a souvent recours à l'autorité de Rome (3), les conditions dans lesquelles s'est développée la doctrine et et les thèmes qu'elle a forgés sont remarquables . En effet, ce qui attire l'attention c'est d'une part le zèle excessif des Maronites à démontrer leur foi catholique et d'autre part l'immense travail de falsification des textes et le silence complice qui s'est instauré entre Rome et les Maronites à ce sujet . Tout le travail historique en a été marqué, et ce n'est que maintenant que des théologiens maronites jettent un regard serein sur leur histoire et s'aperçoivent de l'appauvrissement qu'a entraîné le rejet systématique de la tradi-

-
- (1) F.Nau, Opuscles maronites, Paris 1899-1900 . S.Vailhé avance que ce texte ne change rien au problème ; dans L'Eglise maronite du Ve au IXe siècles, dans Echos d'Orient, (1906) t.IX, pp.259-60 .
 - (2) Id., Fra Suriano et la Perpétuelle Orthodoxie des Maronites, Echos d'Orient, (1904) t.VII, p.101 ; M.Hayek, La liturgie maronite, pp.39-40 .
 - (3) Voir J.Debs, La Perpétuelle Orthodoxie, pp.19 et svtes. La première série d'arguments est fondée sur le "témoignage" des Papes, c'est-à-dire sur les Brefs et les Bulles expédiés au patriarche maronite .

tion syriaque (1) . Toutefois, le retour aux sources et la rétablissement des anciens textes ne sont que l'une des tâches de l'histoire des religions ; elles laissent en suspens une série de questions cruciales pour la compréhension de la spécificité de l'histoire des Maronites : leur apport particulier à la tradition orientale , leurs pratiques religieuses , et la manière dont ils ont pensé leur Eglise et leur communauté . Dans l'évolution de la communauté et de l'Eglise maronite, le tournant du XVIe siècle demeure une énigme . La latinisation effrénée à laquelle se sont livrés les patriarches ne peut se réduire à la recherche d'un soutien financier ou politique de la part de Rome . Il a existé une volonté de rompre avec le passé ou peut-être d'accentuer une différence (2) . Et il faut se demander comment cette volonté a pu naître et surmonter tous les obstacles .

Les premiers contacts réguliers que Rome établit avec les patriarches maronites furent marqués par un désir partagé d'aligner la croyance de ces derniers sur celle de Rome . Un malentendu similaire à celui qui existait entre les missionnaires et le clergé des Eglises orientales se reproduisit avec les Maronites . D'un côté l'on voulait bien croire à l'orthodoxie des Maronites à condition qu'ils corrigent les abus qui s'étaient glissés dans leurs pratiques ; de l'autre on s'empressait d'offrir les assurances nécessaires concernant l'attachement de la communauté à la foi catholique . Comme partout ailleurs, Rome cherchait à soumettre totalement l'Eglise maronite tout en accordant le maintien d'un rite dépouillé de tout contenu . Et là elle réussit grâce à la complicité des Maronites eux-mêmes .

L'action de Rome se fit en premier sur le plan doctrinal . Il consista à "purifier" les écrits maronites des passages hérétiques . Le jésuite Eliano

-
- (1) Voir l'approche de M. Hayek dans Liturgie Maronite, ch.1 . Egalement Tafsîr li safar al-Takwîn, commentaire de la Bible attribué à saint Ephrem, ed. J. Tabet, Kaslik, 1982
- (2) "On a souvent l'impression, en étudiant leur histoire, que les Maronites étaient toujours prêts à accepter tous les renoncements ..." M. Hayek, Liturgie maronite, pp.45-6 .

mit le plus grand zèle à effacer toute trace d'influences jacobites . Il acheta tous les manuscrits qu'il put trouver, les brûla, en corrigea d'autres, ouvrant ainsi la voie à l'effacement d'une tradition, et par conséquent d'une mémoire (1) . La deuxième étape fut la prise en charge à Rome de l'impression d'un missel. Celui-ci fut édité entre 1592 et 1594 sur la base de deux manuscrits qui avaient été corrigés au préalable (2) . Il avait soulevé l'indignation du patriarche Serge Rizzî (1581-96) qui en interdit l'usage à ses fidèles . Mais il dut l'autoriser par la suite ; et, fait plus grave, le missel de Rome fut imposé comme le seul valable au synode de 1596 (3) . Deux autres éditions furent encore imprimées à Rome en 1716 et 1762/3, avant que l'imprimerie de Qozhayya ne se mette à en éditer elle-même (4) . Mais Rome contrôlait à ce moment le contenu des écrits par l'intermédiaire de tous ceux qui avaient acquis leur formation au Collège maronite. La latinisation avait touché les autres textes liturgiques comme le diaconal . Le rituel avait été également profondément latinisé (5) .

-
- (1) M. Hayek parle de vandalisme . Il a trouvé une note de la main d'Eliano sur un manuscrit de la Bibliothèque Nationale contenant les Nomocanons d'Ibn al-Assâl : "Ce livre contient de nombreuses erreurs, il doit être brûlé" . p.42
 - (2) *Ib.*, p.62 . Richard Simon (l'auteur des Remarques annexées à l'édition française du Voyage de Dandini) relève que les censeurs de Rome avaient corrigé le canon et les paroles de la consécration . pp.337-8 .
 - (3) C'est Dandini qui l'imposa . Il en avait apporté deux cents exemplaires ; Voyage, pp.46,147
 - (4) Voir M. Hayek, Liturgie maronite, pp.67 et svtes ; également P. Dib, L'Eglise maronite, pp.280-2
 - (5) Sur le rituel, *ib.*, p.282 ; et Hayek *ib.*, 80 . Hayek déplore l'appauvrissement progressif du missel . Il reconnaît l'origine jacobite de la liturgie et préconise un retour à l'"antique tradition antiochienne" . *Ib.*, pp.80-1 . L'influence latine aurait été superficielles . "Il suffirait (...) d'éliminer certaines prières qui sont plutôt une surcharge qu'un enrichissement " ; *ib.*, p.75

L'opération de révision des textes menée par Rome fut présentée comme la restitution de l'original après qu'il ait subi des déformations du fait des influences hérétiques . Ibn al-Qilâ'î avait déjà chargé les Jacobites des erreurs et des malheurs de la nation maronite . La légende du peuple entouré d'ennemis et qui avait préservé la vraie croyance allait prendre forme , et tout ce qui n'était pas conforme à la stricte orthodoxie sera rapporté au long voisinage avec des populations hérétiques . Mais on établissait la différence entre les abus et les erreurs et on lava les Maronites du soupçon d'avoir commis les seconds (1) . La présence des Jacobites dans la montagne libanaise allait conforter l'idée que les thèses hérétiques étaient étrangères aux Maronites (2) . Et on ne regardera plus les "abus" que comme quelque chose qu'on pouvait corriger . Les deux principaux thèmes de la doctrine de la perpétuelle orthodoxie des Maronites étaient désormais en place : les Maronites avaient rejeté les hérésies successives tout au long de leur histoire, mais ils n'avaient pu empêcher l'infiltration de pratiques étrangères en raison de la position de faiblesse dans laquelle ils se trouvaient . Dès lors ils étaient prêts à mettre fin à tout ce qui risquait d'attirer le moindre soupçon quant à leur croyance .

(1) Dandini fut l'artisan de cette réhabilitation . Eliano avait établi une longue liste d'erreurs, Dandini la remplaça par les abus ("Des Abus que j'ay trouvé parmi eux", pp.121 et svtes) et rejeta l'accusation ("Des erreurs qu'on leur a imposées", pp.128 et svtes). Les Jésuites ne devaient plus varier de cette position : "Il s'agit donc sans doute de points de discipline, n'intéressant en rien la foi, d'abus qui peuvent se glisser hélas ! ..." H.Lammens, Frère Gryphon et le Liban au XV^e siècle, Revue de l'Orient Chrétien, (1899) t.IV, p.87

(2) Dandini, Voyage, p.127 . Il souligne la présence d'un grand nombre de livres nestorien, jacobite, etc.

Les censeurs de la tradition maronite les plus zélés furent les Maronites eux-mêmes (1) . Ils participèrent avec empressement à l'effacement de toutes les traces doctrinales et rituelles qui n'étaient pas conformes au catholicisme, allant au-devant de toutes les demandes de Rome . Dans leur effort pour s'aligner sur les Latins, ils adoptèrent des pratiques qui ne touchaient en rien la doctrine (2) . Ce travail fut accompli en grande partie par les Maronites envoyés à Rome . Ibn al-Qilâ'î avait été le premier à présenter un image faussée de son Eglise; il fut imité par un grand nombre de savants maronites résidant en Europe qui travaillèrent au perfectionnement de la doctrine de la perpétuelle orthodoxie . Ils contribuèrent à la correction des manuscrits rapportés d'Orient ; et le missel de Rome était en grande partie leur oeuvre (3) . Mais au Liban il y eut également une tendance à prévenir les critiques en faisant montre d'un latinisme exagéré (4) . Et, à la différence des rectifications faites sur les manuscrits, les changements introduits dans le rituel touchaient à la vie religieuse de toute la communauté et non plus uniquement à celle des clercs . Qu'on adopte le calendrier grégorien, qu'on change le calendrier des fêtes et des jeûnes ou le rituel de la messe, et c'est la population qui est concernée . Ainsi le clergé maronite ne se contentait pas de gagner à bon compte les faveurs de Rome, il assumait le changement de son image et contribuait par la pratique à en construire une nouvelle . L'en-

(1) M. Hayek s'élève contre la tradition colportée chez les Maronites qui charge Eliano et Terracina de tous les méfaits ; *ib.*, p. 63

(2) L'auteur des Remarques au Voyage de Dandini relève de façon pertinente que les Jésuites ont rangé dans la catégorie des "abus" des usages qui ont changé à la fois en Orient et en Occident. pp. 374 et svtes.

(3) Y ont participé G. Amira et J. Hesronita ; M. Hayek, Liturgie maronite, p. 63 . Voir également Remarques sur Dandini, 335-42

(4) Ils adoptèrent le calendrier grégorien, le calendrier des jeûnes, la communion sous une espèce, etc.

treprise relevait d'un choix volontaire même si les modifications à introduire étaient dictées en partie par Rome (1) . Sans qu'on puisse en dire les raisons, les Maronites, ou plutôt quelques-uns de leurs hommes d'Eglise projetaient la transformation de leur Eglise dans le moment où le déplacement vers le Kasrawân était assimilé à un retour . Aux deux niveaux, la pensée de l'origine soutenait la perception de la communauté, de son présent et de son avenir . Et c'est là un paradoxe de la conscience historique des Maronites: qu'ils aient forgé leur identité par un travail interminable de négation . Plus encore, l'histoire maronite et le retour au passé se sont faits dans cet effort de négation . Les Maronites affirmaient de cette manière leur spécificité en se détachant de l'héritage commun aux Eglises d'Orient .

Un fois mis de côté les problèmes de doctrine, l'Eglise maronite que connurent les premiers missionnaires présentait bien des ressemblances avec les autres Eglises d'Orient . Les religieux latins, soucieux de présenter une image orthodoxe de sa croyance, rejetaient dans la rubrique des abus tout ce qui différait des Catholiques . Ils ont livré ainsi un tableau des pratiques religieuses plus éclairant que les exposés de doctrine . On y retrouve la même approche des saints sacrements que dans le Christianisme oriental : le baptême tardif, l'inexistence de la confession, la répudiation des femmes, etc...(2) . Mais chez les Maronites la possibilité d'introduire des réformes paraissait grande puisque l'appareil ecclésiastique prenait à sa charge celles-ci . Le synode que réunit le jésuite Dandini devait être le point de départ d'une transformation des pratiques religieuses en vue d'éliminer ce qui en demeuraient

(1) En réalité les Maronites n'ont pas pris à leur compte tous les changements qu'on exigeait d'eux.

(2) Voir Dandini, Voyage, pp.121 et svtes ; Lettres édifiantes, pp.244 et svtes. Dandini lave les Maronites d'"erreurs" dont on les aurait accusés, mais il leur attribue des croyances qu'ils n'avaient sûrement pas . Voir pp.128 et svtes, en particulier sur le Purgatoire .

de schismatiques . Les résolutions les plus importantes étaient consacrées à la réglementation des livres . Le missel de Rome était imposé à toute l'Eglise, et la décision fut prise de distribuer dans l'avenir les Ecritures saintes à tous les sièges d'évêchés . Par contre, les livres des hérétiques devaient être retirés de la circulation et conservés sous clé au patriarcat (1) . Le synode interdisait de cette manière les contacts avec les autres communautés . Il le fit également au plan du mariage (2) . Les alliances matrimoniales étaient interdites avec les membres de communautés schismatiques ou hérétiques, et il revenait aux évêques de les contrôler. Ainsi, d'une part les échanges avec les communautés chrétiennes étaient interdits, et d'autre part Rome se réservait la diffusion des livres . Un pas important fut réalisé par l'adoption du calendrier occidental (3) . Les Maronites se détachaient du temps et du rythme religieux de l'Orient .

D'autres résolutions concernaient l'appareil clérical : unification du rite (4), interdiction des charges fiscales (5), etc. Deux points rencontrèrent des résistances : l'adoption des règles de consanguinité du Concile de Trente et la séparation des hommes et des femmes dans les couvents (6). Le premier ne fut jamais appliqué, alors que le deuxième constitue le programme principal de l'Ordre des Moines Libanais .

(1) Art. 8, 19, 20 . Dans Dandini, *Voyage*, pp. 148, 151-2 ; et App. au Synode libanais (*Al-Majma al-lunânî*, Jounié 1900), pp. 14, 16 .

(2) Art. 15

(3) Art. 17

(4) Art. 2 du 2ème Concile de la même année . Il fut tenu le 3 octobre après la mort du patriarche .

(5) Art. 5 du 2ème Concile . Les religieux maronites percevaient la taxe de capitation pour le compte des autorités ottomanes .

(6) Art. 6 du 2ème Concile . Dandini trouva chez le nouveau patriarche une grande réticence à appliquer cette résolution .

Les décisions prises sous la pression de Rome, de même que l'action des missionnaires du Levant, ne purent transformer l'Eglise maronite de manière radicale. L'entreprise de réforme fut le fait de Maronites qui parvinrent à transformer en quelques décennies l'appareil clérical et à créer en son sein de nouvelles institutions.

II. Les Moines, le centralisme et l'élection.

Le Synode de Loueyzé de 1736 marque pour les historiens le début de la réforme de l'Eglise maronite. Il est de fait que les décisions qui y furent prises apportaient des changements importants dans l'organisation de l'appareil ecclésiastique. Aussi, la tenue du Synode ne se fit pas sans mal et les résistances furent difficiles à vaincre. Toutefois, les positions antagonistes étaient défendues par des groupes qui faisaient partie de l'appareil ; et si le délégué apostolique d'origine maronite Assemani fit pencher la balance en faveur de l'un des partis, les plus acharnés à tenir le Synode et à faire adopter des mesures de réforme n'étaient pas des Latins, mais des Maronites qui avaient porté à maturité les questions qui furent au centre des débats. D'autre part, les missionnaires latins n'influèrent nullement sur le cours des événements. La réforme était en premier un fait intérieur à la communauté. Elle seule était capable de la mettre en application en dépit de l'opposition qui se poursuivit après la fin du synode.

La réforme ne s'est pas réalisée en une fois. Aussi, la date de 1736 est-elle un point de repère commode pour l'historien. En effet, le Synode a été précédé et suivi par un conflit qui opposa une partie du clergé séculier à l'Ordre des Moines Libanais. Ces derniers furent les principaux artisans du changement parce qu'il débuta au sein de leur organisation avant de diffuser dans l'ensemble du corps ecclésiastique. C'est donc par leur histoire qu'il faut aborder les premières étapes de la réforme.

1. L'Ordre des Moines Libanais .

La naissance de l'Ordre des Moines Libanais a coïncidé avec celle des Moines Salvatoriens de l'évêque Aftîmios (1) . En plus de la concordance chronologique, il existe une similitude importante : tous deux ont été le produit d'une émigration . Mais alors que les Grecs-Catholiques s'installaient au sein d'une communauté de confession différente, les Moines Libanais étaient accueillis par leur propre communauté . Le processus est toutefois identique ; une certaine extériorité a été nécessaire pour donner naissance à des organismes nouveaux .

Les fondateurs de l'Ordre étaient des Alépins . Leurs parents étaient de riches commerçants qui destinaient leurs enfants à prendre en mains l'affaire familiale (2) . Aussi, lorsque l'idée leur vint de se faire moines tout le monde fut surpris . Le patriarche Dueyhî chez qui ils se rendirent fut sceptique quant au sérieux de leur démarche et les en déconseilla . Il était sûr que la vie menée par les moines dans le Mont-Liban répugnerait à des citoyens habitués au confort (3) . Ils persistèrent dans leur projet et déclarèrent qu'ils désiraient fonder un ordre religieux . Mais ils n'avaient aucune idée de ce que devait être ses règles . Celles-ci furent élaborées au fur et à mesure . La première expérience qu'ils firent leur fournit l'idée maîtresse qu'ils cherchèrent à appliquer . Ils furent conviés à séjourner dans un couvent du Kasrawân, et là, ils furent choqués par la présence des religieuses et par l'absence de toute règle d'organisation de la vie des moines (4) .

En réalité, il n'existait pas d'ordre religieux dans le Mont-Liban . La tradition cénobitique était demeurée forte . Toute la montagne des

(1) Voir supra,

(2) P. Carali, Al-La'âlî fî hayât al-mutrân Abdallah Qara'îlî, Bayt Shabâh, Liban 1932, pp.7-9 . Le livre est composé de longues citations de l'un des fondateurs de l'Ordre .

(3) Tûmâ Al-Labbûdî, Abdallah Qara'îlî, dans Al-Mashriq, (1907) 10ème année, p.629 . Labbûdî a été le successeur de Qara'îlî à la tête de l'Ordre .

(4) P. Carali, Al-La'âlî, pp.16-17

Cèdres était habitée par ces ermites qui impressionnèrent tellement les missionnaires (1) . A côté d'eux il existait des couvents dirigés par un supérieur . Ils avaient été fondés par des évêques qui en avaient la propriété (2) . Les moines n'étaient pas tenus à respecter des règles . Ils entraient dans le couvent sur l'accord du supérieur, sans passer par une période d'initiation . Ils pouvaient le quitter quand ils voulaient et prenaient avec eux leurs biens . Ils avaient gardé de l'ancien monachisme syrien l'auto-nomie totale de chaque couvent (3) .

Les trois Alépins décidèrent de quitter le couvent à cause de la présence des femmes . Le patriarche leur accorda l'autorisation de s'installer dans un couvent délabré près du village d'Ehden (4) . C'est là qu'ils commencèrent à s'organiser après avoir été ordonnés moines en 1695 (5) . Ils adoptèrent une règle qui eut de grandes conséquences pour l'avenir de l'Ordre : l'argent et les biens qu'apportait avec lui un moine ne pouvaient être repris s'il décidait de quitter le couvent . La deuxième démarche fut de désigner un supérieur parmi eux . Jibrâ'îl (Gabriel) Hawwâ fut choisi, sans doute parce que sa contribution à la réfection du couvent avait été la plus importante . Cette double décision était une innovation majeure par rapport à la vie monastique des Maronites . Elle eut pour conséquence l'expansion irrésistible de l'Ordre et la mise sur pied d'une institution fondée sur la règle .

Les moines commencèrent dès l'année suivante à acquérir de nouveaux domaines . Le couvent de Mâr Elîsha (Saint Elisée) leur fut cédé par les habitants de Bêsharré (6) . Au cours des années suivantes, des terrains leur furent octroyés toujours dans la

(1) Dandini, *Voyage*, pp.104-5

(2) P. Carali, *ib.*, pp.16,23 . Le couvent de Tâmîsh dans le Kasrawân était la propriété de l'évêque d'Alep.

(3) Dandini, pp.105-7 ; Carali, p.17 (texte de Qara'îl).

(4) Carali, *ib.*, p.27 . Dueyhî aurait calculé que la présence des moines dans son village d'origine allait lui être bénéfique par l'argent qu'ils investissaient; Labbûdî, p.630

(5) Gabriel Hawwâ fut ordonné prêtre en 1695 et Abdallah Qra'îl l'année suivante ; Carali, pp.32,33 n.6

(6) L'acte de donation dans Carali, p.35

même région . Il s'agissait de petites fermes ou de vignobles qu'ils se mirent à cultiver . Dans le cas des terrains attachés au couvent de Saint-Elisée, l'acte de donation fixait les relations entre les moines et le village . Celui-ci les exemptait du paiement de l'impôt foncier (mîrî) et d'un impôt individuel appelé dirham al-fard qui aurait été attaché au premier . Le vignoble qui était adjoint au couvent était exempté de taxes (kharâj) (1) . Un autre acte établi deux ans plus tard donne l'impression que la donation n'était pas définitive (2) . Les moines avaient toute la faculté d'accroître la production agricole, sans que des impôts soient perçus sur la terre ou sur la récolte ; mais une part de celle-ci revenait au village (3) . Ainsi l'acte accordait à l'Ordre une liberté totale et il lui assurait face aux shaykhs Hamâdé cette protection qui manquait aux petites exploitations pour prospérer . Les autres acquisitions des moines ne comportaient pas toutes des exemptions d'impôt, cependant la liberté de jouissance des terrains leur était accordée (4) . De manière générale, l'Ordre entra en possession de couvents en ruine qui étaient occupés par un vieux moine (5) . Mais souvent l'approbation du village était nécessaire parce que le fondateur du couvent n'en était pas le propriétaire exclusif . Le groupe familial ou la communauté villageoise dont il faisait partie avait avancé le terrain et elle avait un droit de regard sur lui .

L'exploitation agricole a fourni aux moines la base économique de leur expansion . Cependant elle n'aurait pas été possible sans un premier apport de capital et sans un processus d'accumulation régulier . L'acquisition de nouvelles proprié-

(1) Carali, p.35 . L'acte est cité dans P.Fahd, Târîkh al-Rahbâniyyâ l-lubnâniyyâ, v.1, p.58 . Le texte en diffère en un endroit : l'exemption englobe les impôts exceptionnels (al-hawâlî) .

(2) Carali, p.36

(3) *Ib.*, p.35

(4) Tous les couvents versaient le mîrî à l'exception de celui de Saint-Elisée, les habitants du village payant 50 piastres annuelles . Farhât, cité dans P.Fahd, v.1, p.151 . De plus, la situation des terrains était complexe . Ainsi la ferme du couvent qui était dans la vallée faisait partie des terres beylik en 1770 (réservées à l'émir) ; Carali, p.37

(5) Par exemple, le couvent de Saint-Antoine, près de Rashmaya ; Carali, p.91

tés était coûteuse même lorsqu'il s'agissait de donations . L'Ordre investissait dans la construction de bâtiments et dans la fertilisation du sol (1) . Les premières sommes provenaient d'Alep, soit que les fondateurs aient eux-mêmes contribué aux dépenses, soit que des donations aient été faites (2) . Une fois les premiers terrains acquis, la production agricole fournissait des rentrées, mais celles-ci n'étaient pas suffisantes du fait de l'accroissement du nombre de moines . De nouvelles propriétés étaient nécessaires, et également un capital de plus en plus important . Le cycle de reproduction élargie était assuré par la propriété collective et indivise des domaines et des biens . Le surplus tiré des terres fertiles et les dons de provenance diverse étaient investis dans l'achat de nouveaux terrains ou dans l'amélioration de la production . A l'intérieur de l'Ordre, l'accumulation et la mobilité du capital fondaient une rationalité économique nouvelle . Elle faisait de l'Ordre une entreprise agricole régie par les lois de l'investissement productif et de l'accumulation élargie . Sa rationalité résidait à la fois dans la gestion du capital et la distribution de la main d'oeuvre sur les différents domaines . Les moines qui affluèrent provenaient en grande partie de la montagne, mais le recrutement englobait également la ville d'Alep, ce qui assurait une main d'oeuvre diversifiée que l'Ordre répartissait dans les couvents suivant les tâches qui étaient requises (3) . L'activité agricole occupait la place principale dans l'économie de l'entreprise; et en plus des moines des métayers étaient recrutés dans les villages .

(1) Les dépenses ont été minutieusement enregistrées dans les registres . Leur montant, très élevé pour l'époque, allait au début à la construction de bâtiments . Par exemple, 6832 et 5360 piâtres dans les deux premiers couvents ; Carali, pp.28,36

(2) *Ib.*, p.45

(3) En 1736 la décision fut prise d'avoir recours uniquement aux religieux dans les travaux de construction . Il y avait parmi les moines des maçons, des tisserands, des forgerons, etc. Le couvent de Saint-Pierre possédait une forge, le couvent de Loueyzé des métiers à tisser . Tous les vêtements des religieux étaient fabriqués dans les couvents . Y a-t-il eu transfert des techniques d'Alep à la montagne ? Carali, pp.56-7. L'Ordre des moines poussait les religieux qu'il envoyait à Rome à apprendre les techniques de tissage . Lettre de Labbûdî du 15 janvier 1731 dans Fahd, *Târîkh*, v.1, p.329

Le décollage économique ne se fit pas de suite . La gestion des biens de l'Ordre devint organisée dans les années vingt du XVIIIe siècle . L'administration financière fut constituée en organisme indépendant et centralisé . Un trésorier général (Uqnûm 'âm) supervisait la comptabilité de tous les couvents . Une caisse centrale recevait les rentrées de toutes les sections et contrôlait les dépenses à partir d'un registre central où était marqué le budget de chaque couvent . Dans les villes, des délégués rattachés à l'administration financière étaient chargés des achats (1) . L'apport monétaire extérieur fut organisé dans le but évident d'établir un budget annuel régulier . Ainsi, les Maronites d'Alep devaient verser 100 piastres par an, mais en réalité les dons étaient bien plus importants puisque le couvent de Loueyzé avait reçu jusqu'en 1738 pour plus de 75 mille piastres de meubles et de vêtements, envoyés dans leur totalité par Alep (2) .

La constitution d'une administration fonctionnant selon des règles propres n'a pu se réaliser qu'à plusieurs conditions dont :

- la mise sur pied d'un ordre religieux central,
- la non-ingérence de l'appareil ecclésiastique,
- et la rupture avec le monde des laïcs .

Mais ces trois conditions supposaient que des procédures déterminées assurent au regroupement des religieux son unité . La fusion d'individus d'origine diverse dans un organisme unifié a été le fait de procédures d'élection et de délégation qui étaient étrangères aux formes de pouvoir propres à la société maronite de la montagne .

2. Le Supérieur et les intendants .

Le fait que la fondation de l'Ordre des moines était dû à des Maronites d'Alep étrangers à la montagne est essentiel à la compréhension du rapport d'extériorité qui s'est instauré entre l'organisation religieuse et la société rurale dans laquelle celle-ci s'est implantée . En quittant Alep, les trois fondateurs apportaient une expérience et une culture religieuses nouvelles . Il est vrai

(1) Carali, p.41

(2) Ib.

qu'ils retrouvaient une communauté qui n'avait pas rompu les liens avec la leur ; mais le milieu dont ils étaient issus en était différent . Alep avait connu les polémiques religieuses entre les missionnaires et le clergé oriental, les scissions au sein de l'Eglise jacobite et la querelle des patriarches orthodoxes . De plus la propagande des Latins y avait été la plus intense et la plus durable . Aussi, le désir d'adhérer au monachisme maronite était doublé chez les fondateurs de l'Ordre d'une référence aux ordres religieux latins . En fait foi leur étonnement devant la réalité des couvents de la montagne et le fait que l'un d'entre eux les quitta pour rejoindre les rangs des jésuites . Mais plus que l'idée qu'ils se faisaient de la vie monastique, c'est le fait qu'ils étaient étrangers aux formes d'organisation de la montagne qui les a poussés dans une voie nouvelle . Etrangers à la montagne, il leur a fallu s'organiser de façon à garder leur indépendance . Le principe de l'élection s'imposa donc comme la seule voie qui s'offrait à eux . En effet la cohésion du groupe ne pouvait être assurée par un acte d'autorité exercé par l'un des trois fondateurs parce que le départ d'un seul aurait suffi à sceller l'avenir de l'Ordre . Mais à peine le groupe s'était-il élargi que la question des prérogatives du supérieur se posait . L'élection devait s'appuyer sur des pratiques et des règles "démocratiques" pour couper court à toute tentative d'accaparer le pouvoir de la part du supérieur . Les conflits internes des premières années firent naître au sein de l'Ordre une forme institutionnelle inédite qui le prémunissait contre l'accaparement des décisions par une seule personne .

En mettant leurs biens en commun, les moines avaient instauré un être collectif dans lequel se fondait chaque individu . Cependant une hiérarchie interne était nécessaire, mais il y avait risque que celle-ci rétablisse le pouvoir absolu du supérieur de l'Ordre ou des supérieurs de chaque couvent ; ce qui aurait entraîné le morcellement de la nouvelle organisation en autant d'unités qu'il y avait de couvents . La grande innovation des moines a été d'introduire une fonction qui s'ajoutait à celle de supérieur . Le mot qui servit pour la désigner était mudabbir qu'on peut rendre par adminis-

trateur ou intendant (1) . Auparavant, elle avait pour nom mu'âzir qui signifie assistant . Le changement d'appellation était révélateur de la manière dont la charge était transformée . Le mu'âzir assiste le supérieur du couvent dans les tâches administratives alors que le mu-dabbir jouit de pouvoirs étendus sur l'ensemble de l'Ordre. Les règles d'organisation adoptées en 1697 (2) établissait le principe de l'élection des administrateurs par le Concile de l'Ordre en même temps qu'était élu le supérieur général . Par contre les supérieurs des couvents étaient désignés par les administrateurs . Leurs prérogatives étaient de ce fait bien plus étendues que celles du supérieur général . Aussi le premier conflit qui éclata au sein de l'Ordre des moines eut pour enjeu les limites du pouvoir des deux partis .

La fonction de mudabbir constituait la pièce principale du nouvel édifice en ce qu'elle concrétisait le caractère institutionnel et extra-territorial de l'organisation des moines . Les administrateurs avaient un droit de regard sur tous les couvents et leur pouvoir n'émanait pas d'une instance fixée sur un territoire . Ainsi la possibilité d'un enracinement dans les rapports sociaux de la montagne et de la constitution fiefs à partir des couvents était-elle exclue . D'autre part, le fait qu'ils étaient élus périodiquement et qu'ils n'avaient pas le loisir de s'arroger des privilèges économiques ou sociaux dans un lieu fixe interdisait la constitution d'une aristocratie religieuse dominant la majorité des moines comme c'était le cas dans les couvents fondés par des familles de notables qui se transmettaient de père en fils la charge d'évêque . La fonction de mudabbir mettait un obstacle à la formation de centres d'intérêt et donnait l'occasion à la majorité des moines de se faire représenter . Elle différait en cela de la fonction de wakîl qui apparut à la même époque chez les Orthodoxes de Damas . Celui-ci tirait son pouvoir de la relation exclusive qu'il avait établie entre sa communauté d'une part et le pouvoir turc d'autre part . De plus, il s'était im-

(1) A. Qara'lf, cité dans P. Carali, pp. 42-3

(2) Ib. Ces règles ne furent pas confirmées par le patriarche .

posé à la communauté et son titre avait été reconnu officiellement par le pouvoir turc .

Le personnage du mudabbir évoque également la série d'appellations qui désignaient la charge d'intendant . Les officiers turcs avaient toujours eu un intendant qui les remplaçait au besoin en exerçant les mêmes prérogatives qu'eux . A Damas, où le pasha s'absentait pour quatre mois chaque année, le katkhûdâ assurait la transition . Dans l'émirat du Shûf, la fonction existait au début du XVIIIe siècle (1), mais elle ne prit de l'importance qu'avec Sa'îd et Ghandûr al-Khûrî qui servirent à tour de rôle l'émir Yûsuf (2). Le pouvoir du deuxième, de même que celui de son successeur Jirjis Bâz, était immense . Tous deux parlaient d'égal à égal avec les émirs et les shaykhs de la montagne ; ils menaient la politique de l'émir auquel ils étaient attachés et négociaient les accords avec le pasha de Saïda . Leur autorité n'avait d'autre assise qu'une reconnaissance officielle de la part des hiérarchies instituées ; de là leur fragilité . Ils échouèrent à se constituer en centre de décision autonome ; ainsi, lorsque Jirjis Bâz transféra sa résidence de Jbayl à Dayr al-Qamar, il perdit la protection que lui assuraient les fils de l'émir Yûsuf, et sa fin tragique annonçait le déclin de la fonction de mudabbir de l'émir .

Cette fonction était la voie offerte à de nouvelles forces sociales qui aspiraient à s'aménager une place sur la scène politique de l'émirat. Les personnes qui l'exerçaient étaient issues de régions où les Chrétiens n'étaient pas sous le pouvoir de shaykhs maronites ; les Khûrî étaient originaires de Rashmayyâ et Bâz de Dayr al-Qamar . Les deux villages dépendaient de shaykhs druzes dont l'autorité était de plus en plus mise en cause . Mais la promotion des nouveaux notables chrétiens devait se réaliser à l'extérieur des régions qui étaient sous la dépendance de shaykhs, c'est-à-dire dans ce cas à Jbayl . Parallèlement, une autre forme de pouvoir apparut dans les communes d'Antélias et de Lhfed ; elle était fondée sur la procédure de l'élection des wakîl . Son origine était cette même procédure qui avait pris naissance

-
- (1) Les émirs Bashîr 1er et Mulhim avaient déjà des intendants chrétiens ; Estelle, 5 août 1707 ; Ismaïl, Documents, v.1, pp.72-3 ; Haydar, Liban, v.1, p.36 .
- (2) Voir I. Harik, Politics and Change, ch.VII, The office of mudabbir .

à l'intérieur de l'Ordre des Moines au début du XVIII^e siècle . Celle-ci avait diffusé lentement au sein de la société maronite, et elle avait été l'enjeu des luttes qui ont secoué l'Eglise . Ainsi la filiation s'établirait plutôt entre le mudabbir des Moines et le wakîl des "communes" et non entre le premier et l'intendant des émirs, même si ce dernier portait le même nom .

Le conflit qui éclata au cours des premières années de la vie de l'Ordre avait pour raison une divergence de vues sur deux points fondamentaux : les prérogatives du supérieur général et l'orientation générale de l'activité monastique . Sur ces deux questions, le supérieur Gabriel Hawa s'inspirait des Jésuites . Il consulta souvent ceux qui étaient à Tripoli et se fit expliquer le fonctionnement de la Compagnie de Jésus . Il prit d'eux l'idée que le supérieur de l'Ordre disposait de pouvoirs absolus sur les moines et qu'il était nommé à vie (1) . La position de Qara'îf et de ses compagnons était au contraire de faire contrôler par les administrateurs l'exercice du mandat du supérieur . L'argument financier n'était pas pour rien dans cette orientation; après son élection, Qara'îf prit les précautions nécessaires en prévision d'une défection de Hawa qui était le financier du groupe (2) . Cependant il ne put éviter un partage des couvents quand Hawa manifesta son opposition avec les moines (3) .

Le deuxième point de divergence concernait l'orientation de l'activité des couvents . Alors que Hawa préconisait des sortes de missions de l'intérieur, les autres moines portaient leur préférence vers la vie contemplative et ascétique . Toutefois ceux-ci furent amenés progressivement à prendre en charge l'éducation des enfants dans les villages où les couvents étaient situés . Dans les actes de donation qui établissent les liens entre les moines et les villageois, la condition principale évoquée par l'Ordre était de n'offrir aucun service religieux aux collectivités (4) . L'enseignement des enfants était

(1) P. Carali, pp.44-5

(2) Il fit signer à Hawa et aux autres un engagement de ne réclamer aucun bien en quittant l'Ordre; ib.p.53

(3) Dueyhî arbitra le partage et Hawa prit le couvent d'Ehden, mais il eut par la suite des ennuis avec l'évêque qui était opposé aux Jésuites ; ib.pp.57,61

(4) Stipulé clairement dans un acte de 1706 fait avec le village de Rashmaya ; ib.,p.90

également absent des projets établis par les moines . Il l'exerce pour la première fois à Zghorta pour des raisons lucratives . Par la suite cette activité devint générale, non pas parce que l'Ordre s'y était destiné, mais parce qu'il existait une demande diffuse de la population . La passation du couvent de Loueyzé est éclairante de ce point de vue . Le fondateur du couvent avait fait le voeu de le consacrer à l'enseignement des enfants pauvres et riches du village de Zûq Musbeh . Comme il était issu d'une famille très riche, il avait mis toutes ses propriétés en biens-fonds . L'Ordre des moines, intéressé à la perspective d'annexer un couvent riche et implanté au coeur du as-rawân où il n'en possédait jusque-là aucun, s'engagea à poursuivre la tâche . L'acte de donation stipulait non seulement que les moines devaient fournir un enseignement aux enfants mais également qu'en cas d'arrêt des cours ils devaient verser aux parents un montant en nature (1) .

La voie dans laquelle l'Ordre s'engagea un peu malgré lui allait être déterminante pour son avenir . D'une part, il allait pénétrer par le moyen de l'enseignement dans les villages bien mieux qu'il ne l'aurait fait avec des missions de prédication . De cette manière, il n'entraît pas en concurrence avec les curés de village qui n'avaient rien à craindre pour leurs redevances . D'autre part, il contribua à diffuser une culture et des écrits de façon autrement efficace que ne l'aurait fait l'appareil clérical sous l'impulsion de Rome .

troisième partie

DAMAS :

POUVOIRS URBAINS

ET CONSULATS

CH.1. LE RETOUR DES TURCS

L'armée égyptienne quitte Damas le 28 décembre et laisse la ville en proie à l'anarchie (1) . Avant de faire mouvement vers le sud, Ibrâhîm Pâshâ avait réuni les principaux notables et les avait conviés à nommer un gouverneur provisoire et un chef de police afin d'assurer l'ordre jusqu'à l'entrée des troupes ottomanes . Il les rendit responsables de toute agression contre les traînards de l'armée égyptienne, et les assura en retour contre les sévices de la troupe (2) .

Les notables avaient déjà manifesté leur inquiétude à l'idée d'une vacance prolongée du pouvoir . Ils s'en étaient confiés au consul de France dont la notoriété était grande ; mais ce dernier était lui-même préoccupé au sujet de la sécurité des ressortissants français et des protégés du Consulat , sécurité qu'il demande aux notables de garantir (3) . Les Grecs (Hellènes) avaient proposé à Ratti-Menton de défendre les locaux avec une troupe armée formée des leurs (4) . Mais le Consul comptait sur les bonnes relations qu'il entretenait avec quelques notables et qui lui paraissaient suffisantes pour parer à tout danger .

Un gouverneur provisoire, Hasan Bey, fut nommé par les notables . Mais il fut impuissant devant la vague d'assassinats qui déferla sur la ville . Etaient visés des Chrétiens et des Musulmans qui avaient occupé des emplois "même les plus subalternes" dans l'administration égyptienne (5) . Plusieurs chefs

-
- (1) Des Méloizes, Beyrouth, 7 janvier 1841 . A.E.CPC, Beyrouth 2 . Sur le départ des Egyptiens d'Alep, voir Contribution à l'Histoire d'Alep . v.3, pp.24-28
 - (2) Ratti-Menton, Damas, 29 décembre 1840 . A.E. CPC Turquie 12
 - (3) Ratti-Menton, Damas 8 décembre 1840 . A.E., CPC Turquie 12 . Il s'agit des âghâs "des quartiers habités par les turcs les plus fanatiques" .
 - (4) Ratti-Menton, 29 décembre 1840 . A.E.CPC, Turquie 12. Les Grecs, au nombre de deux cents environ, étaient sous protection française avant l'ouverture d'une agence consulaire à Damas .
 - (5) Ratti-Menton, 6 janvier 1841 . A.E.CPC, Damas 1 .

de quartier furent massacrés et leur maison pillée (1) . Ils avaient attiré sur eux la haine de la population en raison de leur participation à la perception de l'impôt individuel (ferdé), et à la levée de conscrits .

L'esprit de revanche qui saisit la population et qui avait auparavant déjà provoqué un tumulte de quelques jours, est dirigé particulièrement contre les Chrétiens . Le consul de France est mis au courant d'un projet d'attaquer le quartier chrétien dans le but de démolir l'église melkite catholique construite sous les Egyptiens . L'attaque, qui devait se produire dans la nuit du 31 décembre avorta de justesse à la suite de l'entrée de trois mille Kurdes sous les ordres d'Ahmad âghâ al-Yûsuf, dans l'après-midi du 31 (2) . Mais deux jours plus tard, les notables ("ayans") se réunirent en conseil "à l'insu du gouvernement" et adoptèrent une série de décisions interdisant aux Chrétiens et aux Juifs "1° de revêtir le turban blanc, 2° de monter à cheval dans la ville, 3° de vendre du vin et de l'eau-de-vie publiquement, 4° enfin de posséder des esclaves" (3) . Quatre jours après le départ des Egyptiens, c'était là le seul décret de l'assemblée des notables (4) . Au moment où la population se venge sur les collaborateurs de l'ancien régime, ils édictent les règles auxquelles doivent être tenus les Chrétiens et les Juifs et s'arrogent le pouvoir de contrôler ces derniers et de fixer des limites à leur comportement . Désormais, c'est à la vigilance des notables et des oulémas que sera soumis le comportement des non-Musulmans, et plus particulièrement des Chrétiens .

(1) Ibid. Un seul Chrétien fut tué . Mishâqâ, Mashhad al'ayân . p.136

(2) Ratti-Menton, 6 janvier 1841 . A.E.CPC, Damas 1 . Ahmad âghâ avait fui devant les troupes égyptiennes en 1831 et s'était joint par la suite aux troupes turques débarquées à Saïda . Michel de Damas, Târîkh . p.55

(3) Ratti-Menton, *ibid.* A Alep, il ne restait plus d'Egyptiens le 15 novembre . On se mit à piller les munitions et les provisions laissées . Les Chrétiens furent menacés et beaucoup se réfugièrent dans les Khans . Pendant plus d'une semaine, ils furent agressés dans la rue, on leur jetait leur coiffe, et leur déchirait les châles . Les shérifs étaient les plus menaçants . Na'ûm Bakhkhâsh, dans Taoutel, Contribution à l'Histoire d'Alep . pp.26-28 .

(4) "Nassif Effendi" (un ouléma ?) avait été l'instigateur de ce conseil, "misérable rigoriste et de plus insigne mauvais sujet qu'Ibrahim Pasha a eu le grand tort de ne retenir qu'une seule année aux galères" . Ratti-Menton, 6 janvier . A.E.CPC, Damas 1 .

Ahmad âghâ mit rapidement fin au désordre . C'était un kurde de Damas, et il commandait en plus trois mille Kurdes, "à peu près autant de Maronites et de Druzes" . Au lieu de se rendre directement au Sérail, l'officier parcourut avec ses troupes les principales rues de la ville . Les individus armés étaient immédiatement arrêtés et leurs armes brisées sur le champ . La nuit qui suivit son arrivée, "des rondes nombreuses de cavaliers Kurdes et Druzes sillonnèrent la cité avec ordre de faire main basse sur les personnes suspectes"(1) . Pour l'exemple, il fit exécuter deux Kurdes (2) . Mais le lendemain, une partie des troupes dut se diriger vers l'Anti-Liban pour rejoindre l'armée ottomane qui poursuivait Ibrâhîm Pâshâ .

En réponse aux décisions des notables, le chef kurde prit des mesures préventives . Il convoqua les notables et les mit en garde contre toute action, et il fit annoncer par un crieur public que les Chrétiens et les Juifs devaient être laissés libres de se coiffer à leur guise (3) . Un seul incident est évoqué par le consul de France, parce que sans doute il concerne des Européens . Un Grec et un Italien sont agressés dans la rue et on leur jette leur turban blanc . Ratti-Menton se rendit de suite au Sérail en compagnie du chancelier Beaudin ; il porta plainte au nom du seul Grec qui était un protégé français . Il s'en tenait ainsi au strict cadre du droit de protection accordé par les Capitulations . Des négociations s'engagèrent au cours desquelles le muftî et "le second chef de la religion"(?) intercédèrent pour que les poursuites soient arrêtées . Rien n'y fit, et le coupable fut arrêté . Le Consul, dans un geste ^{de} clémence, le fit alors relâcher contre la promesse qu'aucune offense ne serait faite à des Français ou à des protégés . Le muftî s'en fit lui-même le garant, et il se rendit en personne chez le Consul pour le remercier (4) .

Le 21 janvier, Allaou Pâshâ (5) faisait son entrée dans la ville . Comme de coutume, la population se porta en grand nombre sur la route d'Alep pour accueillir le cortège . Habitée à lire dans le faste de la cérémonie et la richesse des équipements, la puissance et le caractère du nouveau gouverneur, elle ne pouvait qu'être déçue à la vue du piètre cortège qui s'avancait . "Quelques centaines de soldats irréguliers et (de) deux

(1) Ratti-Menton, 13 mars 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(2) Mishâqâ, ibid., p.136

(3) Ratti-Menton, ibid.

(4) Il est possible que Ratti-Menton se soit laissé aller à une certaine éloquence dans son récit .

(5) Ratti-Menton, 25 janvier 1841 . A.E.CPC, Damas 1

escadrons de lanciers de la plus misérable apparence" accompagnaient le Pasha (1) . Damas qui avait été fortement impressionnée pendant neuf ans par la belle tenue de la cavalerie égyptienne, percevait le degré de décadence auquel était parvenu le pouvoir ottoman .

La venue du gouverneur avait été précédée par celle du consul d'Angleterre Werry . Celui-ci était retourné à Damas le 4 janvier dès que la nouvelle du départ des troupes égyptiennes était parvenue à Beyrouth (2) . La précipitation des Anglais marquait bien le rôle de premier plan auquel ils aspiraient dans la restauration du pouvoir turc et l'application des réformes qu'ils avaient soutenues .

Les premiers mois du retour des Ottomans en Syrie sont marqués par l'incertitude et les hésitations des autorités . Les Damascènes découvrirent un pouvoir turc dépouillé de tout prestige et incapable de rétablir l'ancien état de choses auquel ils aspiraient lorsqu'ils étaient sous la férule du pouvoir impie du Pasha d'Egypte . La restauration de l'autorité du Sultan ne pouvait prendre pire figure que celle du gouverneur qui avait fui devant les troupes égyptiennes . Symbole ambigü de la continuité, il ne pouvait demeurer longtemps dans la ville qu'il avait abandonnée précipitamment . Sa nomination au gouvernement de Médine (3) mit fin à une période de confusion au cours de laquelle ses fonctions n'étaient pas clairement définies . En effet, il ne disposait que d'un pouvoir nominal . La force armée dissuasive était aux mains de l'officier kurde qui continuait à maintenir l'ordre avec efficacité (4) . Mais celui-ci relevait directement du commandant en chef des troupes de Syrie, Zakaria Pasha, qui dirigeait de son quartier général de Jaffa les affaires des provinces . Le Séraskier n'hésitait pas à s'immiscer dans les questions administratives et à s'opposer aux décisions des gouverneurs (5) . Cette dualité du pouvoir fut l'une des conséquences les plus désastreuses des réformes administratives entreprises par Istanbul .

En cette période de transition, les Ottomans étaient peu pressés de mettre en application les nouveaux principes administratifs . Ils craignaient des retournements militaires sur le front méridional, et tout l'appareil militaire était concentré sur des

(1) Ratti-Menton, 25 janvier 1841 . A.E.CPC, Damas 1 .

(2) Werry, 14 janvier 1841 . FO 78/447 . Ratti-Menton 8 janvier 1841 . A.E.CPC, Damas 1 .

(3) Il quitte Damas au début de mars . Ratti-Menton, 13 mars 1841 . A.E.CPC, Damas 1 .

(4) Ratti-Menton, 22 mars 1841 . A.E.CPC, Damas 1 .

(5) Ratti-Menton, 13 mars 1841 . A.E.CPC, Damas 1 .

lignes de défense en Palestine (1) . Ce ne fut qu'après l'arrivée d'un nouveau gouverneur que la réforme fut officiellement entamée . Le rang du personnage et les fonctions qu'il avait occupées à Istanbul (2) soulignait l'importance que la Sublime Porte accordait au poste de Damas, et la volonté de renforcer l'emprise du pouvoir turc sur la ville .

Cependant, avant que les gouverneurs aient marqué de leur empreinte le fonctionnement administratif, des faits notables se produisaient à Damas . Le mouvement spontané qui avait éclaté au lendemain du départ des Egyptiens fut relayé par une action systématique visant à effacer les séquelles de l'ancien régime . Dès janvier, chaque groupe chercha à conquérir des positions avantageuses . Les grands perdants furent les Chrétiens . Le droit qu'ils avaient acquis sous les Egyptiens de faire partie du conseil d'administration de la ville est perdu d'un coup . Le nouveau Conseil de facto qui se constitua, ne comprenait que des membres musulmans . Son premier acte fut d'exclure les Chrétiens des différents postes administratifs qu'ils occupaient depuis plusieurs générations . Leurs rivaux n'étaient pas des Musulmans mais des Juifs . Ceux-ci trouvèrent l'occasion d'une revanche éclatante à l'affaire du père Thomas . Ils exhibèrent un firman qui datait d'avant l'occupation égyptienne et qui leur accordait tous les postes de l'administration (3) . L'affaire cependant ne fut pas définitivement réglée, et beaucoup de Chrétiens retournèrent à leur poste les mois suivants (4) . Ils disposaient eux-mêmes de puissants soutiens dans la personne des consuls des puissances alliées de la Turquie, l'Angleterre et l'Autriche . Mais le fait est doublement significatif : le Conseil agit comme l'instance qui détient le pouvoir réel dans la ville, il désigne d'autre part le Chrétien comme une cible potentielle, non pas seulement parce qu'il a outrepassé les limites auquel il était tenu, mais également parce qu'il est un rival dangereux au sein de l'administration .

La seule note positive de cette période dans les rapports des Consuls est le maintien du calme dans le Pashalik . L'ordre qui règne partout est mis au crédit d'Ahmad Agha al-Yûsuf . On loue surtout la vigueur qu'il met à réprimer les "tendances fanatiques" de

-
- (1) Plusieurs régiments passent par Damas dans leur route vers le sud . Ratti-Menton, 11 mars 1841 . A.E.CPC, Damas 1 . Werry, 22 mars 1841 . FO 78/447 .
 - (2) Ministre de la Justice et intendant de la Sultane . Comte de Pontois, 28 janvier 1841, cité par Ratti-Menton, 26 mars 1842 . A.E.CPC, Damas 1 .
 - (3) Werry, 14 janvier 1841 . FO 78/447 .
 - (4) Voir infra, p.

la population (1) . Il prit des mesures énergiques, dont l'interdiction du port d'armes à ceux qui n'étaient pas de service (2) . Ses troupes constituaient la seule force armée, et leur présence maintenait une dualité de pouvoir du fait qu'elles ne relevaient d'aucune instance locale . Ahmad Agha s'était opposé à plusieurs reprises à Allaou Pasha, mais ce dernier devait quitter la ville à la mi-mars laissant seul l'officier qui contrôla Damas jusqu'à l'arrivée de Najîb Pasha le 10 avril . Quelque temps plus tard, il fut nommé par ce dernier à Hama et fut chargé de la protection de la route du nord ; geste qui équivalait en réalité à une disgrâce . Ce déplacement était sans doute dû aux relations qui s'étaient établies entre l'officier et les Européens (3) . De toute manière, il mettait fin aux ingérences du commandement militaire dont l'Agha relevait . Ce qui ne pouvait déplaire au Conseil de la ville dont plusieurs membres avaient travaillé à son éloignement en influant sur l'intendant du gouverneur (4) . Damas perdait ainsi la seule force capable de maintenir l'ordre (5) .

I. Les Anglais et la Réforme .

Dans le concert des forces qui cherchaient à gagner des positions, les Anglais se distinguaient par la vigueur avec laquelle ils s'activèrent dans toute la Syrie . Le consul Werry qui avait précédé le gouverneur à Damas entendait prendre en mains les affaires de la province et le déclarait très haut (6) . L'écho des succès militaires anglais l'avait devancé, et la prise d'Acre - en trois heures préciseront les chroniqueurs - avait frappé l'imagination des Syriens . Le nom de Richard Wood était connu partout, à tel point que Werry évoquait sa venue prochaine comme une forme de propagande pour son gouvernement (7) . De tous les

(1) Ratti-Menton, 22 mars 1841 et 17 avril 1841 . A.E.CPC, Damas 1 . Werry à Ponsonby, 4 février 1841, et à Palmerston, 21 janvier 1841 . FO 78/447 .

(2) Ratti-Menton, 17 avril 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(3) Werry, 6 mai 1841 . FO 78/447 . "His great crime would appear to have been supported by the Consuls" . Le Trésor fait également l'économie des arriérés de la paie en licenciant une partie des troupes après que les officiers aient réclamé leur part du butin pris sur l'armée égyptienne .

(4) Rapport de Ratti-Menton à l'Ambassadeur du Roi, 25 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1 . Par la suite, Ahmad Agha fut exilé à Chypre . Ratti-Menton, "Observations", 26 mars 1842 . *ibid.*

(5) Werry, 6 mai 1841 . FO 78/447 . Il restait 500 Kurdes à Damas . Ratti-Menton, 6 mai 1841 . *Ibid.*

(6) Ratti-Menton, 8 janvier 1841 . *Ibid.* "Désormais la Porte et par ricochet tous les administrateurs de l'Empire ne marcheront plus que sous l'heureuse impulsion de l'Angleterre" . Du même, 14 février 1841 . *ibid.*

(7) Werry, 14 janvier 1841 . FO 78/447

consuls étrangers qui se succédèrent en Syrie, l'histoire locale ne devait retenir que les deux noms de Wood et de Rose. Signe du prestige de l'Angleterre. A Alep, où il est nommé consul, Werry eut droit à un accueil royal de la part du Pasha, avec défilé des troupes, coups de canon, etc. (1).

Les Anglais ne cachaient pas leur volonté de superviser tous les détails de l'administration (2) et de guider les gouverneurs dans l'application de la réforme dont ils avaient encouragé la promulgation. C'est en maîtres qu'ils s'adressèrent aux autorités et à la population. Leur prestige était si grand à l'heure où leurs troupes sillonnaient la Syrie, que les fractions de la population qui avaient trouvé appui chez les Egyptiens et au Consulat de France, affluèrent à la porte de Werry. Dépité, Ratti-Menton se plaignit de "la prédisposition des Chrétiens et des Juifs à accueillir toute idée de suprématie" (3). Pour ces derniers, une ère anglaise commençait, qui devait leur assurer de nouvelles positions ou les confirmer dans celles qu'ils avaient acquises du temps des Egyptiens. Position classique de minorités qui voient dans la suprématie anglaise un moyen de mettre en échec les tentatives de ramener les non-Musulmans à un statut inférieur. L'espoir d'une occupation européenne de la Syrie a même effleuré un moment quelques esprits (4). La raison en est que les Anglais étaient soucieux d'appliquer en premier la partie de la réforme ottomane qui concernait l'égalité de droit des sujets. Ils devenaient de fait les défenseurs acharnés des Chrétiens et des Juifs. Aussi, dans ses premiers rapports, Werry s'en prend-il surtout au "fanatisme" musulman.

Les Chrétiens, indifférents à la confession du consul anglais, répondirent sans hésiter à son attente et sollicitèrent son appui pour recouvrer les postes dont ils avaient été évincés. Des contacts similaires furent engagés avec le consul d'Autriche, qui disposait sur l'Anglais de l'avantage d'être catholique.

Au cours de l'année 1841, les Anglais, qu'ils soient en poste à Damas ou de passage dans la ville, demeurèrent fermes dans leur volonté de mener à bien l'application des mesures administratives édictées en 1839. Ils inauguraient par là une pratique nouvelle dont les effets furent importants sur le fonc-

(1) Na'ûm Bakhkhâsh, dans Taoutel, Contribution à l'Histoire d'Alep. v.3, p.31

(2) Ratti-Menton, 19 mai 1841. A.E.CPC, Damas 1

(3) Id., 8 janvier 1841. ibid.

(4) Id., 16 mai 1841. ibid.

tionnement de l'administration et sur la forme des conflits qui secouèrent la vie de Damas .

Par une série d'interventions ponctuelles dans divers aspects de la vie quotidienne, les Anglais, suivis en cela par les autres consuls, introduisirent des changements imperceptibles dans la configuration de l'espace social . C'est la forme de ces interventions, leur espace particulier, les régularités qu'elles créent et qui ne sont jamais institutionnelles, les lignes de tension qu'elles épousent, qu'il faudra cerner . Il y a là un effet aussi important, sinon plus, que les conséquences sociales que l'invasion des marchés syriens par les marchandises européennes .

L'intervention occidentale n'a pas pris appui sur la force armée, encore moins sur une menace militaire, bien que les événements de Turquie d'Europe aient eu des répercussions indirectes en Syrie . D'autre part, elle n'a pas été le prolongement politique des succès commerciaux, bien que les agents consulaires aient défendu la liberté de circulation de leurs marchandises nationales respectives . A Damas, les consuls ne disposaient pas d'une assise commerciale et politique vieille de deux siècles . Les seuls avantages politiques qu'ils pouvaient réaliser étaient ceux que leur octroyaient les textes des Capitulations . Mais leur action ne se réduit ni à une application stricte, ni à un viol des clauses de ces accords . Elle s'aménage une place particulière dans la vie de la cité ; place mobile parce qu'elle est du domaine de l'infra-politique, qu'elle se déplace avec les points de tension et qu'elle coalise de manière provisoire et fragile les fractions .

On a vu dans le droit de protection des autochtones accordé aux légations européennes le symbole de la perte par le pouvoir turc de l'un des attributs fondamentaux de la souveraineté . Celui-ci devait céder continuellement du terrain et tomber sous l'emprise des puissances européennes qui lui arrachèrent des concessions à chaque fois qu'il était en difficulté sur les terrains politiques et financiers . Les empiètements politiques des agents diplomatiques étaient la conséquence naturelle de la position de faiblesse dans laquelle se trouvait l'Etat ottoman . L'extension abusive du droit de protection à des catégories de plus en plus vastes de la population de l'Empire aurait été l'instrument politique majeur de l'intervention des puissances européennes dans les affaires internes des provinces . De l'octroi d'immunités fiscales à des individus à la défense de l'égalité des droits des communautés religieuses, l'action diplomatique aurait consacré dans des traités, puis dans les différents textes de la réforme, son droit de regard sur les affaires administratives, commerciales et religieuses . . Cependant, dans une société fondée sur la révocabilité des jugements et des décrets, les accords commerciaux et les actes juridiques ne pouvaient donner naissance

à des acquis politiques matérialisés dans des institutions ou des corps organisés et répercutés dans des rapports de force favorables . Exception faite de provinces comme le Liban où un long travail d'organisation interne avait préparé le terrain à des institutions politiques . A Damas, les consuls se trouvèrent particulièrement démunis, et les traités avec lesquels ils s'armaient pour affronter le pouvoir turc s'avérèrent inefficaces . Entre 1841 et 1860, leurs interventions constantes dans les affaires administratives semblent n'avoir aucune prise sur la société . Souvent il a suffi de peu pour qu'elles soient jugulées : l'entrée du Sérail interdite, l'accueil désinvolte d'un Pasha, la rue rendue dangereuse, enfin l'hostilité diffuse qui cernait brusquement un consulat . Pourtant des effets sont perceptibles, qu'il s'agisse de la nomination de gouverneurs de districts ou de la formation de conseils et de tribunaux . Mais même alors rien n'est définitif, et la plus grande victoire peut se révéler inexistante .

Comment mesurer les effets d'une action qui ne s'inscrit pas dans des structures visibles ? Comment définir un réseau de relations dont la trame est changeante ? A Damas, aucun "événement politique" ne scande la chronologie de ces vingt années qui précèdent 1860 ; seules quelques mesures fiscales et la constitution de nouveaux tribunaux introduisent des changements dans la vie de la cité . Il faut donc se reporter aux incidents mineurs de la vie quotidienne, à ces faits divers qu'enregistrent les consuls pour rompre la monotonie d'un poste qui n'offre aucun des attraits des villes côtières . Ils délimitent l'espace de l'intervention occidentale, ses contours, ses flux et ses reflux ; et ils laissent deviner l'aire immense qui est ignorée parce qu'elle demeure impénétrable, celle de la société musulmane . Pourtant ce n'était pas faute de contacts réguliers avec les instances locales . Tout prédisposait les consuls à une meilleure connaissance des Musulmans ; à la différence de leurs confrères des Echelles qui logeaient dans l'espace réservé aux étrangers, ceux de Damas étaient dispersés dans la ville, souvent hors du quartier chrétien .

Avant 1841, il y avait eu le précédent français . Le soutien accordé par la France à Mohammad Ali confortait la position du consul, mais son intervention était maintenue dans des limites étroites par une administration puissante et résolue . Les Anglais par contre innovaient dans une grande mesure, parce que d'une part le pouvoir turc ne fut jamais aussi assuré que celui d'Ibrâhîm Pasha, et que d'autre part ils étaient les promoteurs d'une réorganisation de l'Empire . Ils se sont voulu les tuteurs des autorités ottomanes ; conseillers du Prince, encombrants, souvent arrogants et maintes fois aveugles au jeu des Turcs . Les Français

s'engagèrent quelques fois dans la même voie, mais ils n'accordèrent jamais autant d'importance à l'entreprise de réforme qu'ils jugèrent utopique et dangereuse .

La politique anglaise fut servie par la remarquable longévité des agents diplomatiques que ce soit à l'ambassade d'Istanbul ou dans les différents consulats de Syrie (1) . Les consuls réussirent ainsi à tisser un réseau de relations qui s'étendait dans l'ensemble des provinces qui étaient placées sous leur juridiction . Ils assurèrent une continuité à leur action égale à celle des membres des Conseils, alors que les gouverneurs étaient fréquemment changés . Plus que le Sérail, le Consulat d'Angleterre était une instance où les plaideurs accouraient dans l'espoir de faire parvenir leurs requêtes à la Porte .

Dans l'esprit des Anglais, la tâche qui leur était dévolue s'étendait à toute la Syrie et comprenait le fonctionnement de tous les secteurs de l'administration, de la nomination des gouverneurs de districts à l'application des nouvelles mesures financières (2) . A Damas, le consul Werry s'intéressait de près à la formation du conseil de la ville et à l'octroi des différents postes de l'administration . La présence de l'armée anglaise en Syrie devait donner encore plus de poids à l'action du consulat . Deux délégations militaires visitèrent successivement la ville . La première, dirigée par le colonel Bridgeman séjourna à Damas durant la première quinzaine de mars (3) . Elle était composée de l'état-major de l'armée anglaise qui accompagnait les troupes de Salîm Pasha qui devaient former la deuxième ligne de défense entre Tyr et Safad . Elle fut suivie d'une autre délégation commandée par le colonel Churchill . Elle entra à Damas le 8 mai () . D'autres officiers furent envoyés à la même époque à Jérusalem, Naplouse et

-
- (1) A Damas, R. Wood garda son poste pendant quatorze ans (1841-1855) . Il fut suivi de Brant (1855-1861) . Pour la même période, deux consuls se succédèrent à Beyrouth, Rose (1841-1851) et Moore (1851-1862) . A Damas, la France eut par contre sept consuls différents et plusieurs consuls gérants qui occupèrent le poste par intérim, sans compter les périodes de vacance où seul le chancelier dirigeait les affaires .
 - (2) C'est ainsi qu'un chrétien employé au consulat anglais de Damas décrivait les fonctions de Richard Wood : "le signor Wood était délégué par le Sultan à l'administration de tous les secteurs de la province de Damas . Les gouverneurs devaient agir suivant ses directives" . (traduit par moi, F.Z.) . Après qu'il fut nommé consul à Damas, il continua, selon le même auteur, à contrôler (nâzir) les actions des gouverneurs . M. Mishâqa, al-Jawâb alâ iqtirâh al-ahbâh . p.152 . id, Mashhad al-Ayân . p.137 . On attribue à Werry la révocation de Allâou Paha . Mudhakkarât Târîkhiyya . p.140
 - (3) Werry, 17 avril 1841 . FO 78/447 . Ratti-Menton, 10 mai 1841 . A.E.CPC, Damas 1
 - (4) Ratti-Menton, 16 mai 1841 . A.E.CPC, Damas 1

Alep (1) . Ils devaient se fixer dans les ville en qualité de résidents militaires mais leur tâche débordait le cadre de l'armée . Il s'agissait pour eux de superviser les actions des gouverneurs et d'être tenus au courant du fonctionnement de l'administration . De fait, le colonel Churchill allait au cours des mois suivants parcourir la province et rendre compte d'une série de nominations et de mesures du gouverneur de Damas dans les districts de l'Anti-Liban, de Naplouse, etc.(2) . Les deux maux majeurs notés par le colonel dans ses rapports étaient la corruption des fonctionnaires et l'inégalité des communautés religieuses . Ce n'est qu'en deuxième place qu'étaient évoquées les questions douanières qui intéressaient le commerce européen (3) .

A défaut d'une participation directe aux décisions des gouverneurs que les Anglais escomptaient, ils se contentèrent d'enquêter et d'établir des rapports sur tous les actes de malversations et d'injustice . Entre Damas et Istanbul s'établit une correspondance régulière qui passait par Beyrouth où résidait Wood . C'est à lui qu'incombait la tâche d'établir le bilan de la réforme et de suivre les étapes de son application dans toute la Syrie . La destination des rapports était le gouvernement ottoman de qui les Anglais attendaient l'adoption des recommandations des agents consulaires . C'était là un nouveau réseau d'écritures qui s'instaurait en parallèle avec celui de l'administration ottomane . Auparavant, les consuls réclamaient l'intervention de leur ambassade en vue de modifier une décision dans le sens des intérêts commerciaux de leurs nationaux . A partir de 1841, les agents anglais devinrent les censeurs des gouvernements de province ; ils se substituaient aux anciens canaux grâce auxquels la Porte contrôlait les Pashas et que la population utilisait pour faire parvenir ses requêtes . Ils occupèrent ainsi une position nouvelle qui bouleversait l'ancien équilibre des pouvoirs locaux et créait un nouveau pôle dans l'espace urbain . Le consul devint l'oeil de la Porte ; d'autant plus redoutable qu'il jouissait d'une immunité totale . Ce fut sur terrain que se produisit l'affrontement entre les Anglais et un Pasha résolu à gouverner sans contrôle aucun .

(1) Ratti-Menton, 16 mai 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(2) Ratti-Menton, 29 septembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(3) Col.Churchill, 31 mai et 23 août 1841 . FO 226/72

Najîb Pasha prit ses fonctions à Damas le 10 avril 1841 . Il avait occupé à Istanbul de hautes fonctions en particulier celle de ministre de la Justice (1) . Sa nomination au poste de gouverneur de Damas représentait une promotion et également un moyen de l'écartier de la capitale en raison de son opposition aux réformes (1) . En apparence pourtant, le Pasha de même que le nouveau trésorier qui l'accompagnait, s'employèrent au début à appliquer le nouveau système administratif (2) . Mais la position réelle du gouverneur ne devait pas tarder à se préciser . Tout en se réfugiant derrière les obstacles qui s'opposaient à la matérialisation de la réforme, il remit en vigueur l'ancien système fondé sur l'affermage des impôts et des douanes (3) . Sa politique avait pour objectif de mettre en échec les projets des hommes du Tanzimat (4) ; elle allait trouver un appui chez les autres gouverneurs de Syrie .

Un premier conflit éclata entre le Pasha et les Anglais à l'occasion de la formation du grand conseil de Damas . Les consuls d'Angleterre et d'Autriche revendiquaient le droit de participer aux nominations, et devant le refus du gouverneur ils firent campagne contre lui et dénoncèrent ses méthodes d'administration . Pour soutenir leur position à Istanbul, ils se firent adresser des pétitions par la population (5) . Dans les rapports qu'ils envoyèrent, les Anglais mettaient l'accent sur la corruption et les cadeaux reçus illégalement par le Pasha (6) . Au cours du conflit, le consul de France resta sur la réserve . Quelques mois plus tard, ils devaient pourtant reprendre le jugement de ses collègues sur la formation du Conseil composé "d'hommes tarés en affaires et d'hommes intolérants au point de vue religieux" (7) .

La riposte du Pasha se fit graduellement . Elle se déploya sur plusieurs registres tout en évitant une attaque frontale qui aurait eu pour conséquence l'affaiblissement de son crédit à Istanbul . Toutes les

(1) Comte de Pontois, ambassadeur de France, 28 janvier 1841 ; cité dans Ratti-Menton, 26 mars 1842 . A.E.CPC, Damas 1, fol.117

(2) Werry, 20 avril 1841 . FO 78/447

(3) Werry, 20 mai 1841 . FO 78/447

(4) Najib Pasha aurait déclaré à un jeune belge venu d'Acre comme officier instructeur "qu'afin de neutraliser l'effet pernicieux du système de Reschid Pacha, alors Ministre des Affaires étrangères, les principaux membres du divan et à leur tête Réouf Pacha entendaient faire de la Syrie le foyer de l'islamisme et amener ainsi la chute pièce à pièce de l'édifice auquel le Reis Effendi donnait pour base des éléments pris en dehors des anciens errements". Ratti-Menton, Observations sur la situation de la Syrie. 26 mars 1842 . Annexe au 27 mars 1842 . A.E.CPC, Damas 1

(5) Ratti-Menton, 7 mai 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(6) Werry, 17 avril 1841 . FO 78/447 et Churchill, 21 mai 1841 . FO 226/72

(7) Ratti-Menton, 25 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1

mesures qu'il adopta visaient à **obtenir** deux résultats : réduire le mouvement des agents consulaires et mettre en cause judiciairement et en pratique leur immunité .

Le tribunal et la rue . Une série d'incidents se produisit à des moments divers . Leur caractère spontané laissait accroire qu'ils étaient l'effet d'une hostilité diffuse à l'encontre des Européens . Parallèlement, les autorités engagèrent elles-mêmes plusieurs actions contre les Anglais, tout en les revêtant de formes légales . Or c'est bien ce rapport entre ce qui est organisé ou prémédité et ce qui paraît spontané qu'il faut éclairer parce qu'il est la forme majeure du mouvement politique et qu'il relève d'un mécanisme qui opère par une distribution spécifique de l'action, des forces, et du visible et de l'invisible . Ce qui passe du Sérail à la rue, ce que la ville déchiffre dans les manifestations symboliques du pouvoir, demeure inconnu pour un esprit formé à l'espace public et institutionnel du politique . Les Européens se trouvèrent sans défense devant les réactions qu'ils eurent à affronter . Ils les rapportaient aux tendances fanatiques de la population et accusaient les autorités de les provoquer ou d'en autoriser la libre expression . Le mode d'explication qui prenait forme était fondé sur la relation entre le fanatisme des musulmans et les machinations du pouvoir . D'une part une force impétueuse et irrationnelle, prête à exploser à tout moment . De l'autre un pouvoir saisi lui-même par le mal ou en usant pour se maintenir . Les gouverneurs acquis aux idées européennes étaient ceux qui parvenaient à contenir le fanatisme ou à le briser ; et le progrès était mesuré à l'extension publique des pratiques européennes et chrétiennes .

La chronologie des incidents de 1841 relève d'une distribution spatiale où le sérail et la rue sont les deux lieux d'affrontements avec les Européens . En deux phases successives, la situation de ces derniers devint difficile dans la ville de Damas . Avant les accrochages qui eurent lieu au Liban et dans la Békaa en septembre, la rue était restée silencieuse, et le Pasha usa de moyens limités pour contrer l'action des consuls . Il leur refusa tout droit de regard sur les décisions qu'il prenait dans l'administration (1) . Du colonel Churchill qui exhibait des instructions en anglais lui enjoignant d'effectuer des tournées dans les districts, il exigea des ordres francs de la Porte, mais ne pouvant lui interdire le mouvement, il lui accorda l'autorisation de circuler en qualité de simple voyageur (2) .

-
- (1) Selon le consul de France, Churchill aurait exigé d'être tenu au courant de tout pour pouvoir donner son approbation . 19 mai 1841 . A.E.CPC, Damas 1
- (2) Werry, 20 mai 1841 . FO 78/447 . Ratti-Menton, 19 mai 1841 . A.E.CPC, Damas 1

Au cours de l'été, le colonel parcourut les districts relevant du gouvernorat de Damas, et rendit compte à ses supérieurs de tous les aspects de l'administration. Najîb Pasha ne pouvait ignorer que des rapports étaient envoyés et qu'il risquait son poste. Il craignait surtout les accusations de corruption, même lorsque l'appui direct qu'il offrit au Druzes lui valut les critiques unanimes des consuls (1).

La réplique du Pasha à la surveillance dont il faisait l'objet se produisit sur un plan qui prit de cours les Anglais. Le colonel Churchill fut impliqué dans une affaire de mœurs. Une femme l'accusa de tentative de viol, et le gouverneur porta immédiatement l'affaire au supérieur hiérarchique du colonel, Hugh Rose qui résidait à Beyrouth (2). Ce dernier délégua une commission d'enquête présidée par le colonel Higgins et composée uniquement d'Anglais. Celle-ci siégea à Damas et réclama le témoignage écrit de la femme, mais le Pasha exigea qu'elle soit entendue parce qu'elle était illétrée. Ce que la commission refusa.

En ce point de la procédure, deux intrusions mirent fin aux travaux de la commission. Alors que la séance se poursuivait, le chef druze Shiblî al-Ariân surgit dans la salle et dénonça les actions menées par le colonel Churchill dans l'Anti-Liban. Il l'accusa d'avoir voulu l'engager avec ses troupes et d'avoir poussé les chefs de districts à refuser de verser l'impôt. Mais le colonel Higgins refusa de prendre en considération les dires de Shiblî, "homme qui avait successivement trahi le Sultan et Ibrahim Pasha". A ce moment, une douzaine d'individus pénétra dans la salle d'audience en forme de manifestation qui porta la confusion chez les membres de la commission. Ils lancèrent des anathèmes contre les consuls d'Angleterre, d'Autriche et de France "prétendant que les Européens ne venaient à Damas que pour chercher à déshonorer les femmes et les filles musulmanes". La commission dut par la force des choses plier bagages et s'en retourner à Beyrouth d'où le colonel Rose fit mander à Najîb Pasha de se présenter en personne ou de déléguer quelqu'un. Demande qui fut rejetée.

Le renversement de situation au sein du tribunal créé par les Anglais souligne la fragilité de ce pouvoir de juger qu'ils s'arrogent. Il révèle également l'impossibilité de préserver l'immunité politique de l'agent anglais. La formation de la commission enseignait la lettre des Capitulations qui n'accorde à l'étranger impliqué dans un procès avec un autochtone que le droit d'être accompagné d'un membre du consulat au tribunal musulman. Les Anglais avaient réalisé un

(1) Ratti-Menton, 9 février 1842 ; A.E.CPC, Damas 1.
Wood, 20 septembre 1841. FO 78/447

véritable coup de force qui s'appuyait sur la présence de leur armée en Syrie . Ils avaient transféré de Beyrouth à Damas une procédure étrangère par laquelle ils voulaient imposer de nouvelles normes aux relations judiciaires entre leurs nationaux et les Damascènes . Dix ans plus tard, les tribunaux mixtes devaient matérialiser ce à quoi ils aspiraient en 1841 . L'institution étrangère qu'ils voulaient clôturer au point de refuser le témoignage oral de la femme, ne pouvait s'appuyer à cette date sur des rapports de force favorables . C'est pourquoi elle fut aussitôt investie, physiquement et par la parole . La scène qui devait être manifestation de souveraineté et fondement d'un espace protégé, fut perturbée par l'interférence d'une manifestation propre à la rue, c'est-à-dire incontrôlable et non réglée . Ce n'est plus le Pasha qui s'oppose à la présence étrangère mais les habitants qui réclament le départ de personnes impies . De l'affaire de moeurs au thème de la souillure, le procès s'ouvre sur une dimension qui met l'étranger face à la ville .

Les comportements et les pratiques qui prévalaient dans les villes de la côte se sont trouvés subvertis à Damas . Il y a dans ce va-et-vient de la commission le signe d'une incompatibilité des espaces . Les Anglais ne pouvaient étendre l'aire des pratiques européennes, même avec l'appui moral de leur armée .

A partir d'octobre, la guerre civile qui avait éclaté dans le Liban provoqua une effervescence dans la population . Damas fut en proie à une fièvre anti-chrétienne, et des rumeurs circulèrent au sujet de l'imminence d'un massacre des Chrétiens (1) . Dans la rue plusieurs incidents se produisirent ; des Chrétiens furent attaqués et battus, les agents consulaires eux-mêmes ainsi que leurs protégés furent l'objet d'agressions (2) . Au moment où les troubles se propagèrent dans l'Anti-Liban et la Békaa, Najîb Pasha afficha ouvertement son soutien aux Druzes . Il fit arrêter le gouverneur de Hasbaya, l'émir Sa'd al-Dîn Shihâb, et donna son aval au désarmement des Chrétiens du district par Shihlî al-'Ariân (3) . Lorsque les nouvelles d'une attaque imminente de la ville de Zahlé par le même Shihlî parvinrent à Damas, les consuls décidèrent d'intervenir en commun auprès du gouverneur pour exiger que des ordres soient expédiés au chef druze (4) .

(1) Wood, 20 novembre 1841 . FO 78/447 . Ratti-Menton, 6 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(2) Wood, *ibid.* Ratti-Menton, 25 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1 .

(3) Ratti-Menton, 6 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1 . C.Churchill, The Druzes and the Maronites . pp.57-58

(4) Ratti-Menton, *ibid.*

Mais toutes les réclamations furent inutiles . Le Pasha soutenait activement les Druzes qui combattaient dans la Békaa . La poudre était fabriquée à Damas et acheminée avec des munitions vers la montagne, au su des autorités qui, averties par les consuls à plusieurs reprises, se contentèrent d'arrêter pour quelques heures deux ou trois personnes (1) . Richard Wood a été le premier à comprendre le rôle joué par le gouverneur de Damas ; il ne se fit pas faute de le dénoncer dans un rapport adressé à Rif'at Pasha (2); tandis que son collègue français se contentait d'accuser la négligence de Najîb Pasha (3) .

Au début d'octobre, une pétition commença à circuler à Damas . Elle déclarait en substance "que la ville sainte (Damas) ne devait plus être souillée par la présence des consuls et des sujets francs"(4) . Pour les consuls, il ne faisait pas de doute que le gouverneur était l'instigateur de cette campagne et que le moyen trouvé pour se débarrasser de la présence gênante des agents européens était d'exciter les instincts fanatiques de la population (5) . Les pétitions n'auraient été qu'une couverture pour Najîb Pasha au cas où des agressions étaient perpétrées contre des Européens ou des protégés des consulats (6) . Trois mois plus tard, la tactique adoptée par le gouverneur de Damas paraissait liée à un plan général dirigé contre les ingérences étrangères . En février 1842, le nouveau commandant de l'armée, Mustafâ Nûrî Pasha, fit un séjour à Damas , puis se rendit en Palestine . Au cours des tournées qu'il effectua dans les villes de Syrie, il se réunit avec les gouverneurs et les poussa à "1° fomenter le fanatisme des Musulmans contre les Chrétiens du pays surtout contre les Francs, 2° (et à) procéder à un armement général des musulmans de la Syrie dans la prévision ou d'une attaque des Puissances européennes ou d'une insurrection des

-
- (1) Ratti-Menton, 6 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1 . Rose, 4 avril 1842 . FO 226/28 . C.Churchill, The Druzes and the Maronites . p.58 . Najîb Pasha avait fait livrer des munitions au chef druze Qâsim al-Qâdî, venu à Damas dans ce but . M.Mishâqâ, Mashhad al-'Ayân . p.146
 - (2) "Je suis convaincu nonobstant qu'elle (l'affaire du Liban) est causée en partie par l'imprudence et les intrigues de quelques membres du gouvernement qui ont voulu encourager directement les Druzes à faire main basse sur les Chrétiens pour leur enlever leur pouvoir dans le Mont Liban". Wood, 18 octobre 1841 . FO 78/447 . A Beyrouth, Rose voit les choses de manière quelque peu différentes . Il ne doute pas de la culpabilité française, et accuse les Français "of an imprudent sympathy for the Maronites" . 4 avril 1842 . FO 226/28 . Wood ne devait pas tarder à suivre son collègue dans sa politique druze .
 - (3) Ratti-Menton mena une enquête sur la fabrication de poudre à Damas et découvrit la complicité des autorités, mais son jugement demeura réservé . 6 novembre et 25 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1
 - (4) Id., 25 novembre 1841
 - (5) Wood, 4 novembre 1841 . FO 78/447 ; 25 février 1842 FO 618/1 . Ratti-Menton, 25 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1
 - (6) Wood, 25 février . FO 618/1

Chrétiens du pays "(1) .

Vu de Damas, le danger était représenté par le Liban . Celui-ci constituait une avancée en profondeur au coeur de la Syrie, et sa pointe extrême Zahlé, une menace directe pour Damas (2) . En 1841, la relation entre les Chrétiens de Damas et les Maronites de la montagne n'était pas encore établie dans l'esprit des Musulmans de la ville . Seul le pouvoir turc rattachait la lutte contre les Européens à la soumission des Maronites et à la réduction du statut des Chrétiens de Damas ; il unifiait ainsi l'espace syrien dans un même combat qui groupait des populations citadines et rurales hétérogènes qui n'avaient cessé auparavant de lutter entre elles .

La concordance entre l'évolution du conflit de Najîb Pasha avec les consuls et les incidents qui éclatèrent éclaire des régularités qui ne se démentent pas au cours des deux décades suivantes . Elle révèle en particulier une certaine sensibilité de Damas aux affaires du Liban et des autres provinces . A plusieurs reprises les bruits de guerre de l'extérieur résonnèrent dans la ville . Mais le Liban plus que toute autre région affecta Damas non seulement par l'effet de la proximité mais également en raison de la puissance et du danger qu'il a symbolisés . Une solidarité nouvelle allait lier la ville à des communautés jadis ennemies et contribuer à transformer la géographie des luttes et des alliances . Toutefois, pour que Damas agisse de l'intérieur, il faudra que l'extérieur fixe la stratégie et détermine les objectifs du mouvement .

En 1841, eut lieu la rencontre entre une action soutenue par un objectif politique qui consistait à faire échouer la réforme, et une résistance ancienne des Damascènes à une forme de présence étrangère dans la ville . La campagne déclenchée par le gouverneur de Damas avait pour but de rendre la vie des consuls infernale et de les pousser à demander eux-mêmes leur rappel (3) . Le Pasha était cependant tenu

(1) Ratti-Menton, Observations . 26 mars 1842 . A.E.CPC, Damas 1 . Même information chez Rose, 4 avril 1842 . FO 226/28 ; et Chruchill, The Druzes and the Maronites . p.65

(2) Ce qu'exprime à sa manière Ratti-Menton, dans ses Observations . "Le Pashalik d'Alep étant en dehors de la zone chrétienne, la Porte n'a pas eu le même intérêt à y réveiller le fanatisme des turcs . Il n'y a pas dans le voisinage immédiat de cette ville 25 à 30 mille fusils dans les mains d'hommes que leurs sympathies religieuses, que leurs souvenirs traditionnels des deux expéditions des croisades et de Napoléon ont invinciblement attachés à la France" . Najîb aurait proposé à la Porte un désarmement des Chrétiens du Liban . Ratti-Menton, 25 novembre 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(3) Id., 22 février 1842 . CPC, Damas 1 . Mustafa Pasha avait exprimé cette intention . Le Consul de France écrivit à son ministère qu'il se sentait incapable de résider plus longtemps à Damas . 5 février 1842 . A.E.CPC, Damas 1 .

de respecter les formes protocolaires . Lorsque Richard Wood arriva à Damas à la mi-septembre, il fut accueilli avec tous les honneurs dûs à sa qualité précédente de délégué spécial . Le gouverneur délégua spécialement son intendant et sa garde personnelle et un grand attroupe- ment se fit sur la route de Beyrouth . Au cours de la première rencontre entre le consul et Najîb Pasha, ce dernier se défendit des accusations de vénalité qu'il savait que Wood avait portées contre lui à Istanbul . Mais il ne pouvait manifester ouvertement son hostilité d'autant que le nouveau consul d'Angleterre avait pris la précaution de se faire accompagner du frère du Pasha de Saïda (1) . D'autres moyens furent mis en oeuvre pour entraver les mouvements de Wood . Najîb fit signifier aux notables de refuser tout contact avec le consul (2) . en même temps, il répondait de manière positive à ses réclamations concernant le maintien de l'ordre et la punition des personnes coupables d'agression contre des protégés du consulat (3) .

De novembre 1841 au février suivant, la campagne anti-européenne se poursuivit sans relâche . Elle connut son apogée au début de l'année 1842 lorsqu'il devint impossible aux consuls de circuler sans escorte (4) . Le sérail avait donné le signal avec la pétition réclamant le départ des consuls de la ville, les Damascènes prirent la relève en s'attaquant directement aux étrangers et aux Chrétiens dans les rues des bazars . En mai déjà, au moment du premier conflit entre Najîb Pasha et les consuls d'Angleterre et d'Autriche, Merlato avait été impliqué dans une affaire (5) . En novembre, les agressions paraissaient anonymes et irresponsables .

(1) Wood, 20 septembre 1841 . FO 78/447

(2) Wood se dit espionné , 4 octobre 1841 . FO 78/447 .
De nouveau en février, 25 février 1842 . FO 618/1

(3) Wood, 20 novembre 1841 . FO 78/447

(4) Wood, 25 février 1842 . FO 618/1

(5) Ratti-Menton, 10 mai 1841 . A.E.CPC, Damas 1

Lorsque l'un des coupables fut arrêté, les autorités le déclarèrent fou et l'envoyèrent à l'hôpital (1). Le prétexte des attaques était le port du turban blanc par des non-Musulmans; elles tiraient leur légalité d'une règle ancienne qui avait été violée; ce qui ne pouvait qu'entraîner des réactions violentes de la part d'une population imbue de traditions. Les coupables étaient ainsi ceux qui enfreignaient les règles sacrées de la cité. De même, les périodes de religiosité intense autorisaient toutes les actions que les Européens qualifiaient de fanatisme. Au cours du jeûne de Ramadan et à l'approche des fêtes de Bayram qui correspondirent au mois de novembre, l'effervescence s'accrut, et les Chrétiens en particulier furent menacés d'une invasion de leur quartier (2).

Les consuls faisaient face à un mouvement insaisissable dont ils ne pouvaient accuser le gouverneur d'être le responsable. Entre le sérail et la rue, aucun lien visible, mais une même haine qui avait ses origines dans le passé et la religion.

II. La défense des Chrétiens.

La position qu'avait acquise le consul de France sous le régime égyptien s'avéra fragile et aléatoire. Le catholicisme des Français n'était pas suffisant pour maintenir les Damascènes de même confession dans le cercle d'influence du consulat. Ratti-Menton devait s'employer à reconstituer un réseau de relations qui lui permît d'agir sur les événements. Sa position dépendait dans une grande mesure de l'audience qu'il avait auprès des gouverneurs. On le sent anxieux en janvier de savoir si le Pasha allait l'accueillir au sérail. Il s'informa même auprès de son collègue d'Alep sur l'attitude du gouverneur à l'égard des Français (3). Une réception sèche, un écart dans l'étiquette du palais, et la nouvelle se répercutait dans la ville.

-
- (1) Ratti-Menton, 25 novembre 1841. A.E.CPC, Damas 1. Dans Mudhakkarât, plusieurs furent arrêtés à la demande de Wood, et un seul déclaré fou ("msawdan"). p.143
- (2) Version de Wood, 4 novembre 1841. FO 78/447. Churchill est plus précis: les Musulmans voulaient détruire les églises construites du temps des Egyptiens. The Druzes and the Maronites. p.61. Les troubles sont rapportés au jeûne de ramadan par Ratti-Menton également, 6 novembre et 25 novembre 1841. A.E.CPC, Damas 1
- (3) Ratti-Menton, 25 janvier 1841, ibid

Au cours de l'année 1841, la position de Ratti-Menton demeura inconfortable. A l'égard de Najîb Pasha, il manifesta une indulgence dont il escomptait en retour une reconnaissance de son rôle d'intermédiaire et de modérateur. Au plus fort du conflit entre le gouverneur et Werry et Merlato, il exprima des réserves sur l'attitude des deux consuls et alla jusqu'à offrir ses bons offices pour un rapprochement (1). Le comportement de Ratti-Menton était d'ailleurs réglé sur celui de l'ambassade. Celle-ci accordait son appui à Najîb Pasha auprès des grands fonctionnaires de la Porte, tout en connaissant son appartenance au groupe opposé à la réforme (2). La position française paraît étonnante au regard de l'unanimité des critiques adressées à Najîb Pasha (3). Elle partait d'un calcul naïf (4), celui de maintenir à bon compte une influence en appuyant la candidature de l'un des fonctionnaires à un haut poste. De plus, les Français n'avaient accordé aucun crédit à l'entreprise de réforme engagée par Râshîd Pasha et soutenue par l'ambassadeur anglais, Statford Canning. Ratti-Menton était convaincu de son inanité et parlait d'"utopie irréalisable" (5). Najîb Pasha fut plus conséquent dans la politique qu'il mena dès son arrivée à Damas, contre les Occidentaux et les Chrétiens.

En 1841, la défense des Catholiques de Damas réservée aux Français, mais ceux-ci furent progressivement amenés à devenir les protecteurs privilégiés de la communauté dans son ensemble. La situation de Damas différait de ce point de vue de celle du Liban où la France avait fait reconnaître son droit à la protection des Maronites. Celui-ci s'étendait en théorie à tous les Catholiques ; mais ceux des villes de l'intérieur outre le fait qu'ils étaient reconnus depuis peu comme communauté autonome, n'avaient eu que des relations sporadiques avec la France.

-
- (1) Ratti-Menton parle avec mépris des "récriminations" des consuls et les accuse d'intriguer pour obtenir le rappel de Allaou Pasha. 7 et 10 mai 1841. A.E. CPC, Damas 1
 - (2) Comte de Pontois, 28 janvier 1841. Annexe à Ratti-Menton, 27 mars 1842. A.E.CPC, Damas 1. Et du même, 15 septembre 1841. Annexe au 4 janvier 1842. *ibid.*
 - (3) "...the worst possible specimen of the corrupt and blood thirsty race of Turkish fanatics". Churchill, The Druzes and the Maronites. pp.56-57. Pour son gouvernement en Irak, voir S.H. Longrigg, Four Centuries of Modern Iraq. p.283
 - (4) L'ambassadeur s'étonnait de l'hostilité du Pasha alors que celui-ci était compté pour un ami de la France. C.de Pontois, 27 février 1842 ; CPC, Damas 1
 - (5) Ratti-Menton, 14 février et 11 mars 1841. "Observations", 26 mars 1842. A.E.CPC, Damas 1

Au début de 1841, les alliances n'étaient donc pas établies ; et Ratti-Menton songea même un instant à s'attacher les Musulmans lorsqu'il vit, avec dépit, les Catholiques, cette "classe d'hommes à idées rétrécies" (1), se précipiter chez ses rivaux, les consuls d'Angleterre et d'Autriche . Il loua "le dévouement solide des Musulmans", parce que le régime égyptien l'avait sans doute mis en position d'entretenir des relations amicales avec les notables musulmans (2) . Plus étonnante est la certitude qu'il avait de voir les Catholiques passer sous la protection des Anglais . L'appartenance confessionnelle semblait ne jouer à ce moment aucun rôle dans la recherche par les minorités d'un soutien politique . Les liens qui rattachaient quelques groupes aux consulats étrangers étaient encore superficiels .

L'Autriche qui avait été jusque là la protectrice des Juifs (3), s'activait également auprès des Chrétiens . Elle cherchait à distancer la France sur son propre terrain, celui de la protection religieuse . L'alliance qu'elle avait nouée avec le Sultan donnait du poids aux interventions de son consul ; celui-ci réussit à faire nommer l'un de ses protégés au poste de chef du service de la correspondance au sérail (4) . Il offrit également la protection consulaire à plusieurs Chrétiens(5). D'autre part, il prit la défense du clergé grec-catholique qui était en lutte contre les Orthodoxes dans la question du costume des prêtres . Un an auparavant, Ratti-Menton avait répugné à soutenir les demandes du clergé catholique et un rapprochement s'était esquissé entre ce dernier et Merlato (6) . Au cours de l'année 1841, leur relation devait se renforcer au point que le vicaire du patriarche Maximos entreprit de faire signer aux notables catholiques une pétition par laquelle ils demandaient la protection de la cour d'Autriche en faveur du Catholicisme à Damas (7) . Merlato s'engageait en contrepartie de les défendre dans l'affaire du costume (8) .

Le terrain de la protection religieuse était fertile mais il était semé d'embûches . Il offrait au consulat de France l'occasion de reprendre les positions perdues . La défense du Catholicisme à Damas ne

(1) Ratti-Menton, 8 janvier 1841 . A.E.CPC, Damas 1

(2) Id., 6 janvier 1841

(3) Le consulat d'Angleterre comptait également plusieurs Juifs parmi ses protégés .

(4) Ratti-Menton, 18 janvier 1841, ibid.

(5) Dans une dépêche de Ratti-Menton du 3 février 1842, figurent quatre protégés autrichiens qui occupent des postes dans l'administration

(6) Id., 25 février 1840 . CPC, Damas 1

(7) Id., 2 février 1842

(8) Id., 18 janvier 1842

se fondait sur une longue tradition antérieure . Avant l'occupation égyptienne, aucun consulat européen n'existait à Damas, et les missionnaires, à l'exception du père Thomas, avaient tous déserté la ville depuis le XVIIIe siècle . Mais la France pouvait se prévaloir de sa qualité de défenseur du Catholicisme dans tout l'Empire ottoman et de ses liens avec Rome . La difficulté résidait toutefois dans les risques que faisait courir à l'influence française et à la communauté catholique le privilège accordé à la protection religieuse, et dans l'insoumission du clergé catholique . Le passage d'une protection accordée à des individus à une autre englobant l'ensemble d'une communauté entraînait une rupture définitive avec le reste de la population . Il impliquait, d'autre part, et contrairement à toute attente, non pas le renforcement du poids politique de la communauté dans les affaires de la cité, mais son éviction de la scène . Ce que la France gagnait d'un côté, elle le perdait au plan de ses relations avec les autres fractions de la population . Plusieurs consuls se rendirent compte des méfaits de cette politique et tentèrent en vain d'en limiter les excès . Elle prenait sa force de ce qu'elle s'inscrivait dans la rivalité des communautés ; alors que les Anglais poursuivaient le rêve d'appliquer l'égalité de droits des sujets . Ceux-ci furent tentés il est vrai par le modèle français ; mais ils devaient pour cela convertir des populations entières (1) .

La protection religieuse n'était efficace qu'à la condition que le clergé fut soumis à Rome et à la France . Il fallait auparavant que la Porte reconnût à celle-ci le droit d'inclure les nouvelles communautés catholiques formées au XVIIIe siècle dans le texte des Capitulations (2) . Ratti-Menton préconisa quelques moyens qui valent la peine d'être cités malgré leur caractère illusoire . Ils consistaient à :
1° amener la Porte à reconnaître explicitement par rite franc les latins mais aussi les autres ramifications du catholicisme,
2° "et en second lieu s'entendre secrètement avec la cour de Rome pour qu'elle autorise les prêtres melchites à

(1) Les Anglais essayèrent de convertir des Juifs, des Chrétiens et des Druzes

(2) Ratti-Menton, 4 janvier 1842 . A.E.CPC, Damas 1

envoyer chaque année deux ou trois d'entr'eux à la Propagande". Les prêtres seraient à leur retour, naturalisés et entièrement dévoués à la France (1).

Ce projet retrouve dans une grande mesure l'inspiration première des missionnaires. De fait, la confusion y était totale entre le contrôle étroit du clergé et l'emprise du consulat sur l'ensemble de la communauté. Le consulat de France s'engagea en partie dans cette voie, soit par le moyen des Lazaristes, soit par les interventions répétées dans les affaires du clergé lors des conflits qui l'opposèrent à Rome.

Ratti-Menton n'eut pas le loisir d'appliquer les propositions qu'il émit à la veille de son départ. Celles-ci étaient en contradiction avec les convictions qu'il acquit au moment où les autres consulats s'empressaient d'appuyer les solliciteurs. Il avait prédit l'échec des Anglais parce que selon lui, ces "peuples sans moralité" se jalouaient et visaient "en dernière analyse à une suprématie de secte" (2). Jusqu'au bout de son mandat, il eut des démêlés avec les Catholiques ; et s'il a été progressivement amené à prendre, sans passion, leur défense, c'est que c'était là le seul moyen qui s'offrait à lui pour restaurer un peu de son prestige ancien.

Un firman émis par la Porte à la demande des Grecs-Orthodoxes interdit aux prêtres catholiques de porter la coiffe appelée callousé. Najîb Pasha s'empressa de faire appliquer le firman bien que l'ambassade de France qui travaillait à son annulation eût obtenu des promesses d'en suspendre l'application (3). Une lettre vizirienne du 23 novembre 1841 informait les gouverneurs de Damas, d'Alexandrie et de Saïda que l'affaire était encore à l'étude, et qu'en attendant une décision définitive, il était nécessaire de modérer les deux partis (4).

La recommandation de la Porte fut interprétée de manière différente par Najîb Pasha et les Français. Le gouverneur y voyait le maintien du statu quo, c'est-à-dire la confirmation de la défense faite aux prêtres catholiques de circuler tant qu'ils n'avaient pas changé d'habit (5), alors que l'ambassade et le consulat avançaient le contraire (6). A Beyrouth, le consul de

(1) Ibid.

(2) Id., 14 février 1841

(3) Comte de Pontois, 15 septembre 1841. CPC, Damas 1

(4) Traduction de la lettre dans CPC, Damas 1, fol.69

(5) Najîb au consul, 30 décembre 1841. Ibid., fol.67

(6) Comte de Pontois, 30 novembre et Ratti-Menton à Najîb Pasha, 29 décembre. CPC, Damas 1

France Bourée avait obtenu de Salîm Pasha que fut tolérée la sortie des prêtres (1) ; Najîb de son côté l'interdit. Ratti-Menton prit alors la décision d'autoriser lui-même les prêtres à sortir dans le même habit . Il en avertit le gouverneur et lui accorda de prendre à son compte cet acte (2) . Il le justifia par ce qui s'était produit à Beyrouth .

Najîb Pasha avait manoeuvré et menti . Il avait prétendu au début que les ordres de la Porte n'étaient adressés qu'à Salîm Pasha . Ensuite, il se ravisa, et avança que le gouverneur de Beyrouth n'avait pas autorisé les prêtres à sortir et que le statu quo évoqué dans la lettre vizirienne était tel qu'il l'entendait (3) . Il y a là plus qu'un conflit d'interprétation une affaire de communication et d'écrit . La lettre vizirienne était datée du 23 novembre 1841 , mais les pourparlers entre le patriarche grec-catholique, l'ambassade et Rif'at Pasha avaient commencé en été et la promesse de réétudier l'affaire et de suspendre les mesures prises avait été donnée oralement en septembre (4) . Cette promesse fut communiquée au vicaire patriarcal de Damas qui la transmit à son tour à Ratti-Menton . Ce dernier en avisa le gouverneur . Il reçut par ailleurs une copie de la lettre vizirienne dont il s'arma pour combattre l'interprétation que Najîb donnait de l'ordre . Le réseau parallèle de communication qui liait Istanbul au consulat n'ajoutait pas seulement une voie supplémentaire de transmission des écritures administratives . Il renforçait la fonction de surveillance qu'exerçaient les consuls et faisait de ces derniers les dépositaires d'une légalité supérieure à celle du Pasha . La vitesse de transmission au sein de leur réseau leur donnait un avantage redoutable dans la mesure où elle fournissait un moyen de pression et les amenait à précéder le Pasha en communiquant directement à la population les ordres qui la concernaient .

Ratti-Menton s'était campé dans une légitimité qui faisait échec à celle du Pasha, mais il exposait les Catholiques à la colère de ce dernier (5) .

-
- (1) Bourée, Beyrouth le 22 décembre 1841 . A.E.CPC, Beyrouth 2 . Ratti-Menton, 4 janvier 1842 . CPC, Damas 1
 - (2) "Si S.E. veut regarder cette mise en liberté des prêtres comme venant d'Elle et qu'Elle veuille y attacher un sentiment d'amour-propre, mes désirs n'en seront pas moins remplis" . Ratti-Menton à Najîb, 1er janvier 1842 . CPC, Damas 1, fol.70
 - (3) Du même au même, 29 décembre 1841, *ibid.*, fol.66 . Najîb à Ratti-Menton, 30 décembre 30 décembre 1841 . *ibid.*, fol.67
 - (4) Comte de Pontois, 15 septembre 1841 . *ibid.*
 - (5) Ratti-Menton, 4 janvier 1842 . *ibid.*

Plutôt que de se plier aux décisions du consul, le vicaire patriarcal annonça que les prêtres s'abstiendraient de contrevenir aux ordres du gouverneur (1) ; ils préférèrent s'enfermer en attendant la fin des pourparlers à Istanbul . Attitude que Ratti-Menton trouva lâche bien qu'il n'eût pu les protéger d'une arrestation et des humiliations qui s'en seraient suivies (2) . Pour les Catholiques, les marques de soumission étaient la seule garantie d'être épargnés par les rigueurs du pouvoir . Najîb Pasha avait brandi la menace avant même qu'ils ne cherchent à désobéir . Il convoqua un grec-catholique et lui rappela que les prêtres étaient des sujets ottomans et qu'ils étaient tenus à l'obéissance (3) . Ratti-Menton se retrouva isolé et fut réduit à relever seul le défi en autorisant un prêtre protégé du consulat à circuler dans l'habit qui était l'objet de contestations (4) . Face à la faiblesse des Français, les Catholiques se tournèrent du côté du consulat d'Angleterre qui pouvait leur procurer un appui plus efficace (5) .

La prudence des Catholiques fut passagère ; un an plus tard ils se livraient à ce qu'un autre consul appela des "excès" . Ils profitèrent alors de la bienveillance du Pasha qui remplaça Najîb et de l'amélioration de la position française . Ratti-Menton avait, malgré l'échec qu'il subit, esquissé la politique catholique de la France qui fut suivie par ses successeurs . Il y fut amené par la force des choses lorsque fut proposé d'élever le consulat de Damas au rang de consulat général pour toute la Syrie .

Le promoteur de l'idée est inconnu . Ratti-Menton s'est-il laissé gagner par le procédé anglais qui consistait à susciter des pétitions ? En décembre 1841, des Chrétiens proposèrent de rédiger une

-
- (1) Père Michel 'Atta ('Atâ ?), vicaire du Patriarce à Ratti-Menton, 3 janvier 1842 . A.E.CPC, Damas 1, fol.72 .
 - (2) Ratti-Menton, 4 janvier 1842 . *ibid.*
 - (3) Relation d'une déclaration verbale faite par le Sieur Sayour (?), 3 janvier 1842 . *ibid.*, fol.71
 - (4) Ratti-Menton à Najîb Pasha, s.d. , *ibid.*, fol.73
 - (5) *Id.*, 3 février 1842, *ibid.*, fol.83 . A la même période, l'intervention de Wood dans une affaire relative à l'usage d'une église dans le quartier de Mîdân fut couronnée de succès . Wood, 3 janvier 1842 . FO 195/196

requête au roi de France dans laquelle ils réclamaient que le consulat général de Syrie ait son siège à Damas . A la fin de janvier 1842, après l'échec de Ratti-Menton à imposer la liberté de circuler pour les prêtres catholiques, une contre-pétition commença à circuler parmi les Catholiques . Celle-ci mettait en doute la représentativité des signataires du premier texte (1) . Un protégé du consulat d'Autriche, Joseph 'Ayrût, s'était chargé d'obtenir la signature des Chrétiens du bazar et de l'administration . Le consul d'Angleterre aurait de son côté convoqué tous les protégés chrétiens de son consulat et leur aurait demandé d'apposer leur signature au bas de la pétition (2) . La liste des signataires et leur fonction (3) porte à croire que les consulats d'Angleterre et d'Autriche n'étaient pas étrangers à l'affaire . Sur dix-sept noms, huit appartiennent à des protégés auxquels il faut ajouter le vicaire patriarcal dont le nom figure et qui avait sollicité un an auparavant la protection de la cour d'Autriche pour la communauté grecque-catholique . Cependant, Joseph 'Ayrût était un haut fonctionnaire de l'administration et il n'est pas exclu que le Pasha ait contribué à la campagne anti-française au moment où il avait des démêlés avec le consul . Ratti-Menton insista surtout sur la culpabilité de Wood et l'accusa de connivence avec l'intendant du gouverneur . La rivalité entre les consulats prenait ainsi le pas sur les problèmes autrement importants que tous trois avaient à affronter . Le Pasha les attaqua en effet sur le terrain du droit de protection dont ils usaient en faveur de sujets ottomans . Il exigea la vérification des patentes octroyées (hérats, barâ'ât) et des listes de protégés de chacun des consulats .

-
- (1) Texte de la pétition en annexe au 3 février 1842 . CPC, Damas 1, fol.90 : "Les soussignés, esclaves de Votre Excellence (Najîb Pasha), informés qu'une pétition qui avait pour but de faire nommer un Consul général à Damas, Mr le Comte de Ratti-Menton, pétition qui a été signée par la minorité et les amis du dit Consul, pétition que nous désapprouvons en entier par la signature de la présente" . Il faut noter que la première pétition est vaguement évoquée par le Consul !
- (2) Ratti-Menton tiendrait l'information du docteur Michel Mishâqâ . Dépêche du 3 février 1842 . CPC, Damas 1
- (3) Dans *ibid.*, fol.90

CH. 2. LA PRODUCTION

L'histoire du commerce et de l'artisanat de Damas relève encore de l'approximation. Il faut se rendre à l'évidence que les sources européennes n'autoriseront que des généralités et qu'à moins d'éléments nouveaux puisés dans les archives locales, officielles et familiales, on ne fera que ressasser le thème du déclin du commerce et de l'artisanat traditionnels, en particulier de la production des tissus.

Les ports de Syrie ont bénéficié d'une attention vigilante de la part des consuls européens, et les mouvements des marchandises ont été, dès la fin du XVII^e siècle, intégrés aux bilans chiffrés du commerce extérieur des Etats européens. Le contrôle de la circulation maritime était du ressort des consuls dont une part importante du revenu en dépendait puisque ceux-ci prélevaient un droit de $1\frac{1}{2}$ à 2 % sur les charges des navires de leurs nationaux. Il leur était donc aisé de relever les connaissements et d'établir les états du commerce pour chaque Echelle. A Damas par contre aucun des moyens statistiques utilisés sur la côte ne pouvait avoir cours. Les informations chiffrées étaient recueillies auprès des négociants du pays ou bien des fonctionnaires de la douane

qui jugeaient bon de fournir des bilans truqués (1) . Même les relevés du transport caravanier, établis de façon irrégulière, n'autorisent aucune conclusion définitive sur l'évolution de la production et les structures de l'échange . Aussi faut-il manier avec la plus grande précaution les tableaux rédigés par des consuls pressés par le ministère du commerce de l'informer sur les débouchés des marchandises nationales et leur compétitivité (2) .

Les statistiques européennes avaient besoin d'un instrument approprié pour prendre pied à l'intérieur des contrées de l'empire ottoman . C'est ce qui eut lieu avec l'ouverture en 1862 de la route Beyrouth-Damas, construite par une compagnie française . Le péage qui était inclus dans la concession rendait quantifiable la circulation des hommes et des marchandises . L'ère du nombre et du rythme européens débutait à l'intérieur de la Syrie avant l'installation des premiers chemins de fer qui allaient accélérer les échanges . Cependant, de même que le bilan des ports, les nouveaux relevés laissaient dans l'ombre le commerce régional accroché à son rythme lent et saisonnier et à ses moyens de transport .

Une même approximation apparaît dans les études sur la production manufacturière des villes de Syrie . On s'est fié jusque là à un repère qui se révèle à la longue peu précis : le nombre de métiers à tisser en fonctionnement . Les chiffres avancés par les voyageurs et les agents diplomatiques ne se fondent pas sur des données certaines, de même les estimations du volume de la production .

(1) Outrey, Damas 10 janvier 1860 . A.E.CC, Damas 4

(2) Le matériau le plus fiable semble être le relevé des douanes et des fermes de l'impôt . Il ne présente toutefois qu'un ordre de grandeur et non l'état du commerce brut puisqu'il s'agit de l'octroi officiel des fermes compte non tenu des fluctuations du commerce et de la production, des arrangements faits avec les riches négociants et de la contrebande . Les états des caravanes sont sans doute valables, celles-ci arrivant à un Khan où il était possible de s'informer, surtout lorsque l'on était soi-même un négociant, comme c'était le cas pour l'agent contraire Beaudin .

I. LES NOUVEAUX CIRCUITS DE COMMERCE .

1. Les grandes voies du commerce

Des deux grandes voies de commerce qui passaient par Damas, celle du sud était condamnée depuis longtemps et elle continua de décliner au cours du XIXe siècle . Les progrès de la navigation avaient permis de relier le Hedjaz à l'Anatolie par la voie maritime avec une étape égyptienne que le canal de Suez devait raccourcir . Damas ne tirait pas son surplus du seul commerce lointain qu'avaient détourné les Européens quelques siècles plus tôt ; la ville avait continué à écouler les marchandises provenant de l'Asie ou des autres provinces de l'empire ottoman . Elle était le centre de transit de la circulation marchande interne . Située en un point médian entre l'est et l'ouest, le nord et le sud, elle reliait l'Irak et l'Anatolie à l'Egypte et au Hedjaz grâce à des voies terrestres naturelles qui la favorisaient par rapport à la frange côtière . Les productions manufacturières de Damas trouvaient encore marché dans toutes les provinces, et, à l'inverse, ces dernières répondaient à une demande à laquelle les produits européens ne pouvaient facilement répondre . Toutefois, ces deux grandes sources de richesse de Damas - le surplus commercial et le surplus des manufactures - commencèrent à décroître qui ne relèvent pas toutes de l'invasion des marchandises européennes .

Au XIXe siècle, Damas a raté le rendez-vous du grand commerce . La route du désert qui mène sans détour à Bagdad était en effet promise à un grand avenir . Elle aurait pu redonner essor à l'ancienne voie du commerce asiatique dont elle formait l'unique tronçon terrestre . Certes, le canal de Suez l'emportait sans conteste quant à la rapidité des communications ; mais à l'heure où les pays occidentaux recherchaient de nouveaux débouchés pour leurs marchandises, les marchés de la partie septentrionale de l'Asie n'étaient pas à négliger . Les Européens s'intéressèrent parallèlement aux deux voies qui évitaient

le détour par l'Afrique, celles de Suez et du Golfe Persique . La politique bédouine d'Ibrâhîm Pasha avait donné l'espoir que le commerce pouvait emprunter la voie du désert . C'était l'époque où des consulats anglais et français furent établis à Damas pour la première fois . Parallèlement, des Anglais prospectaient la remontée de l'Euphrate qui rapprochaient les bateaux d'Alep . Mais la route du désert devint de nouveau dangereuse après 1841 et le commerce fut dévié vers Alep . Une nouvelle fois, la métropole du nord arrachait à Damas la place qui lui revenait normalement . Pour les Européens, Damas possédait en effet un double avantage : l'itinéraire de Bagdad était plus court et à Beyrouth, port naturel de Damas, les Occidentaux étaient fortement implantés . Aussi ces derniers ne désespérèrent-ils pas de ranimer le trafic caravanier et, alors que le canal de Suez entraît en fonction, une compagnie française entreprit à la fin des années cinquante la construction d'une route carrossable qui reliait Damas à Beyrouth (1) . De cette manière, Damas était directement connectée aux moyens de communication modernes . La route accélérât l'acheminement des marchandises et réduisait les tarifs des transports (2) . Le rythme européen pénétrait ainsi à Damas supporté par un axe entièrement construit et surveillé par les Occidentaux . Mais dans l'esprit des promoteurs, la jonction devait se faire avec Bagdad et les caravanes demeuraient irremplaçables (3) .

-
- (1) La construction de la route commença en septembre 1859, mais elle fut interrompue pendant la guerre civile et ne fut inaugurée qu'au premier janvier 1863 . La compagnie vendit 6000 actions de 500 francs en France, les financiers autochtones n'étant pas intéressés en raison de l'intérêt exorbitant de l'argent (25 à 30 %) qui avait cours sur place . Outrey, 5 juillet 1858 et 10 janvier 1860 . CC, Damas 4 . Hecquard, 12 juin 1863 . *ibid.*
 - (2) La route réduisait la distance à 12 heures au lieu de trois jours . Elle permettait d'économiser les frais des étapes : tentes, provisions, etc. Un autre avantage venait de ce que les colis lourds et volumineux pouvaient être transportés sans être divisés . Les marchandises étaient mieux soignées et les tarifs invariables . Hecquard, 12 juin 1863 . CC, Damas 4
 - (3) Des contacts directs furent entrepris avec les tribus de Palmyre en vue de les charger du transport et de la protection des marchandises françaises . 27 février 1866 . A.E.CC, Damas 4

Seule une partie du trafic des caravanes du XIXe siècle a attiré l'attention des agents européens . Ceux-ci ont enregistré surtout le mouvement de leurs marchandises nationales et celui de quelques produits locaux qui faisaient l'objet d'une demande de la part de l'Europe . En particulier, le commerce interne est difficile à chiffrer . En effet, s'il est possible de déterminer avec plus ou moins de précision le volume des marchandises européennes réexportées par Damas vers Bagdad et le Hedjaz, les circuits marchands intérieurs à la Syrie résistent à la mesure (1) . Damas était un centre de redistribution de trois types de marchandises : celles de l'Europe, celles des provinces lointaines de l'empire et celles qui étaient produites par ses propres manufactures et par sa campagne . Des flux différents empruntaient les mêmes réseaux commerciaux anciens et modernes ; les marchandises européennes étaient convoyées à dos de chameaux et les produits de Damas sur les navires joignant Beyrouth à Istanbul et Alexandrie . Les moyens de communication modernes auraient permis à Damas de bénéficier de l'activité de Beyrouth et d'éclipser sa rivale du nord, mais l'insécurité des routes et l'acharnement des pouvoirs locaux ont étouffé les possibilités d'un renouveau commercial .

Le déclin de la caravane de La Mecque était irréversible . Il n'était pas dû uniquement aux dangers qu'affrontaient les pèlerins . Le déplacement de l'axe nord-sud y était pour beaucoup . Celui-ci canalisait plusieurs flux qui partaient d'Istanbul, de l'Anatolie, de l'Irak et de la Perse . Le premier, le plus important pour le volume des marchandises et le nombre de personnes, fut dévié vers la voie maritime qui reliait Istanbul et Smyrne à Alexandrie . La route d'Egypte l'avait emporté bien avant l'ouverture du canal de Suez ; dès les années quarante les pèlerins d'Istanbul ne passaient plus par Damas (2) . L'amélioration de la route Alexandrie-Suez, l'existence de réseaux de communication rapides et sûrs en Egypte et le développement de la navigation à vapeur en Méditerranée et dans la mer Rouge assuraient à la

(1) Il n'est pas dit que l'histoire quantitative ne pourra être appliquée sur les archives locales . René Tresse avait découvert au moment de la préparation de son livre que les registres des comptes de la caravanes de La Mecque avaient été brûlés en 1931 pour libérer un local ! Le Pèlerinage syrien.p.V

(2) Ibid.,p.58

voie maritime une prépondérance que la sécurité du désert n'aurait pu mettre en échec (1) . Les pèlerins d'Anatolie et de Perse formèrent ainsi la majorité de la caravane annuelle jusqu'en 1865, date à laquelle les Persans préférèrent contourner par mer la presqu'île arabique (2) . Des quelques milliers qui traversaient la Syrie dans les années quarante, il ne resta plus que quelques centaines venus pour la plupart de l'intérieur syrien (3) .

Damas avait vécu pendant des siècles au rythme du pèlerinage dont elle tirait des bénéfices énormes . Elle y trouvait l'occasion d'exporter la plus grande part de son surplus de production manufacturière et de recevoir les produits du Hedjaz et des Indes . A l'aller et au retour, le passage des pèlerins dans la ville animait les marchés dont l'activité était ralentie en temps normal . Le volume des achats pouvait être très important . Ainsi, en octobre 1844, les pèlerins emportèrent de Damas pour six millions de piastres d'étoffes destinées à leurs pays d'origine (4) . Mais deux facteurs influaient sur les dispositions financières des voyageurs : le succès des transactions effectuées dans le Hedjaz et la réussite de l'expédition du retour . Durant le pèlerinage, deux grandes foires avaient lieu, l'une à Médine, l'autre à La Mecque . Dans la première, le huitième de la quantité des marchandises était vendu, le reste étant laissé pour la deuxième . Les bénéfices s'élevaient à 30 % (5) .

(1) Ibid., p.58 et 58 n.1 . Le canal Mahmûdîeh entre Alexandrie et Le Caire et le chemin de fer Le Caire-Suez (1858) facilitaient le transport terrestre .

(2) Ibid., p.58 . En 1842, les Persans ne vinrent pas . En 1844, ils étaient 2000 avec 2500 Turcs et 1500 Syriens . L'année suivante, 2400, pour 500 Turcs d'Anatolie, 250 d'Istanbul et près de 3500 Syriens . 24 novembre 1842 , CPC, Damas 1 ; 16 mars 1845, CC, Damas 2 . 15 octobre 1845 , CC, Damas 2

(3) Pour les années quarante le nombre de pèlerins se situe autour de 5 à 6 mille . Il diminue dans les cinquante et et il ne reste plus que 250 à 500 pour emprunter la voie de terre . 24 novembre 1853 , CPC, Damas 3 , 21 août 1863, CC, Damas 4 . R.Tresse, Le Pèlerinage syrien .p.58 n.2

(4) Toppel, 16 mars 1845 . CC, Damas 2

(5) Ségur, 18 mars 1850 . CC, Damas 3

Au retour, la caravane risquait de perdre une partie des marchandises à la suite des attaques des bédouins ou du mauvais approvisionnement (1). En 1850, le choléra qui se répandit à La Mecque provoqua la panique chez les pèlerins les poussant à vendre leurs marchandises à bas prix ou à laisser sur place en dépôt. Le marché de Damas s'en ressentit et peu d'achats y furent faits (2). A l'aller, l'impulsion était généralement faible. Les Persans et les Turcs apportaient avec eux les produits de leur pays pour les échanger et, dans les cas de pénurie monétaire comme il y en eut souvent à Damas, l'exportation vers le Hedjaz se réduisait à ce qu'emportaient les Syriens (3).

Avant 1840, Damas expédiait au Hedjaz quelques produits européens (4); par la suite, seuls les produits locaux étaient convoyés. Les tissus de Damas étaient les plus demandés, en particulier les soieries, les crêpons et les mousselines (5). De même l'importation ne devait pas connaître de grands changements. C'étaient toujours les produits traditionnels, tels le café et le henné qui étaient réclamés. Toutefois, les marchandises importées d'Europe remplacèrent progressivement quelques articles qui provenaient du Hedjaz. Ainsi, les tissus indiens ne figuraient plus dans les envois postérieurs à 1850 (6), et le café des colonies commença à concurrencer celui du Yémen. Celui-ci représentait en 1862 près des trois quarts des importations du Hedjaz et la plus grande partie était transportée par l'Egypte et Beyrouth (7) (voir tableaux I et II).

-
- (1) 30 mars 1842 . A.E., CC, Damas 1 . 26 février 1846, CC, Damas 2 . Le succès de l'expédition de retour dépendait de la caravane d'approvisionnement qui allait à sa rencontre .
 - (2) 2 janvier 1851 . CC, Damas 3 .
 - (3) 15 octobre 1845 . CC, Damas 2 .
 - (4) En 1833, Damas exportait vers La Mecque des "draps, bonnets, ambre brut, indiennes suisses, quincailleries, cristaux, bijouteries, horlogeries " .
H. Guys, Esquisse .p.204
 - (5) 2 janvier 1850 . CC, Damas 3 . 1849 fut une excellente année et Damas exporta par la caravane des marchandises pour une valeur de 15 millions de piastres
 - (6) A l'exception de quelques envois irréguliers . Par exemple, 20 charges de chameaux en 1862 . 16 octobre 1862 . CC, Damas 4 .
 - (7) Ibid.

TABLEAU I

MARCHANDISES IMPORTEES DE LA MECQUE		
Année	Nature	Valeur
1833(1)	Café-moka, mousselines des Indes, plumes d'autruches, essences, espèces monnayées, gommes, tamarin, séné, baume, châles	750000 fr.
1862(2)	Café	800000
	Cire d'abeille	15000
	Henné	50000
	Plumes d'autruches	100000
	Drogues diverses	45000
	Total	1010000

TABLEAU II

COMPOSITION D'UNE CARAVANE parvenue le 28 mars 1842 (3)		
225	charges de henné	120000 p.
40	café	140000
20	tissus des Indes pour turbans	800000
-	perles	170000
-	plumes d'autruches	100000
-	essences, encens	160000
-	divers	15000
		1505000

(1) H.Guys, Esquisse .p.202

(2) Rapport de L.Rogier du 9 juillet 1863 . CC, Damas 4

(3) 30 mars 1842 . CC, Damas 1 . La caravane avait été pillée et plus de la moitié des marchandises perdues . Elle portait 90 charges de café et des dattes.

Au contraire de la route méridionale celle de Bagdad n'était pas condamnée par l'évolution du commerce international . L'insécurité du désert était l'unique responsable de la faiblesse des échanges entre Damas et Bagdad . Dès le retour des Turcs en Syrie, le système mis en place par Ibrâhîm Pasha pour assurer la régularité des communications à travers le désert s'effondrait . Pourtant les chefs de l'armée ottomane consacrèrent une grande part de leurs efforts à la protection des routes, mais, faute de moyens suffisants et d'une politique adéquate, la situation ne cessa d'empirer .

L'insécurité des routes était chronique et générale à tel point que la traversée des deux défilés de l'Anti-Liban nécessitait une expédition armée . A quelques lieues de Damas, le danger guettait les caravanes . En 1844, la caravane de Mossoul fut interceptée par les bédouins à deux journées de marche de la ville et dut retourner demander des renforts (1) . Mais malgré les risques, des caravanes s'aventuraient dans le désert au lieu de remonter l'Euphrate et d'emprunter la route d'Alep à Damas (2) . Celle-ci allongea exagérément le trajet et augmentait le frêt des marchandises (3) .

Les attaques répétées des bédouins finirent par interrompre les communications à la fin des années cinquante . Une fois déjà, en mars 1850, une caravane de huit cents chameaux avait dû se replier sur Homs, l'escorte de cent cavaliers irréguliers n'ayant suffi à sa protection (4) . Mais le coup final fut porté en juillet 1857 avec l'attaque d'une caravane qui transportait pour cinq millions de piastres de marchandises dont à peine cinq pour cent furent sauvés . Aucune mesure de représailles n'ayant été prise, la route fut délaissée et une seule caravane se risqua dans le désert au cours des trois années suivantes (5) .

(1) 28 août 1844 . CC, Damas 1

(2) En 1847, les chefs de la caravane partie de Bagdad entrèrent en désaccord et un seul continua par le désert . 14 juin 1847 . CC, Damas 2

(3) La route du désert était de 30 jours alors que le trajet de Mossoul, Diarbekir, Alep exigeait deux mois et demi à trois mois . Ibid. et 3 mai 1859 . CC, Damas 4

(4) 4 avril 1850 . CPC, Damas 2

(5) 30 janvier 1859 . CC, Damas 4

Le détournement du commerce par Alep faisait perdre à Damas le bénéfice du transit des marchandises européennes qui furent directement expédiées par le nord. Une partie de celles-ci continuaient cependant à passer par Damas en raison de la proximité du port de Beyrouth. Les produits d'Irak et de Perse destinés à la consommation locale trouvaient toujours acheteur malgré l'élévation des prix (1). De Bagdad, parvenaient régulièrement du tombac, des manteaux de laine (abâ), des tapis de Perse, des dattes et des produits tinctoriaux destinés à l'artisanat. Le tombac constituait le volume le plus important des importants; il formait plus des trois quarts des envois et quelques caravanes en étaient exclusivement chargées (2).

TABLEAU III

	CHARGEMENT DE QUELQUES CARAVANES				
	1844(a)	1844(a)	1847(b)	(charges) 1851(c) 1858(d)	
Soie de Perse				4	
Tombac	61	150	737	400	1100
Indigo	15	10	2	40	
Kaffiés et abâyâ	10		61	40	
Noix de galle	2				
drogueries		20	11	66	
Dattes	3				
Encens		7			
Laine		4			
Safran		2	5		
Peaux		36			
Bois des Indes			1		
Coton en laine			9	45	
Tapis de Perse			4		
Divers		13			500
	91	245	830	595	1600

- (a) Arrivées les 14 et 22 décembre. 16 janvier 1845, CC, D.2
 (b) 14 juin 1847. CC, Damas 2
 (c) 2 mars 1851. CC, Damas 3
 (d) 30 janvier 1859. CC, Damas 4. Il s'agit du chargement de toutes les caravanes de l'année.

- (1) 7 septembre 1849, CC, Damas 3; 10 janvier 1860, CC, Damas 4. En 1857, les frais de transport augmentèrent de 44% : de 450 à 720 piastres le quintal. Ibid.
 (2) La caravane venue directement de Bagdad en 1858 comprenait 400 cahrges de tombac. Ibid.

TABLEAU IV

<u>CARAVANE DU 2 MARS 1851</u>			
Tabac de Perse	400	charges de 100 rotl	102800 Kg
Indigo bengale	40	90	9240
Coton de Bagdad	45	80	9270
Gomme adragante	6	100	1544
Soie de Perse	4	80	824
Mashlah (châles)	40		
Divers (gommes,..)	60		
	<u>597</u>		

En valeur également, le tombac occupe la première place, les marchandises de plus grand prix comme les manteaux de laine et les châles étant moins demandés par le marché de Damas. Il atteignit à la fin des années cinquante 45 % de la valeur des envois de Bagdad (1). Mais le marché fut saturé à plusieurs reprises et en 1862 les productions manufacturières d'Irak représentaient deux millions de francs (10 millions de piastres) des trois millions d'importations (2).

Damas exportait en retour les produits qui avaient fait sa réputation et qui étaient recherchés dans toutes les provinces de l'empire, en particulier ses tissus de soie et coton. La remarquable stabilité de la demande se retrouve ici encore. Bien que celle-ci ait diminué à raison de l'élévation des coûts de production, c'étaient toujours les mêmes produits parallèlement aux courants d'échange européens de plus en plus importants. En plus de ses étoffes, Damas expédiait du savon, des cordes, des alizarés et des fruits secs. Ces articles figurent dans tous ses envois entre 1830 et 1862 (3).

-
- (1) Quatre millions et demi sur un total de dix millions de piastres. 30 janvier 1859. CC, Damas 4
 (2) 9 juillet 1863, CC, Damas 4. Cette année-là, les marchands stockèrent le tombac en prévision d'une augmentation du prix de vente. Le coût du transport avait réduit la marge de bénéfice à 12%.
 2 mars 1851, CC, Damas 3 ; 30 janvier 1859, CC, Damas 4
 (3) H. Guys, Esquisse .p.204. 28 août 1844, CC, Damas 1

TABLEAU V

EXPORTATIONS DAMAS-BAGDAD (1862) (1)	
25000 pièces de tissus soie et coton	700.000 fr
30000 pièces d'étoffes rayées soie et coton	280.000
70000 rotl de cordes	220.000
35000 rotl de savon	225.000
7000 rotl d'abricots secs et de pâtes	9.500
	1.434.500 fr
note : l'exportation des tissus a subi une diminution due aux évènements de 1860.	

De tout temps, les échanges entre Damas et Bagdad se faisaient au profit de la deuxième ville. Mais une grande partie des importations ne faisait que transiter par Damas et était réexpédiée vers les grandes villes de l'empire et l'Europe. Pour les articles qui faisaient l'objet d'un commerce séculaire, la balance commerciale de Damas resta déficitaire avec Bagdad malgré le détournement des marchandises indiennes par l'Egypte (2). Sous l'occupation égyptienne, la ville envoyait vers les contrées orientales près de 2000 charges par an, alors qu'elle en recevait quatre à cinq mille (3). En 1833, les importations représentaient plus de deux fois la valeur des exportations de Damas à Bagdad, compte tenu des marchandises européennes. Le rapport ne devait pas se modifier au cours des trente années suivantes malgré une diminution de moitié du volume des échanges (deux mille charges pour mille de retour en 1858 et 1859) :

TABLEAU VI

	IMPORT	%	EXPORT	%
1833	4535000 fr	34	2210000 fr	20
1858	2000000	13	1200000	12
1862	3272000	24	(1434500 (a))	
(a) ce chiffre ne comporte pas les exportations de marchandises européennes				
Sources : H.Guys, <u>Esquisse</u> , pp.202,204. 30 janvier 1859, 10 janvier 1860, CC, Damas 4. 9 juillet 1863, CC, Damas 4				

- (1) 9 juillet 1863, CC, Damas 4
 (2) H.Guys, Esquisse.p.210 n.1
 (3) Ibid.,p.213 . 9 juillet, CC, Damas 4

Le tableau précédent ne fait pas apparaître le rôle de redistribution des marchandises joué par Damas . En 1833, le mouvement le plus important se produisait d'est en ouest . Un peu moins de la moitié des 4535000 francs d'importations de Bagdad transitait par Damas jusqu'au port de Beyrouth d'où les marchandises étaient expédiées par mer aux autres provinces de l'empire ottoman . Le reste était soit consommé sur place, soit envoyé dans les villes de Syrie .

TABLEAU VII

EXPORTATIONS DAMAS-BEYROUTH (1833)(a)

Produits de l'Inde pour l'Egypte, Constantinople, Smyrne, la Grèce et l'Europe	1150000 fr
- de Perse "	831000
- de Bagdad "	153000
- de La Mecque "	42500
- de Damas: tissus de soie	480000
alisaris, anis, fruits secs,	
fenouil, racines de réglisse,	
biscuits, huile d'amande	207500
bithume et cordes	1000000
espèces monnayées	1500000
	<hr/>
	5364500

(a) H.Guys, Esquisse.p.205

De Beyrouth, Damas recevait 33,3% du total de ses importations, montant égal à celui qui lui parvenait de Bagdad (voir tableau VIII) . Il s'agissait presque exclusivement de marchandises européennes (pour 3400000 de francs, soit 26% des importations de Damas) et de pièces de monnaie (1) . Une partie en était expédiée à Bagdad et le reste en Syrie . Ainsi, le commerce de Damas avec les deux villes représentait-il plus des deux tiers de ses échanges extérieurs (67,5%) .

(1) H.Guys, Esquisse.p.203

TABLEAU VIII
RELEVÉ DU COMMERCE
GÉNÉRAL DE DAMAS EN 1833 (1)

ORIGINE/ DESTINATION	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	valeur(fr.)	%	valeur	%
BAGDAD	4535000	34,24	2210000	19,7
LA MECQUE	750000	5,6	375000	3,3
EGYPTE	463125	3,4	723000	6,4
CONSTANTINOPLE	971000	7,3	447500	4,
SMYRNE	440000	3,3	135000	1,2
BEYROUTH	4420000	33,3	5364500	47,8
ALEP	722500	5,45	700000	6,2
MONT-LIBAN	750000	5,6	750000	6,7
TRIPOLI	126750		150000	
JAFFA, NAPLOUSE JERUSALEM	107500		162500	
ACRE, SOUR, SEYDE	16250		11250	
HAMA ET HOMS	240000		187500	
	13242125		11218250	
PROVINCES		54%		
SYRIE		15		
EUROPE		33		

(1) H. Guys, Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie . pp.202-206 . Le tableau de Guys énumère les articles . Il a été établi par l'agent consulaire français à Damas, Beaudin (p.201)

La situation favorable de Damas sur la route de l'Asie était due en premier à l'essor exceptionnel de Beyrouth, considéré à juste titre comme le "port de Damas" (1). Mais l'enthousiasme des Européens à qui les Egyptiens avaient ouvert les portes de la ville (2), fut de courte durée. L'insécurité du désert fit dévier vers le nord le commerce de transit sans l'arrêter totalement. Les négociants de Beyrouth épiaient la situation de l'intérieur syrien. "La presque totalité des bâtimens qui apportent en Syrie les produits de l'Europe ont des connaissances alternatives qui les obligent à laisser leurs colis à Beyrouth ou à les porter jusqu'à Alexandrette suivant le voeu des consignataires qui eux-mêmes se décident d'après les conditions de sécurité du désert de Bagdad" (3). Malgré la persistance d'un transit par Damas, la demande de marchandises européennes décrut après 1841 et la ville perdit la place qu'elle occupait dans leur redistribution. Désormais, les ports de la côte, Tripoli et Haïfa, se chargèrent de l'arrière-pays.

L'objet principal du commerce européen de Damas était les tissus, le coton filé et les articles de quincaillerie. Sans qu'on puisse l'établir avec certitude, près de la moitié des envois repartait vers Bagdad. Certaines caravanes étaient exclusivement chargées de marchandises européennes (4). Les Anglais, dont les agents étaient les plus actifs, dominaient le marché (5). Ils fournissaient avec la Suisse les fils de coton et les toiles blanches et imprimées. Les Français étaient concurrentiels avec leurs draps (6).

-
- (1) Bourée, Mémoire sur le commerce de Beyrouth. 17 septembre 1842. A.E., CC, Beyrouth 3
 - (2) Boislecomte, Etat du Commerce et de la production de la Syrie. A.E., série Mémoires et Documents, n°20
 - (3) Bourée, Mémoire. fol.4. En 1849, le consul Ségur notait qu'à l'exception de quelques tissus, les produits européens étaient destinés à Damas et au Hauran. 7 septembre 1849, CC, Damas 3
 - (4) Caravane de 800 chameaux en mars 1850. 4 avril 1850, CC, Damas 3. Caravanes de mai et juin 1845 chargées en grande partie de produits européens. 26 juin 1845, CC, Damas 2
 - (5) Sur l'intérêt porté par le consul anglais au commerce de Bagdad, voir pour 1835-37 quelques dépêches de FO 226/3, en particulier celle du 25 mai 1837
 - (6) Ségur, 7 septembre 1849, CC, Damas 3

La progression des importations était lente après l'accroissement soudain qu'elles avaient connu sous l'occupation égyptienne . En 1849, qui fut une mauvaise année, la valeur des tissus européens entrés à Damas n'atteignait que 404000 francs (1). Même si on y ajoute les autres articles de moindre valeur qui complétaient l'importation, on reste bien loin des trois millions et demi de 1833 . Une quantité modeste fut expédiée à Bagdad (près du huitième). Dix ans plus tard, transitaient par Damas les produits suivants :

1° produits anglais dits long cloth, calicots, mousselines, cotons filés,

2° produits suisses : mouchoirs de mousseline, imprimés appelés yachmas, printanières,

3° produits de France, d'Italie, et d'Allemagne : draps mérinos, bonnets rouges et divers .

A cela s'ajoutaient les étoffes de Damas, les cordes, les savons et les fruits secs, pour constituer un total de 1200000 de francs (2) .

En 1862, les importations de marchandises européennes atteignirent le niveau de 1833 avec trois millions de francs, dont 2290000 pour les tissus (3), ce qui correspondait à cinq fois et demi le montant de 1849 . Mais les produits de l'Europe n'avaient pas progressé en valeur par rapport au total des entrées de Damas (22% en 1862 et 26% en 1833) .

A comparer les tableaux VIII et IX, il apparaît que la progression des importations a affecté uniquement les produits du Mont-Liban qui sont passés de 5,6% à 22%, et ont quintuplé (compte tenu de la dévaluation de la monnaie turque) . La raison en est double : d'une part, les manufactures de Damas dépendaient exclusivement de la soie du Liban et d'autre part, celle-ci s'était alignée sur les prix du commerce international . Par ce biais, Damas subissait l'extension des nouvelles relations commerciales ; de même les produits de son territoire répercutaient les prix mondiaux .

(1) Ibid.

(2) 3 mai 1859 .CC, Damas 4

(3) 9 juillet 1863 .CC, Damas 4 . Voir tableau IX

TABLEAU IX

<u>IMPORTATIONS DE DAMAS (1862) (a)</u>		
	Poids(rotl)	Valeur(fr)
<u>LIBAN</u>		
Soie	20.000	3.000.000
Tabac		
<u>ALEP</u>		
Gomme pour teinture	10.000	20.000
Alun	5.000	15.000
Pistaches	20.000	48.000
Amandes	4.000	5.000
Fils d'argent doré	100	45.000
Drogues diverses	<u>2.000</u>	<u>5.000</u>
	41.000	138.000
<u>BAGDAD</u>		
Abas(manteaux) 4000 charges	28.000	1.000.000
Keffiés 100 balles	6.500	1.505.000
Tombac	100.000	300.000
Tapis 10.000 pièces	14.000	300.000
Soie de Perse	10.000	90.000
Indigo 40 caisses	1.400	70.000
Dattes confites	<u>7.000</u>	<u>12.000</u>
	166.900	3.277.000
<u>HEDJAZ</u>		
Café	200.000	800.000
Cire d'abeille	2.000	15.000
Henné	7.000	50.000
Plumes d'autruche	10.000	100.000
Drogues diverses	<u>3.500</u>	<u>45.000</u>
	222.500	1.010.000
<u>ANATOLIE</u>		
Moutons 100.000 têtes		1.000.000
Chèvres 20.000		<u>150.000</u>
		1.150.000
<u>CONSTANTINOPLE</u>		
Étoffes brochées or 70.000 mètres		1.750.000

tableau IX (suite)

EUROPE		
Etoffes brochées or(Lyon)	150.000 m	300.000
Draps de France	6.000	60.000
Draps d'Allemagne, de Suisse et de Grandes-Bretagne	40.000	360.000
Indiennes de Mulhouse	90.000	100.000
Indiennes anglaise	280.000	150.000
Toiles, calicots anglais	1.200.000	1.200.000
Soieries de Lyon	20.000	120.000
Sucre	220.000 kg	360.000
Verroterie		200.000
Quincaillerie		120.000
Café	5.000	8.000
		2.978.000 fr
PASHALIK DE DAMAS		
Soie brute	5.000 r	350.000
Abricots secs	170.000	140.000
Coton	50.000	20.000
Laine en suint	250.000	700.000
Pâtes d'abricot	200.000	271.000
Anis	50.000	200.000
Sésame	5.000	20.000
Noyau d'abricots	200.000	210.000
Céréales	12.000.000	5.000.000
		6.911.429
(a) Rapport de Louis Rogier, 9 juillet 1863, CC, Damas 4		
		%
Liban	3.000.000	22
Alep	138.000	1,1
Bagdad	3.277.000	24,6
Hedjaz	1.010.000	7,6
Anatolie	1.150.000	21,8
Constantinople	1.750.000	21,8
Europe	2.978.000	22,4
	13.303.000	100
Pashalik de Damas	6.911.429	
	20.214.429 fr	

Le tableau IX n'autorise aucune conclusion définitive en l'absence d'un bilan chiffré de l'exportation (1). Il n'est pas possible entre autre de déterminer la part des marchandises européennes qui était réexpédiée vers Bagdad. De plus, les lacunes de l'information des agents consulaires doit être prise en compte. Ainsi le relevé de 1833 (tableau VIII) avait négligé les importations d'Anatolie qui n'étaient certainement pas nouvelles. Mais le bilan de 1862 demeure vraisemblable en comparaison avec celui de l'année qui a précédé les évènements de 1860 dont les effets se firent sentir sur le marché. En 1859, Damas importait pour quinze millions de francs de marchandises et en exportait pour dix millions et demi (2).

"...le transit occupe une place importante. Les produits de l'Europe arrivent à Damas pour être réexpédiés à Alep, Bagdad, l'Arabie et dans les principaux centres de la Province, de même que les produits de la Perse et de l'Arabie sont envoyés à l'extérieur ; mais il reste un commerce propre à la ville qui ne manque pas d'une certaine importance, notamment pour les manufactures. La différence de cinq millions de francs qui existe entre l'entrée et la sortie des tissus de coton et de laine indique la consommation de la place et des districts environnants. En retour de ces marchandises, venant en grande majorité de Beyrouth, c'est-à-dire d'Europe, la province de Damas exporte les produits de son industrie consistant presque exclusivement en soieries, et les produits du sol..."(3)

A en croire ce bilan, la consommation de Damas en produits européens avait fortement augmenté en 1859 par rapport à la décennie précédente et elle aurait subi une baisse de moitié trois années plus tard. De toute façon, la concurrence subie par les manufactures locales semble avoir été plus tardive que dans d'autres provinces de l'empire.

-
- (1) Manquent également des séries continues qui auraient permis de construire des courbes.
 - (2) 10 janvier 1860, CC, Damas 4. Outrey mentionne des tableaux joints à sa dépêche, mais ceux-ci ne figurent pas dans la correspondance commerciale.
 - (3) Ibid.

2. Marché intérieur et entraves au commerce européen .

Le traité de 1838 ne pouvait, par un coup de baguette magique, éliminer les obstacles à la libre circulation des marchandises européennes et créer un espace commercial nouveau sans autre entrave que le droit de 3% . Il est vrai qu'il devenait une arme efficace entre les mains des agents européens dans les cas de litige ; mais le recours à Constantinople, outre la lenteur de la procédure, garantissait l'exécution des jugements bien moins que accommodations faits avec le gouverneur ou le tout-puissant Conseil de la ville . La défense de la liberté de commercer occupait comme partout ailleurs une grande place dans l'activité des consuls . Ceux-ci avaient à protéger les affaires montées par leurs nationaux et à prospecter les ressources du marché local .

Une fois les espoirs suscités par l'occupation égyptienne dissipés, l'intérêt pour la place de Damas s'était résorbé et seul le commerce de transit continuait à intéresser les Européens . La conquête du marché intérieur ne semble pas avoir été prioritaire, à preuve qu'aucune maison étrangère ne s'était installée dans la ville . Les achats de produits européens étaient effectués par l'intermédiaire de Beyrouth et Constantinople (1) . Cependant quelques négociants installés à Beyrouth se rendaient par moments dans les régions agricoles de l'intérieur pour des achats de grains et autres produits destinés à l'exportation (2) .

Les premiers rapports détaillés sur le commerce et les ressources du pays réalisés par des agents diplomatiques français datent des années 1849-51 (3) . C'est au début des années cinquante que le ministère français se mit à réclamer des informations sur les produits susceptibles d'être exploités, tels le blé, le coton, le bétail, etc.(4) . La prospection des ressources ne fut pas immédiatement suivie d'effets.

(1) 16 octobre 1862, CC, Damas 4

(2) 30 septembre 1849, CPC, Damas 2 ; 13 août 1851, CC, Damas 3 . Grains du Hauran et de Hama

(3) Ségur, rapport sur le commerce du 7 septembre 1849, et sur les ressources agricoles du 1er mai 1851, CC, Damas 3

(4) Par exemple, le ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics avait réclamé en 1856 des informations sur les prix des bestiaux . 12 février 1856, CC, Damas 4

Mais l'orientation des enquêtes fixée par le ministère français du commerce et de l'agriculture paraît ici plus importante que ne le laisse penser le faible volume des opérations menées par quelques négociants européens. Elle préfigurait les tendances générales de l'échange qui s'affermirent dans le dernier tiers du siècle. L'Europe cherchait à multiplier ses sources d'approvisionnement et, par conséquent, à faire entrer la campagne dans les circuits du commerce international. Dans cette entreprise, elle devait se heurter à des obstacles de deux ordres, l'un technique, l'autre politique.

1°. Les matières dites premières devaient, pour être utilisées dans les industries européennes, correspondre aux normes techniques dictées par celles-ci. Ni la fertilité des terrains, ni l'introduction de nouvelles espèces de graines n'étaient suffisantes. Une rééducation du paysan était nécessaire à l'implantation de nouvelles techniques et le travail agricole lui-même devait être bouleversé.

Parmi les produits qui intéressaient particulièrement l'Europe, le coton, la soie et la laine occupaient une place de choix et faisaient espérer un accroissement des exportations. Les laines fournies par les bédouins et les villageois constituaient les envois les plus importants par leur volume. De plus, l'Europe achetait à la fois les laines lavées et les laines en suint, sans qu'un travail supplémentaire de préparation ait été nécessaire. Comme le marché principal de la laine était le Hauran, elle échappait au contrôle des autorités de Damas et des quantités importantes étaient déviées vers Acre et Haïfa pour être expédiée en Europe. Leur intégration au marché extérieur provoqua rapidement une montée des prix qui se fit au détriment des acheteurs syriens. En 1833, les deux tiers de la production étaient consommés sur place ; en 1862, les Européens ne laissèrent au marché local que le tiers (1).

(1) En 1833, la laine fournie était estimée à 800 quintaux dont 300 allaient à l'exportation. En 1862, Damas reçoit 2500 quintaux des 7500 vendus par les bédouins et les villageois. L'année suivante, les laines sont expédiées directement à Acre et Haïfa. H. Guys, Esquisse, p. 200. 16 octobre 1862, 9 juillet 1863, CC, Damas 4

Ils se rendaient directement dans le désert pour éviter l'enchérissement des prix provoqué par les intermédiaires, mais l'alignement des laines sur les prix mondiaux était rapide (1) .

De la reconversion du travail paysan dépendait le recours des Européens à la soie et au coton produits par le territoire de Damas . La quantité de soie fournie était restée faible malgré les besoins des manufactures de Damas et la concurrence des acheteurs français (2) . On en importait du Liban et également de Brousse et de Perse, sans que la montée des prix ait poussé à une extension des surfaces de plantation du mûrier. La situation du paysan (endettement, dépendance) n'autorisait pas une reconversion de son activité et il ne pouvait présenter librement son produit sur le marché . D'autre part, les normes exigées par l'industrie européenne imposaient la diffusion de techniques d'élevage du ver à soie différentes de celles du paysan syrien, et celle-ci ne pouvait se faire par simple emprunt de méthodes étrangères (3) .

Le besoin de coton était plus pressant, en particulier dans les années cinquante lorsque le coton américain cessa de parvenir en Europe à la suite de la guerre . Cependant les Français commencèrent dès 1850 à s'intéresser de près à la culture du coton. La nature des terrains et le système d'irrigation des environs de Damas laissaient présager une production abondante et de haute qualité . De même que la cherté des transports de Damas à la côte rendait l'achat du coton plus avantageux que celui d'autres produits du sol comme le blé . Mais le coton dur et résistant cultivé à Damas et au nord de la Palestine ne pouvait convenir aux besoins européens; non plus aux manufactures locales qui usaient abondamment des cotons filés anglais . Le gouvernement ottoman, sans doute "à l'instigation de l'Angleterre", fit venir des graines de

-
- (1) Le quintal de 200 ocques (250 kgs) était monté en trois ans - 1861 à 1863 - de 270 francs, à 350, puis 410 les laines surges . 16 octobre 1862, 9 juillet 1863, CC, Damas 4
 - (2) 50 quintaux dont une grande partie produite par les villages du mont Hermon . H. Guys, Esquisse.p.201 ; 9 juillet 1863, CC, Damas 4
 - (3) Un Français s'installa à Damas dans l'intention de produire en grande quantité des graines de vers à soie . Peu d'espoir est placé dans le développement de la sériciculture ; malgré l'extension des plantations après 1855, la production avait décru . 25 mai 1858, CC, Damas 4

coton de l'Amérique du Nord et les distribua dans plusieurs villages . Mais l'essai semble avoir été infructueux et le coton ne connut pas le développement espéré . Une nouvelle distribution eut lieu en 1863 et les paysans qui s'adonnaient à la culture du coton furent exemptés d'impôt dans le but de les encourager. De fait, l'expérience réussit et la culture du coton connut une grande extension dans les années suivantes . La crise mondiale du coton et la montée des prix y avait grandement contribué . De plus, on importa à Damas deux machines à égréner les cotons, l'une à vapeur, l'autre fonctionnant sur un moulin à eau (1) .

2°. L'intégration du monde agricole dans l'économie mondiale aurait dû agir comme un puissant stimulant de la production paysanne en provoquant un alignement des prix du marché local à ceux de l'extérieur . Mais c'est compter sans la dégradation dramatique de la situation des villageois après 1841 . Ceux-ci étaient pris dans étau serré qui les mettait à la merci des deux personnages qui ont dominé la campagne au cours de cette période : l'usurier et le fermier de l'impôt . Le paysan était noyé dans un endettement cyclique qui le poussait à vendre à l'avance sa récolte au profit des financiers et des accapareurs de Damas qui étaient de connivence avec les fermiers résidant dans les districts . Ainsi, deux obstacles s'opposaient à la circulation des produits agricoles : les monopoles et les droits qui pesaient lourdement sur les produits qui pénétraient à Damas.

Contrairement à ce qu'une légende tenace fait accroire, l'intensification des échanges avec l'Occident n'était pas néfaste au développement de l'économie locale . Il est vrai que l'invasion des produits européens a contribué au déclin des manufactures des villes, mais la société syrienne était avant tout une société agraire qui tirait la plus grande partie de sa richesse de son sol . Il était

(1) 1er mai 1851, CC, Damas 3 ; 16 octobre 1862, 9 juillet 1863, 6 juin 1864, 1er septembre 1865, CC, Damas 4 . Qasatlî, al-Rawda al-Ghannâ' fî Dimashq al-Fayha'. p.124

donc normal que les puissances locales protègent jalousement leur fief et que le conflit qui les opposait aux Européens se soit engagé à propos des produits de la campagne . Les relations commerciales directes entre les négociants occidentaux et les villages risquer de briser les liens de domination qui pesaient sur le paysan . La monétarisation capitaliste de l'économie agraire aurait pu libérer celui-ci du cycle d'exploitation forcenée dans lequel il était pris . Or c'est une autre forme de monétarisation qui s'était produite, celle désastreuse de l'impôt . En 1863, les aires où l'impôt était prélevé en espèces étaient disposées autour de Damas et à proximité des voies de communication . Dans le cercle formé par l'oasis de Damas (la Ghûtâ) un seul village continuait à verser l'impôt en espèces ; c'était le cas également des régions inaccessibles de la montagne située à l'est du Hauran (1) . Cette monétarisation ne représentait pas une intensification de la circulation fiduciaire ni l'introduction du marché libre à la campagne . L'impôt en argent pesait de façon redoutable sur l'économie agraire parce qu'elle forçait le paysan à recourir à l'emprunt . L'absence de disponibilités monétaires le plaçait à la merci de l'usurier et du fermier de l'impôt que ce soit à l'époque des semences ou à celle du versement des taxes . De plus, la hausse des prix ne profitait en rien au paysan, le prix d'achat fixé à l'avance, les accapareurs ayant le loisir de provoquer une hausse après une pénurie artificielle (2) .

Par contre, les négociants favorisaient la production agricole par le recours aux achats par anticipation . Cette pratique profitait aux deux partenaires de l'échange . D'une part, les négociants européens atténuaient les trop fortes fluctuations de prix lorsque la demande était importante et ils économisaient la surcharge des intermédiaires . D'autre part, le paysan y trouvait un bénéfice certain . L'argent

(1) Annexe du 26 octobre 1863, CC, Damas 4
(2)

avancé par les commerçants européens était exempté d'intérêt, ce qui représentait déjà une économie de 6 à 7,5% pour les trois ou quatre mois qui séparaient les semences des récoltes. Le paysan pouvait en outre acheter les graines nécessaires à la production de l'année et même accroître celle-ci. Mais ces opérations furent violemment combattues par la coalition formée par le gouverneur du district (mudîr), l'usurier et le Conseil de la province qui siégeait à Damas. En 1863, fut publié un arrêté qui interdisait les achats par anticipation dans toute la province (1). Celui-ci ne visait pas à assurer l'approvisionnement régulier de la ville mais à préserver les intérêts de ceux qui maintenaient le paysan dans un état de servitude totale. Les transactions commerciales des Européens provoquaient une brèche dans la pratique des monopoles qui s'était généralisée. La plaine de Coele-Syrie (Bekaa et Baalbek) était la plus ouverte aux nouvelles relations économiques auxquelles les Chrétiens de Damas et de Zahlé prenaient une part active ; de ce fait, elle fut le terrain principal de la lutte qui opposa le Conseil de Damas aux Européens (2). Ailleurs, les incursions occidentales restèrent timides, mais, à chaque fois qu'elles eurent lieu, elles rencontrèrent une opposition qu'il fallut régler par une intervention des agents diplomatiques.

Dès 1841, les consuls constatèrent que le système de l'affermage était en violation avec les articles des traités établis entre les pays occidentaux et l'empire ottoman. Dans toutes les affaires concernant leurs nationaux ou ceux qui les représentaient sur place, ils exigèrent que les conventions commerciales soient appliquées. Avec l'accroissement des transactions, les querelles répétées alourdisaient le contentieux qui opposait, en l'absence d'une instance fonctionnant sur la base des nouveaux codes

(1) 23 juillet 1863, CC, Damas 4 ; et en annexe lettre du consul au gouverneur, de même date.

(2) Voir infra

de commerce, les consuls au Conseil de Damas . Pour chaque cas, le recours à l'autorité turque était nécessaire et le règlement se faisait soit par un arrangement à l'amiable, soit par une décision du pasha qui allait à l'encontre de celle du Conseil (1) . Dans un espace entièrement quadrillé par des privilèges et des monopoles, le commerce européen ne pouvait manoeuvrer librement qu'avec la protection constante des agents consulaires qui s'en faisaient les défenseurs . Les traités qu'évoquaient ces derniers restaient lettre morte tant qu'un espace juridique autonome n'avait pas été instauré ; c'est ce qui se réalisa avec la création des tribunaux mixtes .

Le tribunal de commerce fut le premier des tribunaux mixtes qui prirent naissance à Damas . La décision de les créer avait été prise en 1847, au cours du deuxième mandat de Rashîd Pasha comme Grand Vizir ; mais ce n'est qu'en mai 1850 qu'un envoyé spécial de la Porte arriva à Damas dans le but de former le tribunal de commerce . Celui-ci devait grouper quatorze juges dont la moitié serait désignée par les autorités turques et l'autre moitié par le corps consulaire (2) . Jusque-là les affaires dans lesquelles étaient impliqués uniquement des Européens étaient traitées par les consulats concernés, mais lorsque l'une des parties était musulmane, le tribunal islamique mettait la main sur l'affaire et émettait le jugement sans se fonder sur le code qui régissait les affaires commerciales des Européens . Les nouveaux tribunaux devaient garantir aux négociants étrangers le traitement impartial de leurs litiges, et l'application d'une législation favorable à leurs intérêts . Mais au lieu de réduire les conflits, la dualité de pouvoir qui avait été créée les amplifiait . Les tribunaux mixtes, à cause de la règle d'unanimité, ouvraient la voie à l'intervention d'un consulat dans les affaires des protégés d'un consulat rival,

(1) 30 septembre 1849, CPC, Damas 2 ; 2 novembre 1853, 13 août 1851, CC, Damas 3

(2) Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat. v.1, pp.83-84 ; 28 mai 1850, CPC, Damas 2

et se transformaient en terrain de lutte pour les puissances antagonistes (1). En outre, les sentences émises par le tribunal ne devenaient exécutoires qu'après l'accord du gouverneur qui disposait de l'autorité nécessaire pour leur exécution. Un grand nombre d'affaires continua à être traité par des contacts directs avec l'autorité, que le tribunal ait examiné les litiges ou non (2). Mais la conséquence la plus importante a été d'établir une rivalité permanente entre deux instances judiciaires fonctionnant chacune selon son propre code sans que l'aire d'application des différentes législations ait été délimitée dans la pratique. En théorie pourtant, le gouvernement turc avait restreint le domaine de la loi religieuse aux questions relevant au statut personnel (3), mais le Conseil de Damas et le tribunal religieux ne cessèrent d'intervenir dans des litiges qui mettaient aux prises des Européens et des autochtones. Un conflit qui date de 1865 éclaire l'impasse dans laquelle se trouvaient les nouvelles institutions.

"Chaque fois qu'un Musulman meurt, le cadi fait l'inventaire de la succession qui est liquidée par le Mékémé (tribunal religieux) sans tenir compte de la position du défunt, qu'il soit ou non commerçant, lors même que la faillite a été déclarée avant son décès et que le tribunal de commerce ait été saisi de sa liquidation, le Mékémé s'empare de sa succession et annule toute la procédure antérieure". Un négociant français était porteur d'une traite reconnue par un Musulman. Ce dernier mourut avant l'échéance de la traite et le Français se rendit au tribunal de commerce pour en obtenir le paiement. On le renvoya au tribunal religieux qui refusa de reconnaître une créance qui n'était pas attestée par deux témoins musulmans et par le serment du débiteur. De même, la vérification des livres de compte ne fut pas admise comme preuve légale. Le négociant eut alors recours au consul de France qui

-
- (1) Cas où le consul anglais bloque une décision en faveur d'un Français ; le consul de France retire alors son délégué. 14 juillet 1851, CC, Damas 3
 - (2) 13 août 1851, CC, Damas 3. Voir infra, p
Le gouverneur exigea en 1851 que les jugements lui soient soumis. 10 décembre 1851, CC, Damas 3
 - (3) En 1841 déjà. 13 mars 1841, CPC, Damas 1

découvrit dans le code de commerce ottoman un article concernant le cas de mort pour les sociétés en faillite. La liquidation relevait dans ce cas du tribunal de commerce. Le gouverneur, sollicité par le consul d'intervenir, renvoya toute l'affaire à Constantinople (1).

Les Européens avaient vu dans les tribunaux mixtes l'établissement de l'indépendance du judiciaire, or c'est justement de l'absence d'une force d'exécution que pâtissaient les nouveaux tribunaux. En comparaison, les instances contrôlées par les oulémas disposaient d'une force armée (les gendarmes, zabtié) pour l'application de leurs décrets. De plus, les traités et les codes européens étant inconnus en pratique, c'était au consul de s'en faire l'avocat (2). Il était contraint de ce fait de faire jouer l'appui diplomatique dans la plus petite affaire engagée par des commerçants européens.

La liberté de commercer acquise par une lutte incessante eut pour effet de transférer sur les Européens et les Chrétiens qui les secondaient la grave accusation d'accapareurs. Leurs achats étaient tenus pour responsables de la pénurie des produits de consommation comme le blé (3). Sans qu'on en saisisse le mécanisme, la relation établie entre le commerce européen et la monopolisation des denrées agricoles semble directement liée à l'état de l'approvisionnement en grains de la province de Damas. La conjonction de plusieurs facteurs - réduction des surfaces cultivées, monopole des grains, envois à Istanbul - avait rendu précaire la situation des couches populaires dont la consommation principale était constituée de céréales. Istanbul prélevait régulièrement des quantités de blé pour ses besoins (4), et avec la guerre de Crimée la demande avait sans doute augmenté. Mais la pénurie et la hausse des prix étaient dûs en grande partie à l'accaparement des grains par les fermiers de l'impôt et les commerçants des villes. Toutefois, le Conseil de Damas ne prit aucune mesure

(1) 21 décembre 1865, CC, Damas 4

(2) Voir le bilan du fonctionnement des tribunaux mixtes dans Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat, pp.242-3

(3) Muhammad al-Hasîbî, cité par K.Salibi, The 1860 Upheaval in Damascus. Dans Polk et Chambers, The Beginnings of Modernization, p.191

(4) 13 février 1851, CPC, Damas 2

pour mettre fin à ces pratiques, par contre, il interdit l'exportation des grains en dehors de la province (1) . La décision était dirigée contre les Européens et les Chrétiens qui achetaient le blé pour l'exportation bien que le coût du transport ne permît pas un bénéfice élevé (2) . Les négociants continuèrent à faire le commerce des grains grâce à l'intervention des consuls, bravant quelques fois la colère du peuple . Ainsi, un commerçant français provoqua en 1849 un début d'émeute à la suite d'achats de blé et il fallut l'intervention des autorités turques et celle du général de l'armée pour rétablir le calme (3) . Ce commerce portait atteinte aux catégories nombreuses qui contrôlaient le produit de la source au point de vente (4) .

Les transformations subies par le commerce de Damas et le bouleversement des rapports de pouvoir modifièrent profondément les formes d'enrichissement des individus . L'occupation égyptienne, en provoquant un essor exceptionnel du commerce lointain, avait permis la constitution d'une classe de riches marchands, celle-là même qu'avait décrite John Bowring dans son relevé statistique de la Syrie (5) . Les plus riches étaient des musulmans dont plus de dix possédaient des capitaux supérieurs à un million de piastres . En deuxième lieu venaient les Juifs, avec neuf maisons qui atteignaient ce chiffre ; ils étaient suivis des Chrétiens relativement moins aisés(6).

(1) 13 août 1851, CC, Damas 3

(2) 1er mai 1851, CC, Damas 3

(3) 30 septembre 1849, CPC, Damas 2

(4) Étaient lésés les fermiers de l'impôt, des douanes, et les commerçants . 2 novembre 1853, CC, Damas 3 ; 23 novembre 1863, CC, Damas 4

(5) Report on the Commercial Statistics of Syria

(6) Ibid., p.93 . Sur 66 commerçants musulmans, 8 avaient un capital de plus d'un million, deux entre un million et un million et demi, et un seul entre deux et deux millions et demi . Le total était estimé entre 20 et 25 millions . Pour les Juifs, il était de 16 à 18 avec neuf maisons qui avaient un million à un et demi . Chez les Chrétiens, seul Hannâ

Anhûrî atteignait ce chiffre alors que 28 autres maisons marchandes se partageaient cinq millions .

Le cas de Anhûrî paraît donc exceptionnel au regard des deux autres communautés, et les Juifs plus riches proportionnellement que les Musulmans .

Voir également Paton, The Modern Syrians.p.200

Le commerce le plus lucratif avait lieu avec Bagdad et l'Europe . Celui de Constantinople et de Smyrne passait en deuxième position (1) . La distribution des marchands suivant des aires commerciales (2), et la rigidité des pratiques impliquaient à la fois une hiérarchie des fortunes et une répartition communautaire des pays avec lesquels s'effectuaient les échanges . Ainsi les négociants musulmans traitaient avec les principaux marchés de l'empire ottoman (3), alors que le commerce des Chrétiens et des Juifs se faisait avec l'Europe (4), ou plutôt avec les maisons de Beyrouth qui importaient des produits occidentaux. Chrétiens et Juifs étaient donc bien placés au moment où s'amorçait l'extension des réseaux d'échange européens ; ils bénéficièrent des relations qu'ils entretenaient avec leurs coreligionnaires des villes côtières et de la protection consulaire accordée

-
- (1) Par ordre d'importance, venait ensuite le commerce d'Egypte, du Hedjaz, et de Palestine . Ibid., p.200; et J.Bowring, Report, p.94
 - (2) Elle ne devait pas être aussi délimitée qu'elle le paraît chez Bowring . Il est vrai que le gouvernement exerçait un contrôle étroit sur l'exercice d'un métier par des personnes qui n'étaient pas membres d'une corporation . Celle-ci était jalouse de ses prérogatives et dénonçait la concurrence illégale . Voir des exemples de firmans dans G.Baer, Fellah and Townsman, pp.177,179 . Egalement, R.Mantiran, Constantinople, p.136 . Pour le grand commerce, un firman de la fin du XVIIIe siècle fixa le nombre de marchands musulmans à 40 à Istanbul et à 10 dans chacune des grandes villes de l'empire . Baer, p.177. Mais en Syrie et en Egypte, l'organisation des commerçants était moins rigide qu'à Istanbul ; toutefois l'un d'entre eux les représentait auprès des autorités . Gibb et Bowen, Islamic Society, v.1, p.302; Michel de Damas, La Syrie et le Liban, p.7 ; A.Raymond, Artisans et commerçants au Caire au XVIIIe siècle, v.2, pp.578-82 . On cherchait moins à interdire qu'à faire payer aux commerçants indépendants une part de l'impôt dû par la corporation . Acte du tribunal de Tripoli (environ 1730), dans K.Ziadé, L'image traditionnelle, p.148
 - (3) J.Bowring, Report, p.94 ; Paton, The Modern Syrians, p.32
 - (4) Ibid., p.32 . Les Chrétiens d'Alep traitaient avec Bagdad, Smyrne et Beyrouth, . Taoutel, Contribution, v.3, pp.71,77,78,83 .

à quelques-uns (1) . Cependant, les Musulmans ne furent pas totalement exclus de ce nouveau commerce; du moins, la vente au détail des produits européens n'était-elle pas l'exclusivité des Chrétiens et des Juifs (2) .

Les témoignages contemporains soulignent à volonté la nouvelle prospérité des Chrétiens ; ils sont suivis en cela par les historiens dont certains n'hésitent pas à parler de "bourgeoisie commerçante nationale" ! (3) . Mais n'est-ce pas là une illusion due au contraste entre la situation précédente des Chrétiens et celle que les Européens découvraient au milieu du siècle ? L'enrichissement des Chrétiens peut avoir été relatif ; de toute manière, il n'était pas entièrement dû au commerce ; les pratiques usuraires et l'affermage de l'impôt y ont grandement contribué, et le fait que seul le commerce ait été désigné comme origine de la prospérité des Chrétiens dénote l'importance accordée par les Européens à une activité qu'ils entendaient développer et qui était marquée pour eux par l'idée de progrès . Avant 1860, les échanges commerciaux avec l'Europe ne pouvaient faire le poids avec les autres sources d'enrichissement surtout lorsque celles-ci autorisaient des bénéfices de l'ordre de 30% par an .

-
- (1) Dans les listes des protégés du Consulat de France, plusieurs Chrétiens représentaient des maisons françaises installées à Beyrouth . Annexe au 11 décembre 1847, CC, Damas 2 . Egalement, B. Poujolat, La Vérité sur la Syrie. p.400 . Les Juifs utilisaient un réseau familial ; Abdul-Karim Rafeq, The Impact of Europe on a traditional economy : the case of Damascus, dans Economie et Sociétés dans l'Empire Ottoman, p.425
- (2) Ibid., p.425 ; J. Bowring, Report. p.94 . Il s'agit de détaillants et non de grossistes .
- (3) I.M. Smilianskaya, The Disintegration of Feudal Relations in Syria and Lebanon in the Middle of the Nineteenth Century, dans C. Issawi, Economic History of the Middle East. p.231 .



II. L'artisanat et la concurrence européenne .

De même que dans les autres centres de production de l'empire ottoman, l'artisanat a été affecté à Damas par l'invasion des produits européens . Mais l'impact de celle-ci reste impossible à mesurer tant qu'un relevé systématique des données n'a pas été réalisé pour le XIXe siècle (1) . Les historiens ont fait jusqu'à présent grand crédit aux chiffres fournis par des observateurs occidentaux pressés d'annoncer la mort de l'artisanat local et l'ouverture d'immenses marchés aux produits de leurs industries . Or rien n'est plus aléatoire et imprécis que le nombre de métiers en usage et les bilans de l'importation et de l'exportation . En effet, l'accroissement des importations, en particulier des produits textiles, ne constitue qu'un ordre de comparaison relatif tant qu'il n'a pas été confronté avec le montant de la consommation locale . De plus, la conquête du marché intérieur ne pouvait être uniforme ; certains produits ne rivalisaient qu'avec des articles importés de l'Inde ou de la Perse, d'autres devaient être travaillés sur place pour répondre aux besoins de la clientèle locale . Plus important encore : les textiles européens ne pouvaient s'imposer sans une transformation profonde des modes vestimentaires .

Ainsi, l'extension de l'aire du commerce européen s'est réalisée selon une progression géographique et sociale qui toucha en premier les villes et

(1) Aucune monographie complète n'a été consacrée au sujet . Les sources sont encore les archives diplomatiques et les relations de voyage . On trouve quelques informations chez Qasatî, Al-Rawdâ al-Ghannâ' . Sur les corporations, T'enquête d'Elia Qodsi, Aperçu historique sur les métiers damasquins . Dans Actes du 6ème Congrès International des Orientalistes, Brill 1885, 2ème partie, pp.7-33 . Sur la situation des métiers à la fin du XIXe siècle, voir Le Dictionnaire des métiers damasquins, 2 vol., d'al-Qâsimî . Rafeq (The Impact of Europe) a consulté les archives du tribunal de Damas et en a tiré des éléments trop épars pour soutenir une analyse complète de l'artisanat et de ses tendances .

à l'intérieur de celles-ci des catégories définies de la population (les non-Musulmans et les employés de l'administration) . Mais elle n'aurait pu se réaliser sans l'aide de trois facteurs qui jouèrent un rôle déterminant : l'augmentation des impôts et des douanes qui pesèrent sur l'artisanat, l'enchérissement des matières premières et l'introduction autoritaire de nouvelles modes vestimentaires . Malgré cela, de larges secteurs de l'artisanat de Damas purent résister aux textiles européens grâce à la "puissante communauté de civilisation et de besoins qui unissait l'artisan et l'acheteur" (1) .

1. Symbole et mode vestimentaires.

L'habit occupait une place fondamentale dans l'imaginaire social . Expression de l'ordre hiérarchique, il rendait visible dans le paysage urbain la place, la fonction et le statut de chaque individu . Couleurs, coiffures ou vêtements étaient objet d'une appropriation ; signe d'un privilège et marque d'un pouvoir qui se manifestait par l'interdit. Ainsi le Chrétien qui portait du vert était passible de mort (2); en 1841, le turban blanc lui fut interdit. La résistance au changement de costume était donc plus qu'un attachement à la tradition ; elle était une réaction à la confusion des signes, c'est-à-dire à la perturbation de l'ordre social . De là l'acharnement à empêcher toute modification vestimentaire, et en particulier celle qui touchait au couvre-chef (3) .

Damas était sans aucun doute plus attachée que les autres villes de Syrie au maintien des différences dans l'habillement des groupes et des individus . Elle fut aussi la plus longue à recevoir un consul étranger entre ses murs . Alors qu'à Alep, les Européens pouvaient garder leurs costumes nationaux,

(1) D. Chevallier, Un exemple de résistance technique de l'artisanat syrien aux XIXe et XXe siècles . Les tissus ikatés d'Alep et de Damas . Syria 39 (1962), p.301.

(2) Michel de Damas, Syrie et Liban, p.24

(3) "Dans le couvre-chef du Levant tout est symbole" . Il révèle en une fois l'appartenance religieuse, nationale ou ethnique et sociale . R. Tresse, L'évolution du costume syrien depuis un siècle, Renseignements coloniaux, supplément au Bulletin du Comité de l'Afrique française, mars 1938, p.48

le voyageur était encore obligé en 1832 de revêtir le costume syrien pour entrer à Damas (1) . Mais la situation allait vite changer avec l'entrée des troupes égyptiennes dans la ville . Les habitants durent supporter, impuissants, les étrangers revêtus de l'habit européen . L'armée égyptienne et les dignitaires qui l'accompagnaient avaient eux-mêmes adopté de nouveaux costumes qui ressemblaient en partie à celui des Européens . Le sultan Mahmûd avait de son côté introduit des changements identiques dans l'armée et l'administration . Aussi, après le retour des Turcs en Syrie, le changement introduit par les Egyptiens se maintint ; mais l'exemple ne fut pas suivi par la population musulmane . Seuls les hauts fonctionnaires turcs et les soldats réguliers portaient ce qui fut connu sous le nom de costume du nizâm (armée régulière), et qui était un ensemble bigarré composé pour moitié de pièces européennes, l'autre moitié étant turque (2) . Dans la population, les seuls à délaisser l'habit traditionnel furent les Chrétiens et les Juifs . Le mouvement commença lentement par de petites modifications vestimentaires . A Alep par exemple, on commença par adopter le tarbouche (fez) et quelques rares individus qui avaient séjourné à Beyrouth osait s'habiller entièrement à l'europpéenne (3) . Mais le mouvement s'accéléra dans les années suivantes , sans toutefois atteindre les Musulmans ; indice que ces derniers rejetaient ces innovations parce qu'elles portaient la marque de l'étranger . Ils ne modifièrent leur attitude qu'après 1870 lorsqu'un nombre de plus en plus grand de Syriens entra dans l'administration ottomane . Le costume européen avait acquis alors une valeur positive d'autant qu'il autorisait de nouvelles différenciations (4).

(1) Michaud et Poujoulat, Correspondance d'Orient.v.6, pp.136-7

(2) Ibid.,v.1,pp.178-9 ; Paton, The Modern Syrians.p.190-191 ; Anon.,Damas et le Liban,p.5

(3) Les protégés des consulats voulaient se distinguer par là . Taoutel, Contribution.v.3,pp.35,72,115. Paton note en 1841 comme un fait remarquable qu'un Chrétien était habillé du costume "de Beyrouth".
ibid.,p.171

(4) R.Tresse, L'évolution du costume syrien. p.48

Les femmes syriennes furent les premières à introduire dans leur vêtement des pièces de tissus européen . Alors que les Musulmanes introduisaient des modifications partielles au costume local, les Chrétiennes et les Juives adoptèrent très vite les robes européennes; toutes utilisaient ainsi de plus en plus d'étoffes européennes . Les hommes de leur côté continuaient à user des tissus du pays . "Les dames d'Alep commencent à abandonner (..) les brocards ou les satins d'Alep et de Damas pour les étoffes de Lyon et ce qui est bien pis, les tissus de l'Inde, de la Perse et du Thibet pour les cachemires français" (1) . L'habit était sans doute un amalgame de tissus et de couleurs qui choquaient les visiteurs européens ; mais il semble bien que les femmes aient pris plus de liberté avec leurs vêtements tout en respectant la règle rigide du port du voile . Elles constituaient une clientèle importante que sa sensibilité à la "mode" rendait d'autant intéressante pour le commerce des tissus européens (2).

Mais une autre catégorie de la population était touchée bien plus fortement par les tissus européens, sans qu'il s'agisse de mode vestimentaire . Il s'agissait de la paysannerie et des couches les plus pauvres de la population des villes dont l'habit principal était constitué de la robe longue de couleur bleue . Le tissu de coton provenait des manufactures anglaises et il était coupé et teint sur place pour correspondre aux goûts de la population . Il s'en vendait d'énormes quantités soit sur le marché de Damas, soit au cours de la foire de Mzayrib, première étape de la caravane annuelle de La Mecque (3) . Avec les indiennes de Mulhouse et d'Angleterre, les tissus destinés à la consommation populaire représentaient plus de dix fois le volume et le prix des étoffes chères destinées aux catégories les plus riches (4) .

(1) La princesse Beliojoso citée par R. Tresse, L'évolution du costume des citadines en Syrie depuis le XIXe siècle. Revue La Géographie, LXXII, n°1, pp. 34-36, voir également p. 38-9

(2) En 1841, un commerçant musulman confiait à Paton que toutes les femmes portaient au moins un article anglais, The Modern Syrians. p. 14 ; de son côté Qasatlî critiquait la mode qui faisait du tort aux manufactures locales . Al-Rawdâ al-Ghannâ'. p. 123

(3) 7 septembre 1850, CC, Damas ; 16 octobre 1862, CC, Damas 4

(4) Voir tableau IX

En 1849, trois genres de tissus étaient consommés à Damas (1) :

1) les madapolans, employés à faire le linge de corps, les doublures de vêtements, les housses de divan, les rideaux, les doublures de couvertures de lit, etc. Il s'en vendait 7500 pièces (274275 mètres) dont la moitié restait à Damas ;

2) toiles appelées tangib, employées aux mêmes usages que les précédentes par les gens riches . Damas en consommait 500 pièces (près de 10000 mètres) ;

3) des mousselines croisées employées à faire des turbans et des couvertures de divan . 1000 pièces .

En 1862, les toiles importées d'Angleterre s'élevaient à 1200000 mètres de tissu, soit près de quatre fois et demi la consommation de 1849, alors que les étoffes brochées or de Lyon commençaient une timide percée et que les soieries de la même ville trouvaient à peine marché à Damas (20000 mètres) . A la même époque, Damas produisait et exportait des dizaines de milliers de pièces de soie et coton qui faisaient sa réputation.

Si les toiles blanches étaient demandées en si grande quantité c'est qu'elles étaient compétitives ; mais c'est aussi parce qu'elles constituaient des produits semi-finis que l'artisanat local pouvait modeler . Et tant que la mode vestimentaire n'avait pas été profondément bouleversée, il était difficile aux produits européens de remplacer des tissus aussi particuliers par leur façon et leurs couleurs que ceux que produisait Damas . L'Europe ne cherchait d'ailleurs pas à imiter les motifs et la qualité des étoffes locales (2) .

Les principaux tissus damasquins étaient les qoqnî et les alâdjâ . Les premiers avaient la trame en soie et la chaîne en coton, et le quart en était satiné . Les seconds avaient la chaîne en soie et la trame en coton et coûtaient moins cher que les premiers . Il existait également un autre tissu qui ne comportait que quelques raies en soie (3) . Ces étoffes réclamées dans tout l'empire ottoman ne furent jamais

(1) Rapport de Ségur, 7 septembre 1849, CC, Damas 3

(2) L'idée en vint à des consuls . Par exemple, E. de Lesseps à Alep, 30 août 1850, cité par D. Chevallier, Un exemple de résistance, p. 301

(3) 16 octobre 1862, CC, Damas 4

sérieusement menacées par les soieries lyonnaises . La raison principale en était l'attachement de la population à une "esthétique"(1) qui était ancrée dans son mode de vie . Les tissus européens ne pouvaient conquérir le marché qu'à la condition de se plier aux goûts d'une clientèle habituée non seulement à un type d'habit mais également à des motifs et des couleurs déterminés . Or le commerce européen misait à long terme sur la disparition des modes de travail artisanal sans entrer dans le détail des besoins et de la consommation (2) . Ainsi la production des tissus de soie et de coton ne dépérit pas à cause de la concurrence européenne mais parce que la soie brute avait renchéri et que les syriens se portèrent sur d'autres tissus moins chers . Telle était la réputation de ces tissus traditionnels qu'un artisan créa un tissu fait entièrement de coton avec un motif et des couleurs identiques au tissu de soie et coton (alâdjâ) ; et ce, pour pallier à la cherté de la soie (3) . Le nouveau tissu appelé dîmâ connut en quelques années un succès foudroyant et donna un nouvel essor à la production manufacturière de Damas dans la deuxième moitié du siècle .

Toutefois les motifs européens commencèrent à être de mode, une fois les tissus adoptés par certaines fractions de la population . Les étoffes avaient du prestige parce qu'elles étaient étrangères, comme devaient l'être sans doute les étoffes persanes ou indiennes auparavant ; et lorsqu'on tenta d'en imiter le dessin, les femmes refusèrent de les acheter malgré leur prix réduit (4) . Dans d'autres cas cependant, l'artisanat parvenait à reconquérir une partie du marché en s'adaptant à la nouvelle mode qui s'était

(1) D.Chevallier, Un exemple de résistance.p.320

(2) Ibid.,p.302 . Un autre exemple de maintien d'une production artisanale traditionnelle est étudié par D.Chevallier dans De la production lente à l'économie dynamique . Annales, 21 (1966), pp.59-70 . Il traite de la fabrication de tissus de soie en Syrie dans les années trente du XXe siècle .

(3) Qasâtî, al-Rawdâ al-Ghannâ'.p.123

(4) Ibid.

répandue comme il advint avec le pantalon européen(1). Pour des articles comparables, très souvent les produits de Damas continuaient d'être préférés à ceux d'Europe malgré leur prix élevé. L'artisanat excellait en effet sur deux points : la solidité et la couleur des tissus qu'il fabriquait (2).

2. Les métiers à tisser et la production.

Au milieu du XIXe siècle, la réputation des tissus damasquins demeurait très grande dans les différentes provinces de l'empire ottoman. En Syrie, des trois grands centres de production d'étoffes, Damas occupait la première place devant Alep et Dayr al-Qamar. La qualité supérieure de ses tissus tenait à plusieurs facteurs. L'artisan de Damas utilisait les meilleures soies du Kasrawân et des cotons filés de qualité supérieure. D'autre part, le produit final était le résultat d'une organisation ancienne et éprouvée des différentes étapes de la production. Qu'il s'agît de la teinturerie ou du nettoyage des étoffes et de leur apprêtage, les artisans damascènes se révélaient plus habiles que leurs confrères d'Alep. Là le lavage se faisait à froid dans la rivière, alors qu'à Damas les étoffes étaient lavées à l'eau chaude avant d'être lustrées. Un autre avantage de Damas tenait à son eau et à son climat qui produisaient des nuances dans les couleurs supérieures à celles des autres lieux de production. De ce point de vue, Dayr al-Qamar était particulièrement défavorisé ; en outre, ses batteurs, fileurs et teinturiers étaient inférieurs

(1) Ibid.

(2) 3 mars 1863, CC, Damas 4. Les toiles blanches étaient meilleures et plus solides que celles d'Europe et leur fabrication continua à petite échelle.

à ceux des deux grandes villes syriennes . La rareté de l'eau et l'humidité de l'air ont également empêché Beyrouth de remplacer Damas comme centre de production.

Les étoffes de Damas étaient plus recherchées que les autres dans les provinces ottomanes, et les exportations gardèrent leur niveau élevé jusqu'en 1860, date à laquelle Alep réussit à évincer Damas sur le marché égyptien à la suite de la destruction d'une grande partie des métiers . Mais Alep avait de toujours la spécialité des étoffes brochées or et l'on n'en fabriquait à Damas que sur commande et elles étaient alors supérieures en qualité (1).

Le processus de production était basé sur une division du travail entre des ouvriers spécialisés et indépendants . L'indépendance n'empêchait pas une étroite coordination des différentes activités qui aboutissaient à la phase finale du tissage . Aussi, si le nombre de métiers à tisser en activité est un indicatif approximatif du niveau de production à un moment donné, seul il ne rend pas compte de l'ensemble du réseau de travail et de son extension très large au sein de la population active . Entre la matière première et le produit final s'échelonnaient sur plusieurs étapes dont certaines faisaient partie de l'économie domestique et de l'économie rurale . L'intégration de ces étapes en un processus unifié était assurée par une longue tradition de techniques et d'échanges dont les effets sociaux et économiques sont difficiles à repérer . En effet, l'étude des corporations met l'accent sur les formes de solidarité propres à chaque métier, mais elle n'éclaire pas les relations complexes qui existaient entre des métiers complémentaires .

Le travail des artisans engagés dans la production des étoffes de soie et coton (alâdjâ) a été décrit en ordre dispersé et pour une époque tardive par Al-Qâsimî (2) . Le produit passait par sept étapes différentes avant d'être livré au négociant . A la tête

(1) 5 mars 1863, CC, Damas 4

(2) Dictionnaire des métiers damascains en deux volumes. Qâsimî a composé son ouvrage entre 1892 et 1900 . (v.1, introduction p.28). Un exemple plus récent mais qui n'a pas dû connaître de modifications, les tissus ikatés ; Chevallier, Un exemple de résistance, pp.316-320 . Huit artisans sont nécessaires .

se trouvait un maître d'oeuvre qui distribuait le travail aux différents ouvriers spécialisés et et coordonnait leur activité . Il devait posséder un grand capital qui lui permettait d'acheter la matière première et de la livrer aux artisans . Il semble également que c'était lui qui payait le salaire à la pièce puisque l'artisan n'avait pas de contact avec le marché (1) . La première étape était réalisée exclusivement par les femmes . Les bobineuses de soie recevaient la soie brute et commençaient par trier les différentes espèces avant de travailler chacune seule . Une fois terminé le produit était remis au maître de métier contre un salaire extrêmement faible (2) . L'artisan suivant avait pour tâche de tordre les fils de soie et de les mouiller . Trois personnes travaillaient de concert et ne pouvaient achever plus d'un rotl (2,57 kg) par jour ; ce qui équivalait à cinq piastres par personne qui suffisaient à peine pour vivre (3) . Ce n'est qu'à la troisième étape que le niveau de vie s'améliore . L'ourdisseur habile pouvait gagner plus de quinze piastres par jour et il avait besoin d'un investissement de départ pour acheter l'ourdissoir en bois et cuivre . Mais son travail comme celui du précédent subissait les fluctuations de la demande et le rythme en était inégal (4) . Le teinturier était sans doute indépendant puisqu'il n'était pas spécialisé dans un genre d'étoffes mais dans une couleur . Al-Qâsimî distingue en effet trois teinturiers différents pour les tissus bleus, noirs et colorés respectivement . Le premier travaillait les toiles de lin achetées dans tous les villages et les gens pauvres des villes . (5) . Deux autres artisans, l'un qui faisait sécher les fils et les reliait, l'autre qui passait les fils de la chaîne dans la lice avant de les livrer au tisserand, avaient des revenus extrêmement modestes (6) . De toute la chaîne productive, c'est sans doute

(1) Ibid., v.1, pp.39-40 . Al-alâjâtî : il est qualifié de chef (ra'îs), de directeur et de vendeur et a droit au titre de mu allim . Son métier est le seul à être honorable (hirfat sharîfat) .

(2) V.1, p.40 ; v.2, p.382

(3) V.2, pp.334-5

(4) V.2, pp.441-2

(5) V.2, p.267

(6) V.2, pp.433,468-9

le tissage qui nécessitait un capital important pour l'achat du métier à tisser et le versement du pas-de-porte (1) . C'est lui aussi qui représentait la partie la plus visible de l'édifice parce qu'il était quantifiable . Le fisc ottoman intervenait pour sa part à la fin du processus de production en imposant un droit de timbre . Les autres activités qui intervenaient après le tissage (lustrage, cylindrage, etc.) étaient également imposées (2) .

Le processus de production supposait une interdépendance des différents travaux sans signifier une absence totale d'autonomie des artisans . La première étape appartenait entièrement à l'économie domestique et étendait ses ramifications dans le monde de la campagne . Ses liens avec la production manufacturière étaient de ce fait plus distendus . Les autres artisans ne possédaient pas tous des échoppes ou bien la leur n'était pas située dans les rues où étaient concentrée l'activité artisanale (3) . Ils pouvaient ainsi échapper au fisc ou au contrôle des corporations de métiers .

Les formes de production rendent difficile l'étude des effets de l'invasion des produits étrangers sur le monde du travail . Ces effets ne se plient pas à la mesure dans leur totalité . De grands pans de l'activité productive échappent à la quantification , et les transformations subies par les métiers ont dû affecter non seulement le niveau de la production et le rythme du travail mais également les rapports sociaux et les formes organisationnelles . Deux indicateurs ont été privilégiés par les historiens : le volume et la structure de l'échange et le nombre des métiers . Le dernier critère est trompeur pour plus d'une raison . La première est que

(1) Selon al-Qâsimî, le tissage est le métier le plus vil . Il voue un mépris égal au teinturier . V.1, p.86

(2) Voir supra,

(3) La liste des boutiques reprise d'un document officiel turc par Poujoulat comporte les établissements de teinture et d'impression des étoffes, ce des tisserands et des lieurs de soie (47, 22, 143 et 34 boutiques respectivement, auxquels s'ajoutent 195 autres teinturiers), mais pas de boutiques pour les autres artisans . Michaud et Poujoulat, Correspondance d'Orient.v.6,pp.168-9

Le nombre de métiers ne permet pas de déduire le volume de la production . Même s'il est possible d'établir une moyenne des pièces produits par métier et par semaine, celle-ci ne tiendrait pas compte des rythmes saisonniers de travail et des fluctuations importantes de la production dues au prix de la matière première ou à la diminution de la demande . D'autre part, le métier à tisser pouvait être remisé pour un temps si les conditions n'étaient pas favorables, qui quitte à être repris plus tard . C'est ce qui explique la succession des baisses et des reprises de la production bien que le fisc ait imposé le versement des contributions à la taxe dues par les corporations même lorsque le métier était arrêté (1) . En outre, les chiffres eux-mêmes doivent être maniés avec précaution . A lire les voyageurs et les consuls européens, l'impression se dégage qu'ils ont enterré à maintes reprises les métiers, chacun affirmant que ceux-ci avaient diminué de moitié par rapport aux années précédentes . C'était aller au-devant de leurs désirs et voir se réaliser déjà la situation préconisée par les prospecteurs du marché oriental (2) . A l'exception de quelques relevés détaillés des métiers, les chiffres globaux ne peuvent être fiables, encore moins complets . En effet, il semble bien qu'une partie de l'artisanat a échappé au contrôle des corporations sous le régime égyptien et a quitté les quartiers qui lui étaient réservés (3) . De plus, des métiers fonctionnaient dans les environs de Damas dont on ne sait s'ils étaient inclus dans les recensements.

(1) Cas traité en 1845 par le Conseil de Damas , dans A.Rafeq, The Impact of Europe.p.426 . Les tisserands crurent échapper au versement de leur quote-part en arrêtant leurs métiers mais le Conseil les força à payer .

(2) Des voyageurs comme Urquhart voyaient dans l'invasion des marchandises anglaises au cours des années trente les premiers signes de l'évolution qui devait mener à la disparition totale de l'artisanat et au transfert de l'activité à la production agricole . Cité dans C.Issawi, The Economic History of the Middle East . p.42

(3) Voir plus loin,

Le plus ancien chiffre fourni par une source européenne est celui de l'enquête de J. Bowring réalisée à l'époque de l'occupation égyptienne de la Syrie. Le nombre de métiers à tisser en activité aurait été de 4000 pour les étoffes de soie et coton et de 400 pour les étoffes de coton. Un demi-siècle plus tard, le total des métiers des deux types tel qu'il apparaît dans une source locale était à peu de chose près le même (4550 métiers). Dans l'intervalle, les estimations faites par les consuls variaient entre 1500 et 2500 métiers.

TABLEAU X

Tissus	Nb de métiers						
	1838 (a)	1850 (b)	1853 (c)	1856 (c)	1863 (d)	1878 (e)	1889 (f)
<u>Soie et coton:</u>	4000		1600	2800			
- Alâdjâ		1013				1600	600
- Qutnî		653				650	700
<u>Coton</u>	400				965		
- Dîmâ						2300	
Divers					475	700	91
	4400	1666	1600	2800	1440	5250	1391

(a) J. Bowring, Report .p.20
 (b) 20 janvier 1850, A.E., CC, Damas 3
 (c) 21 octobre 1856, CC, Damas 4
 (d) 2 mars 1863, CC, Damas 4
 (e) Qasâtîî, al-Rawdâ al-Ghannâ'.p.123
 (f) A.M. Bourgaud, Lyon et le commerce des soies avec le Levant.p.63

Les relevés effectués ont été souvent incomplets, soit que l'information ait été insuffisante, soit que l'intérêt se soit porté sur un genre de tissu. Ainsi les bilans de 1853 et 1856 tiennent-ils compte des étoffes de soie et coton uniquement, alors que celles-ci ne figurent pas dans celui de 1863 par suite d'un arrêt momentané dû aux événements

de 1860 . Il ne faut donc pas prendre pour définitifs les totaux dont certains doivent être majorés pour couvrir la totalité des métiers en usage . Pour 1863 par exemple, il est dit qu'il constitue le tiers des métiers en fonctionnement trois ans plus tôt (1), c'est-à-dire 4500 métiers . Les trois derniers relevés sont les plus détaillés et ils tiennent compte de la production de toute sorte de tissus . Ils paraissent de ce fait plus crédible que les autres . Mais à tenir compte des seuls métiers qui produisaient des étoffes de soie et coton, il s'avère qu'à l'exception d'une chute au cours des années cinquante, leur nombre n'a pas subi de grandes variations jusqu'à la fin du siècle . Toutefois une première diminution des métiers aurait eu lieu après 1838 . Il est à noter également que le bilan de l'année 1878 comporte un nouveau tissu fait entièrement de coton . Le dîmâ était une reproduction des tissus de soie et coton, identique par la forme et les couleurs . Il a été créé pour pallier à la cherté de la soie et devrait être inclus dans la première catégorie de tissus, ce qui porterait le nombre de métiers fabriquant un même type d'étoffes au niveau des années trente . En conclusion, il y aurait eu un recul de la production entre 1840 et 1855, suivi d'une reprise qui reçut un coup d'arrêt en 1860 et continua de nouveau au cours des années soixantedix . Pour la période qui précède l'occupation égyptienne, il n'existe pas de relevé des métiers en fonctionnement et il reste impossible de déterminer l'impact de l'invasion des produits européens sur la production textile .

Le premier secteur touché par la concurrence européenne fut le coton comme il est apparu dans l'étude des importations . Mais en réalité ce fut l'économie domestique qui eut à pâtir des produits européens, les cotons filés formant la plus grande part des importations . Il ne restait plus aux femmes que le travail de la soie et celui des petites quantités de coton qu'on utilisait encore selon la façon ancienne . Les métiers à tisser eurent recours aux filés anglais de qualité supérieure dans la fabrication des étoffes de soie et coton . Ils ne pouvaient être atteints par la concurrence européenne ; au contraire, la qualité des tissus s'en trouvaient améliorée .

Au début des années quarante, la production d'étoffes de soie commença à diminuer. Les artisans arrêtaient le tissage durant quelques mois de l'année et ne parvenaient plus à payer leur part de l'impôt de métier (1). On ne sait si la baisse se poursuivit au cours des années suivantes, toujours est-il que la reprise est assurée vers le milieu des années cinquante (2). La fabrication des étoffes devient suffisamment rentable pour qu'on pensât moderniser la production. Un artisan importa des métiers Jacquard dont trois étaient en fonctionnement avant 1860 (3). Les événements de 1860 eurent de graves répercussions sur la production en raison de la destruction d'une partie des métiers et de la diminution de la production de soie dans le Liban. Pourtant celle-ci reprit de nouveau après s'être adaptée aux nouvelles conditions économiques. Plusieurs innovations permirent de reprendre du terrain, mais c'était là sans doute la dernière bataille que livrait le métier à tisser traditionnel. Son marché fut entamé progressivement, par les produits européens, mais il ne fut pas remplacé par des métiers Jacquard qui auraient pu en prendre la relève (4).

Jusqu'à la fin du siècle, les tissus de Damas continuèrent à se vendre dans les différentes provinces de l'empire ottoman. En 1856, plus de 85 pour cent des tissus de soie étaient exportés hors de Syrie (5). En 1863, des centaines de milliers de pièces étaient achetées par l'Égypte, Constantinople et Smyrne et la demande bien que moins forte persista

-
- (1) Le fermier de l'impôt se trouva en déficit pendant plusieurs années consécutives et les artisans, incapables de payer, eurent recours au Conseil qui leur accorda un sursis. A. Rafeq, The Impact of Europe, pp. 425-6. Viquesnel situe en 1848-1850 le déclin des métiers de soie à Damas. Voir Omer Celal Sarç, The Tanzimat and our Industrie, dans C. Issawi, The Economic History, p. 50B
- (2) 21 octobre 1856, CC, Damas 4
- (3) 5 mars 1863, CC, Damas 4
- (4) Il y en avait 6 en 1889. A. Gourgaud, Lyon et le commerce des soies, p. 47

au cours des années suivantes (1) . Le marché intérieur et extérieur était donc loin d'être saturé par les textiles européens et le surplus de production des manufactures de Damas continuaient d'être élevé. Ainsi ce ne serait pas dans la concurrence européenne qu'il faut chercher les raisons du déclin des années quarante . Deux facteurs ont joué un rôle primordial : l'élévation des douanes à l'entrée de la ville et l'alignement des matières premières sur les prix mondiaux . Tous deux ont entraîné une hausse du prix des étoffes qui en rendait difficile l'écoulement. Non pas que celles-ci devenaient moins compétitives face aux produits européens, mais elles ne trouvaient pas acheteur au-delà d'une certaine somme . Encore une fois, un tissu de facture damasquine ne peut être remplacé par une soierie lyonnaise par le seul effet du prix (2).

Les douanes pesaient doublement sur la production textile qui étaient chargée par une taxe sur la matière première qui entraient en ville et par une autre sur les étoffes qui en sortaient . Le fisc

-
- (1) La production des étoffes de soie et coton était estimée pour 1856 à 120000 et 21000 pièces de qutnî et de alâdjâ (21 octobre 1856, CC, Damas 4), chiffres trop faibles pour les 2800 métiers à moins que leur rendement ait été de moitié plus faible (2 pièces par semaine au lieu de 4 ou 5) . En 1862, il n'y eut que 25000 pièces exportées (5 mars 1863, CC, Damas 4) . Par contre sur une production de plus de 600000 pièces de coton, plus de la moitié allait dans les provinces de l'empire et surtout en Egypte (ibid.) . En 1889, 150000 alâdjâ et 200000 qutnî sortaient des métiers de Damas et dix pour cent étaient vendus sur place (A. Bourgaud, Lyon..., p.47). Cette production identique à celle de 1856 a été assurée par 1300 métiers seulement (5 pièces par semaine) .
- (2) "Bien que tissées à la main, les étoffes d'Alep ne coûtent pas plus cher que les étoffes d'Europe et sont beaucoup plus solides". A. Bourgaud, Lyon et le commerce des soies.p.42

prélevait également une taxe à plusieurs étapes de la production (ourdissage, tissage, lustrage, etc.), ce qui, à défaut d'être compensé par une hausse de prix, réduisait grandement le salaire de l'artisan. A partir de 1841, le droit de douane fut fixé à 5% pour l'entrée des marchandises et à 12% pour la sortie (1). A la longue cependant des accommodements furent faits entre les fermiers des douanes et les commerçants et le droit sur la valeur se transforma en un montant fixe qui ne représentait plus que 5 ou 6 % de la valeur du produit. Mais le gouvernement ottoman acculé par le déficit du trésor décida d'appliquer de manière stricte le droit tel qu'il l'avait instauré (2). Ainsi, pour les textiles, la soie qui provenait du Liban et du territoire de Damas payait un droit dans le Khan qui lui était réservé et les étoffes à leur tour faisaient de même. Celles-ci devaient acquitter au lieu des 7 ou 8 piastres par pièce, 15 à 18, c'est-à-dire en réalité 24 % de la valeur.

Parallèlement, le prix de la soie subissait une hausse importante. Damas dépendait du Liban pour les trois quarts de son approvisionnement en soie brute. Sur les trois à quatre cents quintaux annuels qu'elle consommait par an, le territoire de Damas n'en fournissait que trente à cinquante, et le reste provenait du Liban, de Brousse, de Géorgie et de Perse (3). La demande croissante de soie brute et de cocons par la France provoqua une montée des prix dont l'effet se fit sentir non seulement au Liban mais également dans l'Anti-Liban qui relevait de

(1) 6 juin 1842, CC, Damas 1

(2) 10 septembre 1859, CC, Damas 4

(3) La production de soie dans le territoire de Damas subit une baisse et passa de cinquante à trente quintaux. Mais à partir de 1856, la sériciculture commença à s'étendre et on planta partout des mûriers; mais l'élevage des vers à soie restant défectueux, la production baissa de 28225 rotl (1855), et 30635 (1856) à 17455 (1857). H. Guys, Esquisse. p. 201. A.E., CC, Damas 4, dépêches des 25 mars 1858 et 16 octobre 1862.

la province de Damas . La hausse atteignit son point culminant entre 1855 et 1860, période qui vit le prix de la soie augmenter de 50 pour cent (1) :

	Soie P.T./rotl	Graines de ver P.T./once
1855	430	22,5
1856	670	32
1857	685	32,5
1861	620	
1862	650	

Par rapport à la fin des années trente, la soie avait plus que doublé de prix . Mais les tissus n'avaient pas suivi la hausse au même rythme malgré la dépréciation de la monnaie et l'enchérissement des matières premières (2) . C'est donc l'artisan qui a dû supporter en grande partie l'élévation des coûts de production, et par peur d'une mévente des étoffes, ralentir la production ou diminuer la quantité de soie qui entrait dans la fabrication des étoffes .

(1) A cette époque les prix étaient subordonnés à ceux de la France et des autres centres de production européens . La première augmentation de la soie avait eu lieu au cours de l'occupation égyptienne, celle du Liban ayant atteint près de 250 piastres le rotl (voir supra, p.). Entre 1841 et 1845, elle fléchit légèrement pour retourner au niveau des 250 piastres et ce n'est que dans les années cinquante qu'elle doubla . En 1856, elle avait atteint une moyenne de 670 piastres le rotl sur le marché de Damas . 21 octobre 1856, 17 juin 1857, 10 janvier 1860, CC, Damas 4.

(2) En 1838, le prix des tissus de soie et coton variait entre 80 et 95 piastres . En 1856, les alâdjâ étaient vendus entre 80 et 125 piastres et les qutnî entre 110 et 150 et en 1861, à 80-175 et 110-140 respectivement . J. Bowring, Report, p. 20. 21 octobre 1856, 16 octobre 1862, CC, Damas 4 . Il faut noter la grande variation de prix d'un même genre de tissu . Elle est dû à la composition différente en soie et par conséquent elle interdit une comparaison qui n'en tienne pas compte .

Ainsi, la conjonction des trois facteurs - hausse des douanes intérieures, prix de la soie et concurrence européenne - a-t-elle influé à des degrés divers sur la production textile. Le coton touché le premier, les tissus de soie aurait pu résister aux produits européens, n'était la politique fiscale du gouvernement ottoman dont les effets furent meurtriers pour un secteur qui fournissait des rentrées importantes. Les intéressés accusèrent la concurrence européenne et la hausse des prix d'être responsables du déclin de l'artisanat, alors que les consuls européens critiquaient les mesures douanières (1). La réalité se situe entre les deux ; mais il est certain que pour le pouvoir turc et les pouvoirs locaux, l'artisanat n'était la source majeure de la richesse qu'il fallait ménager sinon soutenir (2).

3. Le relâchement des liens corporatifs.

La détérioration du niveau de vie des artisans eut certainement des répercussions sociales, mais leur nature et leur forme sont impossibles à cerner dans l'état actuel de la documentation. L'impact des changements économiques sur le monde du travail, son organisation interne, les relations de pouvoir qui s'y étaient forgées et les courants de pensée qui le parcouraient reste impénétrable. Il est seulement possible de déduire des mesures fiscales, de leur mode d'exécution et des données éparses fournies par les sources occidentales et les chroniques locales que l'artisanat et le petit commerce ont été durement touchés par les changements introduits par les réformes.

-
- (1) Plainte unanime des artisans. A. Rafeq, The Impact of Europe, p. 425 ; Qasâtlî, al-Rawdâ, p. 123. Mais Qasâtlî souligne le peu d'intérêt accordé à la modernisation de la production et l'attitude négative de la clientèle. Critique de la politique "inintelligente" des autorités chez Outrey, 10 janvier 1860, CC, Damas 4.
- (2) Des mesures de protection ne furent prises qu'en 1862 avec la hausse des droits de douane à 8%. O.C. Sarç, The Tanzimat and Our Industrie, p. 53A.

A l'époque où la production artisanale déclinait, les corporations subissaient de profonds changements internes. Bien que l'organisation des métiers se maintint dans sa forme ancienne au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, elle perdit rapidement sa cohésion interne et les principales traits qui la caractérisaient. Lorsqu'au début du mandat français Louis Massignon mena son enquête sur l'organisation du travail à Damas, il trouva 114 corporations dont 78 non officielles qui avaient gardé l'ancien cérémonial et possédaient encore des biens-fonds (1). Celles-ci avaient conservé en partie le mode de regroupement et la répartition topographique antérieurs.

Au moment où Elias décrit l'état auquel les corporations étaient parvenues vers 1880, le chef de toutes les corporations (2) avait vu une grande partie de ses prérogatives rognée par le pouvoir turc. Il avait gardé le souvenir d'un âge d'or qui contrastait avec la situation présente et remontait à l'époque qui avait précédé le retour des Turcs en Syrie, date que la mémoire collective semblait avoir retenu plutôt que celle de l'occupation égyptienne comme tournant dans l'histoire de la ville. Le chef des corporations, rapporte Codsî, se lamentait sur le temps où les chefs musulmans et les ash-râf étaient les "gouverneurs réels" (3).

Les Turcs avaient tenté au début des années quarante d'arracher le poste de chef des corporations aux familles de Damas qui l'occupaient traditionnellement et de l'attribuer à un turc étranger

(1) L. Massignon, *La Structure du travail à Damas en 1927*, dans *Opera minora*, t.1, pp.422-39

(2) A Damas, il était à la fois shaykh al-mashâyikh et naqîb al-ashrâf. Il coiffait en même temps l'organisation des métiers et le groupe des ash-râf. Voir Gibb et Bowen, *Islamic Society*, v.1, pp.279,292 ; G. Baer, *Fellah and Townsman*, p.205. Lui-même n'était pas un artisan, il vivait de ses biens-fonds (waqf) constitués de propriétés dans les environs de Damas. E. Codsî, *Aperçu historique sur les métiers damasquins*, p.10

(3) Codsî, *ibid.*, p.11

à la ville ; mais l'opposition des artisans força ce dernier à partir et les Ajalânî conservèrent la fonction (1) . Celle-ci avait commencé toutefois à perdre certaines de ses attributions les plus importantes . Le coup le plus fort fut porté sous Abdel Hamîd lorsque l'autorité de naqîb sur les chefs des corporations (shaykh al-hiraf) fut réduite . Ces derniers n'eurent plus besoin de son accord pour être élus par les maîtres de métiers (mu'allim) . Ils se faisaient délivrer un document officiel (buyurldî) par le Conseil de la ville et le chef des corporations se contentait de le confirmer . Son cachet n'était plus suffisant et souvent il n'était pas même nécessaire en particulier pour les non-Musulmans . Mais le prestige religieux dont jouissait sa famille contribuait au maintien du système pyramidal qu'il coiffait de son autorité devenue désormais morale (2) . Avaient disparu également les autres fonctions dont celles d'assurer la police des corporations, de contrôler les produits, etc.(3).

Les Chrétiens et les Juifs ont été les premiers à se libérer du système corporatif .

-
- (1) Le personnage qui était à la tête des corporations au moment de l'enquête de Codsî était Ahmad Manjak al-Ajalânî . Les Ajalânî se transmettaient le poste depuis le XVIIIe siècle avec quelques intermèdes . Au XIXe siècle, le changement n'intervint qu'en 1860 après que Ahmad b. Sa'îd al-Ajalânî fut exilé à Chypre où il mourut . Le poste passa aux mains de Ahmad al-Kuzbarî puis revint aux Ajalânî à deux reprises avant de leur être arraché définitivement . Les changements fréquents de titulaire étaient en relation avec l'offensive que menait le gouvernement ottoman contre le monopole acquis par quelques familles des plus hautes fonctions religieuses et sociales . Voir B.al-Bîtâr, Hiliyat, v.1,p.168;v.2,p.1042 ; et M.al-Shattî, Al'yan Dimashq,p.47-8
- (2) Les artisans continuaient à faire le pacte "parce qu'ils croient en la pureté du shaykh al-mashâyikh, descendant du Prophète"(li-i'tiqâdihim bi-sarîrat shaykh al-mashâyikh). Codsî,p.12 . Sarîrat, "pureté, perfection", "point le plus honorable dans un lignage", Dictionnaire de Kasimirski, I,1075B
- (3) Codsî, p.11

Auparavant, ils participaient aux cérémonies de prestation du serment (shadd) et ils juraient sur l'évangile et la bible mais ne faisaient pas le pacte (1). Puis ils cessèrent de remplir les obligations auxquelles ils étaient tenus, en particulier celle de verser un droit appelé rusûm al-shaykhâ. Dès les années quarante, ils ne prêtèrent plus le serment d'honnêteté et rompirent toute relation avec le chef des corporations. Lorsque des conflits éclataient au sein de leurs corporations, ils s'abstenaient de recourir à son arbitrage (2). Ils sortaient ainsi de manière progressive de l'espace formé par les corporations ; mais celui-ci était à la fois organisationnel, fiscal, culturel et topographique.

Les artisans chrétiens essayèrent d'échapper aux droits prélevés par les autorités sur les différentes corporations. Il ne s'agissait sans doute pas d'un phénomène nouveau non plus d'une attitude propre aux Chrétiens. La pression fiscale pesait sur tout le monde, mais les artisans chrétiens avaient le loisir de s'appuyer sur la protection étrangère pour refuser de verser leurs contributions ou rejeter les tarifs qui leur étaient imposés (3). En 1853 par exemple, les tailleurs de pierre furent engagés par un entrepreneur à sept piastres par jour alors que partout ailleurs ils se faisaient payer 11 à 12 piastres. Ils s'adressèrent alors au consul de France qui parvint à la suite d'un long conflit avec les autorités à leur obtenir justice (4).

Tout en étant modeste quant au nombre des artisans et aux capitaux investis, l'activité productive des Chrétiens provoquait une brèche dans le système fermé de l'organisation corporative. Des tendances se faisaient jour dans le sens de la création d'un marché libre du travail où le salaire et le volume de la production ne subissaient pas les règlemen-

-
- (1) Les Chrétiens récitaient le "Notre Père", la "fâtiḥâ des Chrétiens" et les Juifs les Dix Commandements. Ibid., pp. 12, 29
 - (2) Ibid., pp. 12, 29-30
 - (3) A. Rafeq, The Impact of Europe, p. 426. Le cas mentionné date de 1845
 - (4) Barbet de Jouy, 13 mars 1853, CPC, Damas 2

tations rigides des corporations . Elles se manifestèrent par les innovations techniques et l'importations de machines européennes qui furent le fait exclusif de Chrétiens (1) .

Plus important que le rejet des liens corporatifs fut le transfert d'une grande partie de l'activité des Chrétiens au sein du quartier qui leur était réservé . Lorsque celui-ci fut incendié en 1860, la production textile de Damas baissa dans une grande proportion, ce qui était la preuve que les Chrétiens en assuraient dans une large mesure le fonctionnement et qu'elle était concentrée dans leur quartier . Cette translation était l'effet du long processus de concentration communautaire mais il a dû s'accélérer dans les années trente . C'est à cette époque en effet que des artisans chrétiens, en majorité grecs-catholiques, s'adonnèrent à des métiers qui étaient exercés jusque là exclusivement par des Musulmans . Ils se mirent à travailler la soie et s'installèrent dans le quartier chrétien . La corporation des ourdisseurs de la soie se sentit lésée et après le départ des Egyptiens elle mena une offensive contre eux avec le soutien des autorités . Elle voulait leur interdire l'exercice du métier et, à la suite de longues tractations dans lesquelles intervint le consul d'Angleterre, accepta un compromis qui autorisait aux artisans chrétiens de travailler à la condition qu'ils transfèrent leur matériel dans la rue réservée à la corporation située à Qaymariyyeh . De cette manière, leur nombre et le volume de leur production seraient contrôlés et ils seraient tenus de contribuer à l'impôt de métier . L'accord ne fut pas appliqué et le conflit rebondit à plusieurs reprises . En 1846, le Conseil de Damas se saisit de nouveau de l'affaire et la corporation des ourdisseurs exigea l'application de la décision prise en 1842 qui signifiait l'arrêt du travail des Chrétiens

(1) Invention du dîmâ, création de nouveaux dessins ou imitation de ceux d'Europe, fabrication de pantalons, importation de métiers Jacquard, etc. Qasâtlî, al-Rawdâ, p.123 . A.E., CC, Damas 4, 5 mars 1863 .

et plus spécialement l'interdiction pour ceux-ci de fabriquer des tissus de soie et coton . On apposa des scellés sur la porte des ateliers et les ouvriers chrétiens firent appel au gouverneur de Damas . Au cours d'une séance du Conseil où furent confrontés les deux partis, les Chrétiens firent valoir l'abolition des mopolés et la liberté de travail accordées par les réformes et l'argument fut repris par le pasha qui exigea pour appliquer l'interdiction que la corporation justifie le privilège qu'elle défendait . Elle ne possédait évidemment aucun document et elle se réfugia derrière la tradition. La sentence fut finalement favorable aux artisans chrétiens qui purent reprendre le travail (1). Au cours de la discussion deux exigences furent avancées par la corporation . La première concernait le réintégration des ateliers dans le quartier de Qaymariyyeh, et la seconde l'expulsion de tous les ouvriers qui avaient été engagés après la parution du premier décret en 1842 . A cette époque déjà la corporation voulait contrôler le nombre des artisans chrétiens et elle avait proposé comme solution au conflit que ceux-ci soient engagés par des patrons musulmans . Les Chrétiens avaient argué que cela signifiait qu'ils ne pourraient plus transmettre le métier .

A la base du conflit il y avait plus qu'une concurrence entre des communautés . Si les Chrétiens qui étaient organisés auparavant dans le même type de corporation que les Musulmans s'en libéraient brusquement, c'est que d'autres traditions et de nouveaux modes de pensée sont apparus dans la communauté chrétienne (2) . L'idée d'une liberté du travail semblait acquise . Elle était aux antipodes de la logique corporatiste fondée sur les privilèges, la limitation du nombre d'artisans et du volume de la production . Mais en agissant de la sorte, les artisans chrétiens se mettaient au ban d'une organisation sociale et spatiale. Le fait est de plus grande conséquence que la formation

(1) Wood, 13 juillet 1842, FO 618/1 ; Toppel, 29 décembre 1846, et "Requête des ouvriers ourdisseurs catholiques à Monsieur le Consul", en annexe, CC, Damas 2

(2) Le fait qu'il s'agissait de catholiques porte à penser qu'il y a eu un apport extérieur d'artisans dû aux meilleures conditions de sécurité assurée par Ibrahim Pasha . Ceux-ci venaient sans doute des villes côtières ou de la montagne libanaise et apportaient avec des traditions différentes de celles des villes.

d'une nouvelle classe sociale capitaliste ou non . Il accentuait l'extériorité du Chrétien par rapport à l'organisation urbaine la plus importante, et le plaçait hors des codes qui réglaient les conduites et les normes du travail . Comment réagirent les corporations à cette fracture dans dans leur espace et dans leur ordre hiérarchique ? Quels furent l'attitude et le mode de pensée des confréries mystiques liées de toujours au monde du travail ? Autant de questions qui restent sans réponse .

(suite)

Rafeq mentionne le cas ancien des teinturiers chrétiens qui s'étaient répartis la taxe sur le métier et travaillaient sur une base individuelle ; tiré des archives du tribunal de Damas, 15 août 1679; The Impact of Europe, p.424 . De plus, le travail de la soie par des Chrétiens était déjà signalé au XVIIIe siècle . P.Rousset, 15 septembre 1750, Lettres édifiantes, ed.1838, p.253B . J.Bowring leur accordait trois fois plus de manufactures que les Musulmans en 1838, Report, p.94 .

CH.3 - L'ESPACE

CONSULAIRE

On sait combien déterminante a été la contribution des diplomates européens à l'entreprise de réforme commencée en 1839 . Dans les provinces, l'immense réseau consulaire a contrôlé pas à pas l'application et la progression des mesures prises à Istanbul, intervenant s'il le fallait dans les questions administratives, politiques ou fiscales. L'intervention occidentale dans certaines provinces a reçu un traitement spécial à raison de la place qu'elle occupa dans ce qu'il était convenu d'appeler la question d'Orient . Tel est le cas du Liban qui fut constamment ouvert à l'action diplomatique . A l'opposé, Damas paraît n'avoir pas donné prise à des manoeuvres de portée internationale, à l'exception de l'épisode furtif de 1860 traité dans la foulée de l'affaire libanaise . Pourtant les consuls européens résidant dans la grande métropole de l'intérieur syrien ne se sont pas contentés d'enregistrer le mouvement des marchandises et de défendre leurs intérêts commerciaux . Leur présence a affecté dans une grande mesure la vie intérieure de Damas.

Autour des consulats s'est tissé un réseau de relations, consolidé et étendu par une multitude d'actions quotidiennes qui dessinent un espace d'intervention et des régularités. Pour saisir la forme de pouvoir qui prend corps dans l'action occidentale, il faut écarter la figure de l'agent de l'étranger chère à une littérature historico-policière et voir dans les consulats des centres embryonnaires de pouvoir qui perturbent la topographie des forces urbaines et créent une aire mouvante aux contours imprécis. Tout dans les interventions des consuls ne relève pas des directives des ministères ; les visites, les conseils et la parole ne font pas partie d'un projet dessiné dans une lointaine métropole. Les distances et les moyens de communication ont contribué à faire des consulats de petites cours jouissant d'une relative autonomie. Richard Wood a été pendant treize ans un prince de Damas qui parlait d'égal à égal avec le gouverneur, intervenait dans les affaires du fisc et de la police, entretenait des relations avec les notables et négociait avec les rebelles. D'autres allèrent plus loin, utilisant la force armée et défiant directement les autorités turques.

De ces milliers d'actions il est resté quelques traces, celles laissées par des affaires éclatantes tant par leur caractère que par les répercussions qu'elles eurent au plan diplomatique. Elles laissent entrevoir ce que les archives consulaires ne pouvaient sans doute retenir (1) parce qu'il relevait de la routine quotidienne qui n'offrait pas matière à des rapports : les consulats avaient pris racine dans la vie de Damas et étaient devenus une force avec laquelle il fallait compter.

(1) Il existe en plus de la correspondance des consuls des archives propres à chaque poste consulaire où sont recueillis tous les documents, factures, lettres, etc. Elles constituent une mine de renseignements sur la vie quotidienne. Celles de Damas n'existent pas aux Archives diplomatiques du Quai d'Orsay.

I. LE CONSUL ET SES PROTEGES .

Pendant plus de dix ans la question de l'extension du droit de protection a été un point de litige majeur entre les autorités turques et les légations européennes . Les listes, échangées, discutées et remises à jour, ne sont que l'aspect visible des contestations qui opposent les deux partis . Le problème ne résidait pas tant dans les abus des consuls, au sens où les traités étaient violés, que dans les frontières mobiles des interventions et des pratiques de tous les groupes en présence .

La protection n'a été d'aucune manière la base juridique d'une intervention politique et économique par le biais d'agents acquis à l'étranger . La protection était avant tout affaire d'espace . Partie apparente de l'édifice, elle a cristallisé la lutte en une bataille juridique qui laisse dans l'ombre la forme autrement insidieuse du bouleversement de l'espace social .

Les listes des protégés présentées et défendues par les consulats révèlent qu'il y a eu un contrôle plus ou moins constant de l'octroi des patentes par les autorités ottomanes . A partir de 1841, il y a plutôt eu un reflux de la protection auquel ont contribué les ambassades et ministères européens dans le but de ménager le gouvernement ottoman . De toute manière, on était jamais parvenu à Damas à la situation qui prévalait à Istanbul où il suffisait de se rendre à Odessa pour obtenir un passeport russe (1) . Cependant la restriction du droit de protection s'est accompagnée d'une augmentation des ingérences des Consuls, comme si la limitation du groupe d'individus pri-

(1) Le gérant Garnier à l'ambassade, Damas, annexe au 11 avril 1849, CC, Damas 3 .

vilégiés avait eu pour conséquence de rendre plus diffuse la notion de protection . Ce double mouvement était d'une lente évolution qui avait affecté la place occupée par les consulats dans l'espace urbain . A mesure que ces derniers s'imposaient dans la vie de la cité et se constituaient en puissance informelle, l'espace d'immunité acquérait des contours flous et l'usage de la notion de protection débordait les limites juridiques fixées par les textes .

A défaut de témoignages directs reflétant la perception par les Musulmans de la pratique de la protection, l'hostilité que ceux-ci ont témoigné à l'égard des protégés et les incidents répétés qui éclatèrent éclairent l'image qui s'est formée progressivement . Les protégés étaient dans leur quasi totalité des non-Musulmans qui occupaient un emploi, fictif ou non, dans un consulat étranger . De ce fait, ils étaient associés à la puissance des Européens dont ils partageaient le prestige, mais qui leur communiquaient en retour l'animosité dont ils faisaient l'objet . Les formes prises par la protection et les "abus" qui ont marqué son exercice ne suffisent pourtant pas à expliquer certains traits fondamentaux du phénomène de protection consulaire .

1°. Les Chrétiens n'étaient pas seuls à jouir de la protection . Des Juifs en bénéficiaient également et ils en tiraient un profit tout aussi grand que les premiers . Mais bien que des membres de la communauté israélite subissent à plusieurs reprises des agressions, l'hostilité des Musulmans à leur égard demeura ponctuelle et individualisée alors qu'elle englobait petit à petit l'ensemble de la communauté chrétienne .

2°. L'association entre les Catholiques et les Français paraît dans l'esprit des contemporains plus marquée que toute autre . Pourtant le consulat de France n'avait rien à envier aux autres consulats : les Grecs et les Russes protégeaient avec passion les Orthodoxes de même confession, les Anglais soutenaient à la fois des Chrétiens et des Juifs et les Autrichiens faisaient de même .

3°. Le consulat de France, de même que les autres, était d'implantation récente à Damas . Il ne recueillait dans la ville aucun héritage et ne pouvait de ce fait distancier les autres consulats par des relations privilégiées avec les Catholiques . Les Catholiques ne manquèrent d'ailleurs pas de recourir aux Autrichiens en cas de nécessité .

L'action consulaire est venue se greffer sur un milieu prédisposé à l'accueillir . Les minorités non-musulmanes, chacune à sa manière, tentaient de préserver l'acquit du temps des Egyptiens . Les consulats leur offrirent à partir de 1841 une aide précieuse tant par le poids de leur légation respective à Constantinople que par l'influence qu'ils exerçaient à Damas . Cette aide ne se réduisait pas à l'immunité juridique plus ou moins étendue accordée aux possesseurs de documents, ni à un appui matériel et moral au moment des conflits . La protection consulaire conférait à ceux qui en bénéficiaient un prestige et une autorité qui échappaient au contrôle des agents diplomatiques . A côté des gains matériels, le protégé se parait de signes nouveaux, signes d'appartenance et de distinction qui lui accordaient un statut et une valeur particuliers (1) . Par un retournement normal dans pareilles circonstances, la conquête par les consulats de secteurs de la population devenait un objectif semé d'embûches . L'agent diplomatique se retrouvait prisonnier du sens et des signes qu'il communiquait à son insu . L'un des consuls français de Damas résumait ainsi la situation :

"Il n'est malheureusement que trop prouvé que beaucoup d'embarras ne sont attirés dans les résidences consulaires puis portés à Constantinople, que par la conduite et les exigences des protégés qui sont souvent plus indiscrets que celles même des nationaux . Les intrigues dont les protégés savent si bien enlacer un consul qui ne connaît pas bien le pays réussissent presque toujours ; de là de regrettables conflits plus ou moins dangereux selon les lieux et les circonstances (...)"(2).

Tous les consuls n'étaient certes pas aussi circonspects que Vattier de Bouville et Maxime Outrey ; beaucoup abondaient dans le sens de leurs protégés et s'engageaient dans des affaires dont ils ne maîtrisaient pas tous les tenants . La plupart étaient entraînés

-
- (1) L'obtention d'une protection consulaire était tenue pour une promotion sociale importante . Elle s'accompagnait de marques de distinction . Voir, Taoutel, Contribution à l'histoire d'Alep.v.3, pp.29,72
- (2) 11 décembre 1847, CC, Damas 2

dans des procédures par un personnage-clé, le drogman (1) . Celui-ci était employé à de multiples tâches, dont la traduction . Il rédigeait les lettres officielles en arabe ou en turc, traduisait les documents et accompagnait le consul au sérail en qualité d'interprète . Mais son activité allait dans la pratique au-delà de ces fonctions officielles . Le titre de drogman du consulat lui ouvrait l'accès de la salle d'audience du sérail et des bureaux de l'administration . Il se tenait informé de tout ce qui s'y passait et y traitait en même temps des procès privés . Il était à l'affût de toute occasion d'entrer dans une affaire dont il pouvait tirer profit, et il réussissait souvent à entraîner le consul dans les querelles qu'il provoquait (2) . Le plus petit procès devenait une affaire d'état discutée au plus haut niveau à Constantinople . Devant l'assaut des légations diplomatiques la Porte ne pouvait que céder du terrain . Les affaires les plus contestables étaient défendues avec l'acharnement d'une question de politique internationale, telle était la surenchère à laquelle se livraient les différents consulats . L'agent diplomatique était devenu à la longue prisonnier de la rivalité qui l'opposait à ses collègues .

Les Européens étaient conscients des conséquences de l'extension anarchique de la protection à des catégories incontrôlables de la population . De leur côté, les autorités ottomanes tentèrent à plusieurs reprises de mettre fin aux abus qui prenaient des proportions dangereuses surtout dans les provinces de la Turquie d'Europe où les Russes arra-

(1) "Autre plaie de la Syrie", d'après R. Edwards, La Syrie 1840-1862 .p.79

(2) "Une affaire scabreuse se présente : n'importe à quelle nationalité appartiennent les parties, le drogman s'en empare, la fait sienne, et l'administration turque est obligée de compter avec lui comme s'il était partie lui-même". Si l'autorité ne cède pas, le drogman dénonce la vénalité de l'administration au consul qui fait son rapport en conséquence . Ibid.,p.79 .

chèrent des populations entières à leur juridiction (1) . Elles exigèrent que les listes des protégés soient contrôlées et réduites de manière à respecter les textes des traités . La répétition des mesures de vérification indique bien que la mauvaise volonté des ambassades maintenait la confusion .

A Damas, la question de la protection fut soulevée par Najîb Pasha en février 1842 . Il convoqua tous les consuls étrangers et exigea la présentation des listes qu'ils avaient établies . Le consul de France, Ratti-Menton, qui ne s'était pas présenté au sérail, refusa au gouverneur le droit de vérifier la légitimité des documents délivrés par le consulat . La question devait être traitée selon lui exclusivement à Constantinople (2) . Mais c'était la Porte elle-même qui avait déclenché l'enquête menée par le gouverneur et les listes des consulats une fois expédiées, un envoyé spécial se rendit à Damas pour régler les points de litige . Najîb Pasha accusait le consul de France de protéger la moitié de la ville; accusation qui portait surtout sur la protection accordée aux Algériens, et plus précisément aux Algériens musulmans (3) . En effet, la liste comprenait un grand nombre de ces derniers . Elle était composée des catégories suivantes (4) :

1°. Sujets français (Juifs et Turcs algériens compris (5)).....	45
2°. Religieux espagnols et italiens	6
3°. Hellènes protégés à la demande du consul grec de Beyrouth	27
4°. Hollandais, romains et espagnols	4
5°. Employés et domestiques arabes du consulat..	10
6°. Rayas au service des sujets français et et des couvents latins et français	27
7°. Rayas domestiques des protégés ci-dessus de la 2e et 5e catégorie	11
	<hr/>
	130

(1) Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat.v.1,p.64

(2) Ratti-Menton, 5 février et 9 février, CPC, Damas 1; et réponse de l'ambassade du 27 février, ibid.

(3) 22 février 1842, CC, Damas 1 ; 3 mars 1842, CPC, Damas 1

(4) 22 février 1842, CC, Damas 1 .

(5) "Turcs" signifie ici musulman .

Il faut noter que les Algériens qui commencèrent à affluer en Syrie n'étaient pas tous musulmans . Parmi eux, il y avait bon nombre de Juifs . Mais la réaction vive de la Porte était due au fait de voir des Musulmans se réclamer d'une puissance étrangère chrétienne . Le mémorandum du gouvernement d'Istanbul n'exprimait pas le fait clairement . Il priait l'ambassadeur de France "de vouloir bien écrire et ordonner formellement au susdit consul de faire rentrer dans leur ancienne considération les sujets ottomans qu'il prétend protéger en leur reprenant les patentes qui leur ont été données, et de ne plus prendre à l'avenir sous sa protection des sujets du Sultan"(1) . Comme les agressions dirigées contre les protégés au moment où se discutaient les listes étaient concentrées plus particulièrement sur les Algériens (2), tout porte à croire que ce sont eux qui étaient désignés par le document .

Le grand nombre de protégés était dû également à l'absence de consulats représentant certaines nationalités . Dans les années suivantes, ils furent pris en charge par leur légation respective . Ainsi, une fois exclus les Européens non-français et les Algériens, il reste en fait de protégé 48 personnes dont dix seulement employés au consulat de France, le reste étant au service de négociants français et grecs et de couvents latins .

Une nouvelle démarche de la Porte aboutit à l'établissement d'une nouvelle liste en 1847 (3) . Elle comportait 85 noms et fournissait des informations détaillées sur la fonction des porteurs de documents consulaires, l'origine des pièces et la raison pour laquelle celles-ci ont été délivrées . Sur les 44 Algériens de la liste, il est possible de repérer grâce au nom 37 Juifs et deux Musulmans, cinq noms demeurant incertains .

-
- (1) Traduction du mémorandum dans CPC, Damas 1, fol.123
(2) Les fonctionnaires turcs refusaient de reconnaître la possession de l'Algérie par la France . Ils exigeaient l'impôt de capitation des Juifs . Beaudin, 11 juillet 1842, CPC, Damas 1 . Voir également le dialogue entre Najîb Pasha et un Algérien musulman . Ratti-Menton, 28 février 1842, CC, Damas 1
(3) Annexe du 11 décembre 1847, CC, Damas 2

Algériens	44
Employés et domestiques du consulat	9
Personnes au service des Européens	8
" " des couvents latins	10
" " de protégés	8
Protégés à titre divers	6
	<hr/>
	85

A cette date, les Européens non-français n'étaient plus protégés par le consulat. Le nombre d'autochtones détenteurs d'un document avait diminué de son côté. Mais l'examen de la liste révèle qu'une grande partie de ces derniers avait été incluse dans la protection après l'établissement de la première liste (voir page suivante). Un grand nombre de documents avait été délivré par le gérant ou le chancelier du consulat au moment où le poste de consul était vacant. Les deux agents français avaient profité d'une période de relâchement pour accorder la protection à des personnes qui n'y avaient pas droit.

Les bénéficiaires se répartissaient en trois groupes : les employés du consulat, les personnes engagées par les établissements religieux français et celles qui avaient eu droit à la protection pour des raisons plus ou moins légitimes. Le dernier groupe formait plus de la moitié du total des protégés ; ce qui donnait raison aux accusations portées par les autorités ottomanes contre les agences consulaires. Les documents étaient octroyés avec largesse à tous ceux qui avaient été en relation à un moment donné avec des Français et des protégés. Ainsi il avait suffi à une personne d'avoir été pendant quinze jours domestique chez le chancelier Toppel pour être couvert par la protection du consulat. Celle-ci devenait un droit acquis pour la vie par ceux qui avaient servi le consulat ou un Français. Un autre abus consistait à inclure dans la liste des agents de maisons françaises de Beyrouth et leurs employés. De même, la protection des trois maronites de la liste ne se fonde sur aucune base légale. Mais le fait le plus grave par ses conséquences était sans doute la grande mobilité du personnel qui avait été employé pour un laps de temps. La relation entre la protection et la fonction devenait floue tant le nombre de détenteurs d'un document consulaire était supérieur à celui des employés du consulat. Par

une série de glissements la protection, individuelle au départ, devait prendre la forme d'une protection communautaire . Pour un Musulman, tout Chrétien devenait un protégé potentiel (1), et dans toute affaire pouvait surgir le drogman d'un consulat en qualité de défenseur d'un Chrétien qui, la veille, ne disposait d'aucun soutien (2) .

Plutôt que le nombre de protégés, c'est la pratique de la protection, son exercice par les consulats et son usage par les membres des communautés non-musulmanes, qui eut des effets déterminants sur l'évolution de l'image du protégé et du statut du Chrétien . La pratique de la protection n'atteignit jamais en Syrie une dimension aussi exagérée que celle qui prévalut dans la Turquie d'Europe où l'Autriche et par la suite la Russie avaient distribué des dizaines de milliers de lettres de protection (3) . De plus, l'attitude de la Porte s'était modifiée depuis le début du siècle ; la passivité presque totale dont elle avait fait montre jusque là avait laissé place à une conscience très nette des dangers que faisaient courir à son autorité les efforts d'arracher un grand nombre de sujets aux lois qui régissaient l'empire . Et malgré les abus fréquents, le contrôle du nombre de protégés fut à partir de 1841 régulier et strict . Mais par un retournement aux conséquences décisives pour le statut des non-Musulmans, la réduction du nombre de protégés concorda dans les années cinquante avec l'extension de l'espace de protection . La protection individuelle et illégale était remplacée par un "protectorat religieux collectif et général" (4). De la défense d'intérêts particuliers, les puissances occidentales étaient passées au moment de la guerre de Crimée à un droit de regard, cédé par la Porte, sur la situation civile, politique et religieuse des communautés non-musulmanes .

-
- (1) "Every Christian had some relative who had acquired a foreign nationality, in most cases the French" . Hasîbî, cité par Salibi, The 1860 Upheaval, p.190
 - (2) "...en 1841 l'on avait vu un sujet raya soutenant comme tel un procès devant un tribunal turc, reparaître, après la remise de l'affaire, comme sujet russe assisté d'un drogman de l'ambassade impériale". Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat, v.1, p.64
 - (3) A la fin du XVIIIe siècle, l'Autriche avait en Moldavie 200000 protégés . La Russie en avait 120000 en Grèce en 1808 . F.Rey, La Protection diplomatique et consulaire, pp.267-8, 279
 - (4) Engelhardt, v.2, p.318

Entre 1841 et 1863, le gouvernement ottoman tenta en vain de mettre un terme à l'anarchie qui régnait dans le domaine de la protection. La révision périodique des listes établies par chaque consulat avait un effet momentané. La mauvaise volonté manifestée par les consuls et la faiblesse des gouverneurs rendait inefficace toute mesure prise par Istanbul. Après une courte période de remise en ordre des titres délivrés, les abus reprenaient de plus belle. Restait alors une seule réplique dont firent usage plusieurs gouverneurs : s'attaquer directement aux protégés et exiger d'eux le respect des obligations auxquelles ils étaient tenus par la loi.

En 1844, une circulaire du 26 février recommandait à Ali Pasha de contrôler l'état de la protection consulaire dans la ville de Damas. Elle faisait suite à un accord qui avait été conclu entre le gouvernement ottoman et les légations européennes d'Istanbul. Le Pasha réclama l'établissement de listes composées uniquement des Européens et des employés attachés aux différents consulats, montrant par là que la protection devait être restreinte à ces deux catégories. Mais l'exécution des décisions de la Porte se fit lentement, et, en définitive, la résistance des consuls l'emporta si bien qu'au cours des trois années suivantes de nouveaux titres de protection furent délivrés et les anciens renouvelés (1). Après ce répit, les autorités ottomanes revinrent à la charge en 1847 et exigèrent de nouveau la révision des listes. Le motif était cette fois précis. Les agents consulaires étaient accusés d'aider un grand nombre de personnes à fuir devant l'impôt (2). En conséquence une recension de tous les porteurs de titres anciens et nouveaux fut établie et expédiée à Constantinople (3). Quelques mois plus tard, la Porte demanda aux ambassadeurs de remédier aux abus qui s'étaient glissés en matière de protection (4). Mais soit impuissance des autorités, soit respect des nouvelles limitations par les consuls, la question du nombre de protégés ne fut pas soulevée de nouveau à Damas. Par contre, les

(1) A. Devoize, 6 mars 1844, CC, Damas 1

(2) Vattier de Bouville, 11 décembre 1847, CC, Damas 2

(3) "Tableau des protégés qui se sont présentés à la chancellerie du consulat de France à Damas pour y faire connaître leurs titres, conformément à l'avis du 1er septembre 1847", CC, Damas 2 ; et annexe au 11 décembre 1847, *ibid.*

(4) Le Baron de Bourqueney, Péra le 25 avril 1848, CPC, Damas 2. Il félicite le consul pour le "respect (des) droits du gouvernement ottoman" dont il a fait montre.

privilèges et le soutien des consuls dont jouissaient les protégés furent au centre des conflits qui opposèrent les agents diplomatiques non seulement aux autorités mais également aux pouvoirs locaux représentés dans le Conseil de la province .

Certains consuls étaient eux-mêmes peu enclins à accorder un appui illimité aux exigences des bénéficiaires de la protection consulaire . Chez les Français, deux consuls, Vattier de Bouville et Maxime Outrey, émirent des doutes quant au bien-fondé de la politique suivie par les agents diplomatiques en place (1) . Mais aux réserves du premier, l'ambassadeur répondit par une lettre de justification qui résume bien le cercle vicieux auquel avait abouti la situation .

"Je partage entièrement votre opinion sur les abus qu'a entraînés l'exercice du droit de protection ; la Porte m'a toujours trouvé disposé à le ramener aux limites qu'il n'eût jamais dû franchir s'il put rester conforme à la lettre et à l'esprit des Capitulations . Seulement pour ménager la transition d'une situation irrégulière à une situation plus correcte nous nous sommes vus quelques fois obligés de rester un état de possession qui examiné sérieusement dans son origine ne reposait sur aucun des principes qui régissent la matière . Dans les révisions de listes de protégés j'ai donc dû abandonner à l'entente amicale des Consuls et des gouverneurs de Provinces certaines questions de noms propres sur lesquels je me sentais incompetent à prononcer . J'ai eu soin de stipuler en même tems que les abus auxquels nous mettions loyalement un terme cessassent en même tems pour toutes les nationalités (...). Il est entendu que le nombre quoique non fixé par les traités, ne saurait en aucun cas dépasser un chiffre raisonnable".(2)

En termes moins diplomatiques, cela revenait à dire que la situation de la protection était bel et bien illégale mais qu'il n'était pas question de faire unilatéralement une concession . Les autres puissances en profiteraient au détriment de l'influence française .

(1) 11 décembre 1847, CC, Damas 2; 2 février 1856, CC, Damas 4
(2) 12 janvier 1848, CC, Damas 2 .

Un an plus tard, l'ambassade formula de manière plus claire l'ambiguïté qu'elle entendait maintenir dans cette question. Un consul-gérant appliqué et respectueux des lois avait adressé à la légation de Constantinople une série de questions relatives aux droits accordés par les traités aux résidents français et aux protégés (1). La réponse fut "que dans ces questions de protection, vous devez vous efforcer d'obtenir le mieux possible et jamais moins que les autres nations, mais éviter en même temps de vous trouver dans la stricte obligation de préciser le droit"(2).

La confusion entretenue par toutes les légations diplomatiques ne pouvait être réduite que par une action déterminée du gouvernement ottoman. Celui-ci ne réussit à mettre fin aux irrégularités des consulats qu'en 1863 date à laquelle fut publié un règlement qui traitait dans le détail de toutes les catégories de protégés et fixait le nombre et les droits des personnes qui bénéficiaient de la protection (3). Les principaux en étaient :

"art.5 - La protection des employés privilégiés des consulats est individuelle et attachée à leurs fonctions. Elle cessera en cas de décès et de cessation de ces fonctions. Cette protection ne pourra point s'étendre pendant leur vie sur leurs parents et leurs fils, ou être transmissible à leurs héritiers après leur mort (...)

"art.8 - Aucun sujet ottoman ne pourra être soustrait à la juridiction ottomane par la charge, l'emploi ou le service qu'il tiendrait d'un sujet étranger. Les intérêts étrangers seuls qui se trouvaient confiés entre ses mains jouiront de la protection étrangère(..)

"art.11 - Les autorités locales veilleront de concert avec les consuls à ce que les impôts dûs par cette classe de protégés sur leurs propriétés foncières soient acquittés régulièrement (...)" . Mais ils ne pouvaient être poursuivis pour les arriérés d'impôts pour la période où ils jouissaient de la protection.

(1) Annexe à la lettre de Garnier du 11 avril 1849, CC, Damas 3

(2) Thérapia, le 2 juillet 1849, CC, Damas 3

(3) Texte dans I. Testa, Recueil des traités de la Porte ottomane . v.1, pp.228-230 ; voir également, Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat . v.1, p.65 ; et F. Rey, La Protection diplomatique et consulaire . pp.464-5

Les catégories de protégés étaient réduites au minimum. Seuls étaient maintenus dans le cadre de la protection les agents consulaires indigènes dans certaines conditions (art.6), les drogmans des consulats et vice-consulats, et les procureurs des communautés religieuses (art.9). Étaient entièrement exclues deux catégories : les censeaux des négociants étrangers et les domestiques des consuls. De cette manière, la protection était directement liée à une fonction précise et à un temps déterminé, en rapport avec des charges remplies dans les agences consulaires, exception faite des procureurs des communautés chrétiennes qui continuaient à jouir d'un privilège exceptionnel. Le règlement mettait fin également à l'inflation des porteurs de documents consulaires due au principe de l'hérédité et de la conservation du titre (1). Le fait d'avoir servi dans un consulat accordait à la personne le droit à des privilèges exorbitants qu'il transmettait à sa famille. Dans une société où le statut était défini non par le droit mais par les différences les protégés formaient une nouvelle caste dans laquelle on entrait à deux conditions : être un non-Musulman et avoir servi des Européens.

Il était normal que l'accès à des privilèges ait été le mobile principal qui a provoqué le grand afflux de Chrétiens et de Juifs chez les Européens. L'exemption de l'impôt était le bénéfice immédiat que tirait le protégé. A cela s'ajoutait une immunité aux plans judiciaire et policier qui n'était pas à négliger dans une situation où seuls les notables étaient prémunis contre les violences de la force armée. Pour les Européens, la sollicitude dont ils faisaient montre à l'égard des non-Musulmans avait pour raison l'oppression que ces derniers subissaient et dont il fallait les soulager. Tous les abus devenaient alors permis dans la mesure où ils étaient une réaction au traitement qu'ils subissaient de la part d'une communauté adverse (2). Certes, le calcul poli-

(1) Le nouveau règlement n'avait pas d'effet rétroactif. Ceux qui étaient en possession d'un titre de protection continuèrent à le transmettre à leurs enfants. F.Rey, La Protection diplomatique et consulaire. p.465

(2) Devoize, 6 mars 1844, CC, Damas 1

tique était déterminant dans les formes de protection adoptées par les puissances . Mais s'il explique la recherche d'une influence par le moyen d'un rattachement d'individus nombreux à un consulat, il n'éclaire pas le passage d'une protection individuelle à une autre collective prise en charge par toutes les puissances au point de devenir la question centrale dans l'entreprise de réforme de l'empire ottoman . En effet, la protection religieuse devint dans les années cinquante le point de convergence de la politique des gouvernements européens qui agirent de concert pour arracher à la Porte des concessions fondamentales quant au droit des communautés non-musulmanes (1) . Elle fut consacrée par la charte de 1856 (Hatt-i Hümayün) qui établissait le principe de l'égalité de droit entre tous les sujets du Sultan .

L'idée de faire coïncider l'influence politique avec la protection d'une communauté était présente dès 1841 mais elle se heurtait à de grandes difficultés . Pour la France, le précédent maronite n'était pas aisé à généraliser, toutefois la voie était tracée ; encore fallait-il tenir compte de la concurrence faite par l'Autriche qui pouvait prétendre également à la protection des Catholiques . Mais le consulat de France allait disposer d'un appoint formidable représenté par les missionnaires latins et tout particulièrement les Lazaristes . Ceux-ci étaient à la fois le trait d'union entre le consulat et les communautés catholiques et l'encadrement français de ces dernières par le moyen des écoles (2) . Cela ne pouvait pourtant suffire à provoquer un attachement collectif et indissoluble à la France . Un nouveau pas fut franchi par les ingérences directes des consuls français dans les affaires religieuses des communautés catholiques . Ces interventions répétées furent précédées d'une extension de la protection aux procureurs des différentes Eglises . En 1841, la France ne pouvait se prévaloir que de la protection des Maronites qui étaient peu nombreux à Damas . Le vicaire du patriarche grec-catholique était sous protection autrichienne et l'évêque syriaque s'était ran-

(1) Engelhardt, La Turquie et le Tanzimat.v.2,p.318
(2) Voir infra,

gé aux côtés du consul d'Autriche (1) . Dans la liste des protégés de 1847, le procureur du patriarche maronite ainsi que deux employés du curé maronite de Damas sont mentionnés . Progressivement, la protection française allait s'étendre aux autres communautés catholiques par le biais de représentants qui furent intégrés à la liste des protégés aux dépens de personnes dont le nom fut rayé (2) .

Les Anglais avaient le handicap majeur de la confession . A la différence des autres consulats, ils n'avaient pas de coreligionnaires à gagner . De là, les tâtonnements qui marquèrent leur politique communautaire . Au Liban, ils avaient noué des liens avec les Druzes, mais à Damas ceux-ci étaient peu nombreux, et leur faible poids dans la vie de la cité ne pouvait ouvrir la voie à une large influence . Restaient donc les Chrétiens et les Juifs . L'idée d'une protection exclusive de la communauté juive était présente dans l'esprit de Richard Wood et de son collègue de Jérusalem William Young (3) . Pour le premier, il fallait commencer par accroître le nombre de Juifs détenteurs de titres de protection . Trois membres d'une même famille en bénéficiaient déjà, Isaac, David et Haroun Harari . Mais Lord Aberdeen mit le consul en garde contre pareille démarche et rappela les principes qui réglaient la politique anglaise en matière de protection . Ils consistaient à restreindre le droit de protection plutôt qu'à l'étendre (4) . Une autre tenta-

-
- (1) Ratti-Menton, 3 février 1842, CPC, Damas 1
- (2) En 1857, étaient protégés les procureurs du patriarche maronite, du couvent maronite, de la communauté arménienne catholique et de celle des syriens catholiques . Le représentant des Grecs-Catholiques au Conseil de Damas fut également inclus dans la liste du consulat après qu'une personne en ait été rayée; preuve que le nombre était contrôlé . Outrey, 27 mars 1857, 10 avril 1857, CPC, Damas 4
- (3) Voir A. Benisch, Scheme for the improvement of the civil and moral conditions of the Jews in the East. Annexe à Young, 13 janvier 1842, dans A. Hyamson, The British Consulate in Jerusalem .pp.42-46. L'argument avancé pour inciter l'Angleterre à miser sur les Juifs part de la situation de la Syrie où Français et Russes ont l'avantage de se présenter comme les défenseurs des Catholiques et des Orthodoxes, alors que les Anglais peuvent difficilement faire un travail de conversion au protestantisme .
- (4) Aberdeen, 18 juillet 1842 . FO 78/497

tive fut faite en direction des Juifs en 1843 . Deux missionnaires anglais de la Société presbytérienne de Belfort s'installèrent à Damas et déclarèrent qu'ils allaient se consacrer à la conversion des israélites. Ceux-ci rejetèrent d'emblée les avances des pasteurs, mais l'attaque la plus vive vint de l'un des pères du couvent de Terre-Sainte qui ordonna aux Catholiques de s'abstenir de tout contact avec eux . Malgré les protestations de Wood auprès du consul de France, la population chrétienne refusa de louer une maison aux missionnaires (1) . Le front communautaire était hermétique aux efforts visant à instaurer une nouvelle confession et les protestants ne pouvaient gagner que des individus à leur croyance . Aussi la réaction fut unanime lorsque des Orthodoxes de Hasbaya et Quneytra rejetèrent l'autorité de leur patriarche un an plus tard . Pour échapper à l'impôt qui pesait lourdement sur les Chrétiens, une cinquantaine de personnes s'était rendue à Beyrouth auprès de la Société bibliste américaine et avait déclaré son adhésion à l'église protestante . De retour à Hasbaya, ils s'adressèrent au consul anglais de Damas pour réclamer sa protection . Ce qui le mit dans un grand embarras, l'affaire ayant provoqué une levée générale contre les Anglais. Le patriarche orthodoxe les accusait de vouloir gagner ses fidèles, tandis que les autorités ottomanes voyaient dans l'affaire un dangereux précédent . Le gouverneur de Damas réunit une assemblée extraordinaire des notables et des oulémas qui considéra la conversion collective d'une partie de la population comme une rébellion qu'il fallait réprimer avec énergie . Une vive effervescence s'était emparée de la ville et on parlait même d'abjurations de Druzes et de Musulmans . Le consul anglais était désigné comme le principal coupable et on soupçonna les missionnaires anglais et américains d'appâter les personnes par la promesse de leur avancer le montant du ferdé et des autres impôts (2) . Wood fut amené, mal-

(1) 18 novembre 1843, CPC, Damas 1 . Même tentative de gagner des Juifs au protestantisme à Jérusalem . Voir échange de lettres entre Young et l'évêque Alexander, dans A. Hyamson, The British Consulate, pp. 51-56

(2) Wood, 23 mars 1844 . FO 226/86 ; Devoize, 24 mars 1844 et 8 mai 1844, CPC, Damas 1 .

gré ses réticences à couvrir et protéger les convertis . Toute solution de trouver une issue qui réintègre ceux-ci à leur communauté d'origine échoua . Le patriarche s'était engagé à leur obtenir une réduction des impôts mais le conflit qui existait entre le gouverneur de Damas et l'émir Sa^cd al-Dîn Shihâb de Hasbaya aggrava la situation . Il dut alors recourir à la force, provoquant ainsi la fuite des convertis . Ceux-ci ne purent retourner par la suite qu'après que les efforts déployés par le consul anglais aient abouti à des assurances données par le gouverneur et le patriarche que personne ne serait agressé (1) .

Les noyaux protestants restèrent minoritaires dans toute la Syrie . Ils ne pouvaient être la base d'une politique communautaire anglaise de grande envergure . De là le caractère particulier de la présence anglaise à Damas . L'hostilité des premières années avait laissé la place à une cohabitation dont on ne trouve pas l'équivalent pour les autres consulats dont l'activité était liée à la promotion des communautés chrétiennes . Pourtant les Anglais ont soutenu sans réserve des "minoritaires" à l'égal des autres puissances . Des Chrétiens et des Juifs étaient attachés au consulat et bénéficiaient d'une protection ; et si, pour les premiers, elle demeurait individuelle, chez les seconds, elle avait une dimension collective . Les protégés juifs étaient des notables de la communauté israélite et l'appui que leur accordait le consulat d'Angleterre était, selon les termes d'un rabbin de Damas (2), bénéfique pour tous les Juifs . De plus, il existait un puissant réseau de relations qui liait les Juifs de Syrie à ceux d'Angleterre et à leur défenseur au sein du Parlement anglais, Sir Moses Montefiore . Celui-ci défendit sans relâche la cause des Juifs auprès des cours européennes (3) . Mais, malgré cette constante de la politique anglaise, l'appui accordé aux

(1) Wood, 5 juillet, 3 août 1844 ; Revd. Smith à Wood, 16 juillet ; annexe au 5 juillet, déposition de Nicolas Haslab du 27 juin . FO 226/86 . Dans sa dépêche du 5 juillet, Wood résume une communication du Revd. Van Dyke qui se trouvait également à Hasbaya .

(2) Aaron Jacob, 13 septembre 1870, dans FO 78/2760, case n°3

(3) Voir

Juifs ne pouvait aboutir à une relation étroite que celle qui liait les Français aux Catholiques . La protection anglaise consacrait une hiérarchie israélite reconnue et intégrée aux rapports de pouvoir locaux ; et l'ordre communautaire et hiérarchique ne pouvait par conséquent être troublé .

II'. La ville interdite.

A Damas, le statut du protégé a dépendu de la progression de l'influence occidentale . Plus un consul était écouté d'un gouverneur, plus les affaires traitées par les protégés devenaient faciles à régler . A cela s'ajoutait une autre dimension de l'histoire du protégé, celle de son rapport à l'espace urbain . La ville s'était ouverte non sans résistances aux Européens, mais elle ne s'était pas résolue à tolérer leur présence . Directement ou par le biais des protégés, les Musulmans de Damas maintinrent une pression hostile autour des consulats . L'espace que les Européens pensaient avoir conquis s'avérait cloisonné, fermé par des limites invisibles. A chaque fois qu'ils ont franchi le seuil d'un lieu tenu secret jusque là, ils y ont vu un nouveau progrès de la civilisation occidentale et le recul du fanatisme musulman (1) . Mais c'était pour découvrir

(1) Les grandes conquêtes de l'espace damascain par les Européens ont été l'entrée de la ville (en costume européen et à cheval), et la visite d'un harem et de la mosquée des Omeyyades . Pour les Européens, les deux derniers avaient toute la séduction de l'endroit secret et interdit . Paton, The Modern Syrians.p.178 ; Porter, Five Years . p.61 n.4 ; Damas et le Liban.pp.15-16 . L'auteur anonyme de cet ouvrage avait visité la mosquée de nuit grâce à la complicité d'un ouléma et du pasha .

aussitôt que les Européens étaient indésirables . Il suffisait de peu pour que les marques d'hostilité apparaissent de nouveau et que la circulation redevenne dangereuse . En 1834, le premier consul européen entra solennellement à Damas; en 1848, un consul français atteint du choléra fut jeté de sa litière à l'une des portes de la ville . Entre ces deux dates la ville avait changé de visage et paraissait indifférente à la présence d'étrangers, mais l'idée d'une profanation de l'espace urbain continuait de régler l'attitude des Musulmans à l'égard des Européens .

1. Les étrangers à Damas .

Poujoulat visita Damas en mai 1831 peu après les troubles provoqués par la levée d'un nouvel impôt à la demande de Constantinople (saliyân) . L'une des demandes des habitants de Damas était d'interdire l'entrée du consul anglais récemment nommé dans la ville (1) . La résistance à la venue des Européens n'était cependant pas totale ; ceux-ci étaient accueillis à la condition de se conformer aux usages . Tous les voyageurs francs revêtaient l'habit local et ne pénétraient pas en ville à cheval (2) . Le refus des Damascènes portait également sur la présence d'un représentant officiel d'une puissance étrangère . L'agent consulaire français Beaudin n'était admis à résider qu'en tant que négociant (3) . Des règlements identiques s'appliquaient aux habitants de la montagne qui passaient les portes de l'enceinte (4) .

Les sentiments des Damascènes avaient été exacerbés par plusieurs faits . Les changements qui avaient eu lieu à Istanbul étaient attribués à l'influence européenne . Et le comportement des con-

-
- (1) R. Tresse, L'installation du premier consul d'Angleterre à Damas (1830-34). Revue d'Histoire des Colonies, 24 (1936), p. 367
(2) Michaud et Poujoulat, Correspondance, v. 6, p. 137 .
(3) R. Tresse, L'installation, p. 370 ;
(4) Michaud et Poujoulat, Correspondance, v. 6, p. 163

suls étrangers de Beyrouth avait fait craindre que des changements inadmissibles pour les Musulmans soient introduits dans la ville de Damas . Aussi, lorsqu'un médecin qui avait résidé cinq ans dans la ville y retourna en qualité de proconsul sarde, il fut mal accueilli par la population (1) . La méfiance à l'égard des Européens s'était nourrie également de rumeurs concernant l'occupation imminente de la Syrie par les Français (2) .

J. Farren fut nommé consul de Damas le 4 septembre 1830, mais il n'arriva à Beyrouth qu'en juin 1831, neuf mois après sa désignation . Le mouvement des troupes égyptiennes et les troubles de Damas qui laissaient présager une répression énergique étaient en grande partie responsables de ce retard (3) . L'état d'insécurité qui continua de régner tout au long de l'année le força à demeurer à Beyrouth dans l'attente d'une occasion plus favorable . La nouvelle de sa venue avait provoqué des remous au sein de la population et les habitants "ont été plusieurs fois pour l'attendre hors de la ville et l'assassiner "(4). Au

-
- (1) Le consul français de Beyrouth écrivait en juin : "...et s'ils (les habitants de Damas) ne désirent qu'aucuns consuls ne s'établissent à Damas c'est qu'ils appréhendent les mêmes mortifications que les musulmans de Beyrouth ont éprouvées de la part des consuls anglais et sarde, mais surtout de ce dernier qui s'est permis des innovations humiliantes uniquement pour montrer que les Européens ne devaient faire compte du fanatisme des Turcs . C'est la cloche que ce consul fait sonner plusieurs fois par jour qui a porté les Damasains au plus haut degré contre les Francs ". cité par Tresse, L'installation . p.368 ; voir également p.365
- (2) C'est l'exemple de l'Algérie qui suscita ces rumeurs et on soupçonnait les voyageurs francs de préparer l'occupation de Damas en levant les plans de la ville . Michaud et Poujoulat, Correspondance, pp.158-9
- (3) R. Tresse, L'installation, pp.361 n.3, 366-7 . Les Anglais attendaient l'application de la réforme militaire (nizâm-i jedîd) commencée à Istanbul.
- (4) Ibid., p.369

nouveau pasha, ils imposèrent trois conditions dont celle de n'autoriser aucun consul à s'installer dans la ville (1) . L'opposition de la population de Damas à la nouvelle politique fiscale de la Porte prit une forme de plus en plus agressive et aboutit en septembre à une révolte générale au cours de laquelle la citadelle fut prise d'assaut et le pasha assassiné (2) . Mais l'année suivante, l'entrée des troupes égyptiennes à Damas devait imposer par la force la présence tant abhorrée des Européens . Ceux-ci commencèrent à affluer en grand nombre sans que la population osât exprimer son hostilité . Toutefois, la résistance à la venue du consul anglais demeurait très forte et le gouvernement égyptien se révélait incapable d'assurer sa sécurité (3) . Il fallut attendre que la ville fut mise au pas à la suite d'un début d'émeute en juin 1833, pour que la population fut dissuadée de mener une action quelconque contre des Européens . Pour la première fois, ces derniers purent circuler librement en gardant le costume européen (4) . Le 31 janvier suivant, le consul anglais faisait une entrée solennelle dans la ville . L'éclat du cortège tenait de la démonstration de force . "Son cortège était composé de vingt-cinq cavaliers fournis par Ibrahim Pasha, de huit janissaires, de quatre drogmans, de son chancelier et de sept domestiques dont quatre à cheval"(5) . La cérémonie d'accueil empruntait l'apparat des réceptions de grands

-
- (1) Ibid., p.367 . Les notables avaient averti le pasha que le consul se ferait massacrer "parce que les cheiks et les derviches avaient répandu le bruit que le consul anglais venait dans la ville pour y établir des églises, faire sonner la cloche à l'instar du consul sarde à Beyrouth, monter à cheval dans la ville sainte et se faire servir par les musulmans . Mais le point sur lequel ils appuyaient le plus était les cloches". Beaudin, cité par Tresse, *ibid.*, pp.369-70 . Le pasha avait annoncé son intention de faire venir le consul . Mudhakkarât.p.25
- (2) Ibid., pp.26-36
- (3) Tresse, L'installation. p.373 . De nombreux missionnaires et des marchands anglais s'étaient rendus à Damas . Lamartine y était en avril 1833, *ibid.*376
- (4) Ibid., pp.376-7 . Mudhakkarât, pp.64-5 . Boisilecomte, 9 août 1833, A.E.série Mémoires et Documents, n°20.
- (5) R.Tresse, L'installation.p.377

dignitaires turcs . Reçu par le général de brigade Omar Bey et des principaux de la ville au grand complet, il traversa en long les bazars et les quartiers accompagné des troupes égyptiennes et d'une foule immense ; et une fois dans sa demeure il fit élever le drapeau anglais sur le toit et mettre l'insigne anglais au-dessus de la porte (1) . Le choix du chemin le plus long n'était pas innocent, il portait toute la symbolique de la conquête militaire et évoquait les formes de possession d'une ville par un pouvoir étranger . La population réagit à la violation de son sol de manière diverse . Beaucoup de commerçants fermèrent leur boutique et refusèrent d'assister au spectacle . La rage remplissait les coeurs, écrivait Beaudin (2), et tous maudissaient le consul à voix basse . Lorsqu'ils le croisaient sur leur chemin, ils faisaient à haute voix la profession de foi musulmane . "Une requête en arabe adressée au Prophète Mohammed est recouverte de plus de mille signatures et enveloppée dans un sac en riche étoffe ; cette requête est portée par un de leur cheikh qui est bien payé pour cela et qui doit la déposer sur le tombeau du Prophète à Médine par laquelle l'on demande grâce pour Damas, la Porte des Lieux saints et la fin des sacrilèges qui se commettent"(3) . L'entrée des Européens s'était faite par la force des armées égyptiennes et la présence occidentale à Damas en fut marquée pour l'avenir . Elle sera pendant longtemps ou combattue ou seulement tolérée .

Sur la route du cortège de Farren, des badauds s'étaient rassemblés . Ils ne pouvaient pas manquer de voir que derrière les troupes qui accompagnaient

(1) Dans Mudhakkarât (pp.68-9), l'auteur a noté minutieusement les étapes du parcours du consul . Entré par l'ouest, celui traversa la ville jusqu'à Bâb Tûmâ (la porte de Thomas) à l'extrême nord-est de la ville . Tout le cérémonial, y compris les parures des chevaux est décrit tant il avait frappé l'imagination .

(2) Dans Tresse, L'installation.p.378

(3) Ibid.,p.379 . Boislecomte subit les mêmes mésaventures . Il note que la présence des troupes dans toutes les rues "empêchait l'épreuve d'aller plus loin". 9 août 1833, A.E.,M.&D.20

Le consul avançait des Juifs et des Chrétiens à pied ou à cheval (1) . Ils participaient ainsi à la procession anglaise et égyptienne qui symbolisait la chute du pouvoir musulman , et prenaient une revanche éclatante sur les vexations qui s'étaient multipliées au cours de la période précédente . Le régime égyptien avait éliminé d'un coup les entraves à la circulation libre du non-Musulman et les signes de son infériorité de statut . Il avait travaillé à la promotion des Chrétiens dès les premiers mois de l'occupation de la Syrie en faisant entrer ces derniers dans le Conseil qu'il institua à Damas et en accordant aux non-Musulmans des honneurs qui étaient réservés jusque là aux notables et aux oulémas . Avant même l'entrée d'un grand nombre d'Européens à Damas, les Chrétiens qui s'étaient progressivement repliés dans leur quartier et avaient scrupuleusement observé les interdits qui pesaient de plus en plus lourd sur leurs déplacements, s'étaient enhardis à porter des couleurs défendues, à monter à cheval et à fréquenter des quartiers qu'ils évitaient auparavant, au point que dans certains cas ils provoquèrent un reflux des Musulmans (2) . Ils allèrent jusqu'à faire une démonstration de soutien à Ibrahim Pasha après sa victoire sur les Turcs à Homs . Un cortège parcourut avec l'accord du gouverneur les rues de la ville et pénétra de force dans le quartier Surûjiyya dont les habitants avaient fermé les portes . Les Chrétiens avaient fait monter sur un chameau un Musulman qui tenait en main deux bouteilles d'eau-de-vie (arak) et criait par moments : "le Christ est ressuscité" . Des bougies disposées en croix ornaient la manifestation (3) .

(1) Ibid., p.378

(2) Lorsque Hannâ al-Bahrî s'installa à Damas, il occupa l'ancienne demeure du mufti Abd al-Rahmân al-Mûrâdî (1210-1213/1795-1798) où il y eut un va-et-vient continuel de prêtres , ce qui provoqua la fureur des Musulmans qui voyaient la maison d'un chef religieux habitée par un Chrétien . Mudhakkarât.
p.62

(3) Ibid., pp.55-56

Les Musulmans subirent de nouveau un humiliation au moment de l'entrée du chef des scribes du gouvernement égyptien, Hannâ al-Bahrî . Les honneurs qui lui furent rendus ne pouvaient que choquer une population musulmane peu habituée à ce qu'un Chrétien fut accueilli avec le cérémonial dû aux grands officiers du gouvernement . Pour elle, c'était là le signe de la fin de l'Etat musulman et du début d'un pouvoir chrétien (1) . Ibrahim Pasha n'hésitait d'ailleurs pas à encourager toutes les manifestations qui mettaient en échec la domination exclusive des Musulmans et les symboles qui y étaient attachés (2) . Mais ce retournement de situation ne pouvait prendre racine sans une force de dissuasion toujours présente et la naïveté des Européens a été de croire que l'habitude pouvait faire autorité avec le temps . Au contraire, le déséquilibre introduit dans l'ordre hiérarchique devait entraîner une plus grande violence et une exclusion progressive du Chrétien de l'ordre social et urbain .

2. La rue : la circulation et le pouvoir musulman.

Pour l'étranger qui visitait Damas, il y avait la ville ouverte à tout venant avec ses bazars et sa population hétéroclite (3) et une partie cachée qu'il était difficile de pénétrer (4) . Dans la rue, l'Européen est devenu repérable par son habit qu'il a tant cherché à imposer . Il se retrouvait sans le savoir dans la position du Chrétien qui avait eu à pâtir des dangers de la circulation hors du quartier où il s'était enfermé .

-
- (1) Sélim Pasha qui avait été tué à Damas était appelé par dérision "notre pasha Hannâ" pour souligner le caractère impie des mesures qu'il avait décidé d'appliquer . Les Musulmans relevaient avec amertume qu'ils avaient tant répété cette parole qu'elle était devenue vraie . Ibid., p.60 .
 - (2) Ibrahim Pasha félicita Boislecote pour avoir gardé son costume . 9 août 1833, A.E.M. & D.20
 - (3) Paton, The Modern Syrians. pp.21-22
 - (4) Partout Pougoulat trouve des portes fermées . La visite des hôpitaux lui est même interdite . Michaud et Pougoulat, Correspondance. v.6, pp.174,176

Les déboires du Chrétien dans la rue sont anciens (1) . Un auteur anonyme en a rendu compte dans un texte qui résume la vie quotidienne du Chrétien, ses angoisses et sa vulnérabilité (2) . La circulation du Chrétien dans la ville de Damas était devenue pleine de risques . Il était constamment l'objet de moqueries et de vexations . Les enfants des quartiers le poursuivaient en lui criant des sonnets injurieux . On l'humiliait, on insultait sa religion et on lui arrachait son turban .

"Quand le Musulman croisait un Chrétien, il lui criait de passer à gauche (ishmèl) . Ce qu'il exécutait en se faisant tout petit . Et lorsque les passants étaient nombreux dans les deux sens, le Chrétien ne savait plus quoi faire et on lui disait de marcher dans le caniveau (sikkat, caniveau d'un mètre de large qui était au centre de la voie entre les deux trottoirs . Les bêtes, chargées ou non, l'empruntaient . Là s'écoulaient les eaux en hiver et en été les ordures s'y amassaient) . Ses souffrances devenaient alors plus grandes à cause des animaux et de leurs propriétaires. Il était poussé, cogné et frappé"(3) .

Il était également la proie des boutiquiers qui avaient leur échoppe sur les deux côtés de la rue . On l'interpelait alors qu'il se rendait à son travail, on le chargeait de certaines tâches sans contrepartie, ou bien on lui chuchotait à l'oreille des injures . Son turban était particulièrement visé par les voyous qu'il rencontrait . Il y gardait en permanence le reçu de l'impôt de capitation qu'il devait exhiber lors de contrôles imprévus, aussi lorsqu'on lui jetait le turban et qu'on le repoussait du pied, il devait courir de tous côtés pour le récupérer (4) .

La rue était l'aire privilégiée d'un pouvoir territorial et musulman . Aucune voie neutre ne menait d'un quartier résidentiel au principal centre

(1) Les premiers incidents relevés par les chroniques datent du début du siècle, au temps de Yûsuf Pasha. Michel de Damas, *Syrie et Liban*.p.24

(2) *Hasr-u l-Lithâm fî Nakabât al-Shâm* . pp.36-39

(3) *Ibid.*,p.37

(4) *Ibid.*,p.38

d'activité de la ville . Les petits pouvoirs de quartier qui saturaient l'espace urbain contrôlaient la circulation . Les voies de passage étaient marquées d'un sens hiérarchique . Le haut et le bas, la gauche et la droite distribuaient les individus en des rapports hiérarchiques surveillés par les forces qui tiennent la rue . Cependant, la situation décrite par le texte relève à n'en pas douter d'une période de déséquilibre extrême des relations communautaires . Les pratiques n'y constituent plus seulement un processus de différenciation régulier et stabilisé . La forme extrême d'oppression du Chrétien indique qu'un seuil a été franchi et que le système hiérarchique passait par une crise profonde . Au lieu qu'une place inférieure mais fixe soit aménagée au Chrétien par un système de règles marqué par une stabilité relative, il lui était dénié toute valeur et il se trouvait livré à une violence sans frein .

A l'origine de la dégradation du statut du Chrétien, il y aurait eu l'affaiblissement du pouvoir du Sultan et le contrôle de la ville par les nombreuses milices (jund) (1) . Celles-ci avaient répandu le désordre et l'immoralité dans toute la ville, et en réaction, beaucoup d'habitants s'étaient affiliés à leurs différents partis ou bien s'étaient armés eux-mêmes pour assurer leur défense . Les quartiers s'étaient barricadés derrière leur grande porte massive qu'ils fermaient au moment des troubles (2) . Les groupes armés s'étaient transformés en corps autonome et incontrôlable qui mettait en péril la loi et l'ordre social (3) . Ce qui était attribué au début du siècle aux mercenaires kurdes, maghrébins et irakiens, était désormais le propre de tout le bas peuple de Damas, les notables continuant de leur côté de respecter les règles et les limites imposées

(1) Ibid., p.31

(2) Ibid., p.32

(3) Le comportement des milices représentait l'illégalité absolue . Il est remarquable que l'exemple qui en est donné est celui d'un milicien qui se fit inviter chez un Chrétien dans le but de séduire sa femme . Les limites les plus sacrées étaient ainsi violées . Ibid., p.35

au traitement du Chrétien (1) . Il y avait donc d'un côté une catégorie respectueuse des anciennes règles, de l'autre un groupe de plus en plus large qui exerçait un pouvoir oppressif sur les Chrétiens . Ce dernier mettait en avant des raisons religieuses (2) qui justifiaient de ramener le Chrétien à un statut qu'il aurait cessé de respecter . C'était là l'indice de la part de plus en plus grande que prenait l'activisme des petits oulémas dans les mouvements de la rue .

Le régime égyptien avait accordé aux Chrétiens la liberté de circuler sans entraves . Ce fut pour eux un âge d'or qu'on leur fit regretter bien vite par la suite . Le retour des Turcs provoqua en effet une réduction importante des libertés nouvellement acquises, réduction dont souffrèrent les Chrétiens et les Européens . Ces derniers continuèrent de fréquenter la ville de Damas sans problème majeur, les consuls ayant concentré sur eux la haine de l'étranger pour tout ce qu'ils symbolisaient . Escorté de gardes armés, monté sur un cheval paré, le consul européen représentait pour les Musulmans le danger qui menaçait l'ancien ordre social . Toutes les mesures fiscales et administratives nouvelles lui étaient attribuées . Il était de nouveau associé à un pouvoir impie mais ce dernier était moins puissant et présent que celui des Egyptiens .

Les consulats constituaient un espace immunitaire . Cependant, l'absence d'un quartier d'habitation propre aux Européens était un aspect remarquable de la présence occidentale à Damas en comparaison avec les villes de la côte . R. Wood logeait dans la demeure qu'avait occupée Hannâ al-Bahrî en plein centre de la ville près de la mosquée des Omeyyades (3) . Son prédécesseur Farren avait choisi le quartier de Sâlihiyyâ situé à l'extérieur de la ville (4), et Toppel, le gérant du consulat français

(1) Pendant longtemps on continua de noter que les notables et les oulémas désapprouvaient les vexations faites aux Chrétiens, mais il semble bien qu'ils furent de plus en plus impliqués dans la campagne menée contre les Chrétiens . Jugements positifs sur les notables et les oulémas dans Hasr-u l-Lithâm, pp.36,41 ; Wood, 25 février 1842, FO 618/1 .

(2) Hasr-u l-Lithâm, p.43

(3) Paton, The Modern Syrians, p.144

(4) Wood, 28 décembre 1842, FO 78/497

avait fait de même (1) . Les deux ressentiaient la précarité de leur situation et préféraient habiter à l'écart de la foule ; d'autres trouvaient à se loger dans le quartier chrétien . Par contre le choix de Wood relevait des illusions qui marquèrent la politique anglaise en 1841, date à laquelle le contrôle direct de l'administration paraissait possible .

La protection consulaire garantissait l'inviolabilité du domicile . Etendue aux autochtones, elle accordait au territoire consulaire une extension diffuse à travers la ville . Elle le rendait de ce fait plus vulnérable . L'immunité des personnes et des maisons, contestée et combattue par les autorités ottomanes ne pouvait se soutenir du texte des traités ; elle devait s'appuyer sur une force armée . Les consuls en disposèrent pour leur garde personnelle et ils en firent souvent usage contre la police ou la population . Aussi, l'histoire des années quarante et cinquante est-elle jalonnée d'incidents qui mettaient aux prises d'une part les consuls et leurs protégés et d'autre part la force armée et la population musulmane .

La forme de ces incidents et leur mécanisme jettent la lumière sur trois aspects des affrontements :

1° L'immunité dont jouissait le consul était la plus forte . C'est donc à travers le protégé qu'on l'attaquait de préférence , mais souvent il était lui-même la cible des attaques . Autour de lui, deux cercles concentriques se formèrent progressivement, celui des détenteurs de titres et celui de la communauté qu'il défendait .

2° Une évolution parallèle eut lieu au niveau des forces opposées au pouvoir grandissant des consuls . Au début les attaques sont menées par les autorités turques directement ou avec l'appui de secteurs de la population ; par la suite les notables et les oulémas prirent la relève, contribuant ainsi à élargir le front d'opposition .

Au début de 1842, la pression exercée contre les consuls atteignit son apogée . Elle visait clairement à leur faire quitter la ville à force d'in-

(1) Toppel, 26 juin 1845, CC, Damas 2

cidents répétés (1) . Le gouverneur, prenant appui sur les décisions de la Porte concernant le droit de protection, usait de tous les moyens pour réduire l'influence des consuls . Au moment où les listes de protégés étaient discutées au sérail, les employés des consulats subissaient dans la rue des agressions . La plus grave eut pour victime un protégé anglais, nommé Massûd, qui fut saisi par des soldats turcs au milieu du Khan As'ad Pasha . Il fut conduit à un poste voisin et fut battu à coup de crosses . Wood, mis au courant, envoya son drogman accompagné de quelques gardes, et il fut libéré par la force . Mais de retour à sa boutique, des soldats vinrent de nouveau le saisir et ils "le traînèrent après eux jusqu'à la caserne en l'acablant de coups durant tout le trajet"(2) . Wood délégua cette fois son chancelier qui fut lui-même attaqué et frappé par les soldats en présence d'un officier . L'offense publique visait directement le consulat anglais et le mettait en mauvaise posture du fait de l'usage de la force par les gardes . Le gouverneur et le général d'armée, Mustafa Pasha réclamèrent les deux gardes dans l'intention de les expédier aux galères, alors que Wood demandait réparation pour l'agression perpétrée contre le chancelier du consulat. Les deux pashas s'appuyaient sur le témoignages de trente-cinq personnes qui auraient été présentes sur les lieux, pour dresser un procès-verbal destiné à Constantinople (3) . La plainte couronnait la campagne de pétition dirigée contre la présence des consuls étrangers dans la ville de Damas . Elle démontrait que cette présence était source de désordres et d'actions illégales .

Le terrain principal de l'affrontement entre les consulats et les autorités turques était la question de la soumission de droit des sujets du Sultan . Les consuls étaient accusés de soustraire à la loi de larges catégories de la population ou bien d'interférer dans le cours normal de la justice . Dans sa réplique, le pouvoir ottoman usait de deux registres, l'un officiel visant à réduire le nombre de protégés,

(1) Voir supra

(2) Ratti-Menton, 23 février 1842, CPC, Damas 1 ; Wood, 25 février 1842, FO 618/1 .

(3) Ibid. Les gardes avaient été attaqués une fois auparavant et l'un d'entre eux avait été emprisonné.

L'autre policier ramenant les protégés par la force à une plus grande soumission . La concordance entre la vérification des listes, la pétition contre les consuls et la vague d'arrestations et d'incidents ne pouvait être fortuite . Comme il était à craindre que la question de la protection fut réglée à Constantinople au profit des puissances étrangères, les autorités de Damas s'empressaient de trancher le litige en refusant de reconnaître les privilèges des consuls et de leurs protégés . Elles mettaient en oeuvre différents procédés selon qu'il s'agissait ou non de protégés dont le titre était matière à contestation . Avec les uns, elles n'hésitaient pas à faire usage de la force, alors qu'avec les autres les formes devaient être respectées . C'est dans la rue ou à leur domicile qu'on saisissait les Juifs algériens et les protégés non-musulmans qui refusaient de payer l'impôt de capitation (kharâj) (1) . Dans ce cas, il s'agissait de vider la protection de sens en traitant les protégés comme les autres sujets du Sultan . Mais ailleurs l'objectif était de réduire l'influence des consulats en sapant leur prestige par la pression conjuguée de la rue et de la justice . Les incidents qui se produisaient au cours des déplacements des consuls avaient le mérite de l'anonymat . Les autorités sans en être directement responsables (2), en tiraient profit du fait qu'ils démontraient que les Européens étaient indésirables à Damas et que la ville marquée par le fanatisme devait être ménagée . Les coupables se perdaient dans la foule, ou bien lorsqu'ils étaient repérés, ils s'avéraient de simples individus . Toutefois, il devenait possible d'obtenir des réparation quand le gouverneur n'était pas aussi résolument hostile à la présence des Européens que Najîb Pasha . Dans l'affaire Maqsûd, le gouverneur avait agi de manière délibérée ; mais un an plus tard réussit à obtenir justice dans un cas similaire . Son

(1) Beaudin, 11 juillet 1842, CPC, Damas 1 . Au début de 1844, la Porte ayant demandé le contrôle de l'octroi de la protection, le trésorier de Damas fit arrêter dans la rue les porteurs de documents consulaires et les força à payer l'impôt. A. Devoize, 6 mars 1844, CC, Damas 1

(2) Il ne s'agit pas ici de manipulation . L'hostilité aux Européens est demeurée vivace mais l'attitude du gouverneur pouvait ou non encourager les agressions .

chancelier avait été frappé et insulté par un soldat et lui-même avait été injurié par le commandant supérieur des troupes de la province Qârâ Alî Pasha . Il exigea réparation de l'offense, mais il ne parvint qu'à obtenir un semblant d'excuse de l'officier qui déclara dans une lettre ne pas se souvenir des propos qu'il avait tenus . Le soldat fut condamné à recevoir la bastonnade (1) . A l'occasion d'une autre affaire la punition réclamée par Wood fut appliquée (2) .

Un procédé plus insidieux consistait à entraîner les consuls dans des procédures à caractère judiciaire comme cela se produisit avec le colonel Churchill et Maqsûd . Dans ce dernier cas le gouverneur voulait réunir un tribunal où auraient comparu uniquement des témoins musulmans alors que Wood réclamait des témoins de son choix en se basant sur le texte des traités (3) . L'incertitude du droit et l'absence d'un organisme chargé d'appliquer à la lettre les traités autorisaient de part et d'autre les manoeuvres interminables . Les consulats piégés dans des affaires locales devaient recourir à Constantinople . A la longue cependant, le procédé s'avéra avantageux pour eux dans la mesure où, l'influence des puissances européennes s'accroissant, ils obtenaient gain de cause et imposaient aux autorités locales un règlement des affaires dans un sens qui leur était favorable (4) . Mais la contrepartie en était redoutable : l'immunité des protégés ne pouvait qu'exacerber la haine de la population et provoquer des réactions que le pouvoir turc ne parvenait pas à contenir lors qu'il était engagé dans l'application de mesures impopulaires . Toute querelle privée prenait une dimension excessive lorsque l'un des partis était le protégé d'un consulat . Pour parer à l'immunité de ce dernier, il restait pour solution de faire monter les enchères . Ce que résumait un consul de

(1) 30 novembre 1843, CPC, Damas 1

(2) Le domicile d'un missionnaire anglais fut violé par des soldats . Ils furent mis en prison pour s'être livrés à des brutalités . 30 décembre 1843, CPC, Damas 1

(3) Wood, 25 février 1842, FO 618/1

(4) R. Edwards, La Syrie. p.79 .

France de la manière suivante :

"Cette promptitude et cet acharnement avec lesquels les Turcs damasquins, au moindre appel d'un des leurs, se réunissent contre un étranger que l'on ne manque jamais d'accuser d'avoir blasphémé la religion musulmane, sont un des plus grands dangers que les francs courent à Damas, et ces cas se présentent assez fréquemment"(1).

Le propos s'applique tout aussi bien aux protégés. La transposition au plan religieux d'une querelle privée d'origine financière ou commerciale rendait inéluctable l'application de la loi musulmane, ce qui signifiait la prise en compte de témoins musulmans exclusivement. L'accusation de blasphème mettait le pouvoir turc en demeure de sévir sans permettre au consul d'intervenir. Le cas était le seul à échapper aux traités et l'immunité devait être suspendue devant la gravité du crime.

Une autre évolution déterminante de la pratique de la protection consistait en une extension de celle-ci à des catégories qui non seulement n'y avaient pas droit mais n'étaient même pas en possession d'un document. Pour les Chrétiens et les Juifs qui subissaient le contrecoup du changement de régime, se déclarer protégé permettait d'échapper à la brutalité des forces de l'ordre :

"...c'est que la plupart des rayas que la police est dans le cas d'arrêter se réclament au premier moment d'une nationalité ou d'une protection étrangère, pour gagner du temps, adoucir les rigueurs de la peine au moyen des arrangements qu'ils prennent avec les autorités turques et parvenir quelques fois à intéresser en leur faveur les consulats dont ils réclament l'appui"(2).

Brandi par n'importe qui, le droit de protection prenait une dimension nouvelle. On a souvent relevé que la protection consulaire a bénéficié à une catégorie particulière d'individus qui en tiraient profit dans leurs affaires personnelles. Des négociants, de riches banquiers, des fournisseurs de l'Etat et des fermiers de l'impôt faisaient effectivement partie des privilé-

(1) 30 décembre 1843, CPC, Damas 1

(2) 7 février 1844, CC, Damas 1

giés qui gravitaient autour des consulats européens (1) . Mais la protection qui leur était accordée perturbait moins le jeu social que celle dont se réclamaient de façon illégitime et irrégulière des individus appartenant à toutes les classes, y compris les plus pauvres, de la population non-musulmane . Ce qui était inconcevable au regard de l'ordre hiérarchique, c'était que n'importe qui puisse se réclamer d'un privilège .

En janvier 1844, le gouverneur étant malade, le Conseil de Damas prit en mains les affaires. Il décréta la fermeture des tavernes où l'on servait l'eau-de-vie et qui étaient à l'origine de beaucoup de désordres . Cette mesure visait uniquement des protégés étrangers, Grecs et Juifs algériens en particulier (2) . La police mit à exécution la décision et elle pénétra entre autre dans la maison d'un Juif algérien dont elle expulsa les habitants et ferma les portes . Le consulat de France protesta contre la violation du domicile et l'arrestation du Juif et celui-ci put retourner chez lui . Le même jour, quatre Musulmans se rendirent chez lui et réclamèrent des boissons . Devant le refus de les servir, ils forcèrent la porte de la cave, ce qui amena les voisins qui appelèrent la police . Les quatre clients ainsi que l'Algérien et son frère furent arrêtés et pris au poste. Deux des Musulmans furent immédiatement intégrés à l'armée, un autre jeté en prison et le quatrième battu parce qu'il était en état d'ivresse . Les Juifs subirent également la bastonnade en présence du chef de police .

Le consul de France se trouvait dans l'obligation d'intervenir de façon énergique d'autant que la qualité de protégé des Juifs ne leur avait pas épargné les mauvais traitements . A ses demandes d'explications, le chef de police répondit par deux raisons:

(1) R. Edwards; La Syrie . p.78 ; F.Rey, La protection diplomatique . pp.261,284

(2) Les Grecs possédaient seuls vingt-quatre tavernes que l'agent consulaire grec couvrait de sa protection . 20 septembre 1844, CC, Damas 1

selon lui, le Juif "appartient à la dernière classe du peuple" et ne peut être qu'un "raya" ; en deuxième lieu, tous les rayas se réclamaient d'une protection étrangère quand ils avaient à faire avec la police . La confusion provenait donc de ce que l'immunité ne correspondait pas au statut social ; de là le scandale provoqué par une protection accordée à des individus de "la dernière classe du peuple" alors que celle-ci devait être le privilège exclusif des oulémas et des notables musulmans et chrétiens . A l'opposé de l'immunité reconnue à ces derniers par le pouvoir ottoman (1), la protection consulaire n'était pas visible du fait qu'elle n'était pas associée aux signes extérieurs de richesse et de prestige . Elle ne consacrait pas une situation déjà assurée par les relations de pouvoir ; au contraire, elle modifiait les règles hiérarchiques en plaçant le protégé le plus pauvre à un rang égal à celui d'un notable .

Le consul de France exigea une réparation exemplaire de l'offense . Le chef de police, conciliant, avait proposé le versement d'une indemnité . Ce qui était, dans le cas du Juif algérien, un dédommagement inespéré et plus que suffisant . Mais Devoizy réclama de l'intendant du pasha (kâkhiyâ) la révocation du chef de police ; exigence pour le moins excessive qui ne saurait s'expliquer que par la volonté d'accroître le prestige du consulat deux mois après que le consul anglais eut obtenu l'emprisonnement d'une dizaine de soldats . Elle mettait dans l'embarras les autorités de Damas . L'impôt individuel qui devait être perçu rencontrait une opposition vive que le chef de police était à même de calmer parce qu'il était l'un des notables du faubourg sud de la ville réputé pour son esprit de sédition . Les autorités craignaient qu'en se pliant aux demandes du consul, le faubourg ne se soulevât entraînant dans le même mouvement la population de la ville . Mais Devoizy rejeta les arguments de l'intendant et finit par obtenir la destitution réclamée et le versement d'une indemnité de mille piastres . La décision fut annoncée dans une assemblée composée des principaux commandants de troupes et des notables de la ville et mention fut faite qu'elle avait été exécutée à la demande du consul

(1) Les personnes qui en bénéficiaient étaient appelées "barâ'atli".

de France . Mais quelques jours plus tard, le chef de police et plusieurs notables intercédèrent auprès du consul dans le but d'annuler la décision . Le gouverneur consulté fit savoir à ce dernier qu'il laissait le règlement de l'affaire à son bon vouloir . L'intendant se rendit au consulat en compagnie de deux membres du Conseil et Devoizy, jugeant sans doute que la démonstration avait été concluante, leur remit une lettre destinée au pasha dans laquelle il recommandait la réintégration dans ses fonctions du chef de police (1) . Le consul de France pouvait se féliciter d'être parvenu à obtenir une réparation honorable pour les torts causés à l'un de ses protégés et à donner la preuve de son pouvoir . Il avait certes abusé de la complaisance d'un pasha malade et faible, mais la ligne de conduite qu'il avait adoptée était conforme à celle des autres agents diplomatiques . Elle consistait à faire céder les autorités et cela au détriment du fonctionnement régulier du pouvoir . Par ce travail de sape, le prestige des Turcs sortaient affaibli et l'idée d'une tutelle des Européens sur le gouvernement ottoman en était renforcée .

3. La ville souillée .

L'affaire Combes éclata à Damas dans des conditions d'agitation extrême . La conscription qui avait été décrétée avait rencontré depuis le début de l'année 1848 l'opposition d'une grande partie de la population . Dans la province régnait l'insécurité et le Hauran avait été envahi par les Bédouins . C'est à ce moment qu'éclata l'épidémie de choléra . Elle avait commencé à Alep et apparut à Damas quelques jours après l'arrivée du chef de la caravane de la Mecque venu de Constantinople . En quelques jours elle se répandit dans la ville provoquant une terreur immense dans la population . Près de quatre cents cas étaient déclarés par jour dont la quasi totalité mouraient .

(1) 7 février 1844, CC, Damas 1 .

Les Musulmans furent particulièrement atteints, les Chrétiens et les Juifs ayant préféré quitter la ville (1). Le nouveau consul français, Edmond Combes arriva à Damas au milieu de l'épidémie (2), et à la suite de la mort de l'une de ses filles atteinte du choléra, il se retira avec sa famille dans un village des environs de Damas Ma^rrabâ (3). Mais il était déjà touché par le mal. On décida alors de le ramener à Damas terminer ses jours avec l'assistance de prêtres latins.

Le lundi 21 août 1848, à huit heures et demi, un cortège formé de la litière dans laquelle reposait le consul, d'une petite escorte des gardes du consulat, du drogman auxiliaire Antûn Ghorrà et de madame Combes se dirigea vers la ville (4). Il longea apparemment la muraille par le nord en direction de l'est avec l'intention de pénétrer à Damas par la porte qui donne accès au quartier Amârâ (Bâb al-Hadîd) (5). Le drogman était conscient du risque que le cortège courait au cas où les habitants penseraient que le consul était déjà mort. Il prit donc la précaution de donner à boire à Combes pour que tout le monde vit qu'il était encore vivant. Mais à peine le cortège était-il entré par la porte de la ville qu'un attroupement se forma et l'empêcha d'avancer. La foule menaçante prétendit qu'il y avait un cadavre et, bien que Ghorrà ouvrit la litière et fit voir que le consul était vivant, on lui interdit le passage. Des cris s'élevèrent appelant à jeter le consul "au fumier", sans doute dans le fossé qui longeait la muraille. On s'attaqua alors au cortège; madame Combes fut renversée de son cheval et les porteurs furent dépouillés. Le cortège se vit forcé de faire demi-tour. Il se rendit chez le pasha qui accorda une escorte de quarante fusiliers armés sous les ordres du chef de police. Le chef de la garde particulière du pasha les accompagna. Entretemps, la foule s'était préparée au retour du consul et elle rencontra le cortège à mi-chemin. Elle était menée par le sheykh Omar al-Taghlabî "chef des derviches nus" et s'était armée de bâtons. Un garde essaya d'ouvrir la voie mais il fut

(1) E. Combes, 14 août 1848, CPC, Damas 2

(2) Il arriva le 13 août en tant que consul. Il n'écrivit qu'une lettre, et dans la correspondance qui suivit il est désigné comme gérant.

(3) Instruction de l'ambassade à M. Cor, consul à Jérusalem; 18 septembre 1848, CPC, Turquie 300; Tépoignage des porteurs de litière, 31 août 1848, CC, Damas 2

(4) Déposition de M. Antoine Gorra, 27 août 1848, CC, Damas 2

(5) Rapport de M. A. Amstein, médecin sanitaire français, 27 août 1848, CC, Damas 2

bousculé et battu . La litière fut entourée de toutes parts et madame Combes insultée et pincée . Le cortège revint de nouveau sur ses pas . Comme le soir tombait, le gouverneur leur désigna une maison située près du sérail où ils pouvaient passer la nuit . Le docteur Amstein et le père Guillot, supérieur des Lazaristes veillèrent le malade .

Le lendemain 22 août, Gorra tenta d'obtenir de nouveau une escorte et fit des démarches auprès du pasha et du commandant en chef de l'armée, mais tous deux se renvoyèrent la responsabilité et finalement le gouverneur déclara qu'il fallait avoir l'autorisation du chef du quartier de 'Amârâ . Devant l'aggravation de l'état de santé du consul qui avait passé la nuit sans soins, le docteur Amstein prit l'initiative d'avancer après avoir fait armer les gardes du consulat . Cette fois, la porte fut fermée à leur arrivée par les boutiquiers du quartier, et lorsque les gardes se mirent à la pousser, la foule se précipita sur eux et renversa la litière . Une bagarre s'ensuivit au cours de laquelle on échangea coups de sabre et de bâton . Les soldats qu'avait envoyé le pasha assistèrent en spectateur à la scène . Le drogman lutta avec le plus d'acharnement . Il arracha son sabre à un soldat et se mit à défendre le consul, mais il dut céder sous le nombre et s'enfuir . Le cortège se replia alors dans la maison où le consul avait passé la nuit . Mais les gens du quartier avait été gagnés par l'excitation et ils voulurent jeter la litière à la rue . Ce fut dans la cour que le consul expira après que le maître de maison ait refusé de le laisser transporter à l'intérieur .

L'affaire parut suffisamment grave pour que la Porte répondit de suite à toutes les demandes de réparation et de poursuite présentées par l'ambassade de France . Toutefois à Damas, les autorités exécutèrent avec beaucoup de réticences les ordres d'Istanbul . Il fallut plus d'un an pour qu'un règlement soit mis au point par les deux partis au bout d'une correspondance ininterrompue accompagnée de longues tractations qui mobilisèrent les deux villes . La lenteur à accéder aux demandes des Français révèle la fragilité du pouvoir turc et les conditions de l'exercice de son autorité . L'insistance de la Porte butait contre la mauvaise volonté évidente des deux pashas qui se succédèrent à Damas . Le premier, Kiamili Pasha, invoqua la difficulté à repérer les coupables . La foule dans sa totalité - trois à quatre mille personnes,

précisait-il - avait commis l'agression, et à moins de punir toute la population, il n'était pas possible de sévir. L'argument ne tenait pas du point de vue des pratiques pénales ottomanes qui rendaient responsables d'un crime le village ou le quartier sur le territoire duquel il avait été commis. Le chef de quartier exerçait de toute manière des fonctions de police et la punition devait retomber sur lui. En outre, la répression sélective était le propre du système ottoman qui en usait comme moyen de dissuasion.

La Porte ne se rendit pas aux arguments développés par le pasha. Elle se fondait sur une conception éprouvée de l'émeute :

"Cette multitude n'avait pu se réunir tout d'un coup spontanément, (qu')elle a eu certainement des chefs et subi l'influence de quelques meneurs, (que) ceux-ci se trouvent dans le quartier dit Imara (que) le chef de ce quartier est Omer el Toghlabi"(1).

La deuxième partie du texte désigne les responsables suivant le système de culpabilité évoqué plus haut. Quant à la première partie, elle rejette implicitement l'idée d'un mouvement spontané et d'une foule fanatisée, idée reprise dans l'argument de Kiamili Pasha. Il n'est pas excessif d'avancer que ce dernier rendait aux Européens la monnaie de leur pièce. De cette société qu'ils ignoraient - dans les deux sens du terme -, ils ne percevaient qu'une masse informe sujette à des explosions aussi soudaines qu'inexplicables que les pashas provoquaient ou réprimaient. La "multitude" coupable de Kiamili Pasha renvoyait aux Européens l'image du "fanatisme" qu'ils s'étaient construits.

Il y a aussi dans la position du pasha un aveu d'impuissance et une peur des forces qui contrôlaient la ville. A Abdallah Bûlâd qui avait été délégué au sérail par le consulat, les deux gouverneurs civil et militaire déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'occuper de l'affaire avant la fin du choléra et du mois de Ramadan parce que la population était très troublée (2). Mais les réclamations répétées n'y

(1) Lettre vizirienne du 9 janvier 1849 (14 Sifr 1265), traduction, dans CPC, Damas 2, fol. 62

(2) Témoignage d'A. Boulad du 28 août 1848, CC, Damas 2

firent rien . Le nouveau gouverneur Uthmân Pasha mit peu d'empressement à répondre aux Français même après qu'il eût reçu la lettre vizirienne . Le consul Lequeux avait arrêté toute relation avec le sérail et le gérant du consulat Garnier se contenta d'adresser des lettres au pasha (1) . La tactique du gouverneur consistait à faire oublier l'affaire . Il nia avoir reçu des instructions d'Istanbul et en même temps il fit valoir combien il était dangereux d'exercer sur les Damascènes des mesures de rigueur au moment où le Hauran était en état d'insurrection (2) . Il prétendit cependant qu'il effectuait des recherches soit en secret soit en public en vue de déterminer les degrés de culpabilité (3) . Mais en réalité il développait une accusation dirigée contre le consulat . Selon lui, le drogman Ghorrà et les deux gardes du consulat "connaissaient les craintes superstitieuses des habitants de Damas à laisser entrer un corps mort par la porte du Château" . Malgré cela, ils engagèrent les porteurs et firent savoir que la fille du consul était décédée et que le consul lui-même était dans un état désespéré . La nouvelle se répandit en ville et les habitants dont mille cinq cents mouraient chaque jour étaient dans un état tel que leur réaction était prévisible . Le pasha ajoutait une autre explication : on était au mois de Ramadan au cours duquel la ferveur religieuse des habitants est à son apogée . Il recommandait en conclusion de tempérer l'affaire (4) .

Dans le plaidoyer du gouverneur l'image de la foule incontrôlable s'associe à l'idée de provocation . Du coup, les vrais coupables sont les agents du consulat qui avaient insisté pour entrer dans la ville . De fait, l'entêtement de ceux-ci était pour le moins imprudent, compte tenu de l'échec de la première tentative . Mais le pasha va encore plus loin : le consulat avait enfreint une loi générale qui s'appliquait à toutes les communautés . L'entrée du consul mourant dans la ville constituait une profanation d'un d'un espace sacré , acte contre lequel des représailles

-
- (1) Deux lettres des 1er et 9 décembre 1848, CPC, Damas 2
(2) Rapporté par Garnier, 12 décembre 1848, CPC, Damas 2
(3) Uthmân Pasha, 20 décembre 1848, CPC, Damas 2, fol.51-3
(4) Ibid.

étaient inévitables et impossibles à réprimer . Le pouvoir turc et les Européens se retrouvaient sur un même sol mais dans des positions différentes . Tous deux n'ont accès à la ville qu'à certaines conditions . Les Turcs devaient pour ce faire paraître plus religieux, plus musulmans . La légitimité de leur pouvoir avait son fondement dans l'espace fermé de la ville, espace cerné par l'enceinte et distant du sérail . Ainsi 'Uthmân Pasha exprimait une idée comparable à celle de l'ambassadeur de France qui cherchait à freiner l'ardeur du gérant du consulat :

"Ne perdez pas de vue, tout en réclamant comme vous devez le faire la poursuite des coupables, que Damas est une ville exceptionnelle par l'esprit fanatique de sa population qui a trop souvent donné les plus grands embarras à la Porte"(1) .

La lettre vizirienne avait ordonné une enquête et l'établissement des responsabilités . Des regrets devaient être présentés par les autorités au consulat et des réparations accordées à madame Combes . Le gérant entendait les voir appliquer à la lettre parce que l'impunité de l'insulte risquait de porter atteinte au prestige des Français . Déjà leur situation s'était dégradée de manière sensible (2) . Il était donc normal qu'à Damas, le point de vue différât . Les recommandations de prudence de l'ambassade furent ignorées et, après une période d'attente, le gérant du consulat relança l'affaire (3) . On lui opposa alors deux nouvelles difficultés qui empêchaient l'application de mesures répressives .

Désormais, il n'y avait plus de doute pour les deux partis que le chef du quartier, sheykh Omar al-Taghlabi, avait été l'instigateur principal de l'attaque du cortège . Le gouverneur prétextait toutefois de la qualité religieuse du sheykh pour

(1) 17 janvier 1849, CPC, Damas 2

(2) Européens et Chrétiens ne pouvaient plus circuler sans être agressés . Un Français fut pris à partie dans le souk des grains et, comme il s'était défendu par des coups de cravache, les boutiques fermèrent et beaucoup regrettèrent de ne l'avoir pas tué disant qu'on avait rien fait aux habitants du quartier 'Amârâ . Témoignage de Hannâ, fils de Yûsuf Mkhâshin, août 1848, CC, Damas 2

(3) L'ambassade était modérée et optimiste quant à l'obtention d'une réparation, alors que le ministère s'impatientait . Dépêches de l'ambassade des 15 et 25 septembre et 15 octobre ; du ministère du 27 septembre 1848, CPC, Turquie 300

s'abstenir de toute action . Il évoqua d'autre part la conjoncture difficile qui lui dictait d'éviter des représailles aux conséquences dangereuses au moment où l'on procédait à la conscription militaire . C'était reconnaître par là l'immunité dont jouissait l'homme religieux face au pouvoir turc et admettre que l'application de nouvelles mesures dépendait de la neutralité bienveillante d'une partie de la population . A l'écart des anciennes formes de désordre urbain se dégagait ainsi un type nouveau qui n'était plus le fait d'éléments armés et de criminels . Celui-ci avait acquis une certaine légitimité avec laquelle le pouvoir turc devait compter . L'émeute anti-européenne risquait à tout moment de se transformer en soulèvement anti-turc . Fermer les yeux sur l'affaire Combes permettait d'orienter l'opposition aux réformes vers des voies moins dangereuses au pouvoir turc .

A l'opposé de cette position, le gérant du consulat partait du même principe pour tirer des conclusions différentes . C'est parce que le meneur principal était un homme religieux qu'il fallait sévir durement . Par ce moyen la solidarité qui liait le bas clergé musulman au peuple pouvait être brisée, et l'impunité de l'agression remise en cause .

Les autorités proposèrent de nouveau de gagner du temps et d'attendre que la conscription ait été réalisée avant de se saisir du sheykh . C'était repousser à un avenir incertain la réparation demandée par le consulat . Devant l'insistance de dernier, une autre solution fut avancée . Il s'agissait de convaincre Omar al-Taghlabî de se rendre de son propre gré à Constantinople ; mais celui-ci refusa catégoriquement . De guerre lasse, le consulat présenta une dernière fois les exigences françaises qui consistaient en une punition du sheykh et du chef de troupes envoyé sur les lieux, et en une indemnité de 250000 piastres (1). Cinq mois plus tard, l'arrangement fut finalement conclu . Le montant de l'indemnité était conforme à celui

(1) Lettre de Garnier au gouverneur, 5 février 1849, annexe au 5 mars 1849, CPC, Damas 2

qui fut demandé par le consulat . Mais sheykh Omar ne devait pas être inquiété, et à sa place quatre personnes qui avaient participé à l'émeute devaient être punies (1) . La Porte agréa l'accord et envoya des ordres dans ce sens à la fin de l'été, soit un an après que l'affaire ait eu lieu . Il avait été décidé que l'indemnité serait prélevée de toute la population musulmane de Damas . De cette manière, celle-ci était tenue pour solidaire d'un acte local, et cela ne pouvait être qu'au nom du fanatisme dont on reconnaissait ainsi la puissance . L'indemnité équivalait à un châtement de la ville musulmane, placée de ce fait dans un état d'affrontement permanent avec les Européens . L'exécution de l'ordre d'Istanbul parut pour tout le monde impossible à exécuter(2).

L'interdiction d'introduire un cadavre ne portait apparemment pas sur toute la ville. La foule qui s'était groupée autour de la litière criait qu'elle ne laisserait pas entrer un cadavre par Bâb al-Hadîd (la Porte de fer) . Uthmân Pasha précisait dans une lettre (3) qu'"ils ne permettent en aucune façon qu'un corps mort à quelque nation et à quelque caste qu'il ait appartenu n'entre par les portes de fer" . Selon lui, les gens du cortège "pouvaient suivre d'autres chemins et conduire le consul chez lui sans porter atteinte aux croyances des gens et sans exciter de troubles" . La foule aurait même suggéré à ceux qui accompagnaient le consul d'entrer dans la ville par la porte Est (4) . A la même période, le corps d'un Chrétien grec-orthodoxe avait été transporté de l'extérieur de la ville jusqu'à l'église grecque, et de là au cimetière chrétien situé à l'extérieur des remparts . L'entrée dans la ville s'était faite sans encombre par la porte Est (5) . Ainsi tout porte à croire que seule la partie musulmane de la ville et ses accès étaient interdits, de sorte que le quartier chrétien était d'une certaine

(1) 11 juin 1849, CPC, Damas 2

(2) 3 septembre 1849, CPC, Damas 2

(3) 20 décembre 1848, CPC, Damas 2

(4) Témoignage des porteurs (en arabe), 31 août 1848, CC, Damas 2

(5) Témoignage non daté de trois porteurs, août 1848, CC, Damas 2

manière repoussé hors des limites de la ville .

Il incombait à un autre consul, Barbet de Jouy, de prendre une revanche éclatante à l'humiliation subie lors de l'enterrement d'Edmond Combes . Le 23 janvier 1853, mourut dans l'un des faubourgs de Damas (1) un sujet français nommé Ange Charvin (2) . Le frère du défunt demanda au consul de France d'assurer le transport du corps à la chapelle des Franciscains où devait se faire la prière . Il fallait pour cela pénétrer dans la ville par l'une des portes et affronter la population . Le consul souscrivit à la volonté du frère non pas scrupule religieux mais dans l'intention proclamée "de faire constater une fois de plus le fanatisme de la population damasquine ou de conquérir dans cette circonstance une liberté dans l'exercice de notre sainte religion"(3) .

Le lundi 24 le gouverneur Ashkar Alî Pasha fut averti du projet de transférer le corps à l'intérieur de la ville et il lui fut demandé de prendre les mesures nécessaires sur le plan de la sécurité (4) . Mais il répondit que la démarche allait à l'encontre des "préjugés de la population" et qu'il était préférable d'y renoncer . Malgré un nouvel échange de lettres et une mise en garde ferme du pasha, le consul décida d'agir de son propre chef et il organisa un cortège composé des employés du consulat, de la famille du défunt et de deux gardes . La levée du corps eut lieu mardi au matin et le cortège se dirigea vers la ville . Mais comme la population se mit à lancer des invectives, il fut décidé d'emprunter une voie différente de celle qui menait directement au couvent latin et qui passait par le bazar . Le convoi funèbre longea l'enceinte de la ville d'ouest en est et gagna la porte Est (Bâb Sharqî), évitant de cette manière les accès surveillés par les Musulmans .

L'acte du consul constituait un défi au gouverneur et plus encore aux autorités civiles et

(1) Qabr Atika, au sud-ouest de Damas

(2) B. de Jouy, 26 janvier 1853, CPC, Damas 2

(3) Annexe A au 26 janvier, lettre du consul au gouverneur, CPC, Damas 2, fol.304

religieuses . Dans la première lettre qu'il adressa au gouverneur, il ne demandait aucune autorisation et se contentait d'informer ce dernier de ses intentions; il l'engageait en conséquence à assumer ses responsabilités . En dépit des réserves du pasha il annonça qu'il mettrait à exécution son son projet (1) . Le gouverneur avait évoqué la tradition dont lui avaient fait part "des personnes dignes de confiance" ; selon elles "l'introduction d'un mort en ville n'a jamais eu d'antécédent à Damas" . Aucune exception ne pouvait être faite , et Emin Pasha, décédé l'année précédente, n'avait pu être porté à la mosquée des Omeyyades pour la prière (2) . Dans sa deuxième lettre au consul, le pasha réitéra sa mise en garde et souligna en plus les risques de l'opération . Il exprima deux craintes, l'une de voir la population réagir violemment, l'autre de provoquer une querelle diplomatique (3) . Les habitants tenaient l'usage pour une loi et il était certain qu'ils veilleraient à la voir respectée, y compris par la force . Cet usage souverain qui s'imposait de manière identique aux Turcs et aux Européens, le pasha, sans y adhérer, le tenait pour une réalité intangible que la force ne pouvait vaincre . De son côté, le consul arguait du droit de "professer librement" la religion (4) . Le transfert du corps à l'intérieur de la ville devenait une véritable expédition qui avait assuré une victoire éclatante sur l'Islam (5) . En conséquence, Barbet de Jouy réclamait au ministère la croix de la Légion d'honneur pour le chancelier Félix HéLouis qui l'avait secondé . Mais cet optimisme, partagé par René Tresse (6), était loin de correspondre à la

(1) Annexe C au 26 janvier 1853, CPC, Damas 2 .

(2) 14 Rabî II 1269, annexe B .

(3) 15 Rabî II 1269, ibid .

(4) Réponse de Barbier de Jouy du 24 janvier (erreur dans la date), annexe C .

(5) B. de Jouy, 26 janvier 1853, CPC, Damas 2 .

(6) "Ainsi disparut en une matinée un interdit séculaire dont on n'entendit plus jamais parler". R. Tresse, Les Funérailles du Sieur Ange Charvin, Mélanges Gaudefroy-Demombynes . Le Caire, 1935-45, p.6 .

réalité . L'entrée du cortège funèbre s'était produite par la porte Est, chose qui contrariait la population musulmane moins que ne le croyait le consul . Par ailleurs, l'action du consul allait être contrée de façon inattendue .

Une semaine plus tard, ce fut en un point de la ville que les habitants réagirent à leur manière au coup de force du consul (1) . Le point commun aux trois affaires réside dans le fait qu'un espace a été profané par des étrangers et que la population et les forces qui contrôlaient cet espace en ont assuré la défense . Mais alors que dans l'enterrement de Combes et de Charvin, un vieil interdit, d'origine sémitique sans doute, protégeait la ville, dans la nouvelle affaire, les habitants d'un quartier prirent la défense de la moralité publique à laquelle un étranger avait porté atteinte .

Le 31 janvier au soir, un Français résidant à Damas, avait organisé chez lui une soirée à laquelle avaient été conviés des Européens pour écouter des musiciens et voir des danseuses arabes . Le comte d'Escayrac (2) avait choisi de loger dans le quartier Qanawât (3), "partie de la ville où les Chrétiens ne pensent jamais se loger"(4) . Auparavant, il avait passé quatre mois dans Sûq Sârûjâ (5), puis avait préféré s'installer à Qanawât dans une maison plus grande et "fort bien située sous le rapport de la proximité des bazars, de l'abondance de l'eau, de la salubrité et de la propreté de la rue"(6) . Il y avait pour voisin Ahmad al-Hasîbî, l'un des notables les plus influents de Damas (7) . Le comte d'Escayrac était le type même de l'aventurier tel que l'Orient en connut au cours de cette période . Il avait voyagé

-
- (1) Le lien entre les deux affaires est patent bien qu'il ne puisse être question d'une riposte ponctuelle . Comte d'Escayrac, annexe A au rapport du 8 février 1853 ; et dépêche du ministère du 16 mars 1853, CPC, Damas 2
 - (2) Il passait pour "algérien" et il était qualifié de "bey de France". Ashkar Alî Pasha, 3 février, ibid.
 - (3) Ibid., le quartier est situé à l'ouest de l'enceinte.
 - (4) L'ambassadeur de France Benedetti, 12 mars 1853, A.E.CPC, Turquie 312
 - (5) Situé au nord-ouest à l'extérieur de l'enceinte
 - (6) Annexe A au rapport d'Escayrac du 8 février
 - (7) Membre du Conseil de Damas jusqu'en 1860 (voir p. Il semble qu'il en avait été écarté et qu'il n'en faisait pas partie au moment de l'affaire ; ce qui ne figure pas dans sa biographie établie par al-Bîtar, Hiliyat al-Bashar. v.1, pp.241-43

un peu partout dans les pays islamiques, en Afrique du Nord, en Egypte, en Nubie, dans le Hedjaz (1) .

La présence d'Européens et de danseuses provoqua une vive émotion dans le quartier et un attroupement se forma devant la maison du Français dès le début de la soirée, mais la fête se poursuivit sans être troublée . Lorsqu'il fut temps de partir, les invités et les musiciens n'osèrent pas sortir, la foule postée dans la rue étant menaçante . Au moment où la porte fut ouverte, quelques individus se précipitèrent et tentèrent de pénétrer dans la maison ; mais le comte referma précipitamment la porte . On se mit alors à l'enfoncer et le comte dut tirer deux coups de pistolet à blanc pour faire reculer les assaillants . Ces derniers n'en continuèrent pas moins à encercler la demeure et veillèrent toute la nuit à proximité . Au matin, le consul de France fut averti des événements et le comte réussit plus tard à se rendre chez lui pour chercher des renforts et préparer la défense de la maison . Il posta des hommes armés partout, en particulier sur les terrasses qui étaient vulnérables, et il mina l'entrée .

En sortant de chez lui, le comte vit Ahmad al-Hasîbî mêlé à un groupe qui épiait la maison. Il se dirigea vers lui et l'accusa d'avoir organisé l'émeute (2) . Puis il lui appliqua deux soufflets et lui cracha sur la barbe (3) ! "Après cette petite satisfaction je me retirerai rapidement protégé par l'attitude de mes gens qui, de la porte, couchaient en joue toute cette canaille" . Durant quelques jours, et malgré la tempête qu'il avait soulevée dans toute la ville, le comte demeura en ville et continua à se déplacer partout en compagnie d'un garde du consulat et de quatre hommes armés de sabres et de pistolets (4) . Ne pouvant s'attaquer au Français, les habitants s'en prirent à l'un des domestiques qui s'était aventuré imprudemment hors de la maison . Le comte et ses gens purent l'arracher aux mains de ses agresseurs, non sans avoir blessé un homme (5) .

(1) D'Escayrac, 8 février 1853, CPC, Damas 2

(2) Il lui aurait dit : "c'est toi qui a fait briser ma porte, tu sauras ce qu'il en coûte d'insulter un Français", *ibid.* D'après Hasîbî : "cochon, c'est toi et les habitants du quartier qui avez amené les kawas (gardes)", Requête de février 1853, CPC, Damas 2, fol.325

(3) Hasîbî aurait retenu ses gens, *ibid.*

(4) Rapport du 6 février, CPC, Damas 2, fol.308-11

(5) *Ibid.*, et Rapport du 8 février, fol.338

Ahmad al-Hasîbî est le personnage central de l'affaire. C'est sur lui que s'est particulièrement acharné le comte d'Escayrac du fait qu'il jouait un rôle majeur dans la vie du quartier. Il avait déjà eu des démêlés avec le consulat de France et avait été démis du Conseil de Damas "à la suite de troubles excités par lui lors de l'enterrement d'une femme que le parti fanatique réclamait comme musulmane"(1). Il aurait également agi contre le consulat de France au moment de l'enterrement de Charvin. D'Escayrac le décrit comme un "misérable, perdu de dettes (2), et qui espère gagner la faveur des autorités turques en manifestant aux Européens et particulièrement aux Français une hostilité et une malveillance hypocrite"(3). L'installation du Français dans le quartier avait suscité chez lui un mécontentement profond. D'Escayrac aurait été pris au début pour un musulman ; ce qui explique qu'il ait pu louer la maison sans problème. Mais le va-et-vient permanent qui se produisait chez lui et les réceptions données aux membres de la colonie européenne de Damas furent très mal vus par les habitants du quartier et Hasîbî entreprit contre d'Escayrac une "guerre de chicanes", allant jusqu'à intervenir dans ses affaires domestiques. Une première altercation s'était produite quelque temps auparavant et le comte l'avait menacé (4).

Le soir du 31, des Français étaient invités chez le comte et Hasîbî était venu en début de soirée s'enquérir des raisons du bruit qui se faisait (5). La version des faits ne diffère pas beaucoup chez les deux protagonistes. D'Escayrac était plutôt fier de son acte et ne cherchait pas à camoufler l'agression qu'il avait perpétrée sur la personne du notable. Mais Hasîbî s'attribuait un rôle de conciliateur qu'il décrivit lui-même dans la requête

-
- (1) Le chancelier Toppel aurait demandé sa révocation. D'Escayrac, 3ème rapport écrit en mer, 1er mars 1853, CPC, Turquie 312. Sans doute s'agit-il de l'affaire évoquée dans une dépêche de Toppel du 26 juin 1845, CC, Damas 2
- (2) Il possédait plusieurs villages et une partie avait été abandonnée par les paysans.
- (3) D'Escayrac, 8 février, CPC, Damas 2
- (4) D'Escayrac, 6 février, et 8 février 1853
- (5) Ibid.

qu'il adressa au gouverneur (1) : "Les habitants du quartier en apprenant cela (la venue des danseuses) se réunirent et firent appeler le chef pour informer l'autorité de ce fait . De là, je me suis rendu avec quelques personnes chez S.E. Hassan Pasha qui est un des habitants du quartier afin qu'il prit les mesures nécessaires pour renvoyer les femmes car cela est contraire à la justice et au règlement (2)".

Hasîbî apparaît comme le premier recours des gens du quartier en raison du prestige que lui conféraient ses titres de sharîf et d'ancien membre du Conseil et des relations qu'il entretenait avec les autres notables . Le chef du quartier (mukhtâr) n'a été convoqué qu'à la fin de la concertation qui a eu lieu sans doute chez Hasîbî . C'est à lui que revenait la tâche de mobiliser les hommes et de faire appel aux forces de police . La répartition des fonctions paraît obéir à une règle hiérarchique précise . Les décisions importantes concernant la vie du quartier étaient prises chez le notable et une fois l'accord sur les démarches à effectuer établi, le chef du quartier passait à l'exécution . Le recours aux forces de police consacrait le caractère officiel des décisions . La place occupée par Hasan Pasha est moins définie . Le titre qu'il portait implique une fonction administrative antérieure ou actuelle . Il lui conférait un rang supérieur à celui du notable qui évoquait par ailleurs son témoignage pour soutenir ses propos .

L'effet des actes du comte d'Escayrac fut considérable . Toute la ville s'en émut et en premier les grands oulémas de Damas . L'outrage subi par un sharîf ne pouvait les laisser indifférents et, par l'effet d'une solidarité de corps, ils s'engagèrent d'un bloc dans la bataille . Une réunion eut lieu chez le premier ouléma de Damas, 'Abdallah al-Halabî,

-
- (1) Requête de Hasibi au gouverneur, traduction française dans CPC, Damas 2, fol.325-6
 - (2) La traduction faite au consulat s'éloigne du texte original . En réalité : "contraire à la loi religieuse et civile"(mukhâlîf al-shar' wa-l qânûn) . Le texte précise que les conséquences néfastes de la venue des femmes sont de provoquer "l'immoralité et le désordre"(al-fasâd wa-l fitnat)

et la décision fut prise de fermer toutes les mosquées de Damas le vendredi suivant à l'heure de la prière, et d'en expédier les clefs au Sultan . On devait également lancer du haut des minarets une déclaration disant que l'Islam était mort , et ce devait être le signal d'une émeute générale dont l'objectif était le massacre de tous les Européens et des Chrétiens (1).

Les principaux oulémas qui furent impliqués dans la campagne anti-européenne qui se déclencha étaient en plus de 'Abdallah al-Halabî, 'Umar al-Ghazzî et Ahmad al-Mâlikî ; ce dernier était aux dires du comte d'Escayrac, "l'âme du parti fanatique" . Il s'agit sans doute du membre du Conseil décédé en 1271/1854, dont la biographie établie par B.al-Bîtâr évoque la grande richesse et l'influence considérable (2) . Les deux, Mâlikî et Ghazzî, disposaient selon d'Escayrac, de toutes les affaires et ils étaient les intermédiaires entre les plaideurs et les juges ; "ils reçoivent des deux mains" ajoute le comte, précisant que Mâlikî était très proche du gouverneur de Damas . Tous deux étaient dénoncés en même temps que Hasîbî pour la domination et l'exploitation féroce qu'ils exerçaient sur la ville . Ils auraient été directement responsables de la révolte de 1831 qui avait entraîné la mort de Sélim Pasha accusé par eux de témoigner trop d'amitié aux Européens (3) .

Le mouvement des oulémas fut stoppé de justesse et le gouverneur prit en main l'affaire . Au lendemain de l'incident, il demanda que le comte soit arrêté et que les personnes qui avaient amené les femmes soit livrées . Deux griefs majeurs étaient reprochés au comte, l'agression d'un sharîf et l'usage d'armes à feu . Le délit principal était constitué par les coups donnés à sayyid Ahmad al-Hasîbî bien que ce dernier fût l'un des notables de Damas (ma'kawnihî min

-
- (1) Version de d'Escayrac, (6 février 1853), reprise par le consul (dépêche du 10 février) et le chancelier Hélouis (10 février), CPC, Damas 2, fols.310,314,331
(2) Al-Bîtâr, Hiliyat al-Bashar.v.1,pp.243-4
(3) D'Escayrac, rapport du 6 février, CPC, Damas 2; et du 1er mars, CPC, Turquie 312

wujûhî mahrûsat al-Shâm) . En deuxième lieu venaient les coups de feu tirés sur les habitants du quartier, alors que ces derniers ne faisaient que protester contre la venue dans leur quartier de femmes de mauvaise vie (al-nisâ al-fawâhish) (1) . Devant le refus du consul de procéder à l'arrestation du comte, le gouverneur demanda que celui-ci soit interdit de retourner chez lui "car sa conduite envers l'honorable Ahmed efendi Hassibi auquel il a donné des coups et qu'il a insulté et son action d'avoir déchargé ses armes contre les voisins et les habitants du quartier, pourrait occasionner des désordres"(2) . L'immunité dont jouissait malgré tout le comte interdisait qu'on s'en prît à lui ou qu'on pénétrât de force dans sa maison . Des hommes furent postés à l'extérieur avec la tâche d'intercepter les deux personnes, un Alépin et un Damascène, que réclamait le gouverneur . Ils se saisirent de l'une d'entre elles mais furent attaqués par le comte et ses domestiques et l'un des gardes fut blessé à la tête et dépouillé de ses vêtements . Le gouverneur se trouvait dans une situation de plus en plus critique par suite de l'audace du Français qui multipliait les actes de défi et usait de la force sans qu'on osât agir de même . La pression populaire se faisait sentir . Les oulémas et les habitants du quartier se rendirent au sérail et exigèrent que le comte soit logé dans un autre quartier et qu'une instruction soit ouverte contre lui . Deux jours plus tard, le barbier du comte et son gendre étaient arrêtés en représailles . Ils avaient été dénoncés pour avoir été les intermédiaires dans la location de la maison . Ils furent battus et leur maison saccagée par la police (3) . On attaquait ainsi tous ceux qui avaient eu des contacts avec des Européens et on intimidait ceux qui auraient eu des vellétés d'entretenir des relations avec eux .

Le consul accorda un soutien sans réserve au comte d'Escayrac . Il fit même l'éloge de son courage dans la lettre qu'il adressa au gouverneur (4),

-
- (1) Lettre d'Ashkar A. Pasha du 1er février, CPC, Damas 2
 - (2) Lettre du 3 février, ibid.
 - (3) D'Escayrac, 8 février 1853, CPC, Damas 2
 - (4) Lettre au gouverneur du 4 février, ibid.

parlant de sa conduite "admirable" et critiquant l'attitude "déplorable" des autorités . Il menait en quelque sorte sa petite croisade contre l'Islam . "Sous un prétexte frivole, le fanatisme Damasquin (...) imagine pouvoir se venger impunément de l'influence irrésistible que font peser sur lui toutes les puissances de l'Europe"(1) . Au lieu de réfréner le comte, il lui accorda un garde consulaire pour sa protection . A l'inverse de ce que demandait le gouverneur il exigea que Hasîbî lui-même soit puni, et mit en cause "la vile populace de Damas" qui avait été "poussée au désordre par un misérable hypocrite de moeurs et de religion, le Sieur Haçibi Efendi (...) dont les sentiments anti-français" lui étaient connus (2) . Le ton arrogant du consul ne se démentit pas ; il poussa le défi jusqu'à répondre à la plainte du gouverneur concernant les blessures reçues par le policier : "quant à votre odabashi, il n'a eu que ce qu'il méritait" . Il opposa également un refus catégorique à la demande de livrer les deux personnes réfugiées chez le comte (3) .

Le gouverneur réclama à deux reprises la comparution du comte d'Escayrac devant un tribunal, et en présence d'un drogman du consulat ; ce qui était conforme aux Capitulations (4). Mais le comte refusa, arguant de la composition du tribunal dont la présidence était confiée à un ouléma intransigeant, Umar al-Ghazzî . De plus, il pensait être dans son droit quant au fait d'avoir amené des danseuses chez lui (4). De concert avec Barbet de Jouy, il entreprit une offensive en règle contre les principaux oulémas de

-
- (1) B. de Jouy, 10 février 1853, CPC, Damas 2, fol.314
 - (2) 2 février 1853, ibid., fol.319
 - (3) 4 février 1853, ibid., fol.327
 - (4) Lettres des 22 et 24 Rabî II 1269, ibid., fols.317, 324 . Le gouverneur rappela le texte des traités et offrit toute les garanties concernant le respect de la procédure légale . Lettre du 26 Rabî II 1269, traduction du 5 février, ibid., fol.329 . Le consul réitéra son refus en prétextant de la partialité du tribunal . 6 février, ibid., fol.333
 - (5) Il se défendit en faisant valoir l'existence de deux cents danseuses à Damas . Mais pour Hasîbî, il s'agissait de quatre prostituées . D'Escayrac, 8 février, ibid., fol.334

Damas . Il fallait selon lui débarrasser la ville de leur présence "car ces hommes font peser sur la ville de Damas et sur les campagnes environnantes une oppression rapace qui les a rendus odieux à une grande partie de la population que la crainte seule empêche de se prononcer en ma faveur"(1) . En conséquence, il réclama leur "exil perpétuel" (2) . L'idée fut reprise par le consul qui désigna quatre oulémas sur qui devait tomber cette mesure : Ahmad Hasîbî, Ahmad al-Mâlikî, Umar al-Ghazzî et Abdallah al-HaTabî (3) . Le rôle central que jouaient ceux-ci dans la campagne anti-européenne fut dénoncé avec violence :

"On voit bien, Excellence, que vous n'avez pas encore eu le temps de connaître la ville que vous administrez lorsque vous parlez de l'honorabilité d'Ahmed Efendi Haçibi et des principaux du quartier (...). Voilà les fanatiques qui excitent la population de Damas (...) voilà les gens qui devraient être chassés de la ville"(4) .

Suit une menace d'obtenir des sanctions par le biais de l'ambassade :

"et vous apprendrez, car vous paraissez l'ignorer, que les Français ont un Empereur qui a la volonté et la force nécessaire pour les faire respecter partout où ils seront"(5) .

Il alla encore plus loin dans ses menaces :

"Ces misérables (les oulémas) qui jouent ainsi l'existence de leur pays pour satisfaire leurs passions haineuses contre nous, auront-ils donc besoin de voir une armée française sur les hauteurs de Salahié pour se souvenir que l'Algérie n'a été châtiée et conquise par la France qu'à l'occasion d'un coup d'éventail"(6) .

Le chancelier Félix Hélouis était le seul à avoir gardé la tête froide . Il adopta une attitude plus prudente

(1) Rapport du 6 février, fol.310

(2) Rapport du 8 février, ibid., fol.344

(3) 10 février 1853, ibid., fol.315 . Il est remarquable qu'à l'exception du deuxième tous furent impliqués dans les massacres des Chrétiens de 1860

(4) Lettre au gouverneur du 4 février, ibid., fols.327-8

(5) Ibid.

(6) Lettre au gouverneur du 6 février, ibid., fol.333

que celle du consul . Il souscrivit au refus de faire comparaître le comte devant un tribunal à cause de l'effet négatif qu'aurait eu la procédure sur "l'honneur et la dignité du nom français" . De plus le tribunal aurait à coup sûr condamné le comte vu qu'une grande partie de ses membres avait participé à la réunion des oulémas qui avait proposé la fermeture des mosquées . Mais le chancelier craignait que l'intransigeance du comte et du consulat n'entraînât des répercussions très graves pour la sécurité des Chrétiens de Damas surtout après le précédent d'Alep . Par conséquent, il préconisa le départ du comte, d'autant que la vie de celui-ci était constamment en danger (1).

Le consul de France, en dépit des excès de son langage, désignait clairement l'incompatibilité totale qui existait entre les procédures réservées aux Européens et les pratiques légales qui avaient cours à Damas . Son refus de se soumettre à la lettre des Capitulations, bien que celles-ci aient été formellement favorables aux Européens, était motivé par la conscience nette que le texte des traités ne garantissait aucune procédure régulière . La seule solution consistait à obtenir une exterritorialité totale des Européens . L'objectif final devait être que dans leurs conduites, leur comportement, leur demeure, etc., les Européens ne relèvent d'aucune manière du pouvoir turc.

"Les Français devront (-ils) être soumis dans leurs conduites et leurs demeures aux investigations et aux excès de quelques fanatiques musulmans qui devraient depuis longtemps être chassés d'une ville dont ils compromettent les intérêts"(2).

C'est que le pouvoir turc avait été dépouillé d'une grande partie de ses prérogatives au profit des oulémas et des notables qui avaient investi toute l'administration locale ainsi que les nouveaux organismes créés par le Tanzîmât . Mais le rêve du consul était impossible à réaliser en l'absence d'un quartier réservé aux Européens ou d'un pouvoir central fort comme l'avait été celui d'Ibrâhîm Pasha dont l'exemple con-

(1) F. Hélouis, 6 février 1853, CPC, Damas 2, fol. 331

(2) B. de Jouy au gouverneur, 6 février, ibid., fol. 333

tinuait d'être évoqué (1) .

A Paris, le ministère manifesta de vives réticences à l'égard des différentes initiatives prises par le consul de Damas, et en particulier de la participation de ce dernier à l'enterrement de Charvin et du soutien qu'il accorda au comte d'Escayrac . Deux reproches furent faits à Barbet de Jouy, le premier pour l'attitude et le langage dont il avait usé avec le gouverneur (2), le deuxième pour le caractère provocateur et imprudent de ses actes . Le ministère rejeta catégoriquement l'accusation portée par le consul à l'encontre du gouverneur pour sa passivité au moment de l'enterrement de Charvin . Ashkar Pasha n'aurait pu agir autrement, une fois justifiée son opposition à la démarche du consul (3) .

Sur la question de l'extension de l'influence européenne, le ministère prit également le contre-pied de la position du consul :

"Je ne saurais voir dans l'entrée à Damas des restes mortels de Charvin comme notre consul l'espère, la conquête définitive d'une liberté de plus dans l'exercice de notre religion"(4) .

A cette conception il opposait une manière différente de rendre la société musulmane plus tolérante ; et cela par une intervention régulière de la France auprès de la Porte en vue de la pousser à donner des ordres et à les faire exécuter par ses officiers (5) . Procéder par des faits accomplis ne permettait pas d'accéder à un résultat certain ; au contraire, cela se retournerait contre le consulat . Le ministère fut encore plus sévère au sujet de l'affaire d'Escayrac . Selon lui, la population était exaltée après l'inhumation de Charvin et tout acte inconsidéré risquait d'en-

(1) "Ce n'est point à la diplomatie que l'on doit les libertés civiles et religieuses dont jouissent présentement les Chrétiens et les Européens à Damas, mais bien à l'énergique intelligence et au cimeterre d'Ibrahim Pasha qui n'a jamais transigé sur le fanatisme". 14 avril 1853, CPC, Damas 3

(2) 16 mars 1853, CPC, Damas 2, fol.379

(3) Ibid., fol.378

(4) 17 mars 1853, CPC, Turquie 312

(5) 16 mars 1853, CPC, Damas 2

traîner des désordres ; or "la réunion chez (d'Escayrac) de danseuses musulmanes constituerait partout en Orient une véritable provocation"(1), et les incidents qui éclatèrent devenaient inévitables . Qu'il s'agît de ménager ou de provoquer les sentiments de la population, l'alternative qui s'offrait à la politique consulaire avait pour horizon indépassable le caractère irréductible du "fanatisme" . La tactique prudente que préconisait le ministère appartenait à la même vision que celle du consul fondée sur l'affrontement religieux et la conquête de territoires intérieurs au profit des Européens et du Christianisme . Pour les deux, la société musulmane n'accédait au progrès qu'au prix d'une avancée européenne par le moyen d'institutions, de moeurs et surtout de religion ; dans un cas, les Européens devaient mener eux-mêmes l'offensive, dans l'autre il combattait aux Turcs de le faire .

L'affaire d'Escayrac n'eut pas de suites judiciaires . Le comte se rendit à Constantinople dans l'intention d'obtenir l'exil des oulémas et des notables dont il avait dénoncé le rôle . Mais l'ambassade refusa de soutenir sa plainte, considérant qu'il s'était fait lui-même justice (2) . Elle se trouvait en mauvaise position après les excès du consul qu'elle devait défendre contre les accusations du gouverneur de Damas (3) . Au cours de mois suivants, Barbet de Jouy allait aggraver les embarras de son ambassade par les actions spectaculaires qu'il poursuivit dans toutes les directions (4) . De guerre lasse, le ministère le fit remplacer après avoir échoué à calmer son tempéramment . Il fut convoqué en juin pour rendre compte de ses actes (5) . Entre-temps, il avait poussé à bout les autorités et la population et plusieurs protégés français subirent les conséquences de son attitude passionnée (6) .

-
- (1) 16 mars 1853, CPC, Damas 2, fol.380 ; 17 mars 1853, CPC, Turquie 312
 - (2) Benedetti, 12 mars 1853, CPC, Turquie 312
 - (3) Ali Achkar, Rapport au Ministre des Affaires étrangères de la Porte, 2 mars 1853, CPC, Turquie 312
 - (4) Il alla jusqu'à s'installer en prison jusqu'à ce qu'on libérât des ouvriers chrétiens dont il avait pris la défense . 13 mars 1853, CPC, Damas 2
 - (5) B.de Jouy, 14 juin 1853, *ibid.* Sur sa lettre du 13 mars 1853, *ibid.*, fol.375, on avait écrit en marge et au crayon : "décidément il faut que M.Barbet se contente du rôle de Consul et renonce à celui de héros et de martyr".
 - (6) 14 juin 1853, CPC, Damas 2

ouvrages cités

1. Documents d'archives .

- A.E. Affaires Etrangères, Paris .
CPC : série Correspondance Politique des Consuls,
Turquie 12, 300, 312
Beyrouth 1 à 12, et Damas 1 à 5
CC : série Correspondance Commerciale,
Damas 1 à 4
M.&D.: série Mémoires et Documents
- F.O. Foreign Office, Londres,
78/447, 78/2760, 78/497, 195/196, 226/28,
226/72, 226/86

Une sélection des documents français a été publiée par A. Ismaïl (1) . Les volumes qui couvrent la période d'avant 1840 a été consultée . Une confrontation du texte avec le manuscrit original pour la période 1840-1860 fait apparaître que l'éditeur a procédé à une censure non seulement de paragraphes mais de mots et de membres de phrases, et ce, sans qu'il en soit fait mention dans des notes .

2. Ouvrages en arabe .

- Al-'Awra, I. Târîkh wilâyat Sulaymân Bâshâ al-'âdil, Saïda, 1936 .
- Al-Bîtar, Hiliyat al-bashar fî târîkh al-qarn al-thâ-tith 'ashar, 3 vols Damas 1961 .
- Al-Bâshâ, Târîkh Tâ'ifat al-Rûm al-malakiyyâ wa l-Rah-bâniyyâ al-mukhallisiyyâ, Imprimerie du couvent du Saint-Sauveur, Liban 1939-45 . 3 vols .
- Breyk, M. Ta'rîkh al-Shâm (Histoire de Damas) 1720-1782, ed. C. al-Bâshâ, Harissa, Liban 1930 .
- Al-Haqâ'iq al-wad'iyyâ fî târîkh al-Kanîsat al-Intâkiyyâ al-Urthudhuxsiyyâ, Le Caire 1903 .
- Al-Budayrî, A. Hawâdith Dimashq al-yawmiyyâ, Le Caire 1959 .
- Carali, P. 'Alî Bâshâ Jumblât, Beyrouth 1939
- Al-La'âlî fî hayât al-mutrân 'Abdallah Qana'îl, 3 vols, Bayt Shabâb, Liban 1932

- (ed.) 'Awdat al-Nasârâ ilâ jurûd Kasrawân, réimp. Beyrouth 1983
- Al-Dibs, Y. Al-Jâmi' al-mufassal fî ta'rîkh al-Mawârinâ al-mu'assal, Beyrouth 1905, rééd.en 1978, ed.Lahd Khâtir .
- Al-Duayhî, I. Tâ'rîkh al-azminat, ed.F.Tawtal, al-Mashriq, Beyrouth 1950 ; rééd. par Fahd, Jounié 1976 .
Kitâb al-sharh al-mukhtasar fî asl al-Mawârinâ, ed.Fahd, Liban 1974, 2 vols .
- Al-Hattûnî, Mansûr . Nubdhat târîkhiyyat fi l-muqâta'ati l-kasrawâniyyâ, Beyrouth 1884 .
- Haydar al-Shihâbî . Lubnân fî 'ahd al-Umarâ' al-Shahâbiyyîn, ed.Rustum et Bustânî, Beyrouth 1969 (Le Liban à l'époque des émirs Chéhab), 3 vols.
Târîkh Ahmad Bâshâ al-Jazzâr, ed.Shibli et Khalîfê, Beyrouth 1955
- Hasr-u l-lithâm 'an nakabât al-Shâm (Anon.), Le Caire 1895 .
- Ibn Jum'a, M. Dhikr-u l-Bâshât wa l-Qudât, ed.Munajjid dans Wulât Dimashq, Damas 1949 .
- Ibn Al-Qilâ'î, Zajaliyyât, ed. Butrus al-Jemayyil, Beyrouth 1982 .
- Kitâb al-Ahzân fî wâki'at al-Shâm wa Jabal Lubnân, MS, AUB, n°956.9K.62 KA .
- Kitâb yashtamil 'alâ ajwibat ahl l-Kanîsat , de Michel Febvre, Imprimerie de la C.de la P. de la Foi, Rome 1680 ; BN D 21682 .
- Labbûdî, 'Abdallah Qara'îl, dans al-Mashriq, (1907) 10e année, pp.625-35, 695-805 .
- Ma lûf, I. Dawânî l-Qutûf fî târîkh Banî Ma'lûf, Baabda, Liban 1907-8
- Al-Majma' al-Lubnânî, (Synode Libanais) Jounié 1900
- Mîkhâ'îl al-Dimashqî (Michel de Damas), Ta'rîkh hawâdith al-Shâm wa Lubnân 1782-1842, Beyrouth 1912 .
- Karâmeh, R. Hawâdith Lubnân wa Sûriyyâ, Imp.Catholique Beyrouth 1919 .
- Mishâqâ, M. Kitâb Mashhad al- Ayân bi hawâdith Sûriyâ wa Lubnân, ed.par Kh.Abdû et A.Hannâ, Le Caire 1908.
Muntakhabât min al-Jawâb 'alâ iqtirâh al-ahbâb, Beyrouth 1955 .
- Mudhakkarât târîkhiyyâ(Anon.), ed.C.al-Bâshâ, Harissa, Liban s.d.
- Al-Muhibbî, M. Khulâsat al-athar fî a'yan al-qarn al-hâdî 'ashar, Le Caire, 1869, 4 vols .
- Al-Murâdî, M.Kh. Silk al-durar fî a'yan al-qarn al-thânî 'ashar, 4 vols, Bûlâq 1301 H.
- Al-Munayyir, H. Chronique (sans titre), dans Haydar, Histoire de Jazzâr, pp.351-516 .

- Al-Nâbulî, Abdel-Ghanî, Kitâb al-Fath al-Rabbânî wa l-Fayd al-Rahmânî, Imprimerie catholique, Beyrouth 1960 .
- Nash'at Tâ'ifat al-Rûm al-Kâthûlîk (Anon.), publié en appendice à Breyk, Al-Haqâ'iq
- Nubdhat fîmâ jarâ bayna l-Rûm al-Kâthûlîk wa l-Urthudhuk-siyyîn sanat 1836 (Aperçu de ce qui s'est passé entre les Catholiques et les Orthodoxes en 1837) ; BN . MS.Or.4706
- Al-Qasâtî, N. Al-Rawdâ al-Ghannâ' fî Dimashq al-Fayhâ', Beyrouth 1879 .
- Al-Qârî, R. Asmâ' al-wuzarâ' alladhîn hakamû fî Dimashq al-Shâm, dans Wulât Dimashq, ed. Munajjid
- Al-Qâsimî, M. Qâmûs al-Sinâ'ât al-Shâmiyyat (Dictionnaire des métiers damascains), Mouton, Paris LaHaye 1960.
- Rustum, A. Al-Mahfûzât al-malakiyyat al-misriyyat, 4 vols Beyrouth 1940-43.
- Al-Usûl al-'arabiyya li târîkh Sûriyâ fî ahd Muhammad Alî Bâshâ, AUB Beyrouth 1930
- As-Sabbâgh, M. Târîkh al-shaykh Zâhir al-'Umar al-Zaydânî, ed. C. al-Bâshâ, Harissa 1935
- As-Safadî, Ahmad al-Khâlîdî . Lubnân fî 'ahd al-Amîr Fakhr al-Dîn al-Ma'nî al-Thânî (Le Liban à l'époque de Fakhr al-Dîn II) ed. Rustum et Bustânî, Beyrouth 1969 .
- Sâlih Ibn Yahyâ. Târîkh Bayrût, ed. Hours et Salibi, Imprimerie catholique, Beyrouth 1969 .
- Ash-Shattî, Rawdu l-bashar fî a'yân Dimashq fî l-qarn al-thâlith ashar, Damas 1972 .
- Ash-Shidiâq, T. Kitâb akhbâr al-a'yân fî Jabal Lubnân, ed. Rustum et Bustânî, Beyrouth 1970
- Ash-Shihâbî, H. voir Haydar
- Taoutel, F. (ed.) Wathâ'iq târîkhiyyâ 'an Halab (Contribution à l'histoire d'Alep), v.2 et 3, Beyrouth 1960 .
- Tawârîkh mukhtârat ; de Jirjis Saab ? St.S.MS.1037

2. Ouvrages et articles en langues européennes .

- Arvieux, le chevalier d' . Mémoires, v.1,2 et 3, Paris 1735 .
- Baer, G. Fellah and Townsman in the Middle East, Frank Cass, G.B. 1982
- Bakhit, M.A., The Province of Damascus in the sixteenth Century, Librairie du Liban, Beyrouth 1982
- Barkan, O.L. Les déportations comme méthode de peuplement et de colonisation dans l'empire ottoman, Research on the Ottoman fiscal Survey, dans M.A.

- Cook(ed.), Studies in the Economic History of the Middle East, pp.163-171
- Besson, J. La Syrie Sainte, 2 vols, Paris 1660
- Bourgaud, A.M. Lyon et le commerce des soies avec le Levant, Lyon 1901 .
- Bowring, J. Report on the Commercial Statistics of Syria, Londres 1840
- Braudel, F. La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, 2 vols, 1966 .
- Brunscvig, R. Métiers vils en Islam, dans Studia Islamica, (1962) 16, pp.41-60
- Burckhardt, J.L. Travels in Syria and the Holy Land, Londres 1822 .
- Capucins missionnaires, Missions françaises, Notes historiques et statistiques, Paris . BN 8°L2/d 332 .
- Charon, J. L'Eglise grecque melkite, dans Echos d'Orient, 1903 (VI)
- Chevallier, D. Un exemple de résistance technique de l'artisanat syrien aux XIXe et XXe siècles, Syria 30 (1962) .
De la production lente à l'économie dynamique en Syrie, Annales ESC, 21(1966) .
- Churchill, C. The Druzes and the Maronites under the Turkish rule from 1840 to 1860, Londres 1862
- Civezza, M.de . Histoire Universelle des Missions Françaises, t.3, Paris 1898
- Cook, M.A. (ed.) Studies in the Economic History of the Middle East, Londres 1970
- Consulats du Levant, t.III, Alep, Saïda, Tripoli de Syrie, Nancy 1902
- Coppin, J. Le Bouclier de l'Europe ou la Guerre Sainte, Lyon 1686 .
- Cresswell, R. Parenté et propriété foncière dans la montagne libanaise, dans Etudes rurales, (40) 1970, pp.7-79 .
- Cuisenier, J. Economie et parenté, Mouton 1975 .
- Damas et le Liban (Anon.) Extraits du Journal d'un voyage Londres 1861 .
- Dandini, J. Voyage du Mont Liban, trad. Paris 1675
- Davis, R. English Imports from the Middle East, dans M.A. Cook, Studies .
- Debs, J. Perpétuelle orthodoxie des Maronites, Imprimerie d'Arras 1896 . (trad. de Al-Jâmi al-mufassal)
- Delacroix, J. (dir.) Histoire Universelle des Missions Catholiques, v.1,2, Paris 1957 .
- Delumeau, J. La Peur en Occident, Le Livre de Poche, Paris 1980
- Dib, P. Histoire de l'Eglise maronite, Beyrouth 1962

- Djuvara, T.G. Cent projets de partage de la Turquie, Paris 1914 .
- Ducouso, G. L'industrie de la soie en Syrie et au Liban, Paris 1913
- Edwards, R. La Syrie 1840-1862, Paris 1862 .
- Engelhardt, Ed. La Turquie et le Tanzimat, v.1, 1882 ; v.2, 1884, Paris .
- Febvre, M. Théâtre de la Turquie, Paris 1682
- Féraud-Giraud, De la juridiction française dans les Echelles du Levant, Paris 1859 .
- Findley, C. Bureaucratic Reform in the Ottoman empire, the Sublime Porte, 1789-1922, Princeton 1980.
- Gabrielli, J.B. De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie, discours prononcé le 3 novembre 1858 à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale d'Aix, Aix 1858.
- Galanté, A. Documents officiels turcs concernant les Juifs de Turquie, Istanbul 1931 .
Recueil de documents concernant les Juifs de Turquie, 7e recueil .
- Gernet, J. Chine et Christianisme, Gallimard, Paris 1982
- Gibb et Bowen, Islamic Society and the West, Oxford 1957
2 vols .
- Gonzague, L.de. Les anciens missionnaires capucins de Syrie et leurs écrits apostoliques de langue arabe, dans Collectanea Franciscana, (1) 1931, pp.319-359, 457-491 ; (2) 1932, pp.35-71, 179-207.
- Goyau, G. Missions et missionnaires, Paris 1931
Un précurseur, le consul Picquet, consul de Louis XIV en Alep et Evêque de Babylonie, Paris 1942 .
- Guys, H. Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie, Paris 1862 .
- Harik, I. Politics and Change in a traditional society, Lebanon 1711-1845, Princeton, 1968 .
- Hayek, M. Liturgie maronite, Mame, Paris 1964 .
- Heyd, U. Ottoman Documents on Palestine 1552-1615, Oxford 1960 .
- Heyd, W. Histoire du Commerce du Levant, v.2, Leipzig 1885 .
- Hilaire de Barenton, La France catholique en Orient, Paris 1902 .
- Histoire véritable de quatre pères capucins cruellement tyrannisez et mis à mort, Lyon 1613 .
- Hourani, A. The Changing Face of the fertile Crescent in the eighteenth century, Studia Islamica, t.VIII (1957) .
- Hurewitz, J.C. Diplomacy in the Near and the Middle East, v.1, Princeton 1956 .

- Hyamson, A.M. The British Consulate in Jerusalem (in relation to the Jews of Palestine, 1838-1915), v.1, Londres 1939 .
- Inalcik, H. The Ottoman empire, the Classical Age, 1300-1600, GB 1973 .
The Ottoman economic mind and aspects of the Ottoman economy, dans M.A.Cook, Studies .
Centralization and Decentralization in Ottoman administration, dans Naff et Owen, Studies .
The socio-political effects of the diffusion of firearms in the Middle East, dans Parry et Yapp, War and Technology .
- Inan, A. Aperçu général sur l'histoire économique de l'empire turc-ottoman, publications de la Société d'histoire turque, série VIII, n°6, Istanbul, Maarif Matbaasi, 1941 .
- Ismaïl, A. Histoire du Liban du XVIIe siècle à nos jours. v.1, Le Liban au temps de Fakhr ed-Din II (1590-1633), Maisonneuve, Paris 1955 .
Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban, série en parution depuis 1977.
- Issawi, C. The Economic History of the Middle East, 1800-1914 . Cicago et Londres, 1966 .
- Jullien, s.j. La Nouvelle Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895), Tours 1898 .
- Lammens, H. La Syrie, 2 vols, Beyrouth 1921 .
Etudes sur le règne de Moawiya 1er, Leipzig 1908.
Frère Gryphon et le Liban au XVe siècle, dans Revue de l'Orient chrétien, (1899) t.IV, pp.68-104
- Lapidus, I. (ed.), Middle Eastern Cities, University of California Press, 1969 .
- Lettres édifiantes et curieuses concernant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, ed.1838, Paris .
- Lettres édifiantes et curieuses sur le Levant, Paris 1845.
- Lewis, B. The Emergence of Modern Turkey, London 1961
The Ottoman Archives as a Source for the History of the Arab Lands, JRAS oct.1951, pp.139-155 .
- Lockroy, E. Ahmed le Boucher : la Syrie et l'Egypte au XVIIIe siècle, Paris 1888 .
- Longrigg, S.H. Four Centuries of Modern Irak, Beyrouth 1968 .
- Mantran, R. La vie quotidienne à l'époque de Soliman le Magnifique, Hachette, Paris 1965 .
- Ma'oz, M. Ottoman Reform in Syria and Palestine, 1840-1861, Oxford, 1968 .

- Massignon, L. La structure du travail à Damas en 1927,
dans Opera Minora, v.1, pp.422-39 . Beyrouth 1963.
- Masson, P. Histoire du commerce français dans le Levant
au XVIIe siècle, Paris 1896 .
Histoire du commerce français dans le Levant au
XVIIIe siècle, Paris 1911 .
- Michaud et Poujoulat, Correspondance d'Orient (1830-1831),
Paris 1833-35 .
- Nau, F. Opuscules maronites, Paris 1899-1900 .
- Naff et Owen, Studies in Eighteenth Century Islamic His-
tory, Southern Illinois University Press, 1977.
- Nau, M. L'Etat présent de la Religion Mahométane, 2 vols
Paris
- Paris, R. Histoire du commerce de Marseille, (dir.G.
Rambert), t.5, de 1660 à 1789, Le Levant, Paris 1957
- Parry et Yapp, War, Technology and Society in the Middle
East, Oxford 1975 .
- Paton, The Modern Syrians, Londres 1844 .
- Piolet, Les missions catholiques françaises au XIXe
siècle, Paris 1900 .
- Planhol, X.de . Les fondements géographiques de l'his-
toire de l'Islam, Flammarion, Paris 1968 .
- Polk et Chambers, Beginnings of Modernization in the
Middle East, University of Chicago Press, 1968 .
- Porter, J.L. Five years in Damascus, London 1855 .
- Poujoulat, B. La vérité sur la Syrie et sur l'expédi-
tion française, Paris 1861 .
- Pouillet, A. Nouvelles Relations, 2 vols, Paris 1667-
1668 .
- Puget de Saint-Pierre, Histoire des Druzes, Paris 1763 .
- Godsi, E. Notices sur les corporations de Damas . Dans
Actes du VIème Congrès international des Orienta-
listes . Leiden 1884 .
- Rabbath, A. Documents inédits pour servir à l'histoire
du Christianisme en Orient . 2 vols, Leipzig 1905-
1910 .
- Rafeq, A. The Province of Damascus, Beyrouth 1966 .
The Local forces in Syria in the Eighteenth and
Nineteenth Centuries, dans Parry et Yapp, War, Tech-
nology and Society, pp.277-307 .
The Impact of Europe on a Traditional Economy : the
case of Damascus, dans Economie et Sociétés dans
l'Empire ottoman, (publié par Bacqué-Grammont et P.
Dumont), Paris 1983 .
- Raymond, A. Artisans et commerçants au Caire au XVIIIe
siècle, 2 vols, IFD, Damas 1974 .

- Rey, F. La protection diplomatique et consulaire dans les Echelles du Levant et de Barbarie, Paris 1899.
- Ristelhuer, R. Les Traditions françaises au Liban, Paris 1925 .
- Sauvaget, J. Esquisse d'une histoire de la ville de Damas, extrait de la Revue d'Etudes islamiques, année 1934, cahier IV . Paris 1935 .
- Salibi, K.S. Maronite Historians of Mediaeval Lebanon, Beyrouth 1959 .
The 1860 Upheaval in Damascus, dans Polk et Chambers, Beginnings .
- Shamir, SH. As ad Pasha al Azm and Ottoman rule in Damascus (1743-1758), dans BSOAS XXVI 51963°, pp. 1 à 28 .
- Shaw, S. History of the Ottoman Empire and Modern Turkey, v.1, Empire of the Gazis ; v.2, Reform, Revolution and Republic . Cambridge University Press, 1976 et 1977 .
- Testa, Baron l.de . Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissance étrangères, 3 vols, Paris 1866 .
- Thoumin, R. Géographie humaine de la Syrie centrale, Paris 1936 .
- Tott, Baron de . Mémoires, v.4, Amsterdam 1784 .
- Traité inédit sur la présence de Dieu, composé en arabe par un ancien missionnaire capucins d'Alep et trad. par L.de Gonzague, (Brindisi) Assisi 1935 .
- Tresse, R. Le pèlerinage syrien aux villes saintes de l'Islam, Paris 1937 .
L'évolution du costume syrien depuis un siècle, dans Renseignements coloniaux, suppl. au Bulletin du Comité de l'Afrique française, mars 1938, pp.47-8; avril 1938, pp.63-4 .
L'évolution du costume des citadines en Syrie depuis le XIXe siècle, dans La Géographie (1939) LXXI N°5 pp.257-271, et LXXII n°1, pp.29-40 .
L'installation du premier consul d'Angleterre à Damas (1830-34), dans Revue d'Histoire des Colonies, 24 (1936), pp.359-380 .
Les Funérailles du Sieur Ange Charvin, Mélanges Gaudéfroy-Demombynes, Le Caire 1935-45, pp.1-6 .
- Urquhardt, D. The Lebanon (Mount Souria) : A history and a diary , London 1860 .
- Vailhé, S. L'Eglise maronite du Ve au IXe siècles, dans Echos d'Orient, (1906) t.IX
Fra Suriano et la Perpétuelle Orthodoxie des Maronites, dans Echos d'Orient, (1904) t.VII .

- Vaumas, (ed.). Lettres et Documents du P. Joseph de Paris concernant les Missions Etrangères (1618-1638), publiés par M. de Vaumas, Lyon 1942 .
- Voney, Voyage en Egypte et en Syrie, publ. par J. Gaumier, Mouton, Paris & La Haye 1959 .
- Weulersse, J. Paysans de Syrie et du Proche-Orient, Gallimard, Paris 1946 .
- Wood, A. A History of the Levant Company . Oxford 1935.

*

table

Première Partie . TURCS ET REBELLES .

ch.1-	Forteresses et rebelles	8
1.	Les colonies militaires	9
2.	Les militaires, les notables et les oulémas	16
3.	Les routes et les forts	24
4.	Les rebelles et les hérétiques	28
ch.2-	Les textiles et les routes de commerce .	33
I.	Le grand commerce	35
1.	Les épices et la soie	35
2.	La structure de l'échange	40
3.	Les Echelles de Syrie	45
	- Les consulats et la Nation française	50
II.	Le pouvoir, la production et les cir- cuits marchands	60
1.	Les circuits marchands	61
2.	Un capitalisme marchand	65
3.	Le contrôle des flux de commerce	71
4.	Le contrôle des zones de production ...	80
ch.3-	L'espace rebelle	86
I.	L'espace ouvert : la révolte de Fakhr al-Din	89
1.	La diffusion des rébellions	89
2.	Les forteresses et les alliances tri- bales	93
II.	La dernière rébellion : Dāhir al-Umar .	101
1.	Alliances tribales et morcellement interne	102
2.	Acre, la ville-forteresse	106
3.	Les Chrétiens et la montagne libanaise	112
4.	Les Mamelouques, les Russes et les Turcs	117
III.	L'espace fermé : la naissance du Liban	121
1.	Les émirs Shihāb et les shaykhs druzes	124
2.	L'expansion territoriale	131
ch.4-	L'espace illégal	138
I.	Acre : le militaire et le Chrétien	139
1.	La figure du despotisme	140
2.	Soldats et scribes	145
II.	Le Liban : le nom et le territoire	152
1.	L'armée dans la campagne	152
2.	Les clans, les familles et les divi- sions régionales	160
3.	les clans, les Chrétiens et le terri- toire	172

Deuxième Partie . LA TRANSFORMATION DU CHRÉTIEN

ch.1- Les "Francs" et les Chrétiens	190
I. Des Croisades aux Missions	190
II. Les frontières des communautés	195
1. L'islam réfractaire	195
2. Rénégats et apostats	205
3. Les nouveaux martyrs	208
III. Les erreurs et les abus des Schis- matiques	212
1. Le mirage des conversions	214
2. Le rite, la langue et l'imprimerie ..	217
3. Confession et pénitence	227
IV: Marchands et Missionnaires	231
1. Une capitale missionnaire du Levant: Alep	231
2. Les "Francs" ou les partisans du Pape	235
ch.2- Le Chrétien proscrit	241
I. L'Eglise grecque de Syrie	242
1. La réunification des patriarcats or- thodoxes	242
2. Le clergé et les laïcs	245
- Le clergé régulier	249
- Le diacre et le procureur	253
- Le regroupement confessionnel	257
3. Le morcellement du patriarcat	263
II. Le territoire du Schisme	
III. L'illégalisme chrétien	290
1. Géographie du schisme	290
2. Les persécutions fiscales	295
ch.3- Le Chrétien enraciné	313
I. Les origines des Maronites	314
1. Le retour dans le Kasrawan	314
2. La perpétuelle orthodoxie des Maro- nites	322
II. Les Moines, le centralisme et l'élec- tion	331
1. L'Ordre des Moines Libanais	332
2. Le Supérieur et les intendants	336

Troisième Partie . DAMAS : POUVOIRS URBAINS ET CONSULATS .

ch.1- Le retour des Turcs	343
I. Les Anglais et la Réforme	348
II. La défense des Chrétiens	361
ch.2- La production	369
I. Les nouveaux circuits de commerce	371
1. Les grandes voies de commerce	371
2. Marché intérieur et entraves au com- merce européen	388

II. L'artisanat et la concurrence euro- péenne	400
1. Symbole et mode vestimentaire	401
2. Les métiers à tisser et la production	406
3. Le relachement des liens corporatifs	417
ch.3- L'espace consulaire	424
I. Le consul et ses protégés	426
II. La ville interdite	442
1. Les étrangers à Damas	443
2. La rue, la circulation et le pouvoir musulman	448
3. la ville souillée	459
Ouvrages cités	480
Table	489

*

